1907
BIBLIOTECA DELLA R. CASA
IN NAPOLI
N.° d'inventario 917989
Sala Grande
Scansia 12 Palchetto 8 stp
N.° d'ord. 13

43. 5. 15.

Digitized by Google

Palat. XXVI 34 (3

Digitized by Google

CÉRÉMONIES

ET

COUTUMES RELIGIEUSES

DE

TOUS LES PEUPLES

DU MONDE.

TOME TROISIÈME.

CET OUVRAGE SE TROUVE

AU BUREAU DU LAVATER, RUE DES MARAIS,
FAUBOURG ST.-GERMAIN.

DE L'IMPRIMERIE DE PRUDHOMME FILS.

38 704

CÉRÉMONIES

ET

COUTUMES RELIGIEUSES

DE

TOUS LES PEUPLES

DU MONDE.

REPRESENTÉES PAR DES FIGURES DESSINÉES DE LA MAIN

DE BERNARD PICART;

AVEC DES EXPLICATIONS HISTORIQUES ET DES DISSERTATIONS CURIEUSES.

NOUVELLE ÉDITION,

ENTIÈREMENT CONFORME A CELLE DE HOLLANDE,

Corrigée; augmentée de notes curieuses; du cérémonial de la procession d'Aix, etc.; de la description de certaines messes singulières; d'une dissertation complète sur l'origine de la Franc-Maçonnerie, et sur le culte du Feu; d'articles supplémentaires sur les Sectes qui ont pris naissance depuis 1725, et qui existent soit en Europe, soit dans les États-Unis de l'Amérique; de dissertations nouvelles sur le culte et les cérémonies de plusieurs peuples de l'Asie et de l'Afrique; de la description des usages religieux des diverses Nations qui habitent l'Océan pacifique et le continent de la Nouvelle-Hollande; de tous les renseignemens que les voyageurs du dix-huitième siècle nous ont donnés sur la religion des Peuples qu'ils ont connus les premiers, ou qu'ils nous ont mieux fait connaître; enfin d'une dissertation sur la conformité générale, etc., etc.; avec plusieurs planches nouvelles.

TOME TROISIÈME.

CÉRÉMONIES DES GRECS ET DES PROTESTANS.

PARIS.

L. PRUDHOMME, Editeur.

M. DCCC. VIII.

DISSERTATIONS

SUR

LA RELIGION ET LES CÉRÉMONIES

DES

PEUPLES CHRÉTIENS,

Qui suivent les Dogmes et le Rit connus aujourd'hui sous le nom de

RELIGION DES GRECS.

MON dessein n'est point de m'engager ici dans ces vastes champs de controverses où chaque parti trouve d'ordinaire de quoi nourrir ses préjugés, et satisfaire ses idées et ses passions. Le Lecteur ne me demande qu'une Relation historique des Dogmes des Eglises Greeques, et la description des pratiques, des cérémonies et des usages qui accompagnent le culte qu'on y rend à Dieu. Si cette manière d'écrire déplait aux Savans, par une simplicité qui est au-dessous de leurs lumières, elle conviendra peut-être à ceux qui ne le sont pas. Du moins on ne pourra point se plaindre *qu'on tend des piéges aux simples; que par de fausses vues ou par de faux raisonnemens on fascine les yeux de ceux qui ne sont pas en état de pénétrer dans les ténèbres de l'Antiquité; qu'on fait illusion aux peuples par des expositions, ou peu sincères, ou insultantes d'une Religion étrangère; qu'on explique et réfute les dogmes d'autrui selon ses propres idées et conformément aux notions dans lesquelles on a été élevé;* qu'enfin, dans le détail d'une réfutation travaillée, on a bien moins pensé à la gloire de Dieu qu'à sa propre gloire, et à lui faire des Elus, qu'à montrer beaucoup d'esprit et d'adresse dans les raisonnemens dont on se sert pour appuyer ou renverser les matières controversées. On sait assez que tous ces défauts ne sont que trop ordinaires aux livres de controverse. Oserai-je dire que de la manière dont nous sommes faits, ils y sont comme inévitables? Toutes ces disputes entrainent à l'obstination, et l'obstination à la haine. De là ces éloignemens volontaires et prémédités des partis; cette aversion mutuelle des peuples, qui se regardent, ou peu s'en faut, les uns les autres, comme des Etres d'une espèce différente; ces difficultés et ces incertitudes insurmontables à ceux qui voudraient s'élever au-dessus de leurs préjugés, et

cette foi chancelante qui se termine à l'indifférence ou à l'indolence, et souvent aussi à l'irreligion.

A voir du premier coup-d'œil l'ancien Paganisme, ne dira-t-on pas qu'il a été plus pacifique, plus tolérant et plus charitable que la Religion Chrétienne? Les Payens s'entrecommuniquaient leurs Dieux et leurs dogmes. Il se faisait entre eux une espèce de commerce d'idées et d'opinions qui ne les entraina jamais au danger d'être frappés par *les foudres de leur Eglise*, ou par les *Anathèmes de leurs Conciles*. Dans le culte qu'ils rendaient à leurs Dieux (ces Dieux si différens les uns des autres dans leurs fonctions et leurs Attributs), ils semblaient aller d'assez bonne foi au même but, et n'excluaient des Champs Elisées que les impies et ceux qui renonçaient aux devoirs moraux en s'abandonnant au crime et au vice. Les différentes manières de servir les Dieux n'empêchèrent jamais l'union et la fraternité des Payens de différens cultes. Pourquoi faut-il, dira-t-on, que le Christianisme nous prive d'un si noble privilége? Je réponds que, bien loin de nous l'ôter, il nous le donne dans toute son étendue. A Dieu ne plaise qu'être Chrétien soit autre chose « qu'être humain, charitable et pacifique, conformément » aux règles et aux principes que la Morale de J. C. nous donne de l'hu» manité, de la charité, et de la paix; à quoi la Religion ajoute la confiance » et une *foi simple*, que la dignité, la vertu et la supériorité du Législa» teur exigent de nous » sans y mêler ces idées complexes et embarrassées, ces définitions subtiles, qui peu à peu ont multiplié les opinions, formé les sectes, détruit la tolérance et la charité envers ceux qu'il ne plaisait pas à Dieu d'éclairer de ses lumières. C'est à cela que se termine le véritable Christianisme. J. C. prêchant l'Evangile, n'a demandé d'autre raisonnement à ses Disciples que celui qu'ils devaient faire pour comparer sa doctrine avec sa conduite, et sa mission avec les anciennes prophéties : pour les mystères, il n'a voulu que (a) de la docilité, parce qu'il n'y a point de proportion entre les mystères et notre raison. C'est en vain qu'on a cherché à les lui proportionner par de nouveaux termes et par des définitions recherchées, que la Théologie a reçus de siècle en siècle et à la naissance des opinions. En adoptant la nouveauté des termes et des expressions, notre raison a pris de nouvelles idées, s'est chargée de préjugés et de passions qui ont produit l'Hérésie, le Schisme et la désunion. Je m'arrête, sans creuser davantage dans les désordres que ces trois *enfans des ténèbres* causeront sans doute jusqu'à la destruction du Monde. Je ne dois pas oublier que je ne suis qu'historien : je demande seulement la permission de faire ici trois remarques dont on ne reconnaîtra que trop la justesse. 1°. *Que les divisions de Religion se terminent en général, comme les émotions populaires, à une espèce d'oppression :* on impose de nouveaux droits, on met de nouvelles taxes, qui ne diminuent jamais; 2°. qu'après que ces divisions ont commencé d'éclater, on a cru bien réparer les brèches qu'elles faisaient à la Religion par des honneurs extérieurs, et par des expressions hyperboliques, assez semblables à celles dont les flatteurs et les courtisans honorent les Princes; au lieu qu'il fallait travailler à ré-

(a) *Nescire velle quæ Magister optimus*
Docere non vult, erudita est inscitia.

tablir les idées simples, et ramener les expressions naturelles; 3°. qu'en conséquence de cette réparation prétendue, on s'est attaché à ces expressions comme à l'essence de la Religion, par où les difficultés et les objections se multipliant à l'infini, la charité a diminué, et rendu la réconciliation impossible.

Que le Lecteur applique ces remarques comme il lui plaira, je ne me déclarerai pas davantage. Je me contente de souhaiter comme Chrétien cette réconciliation, à laquelle divers partis du Christianisme travaillent depuis long-tems sans le moindre fruit; parce que chacun s'y présente *en état de guerre*, armé de ses idées, dans le dessein de communiquer ses préjugés, ou tout au moins de les insinuer avec des modifications éblouissantes, et résolu de ne rien céder de ce qui fait l'essentiel de la dispute. Il arrive de là qu'après la rupture des conférences, la haine augmente; on fait des Livres nouveaux pour colorer sa conduite, et représenter avec emphase toutes les avances qu'on croit avoir faites. On s'entend moins que jamais les uns les autres, et cependant on s'attribue un triomphe imaginaire.

Tous ces défauts se remarquent dans les Ouvrages des Catholiques et des Protestans, où chaque parti tâche de mettre les Grecs de son côté. On a reçu avec un empressement extraordinaire les gros Traités que les deux partis ont publiés pour revendiquer une Religion défigurée par l'ignorance et la mauvaise foi des Docteurs qui l'enseignent, et des Peuples qui la professent. Dans l'espérance de mieux persuader les Lecteurs, on s'est mutuellement reproché ses détours et ses sophismes. Souvent on n'a pu gagner sur soi d'épargner les injures et les invectives. Qu'est-il arrivé? que les Écrivains et les Lecteurs ont gardé leurs préjugés, et sont restés dans leurs premières idées.

Ces préjugés et ces idées dont on se défait si difficilement, parce qu'on vit avec des personnes ou dans un parti qui s'y trouve engagé comme nous, et qui ne cesse de nous les faire valoir, sont les deux écueils que je vais tâcher d'éviter en donnant ici l'abrégé de la croyance de l'Eglise Grecque: mais, avant que d'en venir là il faut rapporter en peu de mots l'origine du Schisme des Grecs, et sa continuation jusqu'à notre siècle. Quoique la question touchant la *Procession* du Saint-Esprit, que l'on donne généralement pour la principale cause du Schisme entre les Grecs et les Latins, eût commencé d'être agitée avant le sixième siècle, elle resta comme resserrée dans les bornes de la Théologie de ces tems-là, malgré l'anathème de quelques Conciles contre ceux qui ne croiroient pas que le Saint-Esprit procédât du Père et du Fils. Dans le milieu du neuvième siècle, cette dispute ne devint plus sérieuse et plus importante qu'à cause de la jalousie et de l'ambition qui s'y mêlèrent. *Photius*, piqué contre le Pape, et, comme Patriarche de Constantinople, se croyant égal à lui, réveilla une question qu'il auroit peut-être moins fait valoir dans un autre tems. Ainsi Photius, élu Patriarche de Constantinople en l'année 858 (*a*), doit être regardé comme le véritable Auteur du Schisme. A ce que je viens de dire, il faut ajouter qu'il vivoit dans un tems où les Laïques et le Clergé étoient également ignorans et corrompus. Photius lui-même, d'ailleurs très-savant et

(*a*) Le jour de Noel.

très-éclairé (*a*), était un de ces Ecclésiastiques politiques et dissimulés qui ne craignent pas de se rendre complaisans aux vices de leur Souverain, pourvu qu'il maintienne les droits et l'autorité qu'ils s'arrogent, à cela près, zélés pour les droits de la Religion et pour la Doctrine Orthodoxe. Il joignoit à cette criminelle complaisance beaucoup de subtilité, une hypocrisie spécieuse, que le savoir et l'éloquence rendoient capable d'éblouir. Tel étoit Photius, s'il faut ajouter foi au caractère que lui donnent des Historiens estimés. Quoique Laïque, il fut élevé sur le siége de Constantinople à la place d'Ignace, par la faveur de Bardas, oncle de Michel III, qui régnait alors. En six jours, il fut fait (*b*) Moine, Lecteur, Soudiacre, Diacre, Prêtre et Patriarche, malgré le refus que fit Ignace de donner sa renonciation, ce qui lui attira la persécution de Photius et de ses autres ennemis. Cependant, par une espèce de déférence, ou plutôt dans l'espérance de mieux autoriser sa conduite, le nouveau Patriarche crut devoir envoyer des Légats à Rome, pour instruire le Pape de tout ce qui s'était passé entre Ignace et lui. Une lettre de Photius (c) au Pape montre à quel point ce Patriarche portait la fourberie et l'hypocrisie. Pour mieux autoriser la déposition d'Ignace par la présence des Romains, il demanda des Légats au Pape : ces Légats partirent avec des instructions qui ne furent pas absolument favorables à Photius ; mais on les intimida par les menaces et le mauvais traitement qu'on leur fit, pour les forcer à se soumettre aux volontés de l'Empereur Grec. On les rendit témoins des violences et des indignités qui furent faites à Ignace dans un Concile de trois cent dix-huit Evêques, assemblés par Photius à Constantinople pour déposer ce Prélat. Les Légats Romains y procédèrent comme les autres, sans égard pour la Religion, pour la justice et leur propre conscience. Rien ne pouvait les excuser que la force, qui ne doit jamais prescrire contre la droiture. Ignace fut dégradé avec ignominie, et persécuté par Photius avec toute la fureur possible, jusqu'à ce qu'on lui eût fait tracer par force une croix sur un papier, au-dessus de laquelle Photius écrivit la renonciation d'Ignace. Cependant, cette souscription ne les satisfaisant pas encore, il demanda à l'Empereur qu'Ignace lût en public sa déposition, et qu'il s'anathématisât lui-même, après quoi on devait lui arracher les yeux et couper la main : mais il eut le bonheur d'échapper à la barbarie de ses persécuteurs.

Quoique Photius plaidât sa cause auprès du Pape avec toute l'adresse de sa Rhétorique, et qu'on ait des lettres de lui qui montrent avec quel artifice il savait faire jouer les ressorts de l'hypocrisie, quand ils étaient nécessaires à ses vues, le Pape Nicolas désavoua la conduite de ses Légats, et réfuta par des lettres assez vives celle de Photius et de son Concile. Par une autre lettre qu'il écrivit aux Eglises d'Orient, il déclara nulles la déposition d'Ignace et l'ordination de Photius. Après cela, il assembla un Concile à Rome, dans lequel il désavoua la prévarication de ses Légats, déposa et excommunia Photius avec ses adhérens, et rétablit Ignace dans la dignité de Patriarche de Constantinople. Ces actions hardies furent sui-

(*a*) Voy. Hist. Eccles. de *Fleury*, Tom. XI, Ed. in-12, et autres.
(*b*) Suivant la manière d'ordonner dans l'Eglise Grecque.
(*c*) Nicolas premier.

vies de menaces de la part de l'Empereur Grec. Nicolas répondit avec beaucoup de vigueur : on doit avouer qu'il distingue sagement les droits et l'autorité des *deux Puissances* dans une (*a*) lettre digne d'être lue : mais il en (*b*) écrivit une autre au même Empereur, qui n'est pas si sage à beaucoup près. Les Légats, porteurs de cette lettre et de quelques autres pour Photius, et pour les principaux de l'Etat et du Clergé, furent maltraités par ordre de l'Empereur et contraints de s'en retourner à Rome.

Jusques-là, Photius avait conservé les apparences. Un incident lui servit à lever tout-à-fait le masque. Les Légats envoyés par le Pape aux Bulgares nouvellement convertis, avaient rejeté le crême de Photius, et fait une nouvelle onction pour confirmer les Grands et le Peuple. Le Patriarche de Constantinople sentit l'atteinte que l'action du Pape allait donner à l'autorité patriarcale ; et cette atteinte était déjà dans son esprit un degré vers l'hérésie. Photius, pour se venger de Nicolas, résolut de le déposer lui-même. Il assembla pour cet effet, ou, pour mieux dire, il supposa un Concile prétendu œcuméuique, où l'on voyait toute la momerie de Photius. Nicolas y était accusé solennellement par des gens qui lamentaient pitoyablement sur les crimes de ce Pape, et en demandaient justice au Concile. Photius faisait semblant de le défendre. On le réfutait. Il cédait ensuite, recevait les accusations contre le Pape, et examinait sa cause. Enfin il le condamnait, prononçait la sentence de déposition, et l'excommuniait avec tous ceux qui communiqueraient avec lui. Les actes du Concile étaient souscrits par vingt-un Evêques ; mais on assure que Photius y mêla tant de fausses souscriptions, que le prétendu nombre des signans allait à mille. Après cela, Photius, ne gardant plus de mesures avec Nicolas, s'adressa aux Orientaux, et composa une lettre circulaire qu'il envoya au Patriarche d'Alexandrie et aux autres. Il leur dit (*c*) qu'après que les Hérésies semblaient éteintes, que la foi semblait se répandre de la Ville Impériale sur les Nations infidèles, les Arméniens ayant quitté l'hérésie des Jacobites, et les Bulgares les superstitions Payennes pour s'unir à la foi de J. C., des hommes, sortis des ténèbres d'Occident, étaient venus ravager ces nouvelles plantes, et corrompre la pureté de la foi par leurs erreurs, ordonnant de jeûner les Samedis..... retranchant du carême la première semaine, permettant d'y manger des laitages et du fromage, suivant les erreurs de Manés, en détestant les Prêtres engagés dans un mariage légitime, *eux chez qui l'on voit plusieurs filles devenues femmes sans maris, et plusieurs enfans dont on ne connaît point les pères.* Il ajoute : « Ils ne » craignent pas de réitérer l'onction du Saint-Crême à ceux qui l'ont reçue » des Prêtres, disant qu'ils sont Evêques, et que l'onction des Prêtres est » inutile..... pour comble d'impiété, ils osent ajouter des paroles nou» velles au sacré Symbole autorisé par tous les Conciles, en disant que le » Saint-Esprit ne procède pas du Père seul, mais encore du Fils » : doctrine qui, selon lui, établit deux principes dans la Trinité, confond les propriétés

(*a*) Qu'il écrivit à l'Empereur Grec. Il ne parla pas si bien touchant la soumission due aux Princes, dans une lettre à Adventius ; Evêque de Metz.

(*b*) La première avait été écrite en 865 ; la seconde le fut en 866, et donnée aux trois Légats que le Pape envoyait à Constantinople.

(*c*) On se sert ici des paroles de l'Abbé de *Fleury*, en les abrégeant un peu.

des Personnes divines, en un mot est contraire à l'Evangile et à tous les P res.

Ce détail d'erreurs est accompagné d'exclamations vagues, et des qualifications si ordinaires dans la bouche des Théologiens passionnés. Cependant des hérésies si étranges auraient été tenues pour indifférentes, si le Pape eût voulu céder aux intérêts de Photius. Le récit de la conduite du Grec et de son parti prouve cette vérité.

La mort de l'Empereur Michel, que Basile son associé à l'Empire fit tuer, et la déposition de Photius, laquelle suivit cette mort, semblaient devoir rétablir la paix. L'Empereur Basile était porté à la réunion (*a*) : il fit d'abord toutes les avances d'un *fils de l'Eglise* au Pape Adrien, successeur de Nicolas. Le Pape assembla un Concile, où les Actes de celui que Photius avait supposé comme convoqué à Constantinople contre Nicolas (*b*), furent brûlés. Dans le Concile tenu aussi à Constantinople en l'année 869, et qu'on appelle le huitiéme OEcuménique, tout se fit presqu'entièrement, selon les souhaits d'Adrien : il semble que rien n'aurait manqué à la réunion, si l'on eût pu s'assurer de Photius et des Evêques de son parti. C'est ce qui n'arriva point. D'autre côté, les prétentions que le Pape s'attribuait sur la Bulgarie au préjudice des Grecs, en soutenant hautement, par ses Légats et avec la même chaleur, que s'il se fût agi d'un article fondamental de la foi, que ce pays était une dépendance de l'Eglise Romaine, aliénèrent l'esprit de l'Empereur Grec. Ainsi, le Schisme ne fut qu'assoupi. A tout cela il faut ajouter encore (*c*) qu'il était dur pour les Grecs d'avoir été obligés de souscrire à la définition du Concile, selon la formule Romaine donnée par le Pape, ce qui mettait l'Eglise de Constantinople sous sa dépendance, et le Pape lui-même au-dessus du Concile Universel.

Le parti de Photius et tous les ennemis des Latins surent profiter des sujets de mécontentement que les Grecs prétendaient avoir contre les derniers. Sur-tout on était irrité des hauteurs de la Cour Romaine : et, comme ces hauteurs semblaient attaquer la Majesté Impériale, elles indisposèrent entièrement l'Empereur Basile. En l'année 878, le Pape (Jean VIII), n'usant d'aucun ménagement, menaça le Patriarche Ignace de l'excommunication, et de la déposition ensuite, si, dans le terme d'un mois qu'il lui prescrivait, tous ceux que le Patriarche avait ordonnés, Evêques, Clercs, etc. n'étaient hors de la Bulgarie. La même année, Photius trouva le secret de rentrer dans les bonnes graces de l'Empereur Basile, en le flattant par une (*d*) fausse généalogie assez grossièrement inventée; mais la vanité du Prince qui se voyait flatté, et l'ignorance du siécle excluaient facilement la pénétration. Cependant Ignace mourut, et (*e*) Photius, qu'on soupçonne de l'avoir empoisonné, reprit le Siége Patriarcal. Si l'on en croit beaucoup d'Historiens, sur-tout les Latins, il continua d'être le persécuteur du parti d'Ignace, et

---

(*a*) En 868.

(*b*) Les décrets de ce Conciliabule furent brûlés devant la porte de l'Eglise de Saint Pierre. « Le feu, bien loin de s'éteindre par une grosse pluie qui survint en même tems, en devint » plus grand et plus violent, comme si l'eau se fût changée soudainement en huile, etc. ». C'est ainsi que s'exprime l'Historien *Maimbourg*, Liv. Ier du *Schisme des Grecs*.

(*c*) Voy. *Fleury* et *Maimbourg*, ubi sup.

(*d*) *Fleury*, Hist. Ecclés. *Maimbourg*, *Nat. Alex.* Hist. Ecclés., etc,

(*e*) *Natalis Alex.* Hist. Ecclés. Tom. VI.

de tous ceux qui voulurent demeurer attachés au dernier Concile général. La nécessité des tems ou d'autres raisons engagèrent enfin le Pape à reconnaître Photius pour Patriarche légitime, à certaines conditions, dont la principale était qu'*il demanderait pardon en plein Concile*, et, par cette reconnaissance, le Pape détruisait le Concile qui avait condamné Photius. Un autre Concile tenu en 879, à Constantinople, appelé communément le faux huitième, abrogea solennellement celui de 869, avec tout ce qui avait été fait contre Photius. On prétend que ce Patriarche a corrompu et falsifié les lettres du Pape, l'instruction des Légats envoyés à ce Concile, et les Actes même du Concile : mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on trouve dans la conduite d'une partie de ces *hommes Apostoliques*, assemblés *pour la paix et la réunion*, les supercheries, les équivoques, les restrictions et les réserves qui ont rendu plus d'une fois ces sortes d'assemblées infructueuses avant et après le Schisme. Je ne dois pas oublier que les Grecs firent approuver et signer dans ce Concile une profession de foi conforme à la croyance de leur Eglise sur l'article de la Procession du Saint-Esprit. On a même une lettre du Pape Jean VIII, à Photius, dans laquelle il use d'expressions très-fortes contre ceux qui reçoivent l'addition faite au Symbole de Nicée, pour exprimer que le Saint-Esprit procède du Fils comme du Père : et l'on doit avouer aussi que cette lettre a donné lieu aux Grecs de prendre avantage sur les Latins. Mais ceux qui veulent justifier le Pape attribuent encore cette lettre à la nécessité des tems, et à la complaisance qu'elle l'obligeait de témoigner à l'Empereur Grec et à son Patriarche. Les lettres qu'il écrivit en 880, au même Empereur, et à Photius, peuvent être (*a*) regardées comme le correctif de ce qui s'était fait au préjudice des Latins.

Marin, successeur de Jean VIII, ne se crut pas obligé de soutenir ce que celui-ci avait fait *contre les règles de l'Eglise*. Il condamna Photius, et, après Marin, Adrien III en usa de même. Le Patriarche de Constantinople écrivit alors une Lettre contre les Latins au sujet de la Procession du Saint-Esprit. Léon le Philosophe, fils de Basile et son Successeur, chassa Photius de son siége, mais cela ne réunit point les Grecs aux Latins. Au contraire (*b*), les décisions des Légats Romains sur les quatrièmes noces de Léon, aliénèrent encore plus l'esprit des Grecs : l'ignorance qui augmentait de part et d'autre par le commerce des Barbares, et par le défaut des études, augmentait aussi l'aversion. Ce fut ainsi que s'établirent de nouveaux motifs d'éloignement, à quoi il faut ajouter que les Ecrivains du tems grossissaient extrêmement ces motifs, guidés, ou par ce zèle qui ne garde aucune modé-

---

(*a*) *Si nos Légats*, dit-il à l'Empereur Grec, *ont fait quelque chose contre nos ordres, nous ne le recevons point, et ne jugeons point qu'il soit d'aucune vertu.* A Photius il déclare qu'il reçoit le Concile de Constantinople, mais avec des restrictions, après s'être plaint de ce qu'on n'avait pas suivi ses ordres, etc.

(*b*) Cependant, selon le P. *Alexandre*, Hist. Eccles. Tom. VI, le Schisme s'éteignit par la mort de Photius, et ne recommença qu'au tems de Michel Cérularius. Les quatrièmes nôces de l'Empereur Léon ne rompirent point l'union des deux Eglises, l'opposition de Nicolas le Mystique (c'est-à-dire, le Conseiller secret, ou plutôt le Confesseur), Patriarche de Constantinople, sa déposition, et l'élection d'un autre à sa place, ce qui forma deux partis dans le Clergé, n'empêchèrent pas que les Evêques des deux partis ne fussent également unis de communion au Siége de Rome. Divers incidens qui suivirent jusqu'à *Cérularius*, n'interrompirent point cette Communion. Comme une longue note sur cette matière ne conviendrait point ici, on peut voir l'Ouvrage du P. Alexandre.

ration, ou par cette opiniâtreté mêlée d'orgueil que le peuple prend souvent pour un effet de la véritable Religion. A cela se mêlait aussi la jalousie. Les deux Empereurs se disputaient les titres et la supériorité : plus l'Empire Grec approchait de sa ruine, et plus il semble qu'il était jaloux de cette ombre de grandeur qui lui restait. Cela parut en 968, au sujet du titre d'*Empereur des Romains* que le Pape donnait à Otton dans les lettres qu'il envoya, par ses Légats, à l'Empereur Nicephore. Ceux-ci furent extrêmement maltraités par les Grecs. A peu près dans le même tems, ce Prince défendit la célébration des mystères en Latin dans la Pouille et la Calabre, où les Grecs conservaient encore quelques domaines.

Vers le milieu du onzième siècle, Michel Cérularius, Patriarche de Constantinople, attaqua les Latins sur les azymes et le Sabat, leur reprochant la célébration de l'Eucharistie avec les azymes, et le jeûne du samedi, et les accusant de communiquer ainsi avec les Juifs. Le Pape (Léon IX) répondit; mais, en faisant l'Apologie des Latins, il attaqua par des déclamations les erreurs des Grecs, à quoi il fit intervenir la suprême autorité de son Siége. Humbert, Cardinal, répondit aussi d'une manière assez exacte. Je dois remarquer ici les abus que cet Auteur reproche aux Grecs de son siècle, qui sont de rebaptiser les Latins, d'enterrer les restes de l'Eucharistie, de permettre aux Prêtres l'usage du mariage, de refuser le Baptême on la Communion aux femmes en danger pendant leurs couches, de ne point baptiser les enfans avant huit jours, de condamner les Moines qui portent des caleçons, ou qui mangent de la chair étant malades. Le même Humbert répondit aussi à un certain Nicétas Pectorat, qui faisait aux Latins les mêmes reproches que Cérularius, et finit sa réponse par un anathême prononcé à Nicétas, qui ensuite se rétracta en présence de trois Légats du Pape, en l'année 1054. Ces Légats, entre lesquels Humbert était le premier, osèrent excommunier le Patriarche Cérularius dans Sainte Sophie, et mettre l'acte d'excommunication sur le grand autel, en présence du Clergé et du peuple : après quoi, ils secouèrent la poudre de leurs pieds, en criant : *que Dieu voie et juge.* L'excommunication fut suivie d'un anathême contre tous ceux qui communieraient de la main d'un Grec non réuni aux Latins. De son côté, le Patriarche essaya de soulever les Grecs contre les Légats romains, et la chose alla assez loin pour que l'Empereur des Grecs eût à craindre l'émotion d'un peuple que le Patriarche avait irrité en même tems contre lui. Il ne m'appartient point ici, ni de justifier, ni de condamner cette fameuse excommunication, qui porta le dernier coup à la réunion tentée inutilement long-tems après. Je rapporterai seulement que Michel y est accusé de Simonie, de donner les Ordres à des Eunuques, même de les élever à l'Episcopat, de rebaptiser des gens baptisés, de soutenir que hors de l'Eglise grecque il n'y a ni Eglise, ni Sacrifice, ni Baptême; de permettre le mariage des Ministres de l'Autel, de parler mal de la Loi de Moïse, de nier que le Saint-Esprit procède du fils, de croire que tout ce qui a du levain est animé, d'imiter les purifications Judaïques, de refuser le baptême aux enfans qui meurent avant le huitième jour, et la communion aux femmes en couche; de ne point recevoir à la communion ceux qui se coupent les cheveux et la barbe, selon l'usage des Romains. Par toutes les erreurs ici mentionnées, l'excommunication les mettait en parallèle avec les Simoniaques, les Valésiens, les Ariens, les Donatistes, les Nicolaïtes, les Sévériens, les Macédoniens, les

Manichéens et les Nazariens, après quoi elle déclarait les Grecs anathèmes avec tous ces Hérétiques. L'Abbé Fleury a judicieusement remarqué (*a*) *que ces Hérésies imputées aux Grecs n'étaient la plupart que des conséquences tirées de leur doctrine ou de leur conduite, mais qu'ils ne les avouaient pas.* On peut appliquer cette remarque à la plupart des Dogmes qui divisent aujourd'hui les Chrétiens. Si l'esprit de paix et de charité se joignait à l'examen des Dogmes, et le desir d'exciter les Chrétiens à vivre selon les principes de Jésus-Christ au zéle que chacun s'attribue pour les Fidèles de sa communion, la réunion du Christianisme et la réconciliation des Sectes deviendraient des choses possibles.

A cette excommunication, *Michel Cérularius* répondit par un décret qui ne ménageait pas mieux les Latins que l'excommunication, les Grecs. Il continua ses plaintes contre les Latins, et fit le détail de leurs erreurs dans une lettre au Patriarche d'Antioche. On remarque dans ce détail (*b*) des traits d'ignorance assez grossiers. De plus, imitant la conduite des Latins, il les charge aussi de minuties comme d'erreurs capitales. Par exemple, il leur reproche qu'à la Messe un des officians embrasse l'autre, que les Evéques ont des anneaux, pour marquer que leurs Eglises sont leurs épouses; que leur Baptême se fait par une seule immersion, qu'ils mettent du sel dans la bouche de ceux qu'ils baptisent, que les Evéques des Latins vont à la guerre et sont tués après avoir tué leurs ames. Sur ce dernier reproche, le judicieux Auteur cité remarque très-bien (c) l'origine d'un abus si contraire à la douceur Apostolique. Le Patriarche d'Antioche répondit en substance à celui de Constantinople, qu'il fallait passer et dissimuler sur certains prétendus abus des Latins; éviter les erreurs essentielles, *sans perdre de vue la bonne intention*, principalement *quand la foi n'est point en péril*, auquel cas *il faut incliner à la paix et à la charité fraternelle.* Il s'explique avec la même modération sur les autres motifs d'éloignement allégués par Cérularius. Je ne m'arrête point à la seconde lettre de ce Patriarche à celui d'Antioche.

Après la mort de Michel Cérularius en 1058, il ne se passa rien de considérable par rapport au Schisme des deux Eglises, jusqu'en 1078. Cette année, Grégoire VII tint à Rome un Concile dans lequel Nicéphore Botaniate fut excommunié comme usurpateur de l'Empire. Il l'avait usurpé sur Michel Parapinace. Un faux Michel, venu en Italie pour demander du secours, servit de prétexte à faire passer des troupes en Grèce pour aider ce Prince prétendu à remonter sur le trône, et le Pape donna l'absolution des péchés à ces troupes. C'était en 1080. D'un côté, les malheurs de l'Empire grec désolé par les progrès de la Religion et des armes des Mahométans, à quoi il faut joindre les fréquentes dépositions des Empereurs et des Patriarches de Constantinople; de l'autre, les désordres de l'Italie et les brouilleries des Papes avec les Empereurs d'Allemagne, ne permettaient guères de travailler directement pour ou contre la réunion des deux Eglises. Un autre obstacle, bien capable d'entretenir ce grand Schisme, était la superstition du siècle et la barbarie des études, mêlées de vaines subtilités, et d'un certain rafine-

(*a*) Hist. Ecclés. *Liv. LX.*
(*b*) Comme d'accuser les Latins de judaiser en mangeant des viandes immondes ou suffoquées.
(*c*) Voy. *Fleury*, discours sur l'Hist. Ecclés. à la tête du Tom. XIII.

ment de piété qui mettait la crainte des anathêmes et une obéissance servile à la place de la Religion. Il était impossible qu'un goût si propre à éloigner de la paix et de la charité pût contribuer à réconcilier les partis. En 1094, l'Empereur Alexis Comnène pria le Pape et les Chrétiens Latins de lui donner du secours contre l'Infidèle : mais on ne lit pas qu'il se soit fait aucune démarche de paix entre les Eglises. En 1097, les troupes de la Croisade contre les Mahométans commirent de si grands désordres autour de Constantinople, que les Latins s'attirèrent de nouveaux sujets de haine de la part des Grecs. Je ne dis rien du Traité de S. Anselme, Archevêque de Cantorbery, sur la Procession du Saint-Esprit. Peut-être que ce Traité, composé au commencement du douzième siècle, ne parvint point alors jusqu'aux Grecs.

Il y eut peut-être quelque apparence de réconciliation dans la démarche que fit Alexis en l'année 1112, d'offrir au Pape (Pascal II) d'aller à Rome, ou d'y envoyer son fils pour recevoir la couronne des mains de Sa Saintcté. Mais on ne sait, dit l'Abbé Fleury, à quel dessein Alexis fit cette démarche, et on n'en voit aucune suite. Quoi qu'il en soit, on prétend qu'Alexis a toujours été en communion avec l'Eglise Romaine : à quoi l'on peut dire que, quand même cela serait vrai, c'était un particulier réuni, dont l'exemple ne contribuait point à la réunion générale. On regardera sans doute comme une suite de la misère et de l'ignorance des tems, ou comme un effet de la dissimulation des Grecs, ce que (*a*) Basile, Archevêque de Thessalonique, répondit au Pape Adrien, qui l'exhortait à procurer cette réunion : « Il n'y a « point de division entre nous et les Latins. Nous tenons la même foi de « Saint Pierre ; nous offrons le même sacrifice ; quoiqu'il y ait quelques pe« tits sujets de scandale, etc. » Mais ne pourra-t-on pas croire aussi que cet Archevêque parlait selon sa conscience, et qu'il jugeait sainement des motifs dont on se sert pour autoriser les Schismes ? Pour ce qui est de l'assurance donnée par un Ambassadeur (*b*) de Manuel Comnène à la Cour de Rome, de réunir sincèrement les deux Eglises autant qu'elles l'avaient été dans l'antiquité, elle ne fut suivie d'aucun succès. En l'offrant, l'Empereur Grec demandait que la Couronne Impériale lui fût rendue au préjudice des Empereurs d'Allemagne. Cette condition rendait la réconciliation impossible.

En l'année 1177, un certain Hugues Eterien présenta au Pape Alexandre III un Livre contre les erreurs des Grecs sur la Procession du Saint Esprit. Quelques questions que Manuel Comnène fit à Hugues sur cette matière, lui donnèrent lieu de la traiter dans un ouvrage particulier.

Le massacre des Latins en l'année 1182, à Constantinople, sous Alexis Comnène le jeune, ne fut pas moins l'effet de la haine qu'excitent les différens de Religion, que de la jalousie des Grecs contre les Latins. Le prétexte du massacre fut la grande autorité que ces derniers s'étaient acquise sous le règne de Manuel Comnène, qui avait été très-favorable à l'Eglise Romaine. Les Latins, se prévalant de cette faveur, traitaient les Grecs sans ménagement, et sur toutes choses ne négligeaient aucun moyen d'élever leur Eglise aux dépens de celle des Grecs.

Cette haine réciproque des deux Eglises augmenta considérablement par

---

(*a*) En l'an 1155.
(*b*) En l'an 1166.

les cruautés et les infamies que les Latins commirent dans Thessalonique, après l'avoir prise sur les Grecs en l'année 1185. On voit par des écrits du tems que les Latins étaient dès-lors bien plus odieux aux Grecs que ni les Arabes, ni les Turcs. Je dirai ici en passant qu'on croit trouver la première preuve (*a*) d'un Schisme formel entre les Grecs et les Latins dans un passage de Théodore Balsamon, qui vivait alors, et M. Fleury prétend même que le Schisme n'est guères plus ancien que la prise de Constantinople par les Latins : mais, sans m'embarrasser des raisons qui sont pour ou contre, ni de fixer la véritable époque du Schisme, il me suffit de montrer ici au Lecteur comment les passions et des vues absolument humaines l'ont accru et entretenu; en sorte que des questions purement arbitraires, et qu'on aurait dû ensevelir avec beaucoup d'autres sous la poussière de l'école, n'ont été que le prétexte de cette grande rupture. Si le Schisme n'était pas assez déclaré avant cette prise de Constantinople, du moins est-il vrai que les Grecs et les Latins vivaient dans une forte aversion les uns pour les autres. Dès le tems de Photius, les Grecs ne reconnaissaient plus le Pape pour Chef de l'Eglise, et cela seul, dans un siècle où, par le moyen de l'ignorance, on avait su établir dans la Puissance Apostolique du Chef de l'Eglise, une autorité temporelle supérieure à celle des Rois, ne pouvait manquer de devenir, avec le tems, un sujet légitime de séparation. Il me paraît aussi que les Grecs, dans leur décadence, avaient conservé assez de lumières pour pénétrer dans les dangereuses suites d'un mélange d'autorité contraire aux maximes de Jésus-Christ. Ce mélange les effrayait trop pour ne pas les éloigner d'une autorité si nuisible à celles des Princes, que ces Patriarches des Grecs n'attaquèrent jamais impunément.

Je reviens au détail que j'ai commencé. Dans l'année 1199, le Pape Innocent III, se conformant aux vues qui avaient fait agir ses Prédécesseurs, écrivit à (*b*) l'Empereur Grec et au Patriarche de Constantinople, pour les engager à se joindre aux Latins dans les Croisades qui tendaient à enlever la Terre Sainte aux Mahométans. En même tems il leur parla de la réunion, remontrant *que les Grecs, en se retirant de l'unité du Saint Siége, se feignaient une autre Eglise, et rompaient ainsi l'union du Christianisme.* Avec le Patriarche, il n'insista pas seulement sur l'unité de l'Eglise, il insinua fortement la primauté de Saint Pierre. L'Empereur répondit *que, pour obtenir la réunion de l'Eglise, il fallait la réunion des esprits*, mais qu'elle serait très-difficile *tandis que les Prélats ne renonceraient pas à la prudence de la chair.* La réponse du Patriarche se réduisait principalement à une espèce de récrimination contre les Latins. Le Pape leur répliqua, et continua de soutenir sa jurisdiction universelle dans ses répliques. Il y emploie les distinctions et les subtilités du tems : pour mieux établir la supériorité de son droit, il fait ressembler la puissance spirituelle à l'ame de l'homme, et la temporelle au corps. Enfin il compare ces deux Puissances aux deux grands luminaires du Ciel : celle du Pontife au Soleil, et celle du Roi à la Lune. Comme Innocent III fon-

(*a*) Voy. *Fleury*, Hist. Eccléa. Tom. XV.
(*b*) Alexis l'Ange et Jean Camatère.

dait la puissance de son siége sur les (*a*) autorités dont s'étaient munis les Papes ses Prédécesseurs, il suivit aussi le même système de politique, dont les maximes étaient de mêler les intérêts temporels avec les spirituels, de rendre les Pontifes Romains juges et arbitres suprêmes de ces intérêts, comme étant les seuls Vicaires de JÉSUS-CHRIST *à qui toute la terre appartient;* d'étendre sans aucune mesure les immunités Ecclésiastiques, de multiplier à l'infini les appels au Tribunal de Rome, de soustraire les Ecclésiastiques à la Puissance séculière. Toutes ces maximes contribuérent beaucoup à la fondation de nouveaux Ordres de Religieux; et à l'établissement d'un grand nombre de pratiques de dévotion, de retraites et d'austérités extraordinaires. Le premier fruit de ces pratiques revenait au Pape : elles enlevaient des sujets aux Princes, et livraient si absolument les consciences à son pouvoir, qu'en ce tems-là l'excommunication était la chose du monde la plus effrayante. Mais, comme la plus grande partie de ce système était inconnue à l'Eglise Orientale, au lieu de contribuer à la réunion des Grecs avec les Romains, il servit à les éloigner davantage. Ainsi la prétendue réunion promise par le jeune Alexis (*b*) aux croisés, moyennant son rétablissement sur le trône de Constantinople, aurait rencontré les mêmes difficultés qu'auparavant, quand même elle aurait été plus sincère qu'elle ne le fut.

Les Relations qui nous restent de la seconde prise et du pillage de Constantinople par les Latins, deux mois après la mort d'Alexis le jeune, montrent que les Grecs n'étaient rien moins que portés à se réconcilier, à la vue de tous les désordres que les Latins commirent dans cette ville. Comment les Grecs auraient-ils pu accorder le zèle et la dévotion qui semblaient devoir être l'objet des Croisades, avec les excès des Croisés dans l'Orient? Le pillage de Constantinople procura aux Eglises d'Occident un nombre considérable de Reliques de toutes sortes de Saints, parmi lesquelles il s'en glissa beaucoup qui furent adoptées sur la bonne foi des Grecs qui les donnaient, des Latins qui les recevaient, et des Moines qui pouvaient s'en prévaloir utilement pour attirer à eux la dévotion des fidèles.

Sous le règne des Empereurs Latins (*c*), il y eut une espèce de demi-réunion : encore ne fut-elle qu'extérieure. A peine même s'étendait-elle, au-delà du Clergé Latin, à quelques Grecs qui renonçaient au Schisme par des vues particulières, ou pressés par la misère de leur condition. Car ceux qui étaient les plus obstinés dans le Schisme portaient (*d*) l'horreur qu'ils avaient des Latins à rebaptiser ceux qui en avaient reçu le baptême, et tenaient pour profane un autel sur lequel un Latin avait dit la

---

(*a*) La Donation de Constantin et les fausses Décrétales.

(*b*) En l'année 1203. Il ne régna que six mois, et, dans ce court espace de tems, il ne satisfit ni les Grecs ni les Latins. *Nicetas* dit que, pour régner, il se rendit comme l'esclave des Latins..... *qu'il embrassa les nouveautés dont les Latins ont altéré la foi ancienne, et renonça aux vieilles coutumes des Romains* (c'est-à-dire des Grecs), *pour suivre les nouvelles Lois du Pape.*

(*c*) Mais, si l'on en croit *Maimbourg*, il ne fut pas difficile de *réduire les Schismatiques à l'obéissance de l'Eglise, par la disposition qu'on trouva dans leurs esprits.... outre qu'ils étaient la plupart tout disposés à suivre la Religion du Prince..... sous la domination des Latins et d'un Empereur très-zélé pour la Religion, il s'accommodèrent au tems, etc.*, c'est-à-dire, qu'ils dissimulaient ne pouvant mieux faire. Voy. *Maimbourg.*

(*d*) *Nicetas*, dans son Histoire, les a traités de *précurseurs de l'Antechrist.* Cet Auteur était témoin oculaire de leurs désordres, et nous en a conservé la Relation.

Messe. Quoi qu'il en soit, les véritables Grecs s'établirent un Patriarche à Nicée de Natolie, ou Théodore Lascaris s'établit aussi Empereur. Il est bien vrai que ces Grecs témoignèrent quelque envie de se réunir, et même Germain, leur Patriarche, écrivit à ce sujet une lettre au Pape et aux Cardinaux en l'année 1232 ; mais il y a beaucoup d'apparence que ces nouvelles démarches furent l'effet de la crainte qu'on avait des Latins qui tenaient encore Constantinople, et menaçaient les Grecs de Nicée. Cependant l'Empereur Latin Jean de Brienne, qui régnait alors en même tems que Vatace régnait à Nicée, était fort peu en état de faire du mal aux Grecs, qui, de leur côté, ne cherchaient qu'à gagner du tems, et à ruiner par des détours et des délais le peu de forces qui restaient encore aux Latins. Les conférences des Ecclésiastiques ne furent d'aucun succès, parce que les Députés du Pape ne voulurent rien relâcher, ni les Grecs rien rabattre de leurs opinions, et le résultat d'un Concile tenu à Nymphée pour traiter de la réunion fut de se séparer plus ennemis que jamais, et de se regarder mutuellement en Hérétiqués excommuniés. Vatace fit semblant d'être affligé de la continuation du Schisme ; mais, dans le fond, les Laïques furent bien aises de la rupture d'une négociation dont le succès les aurait rendus *esclaves de l'Eglise Romaine*. C'est ainsi qu'ils regardaient tous les Chrétiens d'Occident.

La réunion tentée encore en 1249 par Jean (*a*) de Parme, Général de l'Ordre des Mineurs, que le Pape Innocent IV envoya comme son Légat en Grèce, sur quelques espérances qu'avait conçues un autre frère Mineur nommé Laurent, semblait devoir être suivie d'un heureux succès, puisque l'Empereur Vatace et le Patriarche Manuel Caritopule envoyèrent des Députés au Pape ; mais les Députés ne purent arriver auprès d'Innocent. La mort de ce Pape, suivie, quelques mois après, de celle de l'Empereur Vatace, acheva de détruire toutes les mesures prises pour la réunion. En vain le Pape Alexandre IV travailla pour renouer avec Théodore Lascaris la négociation commencée avec Vatace ; elle ne réussit pas mieux que tant d'autres qui l'avaient précédée. Il paraît, par les demandes des Grecs, que cette négociation était aussi un effet de la politique. Ces demandes tendaient uniquement à recouvrer l'Empire de Constantinople. Une réunion fondée sur de tels motifs aurait eu sans doute le sort des conversions intéressées, où la Religion est toujours le jouet de l'avarice ou de l'ambition.

Le dernier Empereur Latin de Constantinople fut Baudouin II. Les Latins perdirent cette Ville après l'avoir possédée cinquante-sept ans. Ce fut en 1261 que (*b*) Michel Paléologue la surprit, dénuée d'hommes, d'argent et de vivres. On peut croire que le Pape fit des efforts pour recouvrer cet Empire, et il ne tint point à lui que les Latins ne se croisassent contre les Grecs : la Croisade fut prêchée en France par les Frères Mineurs, fidèles amis du Roi Saint Louis. Cependant Michel Paléologue, prévoyant qu'il allait s'attirer la guerre de la part des Latins, et craignant d'autre côté les suites de l'excommunication qu'Arsène venait de lancer contre lui, prit

(*a*) Cru Auteur de l'*Evangile éternel*, et déposé du Généralat en 1256.

(*b*) Il gouvernait alors pour Jean Lascaris, mais il fit aveugler ce jeune Prince, afin de régner en sa place. Le Patriarche Arsène l'excommunia pour ce crime.

le parti d'écrire au Pape (*a*), et de lui demander la paix et son amitié, comme un moyen, disait-il, de parvenir ensuite plus efficacement à la réunion si desirée. Le Pape lui envoya des Nonces avec une lettre qui élevait extrêmement la puissance du Saint Siége, l'utilité de sa médiation dans les différens des Princes, sa protection envers les faibles et les opprimés, et, sur toutes choses, cette autorité formidable par laquelle le Pape faisait tomber alors les armes des mains des Princes qui prétendaient devoir soutenir leurs droits par la force : car c'est ainsi qu'il faut entendre la connaissance que la Cour de Rome de ce tems-là prenait des affaires temporelles des Princes, connaissance qui ne manquait pas d'être suivie d'anathêmes et d'excommunications contre ceux qui refusaient de se soumettre à ses décisions. Je ne sais si l'obstination avec laquelle Arsène refusa d'absoudre Michel, disposa le Prince en faveur du Pape, ou si cette disposition fut seulement l'effet de la crainte que lui inspiraient les préparatifs des Latins pour recouvrer l'Empire de Constantinople. Quoi qu'il en soit, la réunion paraissait se négocier sérieusement entre l'Empereur et le Pape (*b*), qui la lui représentait comme un moyen facile de se délivrer de toute crainte. Le Pape lui insinuait en même-tems, qu'il ne devait point rejeter sur son Clergé le refus de l'obéissance qui lui était due; car, dit-il, *vous avez sur eux plus de pouvoir qu'il n'est convenable.* Michel (*c*) continua de flatter le Pape, lui promit (*d*) de redoubler ses efforts pour faire cesser le Schisme, et cependant employa beaucoup d'argent à (*e*) corrompre les Cardinaux : mais le Clergé Grec répondait mal aux intentions (*f*) de Michel, et se flattait que le projet de cet Empereur aurait le sort des précédens; qu'ainsi leur Eglise ne tomberait pas sous la dépendance des Latins. Malgré cela, le projet ne laissa pas d'être poussé assez vivement : le Patriarche Joseph (*g*), bon homme, simple et sans lettres, selon les termes de Maimbourg, le traversa ouvertement.

Comme l'Empereur paraissait vouloir sincèrement la réunion, il fit aussi tout ce qu'il put pour gagner le consentement du Clergé. Il n'y eut aucune subtilité que ce Prince ne mît en œuvre. D'abord, il fit une convention avec le Patriarche, par laquelle celui-ci cédait absolument son siége au cas que la négociation réussit, mais on devait le lui rendre, si elle se terminait sans fruit. En attendant la décision de cette grande affaire, qui fut portée au Concile de Lyon, convoqué au mois de Mai de l'année 1274, le Patriarche devait quitter son palais, et se retirer dans un Monastère. Après cela, Michel essaya de gagner le reste du Clergé par la douceur et par des raisons spécieuses. Ensuite, il passa aux menaces et même aux voies de fait contre ceux (*h*) qui voulurent lui résister. Le Schisme fut abjuré au nom de l'Empereur Michel, et la réunion se fit en plein Concile, d'une manière si au-

---

(*a*) Urbain IV.
(*b*) Clément IV, en 1267.
(*c*) En 1272.
(*d*) Voyez Pachymère, Liv. V, chap. 8.
(*e*) S'adressant à eux, parce qu'ils sont *les gonds* sur lesquels tourne le *Pape*, qui est comme la *porte*: *Pachymère*, *ibid.*
(*f*) Voy. Pachymère, qui dit que le Clergé s'opposa faiblement au projet, espérant que, comme auparavant, il surviendrait des obstacles à la réunion.
(*g*) Pachymère, qui vaut bien Maimbourg, parle plus avantageusemet de Joseph.
(*h*) Voy. le detail des violences de Michel dans *Pachymère*, Liv. V.

thentique et si conforme aux idées de la Cour Romaine, qu'il ne semblait pas qu'on dût souhaiter rien davantage. On verra que tout le mauvais levain restait encore. En se réunissant si absolument, Michel demanda que le symbole continuât de se dire comme avant le Schisme : il demanda aussi la continuation des usages reçus auparavant. De plus, il se forma des Schismes et des divisions dans le Clergé, qui rendirent bientôt toutes les déférences de l'Empereur aux vues et aux volontés du Saint Siége, inutiles et infructueuses. D'ailleurs il ne faut pas oublier qu'il y avait beaucoup d'artifice dans les démarches de Michel et de son Patriarche Jean Veccus. Celui-ci enveloppa de beaucoup de paroles obscures et inutiles la grande question de la procession du Saint Esprit dans la profession de foi qu'il envoya au Pape Jean XXI; cependant il excommunia tous ceux qui refuseraient de *reconnaître la Sainte Eglise Romaine pour mère et chef de toutes les autres Eglises.* Nicolas III, qui parvint au Pontificat après Jean XXI, demanda que le Patriarche et les autres Prélats, de même que le clergé de chaque Ville, Bourg ou Village, fissent chacun en particulier leur profession de foi suivant le formulaire donné par l'Eglise Romaine; que les Grecs et les Latins dissent uniformément le symbole avec l'addition; que le Clergé s'engageât à ne rien enseigner ni tolérer de contraire à la profession de foi; qu'on n'observât, des Rites établis durant le Schisme, que ceux que l'Eglise Romaine jugerait à propos de tolérer, comme n'étant contraires ni à la foi, ni aux canons. Nicolas fit insinuer aussi que les Grecs devaient se faire absoudre des censures encourues à cause du Schisme; que le Patriarche et les autres Prélats réunis devaient demander à l'Eglise Romaine d'être confirmés dans leurs Dignités : enfin que la présence d'un Cardinal Légat, *muni d'une pleine autorité*, serait d'une utilité indispensable à Constantinople. L'Empereur battit en retraite, et soit qu'il craignît effectivement la rebellion de ses proches et de ses sujets, ou qu'il fût bien aise de trouver un prétexte pour s'empêcher d'en trop faire, il déclara devant le Clergé qu'il ne souffrirait aucun changement aux usages, ni la moindre addition au symbole.

A des ménagemens si spécieux, qui, comme on peut le voir, étaient l'effet d'une crainte justement fondée sur l'obstination des Grecs Schismatiques, l'Empereur joignait avec beaucoup d'artifice une déférence extérieure pour le Pape, laquelle semblait faire valoir hautement l'autorité suprême du Siége Romain. Ce Prince y joignait aussi les mauvais traitemens et la cruauté contre ceux qui l'accusaient de renverser la Religion, ou qui témoignaient le mécontentement de la réunion. D'autre côté, le Pape Martin IV reconnut bientôt le peu d'avantage que le Siége Apostolique retirerait d'une réconciliation forcée, qui se bornait à Michel, à son Patriarche Veccus et à quelques autres Ecclésiastiques de leur parti (*a*) : jugeant donc que cette réunion était illusoire, il refusa de donner audience aux Ambassadeurs de ce Prince, et l'excommunia lui-même en 1281.

Michel Paléologue étant mort en l'année 1282, dans la communion de (*b*) Rome, selon Maimbourg, quoiqu'excommunié par le Pape, Andronic son fils commença par renoncer à la réunion avec les Latins : ensuite on fit

(*a*) Voyez Pachymère, Liv. VI, chap. 30.
(*b*) *Maimbourg*, Schisme, etc., Liv. V; *Pachymère* n'en dit rien.

une purification solennelle, comme si l'on avait été profané par la réunion : on suspendit divers Ecclésiastiques, on en déposa d'autres et l'on imposa des pénitences aux Laïques. Veccus fut condamné et déposé dans un Concile de Constantinople. Toutes ces procédures furent suivies de dépositions d'Evêques et de beaucoup de désordres dans l'Eglise Grecque, dont le détail est trop long pour le rapporter ici. Les divisions perpétuelles, qui s'élevèrent dans cette Eglise, et les mauvaises affaires de l'Etat, attaqué de tous côtés par des ennemis formidables, entretinrent les esprits dans une dangereuse incertitude et dans la perplexité.

Le projet de réunion fut repris par le moyen d'un nommé Sanuto, en l'année 1326; mais ce projet n'eut aucune suite. Quelques années après (*a*), l'Empereur Andronic le jeune témoigna quelque envie de se réunir. Le Pape Jean XXII envoya des Nonces à Constantinople pour traiter de cette union: mais, par l'avis de Nicephore Gregoras, on ne disputa point avec eux: ainsi le voyage de ces deux Nonces resta sans effet. Une tentative faite en (*b*) l'année 1337 n'eut pas des suites plus heureuses.

Deux ans après, Barlaam fut aussi envoyé à Benoit XII de la part de l'Empereur Andronic. Il fit de nouvelles propositions de réunion, qui trouvèrent, comme auparavant, le Pape disposé à les recevoir, moyennant qu'elles fussent avantageuses à l'autorité du Saint-Siége : mais, par les démarches des envoyés de l'Empereur, on voit qu'il n'était disposé à accorder ces propositions, qu'autant qu'elles lui fourniraient le moyen de se maintenir contre les Turcs et ses autres ennemis. Ces dispositions ne pouvaient jamais que procurer une réconciliation précaire, et mettre de grands obstacles à une solide paix. Elles y en mirent encore. Selon Maimbourg, *le peuple, lassé de ses misères, desirait ardemment cette réunion;* non par conviction, ce qu'on ne doit point attendre du peuple, mais parce qu'il se flattait que le secours des Latins, joint à la réunion, le délivrerait de ses maux. Barlaam commença par proposer un Concile général libre, convoqué unanimement avec l'approbation du peuple et celle des quatre Patriarches d'Orient; ce qu'on ne pouvait pas dire de la réunion faite à Lyon, puisqu'elle avait été l'ouvrage de l'Empereur (*c*) seul; mais il demanda en même-tems des secours pour reprendre la Natolie sur les Turcs, comme un moyen, disait-il, d'ouvrir le passage à la Terre-Sainte, et de disposer les Grecs à écouter les propositions des Légats du Pape. C'est ainsi, continuait-il, que l'Empereur pourra persuader les Grecs de la bonne foi et de la sincère amitié des Latins. C'étaient donc la misère de l'Empire, et la ruine dont il était menacé, qui parlaient pour la Religion. Barlaam le faisait assez connaître en disant au Pape, *qu'il n'était pas l'Envoyé du peuple des Grecs, mais de l'Empereur Andronic seul, qui ne pouvait et n'osait se déclarer pour l'union, si les Latins ne lui envoyaient auparavant du secours.* Le Pape n'approuva ni l'expédient d'un Concile général, ni l'examen des controverses qui séparaient les Grecs des Latins, ni la tolérance que proposa Barlaam; sous prétexte que : *ne pas résister à l'erreur, c'est en quelque manière l'ap-*

(*a*) En 1333.
(*b*) Sous le Pontificat de Benoît XII.
(*c*) L'Empereur Michel Paléologue.

prouver. Il offrit des commissaires pour conférer avec ceux des Grecs, non *pour disputer* avec eux, mais pour instruire les schismatiques. Tout ce que Barlaam répondit ensuite, prouve que le projet n'avait d'autre but que d'obtenir du secours du Pape.

Au milieu des désordres qui troublèrent Constantinople après la mort d'Andronic le jeune, désordres qui furent dus en partie aux fausses contemplations de certains (*a*) Quiétistes, qui s'élevèrent parmi les moines du Mont Athos, Jean Cantacuzene, qui s'était intrus dans la souveraineté, renouvela le projet de réunion, dans la vue de s'acquérir la bienveillance de Clément VI. Il y eut des ambassadeurs et des nonces envoyés de part et d'autre. Un concile à portée du Pape et de l'Empereur Grec fut proposé et accepté, mais la mort du Pape fit échouer le projet. La mauvaise situation de cet Empereur, pressé de ses ennemis, le fit écrire sur le même sujet au successeur (*b*) de Clément. Ce fut par un pareil besoin que Paléologue, successeur de Cantacuzene, offrit aussi une réunion accompagnée de sa part de l'obédience la plus solennelle et la plus humble pour un souverain. Il envoyait un de ses fils comme otage et comme garant de sa fidélité au Pape. Il donnait au Légat du Pape, à Constantinople, un pouvoir presque absolu dans toutes les affaires ecclésiastiques : il s'engageait à soumettre absolument les Grecs à l'Eglise Romaine, et déclarait enfin que, s'il lui arrivait de manquer à ces promesses, l'Empire serait transporté à son fils Andronic, et sa puissance paternelle au Pape; en sorte que le Pape pourrait même acquérir l'Empire au nom de ce fils, etc. Telle était la nature d'un engagement conseillé par l'Internonce du Pape à un prince environné d'ennemis, pressé au-dedans par les factions des Grecs qui se détruisaient mutuellement, tandis que les Turcs, favorisés par ces divisions, avançaient leurs conquêtes jusqu'aux portes de Constantinople. Quoi qu'il en soit, il est remarquable que la soumission ne produisit rien : les secours ne furent point fournis, et la négociation resta sans effet. Toutes les démarches qui suivirent de tems à autre l'engagement de Paleologue envers le Pape, n'eurent pour objet que d'obtenir des secours qui n'arrivèrent jamais.

En l'année 1369, ce même Jean Paléologue alla à Rome pour demander aux Princes Latins leur assistance contre les Turcs qui le pressaient de tous côtés. L'Empereur Grec fit une profession de foi entièrement catholique, et conforme aux intérêts du Pape. J'ajoute qu'elle n'était pas moins convenable à ceux de Paléologue, et que l'état des affaires de ce Prince le voulait ainsi. Paléologue s'en retourna chez lui muni de lettres de recommandation du Saint-Père, et de quelques-unes de ses graces spirituelles. Peut-être que la politique du tems ne permettait pas de lui en accorder de temporelles, dont il ne pouvait se passer. Il y a même beaucoup d'apparence que le Pape n'avait pas le crédit de mieux faire au milieu des divisions qui brouillaient alors l'Occident. Enfin ce prince infortuné s'en retourna chez lui (*c*), plus pauvre et plus faible qu'il n'en était sorti.

(*a*) On les nomma Palamites, du nom de Grégoire Palamas leur Chef, Voy. Jean Cantacuzène, Hist. d'Andronic, Liv. II et IV. Voy. aussi Fleury, tom. XX, et Maimbourg, *Schisme*, etc.

(*b*) Innocent IV, élu en 1352.

(*c*) On assure même que ses créanciers le firent arrêter à Venise, et que son fils Manuel emprunta de l'argent pour le délivrer.

Je passe légèrement sur l'ambassade de Jean Paléologue au Pape Urbain V, et sur quelques lettres entre Jean Cantscuzene, alors moine, et le Pape Grégoire XI, au sujet de cette réunion des Grecs. Je ne dis rien non plus des lettres qu'écrivit à (*a*) Boniface IX, Manuel Paléologue, successeur de Jean, ni du voyage que cet Empereur, réduit à la seule ville de Constantinople bloquée alors par Bajazet (*b*), fut obligé de faire vers les Princes d'Occident pour obtenir du secours. Toutes ces démarches ne produisirent aucun effet, ni dans le temporel, ni dans le spirituel. Les schismes de l'Eglise d'Occident, et le fléau de la guerre qui se faisait sentir en France, en Angleterre et en Allemagne, ne lui laissèrent aucun moyen d'être secouru, et tout ce qu'il obtint en France se réduisit à une pension. Ce fut alors que divers savans commencèrent à se réfugier en Italie, et achevèrent la décadence de ces Grecs si distingués autrefois dans les arts et dans les sciences.

Au commencement de l'année 1418, Manuel Paleologue envoya des ambassadeurs au concile de Constance, avec des propositions de réunion qui ne furent suivies d'aucun succès, quoique des écrivains rapportent que cette ambassade fut favorablement écoutée. Cependant, Manuel conservait toujours le dessein de se réunir, et même d'y engager ses sujets par un Concile solennel. Peut-être qu'alors il agissait de bonne foi, et peut-être aussi qu'il se conformait seulement à son intérêt. Quoi qu'il en soit, il agit de concert avec le Patriarche Joseph. Martin V envoya un (c) légat à Constantinople. On proposa, de la part des Empereurs Michel et Jean Palcologue, un concile libre et œcuménique dans cette ville : mais le Pape y mit pour condition que ces princes fourniraient aux frais et à la dépense des prélats Latins, ce qui rendit la proposition impraticable. D'autre côté, les Grecs s'obstinèrent à demander Constantinople pour le concile, declarant en même-tems que leur intention était de se rendre à ce qu'on y déterminerait librement, et non pas d'adhérer aveuglément à Rome à la doctrine des Latins. On voit par là que la même défiance continuait de part et d'antre; que la politique et les besoins conduisaient les uns, que le desir de dominer absolument et de se rendre maîtres des opinions, gouvernait les autres.

A la persuasion des Pères du concile de Bâle (*d*), Jean Palcologue leur envoya ses Ambassadeurs pour traiter avec eux de l'union de l'Eglise. Ils convinrent de quelques articles préliminaires, dont les principaux furent qu'on choisirait pour s'assembler quelque ville d'Italie, aussi proche qu'il se pourrait de la mer, ou Bude en Hongrie, ou Vienne en Autriche; que l'Empereur Grec s'y rendrait avec les Patriarches, les Métropolitains, etc., jusqu'au nombre de sept cents personnes que le concile défrayerait jusqu'à leur retour en Grèce; qu'on ferait les frais de l'assemblée du clergé Grec qui se tiendrait à Constantinople pour l'élection des députés qui viendraient au concile; qu'on fournirait des hommes et des galères pour la défense de Constantinople pendant l'absence de l'Empereur, et cela aux dépens du même concile. Le concile de Bâle ratifia ces articles, et après lui le Pape Eugène. Cependant il se trouva des défauts dans les termes et dans les formalités,

(*a*) En l'année 1396.
(*b*) Vers l'annee 1400.
(*c*) En 1420, le Cardinal de Saint-Ange.
(*d*) En 1434.

des chicanes et des variations de la part des Grecs, des brouilleries entre le concile et le Pape Eugène, qui traversèrent encore la négociation de Bâle, mais qui se terminèrent pourtant à la tenue d'un autre concile (*a*) à Ferrare, d'où il fut transféré à Florence.

Les Grecs arrivèrent à Ferrare au mois de mars de l'année 1438. Après qu'on eut réglé le cérémonial entre le Pape et l'Empereur Jean Paléologue, qui se trouvait en personne à ce concile, on en fit l'ouverture au mois d'avril, et, jusqu'à la première (*b*) session qui se tint au mois d'octobre, les Grecs et les Latins disputèrent sur les articles contestés de part et d'autre. Les seize sessions de ce concile ne produisirent que de longs discours, des disputes vagues et des contestations vaines qui ne décidèrent rien et ne convertirent personne. Le Concile se r'ouvrit à Florence, et l'on y tint la première session à la fin du mois de Février de l'année 1439. Il y en eut dix avec les Grecs. On disputa vivement, mais les disputes ne gagnant rien sur la plus grande partie des esprits des Grecs échauffés et obstinés, on chercha d'autres moyens pour parvenir à une réunion que l'Empereur Grec voulait procurer à quelque prix que ce fût. Divers tempéramens se proposèrent ensuite et se terminèrent sans fruit. On ne saurait assez admirer les détours et les subtilités que chaque parti forgeait pour soutenir ou pour expliquer la différente manière de concevoir la procession du S. Esprit. Mais il n'était que trop visible que le S. Esprit avait peu de part à ces vétilleuses subtilités.

Quoi qu'il en soit, on convint enfin d'une *apparence d'union*. Je l'appelle ainsi, parce qu'elle ne fut pas plus générale que les précédentes, et qu'enfin elle augmenta les divisions parmi les Grecs. On dressa en présence de l'Empereur grec une profession de foi qui devait être commune aux Grecs et aux Latins sur la procession du S. Esprit. Cet écrit fut lu, signé et approuvé des deux partis au mois de juin. Le Patriarche de Constantinople Joseph mourut dans ce même mois à Florence, réuni en tout aux Latins, au moins suivant la dernière déclaration qui reste de lui.

Les autres points qui faisaient la séparation furent beaucoup moins contestés, excepté celui de la primauté du Pape, que les Grecs ne pouvaient se résoudre d'accorder. Il le fut enfin avec certaines restrictions qui ne blessaient aucunement cette autorité suprême. Le décret d'union fut signé le sixième Juillet de la même année, dans le tems qu'à Basle on déposait le Pape Eugène, qui était, pour ainsi dire, l'ame de cette réunion.

Le décret qui unissait les Arméniens à l'Eglise Romaine fut fait au mois de novembre de la même année. Les Jacobites s'unirent au commencement de l'année 1441. Au contraire la plupart des Grecs qui avaient signé l'union au concile de Florence, se rétractèrent à Constantinople. Les reproches que leur fit le peuple, les maux dont ils étaient menacés par la cabale des moines et des autres Ecclésiastiques schismatiques, enfin (*c*) leur propre légéreté les portèrent à se rétracter, et plusieurs même écrivirent contre

---

(*a*) En 1438.

(*b*) C'est-à-dire avec les Grecs, car le concile avait commencé ses sessions dès le mois de janvier de la même année.

(*c*) Voy. le détail que *Ducas* a donné de cette rétractation dans *l'Hist.* des *Paléologues*, ch. 31.

l'union. Ces écrits furent suivis d'une infinité de reproches et de soupçons jetés contre les Latins, comme d'avoir corrompu les Grecs (*a*), d'avoir acheté leurs suffrages, d'avoir falsifié, contrefait ou corrompu les actes et les signatures. Toutes ces plaintes, accompagnées de l'ancienne haine des Grecs contre les Latins, rendirent le schisme aussi opiniâtre qu'auparavant, et l'Empereur même, qui en se réunissant avait eu en vue de mettre les Latins dans ses intérêts, et de les engager à le secourir puissamment contre les Turcs, se refroidit beaucoup, lorsqu'il se vit trompé dans ses espérances. Les murmures du peuple excité par le clergé achevèrent de le déconcerter : mais ce qui l'intimida le plus fut l'excommunication dont trois patriarches d'Orient osèrent le menacer. Cette action de vigueur retint l'Orient dans le Schisme, avec la Russie et la plus grande partie de Constantinople. Ces Prélats prononcèrent en même tems une sentence de déposition contre le patriarche de cette ville, et contre tous les Ecclésiastiques ordonnés par lui.

La perte de la bataille (*b*) donnée à Varne près du Pont Euxin entre Ladislas Roi de Hongrie et Amurat Empereur des Turcs fut le dernier coup porté aux espérances de Jean Paleologue, qui, jusqu'alors, avait pu se flatter encore de réunir les Latins à ses intérêts, en réunissant les Grecs à leur croyance et à leur Eglise. Je ne répéterai point ici que de fausses vues de religion, ces fausses vues qui n'ont que trop souvent ruiné les intérêts du Christianisme, avaient exigé depuis long-tems que les Grecs ne fussent secourus qu'à condition qu'ils conformeraient leurs usages et leur croyance aux volontés du chef de l'Eglise Latine. On ne voulait point prévoir que la destruction de l'Empire d'Orient et les progrès des Mahométans ne pourraient qu'affaiblir et déshonorer le christianisme d'Occident. On n'écoutait que cette passion impétueuse cachée sous le nom de *zèle*, qui, ne cédant ni aux besoins de l'Etat, ni aux intérêts des peuples, ne pense qu'à se *multiplier des Fidèles*, et à amener les *ames captives* à ses volontés. La perte de la bataille de Varne fut due à ce zèle, qui venait de faire rompre une trêve faite avec les Turcs et jurée sur (*c*) l'Evangile. Le Cardinal Julien osa colorer ce manque de foi, si opposé aux maximes du véritable Christianisme, et lever tous les scrupules des Princes Chrétiens par une absolution donnée au nom du successeur de celui qui nous a commandé d'être fidèles et religieux dans nos promesses, même à notre dommage, et envers nos plus grands ennemis. Jean Paléologue, n'espérant plus d'être soutenu par les Latins, ne voulut, ou n'osa plus parler d'union.

On met en l'année 1444 la réunion des Syriens, des Chaldéens, des Maronites et de leurs Patriarches aux Latins. Cette réunion ne fut ni plus solide, ni plus générale que celle des Grecs.

(*a*) *Il y eut des Archevêques qui, en signant le décret, dirent, nous ne signerons pas si vous ne nous contez l'argent que vous vous êtes obligés de nous fournir*, etc. *Ducas*, Ibid.

(*b*) A la fin de l'année 1444.

(*c*) On assure qu'Amurat, ayant tiré de son sein le Traité qu'il avait conclu avec les Chrétiens, adressa ces paroles à Jésus-Christ : *Seigneur, voici l'alliance que les Chrétiens ont faite avec moi en ton nom. Si tu es Dieu, venge ici ton injure et la mienne.* Le Cardinal Julien perdit la vie dans cette action. D'autres disent, qu'après la perte de cette bataille, il tomba entre les mains de quelques voleurs qui l'assassinèrent.

Tout ce qui fut fait sous le règne de Constantin Paléologue, dernier Empereur des Grecs, pour maintenir la réunion signée au concile de Florence, ne fut (*a*) que feinte, dissimulation et politique. A la vérité, ce Prince accepta le décret d'union; il engagea des Ecclésiastiques et quelques-uns de sa cour à le recevoir: mais, outre que la nécessité contribuait à le faire agir, l'obstination des peuples était la même qu'auparavant, et le mauvais état des affaires permettait moins que jamais d'user de quelque autorité pour réconcilier les esprits et les réduire sous l'obéissance du Siége Romain. Dès que le moine Gennadius, chef du parti opposé à l'Eglise Romaine, eut menacé des derniers malheurs ceux qui recevraient l'union faite à Florence, le parti des Latins fut regardé comme une assemblée d'excommuniés: même les dévotes se mirent de la partie, et se donnérent la liberté de prononcer anathème contre ceux qui approuveraient le décret de réunion.

On peut juger de l'aversion des Grecs pour l'Eglise Romaine par ces paroles de l'Amiral de la Flotte Grecque. Lorsque ce Grec vit l'armée des Turcs qui assiégeait Constantinople, il dit: *il vaut mieux voir dominer le turban dans Constantinople, que le chapeau d'un Cardinal Latin.* Cette aversion ne diminua point après la prise de cette capitale par les Turcs.

C'est ici qu'il faudrait terminer cette Histoire abrégée du schisme. Il suffit presque d'avoir suivi de siècle en siècle les négociations qu'on a faites depuis le commencement de ce schisme pour réunir les Grecs aux Latins, et les moyens que les Empereurs Grecs d'un côté, les Papes de l'autre, employérent pour parvenir à une réconciliation, qui n'eut pour l'ordinaire d'autre motif que l'intérêt temporel et la politique du siècle. L'ignorance des Grecs, opprimés sous le joug des Turcs, ne leur permettait plus de s'embarrasser des vétilleuses controverses qui séparaient depuis si long-tems les deux Eglises, et la vénalité du Patriarcat, qui commença environ huit ans après la prise de Constantinople par les Turcs (ensorte qu'on l'a vu depuis ce tems-là abandonné au plus offrant), semblait ôter toute espérance de se rapprocher jamais. Cependant il y eut encore quelques Patriarches unis de sentimens aux Latins, malgré la haine obstinée que le peuple avait pour le Pape et pour sa communion. Mais tous les projets de réunion furent abandonnés ou suspendus, dans les désordres que les sectes et les hérésies multipliées causèrent entre les chrétiens d'Occident, pendant le seizième siècle. Je vais rassembler quelques points d'histoire essentiels, sur ce qui reste de cette matière du schisme des Grecs.

On dit que Jérémie, devenu patriarche de Constantinople en l'année 1572, fut sollicité par les Luthériens de se réunir à la confession d'Ausbourg, et que, n'ayant pu le gagner, il trouvèrent le moyen de le faire déposer. Jérémie était au contraire disposé à se réunir aux Latins: du moins la réponse qu'il fit à la confession de foi d'Aushourg, montre qu'il trouvait obscure leur doctrine sur l'Eucharistie, et sa deuxième réplique, qu'il n'était

(*a*) *La plupart des Ecclésiastiques n'y consentirent point. Mais, que dis-je, la plupart.... personne n'y consentit, et l'Empereur feignit seulement d'y consentir*, etc. Ducas *s'exprime ainsi*, Chap. XXXVI *de l'Histoire des Paléologues.*

point Luthérien sur divers autres articles. Les controverses ont exercé leur chicane sur la croyance de ce Grec.

Cyrille Lucar, qui devint, à ce qu'on prétend, patriarche de Constantinople avec le secours de l'argent des Hollandais, et par les intrigues du parti calviniste, voulut essayer une réunion avec cette secte. Il donna une confession de foi *conforme en tout au sentiment de Calvin; ce qui causa un grand étonnement à l'Eglise d'Occident* (*a*). C'est ainsi que s'exprime la relation que je cite. Pour développer cette circonstance, on doit savoir que (*b*) Cyrille Lucar avait beaucoup voyagé en Hollande et en Angleterre. C'est là qu'il goûta la doctrine des Protestans, en lisant leurs livres, et en conférant avec eux. Cette lecture et ces liaisons purent lui (c) fournir un plan de réforme, et produisirent une confession de foi presqu'entièrement calviniste, qui a été imprimée à Genève, comme un monument authentique de la (*d*) conformité de croyance entre les Grecs et les Protestans sur les principaux points du christianisme. Chaque parti a dépeint Cyrille selon ses idées ou ses préjugés. S'il faut en croire les Catholiques (*e*), c'était un Calviniste déclaré, un ennemi du Pape, un hypocrite, pensionnaire des Protestans, dont il suivait la doctrine par intérêt, et non pas par connaissance de cause; qui s'éleva au Patriarcat par leur argent et par leurs cabales. Selon les Protestans (*f*), il faut convenir que c'était un ennemi des Latins; mais il l'était sur-tout des faux Grecs (c'est-à-dire des Grecs latinisés). Il s'attira l'inimitié des Latins, parce qu'il résista courageusement aux promesses et aux menaces qu'ils lui firent pour l'attirer à leur parti. Ses vues étaient celles d'un véritable chrétien, et *toute sa conduite a fait voir qu'il a cru devoir travailler au rétablissement d'une piété parfaite dans son Eglise, en s'opposant de tout son pouvoir au progrès des erreurs et des superstitions, etc.,*

(*a*) Ambassade à la Porte en 1665, de *Gautier Leslie*.

(*b*) Il vivait au commencement du dix-septième siècle. Les Turcs le firent mourir en 1638.

(*c*) Voici ce que dit de Cyrille le Chevalier Ricaut, dans la préface de son *Etat de l'Eglise Grecque*, selon la traduction imprimée en 1688 à Amsterdam. « Je sais.... que Cyrille, ayant » passé quelque tems en Angleterre, goûta fort l'état florissant où se trouvait la religion au » commencement du règne de Charles 1er.... et conçut une haute estime pour l'Eglise Anglicane. Cela lui fournit peut-être un plan pour réformer l'Eglise Grecque, pour y réduire » la longueur des offices, la multitude des cérémonies et le nombre des fêtes, pour y fixer » la doctrine de l'état des ames après la mort, pour y retrancher certaines cérémonies superstitieuses, qui sentaient trop le paganisme, et pour y rendre vénérable le sacrement de l'eucharistie, sans en pénétrer les redoutables profondeurs.... ».

(*d*) *Les Grecs*, dit le Chevalier Ricaut dans la même préface, détestent *cette confession*.... Je regarde comme un paradoxe historique ce qu'il dit ensuite; *on accuse d'être les auteurs de cette confession les Jésuites, qui, haïssant mortellement ce digne Prelat, lui suscitèrent de terribles persécutions, et pourraient bien s'être efforcés de lui attirer la haine des Turcs et des Juifs; et de faire lancer à la fois contre lui les foudres de l'ancienne et de la nouvelle Rome.* On verra, par ce qui suit, que cette confession de foi était véritablement de Cyrille.

(*e*) *Arnaud*, Perpétuité de la Foi, et autres. Le P. *Simon*, infrà.

(*f*) *Claude*, Réponse à la Perpétuité de la foi, *Liv. III, Chap.* 12, où il rapporte quelques particularités curieuses touchant l'estime que les Grecs de Constantinople avaient pour Cyrille, et les regrets qu'ils lui témoignèrent après sa mort. Au reste, je ne vois pas que cela prouve beaucoup en faveur de la conformité de la croyance de Cyrille avec celle de son Eglise. Outre que la haine des peuples se convertit facilement en regrets et en pitié, je dis que l'ignorance des Grecs (je parle du peuple), était trop grossière, pour qu'ils eussent connaissance d'une confession de foi de leur Patriarche, et que de là ils en prissent des motifs de haine ou d'éloignement. Il n'est donc pas impossible que le peuple ait conservé beaucoup d'estime et d'affection pour Cyrille, sans s'embarrasser de cette confession. Peut-être aussi que cette affection qu'on nous donne pour si générale, ne doit être attribuée qu'à ceux qui tenaient son parti.

qu'il n'a point retenu la vérité en injustice, ni trahi les mouvemens de sa conscience, etc., enfin qu'il n'a eu d'autre liaison avec les ambassadeurs d'Angleterre et de Hollande que celle qui s'était formée par *une connaissance mutuelle*, qui se *convertit* ensuite *en quelque familiarité, quand ils furent envoyés à Constantinople, et qu'ils l'y trouvèrent*, etc.

Sans autre détail, il parait par diverses lettres de Cyrille, que ce grec s'était mis en tête (*a*) de faire une réunion de son (*b*) chef avec les Protestans, ou plutôt avec les Calvinistes; qu'il a mêlé sa croyance particulière à celle de (*c*) son Eglise; que, malgré cela, ses sentimens étaient encore bien éloignés du pur calvinisme, au moins dans le tems qu'il écrivait à un célèbre (*d*) arménien; qu'il avance des faussetés comme celles-ci (*e*), que les Géorgiens, les Chaldéens et les autres peuples qu'il nomme, *persévèrent constamment dans la foi de* Christ, *et qu'on ne s'y aperçoit d'aucune innovation dans ce qui concerne la foi;* qu'il est fort ignorant, comme par exemple, quand il dit que les *Coptes sont appelés ainsi parce qu'ils se circoncisaient*, au lieu qu'il aurait dû savoir que *Copte* ou *Cufte* est un mot corrompu d'*Ægyptius*. J'ajoute que ce grec était violent et passionné, ce qui parait par ses déclamations continuelles contre l'Eglise romaine, les jésuites, les moines, etc.

L'instruction (*f*) donnée par la Cour romaine à *Canacchio-Rossi* prouve que Cyrille était seul calviniste. C'est lui qu'on accuse en particulier d'avoir une croyance erronée, d'envoyer de jeunes grecs étudier en Angleterre, de répandre le calvinisme par leur moyen *dans le Levant*, de distribuer des catéchismes hérétiques aux Evêques, lesquels catéchismes contiennent des erreurs condamnées, non-seulement par le siège apostolique et le concile de Trente, *mais aussi par ses prédécesseurs* (*g*). Il parait aussi que le véritable dessein politique était d'ériger *autel contre autel*. L'intérêt des Puissances protestantes demandait l'établissement de leur réforme parmi les Grecs, sur les ruines des missions et des séminaires des catholiques. Ils em-

---

(*a*) Voy. *Monumens authentiques de la Religion des Grecs*, par le Sr. *Aymon*, première lettre à la République de Genève; *Je reçois votre doctrine*, etc. *je déteste les dogmes de l'Eglise Romaine*, etc.

(*b*) *Quella* (*Confessione*) *ho scritto per dichiriazione di me stesso e far palese al mondo quel che credo e professo*, etc. Lettre 2. à Mr. *Diodati*. Quant à ce qu'il dit dans cette lettre, *qu'en fait de Religion, son Eglise ne veut aucune communion avec les Papistes*, cela ne regarde que le schisme.

(*c*) Dans les *Monumens*, etc. Lettre 2. à Mr. *Diodati*, il s'exprime ainsi: *La confessione mia è de la Chiesa Greca*. Cependant on a remarqué que divers points de cette confession sont opposés à la croyance de plusieurs Grecs, qui n'étaient nullement suspects de s'être latinisés. *Claude* répond, *Liv. III. Chap.* 12 de sa *Réponse à la Perpétuité*, qu'il n'y a rien d'arrêté précisément touchant ces points, etc. Mais on verra mieux dans la suite en quoi cette confession est opposée à l'Eglise Grecque. Il ne faut pas oublier que, dans cette même lettre, citée à la Note précédente, Cyrille dit *qu'il a rédigé cette confession de son propre mouvement*, etc. Il ne faut pas oublier non plus que, dans un fragment de lettre de Cyrille, cité au Tome III de la *Perpétuité*, il déclare *qu'il déteste les superstitions des Grecs*: nouvelle preuve que sa croyance ne se conformait pas absolument à celle de son Eglise. Cette même preuve se peut tirer aussi de ce qu'il dit des Grecs à la fin de sa lettre à *Uytembogart*.

(*d*) *Uytembogart* en 1613. Voyez aussi une Lettre qu'il écrit à Mr. de *Wilhem* dans les *Monumens authentiques*, etc.

(*e*) *Ibid.* On verra le contraire dans la suite de ces Dissertations.

(*f*) Voy. dans les *Monumens authentiques*, etc.

(*g*) Voy. ibid. la *Relation des Complots des Jésuites*, etc. Ceux qui la liront avec attention y remarqueront ce que l'on avance ici.

ployèrent Cyrille, ennemi du Pape, et profitèrent de sa haine, jointe à son penchant au calvinisme, pour tâcher de faire réussir leur projet.

Finissons sur la réunion projetée des Grecs avec les communions protestantes par le moyen de Cyrille Lucar. Nous le trouverons une autre fois dans notre chemin, lorsqu'il faudra donner l'abrégé de la croyance des sectes chrétiennes du Levant. Supposé qu'il fût vrai que les Grecs marquent plus d'inclination pour les Protestans que pour l'Eglise romaine, on les rendrait peut-être (*a*) plutôt Anglicans que Calvinistes : mais cependant il se trouverait enfin que deux causes empêcheraient leur réconciliation, et la rendraient aussi peu solide que tant de projets proposés pour rapprocher les deux Eglises grecque et romaine. L'une est l'extrême ignorance des peuples, qui les attache grossièrement à leurs superstitions; ensorte que Cyrille ne peut s'empêcher de (*b*) le reconnaître. Or, ce penchant à la superstition leur donnerait toujours de l'éloignement pour une religion qui, sous prétexte de garantir de la superstition, ne permet à ces peuples qu'un culte dépouillé d'extérieur, uniquement spirituel, à peine capable de fixer l'attention de ceux qui s'élèvent au-dessus du peuple. L'autre cause est (*c*) l'ignorance des pasteurs. A ces deux causes il en faut ajouter une troisième qui est la jalousie des Turcs, laquelle porterait les Infidèles à se défier des liaisons que les Grecs entreprendraient de contracter avec les Protestans.

D'autre côté, l'aversion qu'ils ont pour le siége de Rome en particulier, est si grande que, dans leur extrême ignorance, *ils croiront tout ce qu'on voudra* (*d*), dit un voyageur, *pourvu qu'on n'exige point d'eux une soumission au Saint Siége :* mais comme cela ne regarde que les personnes déjà élevées, ou qui ont vieilli dans les préjugés, on doit s'attacher aux enfans. Il faut convenir que, s'il est jamais possible de réunir les Grecs à l'Eglise romaine, ce sera par les écoles et les séminaires, où les missionnaires catholiques s'emploient à instruire la jeunesse. En les instruisant dans les sciences humaines, ils leur enseignent leur propre religion, les élèvent dans leurs sentimens, et leur donnent des impressions avantageuses au siége de Rome, qui, comme on vient de le dire, est aux Grecs la véritable pierre d'achoppement. On a établi de semblables séminaires à Rome pour l'éducation des enfans des Grecs. Ce fut Grégoire XIII qui fonda pour eux une (*e*) église et un beau collége qui subsiste encore. Ceux qui voudront apprendre par quels moyens il serait possible d'ouvrir le chemin à une réunion générale des deux Eglises, sans autre peine que celle d'instruire avec soin de jeunes Grecs dans ce séminaire et dans ceux de Constanti-

---

(*a*) *Ce qui fait un peu revenir les orientaux de leurs préjugés, c'est qu'ils voient parmi les Anglais une Liturgie réglée, une discipline ecclésiastique et une grande dévotion pour les dimanches et les jours de fête. Sans cela, ils auraient bien de la peine à prendre les Réformés pour des Chrétiens; ou du moins ils les prendraient pour des Chrétiens qui n'ont conservé nulle institution de l'Eglise primitive.* C'est ainsi que parle Ricaut, *Préface de l'Etat présent, etc.*

(*b*) *Jo, se puotesse riformare la mia Chiesa, lo farei molto volontieri, ma Iddio sa che tractatur de impossibili.* Lettre à Mr. de *Wilhem* dans les *Monumens authentiques, etc.*

(*c*) *Mihi displicet Pastores et Episcopos nostros tenebris ignorantiæ obmergi, etc.* Idem ubi supra.

(*d*) *Poulet*, Relation du Levant.

(*e*) Tout y est conforme à leurs usages. Le maître autel y est bâti à la grecque. On y officie en grec : un Evêque Grec y fait l'office; il confere les ordres. De ce séminaire, on envoie des missionnaires dans le Levant. Les Jésuites ont la direction du séminaire.

noplé, etc. n'ont qu'à lire un (*a*) passage remarquable par plus d'un endroit, coté ici au bas de la page.

IDÉE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT DE L'ÉGLISE GRECQUE.

« Comme les sectes (*b*) qui sont aujourd'hui dans le Levant sont toutes » sorties des Grecs, et qu'à la réserve de quelques points particuliers, en » quoi elles sont séparées d'eux, le reste de leur créance et de leurs céré- » monies est commun, il est nécessaire de traiter de la religion des Grecs » (proprement dite), avant toutes les autres qui en dépendent.

» L'Eglise Grecque, qui est la dépendance du patriarche de Constanti- » nople, n'a pas eu toujours cette grande étendue qu'elle a eue depuis que » les empereurs d'Orient ont pris plaisir à diminuer les autres patriarcats » pour agrandir celui de Constantinople. Ce qui leur a été d'autant plus » facile à exécuter, qu'ils ont été en cela beaucoup plus puissans que les » empereurs d'Occident, et que, pour établir de nouveaux évêchés, ou » pour donner de nouvelles attributions et juridictions, ils se souciaient » fort peu du consentement des patriarches. Au lieu que, dans l'Eglise » Occidentale, les papes se sont rendus peu-à-pen les maitres de toutes » ces choses-là, et qu'il faut que les princes aient maintenant recours à » eux.

» Il y a plusieurs notices des églises qui sont soumises à celle de Cons- » tantinople : mais, comme elles sont anciennes, et qu'elles ne font pas » assez connaître l'étendue que cette église prétend avoir, nous en pro- » duirons deux plus nouvelles, dont la première a été faite par un Grec peu » connu, nommé (*c*) Nilus Doxopatrius, et rapportée par Léon Allatins.

(*a*) Le passage est de *Thomas à Jesu*, cité par *Claude*, Réponse, etc. L. IV. ch. 6. Il est trop long pour le mettre ici.

(*b*) C'est le *P. Simon* qui parle ici. J'emprunte de lui le premier Chapitre de son *Histoire critique de la Créance et des Coutumes des Nations du Levant*. Tout ce qui se trouve distingué du reste de la matière par des guillemets, dans ces Dissertations sur la Religion des Grecs, appartient à l'ouvrage du *P. Simon*.

(*c*) Comme ces deux Notices pourront faire plaisir à quelques Lecteurs, je les rapporte ici dans la version latine seulement, et telles qu'on les trouve à la fin de l'ouvrage du *P. Simon*.

Notice des Eglises qui dépendent du Patriarcat de Constantinople, *par* Nilus Doxopatrius; *rapportée par* Leo Allatius, *Lib. I.* de Cons. Eccl. Occid. et Orient. *cap.* 24.

1. Cæsarea, Cappadociæ, habens Episcopatus.....8
2. Ephesus, Asiæ, habens Episcopatus..34
3. Heraclea, Thraciæ in Europa, habens Episcopatus.....15
4. Ancyra, Galatiæ, habens Episcopatus..8
5. Cyzicus, Hellesponti, habens Episcopatus.....12
6. Sardes, Asiæ, habens Episcopatus.....25
7. Nicomedia, Bithyniæ, habens Episcopatus.....12
8. Nicæa, ejusdem Bithyniæ, habens Episcopatus.....6
9. Chalcedon, ejusdem Provinciæ, sine subditis.
10. Side, Pamphyliæ, habens Episcopatus.....16
11. Sebastia, secundæ Armeniæ, habens Episcopatus.....7
12. Amasea, Helenoponti, habens Episcopatus 7. cujus Episcopatus erat et ipsa Iberia.
13. Melitene, Armeniæ, habens Episcopatus 9. ex quibus est et Episcopatus Cucusus, quò in exilium missus est aurea lingua Joannes.
14. Tyana, secundæ Cappadociæ, habens Episcopatus.....3
15. Gangra, Paphlagoniæ, habens Episcopatus.....3
16. Thessalonica, Thessaliæ, habens Episcopatus.....8

» La seconde se trouve dans la lettre de M. Smith touchant l'état présent » de l'Eglise Grecque, et qu'il assure avoir eue des grecs de Constantinople. » Je dois remarquer ici que la plupart des Métropoles parmi les Grecs re- » tiennent encore présentement de certains titres d'honneur, ou qualités, » qui les distinguent les unes d'avec les autres; de sorte que le Patriarche » de Constantinople, quand il écrit aux archevêques, et même à quelques » évêques, ne manque point de leur donner ces titres, même dans la mi-

---

17. Glaudiopolis, Honoriadis, habens Episcopatus.....5
18. Neocæsarea, Ponti Polemoniaci, habens Episcopatus.....7
19. Pisinus, secundæ Galatiæ, habens Episcopatus.....7
20. Myra, Liciæ, habens Episcopatus.....33
21. Stauropolis, Cariæ, habens Episcopatus.....26
22. Laodiceæ, Phrygiæ Capatianæ, habens Episcopatus.....21
23. Synada, Phrygiæ salutaris, habens Episcopatus.....20
24. Iconium, Lycaoniæ, habens Episcop. 15
25. Antiochia, Pisidiæ, habens Episcopatus 21
26. Pergè, sive Sylæum, Pamphyliæ, habens Episcopatus.....17
27. Corinthus, Peloponnesi, habens Episcopatus.....7
1. Damalorum. 2. Argi. 3. Monembasiæ, sive Tenarusiæ. 4. Cephaloniæ. 5. Zacinthi. 6. Zemenes. 7. Mainæ.
28. Athenæ Græciæ, habens Episcopatus 11.
1. Eurypi. 2. Dauliæ. 3. Coroniæ 4. Andri. 5. Oraei. 6. Scyri. 7. Caristi. 8. Porthmi. 9. Aulonæ. 10. Syræ et Seriphi. 11. Cei et Thermiorum.
29. Mocysus, Cappadociæ, habens Episcopatus.....4
30. Cretè, habens Episcopatus.....10
31. Rhegium, Calabriæ, habens Episcopatus.....13
32. Patræ, Peloponnesi, habens Episcopatus 5.
1. Lacedæmonis. 2. Methonæ. 3. Coronæ. 4. Bolenæ. 5. Olenæ.
33. Trapezus, Laziæ, habens Episcopatus. 15
34. Larissa, Græciæ, habens Episcopatus..17
35. Naupactus, Nicopolis, habens Episcopatus.....9
36. Philippopolis, Thraciæ, habens Episcopatus.....10
37. Trajanopolis, Rhodopes, habens Episcopatus.....7
38. Rhodos, Cycladum Insularum, habens Episcopatus.....12
39. Philippi, Macedoniæ, habens Episc...7
40. Adrianopolis, Hœmi montis, habens Episcopatus.....11
41. Hierapolis, Phrygiæ Capatianæ, habens Episcopatus.....9
42. Rhodostolum, seu Distra, Hœmi montis, habens Episcopatus.....5
43. Dyrrachium, habens Episcopatus.....4
44. Smyrna, Asiæ, habens Episcopatus....5
45. Syracusæ, Siciliæ, habens Episcopatus 21.
1. Cataniæ. 2. Tauromineæ. 3. Messenæ. 4. Cephaludii. 5. Thermorum. 6. Panormi. 7. Lilybæi. 8. Trocalorum. 9. Acragantis. 10. Tyndarii. 11. Carines. 12. Leontines. 13. Alesæ. 14. Gaudi insulæ. 15. Melitæ insulæ, quæ dicitur Malta. 16. Liparis insulæ. 17. Vulcani. 18. Didimi. 19. Ustinæ. 20. Tenari. 21. Basiludii.
46. Catania, quæ, cùm Syracusani esset Episcopatus, propter Sanctum Leonem in Archiepiscopatûs dignitatem povecta est.
47. Ammorium, Phrygiæ, habens Episcopatus.....5
48. Camachus, Armeniæ, habens Episcop..8
49. Cotyaium, Phrygiæ, habens Episcopat. 13
50. Sancta Severina, Calabriæ, habens Episcopatus.....5
51. Mitylene, Lesbi insulæ, habens Episco...6
52. Novæ Patræ, Græciæ, habens Episcop...4
53. Thebæ, Græciæ, habens Episcopatus...3
54. Serræ, Thessaliæ, habens Episcopatus. 57
55. Æonis.
56. Coreyra.
57. Mesembria.
58. Amastris Ponti.
59. Conæ Phrygiæ.
60. Pompeiopolis.
61. Atalia, à Sylæo avulsa.
62. Paronaxia, à Rhodo avulsa.
63. Lacedæmonis, à Patris Peloponnesi avulsa.
64. Madyta, ab Heraclea avulsa.
65. Abydus, à Cyzico avulsa.

Archiepiscopatus item qui Throno Constantinopolitano subjacent, nulli tamen Metropolitanorum obnoxii, neque sub se habentes Episcopatus, omnes sunt 1. Byzia. 2. Leontopolis. 3. Parium. 4. Proconesus. 5. Cius. 6. Aspros. 7. Cypsela. 8. Psice. 9 Neapolis. 10. Selga. 11. Cherso. 12. Mesenæ. 13. Garela. 14. Brysis. 15. Dercus. 16. Carahyza. 17. Lemnus. 18. Leucas. 19. Misthia. 20. Pedachtoe. 21. Perme. 22. Kosporus. 23. Cotradis. 24. Codræ. 25. Carpathus. 26. Cotro. 27. Rhizæum. 28. Gothia. 29. Sugdia. 30. Phulli. 31. Ægina. 32. Pharsala. 33. Anchialus. 34. Heraclei. Hæ omnes civitates et Provinciæ Throno Constantinopolitano annumerantur.

La Notice qui suit étant plus nouvelle, elle est aussi beaucoup plus conforme à l'état présent de l'Eglise Grecque.

» sère où ils vivent. Les Grecs ont été de tout tems curieux de se distinguer » par des titres d'honneur et par des noms grands et magnifiques : ce que » plusieurs attribuent à une vanité orientale. Mais ceux qui voudront en » porter un jugement plus favorable, attribueront tous ces titres d'hon- » neur à leur politesse et à leur civilité. Quoique l'Eglise de Constantinople » ne soit plus dans ce grand éclat où elle était sous les empereurs catho- » liques, les ecclésiastiques ne laissent pas de prendre encore des noms » magnifiques et des titres d'honneur, dont ils tirent de la vanité. Les » religieux même ne sont pas éloignés de cette ambition. Et c'est ce qui » fait qu'on voit ordinairement les écrivains grecs modernes s'attribuer » ces sortes de qualités, qu'ils mettent à la tête de leurs livres : par exem- » ple, Docteur de la grande Eglise (*a*), Protosyncelle, et d'autres noms » semblables, qui ne les mettent pas toujours à couvert de l'ignorance où » ils sont. »

Les églises grecques d'aujourd'hui ne sont pas même l'ombre des anciennes églises, si florissantes autrefois et si distinguées par les excellens pasteurs qui les gouvernaient. Tout y représente aujourd'hui la servitude, l'ignorance et la pauvreté. « J'ai vu des églises, dit Ricaut (*b*), qui ressem- » blaient moins à des lieux sacrés qu'à des cavernes ou à des tombeaux, » leur faite étant presque de niveau avec la superficie de la terre. On en

---

Autre Notice des Eglises qui dépendent aujourd'hui du patriarcat de Constantinople, produite par le S^r. Smith dans son Discours de l'Etat présent de l'Eglise Grecque.

Catalogus Provinciarum, seu Metropolium et Episcopatuum Throno Constantinopolitano hodie subjacentium.

Cæsarea, cujus Metropolita dicitur *excelsus dignitate inter excelsos*, et *Exarcha totius Orientis*. Epheaus, Heraclea, penes cujus Archiepiscopum consecrandi Patriarcham jus usque manet. Dicitur *Exarcha Thraciæ et Macedoniæ*. Habet sub se quinque Episcopos; Calliopoleos, Rhodosti, Tyriloes, Metrorum, Myriophyti. Ancyræ, Cyzicus, Phyladelphia, Nicomedia, Nicæa, Chalcedon, Thessalonica, cujus Metropolita *totius Thessaliæ* dictus: habet sub se novem Episcopatus; Citros olim Gydriæ; Serviorum, Campaniæ, Petræ, Ardemerii, Hierissi et Sancti Montis, sive Atonis; Plantomonis, Polisnimæ. Athenæ, sub quibus continentur Episcopatua quatuor; Talantii, Scirri, Solonis, Mindinitzæ. Prusa, Trapesua, Philippopolis, Philipporum et Dramæ, Thebæ, Methymus. Lacedæmonia habet sub se Episcopatua, Cariopoleos, Amyclarum, Brestenæ; Larissæ, cujus Episcopatus sunt Demetriadis, Zethunii, Stagonis, Thomaci, Gardicii, Radohisdii, Schiati, Loidoricii, Letzæ, et Agraphorum. Adrianopolis, cui solus subjacet Episcopatus Agathopoleos Smyrna, Mitylene, Serræ, Christianopolis, quæ et Arcadia. Amasia, Neocæsarea, Iconium. Corinthus sub quâ solus Episcopus, Damalonis. Rhodus, Novæ Patræ, Ænus, Drystra, Tornobus, cujus Metropolita dicitur *Exarcha Bulgariæ*: habet sub se Episcopatus Lophitzi, Tsernobi, Presilabæ. Joanninorum Metropolita habet Episcopos Bothronti, Bellæ, Chimarræ, Drynopoleos. Euripi, Artæ. Metropolita Monembasiæ habet Episcopos Eleos, Maiinæ, Rheontis, Andrusæ. Nauplii Phanarii et Neochorii Archiepiscopus. Sophiæ Metropolita, Chii. Parouaxiæ, Tziæ, Sphni, Sami, Carpathi, Andri, Barnæ, Coüa, Leucadia. Veterum Patrarum Metropolita habet Episcopos Olenæ, Methonæ, Coronæ, Proconnesi, Gani.

Sunt adhoc Episcopi et Metropolitæ,

Mediæ, Sozopoleos, Prælabi, Gaphæ, Gottiæ, Bindanæ, Didymotichi, Lititzæ, Boziæ, Selymbriæ, Zychnarum, Neurocopi, Melenici, Berrhœæ, Pogogianæ, Chaldææ, Pisidiæ, Imbri, Myræ, Santorinæ, AEginæ, Ungarovalachiæ.

In Moldavia quatuor tantùm Episcopi regimini Christianorum Ecclesiastico præsunt. Metropolita Cretensis cum tribus ipsi subjectis Episcopis Sedem Constantinopolitanam agnovit.

(*a*) *Protosyncelle* est à peu près ce que nous appellons *grand vicaire*.
(*b*) *Etat présent de l'église grecque*.

» use de la sorte, de peur qu'en donnant une hauteur ordinaire à ces bâti-
» mens, il ne semblât que l'on eût dessein de les faire aller de pair avec
» les mosquées des Turcs. » Il est bien surprenant que, dans la misère où toutes les relations nous représentent les Grecs, la religion chrétienne ait encore pu se conserver parmi eux : en cela on doit sans doute admirer la Providence. Il est vrai que ce christianisme consiste principalement dans l'habitude et la tradition de famille. On nous assure aussi qu'ils sont extrêmement attachés aux pratiques extérieures, comme les jeûnes, les fêtes, les pénitences, qu'ils craignent et respectent les censures de leur clergé, qu'ils sont esclaves des usages établis dans leur religion, quelle absurdité qu'on leur y montre : mais, quoi qu'il en soit, il faut convenir que, si ces défauts défigurent le christianisme des Grecs, ils l'empêchent néanmoins de périr entièrement (*a*). Un feu couvert de cendres peut se rallumer et brûler avec la même force qu'auparavant : il en est ainsi de la vérité cachée dans les nuages de l'erreur.

CROYANCE GÉNÉRALE ET DOGMES DES GRECS.

Je n'ai jamais mieux reconnu qu'en cette occasion combien il est dangereux de courir de livre en livre pour travailler à s'éclaircir sur une matière, quand on manque ou de capacité, ou de tems, ou de moyens pour aller aux sources. Pour bien juger de la véritable croyance des Grecs, il faudrait les consulter eux-mêmes, les examiner chez eux et lire leurs propres auteurs avec cette simplicité de cœur et de jugement qui ne saurait s'accorder avec les préjugés que les controverses tachent de nous inspirer. Les deux derniers siècles nous ont produit une infinité de livres sur cette croyance; toutes les controverses en ont traité comme d'un point capital, qui intéressait les catholiques et les protestans : mais ces controverses, où chacun fait de son mieux pour parer les coups de son ennemi et lui en porter à son tour, ont étrangement obscurci cette croyance et les termes dont les Grecs se servent pour l'exprimer. On a même réduit ceux-ci à ne point s'entendre eux-mêmes; en sorte que, pour s'expliquer, ils ont appelé à leur secours des idées et des expressions plus obscures que les idées et les expressions employées auparavant. Si, dans une matière si embarrassée de subtilités, de détours et d'explications forcées, on ne cherche à s'éclaircir que par le moyen de certains auteurs *copistes et compilateurs*, plus hardis d'ordinaire et plus décisifs que les auteurs originaux, on ne prendra certainement que de très-fausses idées des choses.

Suivant ces principes, je vais essayer d'écarter toutes les idées accessoires qui nous cachent la véritable croyance des Grecs, et donner un abrégé historique de cette croyance, le plus simple et le plus exact qu'il soit pos-

---

(*a*) Ceux qui aiment un raisonnement serré trouveront peut-être celui-ci trop vague. Ce n'est point ici le lieu de montrer *que la religion chrétienne seule et la vérité sont en juste proportion entre elles, qu'ainsi on peut aussi peu détruire cette convenance que l'évidence mathématique; que, par conséquent, ni l'une ni l'autre ne sauraient jamais périr, bien qu'on puisse suspendre leur autorité en les défigurant par des additions et par de faux raisonnemens. Et, quoique cette religion ait des endroits incompréhensibles et inexplicables, elle doit subsister nécessairement par la pureté de ses maximes inséparables de la vérité éternelle.*

sible, sans m'embarrasser d'aucune critique, ni surcharger cette matière de passages équivoques et de citations. Je n'en rapporterai qu'autant que cela sera nécessaire pour justifier le petit ouvrage (*a*) que j'insère dans ces dissertations, ou pour suppléer à ses omissions. Je ne puis rien faire de plus utile au lecteur que de décomposer ce livre, si justement estimé des connaisseurs, et d'en employer les parties selon que je le trouverai nécessaire. C'est honorer un auteur, et lui rendre la justice qu'il mérite que de le ressusciter sous une nouvelle forme, sans l'altérer ni le corrompre dans ses parties. En cet état, il peut se reconnaître encore, il ne peut se plaindre qu'on fasse un mauvais usage du savoir dont il est orné, et qu'on le défigure en le dépouillant.

« Depuis que l'Eglise Grecque est tombée dans le pitoyable état où » nous la voyons, les Latins leur ont fait plusieurs insultes sans sujet, » et les missionnaires les ont souvent traités d'hérétiques sans aucun » fondement. Mais enfin il s'est trouvé à Rome, sous le pape Urbain VIII, » des personnes doctes, qui se sont aperçues de l'ignorance de quelques » théologiens Latins qui condamnaient d'hérésie ce qu'ils n'avaient point » appris dans leurs écoles. Cela a déja été observé par l'auteur qui a fait » imprimer un voyage du Mont-Liban avec des remarques assez étendues, » où il éclaircit la théologie des Orientaux. Cet auteur prétend (*b*) que » les Latins accusent souvent sans aucune raison les Grecs d'innovation, » et que, si l'on a recours à la théologie dans sa source, l'on trouvera que » les Grecs se sont moins éloignés de l'antiquité (c) que n'ont fait les » Latins.

» Nous avons vu depuis peu de savans ouvrages sur cette matière, qui » semble avoir été épuisée par (*d*) l'auteur de la *Perpétuité*, lequel a réfuté » solidement ce qui avait été avancé sur ce sujet par les plus habiles pro» testans de France. Il me semble néanmoins que (*e*) l'auteur des notes sur » Gabriel de Philadelphie a le plus approché de la vérité, en gardant le » milieu entre les deux partis, et en distinguant les Grecs nouveaux qui » ont lu les Latins ou ont étudié dans leurs écoles, d'avec ceux qui n'ont » eu aucun commerce avec les mêmes Latins : et il tombe d'accord que » les premiers sont plus conformes aux Latins que les seconds, au moins » dans ce qui regarde les façons de s'exprimer. L'auteur des Remarques sur » le Voyage du Mont-Liban a encore poussé plus avant ce sentiment : car » il affirme que les Grecs d'aujourd'hui ne font pour l'ordinaire que copier » les livres des Latins, ne suivant pas toujours les sentimens de leurs

---

(*a*) *Histoire critique de la créance et des Coutumes des Nations du Levant*, par le Sr de *Moni* à Francfort 1684, in-12. Plusieurs années après, le libraire (*Frédéric Arnaud*) voulant se défaire de ce qui lui restait d'exemplaires par le moyen d'un tour du métier, a substitué le titre suivant au précédent. *Histoire Critique des Dogmes, des coutumes et des cérémonies des Chrétiens Orientaux, par Ricard Simon*, à Trevoux, chez Louis Ganeau 1711. Louis Ganeau est un libraire supposé.

(*b*) Voy. Remarques du P. *Simon* sur le *Voyage du Mont-Liban*, par *Dandini*, pag. 203 et suiv.; et 339 et suiv. Edit. de 1685.

(*c*) Voy. Ibid *les remarques du* P. *Simon*.

(*d*) *Arnaud*, docteur de Sorbonne.

(*e*) Le P. *Simon* lui-même, qui publia en 1671 et 1682, les ouvrages de *Gabriel*, archevêque de *Philadelphie*, avec des notes, sous le titre de *Fides Ecclesiæ Orientalis*, etc.

» pères; et de plus, qu'ayant l'esprit peu élevé au-dessus des traditions » populaires, ils ne prennent pas la peine de puiser la théologie dans son » origine. Il ajoute même que les ouvrages de Gabriel, archevêque de Phi- » ladelphie, quoiqu'il soit du nombre de ceux qui ne sont pas réunis avec » l'Eglise Latine, ne sont autre chose qu'un mélange de la théologie des » Grecs et des Latins; ce qui doit être entendu principalement de la mé- » thode et des expressions. Le père Morin a été aussi de ce sentiment quand » il parle dans ses ouvrages de la *Pénitence* et des *Ordinations*, de cet ar- » chevêque de Philadelphie.

» Si l'on suit ce principe, qui est assez bien appuyé dans ces deux » auteurs, l'on découvrira plus facilement quelle est la créance des Grecs, » et il sera aisé de concilier les opinions différentes de ceux qui ont écrit sur » cette matière. J'ai cru que je ne pouvais mieux faire connaître la créance » des Grecs d'aujourd'hui, qu'en produisant le catalogue que Caucus, » archevêque de Corfou, a fait des erreurs qu'il leur attribue; et j'ajoute- » rai en même tems les réflexions nécessaires pour distinguer ce qui est » vrai d'avec ce qui est faux dans cette matière, qui a été traitée différem- » ment par divers anteurs.

» Caucus (*a*), seigneur vénitien et archevêque de Corfou, dans le livre » qu'il a écrit touchant les erreurs des nouveaux Grecs, adressé au pape » Grégoire XIII, remarque les erreurs suivantes (*b*).

» I. Ils rebaptisent tous les Latins qui se rangent à leur communion.

» II. Ils diffèrent le baptême des enfans jusqu'à trois, quatre, cinq, six, » dix et dix-huit ans.

» III. Des sept sacremens de l'Eglise, ils ne reçoivent point la confirma- » tion, ni l'extrême-onction.

» IV. Ils nient le purgatoire, quoiqu'ils prient Dieu pour les morts.

» V. Ils ne reconnaissent point absolument la primauté du Pape ni de » l'église de (*c*) Rome.

» VI. En conséquence, ils nient que l'Eglise Romaine soit la véritable » église catholique, et qu'elle soit la maîtresse de toutes les autres églises. » Ils préfèrent même leur église à l'église latine, et (*d*) ils excommunient le » jour du jeudi-saint le Pape et tous les évêques latins, comme hérétiques » et schismatiques.

» VII. Ils nient que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils.

» VIII. Ils refusent d'adorer le saint sacrement en la messe des prêtres » latins, qui consacrent avec du pain sans levain, selon l'ancienne cou- » tume de l'Eglise Romaine, confirmée par le concile de Florence. Ils lavent » même les autels où les Latins ont célébré, et ils ne veulent point que les

---

(*a*) *Caucus in Hist. de Græc. recentiorum Hæresibus.* Ce livre n'a jamais été imprimé.

(*b*) Ces articles sont rapportés dans les *Monumens authentiques de la religion des Grecs*, imprimé in-4°. en 1708, à la Haye, avec plusieurs fausses gloses de la façon de l'auteur de ce livre et des altérations considérables.

(*c*) « L'église Grecque regardait celle de Rome comme déchue de sa primauté, parce que, » selon elle, Rome avait perdu sa primauté en abandonnant la doctrine de ses Pères ». C'est ainsi que s'exprime un historien grec schismatique.

(*d*) Voy. ci-après. Dans l'office du jeudi saint on dit expressément ces paroles; que ceux qui offrent du pain sans levain dans leur *sacrifice* soient couverts de honte.

» prêtres latins célèbrent sur leurs autels, parce qu'ils prétendent que le » sacrifice se doit faire avec du pain levé.

» IX. Ils disent que les paroles ordinaires où les Latins font consister » la consécration, ne suffisent pas pour changer le pain et le vin au » corps et au sang de Notre-Seigneur, si l'on n'y ajoute quelques prières » et bénédictions des Pères.

» X. Ils assurent qu'il faut donner aux enfans la communion sous » les deux espèces, avant même qu'ils sachent discerner cette viande » d'avec une autre, parce que cela est de droit divin. C'est pourquoi ils » donnent la communion aux enfans immédiatement après le baptême, » et ils tiennent pour hérétiques les Latins qui sont dans un sentiment » contraire.

» XI. Ils tiennent qu'il est d'obligation divine aux laïques de commu- » nier sous les deux espèces, et ils traitent d'hérétiques les Latins qui croient » le contraire.

» XII. Ils affirment qu'on ne peut pas contraindre les fidèles, quand « ils ont atteint l'âge de discernement, de communier tous les ans à Pâques ; » mais qu'il faut les laisser en liberté de conscience.

» XIII. Ils ne portent ni respect, ni culte, ni vénération au très-saint » sacrement de l'eucharistie, lors même que leurs prêtres célèbrent ; » et ils le portent aux malades sans lumières. Ils le gardent de plus » dans un petit sac et dans une boëte, sans autre cérémonie que de » l'attacher à la muraille ; au lieu qu'ils allument des lampes devant leurs » images.

» XIV. Ils croient que l'hostie consacrée le jour du jeudi saint est bien » plus efficace que celle qu'on consacre aux jours ordinaires.

» XV. Ils nient que le sacrement de mariage soit un lien qu'on ne » puisse rompre ; c'est pourquoi ils accusent d'erreur l'Eglise Romaine, » qui enseigne qu'on ne peut rompre le mariage dans le cas d'adul- » tère, et qu'il n'est point permis à aucun de se remarier en ce cas- » là. Mais les Grecs enseignent le contraire, et le pratiquent tous les jours.

» XVI. Ils condamnent les quatrièmes noces.

» XVII. Ils ne veulent point célébrer les solennités de la Vierge, » des apôtres, et les fêtes des autres saints, instituées par l'Eglise Catho- » lique et par les Pères aux mêmes jours que nous les célébrons : mais, » outre qu'ils le font d'une autre manière, ils méprisent les fêtes de plusieurs » autres saints très-anciens. (Ils rejettent aussi l'usage religieux des images » relevées en bosse et des statues, bien qu'ils aient de plates peintures » dans leurs églises.)

» XVIII. Ils disent qu'il faut abroger le canon de la messe des Latins, » comme étant rempli d'erreurs.

» XIX. Il nient que l'usure soit un péché mortel.

» XX. Ils nient que le soudiaconat soit aujourd'hui un ordre sacré.

» XXI. De tous les conciles généraux qui ont été célébrés dans l'Eglise » Catholique par les Papes en différens tems, ils n'en reçoivent que jus- » qu'au septième concile général, qui est le second de Nicée, qu'on as- » sembla contre ceux qui rejetaient les images. Les Grecs ne reconnaissent » point du tout les autres, et ne veulent point se soumettre à leurs or- » donnances.

» XXII. Ils nient que la confession auriculaire soit de précepte ou de » droit divin, prétendant qu'elle soit seulement de droit positif et ecclé- » siastique.

» XXIII. Ils disent que les confessions des laïques doivent être ar- » bitraires; c'est pourquoi on ne contraint point parmi eux les laïques » à se confesser tous les ans, et on ne les excommunie pas pour ne le » point faire.

» XXIV. Ils prétendent que, dans la confession, il n'est pas néces- » saire ni de droit divin, de confesser tous ses péchés en particulier et » dans le détail, non plus que de dire toutes les circonstances qui changent » la nature de péché.

» XXV. Ils donnent la communion aux laïques, soit qu'ils se portent » bien ou qu'ils soient malades, quoiqu'ils n'aient point auparavant confessé » leurs péchés au prêtre; et cela, parce qu'ils sont persuadés que la con- » fession est arbitraire, et que la foi est la seule et véritable préparation » pour recevoir l'eucharistie.

» XXVI. Ils se moquent des vigiles des Latins aux fêtes de Notre-Sei- » gneur, de la Vierge et des apôtres; aussi bien que des jeûnes des quatre- » tems. Ils affectent même de manger ces jours-là de la viande, par un » mépris qu'ils ont pour les Latins. (Ils défendent encore de jeûner le sa- » medi, excepté celui qui précède Pâques.)

» XXVII. Ils condamnent d'héresie les Latins, parce qu'ils mangent des » viandes étouffées, et d'autres viandes qui sont condamnées dans le vieux » Testament.

» XXVIII. Ils nient que la simple fornication soit un péché mortel.

» XXIX. Ils affirment qu'il est permis de tromper son ennemi, et que » ce n'est pas un péché de lui faire tort.

» XXX. Ils sont dans cette opinion à l'égard de la restitution que, pour » être sauvé, il n'est pas nécessaire de restituer ce que l'on a volé.

» XXXI. Ils croient enfin que celui qui a été une fois prêtre peut retour- » ner à l'état de laïque. (Ainsi ils ne croient pas que le caractère de prêtre » soit *indélébile*.

» On peut ajouter ici qu'ils approuvent le mariage des prêtres, pourvu » qu'ils aient épousé leurs femmes avant l'ordination; (mais ils ne leur per- » mettent pas de se marier après avoir été ordonnés.)

» Voilà ce qui (*a*) distingue les Grecs d'avec les Latins, si nous nous

---

(*a*) J'ajoute ici ce qui suit, tiré d'un certain catalogue des erreurs et hérésies qu'un bon mis- sionnaire (le P. *François Richard* Jésuite) attribue aux grecs dans sa relation de l'isle de *Saint Erini*, imprimée à Paris en 1657. Les grecs, dit-il, s'étant séparés de l'église romaine, com- mencèrent à former le signe de la croix de la droite à la gauche. Ils continuent dans cette erreur, et je me souviens qu'un jour je fus interrogé d'un latin ... pourquoi nous formions le signe de la croix portant la main à la gauche et puis à la droite. Je lui répondis que nous le faisions de la sorte, pour donner à connaître que par la vertu de la croix, d'ennemis nous étions devenus amis de Dieu, du mal nous passions au bien ... qu'enfin nous espérions par son mérite au jour du jugement, quand la séparation se fera des élus et des réprouvés, de passer de la gauche à la droite, et d'être au nombre des bienheureux. Un grec qui était présent goûta cette raison.... et pourquoi, dit-il, nous autres faisons-nous le contraire?.... à quoi un de nos écoliers, pre- nant la parole, lui a dit tout haut: *Vous avez droit de former votre croix de la droite à la gauche, pour montrer que, depuis que vous vous êtes séparés de l'Eglise Romaine, vous avez passé du bien au mal, de la vertu au vice, et de la grace au péché, et il est à craindre que vous ne soyez du*

» en rapportons à Caucus, qui attribue cette créance, non-seulement aux » Grecs de Corfou, mais aussi aux autres Grecs qui sont séparés de l'Eglise » Romaine.

» Mais, si nous voulons écouter (*a*) Leo Allatius, Caucus est un ignorant, » un calomniateur, et un homme sans jugement, qui a cru obliger le Pape » en multipliant les erreurs des Grecs, et qui a attribué à tous ce qu'il a vu » et appris dans Corfou. Cependant il n'est pas difficile de justifier Caucus » dans la plus grande partie des opinions qu'il attribue aux Grecs, à la » réserve peut-être de ce qui regarde la morale, dont le relâchement vient » plutôt des particuliers, que d'une créance commune et approuvée; et il » est à craindre qu'on ne reproche à Allatius d'avoir adouci beaucoup de » choses dans les sentimens des Grecs par un esprit de conciliation, et » pour être agréable au pape Urbain VIII qui avait alors formé le dessein » de réunir les Grecs avec l'Eglise Romaine par des voies d'adoucissement. » En effet, si l'on examine avec soin les erreurs que Caucus attribue aux » Grecs d'aujourd'hui, l'on trouvera qu'il y a peu de personnes qui les aient » remarquées avec plus d'exactitude. Aussi le Pape lui avait-il ordonné de » le faire, et il n'y a guère d'apparence qu'il eût voulu tromper le Pape » dans une affaire de cette importance. Comme il n'était pas savant dans » la théologie des anciens, il a tout rapporté à la théologie scolastique et » aux décisions du concile de Trente, qu'il a cru être la règle sur laquelle » il devait condamner d'erreur tout ce qui n'y était point conforme; et » c'est en quoi sa sincérité paraît davantage. Car il s'est informé pen- » dant long-tems de ce qu'ils avaient de commun avec l'Eglise Romaine, » et de ce qui leur était singulier, condamnant néanmoins trop hau- » tement ce qui ne s'accommodait point aux usages de son Eglise. Mais » voyons en particulier si Caucus est un si grand calomniateur, et s'il » en a tant imposé aux Grecs que Leo Allatius l'a voulu faire croire aux » autres.

» Premièrement, pour ce qui regarde la rebaptisation des Latins, il » est certain qu'ils l'ont fait en d'autres endroits que dans Corfou; et cela, » par l'inimitié qu'ils ont contre eux, regardant toutes leurs cérémonies » comme abominables. C'est pour cette même raison qu'ils condamnent » aussi la messe des Latins, qu'ils lavent leurs autels après qu'un prêtre » latin a célebré la messe, comme s'ils avaient été profanés, et qu'ils con- » sidèrent les pains azymes consacrés par les Latins comme des choses » impures. On en peut voir les preuves non-seulement dans nos écrivains, » mais même dans le droit oriental et principalement au titre (*b*) *Réponse* » *des patriarches*, où la plupart des cas qui regardent les cérémonies des

---

côté gauche, quand nous serons à la droite au jour du jugement dernier. Une si terrible réponse semblait devoir convertir le plus fier schismatique de la Grece. Cependant le missionnaire dit seulement que le grec demeura si étourdi, qu'il n'eut aucune parole pour répliquer.... D'autres Grecs, continue-t-il, ne forment pas entièrement le signe de la croix, et ne touchent qu'à une épaule, pour signifier que *le St. Esprit ne procède que du Père.*

(*a*) *Caucus Venetus, Archiepiscopus Corcyrensis, vir nullius planè doctrinæ vel judicii... libello edito de Græcorum recentiorum Hæresibus, Græcos omnes, non sine evidenti calumniâ, diffamavit... an mendacio, an scelere, an fraude, an fallaciis... summorum Pontificum gratia demerenda est?* Leo Allat. lib. III. de Consens. cap. 10.

(*b*) *Res. Demetrii Archiep. Bulg.*

» Latins sont proposés, et en même tems résolus contre ceux qui faisaient » paraître tant d'aversion pour les cérémonies des Latins. D'où l'on peut » voir que le plus grand nombre des Grecs rejetait les cérémonies qui » s'observent dans l'Eglise Romaine, comme impures et profanes, et » qu'il n'y a eu parmi eux que quelques savans qui ont tâché de modérer » cette grande aversion pour toutes les cérémonies des Latins; ce qui ne » nous doit point surprendre, puisque les Latins n'ont pas été plus favo- » rables au baptême et au pain levé des Grecs, selon ce qui paraît de » plusieurs (*a*) lettres des papes qui ont écrit en leur faveur. Outre qu'il » s'est trouvé des théologiens scolastiques, qui ont douté de la validité de » leur baptême et de leurs autres sacremens, comme il serait aisé de le » prouver.

» En second lieu, ce qui a fait dire à Caucus que les Grecs ne reconnais- » sent point les sacremens de la Confirmation et de l'Extrême-Onction, » c'est qu'il les a considérés, par rapport à ce qui s'observe dans l'Eglise » romaine, où le premier de ces sacremens est donné séparément du Bap- » tême; et même aujourd'hui une des grandes occupations des Evêques, » est d'administrer dans leurs visites ce sacrement qui leur est réservé. Le » second n'est jamais donné dans l'Eglise romaine qu'à ceux qui sont à » l'extrémité, d'où ce sacrement a été appelé Extrême-Onction. Mais les » Grecs donnent la Confirmation en même tems que le Baptême, et l'Eglise » orientale s'est toujours conservée dans cet usage, qui est différent de » celui de l'Eglise d'Occident. De plus, le prêtre administre ce sacrement » parmi les Grecs, aussi bien que dans tout le reste du Levant, comme l'on » peut voir dans la dissertation que (*b*) Lucas Holstenius a faite sur ce » sujet, et que le cardinal François Barberin a fait imprimer à Rome. Ce » savant homme assure que cet usage est si ancien dans l'Eglise grecque, » que le pouvoir de confirmer est devenu comme ordinaire aux Prêtres, » et de droit commun. Pour ce qui est de l'extrême-onction, les Grecs » n'attendent pas, ainsi qu'il se pratique dans l'Eglise romaine, que le ma- » lade soit à l'extrémité: aussi n'appellent-ils pas ce sacrement extrême- » onction; au contraire, les malades vont le recevoir à l'église, quand ils » peuvent y aller commodément, et on le leur administre toutes les fois » qu'ils sont malades, parce qu'ils croyent que Saint Jacques, dans son » épître, parle des malades, et non de ceux qui sont à l'extrémité.

» (Au reste le père Simon a montré dans sa *Biblioth. critique*, tome 1, » que par l'Eucologe et quelques auteurs grecs, il paraît que les Grecs éta- » blissent sept sacremens).

» En troisième lieu, pour ce qui est de l'adoration qu'ils ne rendent » point au Saint Sacrement après la consécration, cela ne se doit pas aussi » entendre généralement, parce qu'il est constant qu'ils adorent ce sacre- » ment, mais seulement par rapport à l'adoration que les Latins rendent à » l'Eucharistie, aussitôt que le Prêtre a prononcé ces paroles, *ceci est mon* » *corps*. Comme les Grecs ne font pas consister la consécration dans ces » paroles, mais dans quelques prières qui suivent, il ne faut pas s'étonner

---

(*a*) *Epist. Clement. VII. apud Allat. lib. de Interst.*
(*b*) *Luc. Holsten. Dissert. de Sacr. Confirm. apud Grecos.*

» si Caucus qui, pour juger des erreurs des Grecs, avait pris pour règle » l'usage de son Eglise, a dit qu'ils n'adoraient point l'eucharistie : outre » que, même après qu'ils ont consacré, ce qui se fait, selon leur opinion, » après l'invocation du Saint Esprit, ils n'ont point cette adoration céré- » moniale de la manière qu'elle s'observe dans l'Eglise latine; mais ils se » contentent d'adorer Jésus-Christ qu'on leur présente, en l'élevant à leur » façon peu de tems avant la communion. On ne peut néanmoins excuser » Caucus de s'être réglé entièrement sur les usages de son Eglise, si ce n'est » qu'il avait apparemment ordre de réformer toutes choses sur ce pied-là.

» En quatrième lieu, il est de notoriété publique que les Orientaux com- » munient sous les deux espèces, et qu'ils prétendent même être fondés en » cela sur les paroles de Jésus-Christ. C'est ainsi que le patriarche Jérémie » parle dans sa première réponse aux théologiens de Wittemberg. *Vous* » *dites qu'il faut communier sous les deux espèces, et en cela vous avez* » *raison :* ce qu'ils étendent jusqu'aux enfans, auxquels ils donnent la Com- » munion après le Baptême, en leur donnant avec une cuiller le sang de » Jésus-Christ, qu'on prend dans la coupe où est ce sang avec les miettes de » pain qui contiennent son corps (c'est par le moyen de ces miettes qu'ils » prétendent communier sous les deux espèces). En un mot, toute l'Eglise » orientale, est dans cet usage, et même nos premiers théologiens scolas- » tiques demeurent d'accord que cette coutume de communier sons les » deux espèces, a été gardée religieusement dans l'Eglise latine jusqu'à ces » derniers siècles, qu'on a trouvé à propos de la changer pour de bonnes » raisons.

» En cinquième lieu, à l'égard de la confession, l'on ne doit pas trouver » étrange qu'ils ne la croient que de droit positif et ecclésiastique, puis- » qu'ils sont dans cette persuasion qu'il n'y a (*a*) proprement que le Bap- » tême et l'Eucharistie qui aient été institués par Notre-Seigneur, et que » les autres sacremens ont été institués par l'Eglise; comme on peut voir » dans la seconde réponse du patriarche Jérémie aux théologiens de Wit- » temberg. Caucus n'a donc rien avancé sur ce sujet qui ne soit conforme » à la véritable créance des Grecs. On ne peut cependant nier que l'usage » de la confession auriculaire ne soit dans l'Eglise latine, et que les Grecs » ne confessent en détail leurs péchés, pour avoir une pénitence conforme » à la nature de ces mêmes péchés, dont il faut par conséquent décou- » vrir la nature et l'espèce au confesseur. *Il est nécessaire*, dit le patriarche » Jérémie après Saint Basile, *d'exposer tous ses péchés à son confesseur.* Et » c'est ce qu'on peut voir plus au long dans le livre de Christophle Ange- » lus (*b*), de la discipline de son Eglise. Il y a cette différence néanmoins, » si nous nous en rapportons à Métrophanes Critopule, que le confesseur » ne s'informe point du lieu où le péché a été commis, ni des personnes

(*a*) *Hierem. Patriar.* Cyrille, dans sa confession art XV, ne reconnaît que deux sacremens institués par Jesus-Christ. Cet article est entièrement Calviniste.

(*b*) *De Statu Hodierno Græcorum* cap. 22. Tout le verbiage mêlé d'injures et de chicanes de l'Allemand qui a commenté *Angelus*, n'empêche pas que la confession des Grecs ne soit, à peu de chose près, semblable à celle des latins. A la vérité, elle est beaucoup plus rigoureuse, et l'on prétend qu'à cause de cela les Grecs évitent de se confesser, outre que leurs *Papas* leur vendent bien cher la confession; la misère excuse le commerce de ces prêtres et la négligence des Laïques.

» avec qui la chose s'est passée, ni même de la manière, parce que, selon » le même auteur, cela est inutile et trop curieux : ce qui suffit pour justi- » fier Caucus. Car, à l'égard de la communion pascale qui doit se faire » tous les ans dans l'Eglise latine, cela est singulier à cette Eglise.

» En sixième lieu, Caucus n'attribue rien aux Grecs, pour ce qui est du » mariage, qu'ils ne soutiennent avec opiniâtreté, et qu'ils ne prétendent » être conforme au Nouveau-Testament, aux Pères, au Droit Canon orien- » tal, et aux ordonnances des Empereurs. Ils disent qu'il n'y a rien de plus » clair que ces paroles de l'évangile (*a*) : *Quiconque répudiera sa femme,* » *sinon pour cas d'adultère, et en épousera une autre, commet adultère.* Il » est donc manifeste, disent-ils, que l'évangile permet de rompre le ma- » riage dans le cas allégué ; et, ne s'en rapportant pas là-dessus à l'autorité » de Saint Augustin et de quelques autres Pères latins, ils assurent que les » Pères grecs n'ont point autrement expliqué ce passage, et de plus, que » toute l'Eglise orientale convient en cela avec la grecque. Il est même aisé » de prouver par les Histoires du concile de Florence et (*b*) du concile de » Trente, que toute l'Eglise grecque est dans cet usage. Ce fut pour cette » raison que les ambassadeurs de Venise présentèrent leur requête au con- » cile de Trente, afin qu'on trouvât quelque tempérament au Canon que » l'on était près de publier contre ceux qui disaient que l'adultère rompait » le mariage, et ce qui faisait agir la république de Venise en cette action, » était qu'elle avait dans sa dépendance les grecs de Candie, de Cypre, de » Corfou, de Zante et de quelques autres lieux, qui étaient dans cet » usage que le concile voulait condamner. En effet, l'on donna satis- » faction à ces Ambassadeurs, parce que leurs raisons furent trouvées » bonnes, comme le cardinal Palavicini en demeure d'accord dans son » Histoire du concile. Il est pourtant vrai que les Grecs rompent trop faci- » lement leurs mariages, et non-seulement dans le cas d'adultère, mais ils » prétendent encore se conformer en cela aux lois canoniques et civiles, » qu'on devrait modérer, parce qu'ils se sont trop émancipés. Mais Caucus » n'ayant fait mention que du cas d'adultère, semble avoir été trop retenu, » d'autant qu'il pouvait rapporter plusieurs autres cas de moindre impor- » tance, où les Grecs ne font point scrupule de rompre leur mariage.

» En septième lieu, l'on ne doit pas trouver étrange que les Grecs ne » mangent point de viandes étouffées, de sang, et d'autres choses qui ne » sont pas seulement défendues dans le Vieux Testament, mais même dans » le Nouveau, comme il paraît par les Actes des apôtres : ce qui n'est point » singulier aux grecs de Corfou. Tous les Orientaux ont généralement con- » servé cet usage, et il n'y a pas fort long-tems qu'il est entièrement aboli » dans tout l'Occident.

» En huitième lieu, pour ce qui est de l'article qui regarde la primauté » de Rome, il y a lieu de s'étonner que Leo Allatius se soit si fort emporté » là-dessus contre Caucus, comme s'il était le plus grand imposteur du » monde. Il n'est que trop vrai que les Grecs qui ne sont point latinisés, » et même tout le reste des Orientaux ne reconnaissent point aujourd'hui

(*a*) *Matth.* 19 9.
(*b*) *F. Paolo, nella sua Istoria del Concil. Card. Palavic. nella sua Istor. del Concil. di Trent.*

» cette primatie de Rome sur les autres Patriarches, de la manière qu'elle » est reconnue dans l'Eglise d'Occident (*a*). Métrophanes Critopule assure » que l'Eglise orientale ne reconnait point d'autre chef que Jésus-Christ, » lequel a les qualités de Chef de l'Eglise; qu'entre les Patriarches, il n'y a » aucune différence, si ce n'est de siége. Le patriarche de Constantinople » s'assied le premier, celui d'Alexandrie le second, celui d'Antioche le troi- » sième, et celui de Jérusalem le quatrième. Ils n'ont aucune supériorité » les uns sur les autres. Chacun est maître chez soi, et, s'ils se trouvent » tous ensemble dans un même lieu, ils se baisent les mains; de sorte » qu'aucun d'eux ne prend la qualité de Chef de l'église catholique, comme « remarque le même Critopule; et, par là, il veut condamner le Pape qui « prend ces qualités. Quant à ce que Leo Allatius ajoute (*b*) que Caucus » en impose aux Grecs, quand il dit qu'ils excommunient le Pape et les » Evêques latins le jeudi saint; cela n'a pas seulement été observé par Cau- » cus dans Corfou, mais par plusieurs voyageurs en différens lieux. Le jé- » suite Dandini, qui a fait un voyage au Mont-Liban en qualité de Nonce » sous Clément VIII, dans la description qu'il fait de l'île de Candie, parle » des Grecs en ces termes (*c*) : *J'aurais bien des choses à dire, si je voulais* » *rapporter toutes les saletés des prélats et des prêtres, et des autres ecclé-* » *siastiques de cette nation, leur séparation de l'Eglise latine, les malédic-* » *tions et les excommunications qu'ils fulminent contre elle dans les jours* » *les plus saints, et lorsque nous prions Dieu pour leur conversion* (*d*).

» En neuvième lieu, on croira facilement que les Grecs mettent le sous- » diaconat au nombre des ordres moins principaux, et qui ne sont point » sacrés, pour parler dans les termes des Latins, puisqu'il n'y a pas fort » long-tems que les Latins même en ont fait un ordre sacré.

» En dixième lieu, on peut voir dans les livres des écrivains grecs, que

---

(*a*) *Metroph. Critop. in Epit. Doctr. Ecc. Orient.*

(*b*) *Leo Allat. de Consens. Eccles. Occid. et Orient.*

(*c*) *Girolamo Dandini in Miss. Apost. cap.* 5.

(*d*) A ce qui a été rapporté par le P. *Simon*, au sujet de l'excommunication, l'on peut ajouter ce qui suit, tiré de l'*état des Eglises Grecque, Arménienne et Maronite*, par *de la Croix*, imprimé à Paris en 1695. *La cérémonie du feu saint, est précédée d'une autre, qui est l'effet de la haine mortelle de l'Eglise Grecque et de ses Patriarches contre la Romaine et le Pape, que le Patriarche (de Jérusalem) revêtu pontificalement excommunie publiquement à la porte du saint sépulcre en des termes injurieux et scandaleux. Cela est suivi d'une action puerile et indécente, qui marque néanmoins la grandeur de leur animosité. Le Patriarche plante un clou en terre à coups de marteau en signe de malédiction, il excommunie ceux qui l'arracheront, sous des peines spirituelles et temporelles, d'amende et de cinq cents coups de bâton. L'on voit quantité de ces cloux devant la porte du Saint Sépulcre, auxquels les Grecs n'oseraient toucher, et les Latins les y laissent afin d'éviter les querelles.* Je vais joindre à cette excommunication une autre cérémonie qui lui ressemble, et peut bien aller de pair avec un Anathème complet. Je la tire de l'abjuration que fit à Jérusalem un certain Paisius Ligaridius des Dogmes de l'Eglise Latine, lorsqu'il fut installé Archevêque de Gaza en l'année 1652. Le Patriarche de Jérusalem qui installa ce Paisius était assis sur une espèce de trône élevé. Les métropolitains, les évêques et le reste du clergé, étaient placés chacun dans son rang au-dessous du Patriarche. Pendant l'office, Paisius récita la confession de foi de l'Eglise Grecque, mais, avant sa consécration, il foula aux pieds deux ou trois fois un tableau dans lequel était représentée une ville assise sur sept montagnes. Au-dessus de cette ville on voyait un Aigle à deux têtes. Ceux qui assistèrent à cette cérémonie comprirent fort bien que le Grec avait foulé aux pieds la ville et l'Eglise de Rome; mais Paisius, pour éloigner une application si odieuse, soutint que cette cérémonie signifiait qu'un évêque doit fouler aux pieds la gloire et la vanité du monde représentées par la *ville assise sur sept montagnes*. Rien n'est plus forcé que cette explication.

» ne reconnaître que sept conciles généraux n'est point une chose parti-
» culière aux grecs de Corfou. Il semble même qu'on aurait mauvaise grace
» de les obliger à recevoir les conciles latins, où ils n'ont point eu de part,
» non plus que les autres, où ils témoignent n'avoir été présens que par
» force, et plutôt pour les intérêts de l'État que pour ceux de la religion. On
» les souffre dans les Etats de la république de Venise avec cette croyance.

» Enfin, pour ce qui regarde les jours de fête, de jeûne, et plusieurs
» autres choses de discipline, il est certain que l'Eglise Grecque ne con-
» vient point en cela avec la Latine; et Caucus a eu raison de dire que les
» Grecs ne les reçoivent point, non plus qu'une partie des Saints de l'Eglise
» Romaine, dont ils se moquent quand ils les voient dans les temples,
» comme l'on peut voir dans l'Histoire du Concile de Florence, composé
» par Syropulus, où il dit : *Quand j'entre dans quelque Eglise des Latins,*
» *je ne salue aucun des Saints que j'y vois, parce que je n'en connais pas*
» *un. J'ai même de la peine à y reconnaître Jésus-Christ, que je n'adore*
» *point aussi, parce que je ne sais de quelle manière ils le représentent.*

» Je crois que cela doit suffire pour justifier les propositions de Caucus
» touchant ce qu'il attribue aux Grecs : et, si cet auteur a quelquefois pris
» plaisir à exagérer leurs erreurs, et à leur imposer, l'on peut aussi dire que
» Leo Allatius n'a pas toujours gardé les règles de la modération dans leur
« défense. J'avoue que sa voie de concilier les deux Eglises, laquelle il a
» suivie, sera plus efficace pour réunir cette Eglise avec l'Eglise Romaine,
» que ce qui a été pratiqué par les missionnaires qui ont augmenté leurs
» erreurs, et qui continuent tous les jours de les augmenter au lieu de les
» diminuer : mais cela n'empêchera pas qu'on ne connaisse toujours les
» véritables sentimens des Grecs, quand on voudra se défaire des préjugés
» ordinaires, et qu'on saura distinguer ceux qui sont latinisés d'avec ceux
» qui ne le sont point.

» Nous avons oublié de marquer ce qui regarde leur créance touchant
» le Purgatoire, l'Enfer et le Paradis (*a*). Caucus affirme, aussi bien que
» plusieurs autres écrivains, que les Grecs nient le purgatoire, et que ce-
» pendant ils font des prières pour les morts : ce qu'il faut entendre par
» rapport à l'opinion des Latins, qui établissent d'ordinaire un lieu de Pur-
» gatoire et un feu qui tourmente les ames (*b*). Mais les Grecs nient l'un

---

(*a*) *Caucus, ibid. ac supra.*

(*b*) On peut comparer à tout ce détail du Père Simon ce que j'extrais ici en abrégé de l'ouvrage du Chevalier Rieaut sur l'*Etat de l'Eglise Grecque*, Ch. XIV. « Ils font, dit-il, deux » classes de ceux qui vont en enfer : les uns, finissant leur vie sous le poids de la colère de » Dieu, y sont aussi-tôt accablés de peines dont ils ne sauraient être délivrés dans toute l'éternité. » Les autres descendent dans l'enfer, mais sans y souffrir ces... peines... dont les damnés » sont accablés à perpétuité. L'Eglise (Grecque) suppose (de ceux-ci) qu'ils sont morts avec » des dispositions à la repentance..., et que ces dispositions ont été fortifiées en eux par le » secours salutaire de la confession et de l'absolution... » Quoique la grace n'ait pas achevé d'opérer en eux, puisque ces bonnes dispositions n'ont pas été suivies de bonnes œuvres, cependant les prières de l'Eglise, les intercessions des vivans, les aumônes et leurs offrandes peuvent rendre ces dispositions efficaces et méritoires. « C'est là, continue l'auteur anglais, le sens » de cette prière : *Fais Seigneur que son ame repose dans le séjour de la lumière, de la consola-* » *tion et de la tranquillité, d'où la tristesse et la douleur sont bannies, etc.* Du reste, les Grecs » ne regardent ce lieu ni comme un limbe, ni comme un purgatoire des ames. Toute leur peine » s'y réduit à être privés pour un tems fini de la présence de Dieu, etc. » Ils croient qu'après la mort, l'ame ne saurait se procurer du soulagement par elle-même, et qu'il ne lui reste, ainsi

» et l'autre, quoiqu'ils reconnaissent comme un certain état de purgatoire : » et c'est pour cela qu'ils prient Dieu pour les morts. Il est certain que la » prière pour les morts est établie dans l'Eglise dès les premiers siècles, » ainsi qu'il paraît de Tertulien et des plus anciens Pères, aussi bien que » des liturgies les plus anciennes. Peut-être l'Eglise a-t-elle pris cette céré- » monie des Juifs, qui prient aussi Dieu pour les morts; laquelle coutume » était en usage dans les synagogues long-tems avant la naissance du chris- » tianisme, et on l'y voit dès le tems que les Juifs ont été sous la domina- » tion des Grecs. Il y a néanmoins cette différence entre les Grecs et les » Latins, touchant la prière pour les morts, que ces derniers se sont beau- » coup plus expliqués ; au lieu que les premiers, et même le reste des » Orientaux, sont demeurés dans des termes plus généraux. Les Latins ont » pourtant retenu, dans les prières qui se font pour les morts à la messe, » l'ancienne formule, qui convient assez avec ce que les Grecs croient de » l'enfer, du purgatoire et du paradis. Voici de quelle manière on prie pour » les morts dans la messe des Latins : *Domine Jesu Christe, libera animas* » *omnium Fidelium defunctorum de pœnis Inferni et de profundo lacu :* » *libera eas de ore leonis, nè absorbeat eas Tartarus, nè cadant in obscu-* » *rum*, etc. Ces paroles semblent établir l'opinion des Grecs et des autres » Chrétiens du Levant ; car ils ne supposent qu'un lieu, qui est l'enfer, où » les ames sont retenues comme dans une prison obscure, et l'on prie que » ces ames passent de ce lieu ténébreux au lieu de lumière et de repos, qui » est le paradis : ce qui est entièrement conforme à la prière que le prêtre » fait à la messe, qu'on appelle *in die obitûs*.

» Pour ce qui regarde l'enfer, nous ne parlerons point ici du sentiment » d'Origène (*a*), qui a été néanmoins suivi par quelques docteurs grecs. » Nous nous contenterons de dire ce qui est le plus généralement approuvé » parmi eux. Quand ils prient que Dieu délivre les ames de l'enfer, cela se » doit entendre de l'état de purgatoire, c'est-à-dire que, dans cette prison » obscure qu'ils nomment enfer (*b*), il y a de deux sortes d'ames; les unes » dont les péchés ne sont pas si énormes qu'elles soient condamnées éter- » nellement à souffrir en ce lieu-là; et les autres, qui y seront éternelle- » ment, sont véritablement condamnées aux enfers : et c'est de ces derniers » dont on peut dire que *in Inferno nulla est redemptio;* au lieu qu'à l'égard » des premières ames, on peut dire que *in Inferno est redemptio.* Cela ser- » vira pour expliquer les liturgies et les livres des nouveaux Grecs, qui » semblent supposer que les ames ne seront pas toujours dans les Enfers, » et qu'ainsi la peine des damnés n'est pas éternelle. En suivant cette règle,

---

qu'on vient de le dire, d'autre ressource que les prières des fidèles qui sont sur la terre. Mais » ni les décisions des patriarches et des évêques, ni les indulgences et les pardons n'ont la vertu de tirer l'ame de sa prison.

« Voila les Clefs, ajoute Ricaut, en parlant de ces prières, etc. qui sont capables d'ouvrir » le Ciel (à ces ames) ; encore les Grecs ne veulent-ils pas que cela arrive avant le dernier jour... » ils tiennent que, comme les bienheureux ne reçoivent la plénitude de leur gloire.... qu'après » le jour du jugement, les damnés ne reçoivent non plus qu'alors la plénitude de leurs » souffrances.

(*a*) Ce sentiment est que les peines ne seront pas éternelles. Beaucoup de gens sont aujourd'hui de cette opinion, qui leur paraît plus convenable à la bonté de Dieu que l'autre. Voyez la dissertation de Thom. *Burnet* sur l'*Etat des morts*, etc.

(*b*) S'il y a deux sortes d'ames dans l'enfer, la dispute sur le purgatoire n'est plus qu'une dis-

» on aura une explication facile de toutes les prières qui se font dans l'Eglise » Grecque pour les morts.

» Pour ce qui est du paradis, les Grecs et les autres Orientaux sont dans » cette persuasion (*a*) que les ames ne jouissent point de la félicité éternelle, » et qu'elles ne sont point punies des peines de l'enfer jusqu'à ce qu'elles » reçoivent leur jugement de Dieu au jour du dernier et universel juge- » ment. C'est pourquoi, selon le sentiment des Grecs, il faut distinguer » deux paradis. Le premier sera (*b*) ce lieu lumineux et de repos dont il est » parlé dans les prières de la liturgie, où les ames des bienheureux reposent » en attendant le jugement dernier. Ce lieu est appelé dans l'office public » qu'on récite pour les morts, le paradis, la lumière, la vie, la félicité, le » sein d'Abraham, la région des vivans, etc. Le second paradis sera la féli- » cité éternelle dont ils jouiront dans le ciel après le jugement universel; » et ils croient que cette opinion est plus conforme au texte de l'écriture » que celle des Latins. Car ce ne sera, disent-ils, que dans ce jour-là que » Jésus-Christ, qui viendra en qualité de juge, dira aux élus (*c*) : *Venez,* » *les bénis de mon Père, jouissez du royaume qui vous a été préparé dès* » *la fondation du monde,* etc. Ils prétendent que l'opinion des Latins tou-

---

pute forgée sur l'idée matérielle qu'on se fait de l'ame : car 1°. Les ames n'occupent aucun espace. On se fait donc une fausse idée en leur attribuant des peines matérielles. 2°., Supposé la *localité* des ames, les Grecs et les Latins ne diffèrent que dans le nom du lieu. Le Père *Simon* dit fort bien la même chose dans ses Remarques sur les chap. 27 et 28 du *Voyage de Dandini au Mont Liban.* « Les Orientaux, dit-il, avouent qu'il y a un état de purgatoire, quoiqu'ils » ne reconnaissent ni le lieu ni même la manière dont on croit ordinairement que les ames y » sont tourmentées. Les prières, etc. prouvent... cet état, mais non pas le lieu. Aussi font- » ils eux-mêmes cette distinction dans leurs livres..., puisqu'ils confessent qu'entre le Paradis » et le lieu des damnés, il y a un troisième état des ames après la séparation de leurs corps, d'où » elles peuvent être tirées par les prières des fidèles... il importe fort peu que ce troisième » état s'appelle purgatoire ou enfer. » 3. On ne saurait pourtant oier que cette matière ne soit environnée d'aussi grandes obscurités qu'aucun autre dogme controversé. Les subtilités des controverses ont étrangement embrouillé cette matière, et ni les uns ni les autres n'ont pu parvenir à donner quelque chose de précis sur un sujet qui est hors de notre portée. Au reste je crois qu'il n'est pas difficile de prouver que l'idée d'un purgatoire matériel est due à l'opinion si répandue, et même parmi plusieurs Pères, de la *matérialité* de l'ame.

(*a*) Le décret XVIII du concile de Jérusalem, selon qu'il est rapporté page 421 des *monumens authentiques de la religion des Grecs*, n'est point contraire à ce que dit le père Simon, et voici comment on doit l'expliquer. *Nous croyons que les ames de ceux qui dorment sont destinées, aussi-tôt que le corps est mort, à la tranquillité ou à la douleur (cela regarde leur état après le dernier jugement) selon que leurs œuvres l'ont mérité; en telle sorte que, d'abord après leur séparation du corps, elles vont goûter* d'avance *la joie, ou s'affliger dans la tristesse et dans les gémissemens : mais les premières ne sont point encore dans une parfaite félicité, ni les autres n'ont point* encore *subi leur dernière condamnation. Dans la résurrection générale, les ames étant réunies aux mêmes corps* qu'elles ont animé pendant cette vie, *recevront aussi une entière récompense,* c'est-à dire, *un bonheur suprême,* ou une *punition complète.* Ceci revient au passage que j'ai extrait de l'*état de l'Eglise Grecque.* Je dirai ici en passant qu'il faut mettre au rang des opinions singulières sur l'état des ames après la mort celle de Prudence, poète chrétien. Il ne s'est pas contenté de croire que les peines des méchans finiront un jour, il nous dit encore qu'il y a tous les ans un jour de relâche pour les diables et pour les damnés : ce jour est celui auquel Jésus-Christ revint des enfers.

Sunt et spiritibus sæpe nocentibus
Pœnarum celebres sub Styge feriæ,
Illâ nocte sacer quâ rediit Deus, etc.

(*b*) Voyez une remarque du père Simon sur le *Voyage de Mont-Liban*, pages 348 et 349.

(*c*) *Matth. XXV.*

» chant le paradis et l'enfer avant le dernier jour du jugement, n'est point » foudée dans l'antiquité. On remarquera de plus que les Grecs n'ont pas » tant rafiné sur la lumière de gloire des bienheureux que la plupart des » théologiens latins, qui en ont parlé avec beaucoup de subtilité. Il y en a » même qui assurent que les Pères grecs nient que les anges et les bien- » heureux voient l'essence de Dieu dans le ciel; et ils s'appuient sur ces » paroles de Théodoret (*a*) : *Les anges ne voient point l'essence divine,* » *laquelle comprend toutes choses, et ne peut être comprise, ni conçue;* » *mais ils voient une certaine espèce qui est proportionnée à leur nature.* » Ce qu'ils confirment aussi par le témoignage de plusieurs autres Pères.

» A l'égard de leur morale, comme ils ont les mêmes principes que les » Latins, elle ne peut pas être fort différente de la leur; si ce n'est que, » n'ayant point l'usage de la théologie scolastique, ils ne sont pas si grands » métaphysiciens qu'eux; en quoi ils ne sont pas blâmables, ne mêlant » point de logique ni de métaphysique dans leurs livres de morale, si vous » exceptez quelques Grecs qui ont étudié dans les écoles d'Italie, ou qui ont » lu les livres des Latins.

» Il se peut faire néanmoins que les Grecs et les autres Orientaux ne » gardent pas toujours, à la rigueur, les règles de la morale, à cause du » pitoyable état (*b*) où ils se trouvent maintenant réduits. On accuse leurs » ecclésiastiques de simonie, parce que les évêques vendent les ordres; et » les prêtres, l'administration des sacremens. Mais, si l'on examine les » choses à fond, peut-être ne sont-ils pas si coupables qu'on les estime. Il » est nécessaire qu'ils vivent de leur emploi, et, comme ils n'ont pas de » bénéfices de la manière qu'ils sont présentement établis dans l'Eglise Ro- » maine, pourquoi ne veut-pas qu'ils exigent de l'argent de l'administration » des sacremens? On ne trouve rien à redire dans l'usage qui s'est introduit » dans l'Occident de prendre de l'argent pour des messes, pour des confes- » sions, et pour une infinité d'autres choses; et l'on condamnera de simonie » un misérable papas pour s'être fait payer d'une absolution qu'il donne, » et pour l'avoir taxée selon la nature du péché? Nous ne trouvons pas » étrange que de certains péchés soient taxés à Rome, parce que nous nous » sommes accoutumés à cet usage. Est-ce que la nouvelle distiuction de » droit divin et de droit ecclésiastique inventée par quelques théologiens et » canonistes dans les derniers siècles, mettra le Pape à couvert de simonie, » et que la dernière nécessité où se voient réduits les patriarches et les

---

(*a*) *Théod. Dial. de immut.*

(*b*) A la servitude, il faut joindre l'extrême ignorance des peuples. Elle est confirmée par un grand nombre de voyageurs dignes de foi. Je ne citerai qu'un seul exemple, lequel ne regarde que l'ignorance des Grecs de Constantiuople « Ces Grecs, dit le père Barbereau dans une relation de Constantinople imprimée en 1668, pour marquer leur religion, font » quelques tours de main sur leur visage qu'ils prétendent être le signe de la croix. Il ne faut » pas leur en demander beaucoup davantage : car, de prières, de croyance, d'actes de ver- » tu, c'est de quoi ils n'ont presque pas ouï parler. Il m'est arrivé plusieurs fois d'avoir » demandé à des personnes que je croyais les plus intelligentes s'il y avait plusieurs dieux, » et si Jésus-Christ, qui les faisait chrétiens, était dieu et homme..... ils m'ont presque » tous répondu qu'ils n'étaient pas assez subtils pour satisfaire à ces grandes questions de » théologie, etc » Wheler, plus moderne, dit aussi que ces Grecs sont *si ignorans qu'à peine savent-ils les premiers principes de leur foi.* Il est impossible que la morale reste long-tems pure dans des lieux ou reguent la servitude et l'ignorance.

» évêques ne les rendra pas excusables devant Dieu et devant les hommes » de ce qu'ils prennent de l'argent pour les ordinations? Ce n'est pas que je » veuille excuser en toutes choses les Grecs, car il est certain qu'ils s'éman- » cipent souvent, et qu'ils n'ont pas assez de soin de régler leur conscience » selon la morale chrétienne, mais l'ignorance où ils vivent maintenant et » leur pauvreté sont la cause de leurs désordres, auxquels néanmoins les » personnes vertueuses donnent ordre le plus qu'il est possible, comme le » témoigne ouvertement le patriache Jérémie, qui reprend les confesseurs » qui font un trafic des choses saintes et qui exigent des présens. Il dit que » ces gens-là méritent d'être punis de Dieu, et que, s'il s'en trouve parmi » eux, ils les châtient et leur ôtent leur emploi. »

Quel effort que les Catholiques et les Protestans aient fait jusqu'à présent pour éclaircir la véritable croyance des Grecs sur l'eucharistie, ils ont augmenté les ténèbres au lieu de les diminuer. Je rapporterai en abrégé ce qu'on a dit là-dessus de part et d'autre. Le lecteur décidera de la force des raisons. Voici comment le (*a*) P. Simon s'explique sur cette matière.

» Quoique cette question ait été traitée fort au long par M. Arnaud » dans ses livres contre M. Claude, elle ne laisse pas de souffrir encore de » grandes difficultés; et il y a même bien des gens, principalement parmi » les protestans, qui ne s'en rapportent pas tout-à-fait à ce grand nombre » d'attestations produites par ce docteur dans son ouvrage de la *Perpé-* » *tuité*, parce qu'il n'a rapporté, disent-ils, qu'une traduction française de » toutes ces attestations, sans en publier les originaux; et qu'il se peut » faire qu'elles aient été mal traduites : outre qu'on trouve, disent les » mêmes protestans, dans ces témoignages quelques (*b*) faits qui ne sont

---

(*a*) Chap. II de l'*Histoire critique de la Créance*, etc.

(*b*) Voyez entre autres les longs détails qu'a donnés de cette dispute le sieur Aimon dans le livre intitulé *Monumens authentiques de la religion des Grecs*. S'il faut l'en croire, on doit s'inscrire toujours en faux contre tout ce qu'a dit le célèbre Arnaud, que cet écrivain confond mal à propos dans la table de son ouvrage avec Arnaud d'Andilly, le frère aîné du docteur. Selon le sieur Aimon, toutes les attestations produites par le docteur de Sorbonne furent mendiées et achetées à force d'argent. Ceux qui les donnèrent étaient dévoués à l'ambassadeur de France, M. de Nointel, aux jésuites, à la cour de Rome; ils étaient récusables par ce dévouement, ils l'étaient encore par les contradictions et par la mauvaise foi que cet auteur, alors nouvellement converti à la réforme, et emporté jusqu'à mépriser les plus communes bienséances, voulut remarquer à quelque prix que ce fût dans toute la conduite des Grecs, et dans celle du parti catholique. Enfin les témoignages de ces Grecs lui sont suspects par l'ignorance qui s'y découvre, et par l'affectation avec laquelle ils lâchent de faire la cour à la communion romaine, qu'ils traitent dans ces témoignages de *Sainte Eglise de Rome*. Rien ne marque mieux, dit-il, que ces Grecs sont des *apostats*, des *fourbes qui mentent impunément*, et que *leur langage* ne *vient pas des Grecs non latinisés, qui anathématisent et condamnent aux peines de l'enfer tous les chrétiens du papisme et tout le clergé romain*. Mais il n'est pas difficile de croire que l'argent ait pu tenter un clergé qui se trouve depuis si longtems dans l'indigence et la misère. Il en a bien tenté d'autres, qui auraient dû être à l'épreuve de sa puissance : et n'est-ce pas lui qui de nos jours fait encore si souvent renier et la patrie et la religion? N'est-ce pas lui qui aide à déterrer les manuscrits dans les cabinets les plus sacrés, qui métamorphose les moines en gens du monde, et leur fait toiser en H... à tant par semaine les traductions qu'ils osent donner des ouvrages les plus difficiles? Je crois donc qu'on peut avoir gagné des prélats, des prêtres, des moines grecs à force d'argent, et qu'à ce prix, il s'en est trouvé beaucoup qui ont pu dissimuler leur foi, ou l'accommoder aux dogmes des latins : mais cela ne met pas en droit de conclure que tout le corps du clergé ait conspiré en faveur de Rome, et qu'il se soit fait une conjuration unanime des Grecs d'Europe et d'Asie à l'honneur de certaines opinions, et pour faire plaisir aux Latins. 2. A l'égard de l'ignorance, elle peut avoir donné lieu à de fausses interprétations des mystères et des dogmes contestés; il est possible aussi que les Grecs n'aient pas entendu ces

» nullement de la créance des Grecs, et qui donneut par conséquent occa-
» sion de douter de la sincérité de ces actes. Aussi quelques jésuites ont-
» ils eu dessein de publier des attestations plus authentiques, et dans les
» langues même où elles ont été composées, ce qui sera assurément
» d'une très-grande utilité. Mais, en attendant cela, je produirai ici quel-
» ques preuves de la créance des Grecs touchant la transubstantiation, qui
» doivent être, ce me semble, préférées à toutes les attestations qu'on
» pourrait faire venir du Levant; parce que, non-seulement les jésuites
» seront suspects aux protestans, mais même ils ne manqueront pas de
» dire que ces attestations auront été mendiées, et qu'il n'y a rien qu'on
» ne fasse faire aux Grecs d'aujourd'hui pour de l'argent : au lieu que les
» témoignages tirés des livres qui ont été composés par les mêmes Grecs
» avant toutes ces disputes, sont autant de preuves qu'on ne peut
» contredire. M. Arnaud, qui voyait la force de ces sortes de preuves, op-
» posa à M. Claude l'autorité de Gabriel, archevêque de Philadelphie,
» qui établit en termes formels la (*a*) transubstantiation de la même ma-
» nière que les Latins. Mais, comme il n'avait pas le livre de cet auteur,
» il s'en était entièrement rapporté au témoignage du cardinal du Perrou,
» qui l'avait cité dans son livre de *l'Eucharistie* (*b*); d'où M. Claude a pris
» occasion de rejeter cette autorité, comme lui étant suspecte, d'autant que
» le cardinal, qui rapporte ordinairement les paroles grecques des auteurs
» qu'il cite, s'était contenté de produire en français le témoignage de cet
» archevêque. M. Claude éludait aussi le témoignage du même Gabriel,
» rapporté en grec par Arcudius, prétendant qu'il n'avait pas traduit les
» paroles de cet auteur grec, mais qu'il les avait étendues en les para-
» phrasant à sa manière. C'est ainsi que ce ministre a éludé plusieurs autres
» preuves de fait par de pures subtilités, jusqu'à ce que le père Simon fit

---

dogmes, qu'ils aient eu recours à de fausses autorités, etc. Tout cela ne doit pas surprendre dans des gens grossiers, superstitieux, et si peu en état de raisonner sur la religion, que des abbés et des caloyers déclarent eux-mêmes à M. de Nointel qu'ils n'étaient pas capables d'en parler : mais cette ignorance même n'aurait pu être uniforme, et je crois qu'à tout prendre, l'ignorance forcerait plutôt à *tordre*, pour ainsi dire, la religion, de peur de se rencontrer avec les gens d'une communion que l'on déteste, qu'à concerter sa croyance d'une façon qui parût favoriser cette communion. 3. Que parmi les Grecs il y en ait beaucoup de latinisés à prix d'argent, et même d'assez mercenaires pour flatter la cour de Rome, sans la connaître ni l'aimer, et dont par conséquent les témoignages et la croyance doivent être suspects aux communions séparées de celle de Rome, c'est ce qu'on ne contestera pas; mais en voilà peut-être trop sur une matière qui ne doit être traitée ici qu'historiquement.

(*a*) Mais, quand même il serait vrai que les Grecs ne se servent pas du terme de *transubstantiation*, il n'y aurait ici qu'une dispute de mots. On trouve dans leurs auteurs ceux de *changer* et de *changement*, d'être *fait autre chose qu'on n'était auparavant*, etc. Ces termes suffisaient alors. *Transubstantiation* est un mot imaginé par les Latins des derniers siècles, pour tâcher de mieux donner l'idée d'une chose inconcevable à l'esprit humain, et que toute la subtilité du terme n'a pu cependant nous rendre plus claire. Les anciens Grecs, ayant beaucoup moins subtilisé sur cette matière, ne se sont pas avisés d'une semblable invention, et se sont contentés de termes qui ne donnent qu'une idée générale, sans travailler inutilement à la donner plus précise et plus exacte. Il serait à souhaiter qu'on se fût tenu à cette généralité. Un mot inventé, sous prétexte de donner plus de force aux dogmes, ouvre souvent le chemin à de nouvelles objections, qui demandent ensuite de nouveaux détails : et voilà comment la religion est devenue insensiblement plus obscure et plus embarrassée.

(*b*) Voyez Réponse à la *Perpétuité* de la foi, etc. chap. 7 du liv. III et réponse au 2. Traité, etc. II part. chap. 8.

» imprimer en grec et en latin les ouvrages de Gabriel de Philadelphie, et » plusieurs autres pièces tirées de bons originaux qu'on n'a pu révoquer » en doute.

» Depuis ce tems-là, M. Smith, protestant de l'Eglise Anglicane, qui a » voyagé dans la Grèce, a composé une lettre touchant l'état présent de » l'Eglise Grecque, où il n'a pu s'empêcher d'avouer que la transubstan- » tiation est reconnue par les Grecs, et que, même dans une confession » de foi qui a été publiée depuis peu sous le nom de toute l'Eglise Grec- » que, le mot μετουσίωσις qui est le même que le terme latin *Transub-* » *stantiatio*, y est employé. Voici les paroles de cette confession (*a*): » *Le prêtre n'a pas plutôt récité la prière qu'on appelle l'invocation du* » *Saint-Esprit, que la transubstantiation se fait, et que le pain se change* » *au véritable corps de Jésus-Christ, et le vin en son véritable sang,* » *ne restant plus que les deux espèces ou apparences.* Il n'y a rien de plus clair » ni de plus formel que ces paroles, qui se trouvent dans un livre approuvé » généralement dans toute la Grèce. Cependant M. Smith, bien loin de se » rendre à une confession si authentique et si publique, ne pouvant pas » s'inscrire en faux contre les auteurs, comme M. Claude a fait peu judi- » cieusement, a recours à d'autres subtilités qui ont quelque apparence » de raison, et auxquelles il est nécessaire de répondre, pour mettre en- » tièrement à couvert la foi des Grecs. Il prétend que le terme (*b*) μετουσίωσις, » a été inventé depuis peu pour autoriser un nouveau dogme : que Ga- » briel de Philadelphie est le premier, au moins un des premiers qui s'en » soit servi : que cet archevêque ayant demeuré long-tems à Venise, et » s'étant rempli l'esprit de la théologie scolastique, et ayant même été » gagné par les ruses et tromperies de ceux de l'Eglise Romaine, avait » établi, par un nouveau mot, ce que Jérémie, patriarche de Constanti- » nople, par qui il avait été consacré évêque, avait entièrement ignoré. » Il ajoute de plus que, depuis Gabriel de Philadelphie, on ne voit pas que » le mot μετουσίωσις ait été fort en usage dans les livres des autres écrivains » grecs : que les synodes tenus contre Cyrille Lucar s'en sont abstenus ; » que ce même mot est inconnu aux anciens Pères ; qu'il ne se trouve ni » dans les liturgies, ni dans les symboles ; qu'enfin, bien loin que la » créance de la transubstantiation soit reçue parmi les Grecs, on prouve » évidemment le contraire par leur liturgie, où les symboles, après même » qu'ils ont été consacrés et appelés le corps et le sang de Christ, sont » nommés en même tems (*c*) les antitypes du corps et du sang de Christ.

(*a*) Ces mêmes paroles sont aussi rapportées par le chevalier Ricaut, chap. 9, de *l'Etat de l'Eglise Grecque*.

(*b*) Voyez la remarque *ubi sup.* à laquelle le mot de *transubstantiation* a donné lieu. Elle répond à ce qu'on peut dire au sujet de μετουσίωσις. Au reste c'est une chose remarquable que *Cyrille Lucar* lui-même s'est servi de ce terme dans une de ses Homélies, dont le concile de Jérusalem rapporte un extrait. Voy. les *Monumens authentiques*, etc. p. 295. Cet extrait où Cyrille nous dit que, dans le *repas mystique*, J. C. *voulut que nous reçussions la vertu ou la puissance infinie de la Divinité dans* la transubstantiation (μετουσιώσει) du pain, prouve, ou que Cyrille n'était pas encore calviniste, ou que la confession de foi qui porte son nom est une pièce supposée, ou enfin que Cyrille était un fort malhonnête homme : j'ai de la peine à croire que les réformés voulussent employer les paroles de Cyrille sur l'explication que le sieur Aimon s'avise de leur donner.

(*c*) A l'occasion du mot *antitype*, il y aurait bien des choses à remarquer, mais il faut en

» Voilà ce que les Protestans ont de plus fort à opposer aux Grecs d'aujour-
» d'hui qui reconnaissent la transubstantiation; et, par-là, ils croient
» rendre inutiles tous ces gros volumes que M. Arnaud a composés sur
» cette matière. Et c'est ce qui m'oblige d'examiner en particulier toutes
» ces réponses, et de faire voir qu'elles n'ont rien de solide.

» Premièrement, il n'est pas vrai que Gabriel de Philadelphie soit le
» premier auteur du mot *μετουσίωσις* parmi les Grecs. Gennadius, qui vivait
» plus de cent ans avant cet archevêque, et qu'on croit être celui qui
» a été le premier patriarche de Constantinople après la prise de cette ville
» par les Turcs, se sert indifféremment dans (*a*) une de ses homélies,
» des mots *μεταβολὴ* et *μετουσίωσις*. Il explique de plus comment il se peut
» faire que, dans cet admirable changement, il ne reste (*b*) que les
» accidens du pain sans la substance du même pain, et que la véritable
» substance du corps de Jésus-Christ soit cachée sous ces mêmes accidens.
» Je n'examine point ici les qualités particulières de (*c*) Gennadius, et s'il

---

laisser le détail aux controversistes. Disons seulement que les Grecs, de l'aveu même des protestans, et sur-tout du célebre Claude, n'ayant pas depuis long-tems des notions fort distinctes du sacrement de l'eucharistie, il n'est pas étonnant qu'ils aient pris et donné le change aux controversistes. Il semble même que bien souvent ils n'ont pas trop su ce qu'ils voulaient dire. C'est aussi par des mots équivoques ou qui avaient plus d'une signification, qu'ils ont pu favoriser également des opinions opposées. En voici un exemple : au concile de Florence, les Grecs se servirent d'un mot qui signifie *achever*, *finir*, *faire parfaitement :* les Latins l'expliquèrent, *transubstantiari*. Dans la suite, les protestans l'ayant voulu expliquer à leur avantage, ont soutenu que ce mot signifiait seulement *consacrer parfaitement*.

(*a*) Maximum itaque omnium Dei miraculorum est hocce mysterium. Idcirco multa, uti jam dictum est, contra illud objectant ex una quidem parte infideles, ex alia hæretici, et ex alia idiotæ, qui rationem mysterii illius nequeunt intelligere : quas objectiones in hoc sermone modò solvimus. Alii siquidem dubitant quomodo, in momento temporis, panis et vini substantia convertatur in corporis substantiam. Alii verò dubitant quâ ratione fieri possit ut, substantiâ panis in corporis substantiam transmutatâ, remaneant panis accidentia, illius videlicet longitudo, gravitas, latitudo, color, odor, et quæ in gustu est qualitas; ita ut sint panis accidentia, absque ejusdem panis substantia, et vera corporis substantia lateat sub alterius substantiæ accidentibus. Alii dubitant quomodo fieri possit Christum exstare in parvæ rei quæ apparet extensione. Alii rursus dubitant quomodo mysticum Christi corpus, etiam in partes divisum, remaneat integrum, et partium quælibet sit totum Christi corpus, idemque perfectum. Dubitant alii, et hæc dubitandi ratio videtur maxima, quomodo idem Christi corpus unum sit in cœlo et in multis simul altaribus super terram. Verùm istas dubitandi rationes jam solvimus, possumusque solvere, gratiâ Christi nos illustrante. In primis autem sapientissimi ecclesiæ doctores gratiæ quæ in vobis est ac studii duces, eosdem solvunt. Vobis autem incumbit credere absque ulla hæsitatione, similiter et christiani omnes credere debemus, mysticum illud corpus esse ipsummet Dominum nostrum Jesum, Mariæ virginis filium, qui crucifixus est, quique nunc est in cœlo, ille omnino idem est qui sub panis accidentibus delitescit. Exstat autem secundùm substantiam in sacramento, non verò secundùm gratiam et efficaciam *tantùm;* neque mysticum Christi corpus veri corporis figura est, sed purum putum illius corpus : nunc enim figuris et umbris, sicut olim, minimè servimus, sed ipsismet rebus. Si quis autem sanctorum sacrificium istud Dominicæ illius cœnæ vocet antitypum, indè fit quod istud sacrificium illius sit figura, sicut et hodierni sacrificuli figura sunt Jesu-Christi, qui hunc fecit sacrificium : utriusque autem sacrificii eadem est perfectio, nimirum transubstantiatio.

(*b*) *L'accident du pain subsiste sans la substance du pain. La véritable substance du corps est cachée sous les accidens d'une autre substance.*

(*c*) Dans l'Extrait de la *créance de l'Eglise Orientale*, etc. par le père Simon, tome V, p. 236, de la *Bibliothèque universelle*, on a remarqué que ces paroles, *je n'examine point si Gennadius était du nombre des Grecs latinisés*, ont été retranchées de cette *créance*. Pour mieux mettre au fait le lecteur, il faut lui apprendre que ce dernier ouvrage renferme une partie de l'*Histoire critique de la créance*, etc. avec quelques additions, beaucoup de chan-

» était du nombre des Grecs latinisés. Il suffit que je fasse voir que Gabriel » de Philadelphie n'est point le premier auteur du mot μετουσίωσις puis- » qu'on le trouve dans des livres grecs composés plus de cent ans avant » lui. Au moins ne pourra-t-on pas dire que Gabriel, qui s'en est servi, » ait été corrompu par les Latins, comme l'assure M. Smith, sans en » apporter aucune preuve. Cela est si éloigné de la vérité, qu'on trouve un » ouvrage de Gabriel de Philadelphie contre le concile de Florence, s'é- » tant déclaré ouvertement pour le parti de Marc d'Ephèse contre ceux de » son Eglise qui avaient adhéré à ce concile : outre qu'il était lié d'amitié » et d'intérêt avec un certain (*a*) Meletius, grand ennemi de l'Eglise » romaine. J'avoue qu'il a étudié à Padoue, où il avait appris la théo- » logie scolastique, dont il emploie les termes dans ses livres. Mais » Cyrille Lucar, qui a écrit une confession de foi en faveur des Calvi- » nistes, et qui est presque tirée mot pour mot des ouvrages de Calvin, » avait aussi étudié à Padoue, et était encore plus savant dans la théo- » logie que Gabriel, qui ne s'est servi des termes des théologiens latins, » que parce qu'il a cru qu'ils expliquaient sa créance avec plus de netteté, » et non pas pour autoriser une nouveauté. Cette affectation de parler le » langage des scolastiques, laquelle parait dans tous les écrits de Gabriel, » ne regarde que les expressions et la méthode, et non pas le fond des » choses ; et ainsi il ne peut être blâmable que d'avoir introduit de nou- » veaux termes dans son Eglise : et, bien loin de conclure avec M. Smith, » qu'il y ait en même tems apporté des nouveautés, on en doit inférer au » contraire que le mot μεταβολὴ des Grecs, qui signifie seulement un chan- » gement, et qu'on trouve dans les anciens auteurs, n'est autre chose » que le terme *transubstantiatio*, inventé par les Latins ; puisqu'un grec » savant dans les expressions des Grecs et des Latins, et d'ailleurs ennemi » déclaré des Latins, se sert indifféremment des mots μεταβολὴ et μετουσίωσις, » qui est le même que *transubstantiatio*, pour exprimer le changement des » symboles au corps et au sang de Jésus-Christ.

» Mais Jérémie, Patriarche de Constantinople, qui a consacré évêque » Gabriel de Philadelphie, et qui a fait de savantes réponses aux théo- » logiens de Wittemberg sur cette matière, ne s'est, dit-on, jamais ser- » vi de ce mot μετουσίωσις. Il est vrai que ce patriarche se sert du mot μετα- » βολὴ, parce qu'il est grec, et que μετουσίωσις ne l'est pas. Il n'a pas voulu » mettre en usage un mot (*b*) barbare et inconnu aux anciens. Cependant

---

gemens et de corrections, et même, si l'on veut, *avec des altérations*. L'auteur de l'*Eloge historique de M. Simon*, qui est à la tête de ses *Lettres* publiées en 4 volumes en 1730, n'a pas remarqué cela. En recompense il nous apprend que *M. Simon, piqué de l'infidélité des journalistes de Hollande répondit à cet Extrait par un petit Supplément*. Pour revenir à Genuadius, M. Simon s'est attaché à prouver que ce Patriarche s'appelait auparavant *George Scholarius*.

(*a*) *Meletius Syrigus*, protosyncelle et docteur de l'Eglise de Constantinople. Il a réfuté Cyrille *par les argumens dont le cardinal Bellarmin s'est servi contre les réformés*, nous dit-on dans la *Bibliothèque universelle*, page 252 du tome V, ou plutôt le père Simon. Comme il est bon de connaître le pour et le contre, on peut voir ce que les journalistes répondent à cette remarque du père Simon, et à quelques autres choses qui concernent ce *Meletius*.

(*b*) On remarque dans l'Extrait *ubi sup.* que le père Simon a fait une addition et une correction à ce passage.

» il fait assez connaître que, par le terme μεταβολὴ, il entend la même chose » que μετουσίωσις, ou *transubstantiatio* des Latins. Les théologiens de Wit- » temberg, qui ont fait imprimer ses réponses, et qui n'ont pas moins » d'aversion pour la transubstantiation que les Protestans d'Angleterre et » de France, étaient si fortement persuadés que le patriarche voulait » marquer la transubstantiation de l'Eglise Romaine par le mot μεταβάλλεται, » qu'ils ont ajouté à la marge vis-à-vis de ce mot, celui de μετουσίωσις, comme » signifiant la même chose dans la pensée de Jérémie ; et à la marge de la » version latine ils ont mis vis-à-vis de *mutari*, le terme *transubstan-* » *tiatio*. Ces mêmes théologiens, dans leur réponse au Patriarche, mon- » trent évidemment qu'ils reconnaissent pour synonymes dans la question » qui était entre lui et eux les mots μεταβάλλεσθαι, *être changé*, et μετουσιῶσθαι, » *être transubstancié*. Jérémie leur avait écrit que (*a*), selon la créance » de l'Eglise catholique, le pain et le vin après la consécration étaient » changés par le Saint-Esprit au corps et au sang de Jesus-Christ. A quoi » ceux de Wittemberg répondirent (*b*) qu'ils croyaient que le corps et le » sang de Christ étaient véritablement dans l'eucharistie ; mais qu'ils » ne croyaient pas pour cela que le pain fût changé au corps de Christ. Ils » ne se servent point dans leur réponse d'autres termes pour exprimer » la transubstantiation des Latins que du verbe grec μεταβάλλεσθαι, dont » le Patriarche s'était servi. Enfin, Jérémie, après avoir lu la réplique » des Théologiens de Wittemberg, leur fait encore cette réponse que (*c*) » le pain devient le corps de Christ, et le vin et l'eau son sang, par le » moyen du Saint-Esprit qui les change; et que (*d*) ce changement est au » dessus de la raison humaine. D'où il est facile de juger que ces mots » μετατύπωσις, μεταβολὴ, μετασυγχώνωσις, et autres semblables, dont les Grecs se » servent ordinairement pour marquer le changement des symboles, si- » gnifient la même chose que le mot barbare μετουσίωσις, qui a été formé » sur celui de *transubtantiatio* par les derniers Grecs qui ont lu les ou- » vrages des Latins, et qui ont étudié dans leurs écoles. Les nouveaux » Grecs n'ont adopté ce mot que parce qu'ils ont jugé qu'il exprimait » très-bien ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jesus- » Christ, et qu'il convenait entièrement avec leur créance. Et, ce qui » mérite le plus d'être remarqué dans cette affaire, c'est que Gabriel » de Philadelphie n'en emploie presque point d'autres que celui-là, dans » une apologie qu'il écrit exprès pour ceux de sa nation contre quel-

---

(a) L'Eglise catholique croit qu'après la consécration, le pain est changé dans le propre corps de Christ et le vin dans le propre sang, par le Saint-Esprit.

(b) Le corps et le sang du Seigneur sont véritablement dans la cène du Seigneur, mais nous ne présumons pas cependant que le pain soit changé au corps de Christ.

(c) Le pain devient le corps de Christ, et le vin et l'eau son sang, par l'intervention du Saint-Esprit, qui fait ces choses d'une manière qui est au-dessus de la raison et de l'intelligence.

(d) Jérémie s'exprime tout aussi fortement en d'autres endroits, et plus fortement encore, en se servant de la plus haute hyperbole à l'égard de ce mystère incompréhensible. Pour enlever le témoignage de ce grec aux catholiques, l'auteur de l'extrait cité ci-dessus nous dit, *que Calvin et Beze ont parlé à-peu-près de même de l'eucharistie, sans croire la transubstantiation.*

» ques théologiens de l'Eglise Romaine qui les accusaient injustement » d'idolatrie.

» On oppose de plus que, depuis Gabriel de Philadelphie, le mot μετουσίωσις » ne se trouve guères dans les livres des autres écrivains grecs, et non pas » même dans les deux synodes de Constantinople tenus contre Cyrille Lu- » car. Mais cette objection paraît encore moins fondée que les précédentes. » On a imprimé à Venise, en 1635, sous le nom d'un prêtre et moine grec » appelé Grégoire, un petit Abrégé de la théologie des grecs, en forme de » catéchisme, où se trouve non-seulement le mot μετουσίωσις, mais où même » la manière dont la transubstantiation se fait est déclarée fort au long. » L'auteur, rapportant la différence qu'il y a entre l'eucharistie et les autres » sacremens, dit que les autres sacremens ne contiennent que la grace, au » lieu que l'eucharistie renferme Jésus-Christ présent, et que c'est pour cela » qu'on appelle le changement qui se fait dans ce sacrement μετουσίωσις, ou » *transubstantiation*. Ce Grégoire prend la qualité de Protosyncelle de la » grande église, et faisait sa résidence dans un monastère de l'île de Chio. » Il témoigne dans sa préface être redevable de la meilleure partie de son » ouvrage à (*a*) George Coressius, qu'il qualifie l'un des plus savans théo- » logiens de son Eglise, et qui prend en effet la qualité de théologien de la » grande église, et qui était aussi médecin de profession. Ce Coressius, qui » a écrit avec beaucoup de chaleur un livre des erreurs des Latins, a mis à » la tête de cet ouvrage son approbation, où il témoigne (*b*) qu'il ne con- » tient que des sentimens vrais et orthodoxes.

» Outre cet ouvrage, il en fut composé un bien plus considérable en » 1638, par Mélétius Syrigus, contre la confession de foi attribuée à Cyrille » Lucar, patriarche de Constantinople, et imprimée à Genève en grec et » en latin. Le titre de ce livre, qui n'a point été imprimé, est conçu dans » les termes qu'on voit ici en note (*c*). L'auteur réfute fortement cette pré- » tendue confession de l'Eglise orientale, par un grand nombre de preuves » tirées des Pères et des autres écrivains ecclésiastiques jusqu'à notre siècle, » et fait voir évidemment que la confession de Cyrille a été tirée des ou- » vrages de Calvin : puis, à la fin de son livre, il ajoute une dissertation » particulière touchant le mot μετουσίωσις, ou transubstantiation, et il montre » par plusieurs exemples que, bien que ce mot ne soit pas de l'ancien usage, » on a cependant raison de s'en servir aujourd'hui, ou de quelque autre » semblable, à cause des hérétiques de ce tems. Et, pour mieux expliquer » le changement qui se fait dans le sacrement de l'Eucharistie, on produit

---

(a) Les Protestans ont parlé de ce George Coressius, de Grégoire et de plusieurs autres, comme de *misérables*, de *gens affamés*, *latinisés* pour un peu d'argent. Cyrille, dans une lettre, traite Coressius de *mercenaire*, de *parasyte* et d'*infame*. *Bellarmin*, dit-il encore, *est son maître, quoiqu'il fasse semblant de n'être point papiste. Il ne sympathise point avec eux, parce qu'ils le méprisent.* Voy. *Monumens authentiques, etc.* page 108, le commentaire du sieur Aymon est absolument dans le même goût. Voilà des refutations bien apostoliques, et des détails bien conformes au caractère du véritable christianisme !

(b) Dogmata vera et omnino orthodoxa hoc continere ego Georgius Coressius, magnæ ecclesiæ theologus, attestor.

(c) Meletii Syrigi hieromonachi confutatio confessionis fidei christianæ à Cyrillo Constantinopolitanæ editæ, et nomine omnium Christianorum Ecclesiæ Orientalis scriptæ.

» ici (*a*) cette dissertation traduite du grec en latin, que M. Arnaud a in-
» sérée en Français dans son dernier tome de la Perpétuité.

(*a*) In confesso quidem est apud nos, ipsam (μετουσίωσις) transubstantiationis vocem non exstare apud priscos theologos : nondum enim, nullâ hæresi circa mysterium illud exorta, si eos excipias qui veram verbi incarnationem negabant, nova formare nomina Sanctis Patribus non curæ fuit. Verùm de voce nobis non est disputatio : non enim in verbis, potiùs quàm in rebus, pietatis vim sitam esse volumus. Itaque, si apud theologos invenerimus quod nomine transubstantiationis significatur, quid vetat quominùs istâ dictione, vel alià huic simili utamur? Quippe Patrem absque principio, et immortalem et ingenitum, nusquam in scripturâ invenimus; similiter nec filium ejusdem cum illo substantiæ, nec Spiritum Deum esse expresso verbo deprehendimus. Sed nihil vetat, imò pietatis est ac necessitatis, ob hæreses quæ nascuntur ex aliis quibusdam quæ eodem tendunt, voces istas formare, ut res quæ intelligitur meliùs percipiatur, et ii qui aliud sentiunt refellantur. Quid enim unquam detrimenti possit iis accidere qui pietate erga Deum affecti sunt, si vocibus diversis eundem conceptum religiosum exprimant, minimè video. Unanimi autem consensu theologos profiteri panem sanctificatum in substantiam carnis Dominicæ verè transmutari, quod idem est ac transubstantiatio, jam allata testimonia manifestè profectò probant. Justinus enim dixit eum quâ ratione potuit carnem assumere, eâdem etiam potuisse panem in suum corpus convertere. Secundùm autem Cyprianum, panis quem Dominus ministrabat apostolis, mutatus non specie sed naturâ, omnipotente verbo factus est caro. Cyrillus Hierosolymitanus dixit, Cùm aquam suâpte voluntate in vinum mutaverit in Cana Galilææ, à fide non videtur alienum illum vinum convertisse in sanguinem. Iterum, panis qui videtur panis non est, quamvis id gustus præmonstret, sed Christi corpus : ità quod videtur vinum non est vinum, etsi illud gustus monstret, sed est Christi sanguis. Sanctus Ambrosius ait : panis ille ante verba quibus sacramenta peraguntur panis est, sed postquam sanctificatus fuit, è pane fit caro Christi. Gregorius Nyssenus ait : rectè igitur credimus panem, qui Dei verbo sanctificatus fuit, in corpus Dei verbi converti. Joannes etiam Chrysostomus Homilia 28 in Matth. nos vices ministrorum gerimus : ille autem est qui ea sanctificat et efficit. Joannes Damascenus : panis propositus, vinumque cum aquâ per invocationem et illapsum sancti spiritûs divinitus convertuntur in Christi corpus et sanguinem. Theophylactus Bulgariæ : Jesus, erga homines benevolus, speciem quidem panis et vini servat, sed in virtutem carnis et sanguinis transmutat. Cæterùm, quâ ratione prisci ecclesiæ doctores sumpserunt productionem, aut transmutationem, aut conversionem, aut existentiam, aut transelementationem, aut quid simile, eâdem nuperi theologi transubstantiationem intelligunt. Sicut enim illi per illas voces panem propriè ac verè in corpus Christi converti affirmant, ita hi, eâdem omnino ratione, idem intelligunt per vocem transubstantiationis, novo invento vocabulo, ob hæreseos novitatem. Cùm enim quidam Berengarius et illius discipuli asservissent panem accipere quidem gratiam aliquam corporis dominici secundùm accidens à Deo, non verò substantialiter converti in Christi corpus, sed manere non mutatum, et qualis erat ante consecrationem; qui tunc saniores erant theologi, ut insanam illius doctrinam everterent, dixerunt panem transubstantiari in corpus Christi, non verò in aliquod corporis Christi accidens per quamdam alterationem mutari, sed panem substantialiter fieri Christi corpus. Nam, sicut ante insanam Arii hæresim nomen (ὁμοούσιον) consubstantiale, neque in scripto, nec extra scriptum audiebatur; ubi autem impudenter filium à patria substantia ille separavit, publicatum est nomen illud à primi concilii Patribus, qui confessi sunt filium consubstantialem esse patri, ejusdemque ac unius substantiæ, ut illos everterent qui amarulenter divinitatem separabant : ita, et in omni ætate, qui rectè ecclesiam gubernant novorum autores sunt vocabulorum propter novitates obortas, quod et in præsenti sacramento factum videtur. Nam, ante septimum Synodum, ferè omnes de eo simpliciter locuti sunt; post septingentos autem à Christo annos, ubi qui venerandas imagines impugnabant in quadam Synodo à Constantino congregatâ, quam falso septimam apellabant, impudenter publicassent unicam esse imaginem Christi, panem scilicet, qui datur in eucharistia, ex eo tempore qui postea fuerunt Patres coeperunt in scriptis suis declarare panem consecratum non esse figuram corporis Christi, sed veritatem, uti videre est in septima Synodo, et apud Joannem Damascenum et qui eum secuti sunt Patres. Postquam autem Berengarii hæresis, qui negat Christi corpus et sanguinem esse substantialiter in divinis symbolis, pervenit in nostras provincias vox (μετουσίωσις) transubstantiatio inventa est, quæ nullatenus differt quo ad sensum à transmutatione, aut conversione, aut transelementatione, quam prisci Patres adhibuerunt, uti jam dictum fuit. Si cui igitur religio sit antiqua mutare vocabula, quasi alienum sit à pietate illorum voces mutare in alias quæ ejusdem omnino sint significatus, quamvis illud sit ridiculum, modò tamen has voces eâ ratione suscipiat quâ usi sunt Patres, non erit cur nos ei opponamus : sed illum uti nobiscum consentientem recipimus, illius quidem pietatem laudantes, at simplicitati ejus nos accommodantes. Verum illum non existimo debere sibi ita alienum esse,

» Nous avons de plus deux éditions du livre (*a*) d'Agapius, moine grec » du Mont-Athos, dont la première est de 1641, et la seconde de 1664, et » toutes deux de Venise, sous le titre de Ἁμαρτωλῶν σωτηρία, *le salut des pé-* » *cheurs*. Quoique cet auteur conserve les mots anciens μεταβάτειν, μεταποιεῖν, » et autres semblables, il ne laisse pas d'établir en termes formels la créance » de la transubstantiation, et de reconnaître que Jésus-Christ a caché, » comme sous un voile, la substance divine sous les accidens du pain et » du vin (*b*). Je passe sous silence ce grand nombre de miracles que ce même » Agapius a rapportés pour prouver la vérité de la transubstantiation, » parce que ces miracles, soit qu'ils soient vrais ou faux, ne font rien à » notre sujet.

» On peut encore ajouter au moine Agapius, Michel Cortacius de Crète, » dans son sermon qu'il prononça publiquement, et qu'il dédia au pa- » triarche d'Alexandrie. Ce sermon se trouve imprimé à Venise en 1642, » sous le titre de Ὁμιλία, ou Λόγος ἐπιδεικτικὸς περὶ τῆς ἀξιώματος τῆς ἱερωσύνης, *Dis-* » *cours touchant la dignité du Sacerdoce*. Cortacius compare dans ce discours » le prêtre avec Dieu, et il dit, entre autres choses, que, comme (*c*) Dieu » a changé l'eau en vin, de même le prêtre change, et, pour me servir de » son terme, transubstantie le vin au sang de Jésus-Christ. Il déclame, de » plus contre les nouveaux hérétiques qui n'ajoutent pas foi à la vérité de ce » mystère; et pour les désigner mieux, traite (*d*) Luther d'impie et d'abomi-

---

qui rem eamdem exprimunt verbis quæ majoris videntur esse significatus, minusque accedunt ad hæreticorum sermonis ambiguitatem, aut quæ Patrum mentem clariùs explicent : quippe nihil eo contentiosa est quàm differre nominibus, cùm res ipsa est in confesso. Si vero transubstantiationem infitietur ob voris illius virtutem, quis scilicet non putat panem et vinum mutari in Christi corpus et sanguinem, tunc illum ut alienum à nostra ecclesia et fide respuimus, atque uti novatorem damnamus, ac illius novitates. Aliud siquidem à divinis Patribus accepimus, nos scilicet esse participes corporis Domini nostri, modo sensili illud oculis aspicientes, sumentesque manibus, et illud ad os allatum manducantes, sicque ejusdem cum Christo corporis fieri, illius carne et ossibus mysticè nutritos. Cùm enim modò corporali participes simus sensilis panis qui in Christi corpus substantialiter conversus est per omnipotentem verbi divinitatem, ad illud accedere didicimus modo quidem sensili, quatenus illud spectat panem et vinum, spiritualiter autem et mysticè, quod non conspicialur corpus humanum carnem habens et ossa, neque modo corporali, et eâdem ratione quâ reliqui cibi corporales, eorum qui illum sumunt corda reficiat, sed spiritualiter, ob Divinitatem quæ inest, uti jam dictum fuit. Sed de his satis : jam enim præter modum disserere nos coegit quam nuper in nostras ecclesias inferre conantur calvinianorum hæresis.

(*a*) Ce Grec, selon les protestans, est aussi un Grec latinisé. Selon Claude, chap. 3 du livre IV de la *Réponse à la perpét. de la foi*, c'est un auteur suspect, sur lequel divers Latins et Grecs latinisés ont gardé le silence, bien qu'ils eussent intérêt à le citer, etc. Le sieur Aimon, qui a voulu dire quelque chose de nouveau, ajoute que, l'autorité de cet Agapius n'étant loudée que sur le témoignage de *sept moines inconnus*, *dont quatre se disent religieux de quatre différens cloîtres du Mont-Athos*, *et les autres trois ne disent pas de quelle communauté ils sont*, *c'est se moquer du monde que de mettre* un *certificat de cette nature au rang des preuves authentiques. Ces pauvres Caloyers*, ajoute-t-il, *pouvaient avoir été dévoués secrètement au papisme..... Ils peuvent même avoir été Mahométans*, ou *Juifs* ou *Payens*, *sans qu'il soit possible de le découvrir en Europe*, *ni même quand on irait au Mont-Athos pour s'en informer*; *car il s'est fourré divers hérétiques dans ce lieu-là* depuis l'an 1430, etc. Avec de semblables raisonnemens, quelles preuves ne détruira-t-on pas, et où en serait le sieur Aimon qui les donne pour valables, si on les appliquait aux divers événemens de sa vie?

(*b*) Tout cela est retranché dans l'édition de Paris, dont j'ai parlé ci-dessus.

(*c*) *Mich. Cortac. Serm. de dign. Sacerd.*

(*d*) *Le profane et impie hérésiarque Luther*, *qui a égaré beaucoup de gens*, *non pas en enseignant une doctrine apostolique*, *mais en leur montrant la doctrine de l'apostasie*. J'ai un peu paraphrasé ce passage.

» nable hérésiarque et apostat, qui a séduit, par sa doctrine, une infinité de » personnes. Au reste, on ne doit pas être surpris de voir un Grec s'emporter » si fortement contre les Protestans, ni inférer de là que ce sermon lui ait » été suggéré par quelque moine Latin ennemi des Protestans. Ceux qui » savent ce qui s'est passé à Constantinople sous le patriarcat de Cyrille, » grand fauteur des Protestans, et qui attira à ce parti là plusieurs évêques, » prêtres et moines, ne seront point étonnés de ces invectives de Cortacius, » qui étaient alors de saison.

» Je ne crois pas qu'après cela Monsieur Smith ose dire qu'il ne se trouve » gueres d'auteurs qui se soient servis du mot *μετουσίωσις*, à l'imitation de » Gabriel de Philadelphie. On aura plus de raison de dire qu'il y en a fort » peu qui ne s'en soient servis depuis ce tems-là; et, si j'avais été assez heu- » reux que d'avoir fait un voyage dans le Levant, aussi bien que Monsieur » Smith, je pourrais en fournir un plus grand nombre, et en faire part au » public.

» Mais les deux synodes, tenus à Constantinople, contre Cyrille Lucar » ne font point mention, dit M. Smith, du mot *μετουσίωσις*; d'où il infère » qu'ils s'en sont abstenus exprès, pour ne pas favoriser une nouveauté. On » ne peut rien voir de plus mal fondé que cette objection, et il ne faut qu'un » peu de sens commun pour en découvrir la fausseté. Il s'agit dans ces deux » synodes de condamner les propositions hérétiques avancées par Cy- » rille sous le nom de l'Eglise Orientale. Ainsi ces deux synodes se conten- » tent de rapporter les propositions de Cyrille selon ses termes même, et » de les anathématiser. Si Cyrille s'était servi, dans sa prétendue confession » de foi, du terme *μετουσίωσις*, les évêques de ces deux conciles n'auraient » pas manqué de s'en servir. Voici les termes du (*a*) premier synode tenu » sous Cyrille de Berhée, en 1638. (*b*) Anathême à Cyrille, qui enseigne

---

(*d*) On doit lire ce qu'a écrit Claude sur la supposition (selon lui) de ces deux Synodes livre 3 chap. XII de la *Réponse à la perpétuité*, etc. Le moins qu'on puisse dire de ses raisons est qu'elles sont fort brillantes. Pour le sieur Aymon, il traite ces Synodes d'assemblées de fourbes, que l'ignorance et la mauvaise foi a forcé de se contredire. C'est Parthenius, patriarche de Constantinople, qui a forgé tout seul les décrets du Synode de Moldavie à Constantinople, et les a fait approuver aveuglément sans réplique et sans examen; à Jassy en Moldavie. Il ne traite pas mieux le concile de Constantinople assemblé par Cyrille de Berhée.

(*a*) Le sieur Aymon appelle cet anathême le plus antichrétien de tous les anathêmes. Il tâche de le rendre absurde par des raisonnemens assez extraordinaires. Voici comme il argumente. *Les Grecs latinisés et les papistes eux-mêmes disent que ce que les yeux découvrent..... c'est les véritables accidens du pain et du vin et non pas le corps de* J.-C. Or Cyrille n'a dit que cela, donc l'anathême est injuste; *il est l'effet de l'animosité, de la fureur, de la folie, de l'aveuglement des Grecs de Constantinople.* Si les Grecs ont su *ce qu'ils disaient, ils ont prétendu que le pain eucharistique n'est appelé le corps de* J.-C. *que dans un sens figuré, puisqu'ils disent formellement que ce qu'on voit des yeux corporels est le propre corps de* J.-C. *Les papistes et ceux qui croyent l'impanation, ou la présence réelle, conviennent également que la..... chair et le..... sang de* J.-C. *ne sont pas visibles dans les symboles..... de l'eucharistie. Il faut donc que ceux qui disent que ce qu'ils voient des yeux du corps et ce qu'ils touchent de leurs mains..... est le corps et de* J.-C., *entendent quelque chose de bien différent de ce corps crucifié et rompu*, etc. Le Sr. Aymon conclut par une espèce de dilemme : *ou les grecs qui ont composé les décrets du synode de Constantinople ne croyaient point la transmutation, ou, s'ils l'ont crue, c'étaient des grecs latinisés mal instruits des.... sentimens de l'Eglise romaine sur ce dogme, qui ont cru que, pour faire plaisir, il fallait dire..... que non-seulement le pain eucharistique était changé au propre corps de* J.-C., *mais qu'on voyait ce même corps des yeux matériels, sans qu'il fût couvert d'aucun voile des accidens de ce pain*, etc.

» et qui croit que le pain et le vin qui sont sur l'autel de la Prothèse ne sont » changés au véritable sang et au corps de Christ par la bénédiction du » prêtre et par la descente du St. Esprit. Cela seul est une preuve convain- » cante que le verbe (*a*) μεταβάλλεσθαι est la même chose parmi les Grecs que » le nouveau terme μετουσιοῦσθαι, qui répond au latin *transubstantiari*, » puisque Cyrille Lucar s'en sert pour nier la transubstantiation de l'Eglise » romaine. De plus, les évêques de ce synode montrent évidemment quelle » est leur créance touchant ce mystère, quand ils anathématisent au même » endroit ces paroles de Cyrille, tirées de l'article 17 de sa confession : *Ce* » *qu'on voit des yeux, et qu'on reçoit dans le Sacrement n'est point le corps* » *du Seigneur.* Peut-on rien apporter qui prouve plus nettement la doc- » trine de la transubstantiation que cet anathème? Le IIe concile, tenu à » Constantinople en 1642 sous Parthénius, confirme la créance de l'Eglise » latine avec la même évidence que le premier. Il se contente de rapporter » les paroles de la confession de Cyrille, et de les condamner comme héré- » tiques. Ces paroles, tirées de l'article 17, consistent en ce que Cyrille » avait avancé, (*b*) *que la divine Eucharistie n'était qu'une figure pure et* » *simple.* Les évêques assemblés dans ce synode opposent à cela que (*c*) *Jé-* » *sus Christ n'a pas dit, ceci est la figure de mon corps, mais ceci est mon* » *corps, savoir, ce qu'on voit, ce qu'on reçoit, ce qui a été rompu, ce qui a* » *été déjà sanctifié et béni.*

» Je pourrais joindre à ces deux synodes (*d*) un troisième tenu à Jérusa-

---

(*a*) Mais le Sr. Aymon, qui se flatte peut-être de savoir mieux le grec qu'aucun autre, trouve dans son dictionnaire, que μεταβάλλεσθαι *peut signifier un simple changement d'usage, plutôt qu'un véritable changement de substance*, etc.

(*b*) Ces paroles ne se trouvent pas dans l'article 17 de la confession de Cyrille.

(*c*) Dans l'édition de Paris, on a retranché de ce passage ces mots *ce qu'on voit.* Sur ce qu'on a traduit le mot grec *qui a été rompu*, au lieu de *qui est rompu*, selon la vrai signification du participe κλασμενον l'auteur de l'extrait dans la *Bibliothèque universelle*, tome V, fait cette réflexion : *les Protestans ne feront que se confirmer par-là dans la pensée où ils sont* (il fallait dire ou quelques-uns sont) *qu'il y a long-tems que les Grecs ne savent eux-mêmes ce qu'ils veulent dire, lorsqu'ils parlent de divers articles de la religion*, etc. Si pour toute controverse on s'en tenait-là, non-seulement à l'égard des Grecs, mais aussi dans les disputes que les Chrétiens d'Occident ont entre eux depuis long-tems, on s'épargnerait bien de la peine, et la religion n'en irait que mieux.

(*d*) Ce concile a été réimprimé da la traduction et avec les remarques du Sr. Aymon en 1708 à la Haye, dans le recueil intitulé *Monumens authentiques de la religion des Grecs*, etc. L'examen détaillé de cette traduction et des remarques ne convient nullement ici. Selon le Sr. Aimon, la traduction donnée ou produite par Port-Royal est pleine d'omissions volontaires et de falsifications, mais avant que de prendre parti pour ou contre, on verra du premier coup-d'œil que les remarques de ce nouvel éditeur sont remplies d'injures des halles, et par conséquent indignes d'un homme qui, en se dépouillant de sa vieille religion, a prétendu se *réformer*. Ceux qui examineront attentivement les deux traductions sur les remarques du Sr. Aymon trouveront qu'effectivement il y a des différences assez considérables; que le sens a été quelquefois mal rendu par l'auteur de la traduction alléguée dans l'ouvrage d'Arnaud et de Port-Royal; et enfin qu'il se trouve des omissions dans cette traduction. Reste à savoir si ces défauts viennent de l'original sur lequel le traducteur de Port-Royal a travaillé, ou de l'incapacité de ce traducteur. Le Sr. Aymon croit encore que Dosithée, patriarche de Jérusalem, est seul auteur de ce Concile, il allégue pour raison que, dans le second chapitre du concile, Dosithée parle seul et au singulier (la preuve est faible, un patriarche président peut bien s'exprimer quelquefois de cette façon, sans qu'on doive le trouver mauvais, et d'ailleurs il ne faut pas exiger une certaine précision de termes et de formalités dans les circonstances où se trouvent aujourd'hui les Chrétiens orientaux): ce que je dis ici sert de réplique à une autre raison de l'auteur des *Monumens*, qui est que Dosithée déclare, à la tête des décrets, *qu'il a lui-même mis par écrit (ou plutôt qu'il a présenté) cette confession abrégée.* Mais de plus ce patriarche y ajoute expressément que *c'est au nom des Chrétiens soumis à son trône apos-*

» lem en 1672, imprimé à Paris en 1676 avec une version latine faite par » un moine bénédictin, qui à grande peine savait lire le grec, tant cette » version est remplie de fautes. Mais, comme ce synode a été assemblé » exprès contre M. Claude, qui est nommé dans la préface ministre des cal- » vinistes de Charenton, je crains que les protestans ne le tiennent pour (*a*) » suspect. Il ne s'y passa pourtant rien qui ne fût selon le droit ordinaire. » Ces évêques se trouvèrent dans ce tems-là à Jérusalem pour la dédicace » d'une église, et on les pria de prononcer sur les articles qu'on leur » présenta, où les protestans de France attribuaient à l'Eglise Grecque » leurs propres erreurs. Ils paraissent très-bien instruits des matières dont » il était question, en se servant judicieusement de l'autorité de plusieurs » livres composés par ceux de leur communion, où ces erreurs étaient » condamnées. Ils produisent entre autres livres, les réponses du patriarche » Jérémie aux théologiens de Wittemberg, un livre de Jean Nathanaël, » prêtre et œconome de l'Eglise de Constantinople, qui contient (*b*) une » explication de la Liturgie, Gabriel Sévère, autrement l'archevêque de

---

tolique. La raison prise de la manière dont l'ambassadeur Nointel s'exprime au sujet de Dosithée est tout aussi peu valable, et, pour peu qu'on y fasse réflexion, on verra que les plus sincères ecclésiastiques peuvent dire sans blesser leur conscience, *qu'ils ont satisfait à ce qu'on a exigé d'eux*, etc. lorsqu'on a demandé qu'ils s'assemblent pour condamner quelque erreur, ou pour justifier des dogmes. Au reste, le démêlé des Grecs avec les Latins au sujet du saint sépulchre ne regarde en rien l'affaire du concile de Jérusalem : c'est mal à propos que le Sieur Aymon amène cet incident pour justifier la prétendue intelligence de Dosithée avec les Latins. La parenthèse prise du ch. XIX de l'*Etat de l'Eglise Grecque* par Ricaut ne se trouve pas dans la traduction française, et l'on peut tout au moins suspendre son jugement, jusqu'à ce qu'on ait vu l'original, où le Sr. Aymon veut insinuer qu'elle se trouve. Enfin Ricaut témoigne que Dosithée était contre les Latins dans les différens qu'ils eurent avec les Grecs au sujet du saint sépulchre; et voici les propres termes de cet auteur selon la traduction française : « D'autres disent que le *hattescr-herif*, ou ordre du Grand-Seigneur (qui met- » tait la garde du saint sépulcre entre les mains des Grecs seuls) avait été accordé dès le règne » d'Amurat IV..... ce nouveau différent entre les religieux latins et les caloyers avait » obligé le Grand Visir d'en renouveler la rigueur, pour réprimer l'insolence des Latins, » dont les Grecs se plaignaient hautement. La manière violente dont l'exécuta Dosithée, pa- » triarche de Jérusalem, prélat plein de feu, plein de hardiesse, remuant et entreprenant, » irrita infiniment les Latins; mais leur colère se trouva entièrement impuissante, faute de » forces pour se venger. »

(*a*) L'auteur des *Monumens authentiques*, etc. le traite d'*écrit forgé clandestinement et frauduleusement par un ex-patriarche* (Dosithée), *qui, après avoir fait ce coup de perfidie, abandonna son Eglise pour venir se mettre sous la protection de l'ambassadeur de France* (Voyez page 369 de ces *monumens*). Cette circonstance est contredite à la page 449, où l'on trouve à la suite de ces paroles, *les décisions de Dosithée* (le concile de Jérusalem) *bien loin d'avoir été confirmées par une assemblée synodale des Grecs non latinisés, furent rejetés par tous ceux qui retenaient l'ancienne doctrine de l'Eglise orientale*..... celles-ci, à *cause de cela*, *ils s'élevèrent contre le patriache Dosithée et l'obligèrent à prendre la fuite*, etc. S'il n'y a pas une contradiction directe dans ces deux passages, on y voit du moins une grande inexactitude; car ces deux expressions, *abandonner son siège et en être chassé*, ne sont pas absolument synonimes. Pour revenir au concile de Jérusalem, on ne saurait nier qu'il n'y ait de la négligence dans la manière dont on s'y exprime : par exemple il manque un peu de précision dans un endroit de ces paroles qui suivent le titre du concile; *contre les hérétiques qui disent que l'Eglise orientale est conforme dans ses sentimens aux mauvaises opinions des Calvinistes* TOUCHANT DIEU ET LES CHOSES DIVINES. Je ne trouve pas le même défaut dans cet autre endroit de la préface des Décisions du concile qu'il a plu au Sr. Aymon de censurer avec son aigreur ordinaire. Dosithée y dit : *je parle au nom..... des adorateurs* ORTHODOXES *qui viennent*, etc. avec lesquels TOUTE *l'Eglise catholique est d'accord*. Il n'est question là que des orthodoxes, et point du tout des sectes reconnues hérétiques. Si le censeur avait bien lu cet endroit, il se serait épargné demi-page d'invectives contre le patriarche de Jérusalem.

(*b*) *De Interpretatione sacræ Lithurgiæ.*

» Philadelphie, qu'ils appellent (*a*) *l'archevêque de leurs frères qui résidaient à Venise*, ce que le traducteur a interprété, *l'archevêque de nos frères de Crète*. Ils citent de plus la confession orthodoxe de l'Eglise Orientale, qui avait été publiée depuis 6 ou 7 ans, puis corrigée et expliquée par Meletyus Syrigus, par l'ordre d'un synode de Moldavie, et imprimée ensuite par les soins du seigneur (*b*) Panagioti. Ils concluent de tous ces actes qu'il y a de l'impudence, plutôt que de l'ignorance, dans les protestans de France, qui imposent au simple peuple (*c*), en attribuant leurs hérésies à l'Eglise Orientale. Enfin ces mêmes évêques (*d*) tâchent

---

(*a*) Μητροπολίτην τῶν ἐν Ἐνετίαις ἀδελφῶν.

(*b*) Ou Panaioti, Interprète de la Porte, et Grec de Religion, mais latinisé, selon les Protestans, et tout dévoué à l'Ambassadeur de France. Aussi essuie-t-il en plusieurs endroits des *Monumens authentiques* les *bourrasques* du sieur Aymon.

(*c*) C'est ce qui a donné lieu à divers gros Traités pour et contre, qui ont rendu ces questions si problématiques qu'après un examen réitéré, de longues réflexions, et une attention extraordinaire, on ne sait pas trop à quoi s'en tenir. Outre les préjugés dans lesquels on est élevé, et qui nous suivent malgré nous dans nos recherches les plus exactes, nous trouvons dans notre chemin une difficulté presqu'insurmontable; c'est cette ignorance dont j'ai parlé. Les Grecs d'aujourd'hui sont incapables d'exactitude dans les termes, leurs idées sont confuses, leurs raisonnemens vagues et peu suivis. Le défaut de méthode et d'attention, défaots ordinaires à ceux qui ne sont pas exercés dans la spéculation, rendent les Grecs peu fixes dans la manière de s'énoncer : ces mêmes défauts les rendent obscurs, et s'ils trouvent la moindre apparence de conformité à leurs idées dans celles qu'on leur présente, en voilà assez pour leur faire prendre le change.

(*d*) Dans la préface du Concile de Jérusalem, on dit *que jamais l'Eglise d'Orient n'a reconnu Cyrille pour tel que l'ont dit les adversaires, ni les Chapitres* (c'est-à-dire la Confession de Cyrille), *pour l'ouvrage de ce patriarche; qu'en supposant que ces Chapitres étaient de lui, il les avait donnés en cachette, sans qu'aucun des Orientaux en eût connaissance, et bien moins encore l'Eglise Catholique* (d'Orient); *qu'il est impossible que les Orientaux aient connu cette confession, ou s'ils l'ont connue, qu'il est impossible qu'ils aient été Chrétiens, que les Orientaux ont eu une telle aversion pour ces chapitres*, que Cyrille les a souvent désavoués avec serment, et a enseigné dans l'église le contraire de ces chapitres. On finit par ces paroles : *seulement* Cyrille *a été frappé d'anathème et d'excommunication par deux conciles nombreux* (ou plutôt complets, c'est ainsi que je traduirais le mot Grec) *à cause qu'il n'a pas écrit contre ces Chapitres*. Je ne m'amuserai point à extraire ici le long et inutile verbiage de l'auteur des *Monumens authentiques*. Voici ce que je crois pouvoir conclure. Ou Cyrille manquait de courage pour déclarer ses sentimens en public, ou c'était un de ces politiques temporiseurs, *qui soufflent le froid et le chaud*. Dans l'une et l'autre circonstance, il a pu être Calviniste chez l'Ambassadeur d'Angleterre et avec les autres Calvinistes de Constantinople, sans se démasquer absolument devant son Eglise, quoiqu'il se fût donné à connaître pour ce qu'il était dans les lettres qu'il écrivait en Angleterre, en Hollande et à Genève. Etait-il difficile à ce Patriarche de se gouverner de la sorte avec un peuple ignorant, et, en ce cas là, Parthénius n'a-t-il pas eu raison de dire, sans être ni *faussaire*, ni *imposteur*, *que, durant la vie de Cyrille, il n'a rien paru de son Calvinisme à la face de son Eglise?* Si tous les jours nous voyons des gens n'oser déclarer tout haut leurs vrais sentimens, ou ne les communiquer qu'en secret à un petit nombre d'amis; si, avant ou après leur mort, il échappe quelquefois de leur cabinet des écrits qui les rendent suspects et même décèlent souvent leur véritable croyance, pourquoi Cyrille n'a-t-il pu être dans le même cas? Cela étant, tout ce que le concile de Jérusalem a dit au sujet de Cyrille se trouvera exactement vrai. Il aura eu raison d'avancer que ce patriarche n'avait pas les opinions qu'il explique dans sa confession de foi, parce qu'il ne paraissait pas les avoir à la face de son Eglise. Mais cependant on répliquera que longtems avant le concile de Jérusalem, les deux synodes de Jassy et de Constantinople avaient formellement anathématisé Cyrille pour son Calvinisme. A cela on pourrait répondre que ces synodes ont pu traiter Cyrille comme un Calviniste déclaré puisqu'il refusait d'écrire contre les Chapitres qu'il était soupçonné de favoriser. Ne sait-on pas qu'entre Théologiens l'un vaut l'autre? Si par les lettres de Cyrille on croit prouver que les opinions de ce Patriarche étaient les mêmes que celles de son Eglise, on pourra répondre aussi que Cyrille Lucar n'est pas le premier qui a attribué sa propre croyance à son Eglise, outre que cela était peu difficile dans une Eglise telle que j'ai caractérisé celle des Grecs. Mais cette réponse n'est pas nécessaire : j'ai montré que les lettres de Cyrille ne sont nullement claires sur cet article.

Il y a deux points sur lesquels on peut décider sans témérité : c'est 1. que Cyrille était ennemi juré des Latins; 2. qu'il avait beaucoup d'inclination pour la religion protestante. Ces dis-

» de justifier la mémoire de Cyrille Lucar, en opposant à sa prétendue » confession de foi d'autres de ses (*a*) ouvrages, où il est manifestement » dans des sentimens contraires. Il y a plusieurs autres choses dans ce même » synode pour autoriser la transubstantiation; sur-tout, on n'y a pas ou- » blié le mot μετουσιωσις: et, comme on en a fait une seconde édition plus » exacte que la première, je ne m'y arrêterai pas davantage. J'ajouterai » seulement ici quelque chose pour faire connaître mieux l'esprit de Cyrille, » dont on a parlé si différemment selon les différens partis qu'on a eu à » défendre, ce qui servira beaucoup pour éclaircir la créance de la tran- » substantiation dans l'Eglise Grecque.

» Cyrille Lucar (*b*), qui s'est rendu si fameux parmi les Grecs et les » Latins, étoit de Crete, et entra fort jeune au service de Mélèce, pa- » triarche d'Alexandrie, qui était aussi de Crète, et qui, l'ayant reconnu » homme d'esprit et d'application, l'ordonna prêtre. Il alla ensuite à » Padoue continuer ses études, d'où étant retourné à Alexandrie, Melece le » fit chef d'un monastère, et l'envoya en Valachie : ce qui lui donna occa- » sion, en passant par l'Allemagne, d'avoir des conférences avec des pro- » testans de ce pays-là, sachant très-bien la langue latine et la théologie de » l'école. Etant de retour de sa commission il se servit de l'argent qu'il avait » recueilli pour les nécessités du patriarcat à se faire élire lui-même pa- » triarche. Ayant été élevé à cette dignité, il entretint son commerce avec » les protestans, se servant pour cela de Metrophanes Critopule, dont » nous avons un ouvrage touchant la créance de son Eglise, imprimé à » Helmstat. Ce Metrophanes alla au nom de son Patriarche en Angleterre, » et dans une bonne partie de l'Allemagne, où il s'informa le plus exacte- » ment qu'il lui fut possible, de l'état des églises protestantes, dont il fit » son rapport à Cyrille, l'étant allé trouver à Constantinople, où il était, » songeant à entrer par quelque voie que ce fût dans le patriarcat de » Constantinople. Ce qui le porta à lier amitié avec les ambassadeurs d'An- » gleterre et de Hollande à la Porte, principalement avec le dernier, qui » lui fut utile dans la suite pour avancer ses affaires. Cyrille, n'étant encore » que moine, avait fait une connaissance assez particulière avec le sieur » Corneille Haga, qui voyageait alors dans le Levant, et lequel étant depuis » retourné à Constantinople en qualité d'envoyé de Messieurs les Etats, » renouvela son ancienne connaissance avec Cyrille, qui dans ce tems-là

---

positions toutes seules purent lui attirer beaucoup de chagrin. Je n'examinerai point si dans cet état il put rester extérieurement attaché à la communion de son Eglise, sans passer pour un hypocrite et trahir sa conscience. Mais quoi qu'il en soit, il eut le sort de ces Théologiens que l'on croit éloignés des sentimens ordinaires. On tâche de les réduire par des formulaires, des désaveux, des rétractations et des anathèmes, sans que pour tout cela on cesse de les soupçonner, de les craindre et de les haïr. Mais c'est bien pis lorsqu'on ne peut venir à bout de les lier avec des chaînes.

(*a*) Ses autres ouvrages sont des Homélies dont le Concile de Jérusalem a fait des extraits. On les trouve à la suite du chapitre premier de ce Concile, p. 284 et suiv. des *Monumens authentiques*, etc.

(*b*) On peut comparer, si l'on veut, tout ce qui suit avec ce qui se trouve de Cyrille dans la *réponse à la Perpétuité par* Claude, dans les *Monumens authentiques* du sieur Aymon, dans la préface de l'*Etat de l'Eglise Grecque* par le chevalier Ricaut, dans Smith de *statu hodierno Græcorum*, dans la *Perpétuité de la Foi* par Arnaud. On ne renvoie qu'à ces auteurs, parce qu'ils rapportent tout ce que d'autres ont dit pour et contre, en l'examinant, ou le refutant. Cette histoire de Cyrille a été retranchée dans l'ouvrage de la *Créance de l'Eglise Orientale*, imprimé à Paris 1687.

» était patriarche d'Alexandrie, et qui le pria de faire venir quelques » livres des théologiens protestans, témoignant qu'il avait de l'inclination » pour leurs sentimens. Ce que le S^r. Haga ne lui ayant pu refuser, en » donna avis à ses maîtres, qui ne manquèrent pas d'envoyer aussi-tôt à » Constantinople assez de livres pour pervertir toute la Grèce, s'ils eussent » été écrits dans la langue du pays. Il était impossible que les affaires de » Cyrille n'éclatassent au-dehors, principalement ayant pour ennemis les » jésuites de Constantinople, qui s'opposaient en toute chose à ses des- » seins, publiant hautement qu'il était hérétique : et ils en donnèrent » même avis aux jésuites de Paris, afin que le roi en fût averti. On ne » manqua pas d'en parler à l'ambassadeur des Etats qui était à Paris, et qui » en écrivit à Constantinople. Depuis ce tems-là Cyrille ne se ménagea » plus tant qu'auparavant à l'égard des jésuites. Il ne fit même aucune dif- » ficulté de donner au S^r. Haga une confession de foi écrite en latin et de » sa main, qu'il mit quelque tems après en Grec. C'est cette même con- » fession qui a été imprimée à Genève en grec et en latin, et qui fit dire » aux protestans, que l'Eglise Grecque s'accordait avec eux dans les prin- » cipaux points de leur créance, sur-tout dans tout ce qui regardait l'eu- » charistie. Cyrille cependant, qui avait un parti puissant dans Constanti- » nople contre les jésuites et contre la cour de Rome, fut élu patriarche, » et pendant cinq ou six mois il ne fit rien paraître dans ses actions, qui » marquât qu'il eût abandonné la religion de ses pères. Mais, comme il » avait les jésuites pour ennemis, il crut être obligé de se déclarer pour les » Hollandais, afin d'en être appuyé. Il attacha aussi à son parti un bon » nombre d'évêques et d'ecclésiastiques qui goûtaient ses sentimens, et qui » étaient dans la même disposition que lui, d'introduire des nouveautés » dans l'Eglise Grecque. Mais ils ne furent pas les plus forts, parce que » les jésuites (*a*), qui ont un collége à Constantinople, où ils instruisent » les enfans sans en recevoir aucune rétribution, gagnèrent aisément le » peuple, qui se souleva contre Cyrille. Les Grecs firent une assemblée en » 1622, où il fut déposé du patriarcat, et relégué dans l'île de Rhodes. » On élut un autre patriarche en sa place, qui s'était soumis par lettres à » la cour de Rome qui avait appuyé son élection. Mais, comme Cyrille » entretenait toujours un parti dans Constantinople, et que les Hollandais » lui fournissaient de grandes sommes d'argent, il ne fut pas long-tems » sans être rétabli dans son patriarcat. Ce fut alors qu'il se vengea des » jésuites et de ceux qui avaient appuyé les intérêts de la cour de Rome, » et que le calvinisme régna dans Constantinople : ce qui apporta un grand » désordre dans cette Eglise, parce que Cyrille mettait tout à prix, afin » de rendre aux Hollandais les sommes qu'il avait empruntées d'eux. Les » jésuites et la cour de Rome voyant que Cyrille était entièrement le » maître, tachèrent de le gagner, en lui proposant des accommodemens, » et en lui représentant le péril où était son église s'il continuait ses liai- » sons avec les Calvinistes. Il témoigna qu'il donnerait volontiers les

(*a*) Tout ceci se trouve à peu près de même dans Allatius, mais en termes bien moins ménagés. L. III. cap. 11. *de perpetua Eccles. Occid. et Orient. cons.* à l'endroit qui commence, *Jesuitæ Bizantii, multos ante annos fixerunt sedem*, etc.

» mains à un accommodement. Mais, comme il continuait toujours ses » pratiques avec les Hollandais, on fit un nouvel effort du côté de Rome » pour le chasser de son Siége : ce qui réussit, mais pour fort peu de tems, » parce que l'argent des Hollandais le rappela bientôt dans son patriarcat. » La cour de Rome redoublant ses efforts contre Cyrille, envoya à Cons- » tantinople une personne en qualité de vicaire du patriarche, pour con- » server la foi orthodoxe dans cette Eglise, qui semblait être proche de sa » ruine. Le parti de Cyrille ne manqua pas de se servir de cette oc- » casion pour rendre les jésuites et ceux de leur parti odieux auprès des » Turcs, qui eurent de la jalousie de cet envoyé de Rome : de sorte » que ce dernier parti fut très-maltraité par les Turcs, et Cyrille se » vengea cruellement de tous les Grecs qu'il croyait lui être opposés. » Cyrille néanmoins, qui se rendit odieux par ses grandes vexations, et » qui avait un parti à soutenir aussi puissant qu'était celui des Jésuites » de Constantinople appuyé par la cour de Rome (*a*), succomba, et fut » étranglé par un ordre exprès du Grand-Seigneur en 1638. Il était né » en 1572.

» Voilà l'histoire du patriarche Cyrille Lucar, sous le nom duquel les » Protestans ont fait imprimer une confession de foi, osant se vanter qu'ils » convenaient de sentimens avec l'Eglise Grecque. Mais il n'y a qu'à jeter » les yeux sur cette confession de foi pour en juger (*b*). Il est vrai qu'elle » a été écrite par un patriarche de Constantinople, sous le titre de la créance » de l'Eglise Orientale ; mais elle n'a pas été écrite au nom de cette église, » et elle n'a aucun témoignage public. Cyrille la donna en particulier à l'am- » bassadeur de Hollande, dont il avait besoin pour le protéger contre les » jésuites de Constantinople. Il est à peu près la même chose de cet ouvrage » de Cyrille, que du livre qu'on dit avoir été composé par Guillaume Postel » pour une Nonne, à qui il persuada, afin de tirer quelque argent d'elle, » que le Messie n'était venu au monde que pour les hommes, et qu'elle Dame » Jeanne devait être la *Messiesse* des femmes. Il y a autant d'apparence de » vérité à tout ce qui est rapporté dans cette confession de Cyrille, sous le » nom de l'Eglise Grecque, qu'aux impostures de ce fameux normand Guil- » laume Postel ; et je m'étonne que les Protestans osent encore aujourd'hui » opposer aux Catholiques cette prétendue confession. Grotius en jugea » beaucoup mieux dans un livre qu'il publia quelque tems après que cette » confession parut, où il dit librement (*c*) que Cyrille a forgé un nouveau » symbole, sans être assisté d'aucuns patriarches, ni d'aucuns archevêques » et évêques. Au reste, j'ai rapporté cette histoire de Cyrille le plus exacte- » ment qu'il m'a été possible, sans avoir égard à ce qui en a été écrit par les

---

(*a*) Hottinger, dans ses Analectes, a donné une relation fort circonstanciée de cette mort de Cyrille, sur la foi de Nathanaël Conopius.

(*b*) Cet endroit n'est pas tout-à-fait exact. Il aurait fallu dire, *pour juger si c'est effectivement la croyance de l'Eglise Grecque*, ou plutôt, *pour être convaincu que ce n'est pas la croyance*, etc. Au reste *Grotius*, qui vivait du tems de Cyrille, et qui était infiniment meilleur juge que la plupart des Controversistes qui l'ont suivi, a dit hardiment de cette confession et de son auteur, *sumenda est ecclesia (Græca), non qualem ex suo capite Cyrillus nuper inductus pretio confinxerat, sed qualis revera est. Contra Rivetum.*

(*c*) *Nuper Constantinopoli Cyrillus, sine Patriarchis, sine Metropolitis, sine Episcopis novum nobis propinavit Symbolum*, Grot. de Antichr.

» Hollandais dans la relation qu'ils en ont faite, ni même à ce qu'en a dit » Leo Allatius, qui ne garde pas aussi assez de modération. Je n'ai presque » rien avancé, dont les deux partis opposés ne demeurent d'accord entre eux.

» Outre Cyrille, il y a encore quelques autres Grecs d'une moindre con- » sidération qui ont écrit en faveur des protestans, et entre autres un certain » Gergan (*a*), évêque d'Arte, qui a publié un catéchisme où il nie ouverte- » ment la transubstantiation, avec cette différence néanmoins de Cyrille, » que ce dernier ne suit pas la confession de Genève, mais celle d'Ausbourg. » Si l'on compare la doctrine de ce catéchisme avec celle de l'Eglise Grecque, » on trouvera qu'il en diffère presque par-tout, pour s'accommoder avec les » sentimens des Protestans; comme quand il dit que l'écriture seule suffit » sans le secours de la tradition pour prouver les articles de notre créance; » que cette même écriture est claire dans ce qui regarde la foi, et que l'écri- » criture se doit interpréter par elle-même. En un mot, Gergan est un » protestant qui n'a de grec que les paroles, et encore sont-elles d'un très- » méchant grec vulgaire. Il ose néanmoins se vanter de n'être point du » nombre de ces faux frères, *qui ont été empoisonnés à Rome.* Mais il est de » notoriété publique que les Grecs même qui n'ont aucun commerce avec » Rome n'appuient dans leurs livres ni la confession d'Ausbourg, ni celle de » Genève. Les Protestans peuvent aussi mettre au nombre des grecs de leur » communion (*b*) Nathanaël de Crète, qui promit il y a quelque tems aux » Hollandais de traduire en grec l'institution de Calvin, et d'enseigner le » Calvinisme à ceux de sa nation, pourvu qu'on lui donnât une somme » d'argent qu'il demandait.

» M. Claude ajoute à tous ces grecs calvinistes le témoignage d'un cer- » tain Meletius, métropolitain d'Ephèse, dans une réponse qu'il fit il y a » environ trente ans à quelques théologiens de Leiden, sur plusieurs ques- » tions qui lui avaient été faites. Le P. Simon avait déjà répondu par avance » à M. Claude qu'il ne doutait point que cette pièce ne fût de quelque grec » gagné par les théologiens de Hollande, et qui répondait à leurs demandes » comme ils le souhaitaient; et que, pour juger de la réponse, il était à » propos de la donner entière au public, et dans la langue de l'auteur. J'ai » fait demander à M. Claude par un de ses amis un extrait de cette réponse, » qu'il n'a pu refuser; et, après l'avoir lue, j'ai trouvé que ce que le père » Simon avait avancé comme une conjecture était la vérité même. Car » Melece, qui prend dans sa lettre la qualité d'archevêque d'Ephèse, ne nie » pas seulement la transubstantiation, mais même l'honneur qu'on rend à » la Vierge et aux Saints, et plusieurs autres articles que les Grecs croient » du commun consentement de tout le monde. Et, afin qu'on en puisse » mieux juger, je produirai ici (*c*) l'extrait que j'ai eu de M. Claude, et qui

---

(*a*) Zacharie Gergànus gentilhomme grec, Evêque, selon Allatius. Caryophile, Archevêque titulaire d'Iconie, grec latinisé, a réfuté le Catéchisme de ce Gergànus, et, après l'avoir accablé d'injures, il lui donne l'épithète de Luthérien, comme ne pouvant lui dire pis. On peut voir dans Claude qui me fournit cette remarque, L. III. ch. 11. de la *Réponse à la Perpétuité de la Foi*, etc. si ce grec était véritablement Luthérien, ou Calviniste.

(*b*) Nathanael Conopius Protosyncelle.

(*c*) Illis vero qui rogant me utrum necesse sit Religionis cultu preces offere Beatæ Virgini, vel Angelis, vel Joanni Baptistæ, cæterisque Sanctis, sique oporteat credere in Eucharistia, hoc est

» est écrit de la main d'un de ses amis. Il suffit de renvoyer les Protestans à la » confession de foi composée par Métrophanes Critopule qui était de leurs » amis, et qui a même été écrite à leur sollicitation par ce grec, qui vivait » dans ce tems-là parmi eux. Ils pourront juger par cette confession de Mé- » trophanes, si ce que M. Claude a publié sous le nom de Melece, arche- » vêque d'Ephèse, a la moindre apparence de vérité. Mais il est tems que » nous retournions aux objections de M. Smith.

» On objecte donc encore, contre la créance de la transubstantiation dans » l'Eglise Grecque, que le mot *μετουσίωσις* ne se trouve ni dans les pères, ni » dans les liturgies, ni dans les symboles, et que, même dans la liturgie, » le pain et le vin sont appelés antitypes après la consécration; ce qui parait » exclure entièrement la transubstantiation. Mais il n'y a rien de plus vain » que cet argument négatif, et qui d'un simple mot conclut une chose posi- » tive. Si l'on obligeait les Protestans à s'en tenir à leur principe, qui est » la seule écriture, et même aux anciens symboles, ils se trouveraient fort » embarrassés. Mais, pour mettre davantage en évidence la fausseté de ce » raisonnement, je ne le combattrai point par d'autres auteurs, que par Jean » Calvin dans son institution, où il réfute judicieusement l'hérésie de Servet » touchant la trinité des personnes en Dieu. Il avance cette belle maxime (*a*): » qu'il est permis d'inventer de nouveaux mots pour expliquer les choses » avec plus de netteté (*b*), principalement quand on a affaire à des calomnia- » teurs, qui se mettent à couvert des mots pour embarrasser les choses. C'est » de cette manière, ajoute-t-il, que l'Eglise a été obligée d'inventer les noms » de *Trinité* et de *Personnes*. Il est à craindre, dit cet auteur, qu'on ne soit » accusé de superbe et de témérité, en voulant rejeter des noms qui n'ont » pas été inventés témérairement (*c*). On vit d'abord paraitre l'impiété, » continue le même Calvin, lorsque les Ariens commencèrent à haïr et à » avoir en horreur le mot *consubstantiel* (*d*). Il est facile d'appliquer ces » principes de Calvin au fait dont il s'agit. L'Eglise, tant d'Orient que d'Occi- » dent, n'a point eu besoin d'inventer de nouveaux termes au sujet de » l'eucharistie, pendant tout le tems que personne n'a attaqué la vérité de » ce mystère. Celle d'Occident a été la première qui s'en est servie, et » même la seule pendant plusieurs siécles, parce qu'elle a eu des Bérenga- » riens à combattre. Il n'était point besoin que l'Eglise Grecque mît en usage » ce terme, puisqu'elle n'avait aucune nécessité de l'inventer, ou quelque » autre semblable. Mais, depuis que la connaissance des nouveaux Béren-

---

in cœna Domini fieri transubstantiationem in pane, aut putare oleum exorcisma et exsufflationes expellere Dæmones, aut adorare imagines Sanctorum, tam pictas quam sculptas, respondeo ac dico nihil horum observandum esse, quandoquidem non licet opiniones humanas profiteri, sed ea solùm placita quæ à Domino et ab illius discipulis atque Apostolis Spiritu Sancto afflatis nobis tradita sunt, cum pietate et inviolabiliter observare debemus. *Traduction fidelle du Grec rapporté dans l'ouvrage du* P. Simon.

(*a*) *Quid vetat, quominùs quæ captui nostro perplexa in Scripturis impeditaque sunt, ea verbis planioribus explicemus?* Calv. L. I. Instit. cap. 3.

(*b*) *Hujusmodi autem verborum novitas tum potissimum usu venit, dum adversus calumniatores asserenda est veritas, qui tergiversando ipsam eludunt.* Ibid.

(*c*) *Quando temerè non inventa sunt nomina, cavendum esse nè, ea repudiando, superbæ temeritatis arguamur.*

(*d*) *Hic efferbuit impietas, dum nomen ipsum pessimè odisse et execrari Ariani cœperunt.* Ibid.

» gariens s'est répandue parmi quelques-uns d'entr'eux, et qu'ils ont vu que » le mot *transubstantiatio*, inventé par les Latins, n'expliquait pas moins » heureusement le changement qui se fait dans l'eucharistie que leur ὁμοούσιος » expliquait la consubstantialité du fils avec Dieu son père, ils ont jugé à » propos de s'en servir, et l'usage en a encore été plus fréquent parmi les » Grecs depuis les grandes affaires de Cyrille Lucar leur patriarche. Voilà, » ce me semble, la raison simple et naturelle de cette omission du mot » μετουσίωσις dans les anciens livres des Grecs. A quoi nous pouvons ajouter » que, si le raisonnement de M. Smith était concluant, il prouverait aussi » de la même manière, que les Latins ne croient point la transubstantiation, » parce que ce mot ne se trouve ni dans leur messe, ni dans leurs symboles. » Mais venons enfin à la dernière objection.

» Les symboles du pain et du vin sont appellés antitypes ou figures, même » après la consécration, dans la liturgie des Grecs : d'où l'on infère qu'ils sont » très-éloignés en cela de la créance des Latins. Mais M. Smith ne paraît pas sa- » vant dans la théologie des Grecs, quand il dit généralement qu'ils appellent » antitypes les symboles, même après la consécration. Il n'y a point de » Grec présentement, et même depuis neuf cents ans, qui soit dans ce senti- » ment. Il est constant que tous les Grecs d'aujourd'hui prétendent que la » consécration n'est faite qu'après la prière qu'on appelle l'Invocation du » Saint Esprit, laquelle prière est rapportée dans la liturgie, ensuite des pa- » roles où les sacrés symboles sont nommés antitypes. Marc d'Ephèse, qui » était chef de parti contre les Latins dans le concile de Florence, se sert » même de cet endroit de la liturgie pour prouver que la consécration ne » consiste point dans ces paroles, *ceci est mon corps*, mais dans la prière ou » bénédiction que le prêtre fait ensuite en invoquant le Saint Esprit. Ce » zélé défenseur de la Foi des Grecs s'appuie principalement sur ce que Saint » Basile, dans sa liturgie, appelle les symboles (*a*) antitypes, après que le » prêtre a récité ces paroles, *ceci est mon corps* : d'où il conclut qu'ils ne » sont point encore consacrés, puisqu'ils retiennent le nom d'antitypes ou » de figures. Le patriarche Jérémie parle aussi des antitypes de la même ma- » nière, et il assure (*b*) que ceux qui ont appelé le pain et le vin antitypes, ne » leur ont donné ce nom qu'avant la consécration. Ils parlent en cela con- » formément à tous les auteurs grecs depuis le VIIIe. siècle, où cette ques- » tion fut agitée dans le IIe. concile de Nicée. Le diacre Epiphane déclara dans » un concile, au nom de tous les évêques, que le terme (*c*) antitypes ne pou- » vait s'entendre autrement dans la liturgie de saint Basile que pour les dons » avant leur consécration, et qu'après la consécration, ils étaient appelés les » véritables Corps et Sang de Jésus Christ. Saint Jean de Damas, Nicéphore » patriarche de Constantinople, et en un mot tous les défenseurs du culte des » images sont de ce sentiment, et l'opposent aux Iconoclastes comme un » puissant argument pour autoriser l'honneur rendu aux images, puisque

---

(*a*) *Il les appelle Antitypes, comme n'étant pas encore consacrés par ces paroles, en sorte qu'ils sont en quelque façon type et figure.*

(*b*) *Si quelques-uns ont appellé le pain et le vin antitypes du Corps et du Sang du Seigneur, ils l'ont fait avant et non après la consécration.*

(*c*) *Avant la consécration, on les nomme antitypes : après la consécration, ils sont appelés le Corps et le Sang du Seigneur.*

» l'on rend des honneurs, disent-ils, aux saints dons, lorsqu'ils ne sont en-
» core que des antitypes ou des images, avant la consécration. Depuis ce
» tems-là, tous les Grecs parlent ce même langage. (*a*) Ceux qui ont néan-
» moins quelque connaissance des Pères Grecs sont obligés d'avouer, que
» les évêques du concile de Nicée se trompaient dans ce fait-là, et que les
» anciens Pères ont donné le nom d'antitypes aux symboles, même après leur
» consécration, ne croyant pas que ce mot contînt en soi rien qui fût opposé
» à la vérité du corps de Jésus Christ dans l'eucharistie. On voit manifeste-
» ment, par la dispute qui était entre les Iconoclastes et les défenseurs des
» images, qu'il n'y avait entre eux aucune difficulté touchant le corps de Jésus
» Christ, que les deux partis reconnaissaient être dans l'encharistie après
» la consécration. (*b*) Leur différent consistait seulement à savoir si le pain
» devait encore être nommé antitype après la consécration. Les Iconoclastes
» l'affirmaient, et ils avaient pour eux l'antiquité. Les défenseurs des images
» le niaient, et ils tombaient dans une erreur de fait, qui ne nuisait en rien
» à la chose dont il s'agit. Ainsi, de quelque manière qu'on explique le mot
» antitype, les Protestans n'en peuvent tirer aucune conséquence contre la
» créance de la transubstantiation. »

J'ajouterai deux remarques à ce chapitre du père Simon. La première, que, selon la plupart des Protestans, la manière hyperbolique dont on a parlé de la vertu des Sacremens a insensiblement donné lieu aux dogmes de la transubstantiation, et de la présence réelle. « *Le mal* (*c*), *a dit un d'entre eux, a* » *commencé dès la fin du second siècle.* » Dans les siècles suivans, on supprima ces mots trop vulgaires de *pain* et de *vin*, qui ne donnaient qu'une idée simple et commune aux Catéchumènes, *on commença de parler souvent* du *corps* et du *sang*, et enfin l'on ne parla plus autrement. Cela est ingénieux : il ne s'agirait que de bien prouver. Mais d'où vient que le Sacrement mystérieux du baptême n'a pas eu le même sort? L'hyperbole n'a donc fait sentir ses excès qu'à l'eucharistie? Pourquoi prendre pour hyperbole cette façon de s'exprimer consacrée par Jésus Christ même? Le Seigneur n'avait il pas proposé à ses disciples de faire *manger sa chair* et de donner *son sang à boire*? Si l'abus est dû à des expressions excessives, celle-là l'était : jamais on n'en a employé de plus fortes. Elle révolta les juifs, et même une partie des disciples de Jésus Christ, qui prirent cette expression dans le sens propre. Si l'on dit qu'elle ne souffre qu'un sens figuré, pourquoi Jésus Christ ne le faisait-il pas connaître? Etait-il digne de Dieu de laisser les peuples dans la surprise et l'erreur? On ajoute encore qu'un certain Anastase le Sinaïte, Moine du septième siècle, fit un livre où il s'avisa *tout-à-coup* de parler d'une façon d'autant plus étrange, qu'elle était absolument nouvelle et inusitée. Il avança hardiment que le pain et le vin de l'eucharistie sont le corps et le

---

(*a*) Ces paroles, *ceux qui ont*, etc. sont retranchées dans la *Créance de l'Eglise Orientale*, etc. On leur a substitué celles-ci : « quelle difficulté qu'il y ait aur le mot d'antitype, pour savoir si » quelques Pères Grecs l'ont appliqué à l'eucharistie, il est constant que ceux des anciens doc-» teurs de l'Eglise, qui ont donné le nom d'antitypes aux symboles après la consécration, ne » croyaient pas que ce mot contînt, etc. » Je tire cette remarque de l'extrait de la *Biblioth. Univ.* ubi supr.

(*b*) Dans le même extrait on a remarqué que ces paroles *leur différent*, etc. jusqu'au mot *ainsi* exclusivement ont aussi été retranchées dans le Livre de la Créance, etc.

(*c*) *Albertinus de Euchar.* Lib. III.

sang de Jésus Christ. Si la remarque est vraie, c'est un phénomène des plus extraordinaires, et il est bien étonnant qu'un religieux, qui parlait un langage si opposé aux notions communes, n'ait été ni réfuté, ni censuré des Grecs de son tems. L'expression était de trop grande conséquence pour ne pas demander le plus sérieux examen des docteurs contemporains de ce moine.

Quelque effort qu'on fasse, il me paraît impossible de démontrer la nouveauté de ces Dogmes si contestés. Si l'on trouve dans les premiers siècles des expressions qui semblent favoriser le parti qui s'est déclaré pour la figure, tout-à-coup on en rencontre d'aussi fortes qui les combattent. Il n'en est pas ainsi des cérémonies qui accompagnent l'eucharistie. On décide pour leur nouveauté. Elles s'établirent rapidement, et sans doute avec trop de scrupule et trop de détail, dans un siècle où la religion avait entièrement dégénéré en pratiques extérieures. Les Protestans disent que la confirmation du Dogme de la *transubstantiation* (mot inventé dans l'onzième siècle pour mieux exprimer le mystère de l'eucharistie) autorisa toutes les superstitions qui suivirent sa victoire. En conséquence du dogme, il fallut continuent-ils, serrer précieusement l'eucharistie, l'élever et l'exposer religieusement aux yeux du peuple, l'éclairer, la porter solennellement en procession, l'adorer, prévenir par des soins infinis les moindres inconvéniens, etc. Les catholiques soutiennent que l'excès du culte et des soins est une juste réparation des outrages que l'hérésie a faits au St. Sacrement, mais que vraisemblablement on ne serait pas allé au point où l'on est aujourd'hui, ni peut-être plus loin que les Grecs, si l'on n'avait insulté le St. Sacrement par des opinions profanes.

L'autre remarque concerne uniquement les Grecs. Par la dispute qui s'éleva sous le règne d'Alexis Comnène, au sujet du mystère de l'eucharistie, on peut prouver que la croyance de l'Eglise grecque, sur cet article, ne différait pas de celle de l'Eglise latine. Cette dispute échauffa beaucoup les esprits. Tout se réduisait à rechercher inutilement si le corps de Jésus Christ dans l'eucharistie est reçu incorruptible par les fidèles, comme après sa résurrection, ou corruptible, comme il l'était avant sa passion. (*a*) Un moine nommé Sicidite avait établi, sous le Pontificat de George Xiphilin, que le corps de Jésus Christ dans l'eucharistie est mortel et corruptible, sans vie, sans ame; que ceux qui le reçoivent ne reçoivent pas Jésus Christ entier, mais seulement une partie, laquelle est brisée et divisée avec les dents, quoiqu'après la *manducation* la chair de Jésus Christ devienne incorruptible, comme avant sa résurrection. Nicétas semble avoir affecté d'accompager ce sentiment de quelques accessoires odieux; mais cela ne fait rien ici. Il suffit de pouvoir conclure de cette dispute qu'au moins les uns et les autres admettaient le changement de la substance du pain en celle du corps de Jésus Christ. S'il ne s'était agi que de signe et de figure, la dispute aurait été également extravagante et risible.

(*a*) Nicétas Choniates. L. III. cap. 3.

CROYANCE DES GRECS TOUCHANT L'ADORATION DU SACREMENT DE L'EUCHARISTIE.

« Quoique cette adoration soit une suite nécessaire de la transubstantiation (*a*), il se trouve néanmoins des Protestans qui accordent assez facilement que les Grecs sont à peu près de même sentiment que les Latins dans le fait de la transubstantiation; mais ils (*b*) nient qu'ils adorent Jésus Christ dans les symboles consacrés, prétendant que leur culte se termine à Jésus Christ dans le ciel. Ce qui les fortifie dans ce sentiment, vient princi-

---

(*a*) La plupart des Protestans nient qu'ils accordent facilement que le sentiment des Grecs soit à peu près la Transubstantiation des Latins. Tout ce qu'on a dit montre le contraire : mais il est vrai que plusieurs Protestans, moins décisifs que les autres, conviennent assez facilement que les idées des Grecs sont obscures et embarrassées, qu'en général ils ne comprennent point l'état de la controverse qui est agitée entre les Catholiques et les Protestans sur la transubstantiation. Je renvoie à la seconde dissertation ce qui regarde encore la matière du changement des espèces.

(*b*) Voy. le ch. 7 du L. III de la *Réponse à la Perpétuité*, etc. par Claude. Voici en gros ce que les Protestans disent pour défendre ce qu'ils avancent contre les Latins. « La Liturgie des Grecs ne » marque aucun acte d'adoration adressée à l'eucharistie immédiatement après la consécra» tion..... si les Grecs faisaient profession de rendre à la substance du sacrement l'adoration » qui est due à Jésus-Christ, ils n'auraient pu choisir de moment plus favorable que celui de sa » présence sur l'autel..... L'adoration suit naturellement la transubstantiation..... si l'E» glise Grecque adorait, comme la Latine, le pain et le vin transubstantiés, elle leur décernerait » (du moins en partie) les honneurs que les Catholiques rendent à l'hostie consacrée; comme, » par exemple, les fêtes et les Processions, l'exposition dans les afflictions publiques, et plu» sieurs autres dévotions générales et particulières » Outre cela, bien loin de trouver chez les Grecs aucune marque d'adoration extérieure, on trouve au contraire beaucoup d'irrévérence et de mépris. Leurs prêtres tiennent l'eucharistie dans une petite boëte de bois enfermée dans un chétif sac de toile, qu'ils pendent au mur de l'église; ils allument des chandelles devant les saints, ils les saluent humblement, et tournent le dos au saint sacrement lorsqu'ils entrent dans une église. Arcudius lui-même, Grec latinisé, ne peut s'empêcher d'avouer que, quand le prêtre consacre, il ne rend ni respect, ni culte, ni adoration au sacrement. On a vu ci-dessus ce que le P. Simon répond : voici ce que l'on peut ajouter. La liturgie des Grecs marque l'adoration de l'eucharistie en ces termes : *O Dieu ayez pitié de moi qui suis un pauvre pécheur.* Cette prière, que fait à voix basse le prêtre grec, au moment qu'il élève le sacrement, prouve sans difficulté une adoration formelle. Avec un peu de chicane, on dira que ce terme de Dieu montre que l'adoration se termine à Dieu et non pas au sacrement. Mais que ne peut-on pas détruire avec un pareil subterfuge? On ajoute encore que la liturgie n'a pu prévoir les questions subtiles et les mauvaises disputes des derniers siècles; qu'ainsi elle s'est tenue à cette simplicité si naturelle à ceux qui vont droit au but, et qui a fait l'essence des travaux apostoliques. Cependant, qui devait mieux prévoir que Jésus-Christ et les apôtres tous les maux que les hérésies causeraient au christianisme, en s'écartant de cette simplicité? De plus, toute l'indévotion des Grecs prouve qu'à l'imitation des autres sectes et religions, ils agissent autrement que les principes ne le demandent. Donnons en un exemple qui soit à portée des moindres lecteurs. Où est l'ennemi du franc arbitre qui puisse éviter de démentir plusieurs fois le jour par des actions parfaitement libres le dogme dont il s'est entêté? La présence infinie et universelle de Dieu empêche-t-elle les hommes d'agir comme s'il n'existait pas? Et ces théologiens qui se déchaînent contre certaines explications sur le mensonge, qu'ils appellent des *blasphèmes*, ne pratiquent-ils pas tous les jours, dans les différens détails de la vie, ce qui est l'objet de ces explications blasphématoires? Ne pourrait-on pas dire d'eux, comme David, *qu'ils pèchent* (au moins) *sept fois le jour.* De même les Grecs agissent contre les principes en manquant de respect et de dévotion à l'eucharistie. Toutes les relations que l'on cite pour montrer ce manque de dévotion montrent encore mieux leur misère et leur ignorance, un désordre d'idées sur la religion qui est une suite de l'une et l'autre. Si le Calvinisme objecte la superstition de ce culte, en faveur des Grecs et conformément aux idées qu'il s'en fait, sur quel fondement voudra-t-il que les Grecs aient cette délicatesse, ou, si l'on veut, cette *spiritualité* des Réformés, qui n'adorent Jésus-Christ que dans les cieux, et non dans les symboles consacrés, tandis que le culte des Grecs, loin d'admettre des raffinemens, marque en d'autres occasions une ignorance parfaite et les jette dans les plus grossiers excès? Tout ce que je viens de dire pourra servir de supplément à ce que le P. Simon va répondre.

» palement de ce qu'on ne voit pas que les Grecs, dans la célébration de » leur Liturgie, rendent beaucoup (*a*) d'honneurs aux sacrés symboles après » leur consécration, comme on fait dans l'Eglise latine. Mais on ne doit pas » juger toujours des choses par le culte extérieur; et c'est en quoi plusieurs » missionnaires se sont trompés, aussi bien que les Protestans, quand ils » ont voulu régler les Orientaux sur les usages de leur Eglise. Il est certain » que nous sommes beaucoup plus respectueux à l'égard de Jésus-Christ » dans l'eucharistie, que nous ne l'avons été avant le tems des Berengariens, » et même avant le tems des Protestans, au moins pour tout ce qui regarde » l'extérieur. Ce n'est principalement que depuis la naissance du Nestoria- » nisme qu'on a fait paraître un plus grand respect à la Vierge. L'Eglise » grecque, de plus, n'a rendu des honneurs excessifs aux images, que de- » puis les emportemens des Iconoclastes contre ces mêmes images. On ne » dira pas pour cela qu'avant ces tems-là on n'honorait ni la Vierge, ni les » images. Il en est de même des Grecs et des autres Orientaux qui sont de- » meurés dans leur ancienne simplicité, parce qu'ils n'ont pas eu les mêmes » raisons que nous d'en sortir; et (*b*), si on les accuse de n'adorer point les » symboles, il faudra aussi accuser les anciens de ne les avoir point ado- » rés, puisqu'on ne trouve rien dans leurs livres, ni même dans les Li- » turgies, qui approche du culte extérieur d'aujourd'hui. C'est de cette ma- » nière qu'il faut expliquer les paroles de Cancus, quand il assure qu'il n'y » a point de nation qui rende moins d'honneur au Sacrement de l'eucha- » ristie que les Grecs; et on ne peut nier qu'il n'y ait de l'excès dans ce » qu'il en rapporte, les comparant aux hérétiques d'Occident. Mais, après » tout, nous ne pouvons mieux juger de ce qui s'observe parmi les Grecs, » que par les livres qu'ils ont composés sur cette matière. Gabriel Arche- » vêque de Philadelphie, dont nous avons parlé ci-dessus, établit si forte- » ment cette adoration dans un livre qu'il a écrit exprès contre les Latins, » qu'il est impossible d'en douter. Cet archevêque établit deux honneurs, » ou adorations, qu'on rend aux symboles du pain et du vin. Le premier » n'est qu'une simple vénération qu'on leur rend, lorsqu'ils ne sont encore » que bénis et antitypes. Mais le second dont on les honore, lorsqu'ils sont » consacrés, (*c*) n'est pas une simple vénération, dit Gabriel, mais un culte

---

(*a*) Arnaud au Livre X. chap. 9 de la *Perpétuité de la Foi*, s'est donné toute la peine possible pour refuter les Protestans sur cet article, et montrer que les Grecs adorent l'eucharistie sur l'autel d'une adoration souveraine, comme les latins, et, parce que les grecs ne donnent pas des marques fort sensibles de cette adoration souveraine, que même il y a quelques auteurs grecs modernes qui semblent se contredire à cette occasion; ce docteur établit deux sortes d'adorations, l'une volontaire, l'autre de rite ou de cérémonie. La première qui dépend, dit-il, de la dévo- tion de chacun, consiste principalement à reconnaître l'eucharistie comme le corps de Jésus- Christ, avec une soumission interieure. Cette adoration commence et parmi les Grecs et parmi les Latins sitôt que le corps de Jésus-Christ est présent sur les autels. Ils sont uniformes sur cet article. Pour l'adoration de rite, ou de cérémonie, les Latins la pratiquent plutôt, et les Grecs plus tard. Les Latins la font incontinent après la consécration, les Grecs la différent jus- qu'à l'élévation de l'hostie, qui se fait plus tard parmi eux et seulement un peu avant qu'on mette une partie de l'hostie dans le calice, et que le prêtre se dispose à communier. Tout le reste de ce passage est également curieux et ingénieux. Claude emploie autant d'adresse à refuter le senti- ment qu'il reoferme, qu'Arnaud de force et d'esprit à le prouver.

(*b*) Dans l'extrait que j'ai déjà cité plusieurs fois de la Bibliothèque Universelle, on trouve que ces paroles, *si on accuse les Grecs*, etc. jusqu'au commencement de la période suivante exclusi- vement, ont été supprimées dans le Livre *de la Créance de l'Eglise Orientale*.

(*c*) *Gabriel Philad. in Apel. orat. Lat.*

» de latrie, ou véritable adoration. C'est ce qu'il explique plus au long » après (*a*) Cabasilas, (*b*) Simeon de Thessalonique, et plusieurs autres, qui » établissent aussi ces deux sortes d'honneurs rendus (*c*) aux saints dons, et » avant et après la consécration. Il marque même le tems auquel se fait la der- » nière et véritable adoration, savoir quand les symboles ont été consacrés, » et que le prêtre, étant debout à la porte du sanctuaire (*d*), crie à haute » voix, que chacun s'approche avec foi, respect et amour. On ne dit plus » alors, continue le même Gabriel, comme on fait lorsqu'on honore les

---

(*a*) Claude cite aussi *Cabasilas*, évêque de Dyrrachium, qui vivait au 13e. siècle, et se couvre contre Arnaud des propres passages du grec. A propos de l'autorité de ces passages de Cabasilas, également employée par les deux partis, je ne saurais laisser passer cet endroit du ministre, que je tire du Ch. 7. Liv. 3. de sa *Réponse à la perpétuité*. Sur ce que le Grec approuve qu'on rende les honneurs (de l'adoration) à l'Eucharistie après la consécration, etc. et que le docteur catholique se prévant de cette approbation comme d'un témoignage authentique, le ministre répond au docteur, » que les Grecs se prosternent devant le livre de l'évangile, et » qu'ils lui parlent comme à Jésus-Christ, sans que pourtant on puisse conclure qu'ils adorent le » livre même d'une adoration absolue et qui se termine à lui, comme si le livre était en effet » Jésus-Christ même, etc. «. Ne pourrait-on pas accorder aux catholiques romains un peu de cette charité que le ministre témoigne si chrétiennement aux Grecs? Pourquoi attribuer si décisivement aux premiers ces adorations grossières du bois, de la pierre, du pain, etc. pourquoi leur imputer, avec toute la passion qu'une haine invétérée et devenue héréditaire peut suggérer, cette *adoration absolue*, dont on fait grace à ces chrétiens orientaux, si généralement reconnus pour grossiers et superstitieux dans leur culte.

(*b*) Les ouvrages de ce Siméon Thessaloniqne, auteur du 15e. siècle, ont été imprimés in-folio à Jassy en Moldavie en 1683, par les Grecs schismatiques et aux dépens du Vaivode. On voit à la tête une épître dédicatoire de Dosithée, patriarche de Jérusalem, au prince de Moldavie. Siméon de Thessalonique maltraite les Latins dans ses ouvrages.

(*c*) Sur l'adoration des dons le P. Simon dit, dans sa *Créance de l'église orientale*, » que les » Grecs considèrent le pain et le vin qui ont été bénis comme les images du corps et du sang de » Jésus-Christ qui doit être bientôt offert.... «. C'est pourquoi ils leur rendent tous les honneurs extérieurs qu'ils ont accoutumé de rendre aux images. C'est-à-dire, des honneurs fort inférieurs à ceux qui sont dus à Dieu. Dans le tome premier de la *Bibliothèque Critique*, Ch. XI le *P. Simon* prend un autre tour, et nie tout court que les Grecs adorent le pain avant que d'être consacré. Il renvoye sur cette dispute à l'apologie de Gabriel de Philadelphie, qu'il (le P. Simon) a fait imprimer à Paris, avec des remarques qui éclaircissent cette matière.

(*d*) Claude, après s'être moqué sans beaucoup de ménagement, de la *soumission intérieure et volontaire* du docteur de Sorbonne, attaque l'*adoration de rite* du même docteur, et nie aussi contre Arcudius que le peuple *se prosterne aux Sancta Sanctis pour adorer le Sacrement de l'adoration de latrie*. A l'égard du tems de l'adoration, il est certain que la liturgie de Saint Chrysostôme, imprimée à Venise in-4°. en 1687, la met entre la prière qui commence *Respice*, etc. *Regardez, Seigneur*, et le sancta sanctis. Si Arcudius a manqué d'exactitude, c'est *qu'il savait très-peu les rites de son pays, parce qu'il avait été amené en Italie ayant à peine dix ans.* Mais venons à ce qui fait le plus essentiel de la dispute. Le ministre refusant toujours de reconnaître l'*adoration de latrie*, témoignée par Arcudius, suppose encore que l'adoration des Grecs est une adoration relative, qui ne se termine point au sacrement, ou plutôt une adoration suprême qui va directement à Jésus-Christ dans le ciel, selon la prière *respice*, etc. Il finit par ces paroles » les » Grecs se prosternent devant les images des saints, devant le livre des évangiles, devant le pain non » encore consacré, et personne cependant n'en conclut qu'ils adorent ces choses d'une adoration » absolue. Pourquoi donc Arcudius veut-il qu'ils adorent l'eucharistie d'une adoration qui se » termine à elle «? et pourquoi, diront les catholiques aux protestans, pourquoi nous refusez-vous ces distinctions? Par où mériterons-nous mieux que les Grecs les conclusions que vous tirez? Avec un peu d'attention et d'équité, l'on trouvera que les dictinctions de ce passage doivent fermer la bouche à ces controversistes outrés qui font de l'Eglise catholique une commonion d'idolâtres adorateurs des Images, de la croix, des reliques, d'une hostie faite de farine, etc. Les catholiques ne cessent de protester contre cette adoration suprême et absolue, qui leur est attribuée par les protestans. A l'égard du sacrement de l'eucharistie, l'imputation est encore plus injurieuse. Ils nient ce Dieu *factice* qui, chez ces mêmes protestans, amuse depuis si long-tems la populace. Est-ce, disent-ils, une hostie pétrie de farine et d'eau que nous adorons? n'est-ce pas Jésus-Christ qui est l'objet de notre adorstion, comme il l'est des protestans et des Grecs? C'est donc par un défaut de charité qu'on ne peut se résoudre à rendre quelque justice au parti contraire. On aime à conclure contre les Latins qu'ils adorent des objets ma-

» antitypes, Seigneur, souvenez-vous de moi dans votre royaume ; mais (*a*) » je crois, Seigneur, que vous êtes Jésus Christ le fils du Dieu vivant : les- » quelles paroles s'adressent à Jésus Christ sous les symboles du pain et du » vin qu'on présente au peuple. C'est dans ce tems-là, dit Gabriel, que le » prêtre avertit qu'il faut adorer d'un culte de latrie.

» C'est aussi dans ce même tems, et par rapport aux paroles de la litur- » gie, que nous devons expliquer la pensée de Cabasile, quand il parle de » ceux qui s'approchent des saints mystères, lesquels, dit-il, faisant paraître

---

tériels d'une adoration absolue ; mais on trouve injuste et odieux de conclure la même chose contre les Grecs. C'est ainsi que, pour justifier, à quelque prix que ce soit que la conduite de quelques Grecs qui ont favorisé les protestans, Claude n'a pas craint de montrer de l'indulgence pour certaines distinctions, qui paraîtraient odieuses et criminelles à la plûpart des controversistes protestans, si l'on s'avisait de les employer en faveur des catholiques. On n'a qu'à lire ce que ce ministre, si généralement estimé sincère et judicieux, a écrit sur l'invocation des saints au Ch. XII. du 3e. Livre de sa *Réponse à la Perpétuité*. Il s'y agit de la distinction de Métrophanes Critopule *entre une invocation qui s'adresse aux saints comme à des médiateurs, et une qui les regarde comme des ambassadeurs que l'Eglise a auprès de Dieu, afin de prier pour leurs frères.* La Grec rejette la première et reçoit la seconde. Le ministre dit, *qu'un homme qui la tient peu condamner l'invocation des saints à un égard, et la retenir à un autre, et demeurer dans l'Eglise Grecque qui la pratique, sans choquer les mouvemens de sa conscience et sans être un hypocrite.* Tel est le sort des controversistes : la cause qu'ils veulent défendre les éblouit.

(a) Je vais placer ici la distinction du P. Simon qui se trouva dans la *Bibliothèque Critique*, tome premier p. 30. touchant les attestations des Grecs rapportées à la suite de la *Perpétuité*. Comme les Grecs et les autres Orientaux ne croient point que le corps et le sang de Jésus-Christ soient dans l'eucharistie immédiatement après la prononciation de ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, et que cependant plusieurs Orientaux assurent dans leurs attestations que le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jesus-Christ immediatement après que le prêtre a prononcé les paroles rapportées, le P. Simon remarque judicieusement, que ces attestations auraient dû être rejetées. Il ne fallait conserver, ajoute-t-il, que celles qui mettent le changement après ce que l'on appèle dans les liturgies orientales l'*invention du Saint-Esprit*. Mais ne pourrait-on pas concilier ces attestations avec les autres par le moyen du P. Simon lui-même, qui nous dit dans le tome 2. de sa *Bibliothèque choisie*, *que tous les Grecs modernes, même l'archevêque de Philadelphie, mettent en partie* la vertu du changement *dans les paroles* de Jésus-Christ *ceci est mon corps*, etc. *et en partie dans l'invocation du Saint-Esprit*. Quoi qu'il en soit, c'est ce prétendu défaut des attestations qui a donné lieu aux protestans de rejeter également et les unes et les autres. Cependant, continue-t-il, l'objection ne peut tomber que sur ceux qui ont publié les attestations, et nullement sur la croyance de l'Église. En effet, s'il est bien prouvé que selon les Orientaux le corps et le sang de Jésus-Christ sont sous les symboles du pain et du vin, le défaut de quelques attestations peu exactes n'est point du tout essentiel, et ne saurait donner atteinte à une vérité d'ailleurs bien prouvée. Au reste, le P. Simon dans la Ch. 29. du tome premier de sa *Bibliothèque choisie*, ne paraît pas faire grand cas du témoignage des attestations. Les protestans, dit-il, ont regardé ce grand nombre d'attestations comme des pièces mendiées. Il est vrai que, dans l'état où sont les Grecs, rien n'est plus aisé que d'obtenir deux des certificats.

Græculus esuriens, in cœlum jusseris, ibit.

S'il ne s'agissait que de souscrire pour l'ignorance, la mauvaise foi et les déguisemens des Grecs en matière de religion, on pourrait espérer d'accorder sans peine les catholiques et les protestans sur la croyance des chrétiens orientaux. Malheureusement, les attestations de quelques particuliers, d'ordinaire aussi vieieux qu'ignorans, les confessions, et les rapports des *transfuges* et des aventuriers affamés préviennent agreablement tous les partis. Toutes les iojures qu'ils disent à celui qu'ils abandonnent ou qu'ils trahissent sont regardées par certains dévots comme des témoignages rendus à la vérité.

Un anglais, nommé Covel, a publié en 1722 une *Relation de l'Eglise Grecque*, dans laquelle il dépeint comme un très-malhonnête homme ea Dosithée, patriarche de Jerusalem, qui fut l'auteur, selon quelques protestans, des actes du concile assemblé dans cette ville. Il traite de même les autres Grecs de ce tems-là. Mais, après tout, quelle conclusion faudra-t-il tirer de la mauvaise foi de ces Grecs, sinon qu'on ne doit se fier aux gens de cet ordre, qu'autant qu'ils s'accordent avec des témoignages plus authentiques et mieux établis, de la même façon qu'en justice on ne laisse pas que d'admettre la déposition d'un fripon, quand elle s'accorde avec celle d'un honnête homme.

» leur piété et leur foi, adorent, bénissent et louent comme Dieu, Jésus » qu'ils connaissent dans les symboles consacrés. Siméon de Thessalonique, » que Gabriel de Philadelphie a suivi en tous ses ouvrages, distingue aussi » bien que lui les deux honneurs rendus aux symboles, dans une de ses ré- « ponses rapportées par Allatius, où il dit que, si on honore les saints dons, » lorsqu'ils ne sont qu'antitypes ou images, on les doit à plus forte raison » honorer après leur consécration, et qu'ils sont devenus le véritable corps » et sang de Jésus-Christ. On peut aussi joindre à tous ces auteurs Métro- » phanes Critopule, dont le témoignage est d'autant plus considérable, qu'il » a fait tout son possible dans son ouvrage pour déguiser la créance de son » Eglise en faveur des Protestans d'Allemagne. Il reconnaît le changement » du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ, et il dit que la ma- » nière dont se fait ce changement nous est inconnue, et qu'on ne la peut » pénétrer. Puis il reprend seulement l'Eglise Latine en ce qu'elle porte avec » pompe par les rues le corps de Jésus-Christ avouant cependant qu'on le » porte aux malades pour leur servir de viatique; et il prouve au même » endroit que les symboles ne perdent jamais leur consécration, quand ils » ont été une fois consacrés; se servant pour cela de l'exemple de la laine, » qui, ayant été une fois teinte, ne perd point sa teinture. D'où l'on peut » recueillir manifestement que cet auteur reconnaît le corps de Jésus-Christ » dans les symboles hors de l'usage, et par conséquent qu'on l'y doit adorer; » ne condamnant pas l'adoration et l'honneur que ceux de l'Eglise Romaine » rendent en général à Jésus-Christ dans ce sacrement, mais seulement (*a*) » cette grande pompe et apparat, quand on le porte par les rues le jour que » nous appelons la fête du Saint-Sacrement ».

J'ajoute à ces remarques du P. Simon, le moyen qu'il fournit dans un autre ouvrage pour éclaircir plus sûrement la véritable croyance des Grecs. Il dit donc au sujet de Gabriel de Philadelphie, qui, ayant étudié dans les universités d'Italie, pouvait être suspect aux Protestans, quoiqu'il ait écrit contre le concile de Florence; qu'il faut distinguer deux sortes de Grecs schismatiques, dont les uns, principalement les plus orientaux, n'ont eu aucun commerce avec les Latins, et se sont tenus aux anciennes expressions de leur Eglise, sans inventer de nouveaux mots. Les autres, ayant fréquenté les Latins, on étudié dans leurs écoles et lu leurs livres, ont pris d'eux les termes et les subtilités scolastiques, et ne conviennent pourtant avec eux que dans les expressions et dans la méthode. Le P. Simon met au rang de ces derniers Gabriel de Philadelphie, et Agapius. Si, ajoute-t-il, ces derniers grecs se trouvent d'accord avec les Latins dans les dogmes fondamentaux, on ne doit pas dire pour cela qu'ils ont copié les Latins, ni qu'ils se sont livrés à eux, etc.; mais seulement que les Grecs ont imité leur méthode et leurs expressions pour s'exprimer avec plus de netteté. Le P. Simon prétend que, faute de cette distinction, Port-Royal n'a pas répondu avec assez de précision au fameux Claude, qui, de son côté, ne l'ayant pas connue non plus, a confondu tous les Grecs sous le nom de Grecs latinisés.

(*a*) Peut-être à cause qu'elle paraît contraire à l'esprit du christianisme, qui veut une dévotion simple et sans faste, etc. mais osera-t-on croire que les Grecs soient capables d'une telle réflexion?

C'est aux deux partis à examiner la justice de ces reproches. Mais, cette distinction à part, on doit convenir que les deux combattans avaient beaucoup de savoir et de finesse. Le ministre a peut-être plus encore de subtilité que le docteur, à cause d'une certaine défiance fort naturelle aux Protestans, et qui n'abandonne jamais le premier. Aussi a-t-on dit du ministre, *qu'il menait les gens en procureurs du palais, demandant toujours les pièces originales, et voulant qu'on les lui exhibât, etc.* Pour revenir à la distinction du P. Simon, un protestant pourra peut-être objecter que les fréquens voyages des Latins, et leurs établissemens dans l'Orient la rendent aujourd'hui peu sûre, et peut-être même absolument impraticable; que, depuis long-tems, les missionnaires se glissent par-tout et corrompent les idées des ecclésiastiques grecs, d'autant plus corruptibles que, dans leur ignorance, ils n'entendent ni les Catholiques, ni les Protestans, ainsi que je l'ai déjà dit. Il y a même des Protestans assez libres de préjugés à l'égard des Grecs pour convenir (*a*) que, *s'il s'en trouve quelques-uns qui se rapprochent de la religion protestante, ce n'est pas dans le sein de leur Eglise Nationale qu'ils ont pris ces sentimens, et qu'ils les tiennent des livres de cette communion qu'ils ont lus, ou des Protestans qu'ils ont fréquentés.* Il vaut donc encore mieux avoir recours à ces écrits originaux et non falsifiés, connus sous le nom de liturgies, qui renferment la croyance primitive et générale d'une Eglise entière, au lieu que les membres de cette Eglise, tant les ecclésiastiques que les laïques, ne sont que trop sujets aux variations et à des déguisemens suggérés par quelque passion.

Pour cet effet, le P. Simon et quelques autres ont cru devoir recourir aux originaux même des liturgies. Port-Royal n'en avait cité que des versions; mais Claude ne se tint pas pour vaincu, et les autres Protestans qui, à l'imitation de cet habile ministre, traitent assez les Catholiques comme un procureur sa partie, n'auraient pas eu plus d'indulgence que ce controversiste aguerri. Le P. Simon leur a produit dans ses notes sur les opuscules de Gabriel des extraits authentiques de ces liturgies originales (*b*), afin que l'on ne pût davantage révoquer en doute la vérité de la croyance des Grecs. Aussi Claude même, si l'on s'en rapporte au P. Simon, avoua franchement à ses amis qu'il avait écrit avec trop de précipitation sur des matières qu'il n'avait pas assez étudiées. Alix disait quelquefois en raillant de lui, *qu'il avait été désorienté.* Enfin le P. *Simon* ne négligea aucune précaution pour empêcher de nouveaux doutes, et les subtilités ordinaires de ceux qui ont vieilli dans leurs opinions. Cependant que ne chicane-t-on pas? Plusieurs Protestans ne se sont point avoués vaincus: on s'est même inscrit en faux contre ces originaux.

Je vais terminer cette addition par quelques particularités que Wheler, voyageur anglais, me fournit sur la croyance des Grecs modernes. Je ne les crois pas méprisables. Les Grecs, nous dit-il (*c*), croient constamment » la transubstantiation à Zante et Corfou (*d*), quoiqu'ils soient ennemis dé-

(*a*) *Bibl. Angl.* tome X. première part.

(*b*) Le lecteur remarquera dans les dissertations suivantes l'usage qu'on fait du *Recueil de Liturgies* du *P. le Brun.*

(*c*) Voyages de Wheler, tome premier, p. 159. édit. de 1686.

(*d*) Cela ne contredit point la relation de *Caucus*, cet archevêque ne niant pas que les Grecs de Corfou croient la transubstantiation.

» clarés de l'Eglise Romaine et du Pape sur les articles de l'infaillibilité de » l'Eglise et de la procession du Saint-Esprit. A Tiné, ils sont beaucoup » plus de la Religion Romaine, quoique les Grecs s'y servent de leur propre » liturgie, et qu'ils y observent leurs cérémonies : mais ils sont gouvernés » par un évêque latin. A Micone, ils ont un évêque grec, et sont sujets » au patriarche. L'évêque de ce lieu vint avec nous à Constantinople; mais » je ne pus m'entretenir beaucoup avec lui, ne sachant pas sa langue.... » il menait avec lui un prêtre qui parlait italien, avec qui je discourus » quelquefois. Il parlait comme s'il n'avait jamais entendu parler de cette » doctrine (de la transubstantiation), sinon (*a*) qu'il croyait que le pain est » réellement changé au corps de Christ par la consécration, et qu'il semblait » absolument l'entendre en un sens mystique et spirituel.... J'ai conversé » avec l'archevêque à Athènes.... Il m'assura qu'il était présent à Constan- » tinople lorsque le patriarche signa l'écrit du marquis de Nointel, qu'il était » un des membres de l'assemblée, et qu'il était du sentiment de cet écrit où » l'article de la transubstantiation est exprimé par le mot μετουσίωσις, quoi- » que je n'aie pu trouver que ce mot eût jamais été connu (*b*) jusqu'alors dans » l'Eglise grecque. Je lui demandai s'il ne l'entendait pas spirituellement; il » me répondit que non, mais qu'il l'entendait σωματικῶς, corporellement; » c'est-à-dire, que Christ est corporellement dans le sacrement.

» L'évêque de Salone, avec qui je m'entretins souvent sur ce sujet, pa- » raissait souhaiter, lorsque je lui dis que j'étais anglican, de connaitre la » croyance de nos Eglises. Je l'en informai le mieux que je pus. (*c*) Il me » dit qu'ils étaient dans la même croyance; car je lui appris que nous croyions » les saintes écritures, les symboles des apôtres, de Nicée et de S. Athanase; » que nos Eglises sont gouvernées par des évêques et par des archevêques; » que notre foi est conforme a celle des premiers Pères et des quatre conciles » généraux, jusqu'au V ou VI siècle, et qu'enfin nous n'étions point de l'E- » glise Romaine. (*d*) Après cela, je lui demandai leur opinion touchant le » saint sacrement, et ce qu'ils pensaient du pain et du vin après la consécra- » tion. Il me répondit comment le corps et le sang de Jésus Christ, dont je » le questionnais, y pouvait être, et il me donna cette explication: comme le » soleil est dans le ciel, et ne laisse pas de donner sa lumière et sa chaleur à » toute la terre, ainsi quoique Christ soit dans les cieux, il ne laisse pas

---

(*a*) Cette espèce de contradiction prouve combien peu le clergé grec est au fait de ces questions.

(*b*) On a vu qu'il l'avait été auparavant. Quand on supposerait que cela est faux, il se trouverait qu'on aurait dit la même chose en d'autres termes, ainsi qu'il a été remarqué déjà.

(*c*) Si Wheler ne lui apprit que ce qu'il rapporte ici en détail, un catholique pouvait aussi répondre à l'anglais, comme ce Prélat grec, *je suis de votre croyance*. Cela est aisé à dire en gros, dans le détail on n'est plus d'accord.

(*d*) C'est ici la pierre de touche. Au reste la réponse de l'évêque ne décide rien. Le catholique dira que Jésus-Christ est également dans les cieux et dans le sacrement par sa toute-puissance, par son influence, etc. Il agit spirituellement sur nous, et cependant il peut être aussi en même tems corporellement dans l'eucharistie. La plupart de ceux qui questionnent ainsi de vive voix ceux qu'ils espèrent trouver favorables à leurs opinions manquent rarement d'accorder les réponses à leurs propres préjugés; et le pis est que, manquant souvent eux-mêmes de bonne foi, ils ajoutent ou diminuent autant qu'ils le croient nécessaire, pour prévenir ceux qu'ils questionnent. J'ose dire encore que la force des préjugés nous fait tomber dans ce défaut malgré nous, et sans y penser.

» d'être dans le sacrement par sa puissance divine et par son influence. Je lui » répartis que c'est ce que nous croyons, c'est-à-dire, que Christ est dans le sa- » crement d'une manière spirituelle. Il me dit que l'Eglise grecque croyait la » même chose.... C'était là le sentiment universel du convent de S. Luc » en Béotie et d'un hermite qui vivait à un quart de lieue de là dans une » grande austérité et qu'ils regardaient comme un saint. C'était un Père natif » de Zanthe, mais qui était venu de là si jeune qu'il n'avait point encore » goûté les principes qui y règnent ; lorsque je lui demandai s'il croyait que » le pain et le vin fussent changés au corps et au sang de Christ, (*a*) il me » demanda si je le croyais assez bête pour croire une telle absurdité.

DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE.

Je renvoie à la dissertation suivante quelques autres remarques sur la croyance des Grecs, et je finirai celle-ci par ce que le P. Simon a écrit de leur discipline ecclésiastique. Dans cette discipline « ils ne suivent pas tou- » jours ce qui leur est prescrit par leurs canons. Par exemple, ils ne gardent » pas exactement l'âge qui est requis pour la prêtrise et pour l'épiscopat : ils » se mettent de plus fort peu en peine des interstices, et ils prennent plu- » sieurs ordres à la fois. L'élection de leur patriarche n'est pas toujours ca- » nonique ; car celui qui donne le plus au Grand-Seigneur est d'ordinaire » préféré aux autres : c'est pourquoi ils sont souvent plusieurs qui prennent » la qualité de patriarche. M. de Nointel, ambassadeur pour le roi, à la » Porte, (*b*) marque quatre patriarches vivans en l'année 1671. Comme les » Grecs ont de l'ambition, ils cherchent tous les moyens de parvenir à cette » dignité, et c'est ce qui cause de grands troubles dans cette Eglise.

» Outre l'argent que le patriarche élu donne au Grand Seigneur pour avoir » des lettres, il est encore obligé d'acheter les voix des évêques qui l'élisent. » Chacun dans cette occasion est bien aise de vendre sa voix le plus qu'il » peut. Mais d'autre part, le patriarche sait bien s'en récompenser quand il » fait quelque évêque : ce que les évêques font aussi à l'égard des Papas, aux- » quels ils vendent les ordres et les cures le plus qu'ils peuvent : tout cela » tombe enfin sur le pauvre peuple, à qui l'on vend bien cher l'adminis- » tration des sacremens ; ce qui est cause qu'ils en approchent peu.

Le patriarche de Constantinople se qualifie *Patriarche OEcuménique*. Comme il achete sa mission du Grand-Seigneur, on ne doit pas s'étonner qu'il exerce tyranniquement et en simoniaque un droit qu'il tient par la si- monie. Je renvoie le détail de son élection à la dissertation suivante, ne voulant parler ici que de ce qui concerne uniquement la discipline ecclé- siastique.

» Le patriarche et les évêques ne sont point mariés, mais les prêtres se ma- » rient avant l'ordination, et cet usage, qui est général dans tout le Levant,

---

(*a*) Pour juger de cette réponse, il faudrait savoir de quelle façon la question fut faite, quel tour l'on prit en la faisant, etc. Au pis aller, c'est, dira-t-on, un hermite tout seul qui parle, et peut-être un hermite fort ignorant.

(*b*) *Nointel, tome III, de la* Perpétuité de la Foi.

» est ancien. Je n'examine point ici s'il est conforme aux premiers canons de » l'Eglise, ou si c'est un relâchement des anciens canons. Il est certain que » les Grecs prétendent être fondés en cela sur ceux qu'on nomme les canons » des apôtres, et (*a*) ils accusent les Latins d'avoir contrevenu aux anciennes » ordonnances de l'Eglise. S'il arrive qu'un (*b*) prêtre se marie après qu'il a » été nommé prêtre, il ne peut plus faire aucune fonction de la prêtrise; ce » qui se trouve conforme au concile de Neocésarée, et le mariage n'est point » rompu pour cela : au lieu que, dans l'Eglise latine, le mariage est nul, » parce que la prêtrise est un empêchement qui le rompt. Je crois que Cau- » cus a entendu parler de ces prêtres qui se marient après l'ordination, » quand il a dit, (*c*) *que les Grecs croient que celui qui a été une fois prêtre,* » *peut revenir à l'état des laïques.* En effet, il ne garde plus rien de la prê- » trise, si ce n'est qu'il retient encore quelque honneur dans l'église, où il » a son siége séparé du rang des laïques.

Les Papas ou prêtres séculiers ne pouvant subsister d'un revenu fixe et honorable comme en Europe, ils sont aussi contraints de subsister par la simonie, ainsi qu'on l'a déjà remarqué. « Le clergé, dit un auteur (*d*), est » presque contraint de vendre les mystères divins dont il est dépositaire. » Ainsi on ne peut ni recevoir l'absolution, ni être admis à la confession, ni » baptiser ses enfans, ni entrer dans l'état de mariage, ni se séparer de sa » femme, ni obtenir l'excommunication contre un autre, ou la communion » pour les malades, que l'on n'ait auparavant accordé de prix. Les prêtres » font leur marché le meilleur qu'ils peuvent, tirant d'un chacun, selon » son zèle et ses facultés. » La rigueur avec laquelle les Papas rançonnent leurs paroissiens, va si loin, qu'à peine jettent-ils une goutte d'eau bénite qui ne soit payée d'avance.

Touchant les bénéficiers, le P. Simon (*e*) rapporte que l'Eglise grecque n'ayant aucun fonds pour leur entretien, elle ne peut subsister que du provenu des taxes et des libéralités. Chaque paroisse est obligée d'entretenir son curé. Chaque maison est taxée à leur payer tant par an en argent ou en autre chose. De même le diocèse est taxé pour l'entretien de son évêque, etc. Mais l'avarice et l'injustice de ceux qui exigent les taxes, autorisent les ruses et les artifices que l'on met en œuvre pour s'en affranchir : et pour ce qui est de la chasteté du peuple, on nous la donne pour si refroidie qu'elle peut presque servir à justifier la simonie du clergé.

» Le monachisme est en grande estime parmi les grecs, comme l'on peut

---

(*a*) *Concil. in Trullo.*

(*b*) Sur le mariage des prêtres, voici ce que dit Tournefort. Il est permis aux prêtres de se marier une fois dans leur vie, pourvu qu'ils s'engagent dans les liens du mariage avant que d'être sacrés. Il faut pour cela qu'ils declarent en confession à un papas qu'ils sont vierges, et qu'ils veulent épouser une vierge. S'ils s'accusent d'avoir connu des femmes, ils ne sauraient se faire prêtres, si ce n'est qu'ils corrompent leur confesseur par argent. Après donc que le confesseur a reçu la déposition du diacre, il certifie à l'évêque qu'un tel est vierge, et qu'il a dessein d'épouser une vierge; on le marie, et ensuite on lui confère l'ordre de prêtrise; mais il ne saurait passer à de secondes noces. C'est pour cela qu'on lui choisit la plus belle fille du village, et dont le teint promet une longue vie.

(*c*) *Caucus in Hist. de Græcor. erroribus.*

(*d*) *Etat de l'Eglise Grecque*, par Ricaut.

(*e*) *Bibliothèque Critique*, tome 1, ch. 24.

» voir par la réponse que le (*a*) patriarche Jérémie fit aux théologiens d'Allemagne, qui avaient parlé des moines comme des gens inutiles; auxquels » théologiens il oppose saint Basile et les autres Pères grecs qui ont fait l'éloge de la vie monastique, et l'ont considérée comme une manière de vivre » toute angélique : ce qu'il confirme de plus par l'autorité des conciles, où » on fit plusieurs beaux réglemens touchant les moines. Métrophanes Critopulus loue aussi (*b*) le monachisme comme très-ancien dans l'église, et » dit qu'il lui sert d'ornement. Leur genre de vie, selon le même auteur, » est fort austère, parce qu'ils ne mangent jamais de chair, sans néanmoins » qu'ils se soient engagés à cela par aucun vœu, mais seulement par une coutume qu'ils ne violent jamais. Ils ne dorment tous que quatre heures, et » il y en a qui n'en dorment que deux. Ils vont trois fois le jour faire la » prière publique dans l'église, et ceux qui ne se sont point appliqués aux » lettres travaillent de leurs mains; de sorte qu'il n'y a point de monastère » où il ne se trouve de toutes sortes d'ouvriers.

» Léon Allatius (*c*) parle beaucoup plus au long des moines grecs qui sont » aujourd'hui dans le Levant, et d'une manière assez exacte : ce qui m'oblige » de rapporter ici en abrégé ce qu'il en a remarqué.

» Quoiqu'il y ait parmi les Grecs différens moines, ils tirent tous leur » origine de saint Basile, qui est le seul auteur de la discipline monastique. » Tous les moines le regardent comme leur père, et ce serait un crime » parmi eux de s'éloigner tant soit peu de sa règle. L'on voit par toute la « Grèce plusieurs beaux monastères avec des églises bien bâties, où ces » moines chantent pendant le jour et la nuit. Ils n'ont pas tous néanmoins » une même forme de vivre; car il y en a qui s'appellent (*d*) cénobites, » c'est-à-dire qui vivent en communauté, d'autre s'appellent d'un nom qui » signifie vivant à sa fantaisie. Les premiers sont ceux qui demeurent ensemble, qui mangent dans un même réfectoire, qui n'ont rien de singulier entre eux pour leurs habits, et qui enfin ont les mêmes exercices, » n'y ayant personne qui s'en puisse exempter. Il y a pourtant deux ordres » parmi eux; car les uns sont (*e*) *du grand et angélique habit*, lesquels sont » d'un rang plus élevé et plus parfait que les autres, et font profession » d'une façon de vivre plus parfaite : ceux-là sont en plus grand nombre. » Les autres qui sont (*f*) *du petit habit*, autrement μικρόσχημοι, sont d'un » rang inférieur, et ne mènent pas une vie si parfaite. Les seconds, qu'on » nomme ἰδιόρρυθμοι, vivent à leur manière et comme il leur plaît, ainsi » que leur nom le porte. C'est pourquoi, avant que de prendre l'habit, » ils donnent quelque argent pour avoir une cellule et quelques autres » choses du monastère. Le (*g*) celerier leur fournit du pain et du vin de la » même manière qu'aux autres, mais ils pourvoient eux-mêmes au reste :

(*a*) *Jerem. Patriarch. Resp.* 1 *et* 2.
(*b*) *Metroph. Critopul. Epit. Doctr. Eccles. Orient.*
(*c*) *Leo Allat. de Consens. Eccles. Occid. et Orient. lib. III, cap.* 8.
(*d*) Conformément à l'ancienne distinction des moines, il n'y avait que des cénobites et des anachorètes. Aujourd'hui, il y a quelque différence.
(*e*) Τοῦ μεγάλου σχήματος καὶ ἀγγελικοῦ.
(*f*) Τοῦ μικροῦ σχήματος.
(*g*) C'est le religieux qui a soin de la dépense de bouche pour tout le couvent.

» et ainsi, étant exempts de ce qu'il y a d'onéreux dans le monastère, ils » s'appliquent à leurs affaires. Ces derniers lèguent par testament ce qu'ils » possèdent, tant dedans que dehors le monastère, à leur serviteur, ou » à leur compagnon, qu'ils appellent disciple, et qu'ils ont choisi d'entre » ceux du monastère pour les assister dans leurs besoins. Celui-ci, après la » mort de l'autre, augmente encore par son adresse les bieus dont il a hé- » rité, et il laisse par testament à celui qu'il a pris aussi pour lui servir » de compagnon, ce qu'il a acquis: le reste du bieu qu'il possèdait, c'est-à- » dire, ce que son maître lui avait légué en mourant demeure au monas- » tère, qui le vend ensuite à ceux qui le veulent acheter. Il se trouve néan- » moins parmi ces derniers moines des misérables qui sont si pauvres que, » n'ayant pas de quoi acheter un fonds, ils sont obligés de donner tous » leurs soins et tout leur travail au monastère, et de s'appliquer aux plus » vils emplois. Ceux-là font tout pour le profit du couvent: c'est pour- » quoi le couvent leur fournit tout ce qui leur est nécessaire: et, s'il leur » reste quelque tems après leur travail, ils le donnent à la prière.

» Il y a un troisième ordre de ces moines auxquels on donne le nom » d'anachorètes. Ceux-ci ne pouvant pas travailler, ni supporter les autres » charges du monastère, veulent cependant vivre dans le repos de la soli- » tude. Ils achètent une cellule hors du monastère, avec un petit fonds » dont ils puissent vivre, et ils ne vont au monastère que les jours de » fêtes, pour assister à l'office: après cela, ils retournent à leurs cellules, » où ils s'emploient à leurs affaires, et ils n'ont aucunes heures arrêtées » pour la prière. Il se trouve néanmoins de ces anachorètes qui sont sortis » du monastère avec le consentement de leur abbé, pour mener une vie » plus retirée, et pour s'appliquer davantage à la méditation et à la prière. » Le monastère leur envoie une fois ou deux le mois de quoi se nourrir, » parce qu'ils ne possèdent ni fonds, ni vignes; mais ceux qui ne veulent » point dépendre de l'abbé, louent quelque vigne voisine de leur cellule, » dont ils mangent le raisin; et il y en a qui vivent de figues; d'autres vivent » de cerises, ou de quelques fruits semblables. Ils sement aussi des fèves » dans la saison. L'on en voit de plus qui gagnent leur vie à écrire des » livres.

» Outre les moines, il y a des moinesses qui vivent en communauté, et » qui sont enfermées dans des monastères sous la règle de Saint-Basile. » Elles ne sont pas moins austères que les moines pour les jeûnes, pour les » prières et pour tout le reste de la vie monastique. Elles choisissent une » des plus anciennes et des plus vertueuses de leur communauté pour leur » tenir lieu d'abbesse, et ces abbesses font la même chose à leur égard que les » abbés font à l'égard des moines. Cependant ce monastère de femmes » dépend toujours d'un abbé, qui leur donne un moine des plus anciens et » des plus vertueux pour se confesser et pour leur administrer les autres » sacremens. Ce religieux demeure proche leur monastère, afin de les assis- » ter plus facilement et plus promptement dans leurs nécessités. Il dit aussi » la messe pour elles, et règle leurs autres offices.

» Ces religieuses portent toutes un même habit, qui est noir, et un » manteau de la même couleur. Elles ont les bras et les mains couverts » jusqu'au bout des doigts. Cet habit est de laine simple. Elles ont de plus » la tête rasée, et chacune a une cellule séparée, où il y a de quoi se loger,

» tant en haut qu'en bas. Celles qui sont les plus riches ont une servante : » elles nourissent même quelquefois dans leurs maisons de jeunes filles, » qu'elles élèvent dans la piété. Après qu'elles se sont acquittées de leur » devoir ordinaire, elles font des ouvrages à l'aiguille; et les turcs, qui » ont du respect pour ces religieuses, viennent jusque dans leurs monastères » pour acheter des ceintures de leur façon. Les abbesses ouvrent volontiers » les portes de leur couvent aux turcs qui viennent acheter le travail de ces » bonnes filles, qui retournent à leur appartement sitôt qu'elles ont vendu » leur marchandise.

» J'ai lu une relation manuscrite de Constantinople, où il n'est pas parlé si » avantageusement de ces religieuses. L'auteur de cette relation remarque, » que les religieuses nommées caloyères, qui demeurent à Constantinople, » sont des veuves, dont quelques-unes ont eu plusieurs maris, et qu'elles » n'embrassent cette profession que quand elles sont fort avancées en » âge : puis il ajoute, qu'elles ne font point de vœux, que toute leur sain- » teté consiste à prendre un voile noir sur la tête, et à dire qu'elles ne » veulent plus se marier; qu'au reste, elles demeurent presque toutes chez » elles, ou elles prennent le soin de leur ménage, de leurs enfans, et même » de leurs parens. Il avoue néanmoins qu'il y en a quelques-unes qui vivent » en communauté; mais que ces dernières sont plus misérables que les pre- » mières : que les unes et les autres vônt par tout où il leur plaît : et » qu'enfin elles ont plus de liberté sous cet habit de religieuses qu'elles n'en » avaient auparavant (*a*).

» Les jeûnes des Grecs sont assez différens de ceux des Latins; car les » jeûnes de ces derniers seraient des jours de fête et de bonne chère parmi » les orientaux, d'autant qu'ils ne s'abstiennent pas seulement de manger » de la chair, et de tout ce qui en est tiré, comme le beurre et le fromage, » mais ils ne mangent pas même de poissons, se contentant de fruits et » de légumes, où ils mettent un tant soit peu d'huile, et ils boivent fort » peu de vin. Les moines jeûnent encore plus étroitement, parce qu'ils ne » goûtent jamais de (*b*) vin ni d'huile, si ce n'est le samedi et le dimanche.

(*a*), Le P. Simon a répété cet article dans le chap. 23 de sa *Bibliothèque Critique*, Tom. I. Il ajoute seulement « que ces Caloyères demeurent près de l'église pour y recevoir l'aumône de ceux » qui vont y faire leurs prières, ou pour y gagner leur vie en rendant quelque service aux » autels, comme à blanchir le linge, à balayer, etc.

(*b*) Christophle Angelus, dans son livre de *Statu Græcorum*, a décrit assez au long les jeûnes de ces moines grecs. Ils doivent jeûner trois jours de la semaine, savoir : le lundi, le mercredi et le vendredi. Ces jours là, à deux heures après midi, ils vont à la prière, après cela ils prennent leur repas, qui consiste en fèves avec un peu de bouillon, sans huile ni beurre ou en quelques autres légumes assaisonnés de vinaigre. Le soir ils retournent à la prière, ensuite ils s'asseyent autour de l'église, et le celerier leur distribue à chacun une pièce de pain avec un seul verre d'eau. Encore cette distribution ne se fait-elle qu'aux jeunes moines; les plus âgés ne reçoivent rien. Après une petite pause, ils rentrent dans l'église pour y prier pendant une demi-heure, et quelquefois même une heure. En sortant ils passent en revue devant leur supérieur, (ἡγούμενος) qui est à la porte de l'église, et lui demandent la bénédiction : le supérieur la leur donne, ajoutant ces mots : *Dieu vous soit propice, mon fils.* Après cette bénédiction, chacun se retire dans sa cellule, et il ne leur est plus permis de parler à personne. La règle veut qu'ils prient une heure entière à genoux, chacun en particulier. Cet exercice de la prière est suivi d'un repos fort court : ils se relèvent à une heure après minuit, et se rassemblent pour l'office du matin. Cet office qui dure jusqu'au matin étant fini, l'on sort de l'église, et chacun reprend ses occupations jusqu'à peu près au tems du dîner; mais avant ce repas il faut se rassembler encore une fois dans l'église. A l'issue du repas, les moines demandent la bénédiction à leur supérieur, qui est au bout de la table. Si quelque moine a le malheur de venir trop tard à l'office de matines, pour punis-

» Il est néanmoins permis aux Moscovites de manger du poisson, parce » qu'ils n'ont ni (*a*) vin, ni huile. Le mercredi et le vendredi ils s'abs- » tiennent de manger de la viande et de tout ce qui en peut sortir ; mais il » leur est permis ces jours-là de manger du poisson. Je ne dirai rien de » leur carême, ni de leurs jeûnes particuliers. Je me contenterai de remar- » quer que les Grecs et les autres Levantins blâment fort le jeûne du samedi » parmi les Latins, parce qu'ils disent que ce jour-là est un jour de fête, aussi » bien que le dimanche ; ce qu'ils prouvent par les anciens canons et par » la pratique des premiers siècles. Enfin, pour ce qui regarde les céré- » monies, on peut dire en général qu'il n'y a point de nation qui en ait » tant parmi les Chrétiens. On peut consulter là-dessus leur eucologe, ou » rituel, avec les notes du père Goar. Le culte qu'ils rendent aux images » est si excessif que, dans un manuscrit que j'ai lu touchant les erreurs des » Latins, ils leur reprochent (*b*) de ne point porter de respect aux images ; » ce qui ne peut s'entendre aisément, si ce n'est que les Latins ne font » point une infinité de cérémonies devant leurs images, qui sont observées » par les Grecs (c). Quand il est la fête d'un saint, l'on met son image au » milieu de l'église, et cette image, ou peinture, représente l'histoire de » la fête qu'on célèbre ; par exemple, de la nativité ou de la résurrec- » tion de Notre-Seigneur : alors ceux qui sont présens baisent l'image ; ce » qui s'appelle en leur langue, προσκυνεῖν et en latin, *adorare*. Cette adoration » ne se fait pas à genoux, ni avec quelque inclination, ou autre geste du » corps, mais simplement en baisant l'image. Si c'est une image de Notre- » Seigneur, on lui baise ordinairement les pieds, si c'est une image de la » Vierge, on lui baise les mains ; et enfin, si c'est l'image de quelque saint, » on la baise à la face.

» Ces sortes de cérémonies, et quantité d'autres que les Grecs observent » en l'adoration de leurs images, se sont beaucoup augmentées depuis le » second concile de Nicée, où les défenseurs des images remportèrent une » grande victoire sur les Iconoclastes. C'est principalement depuis ce tems- » là que les Grecs ont publié les histoires miraculeuses de leurs images, dont » ils ont rempli leurs livres : et, comme s'ils n'en avaient pas eu assez parmi

---

sion de sa paresse on le condamne à se tenir debout à l'extrémité de la table. En cet état il doit répéter plusieurs fois, tout haut, ces paroles, avec beaucoup de contrition : *Ayez pitié de moi, Seigneur, selon votre grande miséricorde*, jusqu'à ce que tous les autres moines se lèvent de table pour s'en aller. Alors le pénitent se prosterne la face contre terre, implorant leur miséricorde dans cette posture humiliée, et criant : *priez, père saint, pour ce paresseux qui a péché*, à quoi tous les frères du couvent répondent : *Dieu vous pardonne, mon frère.* Alors, tous ces moines s'en vont, mais le *paresseux* reste là et dîne seul après tous les autres ; cette peine est égale pour tous, et il n'y a de distinction ni pour le rang, ni pour l'âge. Tout ce détail, tiré d'*Angelus*, regarde les moines du premier et du second ordre. Cet auteur appelle *Monasteriaci* ceux du premier ordre, c'est-à-dire formant de grandes communautés, et Anachorètes, les autres, c'est-à-dire, qui vivent deux ou trois ensemble à une petite distance du monastère et selon la même règle, avec le secours d'un morceau de terre qu'ils cultivent pour leur subsistance. A l'égard du troisième ordre de moines, qu'Angelus appelle *Ascetes*, c'est-à-dire qui s'exercent (à la vertu), ce sont de véritables hermites assemblables aux nôtres : l'oisiveté leur est défendue, comme à tous les autres, et ne l'est pas moins aux moines de notre occident. Les Ascetes ne doivent manger qu'une fois le jour, excepté dans les jours de fêtes. Je renvoie à la dissertation suivante ce qui reste à dire des moines.

(*a*) Mais heureusement pour eux ils ont de l'eau-de-vie. On a partout des moyens ingénieux pour adoucir la sévérité de la discipline.

(*b*) *Ms. Biblioth. Bodelei. Oxon. Tit.* Τὰ τῶν Λατίνων σφάλματα.

(*c*) *Metroph, Critop.*

» eux, ils ont été chercher les miracles qui se sont faits à Rome et dans les » autres lieux par la vertu des images.

» Les Grecs établissent la plupart de leurs cérémonies sur leurs tradi- » tions. Ils se soucient fort peu d'examiner si ces traditions sont anciennes » ou non. Il suffit qu'elles soient en usage pour dire qu'elles sont aposto- » liques. Et, comme ils ont présentement peu de personnes habiles, ils ne » sont pas capables de juger si leurs traditions sont véritablement appuyées » sur l'antiquité. Une des cérémonies qui a le plus étonné les Latins est celle » qu'ils observent avec un grand apparat à l'égard des mystères, lorsqu'ils » sont sur le petit autel, qu'ils appellent l'autel de la prothése, et cela » avant la consécration. Car, ce qui est étonnant (*a*), ils rendent des hon- » neurs extraordinaires au pain et au vin avant qu'ils soient consacrés, et » sur lesquels on n'a encore fait qu'une simple bénédiction. On peut mettre » au nombre des cérémonies qui ne sont appuyées que sur la tradition, mais » apostolique, la plus grande partie de leurs sacremens : parce que, comme » nous avons remarqué ci-dessus, ils ne croient pas que Jesus-Christ en soit » immédiatement l'auteur. Tous ces sacremens sont accompagnés d'un » grand nombre de cérémonies, parce qu'ils sont persuadés qu'on ne peut » trop respecter extérieurement les choses saintes. C'est pourquoi ils cé- » lèbrent la liturgie et les autres offices avec bien plus d'apparat qu'on ne » fait dans l'Eglise Romaine. Ils ont de plus un grand nombre de livres de » leurs offices, sans avoir néanmoins de bréviaires à l'usage des particu- » liers, comme les Latins; parce qu'ils disent que l'office se doit réciter » dans l'église publiquement et non dans la chambre en particulier (*b*). » François Arcudius s'étant avisé de faire une espèce de bréviaire pour » l'usage des Grecs, qu'il compila de leurs livres d'office, n'eut pas » toute la satisfaction qu'il s'était imaginée; car les Grecs ont méprisé » ce bréviaire, et il n'y a que les moines de Saint-Basile du monastère » de *Crypta Ferrata*, à quinze milles de Rome, qui s'en servent dans leurs » voyages.

» La plupart de ces cérémonies ont des sens mystiques, si nous nous » en rapportons à quelques-uns de leurs docteurs qui ont écrit sur cette » matière; mais tout le monde sait qu'il n'y a rien de plus mal fondé » que cette (c) théologie allégorique et mystique ».

(*a*) Voyez tout ce qui a été dit ci-dessus.
(*b*) *Janus Nirius Erythræus.*, autrement Vittorio Rossi, *in Pinacothec.*
(*c*) On en verra des exemples dans les dissertations suivantes.

IIme. DISSERTATION

SUR

LA RELIGION DES GRECS,

Qui comprend les Usages et les Cérémonies du Patriarche.

L'ancienne Eglise chrétienne a reconnu (*a*) cinq patriarches (*b*), à savoir ceux de Rome, de Constantinople (*c*), d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Quoiqu'aujourd'hui le seul patriarche de Rome ait le droit de s'appeler *Pape*, il se trouve que, dans l'antiquité, les autres patriarches ont porté le même titre; et, non-seulement les patriarches, mais même des archevêques, de simples évêques, et enfin de simples prêtres. On n'a besoin ni de preuves anciennes, ni d'érudition, pour prouver ce dernier usage, puisqu'à l'ouverture d'une relation de la Grèce, on trouve le nom de *papas* pour les prêtres grecs, et que le moindre enfant, en Allemagne et en Hollande, sait que *pfaf* et *paap* désignent dans leur pays un prêtre catholique.

A ces patriarches il faut ajouter celui de (*d*) Russie, qui étendait, il n'y

(*a*) Ce qui a fait faire une découverte ingénieuse à je ne sçais quel évêque grec. Il y a, dit-il, cinq patriarches dans le corps de l'Eglise, comme il y a cinq sens dans le corps humain.

(*b*) Patriarche signifie le premier des Pères, ou prince des Pères. Ce titre est fastueux, aussi l'introduisit-on quand le faste commença à s'introduire dans l'Eglise. *Pater patrum* signifie à peu près la même chose, et cependant ce titre n'a été donné qu'au pape. Du moins je n'ai pas trouvé qu'il ait été donné à d'autres prélats : pour celui de patriarche, on le trouve donné à des archevêques et à des évêques.

(*c*) L'ordre ancien des patriarcats grecs est Alexandrie, Jérusalem, Antioche, Constantinople. Je ne parle pas de Rome puisque, selon quelques communions séparées de la Romaine, sa primauté est aussi douteuse que sa supériorité.

(*d*) Le czar Pierre Alexiowitz se déclara chef de l'Eglise Russienne après la mort du dernier patriarche, qui mourut fort âgé peu de temps après les voyages de ce monarque en divers Etats de l'Europe. Les Moscovites prétendent que la jurisdiction de leur patriarche était la même que celle du patriarche de Constantinople, en vertu d'une résignation qu'Hieronyme patriarche de cette ville, chassé par les Turcs et réfugié en Russie en 1588, fit au Métropolitain de Moscou. Je finirai cette remarque par une cérémonie qui se pratiquait autrefois à Moscou le dimanche des Rameaux. Perri l'a décrite en ces termes dans son *Etat de la Russie*, » On couvrait un che» val d'un drap de toile blanche qui pendait jusqu'à terre; on allongeait ses oreilles avec cette » toile comme celles d'un âne, le patriarche était assis de côté sur ce cheval comme une femme, » et avait sur ses genoux un livre, sur lequel il tenait de sa main gauche un crucifix d'or, et dans » la main droite il avait une croix d'or, avec la quelle il donnait la bénédiction au peuple. Un » *Boyard* tenait le cheval par la tetière de peur d'accident, et le Czar par les rênes mar» chant à pied et ayant en main un rameau de palme. Les Nobles marchait immédiatement » après, avec environ cinq cents prêtres revêtus de leurs habits différens, et suivis d'une » multitude innombrable de peuple. La procession marchait au son de toutes les cloches, » et se rendait à l'Eglise. Delà le Czar, accompagné des *boyards*, des métropolitains et des » évêques, allait dîner chez le patriarche.

a pas long-tems, sa jurisdiction sur cet Empire. Il était juge souverain dans les affaires ecclésiastiques, et pouvait réformer de sa propre autorité ce qu'il croyait préjudiciable aux mœurs. Il pouvait même condamner à mort ceux qu'il jugeait coupables sur cet article, sans en donner connaissance au Czar. Enfin, la sentence prononcée par le patriarche était irrévocable, et s'exécutait sans opposition. On trouve de plus quatre patriarches des Arméniens, sans compter les deux titulaires, qui résident à Constantinople et à Jérusalem, sous la domination des Turcs; le patriarche des Maronites, celui des Jacobites, celui des Coptes, celui des Nestoriens, et celui des Géorgiens.

Le patriarche de Constantinople prend la qualité de patriarche (*a*) œcuménique ou universel. Les Pères d'un concile tenu dans le cinquième siècle, avaient attribué cette qualité au pape Léon. Les patriarches de Constantinople, jaloux d'un attribut qui touche de près la chair, et se fait mieux sentir que la qualité de successeurs des apôtres, se donnèrent aussitôt le même titre. Qu'un évêque imite l'ambition d'un autre évêque, rien n'est plus facile, mais il n'en est pas ainsi des vertus chrétiennes. Quoi qu'il en soit, les patriarches de Constantinople se dirent œcuméniques dès la fin du cinquième siècle, et obtinrent la confirmation de ce titre par un concile tenu dans leur ville en 518.

Des motifs d'ambition ont divisé assez souvent les patriarches de Rome et de Constantinople : leur point de vue était la souveraineté dans l'Eglise. Sur le rapport des historiens ecclésiastiques, il fut décidé dans les premiers siècles que Constantinople n'aurait la première place qu'après Rome; que la seule primauté de rang résiderait dans le patriarche de celle-ci. Les protestans équitables ne disputent pas cette primauté au Pape. A l'égard de la primauté de puissance, ce qui semblait devoir la faire manquer au Pape est justement ce qui la lui a conservée; c'est-à-dire l'éloignement des Empereurs, les irruptions des Barbares, les divisions de l'Italie en plusieurs petits Etats, la translation de l'Empire en Allemagne. Le patriarche de Constantinople a toujours gouverné sous les yeux d'un Souverain séculier qui, par son élévation et sa puissance, pouvait contribuer à celle de ce patriarche, et le devait même pour sa propre gloire : mais, tout au contraire, les Empereurs d'Orient ont souvent traversé ses entreprises et arrêté les excès de son ambition. Ils n'ont pas craint de le faire déposer par des conciles ou autrement, lorsqu'il excédait les bornes de sa jurisdiction. Que ce soit là l'effet du caractère des Grecs et des autres orientaux, ou que les circonstances n'aient pas aidé aux vues de ce patriarche, toujours est-il vrai qu'il lui a été moins permis de se faire des créatures par de nouvelles dignités, par des collations de bénéfices et d'évêchés désertés dans les désordres de l'Etat, qui à la fin convertirent plusieurs de ces bénéfices en petites souverainetés, et par des changemens dans les usages anciens; changemens que l'absence de l'Empereur autorisait à Rome et dans le reste de l'Italie, comme des choses nécessaires. La grossièreté des Barbares devenus chrétiens, mais

(*a*) *Cyrille Lucar* se donne au commencement d'une de ses lettres celui de *juge Universel* ou *Œcumenique* des Églises Chrétiennes du trône Impérial de Constantinople. Voy. *Monumens authentiques*, etc. du Sr. Aymon.

souvent mal couvertis, et même, si je l'ose dire, introduits dans l'Eglise chrétienne avec tous leurs vices, par le moyen d'une tolérance que l'ignorance des tems faisait trouver bonne, et que le desir de gagner des ames à Dieu faisait trouver encore meilleure; cette grossièreté, dis-je, servit encore à fortifier le pouvoir des Papes, parce que la grossièreté rend ordinairement timide et crédule. Ce fut aussi dans le tems de cette grossièreté, si remarquable par ses effets, que l'argent commença de procurer les bulles et les dispenses. Alors, s'il m'est permis de m'exprimer de la sorte, Rome devint *le bureau général d'un nouveau commerce*, qui la fit respecter long-tems de toute l'Europe, et lui fournit abondamment les moyens de se faire craindre de ces fidèles qui s'effrayent facilement, aimer des dévôts de profession, et rechercher des gens du monde.

On peut regarder l'empereur des Turcs comme le chef de l'Eglise Grecque. Il faut un haratz, c'est-à-dire une patente impériale pour que le patriarche, les évêques, etc. puissent faire les fonctions de leur charge. Ce *baratz* autorise les évêques à établir et déposer les prêtres et autres personnes religieuses, à faire des mariages et des divorces, à percevoir les revenus des églises, à recevoir les legs pieux, à jouir de tous les privilèges de leur dignité, et tout cela, dit le *baratz* dans ses idées mahométanes, *selon les vaines et inutiles cérémonies du christianisme.* Mais rien n'est plus ordinaire que de voir révoquer cette patente par les ressorts des brigues et de l'ambition du clergé. Les dignités ecclésiastiques sont données au dernier enchérisseur, sans aucun égard pour le mérite, quand il n'a que la pauvreté pour partage. L'avarice, l'envie et la méchanceté des Grecs introduisirent bientôt après la prise de Constantinople cette odieuse vénalité du patriarcat, qui le rend méprisable à ceux qui le vendent. D'abord Mahomet, le conquérant de Constantinople, accorda de grands honneurs à Gennadius, le premier patriarche de Constantinople depuis la conquête. Il lui mit même le bâton pastoral entre les mains, il lui donna un riche pallium (*a*), un caftan de zibeline, une haquenée blanche, et une pension considérable. Il lui accorda la permission d'aller à cheval par la ville, et de porter la croix d'or sur le devant du bonnet patriarcal. On ajoute même que le Prince lui assigna une place dans le divan. Il voulut encore que le patriarche eût quelque autorité temporelle sur les Grecs, il la joignit à l'autorité spirituelle, et lui permit de les châtier suivant la rigueur des anciens canons. Enfin il laissa au clergé le pouvoir d'élire librement ce patriarche, se réservant le seul droit d'agréer le sujet élu. Trois (*b*) patriarches jouirent consécutivement de ces privilèges. Un quatrième (*c*), sans mérite et sans science, offrit, pour parvenir à la dignité patriarcale, non-seulement de renoncer à la pension, mais de payer même (*d*) un tribut au

(*a*) La veste que l'on donne aux personnes distinguées.

(*b*) Le troisième de ces patriarches, nommé Joasaf, fut déposé par ordre de Mahomet, qui même lui fit raser la barbe, ornement d'infamie chez les évêques et les moines grecs.

(*c*) Marc *Chilo Carabes* ou *Xylo Carabes*. On prétend qu'il ne fut que soupçonné d'avoir donné de l'argent pour être promu au patriarcat. Mais, à l'égard de Siméon, son successeur, les grecs de Trébizonde offrirent pour lui mille écus d'or à Mahomet, qui les reçut à la honte des Grecs, qui, par ce moyen, rendirent leur église tributaire et leurs dignités vénales.

(*d*) On l'appelle la *pécherie*. C'est une espèce de régale.

Grand-Seigneur, et, depuis ce tems-là, le tribut et les vexations des ministres turcs sont montés à des sommes excessives. Mahomet, indigné de la manière dont les Grecs avilissaient par leurs mauvaises intrigues une dignité pour laquelle il avait témoigné beaucoup de vénération, révoqua bientôt lui-même les privilèges qu'il lui avait accordés, et les dignités inférieures au patriarcat eurent dans la suite un semblable sort. Ce mal est devenu d'autant plus fâcheux que, pour pouvoir toujours satisfaire à leur avarice, les Turcs, s'il en faut croire Ricaut (*a*), suspendent en maîtres le pouvoir des anciens canons dans les cas de simonie. Ainsi le clergé est forcé de dissimuler sur ce point essentiel de la discipline, et n'ose faire usage des censures ecclésiastiques, qui peut-être arrêteraient le cours d'un mal si avantageux aux turcs.

Autrefois, dit le même Ricaut, un patriarche de Constantinople ne payait que dix mille écus pour être installé : de son tems il fallait en payer vingt-cinq mille. Un certain Athanase, métropolitain de Thessalonique, donna soixante mille écus pour occuper cette place, d'où les deux Cyrilles Lucar et Contari avaient été chassés l'un après l'autre. Outre ce droit si onéreux, les ministres en exigent si fréquemment d'autres, que le patriarche, toujours endetté, cherche sans cesse de nouveaux moyens pour satisfaire à l'avarice de ses créanciers. S'il paie mal, il est bientôt déposé. Telles sont les causes qui disposent aux fréquentes révolutions qu'on voit arriver dans l'Eglise Grecque, et qui soutiennent l'injuste autorité que les Turcs ont usurpée dans les élections du clergé.

« Les dettes de l'Eglise, nous dit encore Ricaut (*b*), s'accumulent et » vont tous les jours en augmentant..... (*c*) à quoi il faut joindre l'in» térêt, qui va toujours fort haut. Et, comme les Turcs ont accoutumé » de presser extrêmement ceux à qui ils prêtent, le patriarche est obligé » de convoquer de tems en tems ses archevêques et ses évêques, pour dé» libérer avec eux des moyens de satisfaire une partie des créanciers. Mais » ces dettes ne sont pas payées, que l'on demande de nouvelles sommes au » patriarche ». Lorsque, faute de paiement et par une suite des brigues, sa déposition est résolue, on s'assure de sa personne et l'on saisit ses biens pour acquitter une partie (*d*) des dettes de l'Eglise, et payer ce que le nouveau patriarche doit pour son installation. C'est ainsi que, pour se maintenir dans quelque tranquillité au milieu de ces dettes éternelles, il est

---

(*a*) *Etat de l'Eglise grecque.*

(*b*) En 1672.

(*c*) Voici une particularité fort remarquable sur cet article. Lorsque Méthodius fut déposé par les cabales de Parthénius, en l'année 1670, il trouva le siége endetté de plus de trois cent mille écus. Il en acquitta deux cent mille dans trois années de pontificat, c'est-à-dire de 1667 à 1670. Parthénius, son successeur, fut obligé de donner cent mille écus au Grand Seigneur et à ses ministres : les brigues qu'il y eut lui en coûtèrent cent mille autres. Ainsi son élection coûta deux cent mille écus, dont l'Eglise resta responsable, outre les cent mille écus que Methodius ne put acquitter, et les intérêts excessifs de ce capital. Voyez *Bibl. Critiq.* tom. I. chap. 23. Le Père Simon ajoute, « que le patriarche, en ces occasions, emprunte en payant d'intérêt jusqu'à qua» rante et cinquante pour cent, de peur de manquer son coup. Quand les turcs, qui font ce » trafic, se voyent remboursés de leur argent, ils vont solliciter un autre métropolitain, et lui » en offrent au même prix.

(*d*) On vient de voir que, suivant le rapport du P. Simon, les dettes de l'église de Constantinople allaient, en 1670, à trois cent mille écus. Selon Ricaut, en 1672, elles se montaient à trois cent cinquante mille.

obligé de mettre des taxes et des impôts sur les fidèles de son église, et de vendre les dignités, même d'employer des moyens encore plus odieux lorsque son inclination le porte à l'avarice et à l'injustice.

J'ajoute encore ceci à ce que j'ai déjà dit de l'origine du tribut que les patriarches de Constantinople doivent payer à leur avènement au patriarcat. Ce tribut s'appelle *pescos*, ou *peskesi*, mot que les Grecs modernes ont forgé sur celui de *fiscus;* mais, selon quelques auteurs, il est dérivé de l'arabe *pesk*, qui signifie présent. Nos français ont converti le mot de *peskiesi* en celui de *pécherie*. Ce *pesk* revient en partie à notre régale.

Deux choses résultent du détail que je viens de donner touchant le patriarche : la première, que ses revenus sont fort incertains, et plus ou moins grands, selon qu'il est plus ou moins pressé des turcs, et plus ou moins honnête homme. L'autre, que, dans sa fortune chancelante, il épuise ordinairement tous ses revenus pour se maintenir. On les fait monter à peu près à quarante mille écus par an. Voici d'où proviennent ces revenus (*a*). Dès que le patriarche est élu, il vend au plus offrant les évêchés et les autres bénéfices vacans. Outre cela, les évêchés, les cures et les monastères de sa jurisdiction lui sont redevables d'une certaine somme annuelle. Chaque prêtre de Constantinople lui paye par an (*b*) un écu. A l'exemple du patriarche, les évêques font acheter les ordres à ceux qu'ils ordonnent prêtres, et les curés vendent les sacremens au peuple. On lui fait aussi payer l'eau bénite, le pain béni, et les places dans les églises. Plusieurs évêchés rendent mille écus d'impôt chaque année, et les monastères rendent à proportion (c). Les évêques de la dépendance du patriarche, y compris leurs métropolitains, sont au nombre d'environ cent cinquante (*d*). Tous ceux qui sont ordonnés par lui, diacres ou prêtres dans Constantinople, lui font un petit présent. Ceux qu'il sacre évêques et archevêques lui en font à proportion de leur rang. Je ne dis rien (*e*) du *charatch* que le clergé lui remet, parce que ce tribut passe simplement par ses mains pour aller au trésor du Grand-Seigneur. Chaque mariage qui se fait à Constantinople ou dans la jurisdiction de cette ville, lui doit un écu. Ce droit est fort considérable, à cause du grand nombre de Grecs qui viennent s'établir à Constantinople. Cette contribution double au second mariage, et triple au troisième et dernier, l'église grecque ne permettant pas les quatrièmes noces.

Les héritages font aussi une des principales branches des revenus de ce patriarche (*f*). Ce qui est laissé par un prêtre mourant sans enfans lui appartient comme au père et à l'héritier commun. Les riches grecs lui laissent après leur mort des champs, des maisons, ou de l'argent. Je ne dois pas

---

(*a*) Le P. Simon, *Biblioth. Critique*, tom. I. chap. 23.
(*b*) *Christ. Angelus* de Statu Græcor. cap. 43.
(*c*) *Christ. Angelus* ubi sup.
(*d*) Idem ibid.
(*e*) Le *Charatch* ou *Harath* est la taxe que chaque Grec paie par tête au Grand-Seigneur. Tout homme qui a vingt ans accomplis lui paie environ cinq écus par tête. De quinze à vingt on ne paie que la moitié; mais les femmes sont exemptes de cette capitation.
(*f*) Ricaut *État de l'Eglise Grecque.*

oublier que, tous les trois ans (*a*), il lève douze deniers, (*b*) par tête dans chaque paroisse de son patriareat, ni la quête que l'on fait pour lui pendant le carême dans les églises de Constantinople et de Galata. Enfin le Czar de Moscovie lui fait un don gratuit, comme une marque de ses égards et du respect qu'il a pour lui. D'autre côté, les Grecs ont une estime particulière pour la nation rnssienne, à canse de quelques prophéties qui disent que les Russiens délivreront un jour les Grecs de l'oppression des Turcs.

Toutes ces levées d'argent formeraient des revenus beaucoup plus considérables, si elles nc passaient pas par différentes mains. Quelques relations disent simplement que des curés sont établis pour recueillir les droits patriarcanx, qu'ensuite ils en rendent compte aux métropolitains, et que les métropolitains les remettent aux patriarches : mais ce que rapporte le père Simon est plus exact et plus curieux. Voici ses propres paroles (*c*) : « Le patriarche n'a pas le maniement des deniers. . . . . Un » synode de métropolitains et de quelques anciens du peuple qui ont » charge dans le patriarcat, réglent avec le patriarche les impôts qui se » mettent sur les bénéfices, et les reçoivent ensuite pour les appliquer aux » dettes de l'Eglise. Le patriarche, qui voit qu'il ne peut rien faire sans le » consentement de ses économes ecclésiastiques et séculiers, est obligé » d'avoir pour eux bien des complaisances, et souvent contre sa con» science. De plus, lui et les évêques de ce petit synode sont contraints de » faire cent bassesses pour se tenir dans les bonnes graces de ces anciens, » quoique laïques : le patriarche, pour n'être point déposé, et les évêques, » pour les avoir favorables au tems d'une nouvelle élection, parce que leurs » suffrages sont plus puissans auprès des Turcs pour faire nommer pa» triarche celui qu'ils jugent à propos. Cela empêche que le patriarche ne » découvre les friponneries qu'ils font dans l'exercice de leurs charges, et » les évêques leur promettent merveilles s'il arrive que, par leur moyen, » ils viennent au patriarcat ; et ils décrient la conduite du patriarche et des » autres métropolitains qui peuvent leur faire ombre ».

Après le patriarche de Constantinople, le plus riche est celui de Jérusalem, à cause des grands profits que le feu saint lui porte. Je parlerai ailleurs de cette pieuse charlatanerie, qui, dans son espèce, ne vaut pas moins que les nôtres. Le patriarche d'Antioche est le plus pauvre de tous (*d*). Celui d'Alexandrie a beaucoup d'autorité dans le gouvernement ecclésiastique, et se rend considérable par les censures. Il se donne le titre de juge du monde, et prend aussi celui de pape. Mais ce qui les distingue sur-tout du patriarche de Constantinople, c'est l'avantage d'être moins exposés à l'envie et à l'avarice des Turcs. Leur élection est accompagnée de moins de brigues, et les suffrages y sont plus libres.

A l'égard des archevêques et des évêques (*e*), leurs revenus consistent

---

(*a*) *Christ. Angelus* ubi sup.

(*b*) Ou douze *aspres*.

(*c*) Le P. Simon, *Biblioth.*, etc. ubi sup.

(*d*) *Ricaut* ubi sup. Il se trompe, lorsqu'il dit que le patriarche de Jérusalem est si pauvre qu'à peine peut-il s'entretenir.

(*e*) *Christ. Angelus* cap. 44. et suiv. Voyez aussi la dissertation précédente, article de la discipline.

pareillement en contributions que les ordinations leur produisent. Outre cela, chaque prêtre paye tous les ans un écu à son archevêque ou à son évêque. Chaque noce leur paye aussi un écu, chaque maison de leur diocèse leur fournit (*a*) une provision de blé, de fruits, de vin et d'huile. Les prêtres vivent sur les revenus des Eglises, ou des présens que leurs paroissiens leur font, et des offrandes qu'ils reçoivent les jours de fêtes. Toutes les fois que ces prêtres disent la messe, soit les jours de fête ou le dimanche, chaque maison leur donne deux deniers. En récompense, le prêtre doit prier et intercéder auprès de Dieu avant le *sacrifice* pour celui qui lui fait cette petite libéralité. De plus, les Grecs ont accoutumé de se régaler et de faire des repas solennels dans ces jours de fêtes. Les prêtres y assistent, et prononcent la bénédiction sur les viandes. Cette pieuse cérémonie leur vaut quelques pains, de la viande, du vin, et même de l'argent. De tous ces présens, qui dépendent toujours des moyens ou de la bonne volonté des paroissiens, il ne se forme jamais que des revenus fort incertains et fort peu solides, ce qui entretient un prêtre dans l'avarice et les soucis, le dispose à des bassesses, et refroidit sa piété. Ricaut assure (*b*) que les Grecs contribuent fort peu aux jours d'offrande, tant la charité des peuples est froide à l'égard de leurs pasteurs. « Ainsi le clergé est presque contraint, pour » vivre, de vendre les mystères divins, dont il est dépositaire. On ne peut » ni recevoir l'absolution, ni être admis à la confession, ni faire baptiser » ses enfans, ni entrer dans l'état du mariage, ni se séparer de sa femme, » ni obtenir l'excommunication contre un autre, ou la communion pour les » malades, que l'on n'ait auparavant accordé de prix. Les prêtres font leur » marché le meilleur qu'ils peuvent, tirant d'un chacun selon son zèle et » ses facultés ». Que peut-on dire pour les défendre, sinon que la pauvreté sert d'excuse à toutes ces fautes? mais le mal qui en résulte n'en est pas moins grand.

ÉLECTION DU PATRIARCHE.

Un patriarche, nous dit le même auteur, est élu par les archevêques et les évêques à la pluralité des voix : mais c'est une vaine formalité, sans l'agrément du Grand-Seigneur. Le patriarche va donc lui demander la confirmation de son élection. D'ordinaire, avant l'élection commencée, on demande au grand-visir la permission d'élire un sujet (*c*). Le ministre appelle les métropolitains, et leur demande si c'est tout de bon qu'ils veulent élire un nouveau patriarche. Après leur avoir réitéré cette demande, il donne le consentement avec le baratz. Sa Hautesse régale le patriarche d'un cheval blanc, d'un capuchon noir, d'une crosse et d'un caftan brodé. Le Turc a conservé dans cette cérémonie l'ancien usage des Empereurs grecs. Ensuite le patriarche, accompagné d'un grand nombre d'officiers turcs, de son clergé, de beaucoup de peuple, se rend au siége patriarcal avec toute

---

(*a*) C'est une espèce de dîme, que le peuple donne lorsque le prélat fait la visite de son diocèse. Cependant cela se donne librement.

(*b*) *Etat de l'Eglise Grecque.*

(*c*) *Bibl. Critique*, Tome I. Ch. 23.

la solennité possible. Les principaux métropolitains et les autres ecclésiastiques, tous ayant le cierge à la main, le reçoivent à la porte de l'Eglise, et l'introduisent au-dedans. Il appartient (*a*) à l'archevêque d'Héraclée de faire la cérémonie du sacre en qualité de premier métropolitain. Ce prélat, revêtu de ses habits pontificaux, prend le patriarche par la main, et le place dans la chaire patriarcale. Mais, auparavant, il fait un petit discours au peuple, pour lui déclarer qu'un tel a été choisi patriarche par le commun suffrage des métropolitains et des évêques, selon les canons; ensuite il invite le patriarche à prendre possession de sa charge. Celui-ci répond gravement qu'il n'était pas digne d'être choisi pour une si haute charge; cependant, puisque Dieu le veut ainsi, il se soumet aux ordres du clergé. Alors il reçoit la croix, la mitre, et les autres ornemens pontificaux, des mains de l'archevêque d'Héraclée; il s'assied dans la chaire patriarcale, les évêques, le reste du clergé, le peuple lui font les soumissions accoutumées (*b*) avec beaucoup d'acclamations. La célébration de la messe, accompagnée des cérémonies ordinaires aux grandes fêtes, suit aussitôt cette *comédie ecclésiastique*, et en fait la conclusion. On peut bien appeler comédie une élection achetée, où les suffrages ne sont pas libres, où le sujet n'est pas plutôt élevé qu'on pense à l'abattre, où l'inconstance, la mauvaise foi et la bizarrerie du choix sont si ordinaires, que même les ministres du Grand-Seigneur, qui profitent de ces désordres (*c*), ont été souvent obligés de maltraiter ceux qui présentent le nouveau patriarche, et de leur fixer un terme assez court pour se tenir en repos.

Cyrille Lucar, dans une de ses lettres que l'auteur des *Monumens authentiques de la religion des Grecs* a fait imprimer en 1708, rapporte que le patriarche élu *est debout au milieu de l'Eglise sur un morceau d'étoffe, où l'on a peint* ou brodé *un aigle*. Par ce drap, que le patriarche foule aux pieds, on prétend l'avertir qu'il doit mépriser et fouler aux pieds la gloire du monde. En même tems l'aigle, dont le vol est haut et rapide, devrait apprendre au patriarche que son esprit doit s'élever rapidement au Ciel par l'effort d'une sainte méditation. J'ai déjà dit plus d'une fois que les emblémes et les allégories sont extrêmement commodes, jusques-là qu'on peut même les employer à des idées contradictoires.

Quoi qu'il en soit, telle est la description naturelle de l'élection de ce premier chef de l'Eglise grecque, que l'on traite (*d*) de *votre toute sainteté*, à qui, par respect, on baise la main ou le chapelet, en le portant de la bouche au front; que les janissaires et quelques officiers de la Porte, mêlés parmi les Grecs, accompagnent jusqu'à l'église patriarcale le jour de son élection, moins comme un patriarche que comme un esclave. Pour tout dire enfin, ces turcs lisent les provisions du patriarche à la porte de cette église, avec les ordres de le reconnaître pour chef, de lui fournir de quoi se maintenir et payer ses dettes, sous peine de la hastonnade, de confiscation et d'interdiction.

(*a*) Voy. Haberti *Pontificale Græcum*.
(*b*) Εἰς πολλὰ τὰ ἔτη δέσποτα, *ad multos annos Domine*.
(*c*) Voy. *Biblioth. Critiq.* du P. Simon, tome premier, chap. 23; et la Croix, *Etat de l'Eglise Grecque*.
(*d*) Παναγιωτατος.

Il est inutile de comparer la cérémonie de cette élection à celle qui était en usage sous la domination des anciens empereurs Grecs. On ne peut pas même dire que l'une soit l'ombre de l'autre. Autrefois, on présentait les (*a*) noms de trois sujets à l'Empereur, qui en choisissait un; ensuite le patriarche (*b*) désigné était conduit à l'Empereur assis sur le trône et revêtu des ornemens impériaux, au milieu des grands de sa Cour. Un des principaux seigneurs prenait ce premier ministre de l'Eglise par la main, et le présentait devant l'estrade sur laquelle était le trône impérial. Alors un jeune gentilhomme remettait le bâton pastoral à sa Majesté Impériale qui prononçait tout haut ces paroles en regardant le patriarche; *selon le pouvoir que la très-sainte trinité nous a donné, vous êtes désigné archevêque et patriarche œcuménique de Constantinople, la nouvelle Rome.* Aussitôt on faisait les (*c*) acclamations accoutumées. Le patriarche s'avançait sur l'estrade, et l'empereur lui remettait la houlette pastorale : ensuite de quoi le patriarche descendait de l'estrade et retournait à son siége, ou plutôt à une espèce de trône qu'on lui avait dressé vis-à-vis de celui de l'empereur. Alors les acclamations recommençaient, l'empereur descendait du trône, le patriarche était conduit à Sainte-Sophie, monté sur un cheval couvert d'une grande housse blanche, et suivi des grands de la Cour revêtus des ornemens de leurs dignités. Le sacre du patriarche se faisait ensuite dans Sainte Sophie, en présence de l'empereur, par l'archevêque d'Héraclée, qui avait été dans les premiers siècles de l'église la métropolitaine de Byzance, nommée ensuite Constantinople.

ORDRE DES ASSISTANS ET DES MINISTRES DU PATRIARCHE DANS LES FONCTIONS PATRIARCALES.

D'abord il faut observer que, selon l'ancien usage, le patriarche, les évêques et les autres dignités ne doivent avoir pour ministres que des moines et jamais des séculiers. Je ne parlerai ici que des ministres du patriarche. Avant la prise de Constantinople (*d*), ils étaient encore tous ecclésiastiques. Anjourd'hui, excepté quatre, ils sont tous sécularisés, ce qui d'un côté augmente les revenus du patriarche, et de l'autre favorise l'ambition des séculiers. Les voici nommés dans l'ordre de leur assistance auprès du patriarche, pour les fonctions tant ecclésiastiques que séculières. A la droite du patriarche on voit (*e*) le grand économe, qui a soin des

(*a*) Vide *Pontific. Græcum* p. 430. Edit. Paris 1643.
(*b*) Ὑποψήφιος : sur ce mot V. Haberti *Observat. in Pontif. Græcorum* ubi sup.
(*c*) *Acclamant omnes ad multos annos.* C'est ainsi qu'on traduit le grec πολυχρονίζουσι πάντες.
(*d*) La Croix, Etat de l'Eglise grecque.
(*e*) Tiré de *la Croix* ubi sup. *Allat.* Lib. III. Cap. 8. *de Eccles. Occid. et Orient. perpetua consentione* et autres. Voici ce qu'on trouve du grand économe dans la *notice des dignités* : le grand économe n'était que diacre au tems des Grecs, au lieu qu'il était prêtre auparavant. Il connaît de la recette et de la dépense, etc. et en rend compte quatre fois l'année au patriarche; quand le patriarche officie, il est à l'autel à son côté. Quand il confère les ordres, il lui présente les clercs qui demandent de les recevoir. Après la mort du patriarche, il reçoit les revenus jusqu'à l'élection d'un autre.

revenus et de la dépense publique du patriarcat. Il lui rend compte deux fois l'année, et assiste à son tribunal de justice aux jours d'audience. Il a aussi l'administration de l'évêché après la mort de l'évêque, et la première voix dans les élections.

Le grand *sacellaire*, c'est-à-dire le grand maître de la chapelle, assiste le patriarche dans les jugemens et dans les cérémonies ecclésiastiques. C'est aussi lui qui présente ceux qui aspirent à la prêtrise (*a*).

Le grand trésorier (*b*), qui est le gardien des vases sacrés de l'église et des ornemens pontificaux. Il se tient à l'entrée de la sacristie, présente les ornemens au prélat célébrant, et les choses nécessaires à l'autel. C'est aussi lui qui a l'économat d'un évêché vacant.

Le grand official (*c*), qui connaît des matières bénéficiales, et reçoit les différends qui snrviennent dans les mariages. Il fait approcher les prêtres qui doivent recevoir la communion aux jours solennels.

Le grand logothète (*d*), ou chancelier. C'est lui qui porte la parole, qui garde le sceau du patriarche et le met à ses lettres.

Le grand référendaire est le porteur des ordres du patriarche. Il est député vers les grands, il a rang parmi les juges de l'église. Du tems des empereurs grecs il était appelé palatin.

Le grand protonotaire se tient devant le patriarche pour écrire et délivrer les brefs, les mandemens, les ordonnances et les décrets. Outre cela, c'est lui qui a droit d'examiner deux fois l'année ceux qui se mêlent des lois ecclésiastiques; il est aussi l'inspecteur des contrats et des testamens, etc. Enfin il sert le patriarche dans le sanctuaire, et lui présente à laver dans le tems de la célébration.

Tous ces ministres conservent encore leur ancien rang et sont à la droite du patriarche dans toutes les cérémonies, de même que les suivans, dont le ministère est cependant moins remarquable.

Le thuriféraire (*e*) ou ministre de l'encens. C'est lui aussi qui couvre du voile les choses sacrées pendant le chant de l'hymne à la trinité, et qui met les vêtemens sacrés au célébrant.

Celui (*f*) qui tient une note des suffrages des évêques, et reçoit aussi les requêtes et les remontrances. Le *protecdice*, ou l'avocat, qui juge à l'entrée de l'église des moindres affaires. Le *hieronnemon*: il garde (*g*) le rituel et les autres livres. C'est lui aussi qui fait la dédicace d'une église en l'absence de

---

(*a*) Selon la notice, il a soin des monastères d'hommes et de filles; il les visite, il fait la recette, et la dépense des revenus, etc.

(*b*) *Sceuophilax*: suivant la notice, il se tient debout à la porte de la sacristie, quand le patriarche officie, pour donner le livre; il a place dans les jugemens, il garde les revenus de l'église pour les distribuer entre les Clercs.

(*c*) *Chartophilax*, ou le garde des Chartres. Il a soin des droits du patriarche, dit la notice, il le présente quand on le sacre, il est debout auprès de lui quand il officie. Il tient aussi le registre des mariages.

(*d*) On appelle aussi *Logothete* un certain inspecteur des comptes et des affaires qui regardent l'Eglise, etc. la notice dit qu'il est assis dans les jugemens.

(*e*) *Allatius* ubi sup. l'apelle *Castrensis*.

(*f*) *Hypomnematographus. Allatius. Ibid.*

(*g*) Ce livre est appellé *Contacium*. Voy. *Allat.* ubi sup.

l'évêque, et qui institue les lecteurs. L'officier ou ministre qui a soin (*a*) du *supergenual* du patriarche, et le (*b*) docteur.

A la gauche sont le *protopapas* ou archiprêtre; le *deutereuon*, ou le second visiteur; le préfet des églises, les *ecdices* oo assesseurs, l'exarque, les deux domestiques, les deux laosyoactes, les deox primicères, le protopsalte ou premier chantre, le député, le grand archidiacre, et le second diacre. Le *protopapas* (*c*), doot la dignité est puremeot ecclésiastique, communie le patriarche dans les messes solcnoelles, et en est communié. Il est le premier entre toutes les dignités ecclésiastiques, tant pour les priviléges que pour le rang. Le *deutereuon*, ou le second, tient la place du protopapas, lorsque celui-ci est absent. Le visiteur, entre autres prérogatives de sa charge, a celle d'examiner les différends qui surviennent dans l'église, et les causes qui mettent empêchement au mariage.

Le préfet, ou surintendaot, a sous sa direction l'huile sacrée, et ce qu'on appelle chez les Grecs (*d*) *antimensium*. Il a le droit de planter (*e*) la croix sur le terrain d'une nouvelle église, lorsque le patriarche n'est pas eo état de faire cette cérémonie. L'exarque revoit les causes jugées. Les domestiques sont aux côtés du protospalte, ou maitre du chœur, et chaoteot avec lui au chœur, de même que les deux primicères, qui oot leur place au-dessus des diacres. Les *laosynactes* assemblent les diacres et le peuple. Celui qu'on appelle député introduit à l'audience du patriarche, et écarte les geos du passage. Il faut aussi le regarder comme nn maitre des cérémonies. J'iodiquerai seulement les autres ministres de cette partie du chœur qui est à la gauche du patriarche; à savoir, le cathéchiste, qui instruit et prépare à recevoir le baptême ceux qui reviennent de l'hérésie à l'église; le (*f*) *periodeuts* qui va de côté et d'autre pour instruire aussi ceux qui doivent recevoir le baptême; le préfet, ou maitre des cérémonies, différent du député, assigne à chacnu son raog. Enfin, il y a (*g*) l'officier qui porte le bâton pastoral devant le patriarche, le céroféraire et les portiers. Au reste, il faut observer que ces dignités et ces offices ont souffert de si fréquens changemens, qu'on ne doit point être surpris de voir les auteurs confondre presque toujours leurs fonctions, leurs noms et leurs attributs, ou les indiquer sous d'autres noms que ceux dont je viens de parler. Par exemple, on trouve daos l'histoire byzantine un grand ecclésiarque, qui est peut-être le snrinteodant de l'église; un nomophylax, ou garde des lois ecclésiastiques; un dicaiophylax ou procureur de l'église, qui garde les titres et les chartres; un grand interprète de l'église, un logothète des domestiques, qui est comme un intendant de la maison du patriarche; un autre logothète de l'église, qui en

---

(*a*) J'expliquerai ci-après ce que ce mot signifie.

(*b*) *Magister* dans *Allatius*. Il explique l'Evangile et le Pseautier.

(*c*) Les quatre qui ne peuvent être qu'ecclésiastiques à cause de leur fonction, sont l'archiprêtre, le doeteur, on Théologal, le *Protopsalte* ou premier chantre, et le Préfect des Eglises.

(*d*) On explique *Antimensium* par *Superaltare* : c'est proprement un Autel portatif. V. Haberti Poutif. *Græc.* pag. 663.

(*e*) *Stauropegum*, ou *Crucis defixia*. Ibid. *et Allatius* ubi sup.

(*f*) Ceux qui ont écrit des Rites Grecs en Latins l'appellent *Circumcursor*.

(*g*) Quelques auteurs donnent cette fonction au Protopsalte, ou protospalte, comme quelques-uns l'écrivent abusivement.

est comme l'inspecteur général; enfin un lampadaire, qui a soin d'éclairer l'église et d'entretenir les lampes; et un primicère des notaires.

Je ne dois pas oublier le protosyncelle, qui, selon quelques-uns, est le premier domestique du palais patriarcal: ce n'est point cela. Le protosyncelle est comme qui dirait le premier surveillant du patriarche. Il a le droit d'habiter dans le palais patriarcal, et d'y passer la nuit avec d'autres syncelles qu'il a sous lui (*a*). Sa chambre est joignant celle du patriarche. En un mot il n'est pas seulement le vicaire et le coadjuteur, il est aussi le père spirituel du patriarche. Autrefois le syncelle était ordinairement le successeur du patriarche, comme parmi nous le coadjuteur l'est de l'évêque et de l'archevêque.

Puisque j'ai parlé ici des dignités inférieures au patriarche, je mettrai à leur suite (*b*) l'*archimandrite*, qui, chez les Grecs, est le supérieur d'une communauté de moines. *Archimandrite*, *hégumène*, *abbé* sont trois termes synonimes.

Je finis par le synode, qui est comme le diminutif du concile. Le droit de l'assembler dans la province appartient au patriarche et à l'*éparque* ou métropolitain. Les canons de l'Eglise primitive ordonnaient d'assembler le synode provincial deux fois l'année. Cette constitution fut changée longtems après, et il fut ordonné de ne le convoquer qu'une fois depuis Pâques jusqu'à la fin du mois d'octobre. Du tems de Zonare, les synodes étaient entièrement négligés, et il s'en plaint comme d'un mal. Ils le sont bien plus aujourd'hui: mais, si tous les synodes étaient pacifiques, charitables, tolérans, humbles, ennemis des subtilités et des distinctions odieuses, quel malheur pour l'Eglise d'en être privée!

OFFICE, LITURGIE, ET AUTRES USAGES.

Les Grecs appellent (*c*) canon et synaxe, ce que les Latins appellent office. Cet office a neuf parties, qui sont le nocturne, l'office du matin, ou matines, laudes, prime, tierce, sexte, nones, vêpres (*d*), complies. Je ne répéterai point sur ces parties de l'office, et sur tout ce qui concerne les heures canoniales, ce que j'ai dit dans un (*e*) autre endroit. Après le nocturne, on chante le (*f*) *trisagium*, on dit trois fois le *Gloria Patri*, etc., et de même à toutes les heures. Je n'entre point dans le détail de ce qui est propre à chaque partie de l'office, et des changemens que le tems y a faits.

(*a*) κόγκελλος; concellaneus, de *Cella*, petite chambre. Par corruption, les Grecs modernes écrivant σύγγελος, même ceux qui occupent cette charge. C'est donc à tort que le sieur *Aimon* a relevé la prétendue bévue d'un de ceux qui signèrent la condamnation de Cyrille au concile de Jérusalem. Voy. pag. 334. et 335. des *Monumens authentiques*, etc.

(*b*) *Archimandriat*; de *mandra*, qui signifie bercail, et, par une signification plus éloignée, caverne et cachette. Ainsi *Archimandrite* signifie maître ou chef de gens qui habitent dans une cachette, ou plutôt, maître du bercail. Le P. Simon, dans ses remarques sur le *voyage du Mont-Liban*, dérive *Mandra* d'un verbe Chaldéen, qui signifie demeurer dans une méchante cabane.

(*c*) *Canon* signifie règle, *Synaxe* Assemblée.

(*d*) *Completorium*, parce que le jour est fini, *completus dies*.

(*e*) Tom. I. *Cérémon. des catholiq.*

(*f*) *Saint Dieu*, *Saint Fort*, *Saint Eternel*.

Pour savoir à fond des détails si inutiles à tout autre qu'à des religieux, il faut consulter les *Typiques* (*a*).

Voici en peu de mots ce qui regarde la liturgie des Grecs (*b*). Ils ont l'usage de quatre différentes liturgies. La première est celle de Saint-Jacques (*c*), sur laquelle le consentement de l'Eglise grecque est perpétuelle. La longueur de cette liturgie, qui dure cinq heures, est cause qu'on ne la lit qu'une fois l'année, le 23 octobre, jour de la fête de Saint Jacques. La seconde liturgie est celle de Saint Basile. Ce père, voyant que la longueur de la liturgie de Saint Jacques épuisait l'attention de l'assemblée, crut devoir l'abréger. On lit cet office (*d*) les dimanches du carême, excepté celui des Rameaux, le samedi saint, aux vigiles de Noël et de l'Epiphanie, et le jour de Saint-Basile. Ricaut ajoute le jeudi saint, et le jour de l'Exaltation de la croix. La troisième liturgie est celle de Saint Chrysostôme. La liturgie de Saint Bazile était encore trop longue : ce dernier saint n'avait encore eu assez d'égard pour la faiblesse des fidèles, qu'un office trop long distrait à la fin de l'attention que demande la religion. Saint Chrysostome fit une nouvelle réduction de cette liturgie, ou plutôt il prit de la liturgie de Saint Basile ce qui lui parut essentiel, et l'inséra dans la sienne. On se sert de la liturgie de Saint Chrysostôme toute l'année, excepté aux jours spécifiés ci-dessus. La quatrième liturgie, qui est celle de Saint Grégoire, porte le nom de *préconsacrée* (*e*), parce qu'elle suit toujours l'office de Saint Chrysostôme ou de Saint Basile. Cette liturgie de Saint Grégoire n'est qu'une collection de prières propres à inspirer au prêtre et aux communians les dispositions nécessaires pour recevoir dignement la communion. Ricant compare cet office à l'office de la communion, dans la liturgie de l'Eglise anglicane. Il ajoute qu'on le lit à onze heures du matin, en faveur des paresseux, mais que l'on commence à neuf dans les maisons religieuses, afin que le tems ne leur manque pas pour leurs autres exercices de piété. Au reste, on aurait tort de croire que ces dévotions si longues et si régulières, rendent les moines grecs plus honnêtes gens : l'histoire et les voyages ne disent que trop de mal des moines de l'Orient. Cette régularité est un vernis qui cache les défauts aux yeux des personnes simples et crédules. Chez les Grecs, comme ailleurs, elle tourne en coutume et en nonchalance. Ces moines ressemblent aux nôtres, à cela près que ceux-ci étourdissent leur voisinage (*f*) en lui annonçant qu'ils vont réciter leur office, c'est-à-dire, s'acquitter d'une tâche qui est imposée aux couvens.

Les Turcs ont défendu l'usage des cloches aux Grecs (*g*). « Ils suspendent » par des cordes à des branches d'arbres des lames de fer semblables à ces

---

(*a*) Livres des Grecs qui contiennent l'ordre des offices de toute l'année et celui des jeûnes.

(*b*) *Ricaut*, Etat de l'Eglise grecque, Chap. 16.

(*c*) *Bona*, de rebus Liturgicis. L. I. Cap. 8. Le cardinal *Bona* maintient l'authenticité de cette Liturgie contre les protestans, qui la rejettent comme suspecte, à cause qu'on y trouve quelques termes établis longtems après l'Apôtre St. Jacques.

(*d*) *Bona* ubi sup. Cap. 9.

(*e*) Προηγιασμένη. *Ricaut*, ubi sup.

(*f*) Ils molestent tout leur voisinage à force de trinqueballer leurs cloches. Voyre une messe, une Matines, une Vêpres bien sonnees sont à demi dictes. C'est ainsi que s'exprime Rabelais au sujet de l'office des moines.

(*g*) *Tournefort*, Voyage du Levant, letttre 3. Voy. ci-après la figure de cet instrument qui sert de cloche.

» bandes dont les roues de charettes sont revêtues, courbes, épaisses d'en-
» viron demi-pouce, sur trois ou quatre pouces de largeur, percées de quel-
» ques trous dans leur longueur. On carillonne sur ces lames avec de petits
» marteaux de fer, pour avertir les caloyers de venir à l'église. Ils ont une
» autre sorte de carillon, qu'ils tâchent de faire accorder avec celui de ces
» lames de fer. On tient d'une main une latte de bois, large d'environ quatre
» ou cinq pouces, sur laquelle on bat avec un maillet de bois ». Et, comme qui dit un moine dit une espèce de dévot qui sait assortir la sévérité de la règle avec le plaisir, je dois ajouter, en me servant des termes de *Tournefort*, « qu'à table, les jours de réjouissance, ils font tinter une tasse de
» cuivre en frappant dessus de tems en tems avec le manche d'un couteau,
» tandis que les moines chantent du nez comme un capucin ».

La célébration de la liturgie demande une conscience pure, un cœur net, des pensées chrétiennes et charitables (*a*), la charité, la tempérance, etc. On sait combien il coute d'avoir ces vertus, et qu'il sera toujours impossible de les confondre avec les cérémonies et les bienséances. Selon le rapport de Ricaut, la célébration des offices est suivie d'une lecture, qui est celle de la vie de quelque Saint, et cette lecture tient lieu de sermon ou d'homélie. Selon Tournefort, l'usage des sermons est comme aboli, jusques-là qu'on ne voit presque pas de chaire de prédicateur dans les églises. Si quelque papas se mêle de prêcher, il s'en acquitte très-mal. On paie deux écus un sermon qui ne les vaut pas. C'est un tissu de paroles mal arrangées, qui n'est entendu, dit-il, ni du prédicateur ni du peuple.

Détaillerai-je ici la situation qu'ils observent dans leurs prières et les marques extérieures de leur dévotion? Il faut en parler. Quoique les esprits forts et les gens du monde traitent ces usages de minuties, le peuple en fait cas, et les dévots s'y occupent. Dans la prière, les Grecs se tournent vers (*b*) l'Orient: ils prient debout, mais ils peuvent aussi s'appuyer, et peuvent même s'asseoir. Les laïques s'asseyent pendant que le prêtre fait l'instruction, ils se tiennent debout quand il prie Dieu, ou chante des hymnes. Ainsi le dit un Grec (*c*) moderne. Après avoir pris sa place, on se découvre la tête, on fait le signe de la croix. La manière des Grecs est de joindre d'abord les trois premiers doigts de la main droite, par où l'on signifie que la Divinité est en trois personnes. Le Grec conduit ces trois doigts du front au-dessous de la poitrine, et ensuite de l'épaule droite à l'épaule gauche; ce qui n'est pas moins mystérieux. Dans cette figure de la croix, les trois doigts conduits au front nous apprennent que la trinité habite aux cieux. Conduits au-dessous de la poitrine, ils nous montrent

---

(*a*) Autrefois, dans le tems de la célébration des mystères, un diacre criait à l'assemblée, *que chacun renonce aux inimitiés.*

(*b*) Ils portent cet usage jusqu'à la superstition, jusques là même que, se trouvant entre l'Eglise et l'Orient, ils tourneront plutôt le dos à l'Eglise qu'à l'Orient etc. ceci est une citation du Rituel du P. *Goar*, connu sous le nom d'*Eucologe*. On attribue l'origine de cette superstition aux Priscilliansles, hérétiques du qnatrième siècle, qui croyaient à l'astrologie judiciaire et à l'influence des astres sur notre monde. On prétend que Priscilien et ses sectateurs établirent la coutume de prier en se tournant à l'Orient, comme pour demander l'assistance du soleil contre les mauvaises influences des autres étoiles.

(*c*) *Christophor. Angelus* Cap. 21. *Status Græcor.*

tout d'un coup quatre grands mystères, l'incarnation, le crucifiement, la sépulture, la descente de Jésus-Christ aux enfers. Ces trois doigts appliqués à l'épaule droite nous marquent que Jésus-Christ ressuscité s'est assis à la droite de Dieu. Enfin l'épaule gauche étant un type de la réprobation des méchans, par le mouvement des trois doigts vers l'épaule gauche, le Grec demande à Dieu de n'être pas mis au rang des méchans, et d'être délivré de la puissance du démon. Si je m'étendais autant à proportion sur les mystères des différentes situations ordonnées aux fidèles dans leurs dévotions, je fournirais un ample recueil d'allégories également ingénieuses et inutiles, amenées de fort loin, et tout-à-fait inconnues aux fondateurs du christianisme. Par exemple, on oserait bien assurer qu'ils n'ont jamais su qu'être debout aux dévotions du dimanche de pâques signifie que la résurrection de Jésus-Christ nous a relevés de nos péchés. Il fallait (*a*) un patriarche de Constantinople pour révéler ce mystère.

Le signe de la croix et le recuil des prières que l'on appelle *l'horloge*, qui revient aux *heures* des Latins, comprennent toute la dévotion des Grecs. On voit par ces heures que les Grecs prient les saints et la (*b*) sainte Vierge. Leurs prières appellent la Vierge *mère de Dieu, reine de l'univers, gloire des orthodoxes*. Les autres Saints ont aussi leurs titres : le plus ou moins de confiance et de dévotion leur ajoute ou leur retranche les épithètes. (*c*) Les images sont plates : on ne voit aucune sculpture dans les églises.

Je ne dois pas oublier qu'en certain cas on interdit aux (*d*) femmes l'entrée dans les églises, qu'alors elles sont obligées de rester à la porte comme si leur souffle était empoisonné, et qu'en cet état il ne leur est permis ni de communier, ni de baiser les images.

(*a*) *Germanus*, in *Theoria rerum Eccles.* cité par ***.

(*b*) Dans une prière du nocturne, on prie la Ste. Vierge *de dissiper les conseils des méchans, de combattre pour le roi, d'intercéder pour la paix de l'univers*, etc. On trouve une prière de même force dans l'office des matines. Voyez *Ricaut*, Chap. 18 de l'*état de l'église Grecque*, touchant la croyance des Grecs sur ces articles. Il y rapporte un assez long extrait de la confession de foi des Eglises d'Anatolie sur l'invocation des Saints. Il trouve pour toute différence entre les bréviaires latins et les grecs *que ceux-ci sont fort retenus* sur l'article de l'invocation. It rapporte à ce sujet des extraits de prières aux saints, et de celle qu'on fait apprendre aux enfans, adressé à la vierge, aux anges, aux saints et à la croix, qui ne prouvent pas trop ce qu'il avance.

(*c*) *Ricaut* ubi sup. Chap. 17. dit, » que les Grecs ont des images dans les églises pour l'or» nement, pour l'histoire et pour le culte, qu'ils tiennent des lampes allumées devant ces » images; qu'ils les encensent, qu'ils leur font des révérences au commencement et à la fin » de leurs prières.... qu'ils ont par-tout, sur une espèce de pupitre, l'image de la Sainte Vier» ge et de St. George, qu'ils baisent dévotement lorsqu'ils entrent dans l'église, lorsqu'ils en » sortent, et à la conclusion de quelques parties considérables de la liturgie.... mais que ce» pendant ils prononcent anathème contre ceux qui adorent de semblables représentations ». *Ricaut* rapporte encore, au sujet du culte des images, les distinctions que les Grecs admettent entre ce culte et celui de la divinité, distinctions qui ne diffèrent point de celles de l'Eglise Catholique.

(*d*) *Tournefort* dit qu'on est moins scrupuleux dans les monastères, et qu'on y entretient des blanchisseuses.

CÉRÉMONIES DE LA MESSE.

La liturgie de Saint-Chrysostôme (*a*) ordonne la pureté de cœur, la continence et la confession au prêtre qui va dire la messe. Le prêtre, ainsi préparé, entre avec un diacre dans le chœur de l'église. Ils se tournent l'un et l'autre vers l'orient, et font trois inclinations devant les images du Sauveur et de la sainte Vierge, ce qui est suivi d'une courte prière, après laquelle reviennent trois inclinations vers l'orient. Le diacre s'approche du prêtre afin qu'il benisse la (*b*) tunique et (*c*) l'étole qu'il lui présente, après quoi le premier se revêt de l'une et de l'autre. Le prêtre prend aussi sa tunique, et tout cela est accompagné de prières convenables à ces ornemens qu'ils baisent en même tems par je ne sais quel mouvement de dévotion que les usages anciens et modernes de toutes les religions ont fait chercher dans les baisers. De là le prêtre passe au (*d*) manipule, ensuite il prend et baise l'étole, de même la ceinture qui, selon la prière, *le ceint de force*, et (*e*) le *genual, qui est* (*f*) *comme un glaive sur sa cuisse.* Du *genual*, il passe à (*g*) la planette avec les mêmes cérémonies.

Ensuite le prêtre et le diacre vont à la *prothèse* et se lavent les mains, en disant dans leur langue le *lavabo*, etc. La (*h*) *prothèse* est à gauche de l'autel. C'est là que le prêtre prépare le sacrement. Le diacre y porte le pain et le vin, la patène et le calice, met celui-ci du côté droit et la patène du côté gauche. Ils font tous deux trois inclinations devant la prothèse. Le prêtre, après y avoir ajouté la bénédiction, prend de la main gauche le

---

(*a*) Edit. de Venise in 4°. apud *Julianos*, très-peu correcte, tant pour le grec que pour le latin. N'ayant besoin que du sens de la liturgie, je me suis servi de celle là faute de mieux.

(*b*) *Stoecharium.* C'est un ornement sacré qui répond à l'*aube* des Latins. *St Germain* ubi sup. trouve que le *Stoecharium* est l'emblême de l'éclat de la divinité et du saint entretien du fidèle, revêtu de ce *Stoecharium*, avec Dieu. Cet ornement est commun au prêtre et au diacre. Pour en savoir davantage; il faut lire *Hoberti Pontific. Græcum* pag. 22.

(*c*) *Orarium* Le mot est Latin, quoique employé par les Grecs. *St. Germain*, ubi sup. dit que cet *Orarium* signifie la diligence du diacre dans son ministère. Voy. *Hoberti Pontif. Græcum* ubi sup. Entre les ornemens sacerdotaux des Grecs, il y a aussi l'*Epitrachelium*, que l'on rend par *Collaro* Collier, par *cervical*, qui, en mauvais Latin, signifie un ornement qui se pose sur le col, et par *stola* étole. Tournefort parle encore d'un autre ornement qu'il appelle *Pola*; c'est un quarré de brocard large de trois doigts, en lozange, appliqué sur la chape avec une épingle entre les deux épaules. On peut voir tous ces ornemens sur le corps d'un Papas que la figure représente ici.

(*d*) *Epimanicia*, Manipules; les Grecs en ont deux, un pour le bras droit, l'autre pour le gauche. Ils représentent les liens de Jésus-Christ, et il n'appartient qu'au patriarche d'en avoir deux. *Hobert*, ubi sup.

(*e*) Le *Genual*, ou l'*Epigonatium* se met sur les genoux du célébrant qui est constitué en dignité. Ainsi le dit la *Liturgie de St. Crysostôme.* Ce *Genual* représente typiquement le linge qui servit à laver les pieds au Sauveur.

(*f*) En le bénissant et le baisant, il dit, *accingere gladio tuo super femur tuum.*

(*g*) La chasuble, *Phelonium* en grec : la chasuble des patriarches est toute parsemée de triangles et de croix; les croix l'ont fait nommer des grecs Polystarium; les triangles représentent J. C. qui est la *pierre angulaire.*

(*h*) C'est un petit autel. Il y a trois autels dans le chœur ou le sanctuaire. Le grand autel ou, la *Sainte Table* est au milieu. On y met la croix et le livre des Evangiles. La prothèse est à main gauche en entrant dans le sanctuaire. Le troisième autel est à droite. On y pose les vases sacrés, les livres et les habits sacerdotaux.

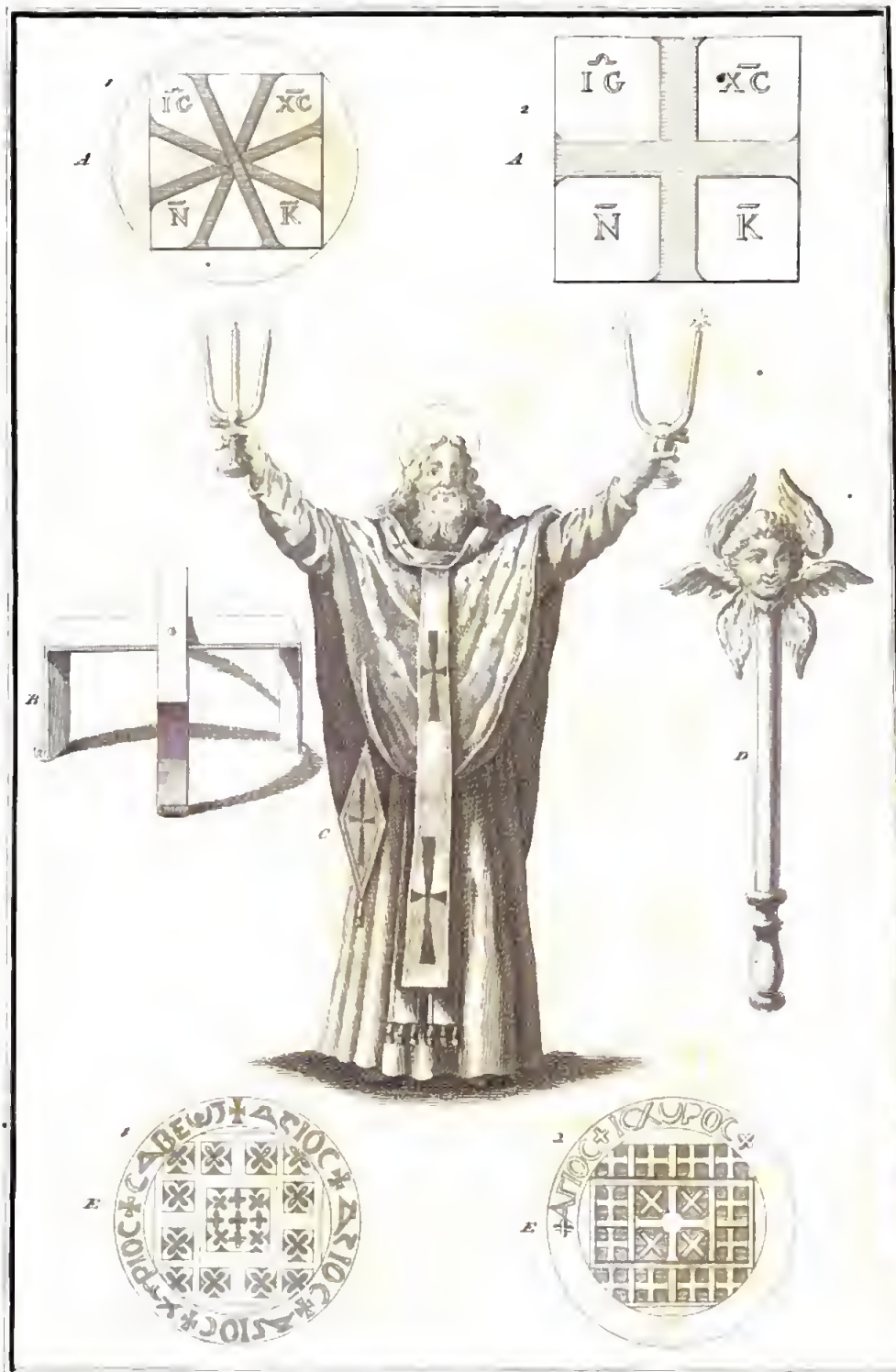

A Pain de la Communion chez les Grecs B l'Etole. C l'Evêque tenant le chandelier a trois et à deux branches D l'Evantail. E Le Corban ou pain de la Communion des Cophtes.

pain qui (*a*) doit être offert, et de la droite, (*b*) le couteau avec lequel il fait une croix à l'endroit de la marque (*c*) qui est sur ce pain, en disant trois fois, *en mémoire de Jésus-Christ, notre Dieu et notre sauveur :* et, comme il achève ces paroles, il perce la marque au côté droit et la fend en croix en prononçant ces autres paroles : *il a été mené comme une brebis à la boucherie.* En la perçant au côté gauche il ajoute, et *comme un agneau qui ne crie point quand on le tond.* A la partie supérieure de la marque il dit, *son jugement a été élevé (ou manifesté) dans l'humilité*, et lorsqu'il perce l'inférieur, *qui est celui qui publiera ou (expliquera) sa généalogie ?* A chaque partie de l'action du prêtre, le diacre répète ces mots, *prions le Seigneur*, et, prenant son (*d*) étole de la main droite, il dit au prêtre *élevez Seigneur.* Alors le prêtre, après avoir percé encore une fois ce même pain obliquement par le côté droit, dit ces paroles, *sa vie a été élevée*, etc. Ensuite il renverse le pain dans la patène, et, au moment que le même diacre lui dit (*e*) *immolez Seigneur*, il l'immole en *croix*, comme pour imiter le sacrifice de la croix. *J'immole*, dit-il, *pour la vie et le salut du monde l'agneau de Dieu, qui ôte le péché du monde.* De même, lors que le diacre lui dit, *ouvrez Seigneur* il ouvre le reste du pain avec son couteau par le côté droit, faisant à son action l'application de ce passage, *un des soldats ouvrit son côté avec sa lance, et il en sortit du sang et de l'eau.* Alors le diacre verse le vin et l'eau dans le calice, le mêle (*f*) pour mieux représenter la passion, et prononce la bénédiction.

La Liturgie continue ainsi : le célébrant prend un second (*g*) pain, en disant, *à l'honneur de notre bienheureuse Dame*, etc. (*h*) il élève cela, et le met au côté gauche de la première portion. Il en prend une troisième et une quatrième portions, dont il fait le même usage que des précédentes. Elles sont destinées à Saint-Jean-Baptiste et aux autres Saints, tant les prophètes et les apôtres, que les pères et les martyrs, etc. Saint-Chrysostôme

---

(*a*) προσφορα, *oblation.* Ce pain est rond, parce qu'il doit présenter les deniers que Judas reçut pour trahir J.-C. Voy. Durand cité par *Goar*, qui à son tour est cité par le producteur allemand d'un immense fatras de notes sur *Christ Angelus.*

(*b*) Λογχη, lancea. Ce couteau a le nom de lance, en mémoire de celle qui perça le côté du Sauveur.

(*c*) Voyez la figure de cette merque, autour de laquelle on voit des caractères qui signifient, *Jésus-Christ a vaincu.*

(*d*) Quoique l'*Orarium* des Grecs ne soit pas absolument l'étole, il ne se peut pas traduire autrement ici. Le diecre le prend de la main droite, lorsqu'il doit feire quelque chose avec attention. Avent l'établissement du christieuisme, l'*Orarium* servait à demender le silence et l'attention eu peuple.

(*e*) Ce n'est pas ici le véritable consécration, ni le vrai sacrifice; et, quoique le prêtre epphque à tontes les pertes de cette immolation des passages qui regardent particuliérement le sacrifice de Jésus-Christ, elle n'est qu'une disposition ou une préparetiou eu sacrifice. Pour ces raisons, on a treduit le mot θυω, dont se sert le prêtre, par celui j'immole : l'immolation était chez les anciens payens nn préliminaire du sacrifice.

(*f*) La coutume de mêler l'ean et le vin dens le calice est fort ancienne, et même de l'église primitive; ce que les protestans ne nient pas. On donne pour origine de cet usage que les fideles d'elors, buvant aux Agapes ou festins de cherité le même vin qu'ils prenaient à la communion, on aurait pu les accuser d'intempérence, s'ils n'eussent pas abattu, avec le secours de l'eau, le force du vin qui est très-violent en Asie. Il se peut donc que ce soit-là l'origine de la pratique des Grecs. Voyez dans le *Pontifical* d'Habert quelques témoignages pour l'antiquité de cet usage.

(*g*) Ou plutôt une eutre portion dû pain, dont il forme, comme de la première, une espèce de triengle. Le grec se sert du terme de *Prosphora*, qui signifie offrande ou oblation.

(*h*) C'est ce que les grecs appellent la *particule de la Vierge mère de Dieu*, et l'on trouve même

a (*a*) la sienne seul, à cause de sa Liturgie. Toutes ces portions vont jusqu'à neuf, et représentent, dit-on, les neuf hiérarchies des anges. Après cela, le prêtre prend encore du pain et en consacre de nouvelles portions comme auparavant, à savoir pour l'archevêque ou l'évêque du diocèse dont est le prêtre qui célèbre, et pour les prêtres, les diacres et tous ceux qui sont de l'ordre de prêtrise; ensuite, en mémoire des fondateurs de l'Eglise où l'on célèbre la messe, et pour la rémission de leurs péchés. Ici l'on nomme aussi les vivans qui ont voulu être nommés dans les prières, sur-tout, dit Ricaut (*b*), ceux qui ont payé pour faire dire cette messe, et les (*c*) morts pour lesquels on a demandé qu'il fît une (*d*) commémoration. Le célébrant met cette dernière portion à sa gauche. Il avait mis l'autre à sa droite.

Ensuite le diacre prend l'encensoir, et présente l'encens au prêtre, afin qu'il le bénisse. Le prêtre le bénit, et encense l'*Astérisque*. C'est une (*e*) étoile d'argent, que le prêtre pose sur le pain sacré, en prononçant en même-tems ces paroles : *l'étoile s'arrêta sur l'endroit où l'enfant était posé*, etc. Cette action est suivie de quelques autres prières, après lesquelles il encense aussi les voiles dont il couvre la patène et le calice. Outre ces voiles qui sont destinés à couvrir séparément le pain et le vin, il y en a nn commun, que les Grecs appellent *Aer*, dont le célébrant couvre l'une et l'autre espèce. Alors le prêtre et le diacre joignent les mains et adorent les *saints dons*, en prononçant cette prière, *béni soit le Seigneur*, etc. Le prêtre en prononce une autre que la Liturgie appelle *la prière de l'Offrande*, après laquelle il encense la prothèse et fait l'absolution. Ici le prêtre dit une prière où Saint-Chrysostôme est nommé immédiatement après la Sainte Vierge. Celle que le diacre dit en particulier, après avoir repris l'encensoir de la main du prêtre pour encenser lui-même en croix la sainte table, c'est-à-dire le grand autel, est conçue de la manière suivante : « Vous avez été corporellement dans le sépulcre, votre ame est descendue » dans les enfers comme Dieu, vous étiez dans le paradis avec le larron,

---

qu'on est allé jusqu'à l'appeller le *corps de la Vierge*. Le patriarche *Germain* donne formellement à ce pain le nom de *corps de la bienheureuse Vierge*. Ces expressions outrées, et les figures trop fortes établies ensuite sur ces expressions hardies, défauts ordinaires aux grecs, ont donné lieu à quelques auteurs d'avancer que les grecs croient *une présence réelle du corps de la Vierge*. Un certain *Guy*, le carme, compte libéralement entre les erreurs des grecs *que les restes du pain consacré, sont les restes du corps de la bienheureuse Vierge*, et le bon homme *Boucher*, autre religieux, écrit *que les grecs ont tous une opinion assez ridicule et fort extravagante, que sous les parcelles de l'hostie consacrée est réellement le corps de la Vierge, comme sous les parties principales de ladite hostie est réellement le corps précieux de son fils* etc.

(*a*) Voy. *Ricaut*, Etat de l'Eglise grecque.

(*b*) *Etat de l'Eglise grecque* Chap. IX. Tout ce qu'il rapporte de la manière de consacrer des portions ou particules se trouve à peu près conforme à la liturgie de St. Chrysostôme.

(*c*) L'Eglise grecque offre ces particules pour les morts, afin que le seigneur place leurs ames dans un lieu de lumière et de rafraîchissement : extrait de *Gabriel de Philad.* dans la *Bibliothèque choisie de Barat* tom II.

(*d*) *Pour la mémoire et le repos des ames de ceux qui dorment, et de tous les vrais fidèles qui reposent dans l'espérance de la résurrection à la vie éternelle* etc. Voy. *Lit. St. Chrys.* et *Haberti* Pontificale Græc. pag. 5.

(*e*) C'est aussi un voile sur lequel on a peint ou brodé une étoile. Ce voile ou cette étoile signifient que le pain qui en est couvert et qu'on va consacrer est véritablement descendu du ciel. Selon *Tournefort* et autres, l'*Astérisque* est une *croix d'argent, ou d'étain, que le célébrant met sur le bassin où sont toutes les parties du pain à consacrer*, c'est-à-dire la patène. *Cette croix empêche que le voile dont il le couvre ne porte sur ces parcelles.* Voyez à la page précédente la figure de cette étoile.

» mais vous vous êtes assis sur le trône céleste avec le Père et le Saint-» Esprit, où vous remplissez toutes choses par votre immensité ». Enfin, il récite le *Miserere*, encense le chœur ou le sanctuaire, le temple, la sainte table et le prêtre, et remet l'encensoir à sa place.

Telles sont les cérémonies que le prêtre grec met en usage à l'égard des espèces qu'il prépare sur la prothèse. C'est donc ici une préparation plutôt qu'une consécration parfaite, qui se fait seulement sur le grand autel. Quelques-uns ont appelé le pain de la prothèse déjà en état d'être porté sur le grand autel, le *corps mort* de Jésus-Christ, d'autres le *corps de* Jésus-Christ *imparfait*, parce que la consécration qui le rend corps de Jésus-Christ n'est pas encore faite. Cela n'empêche pas que les Grecs ne se servent des expressions les plus fortes, les plus sublimes et les plus mystiques à l'égard de ce pain, comme s'il était déjà *transubstantié*. De là (*a*) quelques Protestans concluent ainsi : « puisque les Grecs emploient des expressions si mystiques » au sujet du pain non consacré qu'ils en parlent comme si c'était Jésus-» Christ lui-même, etc. » trouvera-t-on étrange qu'ils parlent avec quelque » exagération du pain consacré ? » Le dessein est d'élnder par là les preuves que ces expressions exagérées semblent fournir : mais, quoi qu'il en soit, je laisse la dispute à qui elle appartient.

On prétend trouver des traces de ces *Particules* dont je viens de parler dans les usages suivans : 1°. dans le partage des victimes en plusieurs pièces chez les Juifs et chez les Païens ; 2°. dans la fraction du pain dont il est assez souvent parlé dans le tems des Apôtres et de l'Eglise des trois premiers siècles ; 3°. On croit pouvoir mettre en parallèle avec la distribution des *Particules* des Grecs, l'usage des Juifs qui mettent à part un morceau de pain ou de gâteau, etc. pour Dieu ou pour le prêtre qui le représente (*b*) ; et celui des anciens Payens, qui donnaient aux Dieux une partie de tout ce qu'on servait aux repas, croyant que les (*c*) Dieux se trouvaient à table avec eux. Chez les Romains, Vesta (*d*) était toujours servie avec beaucoup de soin et de propreté. Il faut remarquer à cette occasion (*e*) l'usage des moines du Mont-Athos à l'égard de la Sainte-Vierge : « à l'entrée de table, » un moine coupe le quart d'un petit pain, qu'il met sur un plat, ou dans » une boîte devant l'image de la Vierge qui est placée sur un guéridon. Le » repas étant béni, ce morceau de pain, que l'on appelle *Panagia*, est » porté à l'abbé qui l'élève, en disant, *grand soit le nom*..... les moines » répondent, *de la Sainte Trinité*, l'abbé continue, *Très-sainte mère de* » *Dieu, soyez-nous en aide.* Les moines répondent, *par son intercession,* » *ô Dieu, ayez pitié de nous et nous sauvez.* Ensuite l'abbé prend un peu » de mie et la mange, les moines achèvent le reste ».

La translation des *dons*, ou des *espèces*, de la prothèse au grand autel, où elles arrivent au chant de l'hymne appelé *Chérubique*, signifie l'entrée

---

(*a*) Claude, *réponse à la Perpétuité*, etc. liv. III chap. 4.

(*b*) Autrefois les dévots, en coupant le gâteau des rois, ne manquaient pas de faire la part du *Bon Dieu* et de la *Bonne Vierge*, en disant ces mots : *febe domine, pour qui part?* Ils mangeaient ensuite pieusement les parts réservées.

(*c*) *Mos erat et mensæ credere adesse Deos.* Ovid. Fast. Lib. VI.

(*d*) *Fert missos Vestæ pura patella cibos* Idem. Ibid.

(*e*) Extrait de la *Relation de l'Eglise grecque* par Covel ; *biblioth. Angl.* tom V. p. 1. L'auteur de ce journal rapporte encore deux ou trois usages qui ont du rapport à celui-là, et copie à sa mode quelques citations usées, non pour montrer le rapport des usages des Grecs à ceux des payens, mais pour se donner le plaisir de les tourner en ridicule.

de Jésus-Christ, venant de Béthanie en Jérusalem. C'est (*a*) Germain, ce Patriarche de Constantinople si fertile en types et en allégories ingénieuses, qui nous le dit dans sa *Théorie des Mystères*. Les Grecs témoignent en ce moment une dévotion extraordinaire, beaucoup plus même qu'au tems de la consécration, *auquel tems ils éteignent les cierges, et ne pensent plus à ce saint Mystère*, dit (*b*) *Tournefort* (*c*). « Les uns font des inclinations et » des révérences profondes, les autres se jettent à genoux, les autres se » prosternent jusqu'à terre, comme ayant à recevoir le Roi de l'univers in- » visible, que ses anges accompagnent. Je ne dis rien des prières, ni de la » ferveur avec laquelle on se recommande à celles des prêtres ». Il suffit de faire remarquer « que les Grecs, dans cette ferveur de dévotion, parlent à » Jésus-Christ comme présent, en lui disant les mêmes paroles que le bri- » gand converti, *Seigneur, souvenez-vous de moi*, etc. à quoi le prêtre » répond, *que le Seigneur se souvienne de nous*, etc. » On attribue cet excès de dévotion pour les espèces non encore consacrées à l'opinion erronée de (*d*) Marc d'Ephèse, qui enseignait que la consécration se fait par les prières du prêtre, et non pas en vertu des paroles sacramentelles. Ainsi, l'on ne doit pas dire *que l'adoration du Sacrement est une chose inconnue aux Grecs*, mais qu'elle leur est mal connue, et qu'ils la pratiquent à contre-tems; ce qu'il faut attribuer à leur ignorance et à la mauvaise coutume qui s'est invétérée chez eux. Avec le tems, cette coutume a force de loi, quelquefois même elle devient une espèce d'article de foi qui fait soupçonner d'hérésie celui qui l'attaque. Les Protestans, tout *Evangéliques* et *Réformés* qu'ils prétendent être, ne sont pas exempts de ce défaut. Il ne faut pas non plus soutenir si hardiment que la (*e*) *Transubtantiation est inconnue aux Grecs*. Il est bien vrai que (*f*) le terme qu'on emploie aujourd'hui n'est pas fort ancien chez les Grecs, mais cela ne fait rien à l'antiquité de la croyance. C'est en vain au reste qu'avec le secours des subtilités, on a fait les derniers efforts pour trouver de la différence entre les mots qui signifient (*g*) *changement*, etc., et ce mot qui rend en grec celui de *Transubstantiation*, il se trouve pourtant que, de quelque terme qu'on se serve selon ces grecs, *le pain est fait le propre corps* de Jésus-Christ. Il se trouve encore que, dans la profession de foi exigée des Sarrazins et autres Mahométans au douzième siècle, lorsqu'ils embrassaient la Religion grecque, le prosélyte disait expressément; je crois que le pain et le vin sont mystiquement sacrifiés par les Chrétiens..... Je crois que le pain et le vin sont *véritablement le corps et le sang de Jésus-Christ, et qu'ils sont changés par sa puissance divine intellectuellement et invisiblement, au-dessus de toute pensée naturelle*. Il

---

(*a*) Il vivait dans le huitième siècle.
(*b*) *Voyage du Levant*, lettre 3.
(*c*) Citation du P. *Goar*.
(*d*) Qui vivait en 1440.
(*e*) Le pontifical des Grecs, au chap. *de la consécration de l'autel*, parle positivement *du changement de la Victime non sanglante* (le pain et le vin offerts sur cet autel) *au corps et au sang* de Jésus-Christ. Le terme de transubstantiation n'y est pas, mais qu'est-ce que cela fait? l'idée est toujours la même. Il n'y a que les chicanes et les subtilités des controversistes qui mettent de la différence entre les idées et certains mots.
(*f*) Metonsiosis.
(*g*) *Metabole*, *Metapoesis*, *Metastoecheiosis*.

se trouve enfin qu'un grec très-moderne, ce Métrophane Critopule, qui d'abord avait paru si favorable aux Protestans, déclare formellement *que le pain consacré est véritablement le corps de Jésus-Christ*, mais que la *manière de ce changement nous est inconnue, et ne saurait s'expliquer.* Après ce petit détail, où je ne prétends qu'effleurer une matière qu'on a rendue très-litigieuse, dont la seule partie historique est de la compétence de cette dissertation, je crois faire plaisir au lecteur en lui proposant le sentiment des Grecs, selon l'idée de quelques Protestans célèbres (*a*). « Ils re» gardent tout ce qui se fait dans le sacrement de l'eucharistie comme une » représentation mystique de toute l'économie de Jésus-Christ..... Ils consi» dèrent le pain en deux divers tems; sur la prothèse, c'est un type, ou une » figure; sur le grand autel, c'est le corps et le sang de Jésus-Christ. Selon » les Grecs, le pain et le vin y sont changés au corps et au sang de Jésus» Christ, après avoir été parfaitement consacrés par la prière et l'invoca» tion du prêtre et par l'avènement du Saint-Esprit ». C'est ici où l'on tâche de se rendre favorables les termes grecs, et de montrer qu'ils n'expriment ni la même idée, ni le même changement que celui de Transubstantiation). « Les Grecs ne pouvant donc expliquer le changement du pain et du vin » au corps et au sang de Jésus-Christ (*b*), (ce que toute la science humaine » ne saurait faire) ils prennent quelquefois le parti d'arrêter la curiosité, » et de remettre cette connaissance et cette détermination à Dieu, demeu» rant, quant à eux, dans la généralité..... Mais, *continue-t-on*, malgré » cette généralité, les Grecs ne laissent pas de déclarer plus particulière» ment leur pensée touchant la nature du changement qui arrive au pain et » au vin, et les fait être le corps et le sang de Jésus-Christ..... Ils croient » qu'il se fait un composé du pain, du vin et du Saint-Esprit; que ces (*c*) es» pèces gardent leur nature, quoique jointes *de telle manière* à la Divinité....: » *que non-seulement elles sont* changées en la vertu du corps et du sang de » Jésus-Christ, *mais que même elles sont faites par cette intime union, ce* » *corps et ce sang.* Sur ce fondement, on établit les rapports et les diffé» rences des Grecs avec les Latins, de la manière suivante : ils conviennent » dans les termes généraux qui marquent le changement du pain et du » vin...., dans les expressions qui portent que le changement se fait au » véritable corps de Jésus-Christ né de la Vierge... en ce qu'ils rapportent

(*a*) Claude, *réponse à la Perpét. de la Foi*, liv. III, chap. 13.

(*b*) Voici ce qu'on peut avancer pour diminuer les difficultés. S'il était vrai que chaque point physique de la matière est composé de parties indivisibles et absolument insensibles, il pourrait être vrai aussi, que l'étendue ne constituerait point l'essence de la matière. Est-il impossible de révoquer en doute que l'étendue soit essentielle au corps? et l'absurdité de ce doute est-elle si bien démontrée qu'il y ait de l'extravagance à le proposer encore.

Après avoir supposé que l'étendue pourrait bien n'être pas essentielle à la matière; si l'on ajoute que le corps de Jésus-Christ ne se corrompt jamais, ni ne se consume, la contradiction diminue encore plus sensiblement : parce qu'alors il peut être pris et repris par des millions d'hommes, et le miracle se réduit à une seule difficulté, qui est que le même corps puisse être consacré et donné dans le même instant par des milliers de prêtres éloignés les uns des autres, etc.

(*c*) Notez que le passage produit pour justifier cette opinion montre que Dieu a permis que les communians continuassent de voir les accidens du pain et du vin, de peur qu'ils n'eussent horreur de voir de la chair et du sang. Le passage de St. Jean Damascene ne prouve pas mieux. Seulement on entrevoit les efforts d'un auteur qui tâche de mettre à notre portée des choses inexplicables et incompréhensibles.

» ce changement au Saint-Esprit, qui survient sur le pain et en fait le » corps de Jésus-Christ .... enfin en ce qu'ils disent les uns et les autres » que ce changement est l'effet de la toute-puissance divine; effet qui est » au-dessus de toutes les lois de la nature.... Ils diffèrent en ce que les » Latins croient que la substance du pain cesse d'être, *quoique les accidens* » *demeurent*, et que les Grecs la conservent; en ce que les Latins croient » que la substance du pain passe toute entière en celle du corps par une » conversion .... qui détruit la substance du pain ..., *au lieu que les* » *Grecs croient qu'à la substance du pain il se fait l'addition d'une autre* » *substance;* en ce que, selon les Latins, la substance reçue dans le sacre- » ment est *numériquement* le corps dont Jésus-Christ était *revêtu sur la* » *terre*.... Les Grecs croient bien que le corps né de la Vierge et le pain du » sacrement ne sont pas deux corps, mais *un tout qui n'en* fait qu'un seul; » cependant leurs raisons et leurs explications marquent qu'ils n'entendent » ni une unité absolue, ni une identité numérique, suivant le sentiment » des Latins. On leur attribue cette (*a*) comparaison : comme ce qu'un » enfant mange et boit ne fait pas un autre corps, mais le même, encore » qu'il en reçoive de l'accroissement; ainsi le pain du sacrement, qui aug- » mente le corps de Jésus-Christ, ne fait pas deux corps, mais un seul.... » Par conséquent, cette substance que nous recevons de la bouche du corps » dans l'eucharistie, est différente de celle que Jésus-Christ avait sur la » terre, et qu'il a encore dans le Ciel, bien qu'elle ne fasse pas un autre » corps.... Un corps augmenté est bien le même qu'auparavant, mais » l'augmentation ne peut jamais être absolument la même chose que ce » qui reçoit l'augmentation.... Delà on conclut que les Grecs, en se ser- » vant des mêmes expressions générales, comme celles-ci, *que le pain est* » *changé au corps même, au véritable corps de Jésus-Christ,* ne s'accordent » nullement avec les Latins dans le sens de ces expressions. Les Latins » entendent que ce qui était auparavant du pain ne l'est plus; les Grecs, » que ce qui est encore du pain est aussi le corps.

Le système des Latins, continue-t-on, conduit à des conséquences et à des usages que les Grecs ne sont pas obligés d'admettre selon le leur; comme l'existence des accidens sans sujet (*b*), celle d'un même corps en plusieurs lieux, celle de ce même corps privé de toutes ses dimensions, l'adoration souveraine de l'eucharistie. Outre cela, « les Latins sont obligés à rendre » raison de certaines expériences naturelles, qui marquent que la substance » du pain demeure.... Les Latins croient que les méchans reçoivent le » corps et le sang de Jésus-Christ de la bouche du corps, quoiqu'à leur » condamnation : au lieu que les (*c*) Grecs soutiennent que le pain et le vin

---

(*a*) Outre qu'il ne faut jamais trop presser les comparaisons, sur-tout quand elles entrent dans des matières obscures et embarrassées que les difficultés insurmontables mettent hors de notre portée; outre cela, dis-je, les grecs ne réussissent pas toujours à les faire justes. Il est d'ailleurs impossible de conserver la justesse et la précision dans les comparaisons que l'on fait pour éclaircir des choses dont on ne saurait soi-même se faire une idée.

(*b*) On ne saurait éviter de tirer ces trois conséquences de l'opinion des grecs, et, pour s'en convaincre, on n'a qu'à lire attentivement et les extraits qu'on vient de donner. A l'égard de l'adoration, il n'est pas plus possible de la séparer de la présence, de l'*adhésion* intime, *de ce tout qui ne fait qu'un corps*, que de la transubstantiation.

(*c*) On cite divers auteurs qui justifient que les grecs ont cette opinion. Leurs passages, dit-on, sont si formels qu'il ne paraît pas possible de les rendre favorables au sentiment catholique.

» ne sont faits, ce corps et ce sang, que pour les fidèles seuls». Enfin, l'on tire des conclusions de certains usages contre ceux qui veulent que les Grecs adorent la substance de l'eucharistie. Ces usages sont que les Grecs (*a*) distribuent l'eucharistie sous les deux espèces; qu'ils la font prendre aux petits enfans, qu'ils communient debout et non à genoux; que les prêtres, quand ils tiennent le Saint-Sacrement, le pressent dans leurs mains, et le mettent sur leur tête; que, l'ayant consumé, ils frottent et essuyent leurs doigts à leurs cheveux; qu'ayant bu du calice, ils s'essuyent aussitôt la bouche avec la main ou avec un petit linge; que leurs liturgies nous disent que le prêtre, après avoir communié, essuye ses lèvres et les bords du calice avec le voile qu'il a en main; usages, nous dit-on, fort opposés à l'adoration de la substance de l'eucharistie. A ces usages, il faut ajouter que, selon ceux qui ont voyagé en Grèce et en Asie, les (*b*) Grecs ne se prosternent point devant le sacrement porté aux malades; qu'ils ne l'exposent point en public pour être adoré (*c*), *excepté dans l'acte même de l'administration;* qu'ils ne le portent point en procession, et qu'ils n'ont point institué de fêtes à son honneur.

C'est ici que je termine cette digression, qui peut-être ne sera pas jugée inutile. Je l'ai réduite autant qu'il était possible à ce qui n'est qu'historique, uniquement pour répandre plus de jour sur les cérémonies dont j'ai entrepris la description. Je reviens à cette description, conformément à la liturgie de Saint Chrysostôme.

Après avoir encensé le célébrant et la sainte table, le diacre s'approche de lui: ils se tiennent debout devant cette table. Ayant (*d*) fait ensuite chacun en particulier *un acte de vénération* avec une prière convenable, le prêtre célébrant baise l'évangile, le diacre la sainte table. Celui-ci s'incline ensuite devant le prêtre, et tenant son *horaire* de trois doigts de la main droite, lui dit, *il est tems de* (*e*) *sacrifier au* (*f*) *seigneur, bénissez* (*g*) *maître.*

On essayera peut-être de les rapprocher par ce tour, *les pécheurs et les méchans ne ressentent point les effets salutaires, ni la vertu efficace que le Corps et le Sang de Jésus-Christ font sentir aux fidèles qui les reçoivent.* Mais, quoi qu'il en soit, on pourrait nier les conséquences que l'on prétend en tirer, parce que les grecs, qui n'ont pas, à beaucoup près, autant de subtilité sur ces matières que les catholiques et les protestans, ne se sont pas mis en peine de les prévoir: sans parler de leur ignorance, etc. Les Grecs croient aussi que l'eucharistie rompt le jeûne, et de-là on conclut qu'ils la regardent comme un alimeot qui se digère, etc. A cause de cela, on les compare aux *Stercoranistes.* N'oublions pas à cette occasion l'inutile et dangereuse dispute de certains moines grecs du douzième siècle, qui s'avisèrent de mettre en question si les mystères étaient corruptibles ou incorruptibles. C'est à des cerveaux desséchés, et brûlés dans la solitude que l'on doit ces subtilités ridicules et extravagantes. Au reste, Zonare se tire ingénieusement d'affaire en cette occasion. «Le pain, dit-il, est la chair même de Jésus-Christ morte et ensevelie..... » elle descend comme telle dans l'estomac, *qui est semblable au sépulcre*..... mais elle revient aussi-tôt à l'incorruption, etc.

(*a*) Voy. ci-après. Tout ceci est tiré de la réponse de *Claude* aux deux traités, etc.

(*b*) Voy. *Ricaut* et autres.

(*c*) Ricaut, Etat de l'Eglise Grecque, Chap. 9.

(*d*) Le Latin traduit *venerantes*, et le Grec a προσκυνοῦντες. Ici, et en divers autres endroits de cette description, je traduis par *faire un acte de vénération*, *s'incliner*, *ou faire des inclinations*, *rendre des hommages*, pour mettre de la différence entre cette vénération qui demande *qu'on touche de son front la terre*, et celle qui tient un milieu entre le simple respect et le culte religieux.

(*e*) Καιρὸς τοῦ ποιῆσαι.

(*f*) Κύριε.

(*g*) Δέσποτα, Maître: le Latin de la Liturgie traduit l'un et l'autre termes par *Dominus.* Je crois devoir mettre une différence bien marquée entre le seigneur et le serviteur.

Le prêtre bénit; le diacre répond, *priez pour moi :* le prêtre réplique par deux ou trois mots de prière, et le diacre y ajoute trois fois *amen.* Ils disent aussi l'un et l'autre jusqu'à trois fois, *Seigneur, vous ouvrirez mes lèvres.* Le diacre sort les *choses sacrées* du (*a*) tabernacle, il adore trois fois, et redemande d'une voix distincte la bénédiction; le prêtre la donne selon la formule ordinaire, à quoi le diacre et le chœur répondent encore *amen*, et c'est ici que l'on prie pour la paix, pour le salut des fidèles, pour l'église où l'on est et pour ceux qui s'y trouvent assemblés pour y faire leurs dévotions; pour le patriarche, ou l'archevêque et les dignités inférieures de l'église; pour les souverains; pour la santé, pour la fertilité de la terre, pour les voyageurs, les malades, les captifs, etc.

Après ces prières commence la première antienne. Je passe l'oraison secrète et quelques répons du diacre et du chœur, le chant de la première antienne par ce chœur, ou des *typiques* (*b*), si c'est un dimanche; l'oraison secrète de la seconde antienne dite par le prêtre, la seconde antienne chantée par le chœur (*c*), les typiques chantés encore, les répons qui les suivent, la troisième antienne ou le *tritecte* (*d*), chanté par le chœur; les *béatitudes* chantées aussi quand c'est un dimanche. Je passe aussi les trois inclinations du prêtre et du diacre devant la sainte table, lorsque le chœur est parvenu au *Gloria Patri;* l'évangile rendu au diacre, leur sortie par la porte qui est au septentrion, pour rentrer ensuite dans le sanctuaire; les nouvelles inclinations du prêtre et du diacre, l'horaire repris par celui-ci, l'oraison d'entrée, dite secrètement par celui-là; le diacre tourné vers le prêtre, lui demandant la *bénédiction de la sainte entrée*, et montrant en même tems l'Orient; le prêtre faisant le signe de la croix vers cette partie du monde, et bénissant la *sainte entrée.* Je ne crois pas non plus qu'il soit nécessaire d'ennuyer méthodiquement le lecteur par le détail précis et régulier des prières qui précèdent ou suivent les cérémonies à la messe des Grecs comme à celle des Latins.

Après cette bénédiction de l'entrée, l'évangile ayant été baisé encore par le diacre, ou *salué*, selon le terme de l'original, ce diacre se présente devant le prêtre, lève un peu les mains, et montre l'évangile, en disant à haute voix *voilà la véritable sagesse.* Le prêtre et le diacre rendent les hommages convenables : celui-ci met l'évangile sur la sainte table, les chantres chantent les (*e*) tropaires qui sont propres au jour. Vers la fin du chant, le diacre demande avec les mêmes cérémonies qu'auparavant la *bénédiction du tems du trisagium.* Tout ressemble ici à ce qui a précédé. Le chœur répond, ou dit *amen* à la prière du prêtre; le chœur chante le *trisagium* (*f*), et ce-

---

(*a*) Ἅγια, traduit plus haut par le mot de *Sanctuaire*, etc.

(*b*) Ce sont les Psaumes CII. CXIV. etc. qu'on appelle *Typiques.* Les deux parties du chœur les recitent alternativement.

(*c*) Les seconds *Typiques.*

(*d*) *Tritecte*, chant ainsi nommé, comme qui dirait troisième et sixième. L'office diurne a neuf chants : l'office de la messe en prend deux : le troisième et le sixième, qui font le Tritecte.

(*e*) C'est-à-dire le chant qui est à l'honneur du Saint dont on doit célébrer le jour.

(*f*) On trouve dans ceux qui ont écrit sur l'Histoire Ecclésiastique divers remarques curieuses sur le *Trisagium.* Je rapporterai ici un miracle qui, par ses circonstances peut être mis de pair avec d'autres aussi célèbres. Lorque *Pierre le Foulon* Chef des *Theopaschites*, qui vivait

pendant le prêtre fait tout bas ou secrètement l'oraison qu'on appelle du *trisagium;* le chœur répond à cette oraison. Les inclinations du prêtre et du diacre recommencent, de même que les bénédictions, et continuent jusqu'à ce que le *trisagium* soit fini. Alors le diacre s'avance à la porte et dit, *soyons attentifs*, et le prêtre célébrant ajoute (*a*), *paix soit à tous.* Tout ce préliminaire est un commencement de préparation à la lecture de l'évangile. Il suit en ordre quelques petites formalités mêlées de cérémonie et de dévotion, qui se terminent par l'encensement de la sainte table et (*b*) du sanctuaire, etc.; le diacre, après avoir fait cet encensement, tenant son horaire comme de coutume, demande au prêtre célébrant la bénédiction de l'évangile. Tout va dans cette cérémonie comme auparavant, excepté qu'on fait marcher des lampes allumées et l'encensoir devant le diacre, lorsqu'il sort du sanctuaire avec l'évangile pour monter à l'ambon (*c*) et faire la lecture de l'évangile. Après cette lecture, le prêtre dit au diacre: *la paix soit avec vous,* et celui-ci lui rend l'évangile. Quelques prières suivent, avec les élévations du cœur, dans l'ordre que la liturgie a prescrit.

Ici paraissent les catéchumènes. On prie pour eux : mais ce n'est pas-là simplement prier. Le diacre fait des vœux très-ardens pour eux, et à chaque fois le cœur lui répond (*d*) *kyrie eleison.* L'oraison des catéchumènes, prononcée presque tout bas par le prêtre (*e*) termine ce qui les concerne; après quoi le célébrant déploie le (*f*) corporal. Sans entrer dans l'énumération des prières et des élévations de chœur alternatives entre le prêtre et le diacre, auxquelles le chœur répond toujours par des *kyrie* ou par des *amen*, ni de l'encensement en croix de la sainte table, et de l'oraison secrète du prêtre pendant le chant de l'hymne appelé le *chérubique*, je dirai tout d'un coup comment les *saints dons* sont apportés de la prothèse au grand autel, que j'ai presque toujours appelé la *sainte table*, et comment ils y sont consacrés.

Le diacre, après avoir encensé les *choses sacrées* à la prothèse et prié tout bas un moment, adresse au prêtre célébrant ces mots, *élevez Seigneur:* alors le prêtre leve le (*g*) voile, le met sur l'épaule gauche du diacre, et prie. Ensuite, le diacre prend la patène et la met sur sa tête, le prêtre

---

dans le cinquième siècle, eut essayé de faire accepter le *Trisagium* avec cette addition, *qui avez été crucifié pour nous*, tout à-coup un enfant grec fut enlevé au ciel, d'où il revint un peu après sur une nuée avec le *Trisagium* tel que les anges le chantent, et par conséquent sans aucune addition hérétique. Ce miracle se fit à Constantinople pendant un violent tremblement de terre.

(*a*) Cela se dit chez les Grecs au commencement, au milieu et à la fin du sacrifice. Le prêtre et l'Evêque s'en servent également. Cette formule s'employait aussi au commencement des Sermons, etc. Voy. Haberti, *Pontif. Grec.* p. 330.

(*b*) καὶ.

(*c*) Lieu élevé destiné aux lecteurs, aux diacres, aux prêtres, etc. pour lire, instruire, prêcher. L'*Ambon* est hors du Sanctuaire, à portée du peuple, mais séparé de la nef par le moyen d'un mur ou d'une balustrade. Autrefois l'Ambon pouvait contenir beaucoup de monde, et par conséquent était beaucoup plus grand que les Chaires des Eglises catholiques. Voy. Haberti *Pontif.* p. 57.

(*d*) *Seigneur ayez pitié.*

(*e*) Le *Pontifical Grec* met ici leur renvoi. *Pontif. Græc.* Haberti p. 74.

(*f*) Voile carré que le prêtre célébrant déploie après la lecture de l'évangile. Sur ce corporal se font les saints mystères. Les Grecs y mettent aussi les reliques de leurs saints.

(*g*) Appelé en Grec *aër.*

prend le calice, et le diacre l'encensoir. En cet état, ils font la (*a*) procession dans l'église, et répètent une prière, jusqu'à ce qu'ils soient arrivés à l'entrée du (*b*) tabernacle, où l'un et l'autre disent tout haut, *béni soit celui qui vient au nom du Seigneur.* Après cela, le prêtre pose les *choses sacrées* sur le grand autel, il ôte les voiles de dessus la patène et le calice, et l'*aër* de dessus l'épaule du diacre, qui encense trois fois ces choses saintes. Je continuerai de passer toutes les petites prières, qui accompagnent ces fréquentes *évolutions.* Ils adorent tous deux trois fois devant la sainte table les saints dons étant sur l'autel. Le prêtre fait la prière de (*c*) la *présentation*, et la fait secrètement. Après une suite de prières, de mouvemens de dévotion et d'élévations de chœur, le célébrant fait (*d*) trois inclinations, le diacre baise l'horaire et fait trois autres inclinations. On (*e*) récite le symbole, le prêtre dit (*f*), *sursum corda*, pour préparer l'assemblée; le chœur lui répond (*g*) d'une manière convenable. Le prêtre récite encore une oraison secrète : le diacre prend l'*astérisque*, fait le signe de la croix sur la patène (*h*), l'essuie sur le corporal, la baise, met l'*aër*... Il passe au côté droit, et agite l'air sur les *choses sacrées* avec une (*i*) espèce d'éventail. Une autre oraison secrète suit; le célébrant s'incline, lève respectueusement la main droite pour benir le pain en prononçant (*k*) tout haut et distinctement ces paroles, *prenez, mangez, ceci est mon corps*, etc. de même l'élévation du calice est accompagnée de ces paroles, *buvez tous*, etc. *ceci est mon sang.*

Ces deux élévations étant faites, le diacre se défait de son éventail, ôte le voile et s'approche du célébrant. Ils font trois profondes inclinations devant l'autel et prient secrètement. Le diacre fait une inclination de la tête, et, montrant le pain sacré, demande tout bas la bénédiction de ce

---

(*a*) C'est alors que le peuple se prosterne et adore. Des Grecs ont embrouillé cette matière en voulant la défendre. Voy. Haberti *Pontif. Græc.* p. 105. Les protestans, ainsi qu'on l'a déja dit, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour en tirer quelque avantage. *Tournefort*, dans ses *Voyages du Levant*, appelle cette pratique *une ignorance inexcusable.* Elle le choque, et il faut convenir de bonne foi qu'elle a quelque chose de choquant.

(*b*) Βῆμα. Je ne sais au reste si l'on ne doit pas taxer de superstition l'usage des Grecs, qui portent les malades et les personnes infirmes près de la porte du grand autel, afin que cette procession des *choses sacrées* les touche, influe sur eux et contribue à leur guérison. De pareils préjugés sont de tous les siècles. Souvenons-nous de ces malades portés dans la pagode d'*Ixora* aux Indes, et présentés à ce Dieu, (Voy. *Cérém. des Idolâtres*), et de ceux que l'on portait autrefois dans le temple d'Esculape. Dieu n'a jamais ni ordonné ni approuvé de pareils usages, dans la véritable religion.

(*c*) Προκείμενα, offranda.

(*d*) Sur ces inclinations et sur tout ce qui peut s'appeller adoration, comme *se prosterner, fléchir le genou, s'incliner, se lever et se tenir debout pour rendre un hommage religieux, étendre les mains et se découvrir la tête pour prier*, etc. Voy. le *Pontif. Græc.* d'Habert. p. 147.

(*e*) Qui diffère de celui de l'Eglise Latine en ce qui concerne la procession du S. Esprit, etc.

(*f*) *Elevez vos cœurs* : il se trouve de semblables formules dans toutes les religions.

(*g*) *Habemus ad Dominum*, Nous les élevons au Seigneur.

(*h*) Περιγίσας αὐτὸν. *Detergens ipsam* (*patenam*) ce qui se fait avec ce que les Grecs appellent *Musa.*

(*i*) Sur l'usage de cet éventail, où l'on n'a pas laissé de chercher allégoriquement les mouvemens pleins de surprise et d'admiration des anges dans toutes les circonstances de la passion; sur cet éventail, dis-je, qui paraît plutôt destiné à chasser les mouches qu'à tout autre mystère, voy. Habert dans le *Pontifical. Grec.* p. 212. la figure servait à la page 87.

(*k*) Au contraire, dans l'Eglise Latine, la rubrique ordonne de dire tout bas ces paroles, qui font la consécration.

pain. Le prêtre se levant alors dit (*a*) secrètement : *Seigneur, faites de ce pain le précieux corps de votre Christ.* Il observe les mêmes choses pour la bénédiction du calice. Ensuite le diacre montre de son horaire l'une et l'autre espèces. Le prêtre les bénit, en disant: *Seigneur changez-les par votre saint esprit.* Ici le diacre reprend l'éventail, le prêtre dit une oraison secrète, dans laquelle il faut (*b*) remarquer quelques-unes de ces expressions qui ne paraissent pas favoriser l'opinion attribuée aux Grecs, qu'il n'y a que les vrais fidèles qui prennent le corps et le sang de Jesus Christ. Le diacre encense la table et les (*c*) diptyches : on fait la commémoration tant des morts que des vivans, et le prêtre s'inclinant récite une oraison secrète. En faveur des vivans, il dit, *pour le salut et la (d) purification de tel* ou *de telle*, et *pour la rémission des péchés;* en faveur des morts, il dit, p*our le repos et pour la délivrance de l'ame d'un tel.* Ce qui suit consiste en prières pour le patriarche ou l'archevêque, pour le prêtre célébrant, pour toutes les dignités inférieures de l'église, pour l'église même, etc. en des actions de graces *pour les saints dons offerts et sacrifiés*, en des prières pour obtenir de Dieu sa miséricorde et sa protection.

Après ces prières le chœur récite l'oraison dominicale, le prêtre célébrant donne la paix. Le diacre, qui a demandé auparavant qu'on fasse une inclination, la fait lui-même, et, voyant que le célébrant adore, il adore aussi après lui. Quelques autres oraisons secrètes ayant été prononcées, toute l'assemblée adore de même.

Aussi-tôt que le diacre voit le célébrant étendre les mains et toucher le pain sacré pour faire l'élévation, il dit ces mots : *soyons attentifs ;* le prêtre ajoute (*e*), *les choses saintes sont pour les saints.* Le diacre se ceint de l'horaire en manière de croix, se tient à la droite du célébrant, et lui demande la division du pain. Le célébrant le divise en quatre portions en disant ces paroles (*f*) : *l'agneau de Dieu, le fils du père est séparé et divisé : il est séparé sans être pourtant déchiré (ou rompu) ; il est toujours mangé mais il n'est jamais consommé.* (*g*) *Ils sanctifient ceux qui participent* (*h*) à cette manducation. Après ces paroles, il prend en sa main une portion du pain sacré : le diacre lui montre le calice en lui demandant de le remplir ; à quoi le célébrant répond par (*i*) ces paroles : *c'est ici* (ou que ce soit ici) *la plénitude du Saint-Esprit*, et, faisant en même tems le signe de la croix, il prend une des portions du pain et la met dans le calice, où le diacre verse

---

(*a*) Il est bon d'avertir que, par tout où l'on trouve en grec μυστικῶς, on traduit indifféremment *tout bas* et *secrètement.*

(*b*) Comme celles-ci, *afin que* (*ce corps*) *soit* aux fidèles *le rétablissement de leur ame, la rémission de leurs péchés.* etc. *et non pas leur jugement et leur condamnation.*

(c) Le latin de la liturgie met mal-à-propos *corporalia* pour *Diptycha.* Les Diptyches étaient des tables ou des registres, qui contenaient les noms des fidèles tant morts que vivans. Il y avait plusieurs sortes de Diptyches, sur quoi on peut voir Habert, *Pontif. Grec.* p. 156. et suiv.

(*d*) Ἐπισκέψις, lustration.

(e) Par cette formule, le prêtre invite les fidèles à participer au Sacrement, et en exclut les profanes. Voyez Habert *Pontif. Græc.* p. 249.

(*f*) Sur ces paroles, où il est question de la division non sanglante, et de l'impassibilité du corps de J.-C. Voyez ce qui a été dit ci-devant, et le *Pontifical Grec* d'Habert pag. 254 et suiv.

(*g*) C'est-à-dire qu'il ne souffre ni le changement, ni la dissolution qui arrivent aux alimens ordinaires.

(*h*) Le Grec dit simplement, *qui participent.*

(*i*) Sur ces paroles, voyez Habert *Pontific. Grec.* p. 254.

aussi de l'eau chaude (*a*) que le prêtre bénit auparavant. Cette eau chaude se verse en forme de croix. Ensuite le prêtre présente le pain au diacre, et le diacre en le recevant baise la main du prêtre, et dit ces paroles : *faites moi participer au corps sacré de Jésus-Christ notre Dieu et notre sauveur ;* à quoi le prêtre répond, *je vous fais participer au corps sacré et sans tache de Jésus-Christ notre Dieu et notre sauveur, pour la rémission de vos péchés et pour vous obtenir la vie éternelle.* Après cela le diacre se retire derrière la table et prie. Le célébrant se communie, et fait la prière suivante, après s'être incliné devant l'autel, *je crois Seigneur, je confesse que vous êtes Jésus-Christ le fils du Dieu vivant..... recevez-moi aujourd'hui à votre repas mystérieux (b). Je ne dis point ce mystère à vos ennemis. Seigneur je ne vous baiserai point comme Judas, mais je vous confesserai comme le larron. Souvenez-vous de moi, Seigneur, dans votre royaume..... Vous n'avez pas rejetté la femme pécheresse, ne me rejettez das non plus.*

Après la communion (*c*) il essuie le calice : il s'essuie aussi les lèvres en prononçant ces paroles. *Ce calice a touché mes lèvres, il ôtera mon iniquité*, etc. Le diacre s'approche et adore en disant, *je m'approche du roi immortel.* Le prêtre qui tient le calice le lui présente. Recevez, lui dit-il en même tems, *le corps précieux et sacré, et le sang du Seigneur notre sauveur Jésus-Christ*, etc.

Enfin le diacre met la patène sur le calice, essuie (*d*) l'un et l'autre, couvre le calice du voile, met l'astérisque sur la patène, ouvre la porte du saint tabernacle (*e*), et prenant respectueusement le calice il le présente à la porte, l'élève et le montre au peuple, en l'invitant de s'approcher par ces paroles, *approchez avec la crainte du Seigneur et la foi*, etc. Le prêtre bénit le peuple, le chœur (*f*) répond par un souhait. Ils retournent à l'autel, le prêtre l'encense trois fois avec une élévation du cœur à Dieu. Il reprend la patène, la pose sur la tête du diacre, qui s'en retourne à la prothèse où il la remet. Le prêtre reprend aussi le calice, adore, se tourne du côté de la porte, et regardant le peuple, fait une oraison secrète, qui est l'action de graces. Le diacre et le chœur prient et répondent tour à tour. Le prêtre reprend tout haut la prière, le chœur dit *amen*, et le diacre, *allons en paix*, à quoi le chœur ajoute *au nom du Seigneur*, et le diacre *prions le Seigneur.* La messe finie, le prêtre dit hors du tabernacle une oraison à haute voix, le chœur, qui a mis le sceau à cette prière en disant *amen*, chante trois fois, *que le nom du Seigneur soit beni*, ajoutant ensuite une antienne qui renferme tout le pseaume 34. Une prière secrète suit, après quoi le prêtre partage les restes du pain sacré (*g*) au peuple, et prononce l'absolution.

(*a*) Sur l'antiquité et la raison de cet usage, voy. Habert, *Pontific. Grec* p. 257 et suiv.

(*b*) Le mot Grec signifie mystique et mystérieux. Dans le premier sens, il faudrait traduire *repas figuré* : Je prends le second, qui est plus conforme à l'analogie. Personne n'ignore l'idée que présente le mot *Mystère* dans toutes les religions.

(*c*) Συναγιξις. Voyez ci-dessus.

(*d*) Avant ce que les Grecs appellent *Musa*. Voyez ci-devant.

(*e*) Βημα.

(*f*) *Ad multos annos.*

(*g*) *Antidoron, rémunération ;* le pain d'où le prêtre prend l'hostie, ou les hosties qu'il consacre.

Il rentre en bénissant le peuple. Si, après l'absolution, il n'y a point de Diacre, le prêtre passe à la prothèse, prend avec respect ce qui reste dans le calice, le lave trois fois, afin qu'il n'y demeure aucune parcelle (*a*) ou miette de pain, et récite le cantique de Saint-Siméon. Il va quitter les ornemens sacerdotaux à la sacristie, prononce l'absolution de Saint-Chrysostôme, et lui demande son intercession. Toute cette cérémonie finit par la bénédiction qu'il donne aux fidèles, à laquelle ceux-ci répondent: *Seigneur donnez une longue vie à celui qui vient de nous bénir et de nous sanctifier.*

Voilà un extrait fidèle de cette *liturgie de Saint-Chrisostôme.* J'ai suivi scrupuleusement l'ordre des rubriques et des prières, etc. Ainsi j'espère qu'on ne m'accusera ni de falsification ni de partialité, ni d'envie d'exciter des disputes et des controverses. Au reste je n'ignore pas que les Protestans s'inscrivent en faux contre cette liturgie, comme étant supposée, ou tout au moins fort corrompue. Mais, s'il est vrai qu'en quelques endroits on y remarque des altérations, sa conformité dans les points essentiels avec plusieurs anciens écrivains, justifiera pleinement l'autorité qui lui est encore due dans l'état où nous l'avons.

COMMUNION DES LAIQUES.

Parmi les Grecs (*b*), le peuple comme le clergé communie sous les deux espèces, et reçoit de la main du prêtre *le pain et le vin consacrés dans une même (c) cuiller.* Ainsi s'exprime l'auteur que je cite, et ainsi parlent aussi la plupart des Protestans : au contraire les Catholiques, au moins la plus grande partie, ne voient qu'une seule espèce dans cette pratique. La communion des laïques commence ordinairement après que le prêtre a donné cette bénédiction au peuple, à laquelle le chœur répond (*d*) *pour longues années.* Sur cela, je rapporterai deux ou trois choses particulières que je trouve dans les observations de l'évêque de Vabres (*e*) sur le *pontifical* des Grecs.

Les laïques communient debout à la porte du sanctuaire, premièrement les hommes, ensuite les femmes. Ceux qui se présentent à la communion doivent avoir une attitude de corps modeste et respectueuse, les yeux baissés, la tête penchée, à la façon d'une personne qui veut adorer, et les mains en croix. Tournefort, dans ses voyages, dit » que ceux qui doivent » communier s'y préparent par des signes de croix réitérés coup sur coup, » et accompagnés de profondes inclinations.» Ricaut rapporte que les Grecs, avant que de recevoir la communion, se retirent dans le fond de l'église et demandent pardon à l'assemblée (*f*). Si alors quelqu'un se plaint en particulier d'avoir reçu quelque outrage de celui qui doit communier, ce dernier

(*a*) Le grec a ce qu'on appelle *margarites*, par où il faut entendre les miettes de pain qui restent attachées au calice ou la patène après la consécration. A cause que l'humidité fait reluire en quelque façon comme des perles ce qui est mouillé, il a plu aux grecs d'appeller *margarites*, c'est-à-dire *perles*, ces petites miettes qui restent attachées au calice. Voy. *Habert.* p. 267. du *Pontific.*

(*b*) *Ricaut*, Etat de l'Eglise grecque.

(*c*) On l'appelle *Labis* dans le grec moderne.

(*d*) *Ad multos annos.* Voy. ci-devant.

(*e*) Habert, *Pontific. Grec.* p. 269.

(*f*) *Christoph. Angelus* dit, qu'en faisant cet acte de réconciliation, ils se tournent vers les quatre parties du monde.

se retire jusqu'à ce qu'il ait fait une réparation convenable. La formule de réparation est : *pardonnez-nous, frères, nous avons péché par nos discours et par nos actions ;* l'offensé répond, *Dieu vous pardonne.* Autrefois on examinait de près la conscience du communiant, et tout au moins on s'informait de sa personne, on prenait son nom, etc. Aujourd'hui le prêtre ou le diacre qui communie un laïque lui dit, en le faisant participer au corps et au sang de Jésus-Christ, et le nommant par son nom, *un tel, serviteur de Dieu, recevez le corps sacré et le précieux sang,* etc. Voilà ce qui est resté de cet usage.

Tournefort décrit la communion des laïques de cette manière : « Le papas » met le rituel sur la tête du communiant, et dit les prières pour le pardon » des péchés tandis que le communiant dit tout bas : *Je crois, Seigneur, et* » *je confesse que vous êtes véritablement le fils du Dieu vivant, qui êtes* » *venu au monde pour sauver les pécheurs dont je suis le plus grand* ». Le reste de son récit se rapporte à ce que je viens de dire.

On porte, comme chez les Catholiques, la communion aux malades, mais cela se fait avec beaucoup plus de simplicité dans une boëte de bois qu'un sac renferme, et que le prêtre prend sous son bras. Selon *Ricaut,* c'est une portion du pain beni dont je vais parler bientôt. Ricaut ajoute qu'ils portent aussi de ce pain à ceux que des affaires retiennent chez eux. L'évêque de Vabres dit (*a*) qu'on prend une portion du pain sacré, de la grandeur du pouce, fendue en forme de croix et arrosée d'un peu de *sang* (c'est le vin transubstantié). Cela se garde pour les malades. On en prend une parcelle humectée avec un peu d'eau, ou avec un peu de vin, et c'est là le *viatique* qu'on donne aux malades et aux mourans.

Je ne redis rien ici de la communion donnée aux enfans. Voici un point fort controversé, c'est celui des messes privées, ou des messes sans communians. Dans toutes les églises grecques, nous dit-on (*b*), il se trouve des messes publiques et privées sans communians. Ceux qui nient qu'il y ait chez les Grecs de ces messes sans communians, ont pris pour communion la distribution du pain sacré qui se fait après la messe. Ainsi nous le dit *Allatius,* qui prétend justifier que ces mêmes Grecs ont l'usage des messes pour les morts, par la commémoration qui se fait pour eux selon la liturgie de Saint-Chrysostôme.

Je finis ce qui regarde la messe et la communion des Grecs par l'opinion que l'on attribue aux Grecs d'Orient. On nous assure qu'ils croient que Jésus-Christ trempa le pain qu'il donna à Judas, pour en ôter la consécration.

PAIN BÉNI.

Le pain béni est appelé *eulogie, antidorum,* c'est-à-dire, don fait à la place d'un autre, *pain divin* et *pain céleste.* Je n'entre point dans le détail de ce qui se trouve écrit des *eulogies* chez les anciens. Selon *Ricaut* (c) *le pain béni est un appendice du saint sacrement de l'eucharistie,* soit qu'il

(*a*) *Pontific. Grec* p. 273.
(*b*) *Allatius* L. III, c. 15. *Consens. Eccles. Occident. et Oriental.*
(*c*) *Etat de l'Eglise Grecque*, ch. 9.

faille le regarder comme le sceau de la communion, ou comme un monument qui en renouvelle l'excellence aux yeux des fidèles. C'est ce qui a attiré au pain béni les grands noms que l'antiquité lui donne; outre que, chez les Grecs, le pain béni tient lieu de communion à ceux qui n'ont pas communié.

Les Grecs, continue Ricaut, prétendent que la coutume de distribuer le pain béni au peuple vient des apôtres. Ils interprètent tous les passages qui parlent de la fraction du pain, comme s'ils marquaient la distribution de ce pain béni. « Ils portent ce pain béni aux malades, etc. Ils lui attri» buent la vertu d'expier les péchés véniels..... Ils ne le mangent que » lorsqu'ils jeûnent, et leur révérence pour ce pain est proportionnée à celle » qu'ils font paraitre pour l'eucharistе, dont il est l'ombre ou la représen» tation ». Quoi qu'il en soit, il doit être de la façon d'une personne qui tout au moins ait conservé sa pureté le jour qu'elle y a travaillé (*a*). Si le pain est du samedi, celui ou celle qui l'a pétri doit avoir suspendu tous les devoirs conjugaux depuis le vendredi au soir jusqu'au samedi matin. La raison de cette grande pureté est que ce pain nous représente la sainte Vierge. Le prêtre le bénit et le consacre à son honneur. Rien ne fait mieux sentir la justesse de cette signification, que la particule carrée prise du milieu de ce pain pour être consacrée, et devenir le corps sacré de Jésus-Christ.

ÉGLISES DES GRECS, ET DIVERS USAGES DE DÉVOTION, etc.

L'usage des Grecs était (*b*), et est peut-être encore, que le patriarche ou l'évêque, revêtu de ses ornemens pontificaux, se rende à l'endroit où l'on doit jeter les fondemens d'une église, et qu'il les bénisse en cette manière. Il encense tout autour des fondemens, et, pendant cet encensement, le clergé chante en l'honneur du Saint auquel cette église doit être dédiée. Etant à l'endroit de l'autel, il fait une prière par laquelle il demande à Dieu la bénédiction et la prospérité de cet édifice sacré. Après cela, l'évêque qui consacre prend une pierre, forme avec cette pierre une croix, et la pose sur les fondemens en disant, *Dieu l'a fondée*, elle ne sera *jamais ébranlée*. Ce droit appartient à l'évêque ou à tel que le patriarche juge à propos de nommer, de même que celui que les Grecs appellent *stauropegium*, c'est la consécration, ou la dédicace de l'église. On plante une croix de bois derrière la sainte table, et, pour mieux certifier aux fidèles que cette croix doit éloigner les puissances de l'enfer, on prononce une oraison où la verge miraculeuse de Moyse est donnée pour type antécédent de celle de Jésus-Christ, comme la croix de la dédicace en est, s'il faut ainsi dire, le subséquent.

Cette cérémonie m'autorise en quelque façon à en placer ici une autre, mêlée de superstition. *Ricaut* rapporte ce qui suit, selon la traduction que

---

(*a*) *Christoph. Angelus* ubi sup. c. 14. *Ricaut* a mal copié ce passage.
(*b*) *Ex Pontif. Græco*, ubi sup. p. 642 et suiv.

nous en avons (*a*) : « Lorsqu'ils posent les fondemens d'un bâtiment, le » prêtre bénit l'ouvrage et les ouvriers. Ils ont pour cela un office particu- » lier..... Mais, après le départ du prêtre, on fait ce qui suit..... Les ou- » vriers tuent un coq ou un mouton, et en enterrent le sang sous la pre- » mière pierre qu'ils posent.... Les Grecs se persuadent qu'il y a là dedans » une espèce de magie heureuse, ou un charme qui attire du bonheur sur » la maison...., et cette cérémonie s'appelle *thusia*, c'est-à-dire, *sacrifice.* » Ce même auteur nous rapporte une superstition encore plus singulière : « Quand les Grecs veulent du mal à quelqu'un, ils prennent.... la mesure » de la longueur et de la largeur de son corps.... et portent cette mesure » à l'ouvrier qui doit poser les fondemens de l'édifice.... celui-ci, moyen- » nant une petite reconnaissance, enterre cette mesure sous l'une des pre- » mières pierres du fondement. Ils s'imaginent qu'après cela leur ennemi » meurt bientôt, ou tombe en langueur, à mesure *que cet instrument de leur* » *vengeance* se pourrit. »

Puisque j'ai commencé de parler de superstition, je n'oublierai pas celle des talismans, également commune aux Grecs et aux Turcs. Les uns et les autres ont la coutume de faire graver le nom de Jésus sur des talismans, les Grecs en particulier celle de l'écrire sur des billets qu'ils portent dans le sein, ou qu'ils se pendent au col. Ils croient par-là se garantir de plusieurs maux. En (*b*) Syrie, ils attribuent à une certaine eau puisée dans un lac de *Samarcand* la vertu d'attirer des oiseaux que les Arabes nomment *Smirmar.* Ces oiseaux, selon les Syriens, détruisent les sauterelles, et l'eau talismanique dont je parle est regardée comme une eau très-sainte à cause de sa vertu; mais ceux qui l'apportent doivent éviter les arcades et les lieux couverts. On la fait entrer dans Alep par-dessus la porte, les murailles, le château et tous les endroits qui ne sont pas découverts. Cette entrée se fait avec beaucoup de solennité. Toutes les religions du pays s'accordent à soutenir la vertu attractive de cette eau, et Ricaut nous dit qu'à la procession qui l'accompagne, avec une dévotion aussi folle qu'elle est grave, et peut-être même de bonne foi dans tous ces dévots, on voit paraître successivement la loi, l'évangile et l'alcoran avec les usages qui les distinguent, et les caractères particuliers de la dévotion de chaque parti.

En voilà assez sur une matière que je placerai ailleurs : je reviens à ce qui regarde les églises des Grecs. Les églises, dit (*c*) Tournefort, parlant de (*d*) celles de Constantinople, sont assez généralement en croix grecques, c'est-à-dire, carrées. Le cœur regarde toujours le levant, « quelques an- » ciennes églises qui subsistent encore aujourd'hui ont deux nefs couvertes » en dos d'âne ou en berceau, et le clocher (*e*), qui est fort inutile puisqu'il

---

(*a*) *Etat de l'Eglise Grecque.* Ch. 20.
(*b*) *Ricaut*, ubi sup.
(*c*) *Voyages au Levant*, lettre 3.
(*d*) L'auteur des notes sur *Christ. Angelus* dit qu'il y a quarante églises et chapelles grecques dans Constantinople.
(*e*) Cependant il faut remarquer que les Grecs ne se sont servis que tard des cloches. Avant cela, ils appellaient à l'église en frappant sur des lames de cuivre. Sur cette matière, je renvoye à l'*Eucologe* du P. *Goar.* Les Turcs défendent aux grecs l'usage des cloches, parce qu'ils s'imaginent que leur son trouble le repos des ames. Spon attribue aux Turcs une autre imagination tout aussi plaisante. (Tome prem. de ses Voyages, p. 173. Edit. de 1679.) Ils

» est dégarni de cloches, est placé au milieu des deux toits sur le fronti-
» spice.... les Grecs ont conservé l'ancien usage des dômes, et ne l'exécutent
» pas mal.... pour les églises des monastères, elles sont toujours au milieu
» de la cour, et les cellules tout autour de ce bâtiment.... la nef est aujour-
» d'hui la plus plus grande partie des églises grecques : on s'y tient debout
» ou assis dans des chaises adossées contre le mur, de manière qu'il semble
» que l'on soit debout. Le siége du Patriarche est tout au haut dans les
» églises patriarcales, ceux des autres métropolitains sont au-dessous. Les
» lecteurs, les chantres, les petits clercs se mettent vis-à-vis, et le pupitre
» sur lequel on lit l'écriture y est aussi. La nef est séparée du sanctuaire par
» une cloison peinte et dorée, élevée du bas jusques au haut : elle a trois
» portes. On appelle celle du milieu la porte sainte, laquelle ne s'ouvre que
» pendant les offices solennels et à la messe, lorsque le diacre sort pour
» aller lire l'évangile, ou quand le prêtre porte les espèces pour aller con-
» sacrer, ou enfin lorsqu'il vient s'y placer pour donner la communion. Le
» sanctuaire est la partie de l'église la plus élevée, terminée dans le fond
» par un demi-ceintre.... »

A toutes ces remarques il faut ajouter celles-ci, tirées en partie du même auteur. La quantité extraordinaire de moines et de papas contribue à multiplier les chapelles. Tous les jours on en bâtit de nouvelles, et la permission s'en achète. On ne peut relever celles qui tombent en ruine sans payer des droits. En cela il n'y a rien de contraire à la justice, puisque l'exercice public d'une religion étrangère dépend de la volonté du Souverain. Les chapelles des Catholiques sont traitées de même en Hollande. C'est toute la tolérance que peut exiger celui qui ne professe pas la religion de l'état. *Tournefort* nous dit aussi que chaque papas croit être en droit de posséder une chapelle, de même qu'il a celui d'épouser une femme. Célébrer dans l'église d'un autre, paraît à ces prêtres, si peu scrupuleux en d'autres choses, un adultère spirituel. Tel est le génie de ceux qu'on appelle Clergé; prompt à maintenir la gloire de Dieu dans certaines institutions inutiles, attentif à de vaines bienséances, jaloux de certaines opinions différentes jusqu'à diffâmer autant qu'ils le peuvent ceux qui sont contraires à leurs opinions. Mais laissons des gens qui portent ordinairement leur vengeance jusqu'à traduire la foi devant les juges séculiers.

Je viens à l'autel. Je ne sais si tous les usages dont il est parlé dans le pontifical se pratiquent encore par les Grecs avec autant de soin et d'exactitude qu'ils y sont décrits. Quoi qu'il en soit, en le posant et l'assurant à l'endroit où il doit être, on chante quelques antiennes et versets de pseaumes. Ensuite le prêtre, ou celui qui a le droit de bénir et de consacrer l'autel prononce la bénédiction, l'encense tout autour, et cependant un diacre récite des prières. Dans un endroit de ces prières, on demande expressément à Dieu, *qu'il change au corps et au sang de son fils, les victimes non-sanglantes qui lui seront offertes sur cet autel.* Pour faire l'ablution de l'autel, le patriarche

---

gâtent, nous dit-il, toutes les sculptures antiques, et même les plates peintures, parce qu'ils sont follement persuadés qu'à la fin du monde Dieu donnera une ame à ces figures, et punira ceux qui ont eu la témérité de les faire, ce qu'ils appellent avoir voulu imiter la puissance du Créateur.

(ou tel autre à qui cela cela est permis), environné du *chartophylax* (le grand official), et de quelques autres ecclésiastiques, qui l'ont auparavant salué respectueusement, commence par encenser cet autel; à quoi il ajoute le signe de la croix, et une oraison secrète avant que de le dépouiller. Après l'oraison, il le dépouille au chant de quelques pseaumes chantés par les diacres, et avec l'assistance des évêques présens à cette cérémonie. On apporte pour cet effet tout ce qui est nécessaire pour l'ablution. Le chartulaire s'avance avec une manière de petit sceau qu'il renverse sur la sainte table, disant en même tems *bénissez, Seigneur.* Alors le patriarche donne aux prêtres présens à la cérémonie les linges sacrés pour frotter cette sainte table, et les éponges pour l'essuyer, après avoir versé dessus de l'eau rose. Ensuite on lui met d'autres paremens et l'on fait une prière, qui est suivie d'un encensement circulaire de la sainte table, et d'une bénédiction accompagnée d'un signe de croix, qu'il fait avec le morceau de (*a*) drap qui couvre l'autel. La cérémonie finit par la distribution des éponges.

Je passe à la consécration de ce que les Grecs appellent *antimensium*, qui tient chez eux la place d'un *autel portatif.* D'abord, on fait une triple aspersion sur cet *antimensium*, en chantant trois fois cette antienne, *vous me laverez avec de l'hyssope*, etc., à quoi le patriarche ou son vicaire ajoute la bénédiction. L'ayant donnée, il prend un vase qui renferme des parfums, fait avec ce vase trois croix sur l'*antimensium*, une au milieu, les deux autres à droite et à gauche, et chante encore une antienne. A la suite viennent divers coups d'encens; des prières et des élévations de chœur suivent. On apporte les (*b*) reliques, le patriarche y verse du crême, et les consigne dans un reliquaire qui est mis derrière l'*antimensium.* Cela finit par une prière.

A ces cérémonies, il faut ajouter la réconciliation d'une église profanée par des hérétiques, ou par des payens, ou par un homicide, ou par des abus criminels. Comme il n'y a rien de particulier en tout cela chez les Grecs modernes, et que vraisemblablement ils n'ont pas trop le pouvoir de pratiquer en cette occasion ce que l'antiquité leur a prescrit, je renvoie au pontifical.

JEUNES, FETES, etc.

« (*c*) Les Grecs ont quatre grands jeûnes, ou quatre carêmes: le premier

---

(*a*) Le tarme grec σηρὸν se rend aussi autrement, et la vérité est qu'on ne sait pas bien ce que c'est.

(*b*) L'usage de conserver les reliques des saints est très-ancien. Celui de les employer à la consécration des églises et des autels ne l'est guères moins. Les protestans, qui se sont si fort récriés contre la vénération des reliques, auraient dû consulter le caractère de l'esprit humain. Chacun a chez soi des dispositions favorables aux reliques. D'abord on ne veut que garder comme un monument quelques-uns de ces précieux restes appellés *Reliques*: bientôt un acte de piété si louable devient une maladie semblable à celle des curieux en coquillages et en antiques, qui ne cessent d'admirer, de priser, d'accumuler même tout ce qui porte ce nom. Si des monumens de cet ordre passaient par certaines mains, combien n'en babillerait-on pas en reliques? des recherches curieuses et hardies contribuent presque également à faire valoir les curiosités et les reliques. En un mot, les dévots, de même que les curieux, s'efforcent d'enchérir les uns sur les autres. C'est par ce moyen que les reliques de l'abbé Paris ont déjà constaté ses vertus divines, et je ne sais si à présent les connaisseurs pourraient décider entre lui et Marie à la Coque.

(*c*) *Ricaut*, ch. V. de l'*Etat de l'église Grecque.*

» commence le 15 novembre, ou (*a*) quarante jours avant Noël. Le second » est notre carême (*b*) qui précède immédiatement Pâques, et qu'ils gardent » selon le vieux style, les Chrétiens orientaux n'ayant pas reçu la réforma- » tion du calendrier. Ils appellent leur troisième jeûne, le *jeune des saints* » *apôtres*, et l'observent dans la pensée que les apôtres se préparèrent alors » par la prière et par le jeûne à annoncer l'évangile. Ce jeûne commence la » semaine d'après la Pentecôte, et dure jusqu'à la fête de Saint-Pierre et » Saint-Paul. Ainsi le nombre des jours de ce jeûne n'est point limité, et il » y en a plus ou moins, selon que la Pentecôte est plus ou moins avancée. » Leur quatrième carême commence le premier août, et ne dure que jus- » qu'au 15. C'est par ce jeûne qu'ils se disposent à célébrer la fête de l'As- » somption (*c*) de la Sainte-Vierge.... Ce jeûne est observé si rigidement, » que.... les religieux grecs n'osent pas même manger de l'huile.... *Tout le* » *monde* se croit obligé de s'acquitter de ce devoir. Seulement l'abstinence » est interrompue le 6 août, qui est le jour de la Transfiguration.... Alors » il est permis de manger de l'huile et du poisson.... Après cela, chacun » retourne aux abstinences prescrites.... A ces quatre jeûnes il faut ajouter » ceux-ci, le 28 août en mémoire du martyre de Saint-Jean-Baptiste.... » Ils se préparent par un jeûne de quatorze jours (*d*) à la fête de l'exaltation » de la croix. Dans tout ce tems-là, on prêche, ou l'on représente au peuple » l'histoire de la Passion; mais il n'y a guères que les religieux qui obser- » vent ce dernier jeûne.... comme plus particulièrement engagés aux exer- » cices spirituels, et à la mortification du corps. Aussi ils s'abstiennent non- » seulement de viande, de beurre, de fromage et de laitage, mais aussi » de tout poisson qui a des écailles, des nageoires et du sang.... Il leur est » permis de manger de toutes sortes de poisson dans le carême qui com- » mence le 15 novembre, aussi bien que dans les jeûnes ordinaires des » mercredis et des vendredis, leur église n'exigeant alors que l'abstinence » de la viande et des choses qui en viennent. Les mercredis et les vendredis » sont jours de jeûne, si l'on en excepte quelques-uns, entre autres ceux de » l'onzième semaine avant Pâques, qu'ils appellent (*e*) *artzeburst*.... Le lundi

---

(*a*) Les grecs célèbrent ce jeûne non-seulement à l'honneur de J. C., mais aussi en mémoire de ce que Moyse jeûna quarante jours sur le Mont Sinaï, *Christoph. Angelus.* cap. 4.

(*b*) Ils appellent le carême la *dixme de l'Ame*, à cause que, chaque dixième jour devant être consacré au jeûne pour racheter les péchés de l'ame, on a rassemblé tous ces jours pour en faire le carême. Mais comme l'année a 365 jours, et que, le dixième de 360 étant 36, il reste cinq jours on en prend encore quatre pour ces cinq jours qui restaient, et cela fait les quarante jours du carême. Cependant à compter le carême des grecs depuis qu'il commence, il dure sept semaines. C'est ainsi que le dit *Christophe Angelus*, grec de nation. Outre que le carême des grecs est beaucoup plus long que le nôtre, il est aussi plus rigoureux. On jeûne cinq jours de chaque semaine. Le samedi et le dimanche on fait deux repas, on boit du vin, on mange à l'huile: elle est défendue les autres jours. V. *Christ. Angelus.* ch. IV, le *P. Goar.* etc.

(*c*) Les grecs ont une dévotion extraordinaire pour la Sainte Vierge. Les expressions qu'ils emploient dans les prières qu'ils lui adressent, sont extrêmement outrées. Les plus dévots ont la coutume de lui consacrer après le repas un petit morceau de pain coupé en triangle, et de l'élever à son honneur, après l'avoir encensé, etc.

(*d*) Cette fête est du 14 septembre. *Christophe Angelus* dit que, ce jour-là, les grecs *doivent saluer la croix de J. C. à jeun.*

(*e*) Ricaut et *Christophe Angelus* rapportent la raison de cette exception. Voici ce que dit l'auteur grec: Un chien, qui servait de messager à certains hérétiques, étant mort, ils accusèrent les Orthodoxes de l'avoir tué. Les premiers, pour témoigner les regrets qu'ils avaient de la mort du chien, jeûnèrent deux jours de cette onzième semaine, et les Orthodoxes, pour évi-

» de Pentecôte est encore parmi les Grecs un jour de jeûne, auquel on ne » mange point de viande. Alors le peuple se rend dès le matin à l'église, » pour demander à Dieu la communication du Saint-Esprit, comme autre- » fois à ses apôtres.... En mémoire de cette communication, les Grecs » mangent de la viande le mercredi et le vendredi qui suivent immédiate- » ment la Pentecôte. Le 25 mars, qui est la fête de l'Annonciation, ils ont » permission de manger de toutes sortes de poisson, quoique cette fête ar- » rive en carême. Ils peuvent aussi manger de la viande depuis Noël jusqu'au » jour des Rois, sans excepter les mercredis et les vendredis (*a*), qui, chez » les Grecs, sont des jours consacrés au maigre toute l'année, au lieu » que l'Eglise latine a destiné le vendredi et le samedi à cette abstinence. Ils » ont le même privilége dans la première semaine qui vient après la Pente- » côte, et dans la première semaine de trois avant le grand carême.... Le » dimanche de cette semaine répond à la Septuagésime des Latins... Dans » la semaine qui la suit, ils ne mangent point de viande les mercredis ni les » vendredis. Pour celle qui précède immédiatement le carême.... ils peuvent » manger du lait.... des œufs et de toutes sortes de poisson....

» Chez les Grecs, le carême commence le lundi, au lieu que le nôtre » commence le mercredi.... Ils observent tous ces jeûnes avec autant de su- » perstition que de patience et de retenue. Même ils estiment que ceux qui » violent sans nécessité les lois de l'abstinence, et par conséquent les con- » stitutions de l'Eglise, se rendent aussi criminels que ceux qui commettent » un adultère ou un vol... *heureuse disposition à l'obéissance crédule et ti-* » *mide!* Ils ont une si haute idée de ces jeûnes, qu'ils croient impossible » que le christianisme subsiste, ou que la profession en soit sincère, si l'on » n'a pas soin de les garder... *Cette prévention pour les jeûnes empêche les* » *Orientaux* de reconnaître les Eglises protestantes pour des Eglises ortho- » doxes, à cause qu'on n'y jeûne point, et parce qu'on n'y a pas une pro- » fonde vénération pour le signe de la croix ». Il est vrai que, sous prétexte de n'admettre que la *spiritualité* dans le culte, les protestans n'aiment point du tout les austérités du corps, ni ce qui captive les sens : pour le signe de la croix, ils s'imaginent qu'il tient à la superstition, et cela leur est un scandale.

» L'austérité des jeûnes est adoucie par l'espérance des divertissemens » durant les fêtes qui suivent.... Elles ne sont pas plutôt venues, qu'ils » s'abandonnent entièrement à la joie *et aux plaisirs*.... Les prêtres, bien » loin de les reprendre, semblent approuver ces excès.... Mais il faut dire » sans détour que, dans tous les cultes, les fêtes religieuses finissent par le » plaisir. Je n'en connais point qui finisse par la tristesse et l'affliction, après

---

ter d'avoir de la conformité avec eux, furent dispensés par l'Eglise Grecque de jeûner ces deux jours, qui sont le mercredi et le vendredi. Ces hérétiques étaient Arméniens, et l'on ajoute qu'*artzeburst*, en langue arménienne, signifie messager. On dit aussi que ce jeûne fut institué par un certain Sergius hérétique. Quelques auteurs rapportent que l'*Artzeburst* est une imitation du jeûne des Ninivites, et d'autres que c'est la commémoration du bannissement d'Adam, chassé du paradis après sa chute. On peut aussi voir, touchant l'*Artzeburst*, ce que rapporte le *P. Monier* dans sa *Relation de l'Arménie*, tome VI, du *Recueil de Voyages au Nord*.

(*a*) Les grecs ont choisi le mercredi, parce que, selon eux, Judas prit ce jour-là de l'argent pour trahir J.-C., et le vendredi, comme nous, à cause de la passion.

» avoir commencé par la joie. Les peuples protestans, tout *spirituels* qu'ils » sont, ne peuvent pas réprimer leurs sens en cette occasion.

» Les Grecs sont si superstitieux et si outrés dans l'observation de leurs » jeûnes, qu'ils n'admettent point de cas de nécessité où l'on puisse prétendre » des dispenses, et, selon eux, un patriarche lui-même ne saurait autoriser » l'usage de la viande lorsque l'Eglise le défend.... On croit qu'il vaut mieux » laisser mourir un malade, que de le rétablir, quand on le peut, par le » secours d'un bouillon de viande.... Il est vrai que, quelquefois un direc- » teur qui se sent de la tendresse pour le malade, lui conseillera de manger » de la viande, et lui promettra l'absolution de ce péché, moyennant qu'il » se confesse.... Il se peut aussi que des prêtres ignorans aient regardé ce » nouveau tour comme un ingénieux tempérament entre les nécessités de » la vie et la rigueur des constitutions de l'Eglise. Mais, quoi qu'il en soit, » ceux qui ont étudié en Italie.... ne doutent point que leur Eglise ne soit » revêtue de la même autorité que la romaine, *et qu'elle n'ait aussi* le pou- » voir des dispenses, etc. »

Enfin le médecin Spon, en parlant des jeûnes et des jours maigres des Grecs, nous dit « que, tout bien compté, il n'y a qu'environ cent trente » jours dans l'année qu'ils peuvent manger de la viande; ni les vieilles gens, » ni les enfans, ni même les malades ne sont exempts de ces jeûnes... qui » rendent les Grecs secs et bilieux.... Avec cela, ils sont, continue-t-il, » prompts et colères, grands jureurs et blasphémateurs ». Voilà, par exemple, une de ces faiblesses de l'esprit humain, qui tous les jours est obligé de céder au tempérament du corps et aux influences de l'air.

De ces austérités, passons aux fêtes; ces jours partagés entre la dévotion et le plaisir, qui sur-tout se décèle avec violence vers la conclusion. Et c'est alors que commence le *véritable jour du seigneur*, pour parler le langage d'un faux évangile (*a*). Les Grecs commencent l'année au 1er. septembre: c'est en même tems leur première fête. Ils se figurent « que, par le moyen » d'un commencement si joyeux, toute l'année sera heureuse, *et que ces* » *premiers mouvemens de joie sont un présage de ce bonheur*. Cependant » l'Eglise ne défend pas de travailler ce jour-là...

» Dans l'Eglise grecque, ainsi que dans les autres communions chré- » tiennes, Pâques est la principale fête de l'année.... Les Grecs ont la cou- » tume de se dire alors les uns aux autres, en s'abordant, *Jésus-Christ est* » *ressuscité*, à quoi celui qui est abordé répond, *il est véritablement res-* » *suscité* ». En même tems ils se baisent trois fois, une fois sur chaque joue, et une fois sur la bouche. Ensuite ils se séparent. Cette coutume se pratique le vendredi saint, le jour de Pâques et les trois suivans, même jusqu'à la Pentecôte (*b*). *Tournefort*, *Spon*, et quelques autres voyageurs, ajoutent que, le vendredi saint, pour célébrer la mémoire du saint sépulchre, deux papas portent dans la nuit en procession sur leurs épaules, la représentation d'un tombeau dans lequel Jésus-Christ crucifié est peint sur une planche. Le jour de Pâques on porte ce tombeau hors de l'église, et le prêtre com-

(*a*) *Le jour du Seigneur approche; il est défendu de s'affliger*, dit le *Prot-Evangile de St.-Jacques*.

(*b*) *Tournefort*, *Voyages*, lettre 3, *Spon*, tome II, pag. 277.

mence à chanter, *Jésus-Christ est ressuscité, il a vaincu la mort, et donné la vie à ceux qui étaient dans le tombeau.* Ensuite on rapporte dans l'église cette représentation du saint sépulchre, on l'encense, on continue l'office. Le prêtre et l'assemblée répètent à tous momens, Jésus-Christ *est ressuscité.* Après cela, l'officiant fait trois fois le signe de la croix, baise l'évangile et l'image de Jésus-Christ. On tourne la planche de l'autre côté, où Jésus-Christ est représenté sortant du sépulchre. Le prêtre le baise, en répétant plus haut, Jésus-Christ *est ressuscité.* Les assistans en font de même. On s'embrasse, on se réconcilie, et, dans les transports de joie qu'excite cette image grossière de la résurrection, l'on tire des coups de pistolet, qui souvent mettent le feu à la barbe et aux cheveux des papas. La cérémonie finit par la bénédiction du papas officiant. Les femmes pratiquent la même dévotion entre elles, dans l'endroit de l'église qu'elles occupent, excepté les coups de pistolet. *Wheler* (*a*) ajoute que, le lundi de pâques, le papas envoie des cierges aux principaux de la paroisse, et l'archevêque aux plus considérables de la ville.

J'avais presque oublié le jeudi saint. *Tournefort* dit que les évêques les plus zélés lavent les pieds à douze papas, et que la cérémonie était autrefois accompagnée d'une petite exhortation, *Wheler* décrit cette cérémonie comme témoin oculaire. « Douze papas des plus âgés accompagnent l'archevêque à l'église, où il est revêtu d'une robe violette. Une partie du service » étant faite, il entre dans le sanctuaire, y quitte la robe violette et en » prend une plus riche..... Les papas qui représentent en cette cérémonie » les douze apôtres, ont chacun une robe de couleur différente. Le plus » ancien et le plus vénérable des douze est choisi pour représenter Saint » Pierre, et se place aussi le premier à main droite.... Un d'entre eux, qui » doit avoir la barbe rousse (*b*), *pour rendre la cérémonie plus ressemblante,* a le malheur de représenter *Judas.* Tous ces papas étant placés, » le prélat va changer d'habillement, et revient ceint d'une serviette, un » bassin d'eau dans ses mains pour laver les pieds à ces douze apôtres. » Celui qui représente Saint Pierre refuse d'abord cet honneur, par ces » paroles, *Seigneur, vous ne me laverez point les pieds;* mais le prélat lui » répond, *si je ne vous les lave, vous n'aurez point de part avec moi.* Alors » le papas ne résiste plus, et se laisse laver les pieds. Lorsque le prélat vient » au représentant de *Judas*, il s'arrête un peu, comme pour lui donner le » tems de se reconnaître, mais enfin il lui lave aussi les pieds, et la cérémonie finit par quelques antiennes.

Je place ici l'opinion que l'on attribue aux Grecs, à savoir : « que l'eucharistie qui est consacrée le jeudi saint a une plus grande vertu que » celles qui sont consacrées les autres jours ». Un certain (*c*) Gui le carme ajoute, « qu'à cause de cela ils ne consacrent que le jeudi saint l'eucharistie » qu'ils donnent aux malades.... et qu'ils la gardent toute l'année pour cet » usage ». C'est une erreur que j'attribuerais uniquement à leurs idées con-

(*a*) *Voyages*, tome II, pag. 414.
(*b*) Je parle selon le préjugé vulgaire.
(*c*) *Allatius*, L. 3, Chap. 18. *Consens.* etc. le traite *de champ très-fertile en mensonges*, et le P. *Simon*, Biblioth. Critiq. Tom. I, Chap. 12, *de méchant auteur.*

fuses, dont une longue ignorance est la véritable cause. Mais le P. *Simon* (*a*) les justifie absolument, jusqu'à louer cette pratique comme orthodoxe et pieuse, qui tend à mieux honorer le jour que Jésus-Christ a institué le sacrement de l'eucharistie. Pour cet effet, nous dit-il, « les Grecs conservent » ce pain qu'ils ont consacré ce jour-là, et qui a été trempé dans le vin » consacré, et ils le gardent enveloppé d'un sac de toile ou de soie, dans » une boëte bien fermée, afin de s'en servir pour le viatique des malades.

Le 2 septembre, les seuls religieux célèbrent la fête de Saint Jean-Baptiste, qu'ils ont surnommé le *tempérant*, à cause qu'il a donné le premier l'exemple du jeûne. Le 26 est consacré à la mémoire de Saint Jean l'évangéliste. Ils croient que ce saint a été enlevé au Ciel comme Henoc et Elie.

Pour abréger des détails de fêtes qui n'amuseraient ni les pieux fainéans, ni les dévôts de bonne foi, voici un calendrier grec que je copie de *Ricaut*, il indique seulement les fêtes les plus essentielles, tant pour les séculiers que pour les ecclésiastiques. Au reste (*b*) *Christophle Angelus* ne compte que trente-six fêtes solennelles, douze desquelles sont à l'honneur de Jésus-Christ et de la sainte Vierge. Les vingt-quatre autres sont des jours destinés à Saint Jean-Baptiste, aux apôtres et aux martyrs. D'autres nous disent que les Grecs distribuent les fêtes en trois classes, qui sont, 1°. celles du Seigneur; 2°. celles de la sainte Vierge; 3°. celles des Saints.

Septembre.

» Le 8, *jour de la nativité de la bienheureuse Vierge.*

» Le 14, Exaltation de la croix; jeûne des caloyers, du 1er. septembre » jusqu'à la fête.

» Le 23, Conception de Saint Jean-Baptiste.

» Le 26, Assomption du corps de Saint Jean l'évangéliste.

Octobre.

» Le 6, *Saint Thomas.*

» Le 18, *Saint Luc l'évangéliste.*

» Le 23, *Saint Jacques, frère de Jean.*

» Le 26, *Saint Démétrius.* Du 1er. octobre au 26, les caloyers jeûnent à » l'honneur de ce Saint, que les Grecs appellent *Saint Dimitri.* Cette fête » est marquée en lettres rouges dans le calendrier des Grecs, à cause des » orages et des tempêtes qui commencent d'ordinaire dans le tems de cette » fête. Les Turcs l'appellent *Cassim Gheun :* ils ne se mettent jamais en » mer dix jours avant ni dix jours après. Ordinairement les flottes se reti- » rent dans les ports avant ce tems-là, et y demeurent tout l'hiver.

Novembre.

» Le 1er. les saints (*c*) *Anargyres, Cosme et Damien.*

(*a*) *Bibl. Critiq.* ubi sup.
(*b*) *Christoph. Angelus*, Cap. 46.
(*c*) Saint Côme et saint Damien étaient frères, tous deux médecins. Les Grecs les ont sur-

» L'assemblée et l'ordre séraphique des saints anges, nommé proprement » le jour de Saint Michel et de Saint Gabriel. Ce jour est marqué en lettres » rouges dans le calendrier.

» Le 13, *Saint Jean Chrysostôme.*

» Le 14, Saint Philippe, apôtre.

» Le 16, Saint Mathieu, apôtre.

» Le 21, la présentation de la sainte Vierge dans le temple.

» Le 25, Sainte Catherine, vierge et martyre; et le martyr *Mercure.*

» Le 30, Saint André, apôtre.

Décembre.

» Le 4, Sainte Barbe et Saint Jean Damascène.

» Le 5, Saint Sabba, abbé.

» Le 6, Saint Nicolas.

» * (*a*) Le 7, Saint Ambroise de Milan.

» * Le 9, la conception de Sainte-Anne.

» Le 12, Saint-Spiridion.

» Le 13, les Martyrs *Eustrate, Auxence, Eugène, Mardaire,* » *Oreste,* etc.

» * Le 15, SS. Libéral et Eleuthère.

» Le 17, le prophète Daniel, et les trois jeunes hommes, Ananias, Aza- » rias et Misael.

» Le 20, Saint-Ignace.

» Le 25, Noël, ou la nativité de Jésus-Christ.

» Le 26, Saint-Etienne.

Janvier.

» Le premier jour est célébré en mémoire de la circoncision de notre » Sauveur, et à l'honneur de Saint-Basile.

» Le 5, vigile du jour des Rois. Je dois remarquer ici que les Grecs » n'observent que trois vigiles, celle-ci, celle de la fête de Saint-Jean-Bap- » tiste et celle de la fête de la croix. Le jour de l'épiphanie (ou des rois) est » dédié au baptême de Jésus-Christ, que les Grecs croient avoir été baptisé » le 6 janvier.

» Le 6, les rois ou l'épiphanie, et l'assemblée des disciples près de » Saint-Jean-Baptiste au désert.» Le jour de l'épiphanie, ou plutôt la veille, les évêques ou leurs grands vicaires font de l'eau bénite pour toute l'année, mais ils n'y mettent point de sel comme les Latins. Le peuple en boit, et, pour cet effet, il doit être à jeûn, et dans un état de pureté. On asperse les

---

nommés *Anargyres*, parce qu'ils exerçoient la médecine par un principe tout pur de charité, ne témoignant aucun intérêt, ne prenant point d'argent. Ils n'étaient ni jaloux, ni charlatans. Les grecs parlent d'une fontaine miraculeuse qu'on voit à Athènes, près d'une ~~chapelle dédiée~~ à ces deux saints. Cette fontaine ne coule que le jour de saint Côme et saint Damien, aussitôt que le prêtre a prononcé les premières paroles de la Messe. Le soir de la fête la source tarit.

(*a*) Cette étoile marque seulement que l'observation de ces fêtes n'est d'une nécessité indispensable qu'aux Caloyers.

maisons avec cette nouvelle eau bénite : si elle ne suffit pas, on en fait d'autre, et chacun en emporte chez soi. Les papas vont arroser d'eau bénite toutes les maisons des particuliers. L'eau bénite de la vigile de l'épiphanie se fait sur le soir, celle de la fête se fait le matin à la messe (*a*). « Elle sert à » donner à boire aux pénitens à qui on a retranché la communion, à bénir » les églises profanées, à exorciser les possédés. Ce jour-là, on bénit les » fontaines, les puits et même la mer. Cette bénédiction est solennelle et » lucrative pour les ministres, qui, pour frapper l'imagination des peuples, » jettent dans toutes ces eaux de petites croix de bois, avant que d'aller dire » la messe ».

Je ne sais si *Spon* a cette bénédiction en vue, ou s'il parle d'une autre superstition particulière à une partie des Grecs lorsqu'il dit « qu'ils vont » baptiser la mer en grande cérémonie, attachant un petit vase au bout » d'un grand bâton, avec une croix dessus qu'ils plongent dans la mer. » Spon ajoute que ces Grecs disent que l'eau qu'ils tirent de la mer est douce. Si la chose est vraie, tout le mystère du miracle consiste à tirer de l'eau douce de quelque source qui se trouve dans l'endroit de la mer où ils font la cérémonie de plonger leur vase. Je renvoie sur cette matière à ce qu'ont écrit quelques voyageurs (*b*).

» Le 11, Le saint père *Theodosius Cœnobiarchus.*

» Le 16, l'adoration *d'Alysius*, et de Saint-Pierre, apôtre.

» Le 17, Saint-Antoine, abbé.

» Le 18, Saint-Athanase et Saint-Cyrille, patriarches d'Alexandrie.

» Le 22, Timothée et Anastase.

» Le 25, Saint-Grégoire de Nazianse.

» Le 27, les reliques de Saint-Jean Chrysostôme, que l'on porte en » procession.

» Le 30, les trois saints théologiens œcuméniques, ou docteurs de l'é- » glise : Saint-Basile le grand, Saint-Grégoire le divin, et Saint-Jean » Chrysostôme.

Fevrier.

» Le 2, présentation de Jésus-Christ dans le temple.

» Le 16, Théodore, ὁ Τήρωνος.

» Le 23, Invention du chef de Saint-Jean-Baptiste.

Mars.

» Le 9, les quarante martyrs, morts de froid dans la vallée de Sébaste.

» Le 25, l'annonciation de la bienheureuse Vierge.

» Le 26, l'archange Gabriel.

Avril.

» Le 23 (*c*), Saint-George.

» Le 25, Saint-Marc l'évangeliste.

(*a*) *Tournefort* Voyages, lettre 3.

(*b*) Voyez la seconde *Dissert. sur les Voyages*, tom. I du *Recueil de Voyages au Nord.* Edit. de 1731.

(*c*) Saint George de Cappadoce est encore un des plus grands saints des grecs. De deux églises

MAI.

» Le 8, Saint-Jean l'évangéliste.
» Le 20, Constantin et Saint-Hélène.

JUIN.

» Le 19, Saint-Jude Alphée.
» Le 24, la nativité de Saint-Jean-Baptiste.
» Le 29, Saint-Pierre et Saint-Paul, apôtres.

JUILLET.

» Le 20, le prophète Elie.
» Le 25, Sainte-Anne.
» Le 26, Saint-Parascéve et Saint-Pantaleon, martyrs sous Diocletien.

AOUT.

» Le 6, transfiguration de Jésus-Christ.
Le 15, assomption de la bienheureuse Vierge.

La tradition des Grecs donne pour origine de cette fête l'histoire suivante, je la mets ici à cause de sa singularité. Trois jours après *le sommeil de la mère de Dieu* (les Grecs appellent cette fête *dormitio deiparæ*), les apôtres mirent, selon la coutume qu'ils avaient établie depuis l'ascension de notre Seigneur, un morceau de pain sur un coussin, qui marquait le rang et la place de Jésus-Christ. Après le repas, comme on voulait faire l'élévation du morceau de pain, la chambre se remplit de lumière: la sainte Vierge apparut, environnée de gloire, au milieu des anges. En entrant, elle salua les apôtres, et leur dit avec beaucoup de douceur, *Dieu soit avec vous, je ne vous abandonnerai jamais.* Les apôtres, également surpris et joyeux, n'interrompirent pourtant pas l'élévation; mais, au lieu de prononcer ces paroles, *Seigneur* Jésus-Christ *assistez-nous*, ils dirent: *très-sainte vierge mère de Dieu aidez-nous.* Après cela, la sainte Vierge disparut. Les apôtres s'écrièrent, *la reine est montée au ciel, et s'est assise à la droite de son fils.* C'est, disent les Grecs, en mémoire de cet événement que le jour de la fête, après le repas, on apporte au prêtre un pain, trois cierges allumés, de l'encens et du feu, avec quoi se fait la cérémonie suivante. Le prêtre enlève la croute du pain en triangle, met les trois cierges dans la croute qu'il a séparée, après quoi il encense et bénit le pain. Ensuite il remet le pain au plus jeune de la compagnie, et fait poser les trois cierges

---

qui se trouvent en un même lieu; il y en a une, dit-on, qui est dédiée à saint George. Sans faire ici l'extrait des miracles de sa légende, je dirai que les Grecs racontent de lui une infinité de miracles vrais ou faux. En voici un que *Ricaut* rapporte. « Dans un village assez voisin de Magnesie, on voit une chapelle où l'on porte tous les ans en procession une image miraculeuse » de saint George.... On publie que, quand cette image est portée par des pêcheurs, la vertu » du saint se répand sur elle, en sorte que ces pêcheurs souffrent beaucoup de mauvais traite» mens de sa part: mais elle ne fait aucun mal aux gens de bien, ni même à ceux dont la vie » n'est pas scandaleuse. » Après cela, Ricaut raconte l'histoire d'une de ces processions, dont il fut témoin oculaire.

en trois différens endroits de la maison. Après cela il partage le pain à l'assemblée.

» Le 29, martyre de Saint-Jean-Baptiste.

Telles sont les fêtes les plus remarquables. Des autres il y en a autant que de jours dans l'an ; mais elles ne sont que pour les prêtres ou pour les dévots consommés.

Les fêtes et la canonisation des saints ont de si étroites liaisons, qu'il faut nécessairement les mettre ensemble. Chez nous, la canonisation appartient au Pape (*a*). Les règles que prescrit le siége patriarcal de Constantinople diffèrent en plusieurs choses de celles de Rome. Le ménologue des Grecs est si bien rempli qu'il faut partager un jour à deux ou trois Saints. Il en est à peu près de même chez nous. Les miracles devenant fréquens, les canonisations deviennent moins rares, et, malgré de si beaux exemples, la religion n'est pas mieux servie, ni la vertu plus prisée. Quand on tripleraît l'année pour fêter les saints établis, cela ne servirait guère qu'aux dévots de profession. Quoi qu'il en soit, les Grecs, nous dit-on, canonisent encore à présent ceux que les miracles et la sainteté des mœurs ont rendus illustres : mais, avant que d'en venir là, il faut de grands témoignages, et que ces témoignages soient donnés par des personnes irréprochables. Les patriarches et les évêques font des informations très-exactes, et les font en plein synode. Malgré cela, qui pourrait dire à combien de préjugés, d'intrigues et de cabales on est exposé? Tel qui parmi nous fait des miracles à Saint-Marcel est foudroyé comme un hérétique au Vatican (*b*). La vie d'une béate du plus haut rang est tournée en ridicule par les uns (*c*),

---

(*a*) ..... *Mittit ad sidera numen.* Manil. Lib. IV.

(*b*) *Marguerite Marie à la Coque*, religieuse de la *Visitation*, née à Leuthecourt en 1645, morte le 17 octobre 1690, à Paray-le-Monial, dans le Charolais. Sa vie, composée par Languet, évêque de Soissons, depuis archevêque de Sens, a été imprimée in-4°. à Paris en 1729. Le grand objet de cette vie est la dévotion au cœur de Jésus, *que J.-C. lui-même avait dit à cette religieuse d'établir, et qui*, selon l'auteur de la vie, *a coûté des peines et des contradictions infinies* à la Béate *de la part de ses sœurs.* Cette dévotion, déjà établie par le P. *Eudes*, n'a été qu'étendue et perfectionnée par sœur *Marguerite.*

(*c*) Voici quelques traits pris de cette vie, pag. 115 : « La sœur *Marguerite* étant devant le » Saint Sacrement, Jésus-Christ se montra à elle sous une forme sensible, et fit reposer dou- » cement la tête de sa servante sur sa poitrine. Dans ce moment, il lui découvrit les secrets » inexplicables de son divin cœur. Ensuite il lui demanda son cœur pour le prix du présent » qu'il venait de lui faire. La religieuse le lui offrit avec toute l'ardeur dont elle pouvait être ca- » pable, et il lui sembla alors que Jésus-Christ prenait effectivement son cœur, qu'il le plaçait » dans le sien, qu'elle le voyait éclatant comme le soleil, à travers la plaie de son côté. Notre » Seigneur le retira après, tellement embrasé qu'il semblait n'être qu'une flamme ; et il le re- » mit dans le côté de sa servante, à qui il resta une douleur continuelle, à l'endroit où Jésus- » Christ avait paru faire l'ouverture pour en tirer son cœur. A cette douleur se joignit une ar- » deur très-vive dans la poitrine. Le remède que Notre Seigneur lui enseigna pour être souls- » gée, ce fut la saignée.

» Pag. 165, Jésus-Christ demande à la religieuse qu'elle fasse un testament par écrit ou une » donation entière de toutes les prières et biens spirituels que l'on ferait pour elle, soit pendant » sa vie, soit après sa mort. Il lui dit de demander à sa supérieure si elle veut servir de notaire » pour cet acte, et qu'il se chargeait de la bien payer de ses salaires. L'acte est transcrit tel qu'il » fut écrit de la main de la supérieure, et il est signé du sang de sœur *Marguerite.* A la vue de » ce testament, Jésus-Christ témoigne un grand contentement, et fait à la religieuse une dona- » tion de son cœur. Il lui dicte l'acte, qu'elle écrit de son sang.

» Cet acte est rapporté en ces termes : *Je te constitue héritière de mon cœur et de tous ses trésors* » *pour le tems et l'éternité, te permettant d'en user selon ton desir*, etc. *Marguerite*, par recon- » naissance, prend un canif et forme sur sa poitrine le saint nom de Jésus-Christ en caractères » grands et profonds.

l'abbé Paris les autres. Comment les Grecs, aujourd'hui si ignorans, si destitués de moyens propres à les éclairer, ne seraient-ils pas exposés à ces préjugés de parti, à ces pieuses cabales, qui ne manquent jamais d'arborer dans leurs étendards la GLOIRE DE DIEU?

Après toutes les recherches possibles, la personne sur laquelle on les a faites est reçue dans le calendrier. On lui donne un jour pour sa fête: tous les ans on célèbre sa mémoire: on dit des messes à son honneur, on lit sa vie et l'histoire de ses miracles. Enfin l'on chante des hymnes à sa louange et elle prend sa place dans le *synaxarium* (qui est comme une légende), comme elle l'a prise dans le ciel. *Ricaut* ajoute à ces particularités que, les canonisations ne pouvant plus se faire sans de grands frais, elles sont beaucoup moins d'usage qu'elles ne l'étaient autrefois. De plus, les Grecs étant d'ordinaire aussi vicieux que pauvres, il s'en trouve peu qui soient en état de mériter l'honneur de la canonisation.

SACREMENS DE L'EGLISE GRECQUE.

J'appelle ici sacrement tout ce que l'Eglise latine reconnait pour tel, et je commence par le baptême. Les Grecs font porter leurs enfans à l'entrée de l'église le huitième jour après la naissance. C'est une coutume fort ancienne dans leur église, et une imitation de la présentation de Jésus-Christ au temple de Jérusalem. Cependant, si l'enfant se trouve en danger de mort on le baptise d'abord, de crainte, disent-ils, *qu'il ne meure hors de la lumière*. Le prêtre s'avance à l'entrée de l'église pour recevoir cet enfant et lui donner la bénédiction, comme autrefois Saint-Siméon à Jésus-Christ. Là même il le marque d'un signe de croix sur le front, sur la bouche et sur la poitrine. Le voilà disposé par cette cérémonie préliminaire à recevoir le baptême, et cela s'appelle (*a*) *sceller* un enfant. Cette première cérémonie est suivie d'une prière du prêtre. Ensuite il prend l'enfant entre ses bras, et l'élève devant la porte de la l'église ou devant l'image de la Sainte Vierge en faisant quelques signes de croix sur lui. Le baptême se fait par une triple immersion: mais, avant que d'administrer le sacrement, le prêtre (*b*) souffle trois fois sur l'enfant, comme pour l'exorciser et le délivrer du démon; ensuite il le plonge trois fois dans le baptistère, en nommant à chaque immersion une personne de la trinité (*c*). Les parens qui présentent l'enfant

---

A ces deux échantillons on doit ajouter certaines expressions tendres qui se trouvent dans le livre dont je parle ici. Ces expressions, nous dit-on, sont capables de divertir les libertins, et de leur servir de modèles. Joignez à cela que Jésus-Christ, sans doute par galanterie pour sa bien aimée, fait des vers en son honneur.

« Entre plusieurs endroits très-remarquables; celui-ci est surement des plus singuliers. La » Béate recevait presque autant de visites du Diable que de Jésus-Christ. Un jour le malin es- » prit avait été plus diligent que le divin époux à faire sa cour à la religieuse, et, avec une corde » qu'il tenait entre ses mains, il faisait mille tours de souplesse pour la distraire de ses prières. » Là-dessus notre Seigneur ayant paru, le malin, sans aucun respect pour son maître, lui » jeta adroitement la corde au cou, le pressa vivement et l'eût étranglé, si la bonne *Marguerite* ne fût accourue, n'eût coupé la corde avec ses ciseaux, et n'eût délivré ainsi son » divin époux. »

(*a*) Κφράγις, marque ou sceau, κατασφραγίζειν, marquer ou sceller.

(*b*) *Ricaut*, Etat de l'Eglise Grecque, et autres.

(*c*) *Christoph. Angelus*, et autres.

prennent le soin de faire chauffer l'eau du baptistère et d'y jeter beaucoup de fleurs de bonne odeur. Pendant que cette eau se chauffe, le prêtre la bénit par une prière, la souffle et y verse de l'huile. De cette même huile il oint l'enfant (*a*) en forme de croix : l'huile est le symbole de la réconciliation de l'homme avec Dieu. Cette onction se fait par le prêtre, sur le front, sur la poitrine, autour des oreilles, et sur les reins, en prononçant ces paroles : *le serviteur de Dieu est oint ;* à l'onction de la poitrine ou de l'estomac il dit : *pour la guérison de l'ame et du corps ;* à celle des oreilles il ajoute : *afin que la foi puisse être reçue par l'ouie.*

« Si c'est un garçon que l'on baptise, nous dit *Ricaut*, le parrain se » rend aux fonts, si c'est une fille, la marraine s'y présente. L'un et l'autre » se croient indispensablement obligés de prendre soin de l'éducation de » l'enfant, tout de même que s'ils en étaient véritablement le père et la » mère ». S'ils observent exactement ces devoirs, ils sont, du moins en cela, beaucoup meilleurs chrétiens qu'on ne l'est ailleurs. Ceux qui ont présenté l'enfant au baptême ne s'allient point ensemble. « Un parrain, et » c'est encore Ricaut qui parle, ne peut épouser la veuve de son compère, » ni le fils de celui-là la fille de celui-ci... Les familles qui se sont unies par » cette cérémonie ne sauraient s'allier ensemble qu'à quelques générations » de-là, si elles ne veulent se rendre coupables d'inceste, et encourir les » censures de l'Eglise. Tous ces scrupules ont une seule origine. C'est, » entre autres, qu'il a semblé malhonnête qu'un homme épousât la même » fille qu'il avait tenue sur les fonts ».

Dans la triple immersion, il faut remarquer, selon les Grecs, la mort, la résurrection et l'immortalité du chrétien. La première immersion enterre le *vieil homme*, la seconde le régénère et lui rend la vie, et la troisième l'élève à la vie éternelle. Cette allégorie, par laquelle l'Eglise grecque a voulu caractériser le baptême, la preuve évidente qu'elle a cru y trouver de la trinité par le rapport des trois immersions aux trois personnes, la distinction qu'elle mit anciennement par ces immersions entre les orthodoxes et certains hérétiques antitrinitaires ; tout cela, soutenu et fortifié d'une longue et ancienne tradition, peut avoir persuadé aux Grecs que l'effusion de l'eau, qui se fait parmi nous sur la tête des enfans, ne suffit pas pour le baptême. On assure même que plusieurs portent l'obstination dans leurs préjugés, jusqu'à faire rebaptiser les Latins qui passent dans le rite grec. D'autres, à ce que rapporte un missionnaire (*b*) *se contentent de le faire recrémer.*

(*c*) Les Grecs baptisent et confirment en même tems ; mais, avant que de parler de cette cérémonie, je vais décrire la manière dont on fait le crême. « (*d*) Le vendredi saint est marqué pour la consécration du crême. » L'évêque ou l'archevêque en fait autant qu'il juge à propos pour toute » l'année. Ce crême a à peu près la même consistance que le beurre. L'huile

---

(*a*) *Ricaut*, *Tournefort*, etc.

(*b*) *Richard*, Jésuite, dans sa relation de l'Isle de *Saint-Erini*, pag. 139.

(*c*) *Ricaut*, Etat, etc. chap. 8.

(*d*) *Ricaut*, ibid. Il se trompe à l'égard du jour ; au lieu du vendredi saint, il devait dire le jeudi-saint. Voy. *Habert* et le P. *Goar*.

» en est la base (*a*). » On y fait entrer diverses drogues aromatiques. Le prêtre, ayant à ses côtés deux diacres qui tiennent (*b*) l'éventail à la main, et précédé du *domestique* et d'autres diacres qui marchent avec des lampes, cette composition dans une boëte d'albatre, ou plutôt dans un petit vase qui porte ce nom, parce qu'autrefois il était (*c*) d'albâtre, quoiqu'aujourd'hui il soit de verre ou de cristal, etc. Arrivé à la porte du sanctuaire, il présente le vase couvert d'un voile à l'évêque, qui le pose sur la sainte table au côté gauche. Alors un diacre dit : *acquittons-nous de nos prières au Seigneur.* Ensuite le prélat s'avance vers le bord de cette sainte table, et, après avoir découvert (*d*) le crême, le consacre et le bénit par un triple signe de croix qui est suivi d'une assez longue prière. Je dois remarquer ici que, non-seulement cette prière met le crême en parallèle avec l'huile et les onctions du judaïsme, mais qu'elle assure aussi (*e*) *que les apôtres ont été oints*, comme les prêtres de l'ancien testament. Quoi qu'il en soit, les expressions qu'on emploie dans cette prière sont très-énergiques.

Les apôtres confirmaient les nouveaux fidèles par la seule imposition des mains, qui était suivie alors de l'influence visible et immédiate du Saint-Esprit. Lorsque les effets de cette influence cessèrent de se manifester extérieurement, l'Eglise leur substitua d'autres signes extérieurs, pour représenter aux fidèles ce que la grâce du Saint-Esprit devait opérer en eux ; et c'est-là l'origine du crême. Après la dernière prière du baptême, on confirme l'enfant de la manière suivante (*f*). *Voici le sceau du don du Saint-Esprit*, dit le prêtre, en lui appliquant le crême en croix sur le front, sur les yeux, aux narines, à la bouche, aux oreilles, à la poitrine, aux mains et aux pieds. Je marquerai en peu de mots les différences de la confirmation des Grecs d'avec celle des Latins ; 1°. les Latins ne font le signe de la confirmation que sur le front ; 2°. la formule de ceux-ci est un peu plus énergique ; 3°. l'évêque seul confirme chez les Latins.

« (*g*) Sept jours après le baptême, on porte l'enfant à l'église pour y faire » l'ablution. Le prêtre, récitant les prières marquées dans le Rituel, non- » seulement lave la chemise de l'enfant, mais le décrasse avec une éponge » neuve, ou un linge propre, et le renvoie en lui disant ces paroles, *te voilà*

(*a*) Habert *in Observat. ad Pontif. Græc.* et le pontifical même nomment le vin, le *Calamus aromaticus*, le baume, l'*Echinante*, qui pourrait bien être la giroflée ; le poivre, la myrrhe, la *Xylocassia*, que l'on croit être la canelle ; les *folia indica* qui pourraient bien être la fleur de muscade. *Ricaut* ne nomme que trois ou quatre drogues en tout. Le *Pontifical* et *Habert* en nomment vingt autres, qui peut-être n'entrent pas si scrupuleusement aujourd'hui dans la composition du crême.

(*b*) Ῥιπὶς ou ῥιπιδίον, flabrum. Voy. *Habert* ubi sup.

(*c*) Voy. *Habert*, ubi sup. ἀλαβάστρον, *Lecythus unguentaria*, *Latinis etiam alabaster*, etc.

(*d*) La traduction Latine du Pontifical porte *velat* pag. 696, c'est une faute. Ἀνακαλύπτω signifie il découvre. *Ricaut* a copié la faute, parce qu'il a traduit sur le latin.

(*e*) Voy. *Pontif. Græc.* pag. 690, ou la traduction que *Ricaut* a donnée de cette prière ch. 8. ubi sup. Je remarque ici en passant que *Ricaut* a mal traduit cet endroit qui concerne l'onction des Apôtres. Il traduit *c'est de cette onction que*, etc. et *jusqu'ici tous ont été baptisés par eux*, etc. au lieu qu'il fallait traduire, *c'est de cette onction que*, etc. *et tous ceux qui ont été régénérés dans le baptême par eux, ou par leurs successeurs, les évêques.* Quoique cette prière suppose l'usage du crême dès les tems apostoliques, on peut voir comment *Habert* réfute ce sentiment dans ses *Observations* sur le *Pontifical Grec.* pag. 702 et suiv.

(*f*) *Habert*, ubi sup. in *Observ.*

(*g*) *Tournefort*, Voyages ubi sup.

» *baptisé, éclairé de la lumière céleste, muni du sacrement de confirma-*
» *tion, sanctifié et lavé au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* »

Que la confession soit en usage chez les Grecs, c'est de quoi l'on ne peut raisonnablement douter. Un protestant moderne loue beaucoup cette pratique, et la regarde (*a*) *comme un des grands appuis de l'Eglise d'Orient. C'est, dit-il, sur ce pivot que roule la police ecclésiastique. Sans ce secours, le clergé n'aurait presque plus d'autorité sur les consciences, et ne pourrait que rarement réprimer les crimes dans un pays où les bras des Infidèles serviraient d'asile contre l'indignation des ministres de la religion.* Il va plus loin; il ose l'appeler *une institution évangélique, un admirable moyen d'enflammer la dévotion.... dont on rejeta l'usage après qu'on en eut considéré les abus.* Pourquoi ne rejetait-on pas aussi l'usage de prier Dieu? il s'y glisse tant d'abus. Plusieurs sectes donnent dans des excès fanatiques, sous prétexte de *méditations* et *de contemplations divines.* Il y a même des abus à s'assembler publiquement dans des églises. En vérité c'est porter la sévérité à l'excès que de retrancher le bon, sous prétexte d'arrêter le mal qui s'y glisse.

La confession se doit faire quatre fois l'année, devant un prêtre ordonné légitimement, et auquel l'évêque ait donné le pouvoir de confesser (*b*). Celui qui veut se confesser va trouver le prêtre, et celui-ci, après l'avoir interrogé, le conduit dans un endroit écarté de l'église (*c*). Le pénitent y est assis et la tête découverte. Le confesseur déclare d'abord au pénitent que (*d*) *l'ange du Seigneur est là présent pour recevoir sa confession : prenez-garde*, ajoute-t-il, *que la honte ou quelqu'autre motif ne vous empêche de révéler vos péchés. Je suis homme, et pécheur comme vous.* Pendant que le pénitent se confesse, le confesseur continue de l'exhorter à ne rien cacher. L'imposition de la pénitence suit la confession. C'est de jeûner un certain nombre de jours, et de faire des aumônes. (*e*) *Ricaut* y ajoute les pélerinages, et l'imposition de quelques autres semblables pratiques. Les peines que le confesseur impose sont beaucoup plus douces qu'elles n'étaient autrefois.

(*f*) Après la confession, le prêtre prononce l'absolution en ces termes. *En vertu du pouvoir que les apôtres ont reçu de Jésus-Christ, etc., de celui qu'ils ont remis aux évêques, et que mon évêque m'a accordé présentement, je vous absous au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et je vous déclare que votre portion est avec les justes.* Ensuite il lit une prière sur la tête du pénitent, qui laisse quelque argent au confesseur.

Les prêtres, et tous ceux qui sont dans les ordres sont obligés de se confesser une fois le mois, et le peuple une fois l'année, avant le commencement du grand carême de Pâques. J'ajoute que les Grecs recommandent expressément la confession aux malades et aux infirmes, comme un remède efficace et nécessaire, qui console l'ame et appaise la conscience.

(*a*) *Ricaut*, dans la préface de l'*Etat de l'Eglise Grecque*.
(*b*) *Christoph. Angelus*, de Statu Græc.
(*c*) Allatius, *de consensu*, etc. L. III, c. 9.
(*d*) Peut être que, par ce mot, qui, dans sa signification propre, signifie *envoyé*, il ne faut entendre que le confesseur.
(*e*) *Etat de l'Eglise Grecque*, ch. VII.
(*f*) *Christophe Angelus*, de statu Græcorum cap. 22.

Voilà ce que je devais apprendre au lecteur de la confession des Grecs; mais, s'il faut croire (*a*) un voyageur judicieux et éclairé, la pratique de la confession est absolumement vicieuse et irrégulière de la part du confesseur, et de la part du pénitent: « les papas, qui font l'office de confesseurs, ne » savent pas seulement la forme de l'absolution. Si un pénitent s'accuse » d'avoir volé, ils demandent d'abord si c'est à un homme du pays ou à » un franc. Si le pénitent répond que c'est à un franc, il n'y a point de pé- » ché, dit le papas, pourvu que nous partagions le butin. » Telles sont les suites de l'ignorance et de la misère des Grecs. Le préjugé que la première produit en eux les porte aussi à douter de la validité de la confession des Latins, et même à la regarder comme un péché : mais on ne doit pas trop se récrier sur cette ignorance. Combien de gens ne voit-on pas parmi nous qui rejeteraient les plus (*b*) évidentes vérités, si elles leur venaient de la bouche d'un prédicateur hérétique? Combien d'ecclésiastiques portés à soupçonner d'hérésie, même à excommunier ceux qui (*c*) fréquentent les gens d'une autre communion, ou qui vivent parmi eux, ou qui parlent avec cette *liberté philosophique* qui, dans le siècle passé, a fait découvrir les plus lumineuses vérités?

Le refus de se soumettre aux devoirs de la religion, et même simplement aux lois de l'Eglise, fait l'impénitence et la désobéissance : l'une et l'autre attirent l'excommunication. *Christophle Angelus* (*d*) donne en peu de mots la formule de cette excommunication, qui sépare l'excommunié du corps de l'Eglise ; *le prive de l'union avec le Père, le Fils et le Saint-Esprit; le retranche de toute communion avec les trois cent dix-huit pères du premier concile de Nicée, et avec les saints ; le renvoie à celle du diable et du traître Judas; et enfin le condamne à rester après sa mort dur comme une pierre ou comme du fer, s'il ne se repent.* Les Grecs comptent d'étranges choses de ces pauvres excommuniés; mais, avant que d'en parler, je dois indiquer la la formule d'excommunication qui se trouve dans *Ricaut.* (*e*) Elle est remplie des plus terribles malédictions, et, si elle ne prive pas directement l'excommunié de la jouissance des quatre élémens, elle lui envoie au moins beaucoup plus de maux qu'il n'en faut pour trouver cette jouissance insupportable : après quoi, elle les prive encore de la sépulture après leur mort. Je suis persuadé que des idées si effrayantes contribuent beaucoup à conserver dans l'esprit des Grecs quelque idée de leurs devoirs; à quoi il faut ajouter ce qu'on raconte de ces corps d'excommuniés morts sans pénitence, qui ne peuvent se dissoudre jusqu'à ce que l'excommunication soit levée. Le

---

(*a*) *Tournefort*, ubi sup.

(*b*) On doit à ces préjugés une infinité d'erreurs chimériques, qui serviront à augmenter d'ici à la dernière postérité les nouvelles éditions du Catalogue des Hérésies.

(*c*) Parce que *Descartes* fut deux ou trois fois au prêche pendant qu'il demeurait en Hollande, certains bons catholiques voulurent lui en faire un crime. D'un autre côté, *Vœtius*, théologien protestant, essaya d'armer le bras séculier d'Utrecht contre ce même Descartes, qu'il traitait d'Athée et de *Fondateur d'une secte monstrueuse*. Sur la nouvelle qu'eut *Descartes* de la condamnation faite à Utrecht de quelques-uns de ses écrits, il dit assez plaisamment *que Vœtius avait déjà transigé avec le bourreau, afin qu'il fît un si grand feu en les brûlant que la flamme en fût vue de plus loin.* Voy. tome III des *Lettres de Descartes.*

(*d*) *Christoph. Angelus*, ubi sup. cap. 25.

(*e*) *Etat*, etc. Chap. XVI.

diable, à ce que disent les Grecs, entre dans ces (*a*) excommuniés, les anime, et les fait agir comme il lui plaît. On appelle ces corps ainsi nommés *vroucolaques*, ou *broucolaques*, mot composé de *bourca* ou *vrouca*, qui, dit-on, signifie *bourbe*, et de *laccos*, qui veut dire une *fosse*. L'histoire de ces revenans renferme autant de fourberies et de tours d'adresse, que celle de nos spectres et de nos lutins. Mais, quoi qu'il en soit, cela rend le peuple si docile et si obéissant qu'il suffit que les *papas* menacent d'excommunication, pour tirer de lui tout ce qui leur plaît : et, d'autre côté, la pauvreté de ces malheureux *papas* est si grande qu'ils sont obligés dans leur indigence de vendre et la peine et l'absolution, et d'inventer toutes ces friponneries, pour se conserver un respect qui, comme je viens de l'insinuer, ne laisse pas que de rendre service au christianisme de la Grèce.

(*b*) *Christophe Angelus* nous parle aussi de ces morts excommuniés, qui, au bout de l'an, deviennent (*c*) *tympanitiques*, c'est-à-dire, que leur ventre, quand on le frappe, résonne comme un tambour : outre cela, ces morts sont durs, comme tous les *vroucolaques*, et se tiennent debout contre un mur sans aucun soutien. Tous ces excommuniés deviennent noirs; ils ont les cheveux de même, et les ongles blancs. Ces corps se dissolvent, comme les autres, par l'exorcisme, qui consiste dans la lecture de quelques prières prononcées par le prêtre revêtu de ses ornemens pontificaux en présence de ceux qui ont donné lieu, soit directement, soit indirectement, à l'excommunication du mort, s'ils sont en état de comparaître. Après ces prières, qui lui donnent l'absolution, (*d*) il se dissout, et il ne reste du corps que des cendres. Supposé que cette dissolution soit vraie, en voici la cause naturelle. L'air étranger pénètre ces corps, durcis par les sels terrestres qui

---

(*a*) Pour ôter au Diable le pouvoir d'agir sur les corps des excommuniés, Ricaut nous dit « qu'on les démembre, et qu'on les coupe en plusieurs morceaux que l'on fait bouillir dans du » vin. » Les grecs s'imaginent aussi qu'en brûlant le cœur du mort, ils empêchent le Diable d'agir sur lui. Ces mêmes grecs assurent qu'il n'y a que les grecs du rite Grec, dont le Diable ranime les cadavres : pour quoi cette distinction? C'est que les papas et ceux qu'ils emploient n'oseraient envoyer le Diable dans les cadavres des Turcs, et ne trouveraient pas des dupes chez les Latins. On peut lire dans les *Voyages* de *Tournefort au Levant* l'histoire d'une de ces fourberies des grecs. Au reste rien n'est plus amusant que les pieuses exclamations du père Richard sur ces *Vroucolaques*. D'abord il crut que *c'étaient des ames de quelques trépassés qui revenaient pour demander du secours, afin de sortir plutôt des peines du purgatoire.... Mais, ajoute-t-il, le purgatoire n'est pas pour ceux qui ne le croient pas, et les ames qui sortent du purgatoire ne viennent jamais aux excès que ceux-ci commettent.* Il raconte ensuite plusieurs histoires de ces *Vroucolaques*, qu'il croit de la meilleure foi du monde. Il nous apprend encore « que plusieurs » attribuent à la bonté des saintes huiles des Francs, et à la vertu de leur eau bénite, la raison » pourquoi un Franc qui soit mort dans la créance et la foi de l'Eglise Romaine ne devient » *Vroucolaque*. » V. Relation de l'*Isle de Saint-Erini*, par le P. Richard.

Ce père nous apprend aussi une particularité que je ne dois pas oublier. C'est que, pour exorciser ces *Vroucolacas*, les *Papas* s'assemblent le samedi, *croyant qu'un autre jour ils ne trouveraient pas au tombeau le corps qui sert de retraite au Démon.*

(*b*) De *Statu Græcor.* ubi sup. Voyez aussi la dissertation sur les Revenans et les Vampires, par Dom. Calmet.

(*c*) *Allatius* in Epistol. *de quorundam Græcor. opination.* nous donne, avec son emphase ordinaire, la description d'un de ces *Tympanitiques*. Elle est trop longue pour être insérée ici. Je me contente de remarquer, qu'à en juger par la description, le *Tympanitique* n'était qu'un corps pétrifié dans la terre.

(*d*) Le même *Allatius* rapporte, *ubi suprà*, des exemples de ces dissolutions qui ont suivi l'absolution. Il ne se donne pas pour avoir vu, mais pour avoir appris de quelques personnes dignes de foi.

ont occupé les pores, les fibres, les nerfs de ces corps. Il fond ces sels, et relâche par son humidité les nerfs et les fibres : le corps se résout, et c'est-là le miracle que la nature opère pendant la prière de l'absolution.

Aux superstitions que je décris, est due la coutume de déterrer les morts un an après leur sépulture. La belle couleur et la bonne odeur sont, chez les Grecs superstitieux, une preuve sans équivoque de la sainteté de leurs morts. Ils portent même la prévention jusqu'à croire que la personne qui a prononcé l'excommunication doit aussi prononcer l'absolution, fût-elle devenue mahométane ou payenne. C'est ainsi que, (*a*) selon Allatius, un patriarche eut recours à un renégat pour dissoudre un mort excommunié par ce dernier étant encore chrétien.

Le diable n'en veut pas seulement aux morts : il arrive aussi que, chez les Grecs comme ailleurs, il entre dans le corps des vivans. On l'exorcise pour le chasser. *Christophe Angelus* nous décrit, comme témoin oculaire (*b*), l'exorcisme d'un démoniaque. On enchaîna le possédé à un poteau, après quoi des prêtres, revêtus des ornemens sacrés, lui lurent pendant six heures une partie des quatre évangiles. Comme un passage de (*c*) Saint Mathieu dit formellement que l'on ne chasse les diables que par les jeûnes et par les prières, les prêtres exorcistes avaient eu la précaution de jeûner environ vingt-quatre heures. Le lendemain, les prêtres jeûnèrent comme auparavant, et continuèrent de lire : à peine cette lecture fut-elle achevée le troisième jour. Cependant le possédé maudissait Dieu et les hommes, en jurant, hurlant et tordant la bouche : mais toutes ces contorsions n'empêchèrent pas les prêtres de continuer la lecture, sans daigner répondre un seul mot aux impiétés de Satan. Il faut remarquer que les prêtres lisaient tour à tour sans interruption, et cela se faisait avec (*d*) tant de précaution, qu'au dernier mot de l'un, l'autre reprenait tout aussitôt la lecture. Lorsqu'ils eurent achevé de lire les quatre évangiles, on choisit un autre prêtre, bien connu par sa vertu et par la simplicité de sa vie. Celui-ci lut au diable les exorcismes de Saint Basile. Il semble que cette lecture acheva de le déconcerter : quoi qu'il en soit, l'esprit malin répondit au prêtre par des injures, mais le prêtre répliqua par la censure, et par un ordre si absolu de déloger qu'il sortit enfin. En sortant il joua de son reste, maltraitant le possédé autant qu'il lui fut possible, et jusqu'à le laisser pour mort.

Avant que de passer au mariage et aux cérémonies qui le concernent, je vais rapporter quelques différences que les Grecs ont remarquées dans les *Vroucolaques*. Ils croient que l'excommunication proportionne son action au crime de celui qu'elle frappe, ou à la dignité de celui qui excommunie ; et c'est là, selon les Grecs, la cause de ces différences. La partie antérieure du corps de celui qui a manqué à quelque précepte, ou qui a reçu quelque malédiction, reste absolument entière après sa mort.

Celui qui a été frappé d'anathème devient jaune, ses doigts se retirent

---

(*a*) *Allatius*, ubi sup.
(*b*) De *Statu Græcor*, cap. 49.
(*c*) S. Mathieu, ch. XVII, v. 21.
(*d*) Je paraphrase ainsi les termes grecs, qui mot à mot signifient, *il ravit la parole de la bouche de celui qui le précède.*

tout-à-fait : celui qui est excommunié par les lois divines paraît tout blanc, mais celui qui est excommunié par un prélat paraît tout noir.

Je passe au mariage : il a ses cérémonies particulières, et des préliminaires aussi remarquables que ceux des autres pays; mais avant que de le décrire du côté des pratiques civiles et mondaines, il faut le voir par celles qui l'attachent à la religion. L'office du mariage a (*a*) une prière pour la mariée, qui va être voilée ou coiffée. Ceux qui veulent se lier par les liens du mariage, si indissolubles dans le christianisme, et où l'on se trouve souvent lié avec des démons que le plus hardi exorciste n'oserait se vanter de pouvoir chasser; ceux-là, dis-je, se présentent au prêtre après la messe; le mari futur prend la droite, la femme la gauche. Il y a sur la sainte table, et à droite, deux anneaux tout près l'un de l'autre; l'un d'argent, tourné vers le côté droit; l'autre d'or, tourné vers le gauche. Le prêtre qui doit accorder ces deux personnes fait des signes de croix sur elles, leur met entre les mains des cierges allumés, les encense en croix, les conduit au temple. Les prières suivent entre le chœur et le diacre, pour le bonheur, la paix et la fécondité de ces futurs mariés. Après ces prières, le prêtre donne l'anneau d'or au galant, et celui d'argent à sa maîtresse, en disant jusqu'à trois fois, *j'unis* (ou j'engage) *un tel et une telle, serviteur et servante de Dieu, au nom du Père*, etc. Ayant prononcé cette formule, il fait le signe de la croix sur leur tête avec les anneaux, avant que de les leur mettre aux doigts de la main droite. Un paranymphe (*b*) fait ensuite l'échange de ces deux anneaux et le prêtre dit une assez longue prière, dans laquelle la vertu et la dignité de l'anneau nuptial sont comparées typiquement aux anneaux de Joseph, de Daniel, de Thamar, etc.

Lorsque (*c*) l'on couronne les mariés, le même prêtre accompagne la cérémonie de plusieurs bénédictions et de quelques prières pathétiques. Les époux entrent dans l'église avec leurs cierges allumés, le prêtre marche devant avec l'encensoir, en chantant le pseaume 128, qui promet aux fidèles du judaïsme un mariage heureux et fécond. A chaque verset du pseaume, l'assemblée répond par le *gloria*, etc. Le diacre reprend les prières à la fin du pseaume, et le chœur répond comme à l'ordinaire. Si, après tant de vœux et tant de prières, où l'on (*d*) fait le détail des bénédictions accordées à Abraham, à Isaac, à tous les patriarches, à Zacharie et à Elisabeth, père et mère du précuseur de notre Seigneur, etc. Si, dis-je, après toutes ces bénédictions, un mariage est malheureux que peut-on répondre? Sinon que l'humanité gâte l'ouvrage de la religion.

Après toutes ces prières, le prêtre couronne l'époux, en prononçant ces paroles, *un tel, serviteur de Dieu, est couronné pour le marier à*, etc. ensuite il couronne l'épouse en récitant la même formule, que suivent une triple bénédiction, des leçons, et quelques prières. Pour dernière cérémonie,

---

(*a*) Voy l'*Eucologe* du *P. Goar*.

(*b*) Ou les Paranymphes, parce qu'il y en a ordinairement plusieurs. Ces Paranymphes sont presque toujours les parrains et les marraines des mariés, comme on le verra dans ce que j'extrairai ci-après de *Tournefort*.

(*c*) Usage particulier de Grecs. Voy. *Goar* dans son *Eucologe*.

(*d*) Voy. deux prières pour les nouveaux mariés dans l'*Eucologe*, ubi sup.

le prêtre fait boire ces époux (*a*) dans un gobelet plein de vin, qu'il a béni auparavant; ensuite de quoi il leur ôte les couronnes. Une dernière prière du prêtre, accompagnée de sa bénédiction et de quelques baisers que se donnent les époux, termine la cérémonie.

Avant que de passer à ces autres cérémonies moins liées à la religion, mais en récompense toujours joyeuses et amusantes, quelquefois même burlesques, il faut dire un mot de certains usages qui, chez les Grecs, ont acquis force de loi, et sont devenus enfin des points essentiels de religion (*b*). Un prêtre qui se remarie après la mort de sa première femme se trouve sécularisé par son second mariage. Il est réputé laïque. Un séculier qui passe aux quatrièmes noces est exclu de la communion de l'Eglise. Il n'y a point de milieu pour celui qui a fait trois fois la cérémonie, il n'a plus que le choix du célibat ou du cloître. La raison qu'on donne de cette sévérité, c'est, nous dit-on (*c*), que quatre mariages font une véritable polygamie. Les Grecs ne croient pas que trois mariages consécutifs en fassent une, parce que, par un rafinement de subtilité à peu près inintelligible, ils disent que la polygamie consiste en deux copulatives, et que trois mariages ne forment qu'une pluralité et une unité. Une meilleure raison, c'est celle qu'allègue *Ricaut*, que cette pratique des Grecs d'aujourd'hui est fondée sur la sévérité de l'ancienne Eglise, qui censurait (peut-être avec trop de rigueur) ce qui flattait la chair et les sens. Quelques pères de ces premiers siècles n'ont voulu avoir égard ni au tempérament, ni au climat, ni à d'autres circonstances, et nous avons encore aujourd'hui grand nombre de dévôts de ce goût.

Tournefort (*d*) nous donne la description d'un mariage qu'il vit à Mycone. Parmi les cérémonies, qu'on peut appeler religieuses, il y en a qui diffèrent en quelques circonstances de ce que j'ai dit. A cette description, j'ajoute celle de *Spon*, et ces deux descriptions jointes ensemble donneront une idée assez complète du *profane* des cérémonies nuptiales des Grecs.

« Nous accompagnâmes, dit *Tournefort*, les parties à l'église avec leur » parrain et leur marraine. Il leur est même permis d'en choisir trois ou » quatre, et cela se pratique principalement lorsque la mariée est l'ainée » de la maison». Il observe que la fille ainée est la plus avantagée de la famille. Si un père a dix mille écus, il en donne cinq mille à la fille ainée, et le reste du bien est partagé entre ses autres enfans. «Je n'ai pu apprendre, » ajoute-t-il, par quelle raison l'on en use ainsi.... Après que le papas eut » reçu la compagnie à la porte de l'église, il exigea le consentement des » parties, et mit sur la tête à chacun une couronne de branches de vigne, » garnie de rubans et de dentelles. Il prit ensuite deux anneaux qui étaient » sur l'autel, et les mit à leurs doigts, savoir : l'anneau d'or au doigt du » garçon, l'anneau d'argent au doigt de la fille, en disant *un tel*, etc. (comme » je l'ai déjà rapporté)... il changea plus de trente fois les anneaux des doigts » des uns aux autres. Mettant celui de l'épouse au doigt de l'époux, il disait

---

(*a*) *Thévenot*, dans ses Voyages, dit, que le prêtre, qui boit le dernier, rompt le verre, en disant, *puisse ainsi l'époux rompre la virginité de son épouse.*

(*b*) *Christ. Angelus*. ubi sup. cap. 49.

(*c*) *Ricaut*, Etat de l'Eglise Grecque, chap. 15.

(*d*) *Voyage au Levant*, Lettre 3.

» *une telle*, etc. Enfin il changea encore plusieurs fois ces anneaux, et laissa » l'anneau d'or à l'époux, et la bague d'argent à l'épouse.... Les parrains et » marraines firent après le papas le même changement d'anneaux. Celui et » celle qui étaient en fonction ce jour-là relevaient les couronnes à trois ou » quatre pouces au-dessus de la tête de l'époux et de l'épouse. Ils firent tous » ensemble trois tours en rond, pendant lesquels les assistans, parens, amis » et voisins leur donnaient fort incivilement des coups de poing et quel- » ques coups de pied, suivant je ne sais quelle ridicule coutume du pays.... » Après cette espèce de ballet, le papas coupa de petits morceaux de pain, » qu'il mit dans une écuelle avec du vin. Il en mangea le premier, en donna » une cuillerée au marié et une autre à la mariée. Le parrain, la marraine » et les assistans en goûtèrent aussi... ainsi finirent les épousailles. On ne » dit point de messe, parce que cette cérémonie se fit sur le soir...».

Voici comment *Spon* (*a*) rapporte quelques préliminaires des noces des Grecs d'Athènes. « Les filles ne sortent point de la maison avant le jour de » leurs noces, et il faut que leurs galans leur fassent l'amour par procureur, » et par un tiers qui ait accès auprès d'elles, tel qu'est un parent, au rap- » port duquel il faut se fier.... On ne voit donc son accordée que le jour » qu'on va l'épouser. Ce jour-là, on promène long-tems la mariée, et, » quoiqu'on ne lui fasse pas faire beaucoup de chemin, on le lui fait faire » fort lentement, et d'un air fort grave. La marche est de deux heures » d'horloge, depuis l'église jusqu'à la maison du mari, au son des hautbois, » des tambours de basque et d'autres instrumens qui la précèdent. Pendant » cette cérémonie et la promenade, elles portent une grosse couronne de » filigrane et de perles, qui les embarrasse et les gêne de telle sorte qu'il » faut qu'elles se tiennent droites comme un jonc. La fête ne serait pas belle » si elles n'étaient fardées, ou plutôt plâtrées fort grossièrement, et l'on » ne peut non plus se dispenser d'appeler ce jour-là une fardeuse, qu'une » coiffeuse dans nos quartiers ».

Je trouve pour supplément (*b*) dans *Ricaut*, « que les parens de la mariée la » conduisent dans la chambre de son époux. Là, elle s'assied parmi les autres » femmes, le visage couvert d'un voile, comme auparavant. L'époux entre, » lève d'une main tremblante le voile de la mariée et la baise ». Le tremble- ment serait-il une suite de la cérémonie, ou l'effet de la timidité d'un galant aussi novice et aussi déconcerté que *Thomas Diafoirus?* Non, ni l'un ni l'autre. La crainte du Grec est de trouver sous le voile la figure d'un *magot*. Mais, quoi qu'il en soit, elle est sa femme, il est le mari. C'est peut-être à des usages si peu raisonnables qu'il faut attribuer, au moins en partie, l'indulgence qu'a l'Eglise grecque pour le divorce. On nous assure qu'elle l'accorde sans beaucoup de difficulté; que, moyennant de l'argent, le pa- triarche casse un mariage, et permet au mari qu'il a délié de se lier à une autre femme. Ne pourrait-on pas dire, de cette facilité que l'Eglise accorde aux Grecs, qu'elle supplée à la polygamie des Turcs? Celle-ci n'est pas per- mise aux premiers, parce qu'elle est contraire aux lois du christianisme. Il

(*a*) Voyages, tome II, page 183, Ed. de 1679.
(*b*) *Etat*, et ubi sup.

est étonnant que, vivant parmi les mahométans dont la religion est si déclarée pour la pluralité des femmes, les Grecs aient pu se garantir d'une contagion qui les touche de si près. Pour nous, qui vivons éloignés de ce dangereux mal, outre les lois du christianisme, qui nous sont communes avec les Grecs, nous avons assez consulté les lumières de la raison pour voir que la polygamie tend à multiplier les malheurs des hommes, et les désordres dans les familles. On se console chez nous par cette autre polygamie qui ne dure que quelques heures, dans ces hôtels consacrés aux mariages passagers, et par d'autres infidélités réciproques, quelquefois même autorisées, si l'on peut le dire, par le consentement mutuel des femmes et des maris.

A tous ces usages il faudrait joindre ceux dont *Ricaut* nous parle encore, de bercer ensemble les mariés, de les lier l'un à l'autre avec une jarretière. Dans les endroits de la Grèce où les deux sexes ont plus de commerce ensemble, il se fait des parties de plaisir, des amourettes et des infidélités, que les mères, vengeresses de l'honneur de leurs filles, punissent, dit-on, par un nouement d'aiguillette (*a*). Pour se retrouver soi-même, et sentir ce que l'on doit être auprès d'une femme, il faut avoir recours à celle qui a fait le mal, et s'en faire *dénouer* à force d'argent.

Je viens à l'*euchelaion*, c'est-à-dire *huile de prière*, ou plutôt *huile avec prière*. C'est ainsi que les Grecs appèlent leur *extrême-onction*. Selon *Tournefort* (*b*), les moines de *Montesanto*, avares et simoniaques comme tous les ecclésiastiques grecs, autant par cette corruption invétérée qui n'a épargné ni le sanctuaire ni ses ministres, que par la misère et la profonde ignorance du peuple et de ses docteurs; ces moines, dis-je, « courent la Grèce » et même la Moscovie pour vendre cette huile. Ils vont dans les maisons » entendre les confessions, et donnent l'extrême-onction, *même* aux per» sonnes qui se portent parfaitement bien. Ils oignent l'épine du dos du » pénitent pour chaque péché qu'il déclare, bien entendu qu'ils ne perdent » ni leur huile ni leur peine. La moindre onction est d'un écu : celle qui se » fait pour le péché de la chair est la plus chère... Ceux qui appliquent cette » onction le plus régulièrement se servent d'huile sacrée, et prononcent à » chaque fois ces paroles du pseaume 123, *le filet a été brisé, et nous avons* » *été délivrés* ». Un peu plus bas il ajoute : « que les Grecs confèrent plus » souvent l'extrême-onction aux personnes en santé qu'aux malades. A » ceux-ci ils ne graissent que le front, les joues, le menton et les mains » avec de l'huile commune, qui n'a pas été bénie. Ensuite ils barbouillent » avec la même liqueur toutes les chambres de la maison, en récitant des » oraisons, et tracent avec la même huile de grandes croix sur les murailles » et sur les portes, tandis qu'on chante le pseaume 90 ».

Par tout ce récit il paraît, 1°. que l'onction se fait aux pénitens et aux pécheurs coupables de quelque péché mortel; 2°. qu'elle se fait aussi aux malades, aux personnes languissantes et aux mourans. Peut-être que celle-ci ne ressemble à l'autre onction que par la matière. L'évêque ou l'archevêque,

(*a*) *Non intelligo me virum esse, non sentio*, dit un mari *noué* dans Pétrone *in Satyr.*
(*b*) *Tournefort, Voyages*, etc. Lettre 3.

assisté de sept (*a*) prêtres, administre cette extrême-onction, qui commence par une prière. L'autre onction s'appelle aussi chez les Grecs *apomuron*. Ils tirent l'origine de cet *apomuron* de la parabole du Samaritain, et, pour rendre la conformité plus parfaite, ils mêlent du vin à l'*apomuron* (*b*), parce que le Samaritain employa de l'huile et du vin à la composition dont il se servit pour la guérison du voyageur blessé par les brigands.

Avant que de marquer les différences qui se trouvent entre les Grecs et les Latins dans la manière d'administrer l'extrême-onction, je décrirai quelques usages qui appartiennent particulièrement aux deux onctions des Grecs. L'archevêque, ou en sa place l'évêque, consacre le mercredi saint l'huile de l'onction pour toute l'année (*c*). Le jeudi saint, le patriarche ou l'evêque administre l'onction en public à tous les fidèles. C'est l'économe qui fait l'onction au prélat, et le prélat l'administre ensuite à tous les fidèles. On fait remonter cet usage au tems de Saint Jean Damascène. Les Grecs vont plus loin encore. Ils oignent les morts presque avec les mêmes cérémonies que les vivans. Sept prêtres font cette onction. Chacun d'eux prend un papier imbibé d'huile et l'allume, comme pour purifier par cette espèce de sacrifice l'ame du défunt, et la délivrer des peines qu'elle a méritées. Il faut regarder cet usage superstitieux comme un reste des lustrations du paganisme. On attribue même aux Grecs de croire que l'onction des morts a sauvé des gens de la damnation éternelle, et c'est de cette manière qu'ils racontent que Trajan et un certain Théophile Jonoclaste ont été sauvés.

Les autres choses particulières dans l'onction et l'extrême-onction des Grecs sont que le prêtre, après avoir plongé dans les saintes huiles le coton dont il se sert, qui est attaché au bout d'un bâton, oint le pénitent ou le malade en forme de croix sur le front, sur le menton, sur chaque joue, aur le dessus et dans les paumes des mains, après quoi il prononce une courte prière. Les sept prêtres, s'il y en a sept présens à la cérémonie, oignent tous le malade l'un après l'autre; le plus distingué des sept met l'évangile sur la tête de celui qui reçoit l'onction, pendant que les autres ont les mains posées sur lui.

De ces usages je passe aux différenees que l'on a remarquées entre l'onction des Latins et celle des Grecs. Je ne dis rien des différences dans les prières, ni des vaines objections que l'on fait sur le nom du sacrement donné à l'extrême onction par les Latins, et sur celui de *mystère* que les Grecs lui attribuent, de même qu'aux autres sacremens de l'Eglise d'Occident. Les Protestans ont fait quelque cas de cette différence, qui, à la rigueur, ne consisterait tout au plus que dans une fausse application dea noms. Voici donc les véritables différences. Chez les Latins, une seule personne suffit pour administrer l'extrême onction ; chez les Grecs, l'onction est irrégulière, si tout au moins elle n'est faite par trois ministres de l'Église. Le cérémonial latin veut qu'il appartienne au seul évêque de consacrer l'huile;

(*a*) C'est la règle ; mais souvent il y en a moins de sept, et quelquefois aussi il n'y en a qu'un, quoiqu'il devrait y en avoir au moins trois. Ce n'est pas non plus une règle indispensable que l'évêque assiste à cette Extrême-Oction.

(*b*) S. Luc, Chap. X.

(*c*) Le P. *Goar*, in *Eucolog.*

chez les Grecs, les prêtres la consacrent aussi. Outre la différence (*a*) dans l'onction des parties du corps du malade, les Grecs ont la coutume d'oindre aussi toute la maison, en faisant en même tems beaucoup de signes de croix.

De l'extrême onction je viens aux cérémonies funèbres. La transition est dans l'ordre; et, quoique le fidèle malade rappelle plus d'une fois de la première, il est toujours vrai que l'extrême onction a pour but de guérir les infirmités de l'ame fidèle, plus capables de l'affliger dans les suites incertaines de la maladie que dans la tranquillité de la santé, où l'esprit se donne si rarement le loisir de regarder vers l'avenir. L'extrême onction a aussi pour but de consoler les Chrétiens dans les souffrances du corps, et de tourner ses espérances vers l'éternité. J'en dirais bien davantage, mais il ne sagit pas ici de dépouiller les prières des *eucologes* et des rituels. Je reviens donc aux cérémonies qui accompagnent l'agonie du mourant, et les premiers momens qui suivent sa mort, où commencent anssi les vraies cérémonies funèbres de tous les peuples.

Ricaut (*b*) nous parle de quelques pratiques assez remarquables des Grecs dans leurs maladies. Par exemple, il dit: « que le prêtre bande la tête du » malade avec le voile du calice, et lui donne à boire un trait d'eau bénite, » où l'on a fait infuser des herbes odoriférantes. Cette eau doit être consa- » crée par l'attouchement du crucifix, ou d'une image de la sainte Vierge. » On la présente au malade, comme une médecine propre à guérir les » maladies de l'ame aussi bien que les infirmités du corps.... quand le » malade empire, on a recours à l'extrême onction..... que l'on ac- » compagne de prières convenables et de quelques leçons du Nouveau Tes- » tament, où il est parlé de la résurrection des morts ». Les Grecs ont aussi » l'usage pieux de faire des vœux à Dieu et aux Saints pour recouvrer la » santé. Ces vœux se paient comme dans l'Eglise latine, par l'offrande d'un œil, d'un bras ou d'une jambe d'or ou d'argent. C'est ce même usage qui a été pratiqué par les plus anciens Payens, comme entre autres les Philistins, qui, après avoir été guéris de la maladie dont ils furent frappés pour l'amour de l'arche du Seigneur dont ils s'étaient emparés, la renvoyèrent avec la représentation en or des parties affligées. Les Chrétiens s'accommodèrent de bonne heure de cet usage des payens. Il est si commode de substituer au sacrifice du cœur l'offrande des choses matérielles, qu'il est surprenant de la trouver rayée d'entre les usages de certaines religions, qui ne laissent d'autre amusement aux dévots matériels que le curieux examen des actions d'autrui; cette oisiveté d'esprit, qui, dans le *temple* comme ailleurs, leur sert à méditer sur la conduite du prochain.

J'ai lu dans quelques relations de missionnaires que les Grecs (c'est-à-dire ceux qui se trouvent pourvus, ou de plus d'ignorance, ou de plus de superstition) estiment leurs fidèles qui meurent le jour de la fête de quelque grand Saint plus heureux et plus honorés que ceux qui meurent en tout

---

(*a*) Les Latins oignent les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les pieds, les mains et les reins.

(*b*) *Etat de l'Eglise Grecque*. Chap. 14.

autre jour de la semaine : mais cette opinion singulière n'appartient pas aux seuls dévôts de la Grèce. Une remarque aussi subtile que celle-là n'a point échappé aux nôtres. C'est ainsi que, suivant le rapport d'un missionnaire (*a*), « plusieurs ont remarqué que les plus grands favoris de Notre-» Dame sont partis de cette vie durant la célébrité de quelqu'une de ses » fêtes; comme Saint Bernard, Saint Hyacinthe, Saint Ephrem, Saint Ber-» nardin, Saint Philippe de Tudert, le bienheureux Stanislas Kos-» tka, etc. » Comme tous les génies ne sont pas égaux, il peut être possible que certaines ames se fixent à leurs devoirs par des subtilités de cet ordre.

On voit à Corfou, dans une église appelée *Panagia*, nom qu'elle porte à cause de la Sainte Vierge, une image de Notre Dame qui se distingue par ses miracles; sur tout par un qui, selon que la prédiction tourne, doit être fort agréable aux bons amis, et fort intéressant pour les femmes et pour les maris. Pour savoir si des personnes qui touchent de si près sont encore en vie, on applique une pièce de monnaie à l'image miraculeuse; on pense en même tems à la personne qui intéresse, le parent au parent, l'ami à l'ami, la femme à l'époux. Si la personne dont on s'informe est encore en vie, la pièce reste attachée à l'image, si elle est morte, la pièce tombe dans un sac qui est au-dessous. Ainsi, que l'indice soit vrai ou faux, la chose est toujours au profit du prêtre. Cependant il faut savoir que le miracle de l'adhésion ne réussit qu'à certains endroits de l'image. Manque-t-on d'appliquer la pièce à l'endroit, elle tombe. C'est *Wheler* (*b*) qui nous rapporte la chose, et *Wheler* était sans doute un de ces hérétiques défians qui vérifient les choses de cette nature avec rigueur. Il trouva que le miracle de l'adhésion réussissait, selon que celui qui appliquait la pièce de monnaie rencontrait le vernis de l'image ou le manquait. Mais cette adhésion n'aurait pas suffi encore pour constater toute la vérité du miracle, même chez les plus ignorans. Il faut donc croire qu'il est arrivé une ou deux fois tout au moins que, pendant l'adhésion ou la chute de la pièce, l'image a rencontré juste, et il n'en faut pas davantage pour certifier à des esprits faibles la vérité de certaines superstitions. Mais le récit de celle-ci me dira-t-on, est ici hors d'œuvre. Il est vrai qu'elle ne regarde que de fort loin les usages mortuaires, et cependant on ne la pouvait pas mieux placer.

Lorsque l'agonisant a rendu l'ame, toute la maison du mort devient comme le théâtre d'une tragédie. On n'entend que des pleurs, des cris et des gémissemens (c). « Le corps du défunt ou de la défunte est revêtu des » plus beaux habits, ensuite on l'étend sur le plancher, on lui met un » cierge à la tête et un autre aux pieds. La femme, si c'est le mari qu'il faut » pleurer, les enfans, les domestiques, les parens et les amis entrent dans la » chambre de ce mort, les habits déchirés, en s'arrachant les cheveux, en » se frappant la poitrine, et même, ajoute *Ricaut*, en se déchirant le visage » avec les ongles ». Le tragi-comique de notre deuil ne va pas si loin, et je ne crois pas qu'aujourd'hui, pas même en Gascogne et en Languedoc, l'on trouve des femmes, des enfans et des maris, qui portent pour livrée d'un

(*a*) *Relation de l'Isle de Saint-Erini*, par le *P. Richard.*
(*b*) *Voyages en Grèce et au Levant*, tome prem.
(*c*) *Ricaut*, dans l'*Etat de l'Eglise Grecque*, chap. 14.

deuil intérieur des balafres et des égratignures sur le visage. Le christianisme nous apprend à nous consoler en Dieu, et il n'est rien que nous prenions plus volontiers à la lettre que ce point de religion, lorsqu'il s'agit de se consoler de la perte d'un père, d'un époux ou d'une femme. Le corps du mort ayant été accommodé, comme on l'a dit, et couché par terre, pour lui faire toute la cérémonie du deuil; lorsque l'heure est venue de l'ensevelir, le crucifix marche à la tête du convoi funèbre, « les prêtres et les diacres » qui accompagnent en récitant les prières ordonnées par l'Eglise, font brûler » de l'encens, et demandent à Dieu qu'il lui plaise de recevoir l'ame du mort » dans le séjour des bienheureux. La femme (*Ricaut* nous parle de l'enterrement d'un mari) suit les tristes restes de son cher époux, baignée de » pleurs, et dans une si grande désolation, qu'à en juger... par ses larmes... » et par la violence de ses cris, on croirait qu'elle a résolu de forcer son » ame à courir après celle du défunt. *Ricaut* ajoute qu'il se rencontre des » femmes dont l'humeur ne s'accommode pas de ces passions emportées.... » mais le deuil n'en est pas moins lugubre pour cela.... ». On a des pleureuses de profession qui *pleurent à gage* pour la veuve, et qui, à force d'exercer l'art de pleurer, ont acquis l'adresse de contrefaire les gestes et les mouvemens de la plus vive douleur.

« Le service mortuaire étant achevé, on va baiser le crucifix : ensuite on » baise le mort à la bouche et au front. Enfin chacun mange un morceau » de pain, et boit un verre de vin dans l'Eglise, en souhaitant du repos à » l'ame du mort, et de la consolation à la famille affligée ». J'oubliais qu'au rapport de quelques voyageurs (*a*), la veuve, le mari qui a perdu sa femme, l'enfant qui a perdu son père ou sa mère, en un mot toute personne qui est en grand deuil ne mange rien d'aprêté chez soi. On lui apporte à manger de chez ses amis pendant les premiers huit jours. « Au bout de ces huit jours, » on rend aux affligés une visite de charité pour les consoler de leur perte » et pour les accompagner à l'église, où il se fait des prières pour le repos » de l'ame du mort. Les hommes mangent et boivent encore dans l'église, » tandis que les femmes renouvellent leurs lamentations et leurs hurlemens.... Mais celles qui ont le moyen d'acheter les larmes d'autrui ne se » font point cette seconde violence, elles envoient des pleureuses pleurer » sur le tombeau de leurs époux trois jours après l'enterrement.... On fait » alors des prières pour le mort... Au bout de neuf jours, on dit des messes » et l'on prie encore pour lui.... On en fait autant au bout de quarante » jours, de six mois et de l'année. A la fin de la cérémonie, on donne aux » amis du blé, du riz bouilli, du vin et des fruits secs. Cette pratique, con- » nue par le nom de τὰ σπέρμα, *ta sperna*, passe parmi les Grecs pour être » d'une très-grande antiquité. Ils la renouvellent avec plus de dévotion et » de solennité que jamais le vendredi qui précède le carême de l'avent, le » vendredi saint, et le vendredi d'avant la pentecôte, jours que l'Eglise » grecque observe pour la commémoration des morts, tant de ceux qui » ont fini leur vie par une mort naturelle, que de ceux qui ont eu une fin » violente ».

(*a*) *Monconys*, et autres.

Je ne sais si *Tournefort* a vu plus exactement que *Ricaut*, ou si les cérémonies funèbres diffèrent lorsqu'on les fait pour une femme, ou, ce qui est plus vraisemblable, si elles diffèrent d'un lieu à l'autre. Quoi qu'il en soit, voici un détail plus curieux et plus étendu que le précédent (*a*). *Tournefort* nous y décrit les funérailles d'une femme de Milo. « A peine eut-elle » expiré, dit-il, que nous entendîmes des cris extraordinaires..... On nous » assura que, suivant l'ancienne coutume de Grèce, les pleureuses faisaient » leur devoir auprès de la défunte.... Pour vérifier ce que dit *Horace* (*b*), » ces pleureuses hurlaient et se frappaient la poitrine jusqu'à s'enfoncer les » côtes, tandis que quelques-unes de leur troupe chantaient (*c*) des élégies » à la louange de la morte.... Pendant cette espèce de charivari, elles apos- » trophaient de tems en tems la dame qui venait de mourir ». Cette apostrophe est trop plaisante pour ne pas la mettre ici : « *Te voilà bienheureuse,* » disaient-elles à la pauvre défunte, *tu peux maintenant te marier avec un* » *tel*, et ce tel était un ancien ami que la chronique scandaleuse avait mis » sur le compte de la morte. *Nous te recommandons nos parens*, disait l'une, » *nos baise-mains à mon compère tel,* disait l'autre, et mille pauvretés sem- » blables, où l'on ne pouvait reconnaître qu'une naïveté ridicule et beau- » coup d'extravagance. Après cela, on revenait encore aux pleurs. Ces pleurs » furent des torrens de larmes, accompagnés de sanglots qui semblaient » partir du fond du cœur. On se déchirait la poitrine, on s'arrachait les » cheveux, on voulait mourir avec la morte.

» Le convoi commença par deux jeunes paysans, qui portaient chacun » une croix de bois, suivis par un papas revêtu d'une chape blanche, escorté » de quelques papas en étoles de différentes couleurs, mal peignés et mal » chaussés. On portait ensuite le corps de la dame à découvert, parée à la » grecque de ses habits de noces. Le mari suivait la bière, soutenu par deux » personnes de considération, qui tâchaient par de bonnes raisons de l'em- » pêcher d'expirer. On disait pourtant tout bas que la défunte n'était morte » que de chagrin ». Rien n'est si plaisant que la comédie du mariage, pourvu néanmoins qu'on n'y soit pas le héros. Quand on l'est, on se trouve comme forcé de soutenir un caractère mêlé de puérilité, de bassesse, de sottise, de déguisemens, et souvent même de méchanceté. Si l'on prenait les choses tout-à-fait à la lettre, il faudrait croire que les maris en Grèce ont une étrange provision de douleur pour pleurer si haut et si publiquement leurs femmes. Ce bien y est-il plus rare qu'ailleurs ? *Dieu gard' le demourant, il me fault penser d'en trouver une aultre* (*d*), dit Rabelais. « Une des » filles de la défunte, continue *Tournefort*, assez grande et assez bien faite, » ses sœurs, et quelques parentes marchaient à leur tour, échevelées et ap- » puyées sur les bras de leurs amies. Quand la voix leur manquait, ou » qu'elles ne savaient plus que dire, elles tiraient avec violence les tresses » de leurs cheveux, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre; mais la nature ne

(*a*) *Voyages au Levant*, Lettre 3.

(*b*) *Ut qui conducti plorant in funere, dicunt*
Et faciunt prope plura dolentibus ex animo..... Horat. in Arte Poët.

(*c*) C'est ce qu'on appellait chez les Anciens *Næniæ*, qui étaient les louanges du mort chantées par des pleureuses et par des joueurs de flûte.

(*d*) Liv. II, chap. 3 de *Pantagruel*.

» saurait se démentir long-tems, et l'on distingue bien dans ces occasions » celles qui agissent de bonne foi d'avec celles qui se contrefont. S'il y a un » bel habit dans la ville, il parait ce jour-là. Les amies et les parentes sont » bien aises de se montrer...., au lieu que parmi nous tout le monde se met » en noir: mais cela ne les empêche pas de gémir.... Quand il y a un mort » dans un quartier, amis, ennemis, parens, voisins, grands et petits, tout » le monde se pique de verser des larmes, et l'on figurerait mal, si l'on ne » faisait au moins semblant d'en répandre ». De là on doit conclure qu'un deuil si extraordinaire et si bruyant n'est qu'un effet de la mode du pays, de l'imitation de ceux qui sont véritablement affligés, et du tempérament que le climat donne.

« Le jour de l'enterrement, on ne dit point de messe des morts. Le len- » demain on commence d'en faire dire quarante à chaque paroisse, à sept » sols par messe. Lorsqu'on fut arrivé à l'église, les papas dirent tout haut » l'office des morts, tandis qu'un petit clerc récitait des pseaumes de David » au pied de la bière. L'office étant fini, on distribuait à des pauvres, à la » porte de l'église, douze pains et autant de bouteilles de vin. On donna » dix *gazettes*, ou sols de Venise, à chaque papas, un écu et demi à l'évêque » qui avait accompagné le corps (*a*). Le grand vicaire, le trésorier, l'ar- » chiviste (ce sont tous papas qui occupent les premières dignités du clergé » après l'évêque), reçurent le double de ce qu'on avait donné à ce prélat. » Après cette distribution, un des papas mit sur l'estomac de la morte, un » morceau de pot cassé, sur lequel on avait gravé avec la pointe d'un cou- » teau une croix et les caractères ordinaires INRI (*b*). Ensuite l'on fit les » adieux à la morte. Les parens, et sur-tout le mari, la baisèrent à la bouche; » c'est un devoir indispensable, et même fût-on mort de la peste. Les amis » l'embrassèrent, les voisins la saluèrent, mais on ne jeta point d'eau bénite. » Après l'enterrement, on conduisit le mari jusqu'à sa maison. Au départ » du convoi, les pleureuses recommencèrent leur exercice, et sur le soir » les parens envoyèrent de quoi souper au mari, et allèrent le consoler en » faisant la débauche avec lui.

» Neuf jours après, on envoya le *Colyva* (*c*) à l'église ». On traduit ce mot de *Colyva* par blé ou froment cuit. *Ricaut*, ainsi qu'on vient de le voir, en a parlé fort succinctement. *Tournefort*, ou plus exact, ou mieux instruit, ou témoin d'un usage pratiqué différemment, nous le décrit de la manière suivante : « Les Grecs appellent *Colyva* un grand bassin de froment bouilli en » grain, garni d'amandes pelées, de raisins secs, de grenades, de sesame, et » bordé de basilic ou de quelques autres plantes odoriférantes. Le milieu » du bassin s'élève en pain de sucre, surmonté d'un bouquet de fleurs arti- » ficielles que l'on fait venir de Venise, et l'on range en croix de Malte sur » les bords du bassin quelques morceaux de sucre ou de confitures sèches.

(*a*) L'économe, le sacellaire, le chartophylax. Voy. ci-devant.

(*b*) Ces quatre lettres sont les initiales de quatre mots grecs, qui signifient, *Jésus Nazerien*, roi des Juifs.

(*c*) *Colyba* ou *Colyva*, ce mot me paraît corrompu de κόλλυβον, qui, dans quelques auteurs grecs, signifie des confitures et des friandises (*bellaria*.) Or, ce qui orne et accompagne le *Colyva* des funérailles n'est autre chose que des friandises. J'ajoute ici que cette espèce de repas funèbre se rapporte aussi aux *Epulæ ferales* et aux *Parentalia* des anciens. Cependant des auteurs ecclésiastiques ont donné une origine bien différente au *Colyva*.

» Voilà ce que les Grecs appellent l'offrande du *colyva*, établie parmi eux » pour (*a*) faire souvenir les fidèles de la résurrection des morts, suivant » ces paroles de Jésus-Christ (*b*) en Saint Jean..... *Si le grain de froment ne* » *meurt après qu'on l'a jeté en terre, il demeure seul; mais quand il est* » *mort, il produit beaucoup de fruit*». On ne peut nier que la piété n'ait aidé à établir ces sortes de cérémonies; mais il faut convenir aussi que, par une fatalité ordinaire aux institutions les plus pieuses, celle-ci, comme tant d'autres, a dégénéré en superstition. Je ne dois pas oublier ici que cette cérémonie du *colyva* des Grecs, décrite par *Tournefort* comme un usage tout particulier aux funérailles, aux neuvaines, aux quarantaines et aux anniversaires établis chez eux pour les morts, se pratique aussi dans les grandes fêtes de leur Eglise. Reprenons *Tournefort*. « On n'ajoute les confitures et » les autres fruits que pour rendre le froment bouilli moins désagréable: » le fossoyeur porte sur sa tête le bassin du *colyva*, précédé d'une personne » qui tient deux gros flambeaux de bois doré, garnis par étage de rubans » fort larges, bordés d'une dentelle de fil de demi-pied de hauteur. Ce fos- » soyeur est suivi de trois personnes, l'une porte deux grandes bouteilles » de vin, l'autre deux paniers de fruits, le troisième un tapis de Turquie » que l'on étend sur le tombeau du mort, pour y servir la collation et le » *colyva*.

» Le papas dit l'office des morts, pendant que l'on porte cette offrande à » l'église. Il prend ensuite sa bonne part du régal: on donne à boire aux » honnêtes gens, et les restes sont distribués aux pauvres. Quand l'offrande » part du logis, les pleureuses recommencent tout comme au jour de l'en- » terrement, les parens, les amis, les voisins font les mêmes grimaces. » Pour tant de larmes on ne donne à chaque pleureuse que cinq pains, » quatre pots de vin, la moitié d'un fromage, un quartier de mouton, et » quinze sols en argent. Les parens sont condamnés par la coutume des » lieux à pleurer fort souvent sur le tombeau. Pour mieux témoigner leur » douleur, ils ne changent pas d'habit dans ce tems-là, les maris ne se font » pas raser, les veuves se laissent manger aux poux. Il y a des îles où l'on » pleure continuellement dans les maisons, les maris et les veuves n'entrent » pas dans l'église, et ne fréquentent pas les sacremens tandis qu'ils sont en » deuil. Quelquefois les évêques et les papas sont obligés de les y con- » traindre, sur la menace de l'excommunication, que les Grecs appréhen- » dent plus que le feu».

Voici une autre cérémonie funèbre, que le même *Tournefort* a vue à *Mycone*. Quelques différences assez remarquables empêcheront le lecteur de la regarder comme une répétition de la précédente. « Dès qu'une per- » sonne a rendu l'ame (*c*), on sonne.... les parens, les amis, les pleureuses » font leurs complaintes, autour du corps que l'on porte à l'église peu de » tems après, le plus souvent même on n'attend pas qu'il soit froid: on » s'en débarrasse, sans seulement s'informer s'il est véritablement mort....

(*a*) Selon quelques auteurs, cet usage n'eut d'abord que peu de rapport à la résurrection.
(*b*) Evangile selon S. Jean, chap. 12, v. 24.
(*c*) Sur cela il faut supposer qu'à *Mycone* on a l'usage des cloches.

» ou, si on l'a cru mort quoiqu'il fût encore en vie...., le convoi s'arrête au » milieu de la principale place : on y pleure fort amèrement, du moins en » apparence; les papas disent l'office des morts autour du corps, après quoi » on le porte à l'église, où il est inhumé dès que l'on a récité quelques » oraisons accompagnées de pleurs, de gémissemens, de sanglots....

» Le lendemain, on sonne encore les cloches; on sert un *colyva* dans la » maison, sur un tapis étendu par terre : les parens et les amis se rangent à » l'entour; on pleure pendant deux heures, tandis que l'on dit la messe des » morts à l'église. Le soir on y porte un autre *colyva* avec une bouteille de » vin; les parens et les enfans du mort, qui sont mariés, en envoient au- » tant. Les plats sont distribués aux papas qui récitent l'office. Chacun » mange et boit comme il l'entend, à condition que l'on pleurera de tems » en tems par bienséance.

» Le troisième jour au matin, on envoie d'autres *colyvas*, et comme l'on » ne dit qu'une messe par jour dans chaque église, les papas prennent leurs » plats, et s'en vont célébrer dans leurs chapelles. Les autres jours, jusqu'au » neuvième, on dit seulement des messes; le neuvième on fait la même cé- » rémonie que le troisième. Le quarantième jour après le décès, à la fin du » troisième mois, du sixième, du neuvième, et au bout de l'an, on répète » la même chose que le troisième jour; bien entendu que l'on ne manque » pas d'y pleurer. Tous les ans les héritiers font porter le *colyva* à l'église, » le jour du décès de leur père et de leur mère, et, pour cette fois, la cé- » rémonie se fait sans lamentation. Tous les dimanches de la première » année du décès, et quelquefois même de la seconde, on donne à un » pauvre un grand gâteau, du vin, de la viande et du poisson : le jour de » Noël, on fait la même charité.... les papas en distribuent autant qu'il leur » plait, et font bonne chère du reste, car toutes ces offrandes vont de l'église » chez eux. Ainsi, ces ministres ecclésiastiques ont plus de bien qu'ils n'en » sauraient consommer, et d'ailleurs, indépendamment du casuel de l'église, » on les accable de présens. Les héritiers, pendant la première année, » donnent soir et matin aux pauvres la portion de viande, de pain, de vin » et de fruit que le mort aurait mangée, s'il eût vécu ».

A l'égard du purgatoire, je renvoie à ma première dissertation. *Tourne-fort* parle assez juste, quand il dit que les Grecs ne savent guères à quoi s'en tenir sur cette matière. Il est bien vrai qu'en général ils renvoient la décision du salut et de la réprobation à la fin du monde. Cependant ils ne sauraient déterminer le lieu où sont détenues les ames des morts jusqu'à la résurrection. Dans cette incertitude, ils ne laissent pas de prier pour elles, espérant que la miséricorde de Dieu sera fléchie par leurs prières. Cette piété mérite d'être louée. Heureux les chrétiens qui, sans s'arrêter aux dif- ficultés qu'on leur présente dans un grand nombre de points controversés, feraient tranquillement leur chemin vers le salut avec une semblable piété! « Les Grecs sont aussi embarrassés à placer l'enfer que le purgatoire : ils » sont très-mauvais géographes, dit *Tournefort* ». Je ne vois pas que notre géographie soit beaucoup meilleure.

Nous voici parvenus à l'ordination, dont il a été déjà parlé, mais sans entrer dans un certain détail nécessaire. Le premier ordre que l'on confère à ceux qui se destinent à l'église est celui de lecteur, dont l'office est de lire l'écriture sainte au peuple les jours des grandes fêtes; ces lecteurs devien-

nent chantres, puis soudiacres, et chantent l'épitre à la messe. Ensuite ils sont faits diacres et chantent l'évangile. Le dernier ordre est la prêtrise. Les prêtres sont divisés en séculiers et réguliers (*a*). Les *papas*, nous dit-on, ne sont proprement que des prêtres séculiers, et ne peuvent parvenir qu'à être *protopapas*, ce que *Tournefort* traduit par *curés-archiprêtres*. «Toutes ces » différentes personnes (*b*), c'est *Ricaut* qui parle, sont premièrement ini- » tiées et bénites par l'évêque, qui leur donne l'imposition des mains, et » ensuite fait présent à (*c*) l'*anagnoste* d'une bible, et au (*d*) psalte d'un pseau- » tier, bénissant ces livres et les marquant du signe de la croix. Après cela, » les nouveaux ordinés se font faire la couronne sur la tête». Voici le détail de ces cérémonies, détail peut-être inutile aux gens d'une érudition consommée, mais nécessaire dans une dissertation destinée à les rassembler.

Le (*e*) lecteur se présente à l'ordinant en habit de clerc et tête nue. Cet habit de clerc est un habit noir, modeste, convenable à l'état que l'on veut embrasser. S'il est moine, il se présente en habit de moine, et cet habit, le pontifical l'appelle (*f*) *mandyum* ou *mandyas*. L'ordinant signe trois fois le nouveau lecteur, on lui rase la tête en croix au nom du père, etc. Ensuite on lui fait donner la tonsure cléricale, et, après cela, on le présente une autre fois à l'ordinant, qui lui donne le *phenolium*. Ce *phenolium* revient à la planette ou à la *chasuble*. Il se donne à ceux qui ne sont pas religieux. L'ordinant fait encore trois fois le signe de la croix sur la tête de ce candidat, lui impose les mains, et prie pour lui. La prière finie, il lui met (*g*) la sainte écriture entre les mains. Le nouveau lecteur y lit *pro forma* quelques versets. Cet ordre de lecteur ne peut être que très-ancien, et la nécessité seule le suppose tel. Au reste, il n'y a point de différence entre l'ordination du prêtre et du chantre; aussi n'y en a-t-il point dans leurs fonctions; car, pour (*h*) me servir des termes de l'évêque de Vabres, *l'un chante les paroles que l'autre lit.*

Le lecteur, ou le chantre devenant soudiacre se présente à l'ordinant couvert du *phenolyum*, et s'il est religieux, du *mandyum*. On le dépouille de l'un ou de l'autre pour le revêtir du *sticharium*, qui est une espèce de dalmatique, à quoi l'on ajoute la ceinture. On apporte un bassin à laver et un linge blanc. L'ordinant fait trois fois le signe de la croix sur sa tête, lui impose les mains et prie pour lui. Après la prière, l'ordinant prend ce linge, le lui met sur l'épaule gauche, lui donne le bassin. Le nouveau soudiacre baise la main de l'ordinant, lui verse de l'eau sur les mains. Ensuite il reçoit la bénédiction, et récite trois fois le *trisagium*, etc. Ainsi le ministère du soudiacre consiste principalement à présenter à laver à l'officiant, et à lui donner la serviette pour s'essuyer. De plus, il allume les lampes, il entre-

---

(*a*) *Tournefort*, Voyages, lettre 3.
(*b*) *Etat de l'Eglise Grecque*, au chap. 10.
(*c*) Le Lecteur.
(*d*) Le Chantre.
(*e*) *Pontif. Græc.* Haberti, pag. 37. et seq.
(*f*) La note du Pontifical, dit *Mandyas*, habit court et *manteau de Moine*, *Mantelum Monasticum*.
(*g*) *Le Livre Apostolique*. Voyez *Haberti*, Observation. in *Pontificale*, p. 43.
(*h*) *Pontif.* etc. ubi sup.

tient l'ordre et la netteté dans l'église. On fait remonter l'origine du soudiaconat au tems de Saint Cyprien; et celle de se laver les mains avant la célébration des mystères, etc. à celui de Saint Denis l'aréopagite, et de Saint Clément. Le premier parle de ce pieux usage comme d'un symbole de la pureté de l'ame dans ses *constitutions*, et l'autre dans sa *hiérarchie;* mais ces deux ouvrages sont rejetés par la plus grande partie des critiques. Je ne dois pas oublier ici la subtile découverte du prétendu Saint Denis, qui trouve dans le lavement des mains l'image des (*a*) dernières pensées de l'ame; c'est-à-dire de celles qui la déterminent. La preuve de cette ingénieuse découverte est que les mains sont les extrémités du corps, et tout de même les pensées qui déterminent sont les extrémités de l'ame. Qui ne serait convaincu?

Au diacre, c'est-à-dire à celui qui va passer du soudiaconat au diaconat, on ôte la serviette de dessus l'épaule, et la ceinture d'autour du corps. Il fléchit le genou droit devant la sainte table : l'ordinant lui impose les mains, et la cérémonie est sanctifiée par les prières convenables à l'ordre de diacre. Après cela, l'ordinant donne l'éventail à ce nouveau diacre, et le baise. Les autres diacres baisent aussi leur nouveau confrère, qui prend aussitôt possession de son ministère.

Pour le diaconat, on ne peut lui disputer son antiquité, puisqu'il est parlé des diacres et de leur première institution dans les *actes des apôtres*. Je dis leur première institution, parce que leur ministère n'y paraît pas absolument le même qu'il a été dans la suite. Cependant on trouve que, peu de tems après les apôtres, ils sont appelés *ministres des évêques*, ce qu'on doit expliquer du service que les diacres leur rendent à l'autel : mais ils ne sont pas seulement les ministres des évêques, ils doivent l'être de tout prêtre officiant. Pour répondre à ceux qui ne les croient établis d'abord que pour vaquer aux charités, on suppose (*b*) que, si on ne les avait destinés qu'à servir les pauvres, comme cela est dit dans les actes, il n'aurait pas été besoin de l'imposition des mains, qui est l'essentiel de l'ordination.

J'ai dit plus haut que la lecture de l'évangile est du ministère du diacre. Je ne dis rien des autres fonctions, qu'on a pu remarquer déjà dans l'extrait que j'ai donné de la liturgie des Grecs. On y aura vu aussi l'usage de l'éventail.

Deux diacres conduisent, on doivent conduire, suivant le pontifical, jusqu'aux *portes saintes* celui qui passe de leur ordre à la prêtrise. C'est là que ces diacres le mettent entre les mains des prêtres. Le protopapas et celui qui le suit en rang lui font faire trois tours autour de l'autel, en chantant l'hymne des martyrs. Cette même cérémonie est observée aux deux ordinations précédentes. Ce prêtre désigné se met à genoux, on fait sur sa tête le triple signe de croix, l'on récite les prières convenables à cette ordination, et on lui impose les mains. Dans une des prières, l'ordinant nomme les principales fonctions de la prêtrise, le sacrifice, la prédication de l'évangile, le baptême, etc. Après les prières, il relève le nouveau prêtre, lui met sur l'épaule droite la bande de l'*horaire* qui est derrière. Cet *horaire*, dont j'ai

---

(*a*) Ἐσχάτας.
(*b*) *Habert*, ubi sup. pag. 138.

EVEQUE benissant les eaux.

1. PAPAS ou PRETRE Grec en son habit Pontificaux.

PATRIARCHE de Constantinople

2. Cheik des Scheuers.

a. ARCHIPRETRE, ou PROTOPAPAS.

b. PAPAS en robe fourrée.

FIANCÉE Grecque sur un Sopha

Tom III N.

parlé plus haut, est une des marques du diaconat. Il lui donne l'*epitrachelium*, que l'on traduit par l'*étole*, et le *phélonium* qui, selon les uns, est le surplis, selon d'autres, la *chasuble* ou la *planette*. Tout cela se fait au chaut du chœur. Ensuite un diacre prononce ces paroles, *aimons-nous les uns les autres* : alors le patriarche, s'il assiste à la cérémonie, baise l'autel; les prêtres, chacun selon son rang, le baisent aussi, baisent la main du patriarche, qui l'a posée sur le saint autel, et le baisent lui-même à la joue. Les prêtres se baisent les uns les autres, les diacres les imitent en se baisant tout de même. Tout ce que le pontifical ajoute regarde l'eucharistie.

On a déjà remarqué que les prêtres ont la permission de se marier une fois, mais que les secondes noces leur sont défendues. On a dit aussi que le prêtre doit être vierge et épouser une vierge, sans quoi il ne saurait entrer dans les ordres. Ils portent au bas de leurs bonnets une bande de drap qui est blanche. Cette bande leur pend derrière le dos, et s'appelle *peristera*, c'est-à-dire colombe. Elle est l'emblème de l'innocence et de la pureté de la prêtrise. Ricaut nous apprend que l'évêque retranche la colombe au bonnet du prêtre qui tombe dans quelque péché, et que l'on en voit peu qui la gardent fort long-tems, tant il est ordinaire aux prêtres d'être vicieux.

Je passe à l'évêque désigné. Les prêtres le remettent entre les mains de deux (*a*) prélats. On lui fait faire le tour de l'autel, etc., comme je l'ai rapporté des précédentes ordinations. Après ces cérémonies préliminaires, le *chartophylax*, ou l'archiviste, donne au patriarche, si c'est lui qui sacre l'évêque, le *contacium* (*b*). Ce qu'on appelle ici le *contacium* est un petit recueil d'actes, formules, etc. de l'élection de l'évêque. On s'en servait autrefois, et peut-être s'en sert-on encore. L'état présent des Grecs a introduit le désordre et la négligence dans toutes ces élections. Ainsi je me contente de rapporter la plupart de ces cérémonies selon le pontifical, c'est-à-dire, non comme elles sont toujours aujourd'hui, mais comme elles devraient être. Le patriarche prend de la main gauche ce *contacium*, et pose sa droite sur la tête du *désigné*, pour lire le formulaire de l'élection. Cette lecture faite, il ouvre le livre des évangiles, et le pose (c) ouvert sur la tête de ce *désigné* : tous les évêques assistans touchent en même tems l'évangile; avant cela, l'ordinant a fait un signe de croix, et les assistans ont touché au signe de croix la tête du *désigné*. Les prières convenables à l'élection suivent ces cérémonies. Je ne donne point le détail de ces prières, qui regardent la consécration de l'évêque, la bénédiction de son ministère, etc.

Après ces prières, l'ordinant ôte l'évangile de dessus la tête de l'évêque élu, et, l'ayant remis sur l'autel, donne (*d*) le pallium au *désigné*. Cette cérémonie est accompagnée du chant, suivie de ces saints baisers, ou, si l'on veut, de ces baisers de cérémonie, dont je viens de parler à l'ordination du prêtre, et terminée par quelques bénédictions. Entre ces bénédictions, il

---

(*a*) Duo *Pontifices primarii*. Le Grec dit ἀρχιερεῖς.

(*b*) Voyez sur ce livre *Habert* in Pontific. pag. 59.

(*c*) C'est pour apprendre au *désigné* qu'il doit être sous le joug de l'Evangile. Voyez un beau passage de S. Chrysostôme sur ce sujet. pag. 79, du *Pontif. Grec*.

(*d*) Le Pallium sur les épaules du Prélat est l'image de la brebis égarée et retrouvée par le berger, qui la chargea sur ses épaules. C'est là une belle et riche allégorie de l'invention du bon Isidore. Chez les Grecs, les evêques ont le droit de porter le Pallium.

faut remarquer sur-tout celle de la *chaire suprême*, ou pour mieux dire, du *conseil suprême*, qui est, selon (*a*) l'évêque de Vabres, la sainte trinité et l'assemblée céleste des anges et des bienheureux. Sur cette bénédiction, le savant prélat remarque fort bien qu'il ne faut pas la confondre avec les autres. Celle-ci tend à honorer Dieu, à lui témoigner notre obéissance, etc. Cela soit dit ici en passant. Je ne fais aucune mention de quelques récits et leçons de divers passages de l'écriture, et de quelques versets des pseaumes, ni de l'encens dont le diacre parfume le patriarche, les prélats assistans, le reste de la hiérarchie et l'autel, ni de la lecture de l'évangile par un diacre, ni de cette autre bénédiction que ce diacre demande à l'ordinant pour le *prédicateur de l'évangile*, qui est le diacre lui-même. Je passe enfin tout ce que le pontifical prescrit ensuite pour s'acquitter dignement de cet *exercice spirituel*, où les évolutions, les répétitions et les cérémonies sont tout aussi fréquentes, aussi variées que les nôtres, et où je ne doute pas que la combinaison des mouvemens extérieurs du corps avec ceux de l'ame, ne soit aussi difficile que chez nous.

Quand je dirais au lecteur que la bénédiction de l'évêque va devant celle du prêtre, et ainsi de suite, selon la dignité de celui qui donne la bénédiction, je ne lui apprendrais rien de nouveau. Je lui dirai donc seulement que, chez les Grecs, le prélat officiant donne sa bénédiction solennelle à la porte du sanctuaire après la communion générale. Chez les Latins au contraire, l'évêque la donne à l'autel et avant la communion. Je remarquerai encore que les Grecs ne se mettent point à genoux pour recevoir la bénédiction, ou que du moins ils ne s'y mettent que fort rarement, que l'évêque Grec observe, en donnant sa bénédiction, de former avec les doigts les lettres du nom de Jésus-Christ de cette façon, I. C. X. C. Pour ce qui est des mystères que l'on trouve dans cette main étendue et ouverte qui donne la bénédiction, je les abandonne à ceux qui ont cherché des types et des allégories jusques dans la harbe d'Aaron, et qui en trouveraient dans celle d'un Suisse, si les Suisses étaient aujourd'hui les gardes et les ministres de l'autel, comme les lévites l'étaient autrefois chez les Juifs.

Ce que j'ai dit des moines dans la première dissertation ne suffit pas : il faut en parler encore. Un ancien les a appelés les philosophes du christianisme. Isidore appelle leur discipline la philosophie monastique. Il y a eu tant de sortes de philosophes chez les payens, et le christianisme a vu naître tant de différens ordres et de singuliers caractères de moines, qu'on peut appliquer à ceux-ci tout le bien et tout le mal des premiers, fanatisme, chimères, raison, volupté, tempérance, orgueil, modestie, folie, sagesse, piété, superstition. En général, il y a cette différence entre les philosophes et les moines, que les premiers ont entretenu les lumières de la religion naturelle dans le paganisme, et que les derniers ont assez souvent obscurci celles de la religion révélée par de fausses subtilités, par des questions inutiles, par des imaginations nouvelles et extraordinaires, dignes fruits de la tristesse des déserts et de la solitude des convens, que l'on n'a que trop malheureu-

(*a*) *Habert*, ubi sup. pag. 94.

sement honorés du beau nom de sainteté. Autrefois les moines grecs appelaient leurs retraites d'un nom que les philosophes donnaient aux écoles de philosophie, et que l'on peut traduire par ceux-ci (*a*) : *Lieux où l'on prend soin de la jeunesse.* J'y trouve de la conformité avec celui de séminaire.

Commençons d'abord notre détail sur (*b*) les *caloyers* (dans l'usage ordinaire ce mot comprend tout ce qui s'appelle *moine*) par ce que nous apprenons de (*c*) *Ricaut* et de *Tournefort.* Ceux d'entre les caloyers qui disent la messe sont *prêtres réguliers.* Nous marquons par ces mots la *règle* et le *ministère.* Ces prêtres réguliers deviennent moines sacrés (*hieromonachi*), et ne célèbrent qu'aux grandes fêtes. Pour cet effet, il y a toujours des papas entretenus pour servir les églises et les couvens. Celui qui gouverne le couvent s'appelle *archimandrite*, terme qui, traduit à peu près littéralement, doit signifier chef de gens retirés dans une (*d*) cache ou dans une caverne. Moins littéralement, il signifie berger ou pasteur. L'*hégumène* ou conducteur ne diffère que peu de l'*archimandrite*, ou même n'en diffère point du tout, et ces deux termes se trouvent synonymes à celui d'*abbé* et de supérieur de couvent. L'exarque est supérieur à l'*archimandrite:* cette dignité a quelque rapport à celle de *général*, et, quoi qu'il en soit, cet exarque est au-dessus de l'abbé.

On a remarqué que le supérieur ou l'archimandrite se trouve qualifié de *père du couvent, père des moines,* etc. Les simples moines sont aussi appelés pères dans quelques auteurs très-anciens, comme Saint Cyrille d'Alexandrie. Mais cette qualification est plus ancienne qu'on ne pense, puisque les Grecs l'ont souvent donnée à leurs philosophes.

L'*hégumène*, ou supérieur, est changé tous les deux ans par élection, au rapport de Wheler. Quand il sort de charge, il n'est dépouillé que de son autorité. On l'appelle alors progumène ou ex-supérieur : c'est ainsi que le rapporte Tournefort, qui ajoute que ce supérieur est forcé d'user du pouvoir de sa charge avec beaucoup de circonspection, sur-tout par rapport aux pénitences que méritent les fautes de ses moines. La sévérité, dit-il, les disposerait à prendre le turbau, au lieu du bonnet de monte-santo.

L'ordre de Saint Basile étant le seul qui soit reçu parmi les Grecs, les prêtres réguliers grecs sont nécessairement de cet ordre. Leur habit est une longue robe de drap couleur de poil de chameau, ceinte autour du corps. Ils ont sur la tête un bonnet de feutre ou de laine couvert de noir, et qui leur cache les oreilles. Voilà ce que dit Ricaut, et voici ce que Tournefort nous apprend plus en détail de l'habillement monastique, et par conséquent avec plus de clarté (*e*). L'habit des caloyers est noir, ou d'un brun foncé. C'est une espèce de sontane toute simple, sur laquelle on met une ceinture de même couleur. Pour leurs bonnets, le dessus en est plat, ils sont noirs, et à deux oreilles (*f*). Une pièce de drap noir est attachée au-dedans du

---

(*a*) Φροντιστήρια.

(*b*) Ce mot est composé de deux autres qui signifient *bon Prêtre.* Il peut être aussi composé de deux mots qui signifient *bon Vieillard.*

(*c*) L'un et l'autre, ubi sup.

(*d*) *Mandra*, *latebra*, ensuite bercail par analogie aux lieux où se retirent les bergers.

(*e*) *Mandyum* ou *Mandya.*

(*f*) *Paramandya.*

bonnet, et leur pend sur le dos. A tout cela il faut ajouter que, pour les trois divers degrés de perfection dans la vie monastique, il y a aussi trois sortes d'habits. Les moines simples, c'est-à-dire les caloyers du plus bas degré, n'ont qu'une simple tunique d'un drap grossier : les profès l'ont et plus ample et plus propre. On appelle *religieux du petit habit* les plus fervens, mais on donne la enculle et le (*a*) scapulaire aux plus parfaits, que l'on enterre même avec ces marques particulières de leur perfection, et ce dernier état fait les (*b*) *religieux du grand habit.* La vie de ces derniers religieux est, selon les Grecs, une vie pure et angélique. On peut les regarder comme des hermites ou comme des anachorètes. En tout ce qui porte le nom de discipline et d'austérité, ils vont infiniment plus loin que les autres religieux. Ceci me conduit naturellement aux ascétiques ou contemplatifs, espèce de quiétistes sauvages qui, non contens de se retrancher les plus petites commodités de la vie, se feraient peut-être un plaisir de ressusciter, et ensuite s'immortaliser dans les souffrances pour l'amour et la gloire de Dieu, s'ils le pouvaient. Tournefort dit que les austérités, la retraite et la misère leur font souvent tourner la cervelle, et que la plupart de ces ascétiques donnent dans des rêveries pitoyables, et bien éloignées de la connaissance de nos devoirs. C'est ainsi que la véritable religion est située entre deux extrémités qui arrêtent la plupart des hommes; l'une est le fanatisme, et l'autre le libertinage. Autrefois il y avait des réglemens de l'Eglise pour retenir les moines dans leurs couvens, et les empêcher de se mêler d'affaires étrangères à la vocation monastique. La misère a énervé ou fait éluder en Orient des réglemens si nécessaires. L'autorité que nos moines se sont acquise, ou par un fastueux appareil de dévotion, ou par l'adresse avec laquelle ils se sont insinués dans les intrigues du siècle, nous a rendu d'aussi mauvais services en Occident. Nous avons des moines négociateurs, des moines de cour, des moines qui se rendent arbitres du sort des Etats. Ce n'est ni l'esprit d'intrigue, ni l'ambition qui ont contribué au relâchement de la discipline des moines orientaux; ils ne le doivent qu'à la dureté du joug, et à la misère de leur état. On nous dit que la plupart sont obligés de gagner leur vie à la sueur de leur corps, et de s'appliquer aux ouvrages les plus vils, comme (*c*) le labourage, la culture de la vigne (*d*). La plupart, excepté les prêtres réguliers et les *hiéronomaques*, sont des artisans ou des bergers qui font un an de service auprès des troupeaux, après quoi ils peuvent retourner au couvent. On en trouve, dit Wheler, qui font des chapeaux et d'autres ouvrages aussi mécaniques. Enfin les voyageurs nous représentent ces moines comme des gens sans mœurs et sans éducation, qui se prêtent pour peu de chose aux plus mauvaises intrigues, et qui, dans toutes leurs actions, marquent toujours beaucoup de mauvaise foi. Tout cela n'est que trop souvent la suite de la servitude et de la misère.

(*a*) *Analabus*, que l'on a traduit par Scapulaire, est une tunique longue et sans manches que l'on pourrait appeller aussi *Superhumerale* : la Cuculle ou la Coucoulle est une longue robe qui a des manches. Voy. entre autres sur cette matière, le P. Bonanni, *ne' gli ordini de' Religiosi.*

(*b*) *Magni et angelici habitûs.*

(*c*) Cependant il est bon de remarquer que les anciens moines travaillaient à gagner leur vie. Entre leurs travaux manuels, on trouve sur-tout le labourage et l'agriculture. Il ne faut pour cela que remonter au septième siècle.

(*d*) *Christoph. Angelus*, cap. 27, Lib. de Statu, etc.

Ceux qui veulent se faire caloyers s'adressent à un *Hiéronomaque* pour en recevoir l'habit; et cette cérémonie, nous dit Tournefort, coûte environ une douzaine d'écus. Avant la décadence des Grecs, le supérieur examinait celui qui voulait se faire moine, et, pour éprouver sa vocation, il l'obligeait à rester trois ans dans le monastère. Après cette épreuve, on (*a*) procédait à la tonsure, pour les garçons à quinze ans accomplis, et pour les filles à dix-sept. Cela se pratiqua ainsi par ordre et du tems de l'empereur Justinien. Dans la suite, les trois ans furent changés en six mois: il est vrai que, sous l'habit de laïque, le postulant pratiquait pendant quelque tems les devoirs de la vie monastique. Si après l'épreuve il persévérait dans son dessein, le supérieur le menait à l'église et lui adressait ces paroles: « Nous voici en présence de l'ange du Seigneur, devant qui il ne faut » pas mentir. N'est-ce pas pour éviter le châtiment de quelque faute que » vous voulez vous retirer dans cette maison? Ne serait-ce pas quelque » chagrin domestique, quelque dépit amoureux, quelque affaire criminelle » qui vous amenerait parmi nous? Le postulant répondait: Je ne quitte le » monde que pour vaquer à mon salut, etc. » Alors le supérieur lui donnait l'habit, et, après les prières convenables, lui coupait une tresse de cheveux, qu'il attachait avec un morceau de cire contre la muraille, tout près de l'autel. Cette cérémonie se pratique encore de la même manière, selon (*b*) un auteur grec moderne; mais cependant la discipline est extrêmement relâchée. On reçoit souvent des religieux de dix ou douze ans: ce sont, dit Tournefort, des fils de papas à qui on montre à lire et à écrire, et que l'on emploie en même-tems aux offices les plus vils, ce qui leur tient lieu de noviciat. Au reste, je ne reviens point à leurs jeûnes et à leurs carêmes, ni à leur façon de se nourrir, qui est très-mesquine, et je ne touche pas non plus à leur extrême malpropreté, qui, selon les voyageurs, leur est commune avec les autres ecclésiastiques.

Pour ne pas distraire les moines de leur office et de leurs autres dévotions, il y a dans chaque couvent quelques frères lais qui prennent l'habit monacal, et s'obligent de vivre selon les règles de la communauté. On les nomme les convertis. « Ce sont, dit Ricaut, des personnes dégoûtées du » monde, ou coupables de quelque péché mortel, qui embrassent l'institut » austère de Saint-Basile, pour mieux vaquer à leur salut. On se repose » sur eux, continue-t-il, de toutes les affaires domestiques: ils ont le soin » du bétail.... Le soin de la culture de la vigne est aussi de leur dépen» dance.... les religieux pouvant boire ce qu'ils ont dans leurs propres » caves ». Ceci me rappelle un usage assez particulier des moines d'un certain couvent d'Arcadi. Tournefort (*c*) nous apprend qu'ils ont une cave pourvue du meilleur vin; auquel on ne touche pas sans la permission du supérieur, qui jaloux d'une si belle abondance la bénit tous les ans après les vendanges.

Les monastères ont leurs quêteurs, qu'ils envoient de côté et d'autre, même dans les pays éloignés, pour y recueillir les contributions et les au-

(*a*) *Pontif. Græc.* in Edicto ad Exarchas.
(*b*) *Christoph. Angelus*, de Statu Græc. cap. 38.
(*c*) *Voyages au Levant*, lettre I.

mônes. Ricaut nous dit que ces quêteurs sont cinq ans en charge, qu'après s'être acquittés de leur commission, ils s'en retournent au couvent, et se retirent dans des cellules particulières un mois entier, qu'ils emploient à examiner leur conduite, et les péchés qu'ils ont commis, afin d'en faire réparation à Dieu.

Selon Tournefort (*a*), toutes les portions sont égales dans les monastères grecs. Le supérieur n'est pas mieux nourri que le dernier de la maison; et il en est de même de tout ce qui regarde les autres besoins de la vie. J'ajoute ici, touchant les usages des moines au réfectoire, ce que me fournit (*b*) Wheler. Ils ont plusieurs offices et plusieurs cérémonies avant et après le dîner. Avant que de sortir du réfectoire, on présente un morceau de pain dans un plat, et l'on met une coupe de vin devant l'*hégumène*, qui est assis au-dessus de ses moines, à une petite table particulière. L'*hégumène* fait une espèce de consécration de ce pain et de ce vin par quelques prières. Après cela, on fait le tour du réfectoire avec ces offrandes : chacun rompt tant soit peu du morceau de pain, et boit une goutte de vin. La cérémonie finit par quelques prières, et chacun retourne à sa cellule.

Pour ce qui est des religieuses, il s'en faut bien, nous dit Tournefort, qu'elles vivent avec autant d'austérité que les moines. « La plupart sont des » Magdeleines mitigées, qui, sur le retour, font vœu de ménager des » vertus qu'elles ont fort négligées dans leur jeunesse. Elles se retirent » enfin dans un monastère pour y mener une vie un peu moins scanda- » leuse, sous les yeux d'une supérieure (c) ». Ricaut dit aussi que la vie de ces religieuses n'est ni si rigide, ni si austère que celle des caloyers. Entre ces religieuses, les unes sont des filles devenues pieuses et dévotes, qui, se vouant à la pauvreté et à la chasteté, s'enferment dans un couvent pour se détacher du monde. Les autres sont des veuves qui, reconnaissant leurs péchés, et peut-être aussi que le monde commence à les oublier, songent à se retirer avec honneur, travaillent à se convertir, font pénitence, et s'accoutument enfin à la dévotion : car, en toute chose, il y a toujours je ne sais quelle habitude qui rend agréable et amusant ce qui paraissait auparavant incommode et difficile. On pourrait trouver telle dévote qui ne repasse pas moins agréablement ses péchés et ceux des autres à l'âge de soixante ans, qu'une coquette consommée le nombre de ses galanteries à l'âge de vingt-cinq. De même, tel vieillard se frappe du plaisir de méditer sur les choses spirituelles, comme un jeune homme de celui de se rappeler ses conquêtes amoureuses. Voilà l'effet ordinaire de ces dévotions tardives, et de celles qui ne suivent que trop souvent une passion dépitée (*d*). Ces religieuses suivent la règle et la discipline des moines. Elles s'occupent dans le couvent à plusieurs sortes d'ouvrages qu'elles revendent aux Turcs, et l'on nous assure que ceux-ci ont de grands égards pour elles. L'abbé du couvent auquel celui de ces religieuses est soumis leur envoie pour prêtre

(*a*) *Tournefort*, ubi sup., lettre III.

(*b*) Voyage en Dalmatie, Grèce, etc., pag. 363, dans la description d'un couvent de la Béotie.

(c) En Grec vulgaire, *Hegumenisse*.

(*d*) Allat. *de Eccles. Occid. et Orient. Consensione* L. III, c. 8.

et pour confesseur un de ses plus vieux religieux dont la réputation est le mieux établie.

Je passe aux moines du mont *Athos* (*a*), que les Grecs appellent la sainte montagne, et qui, pour me servir de l'expression de *Belon*, est aux Grecs ce que Rome est aux catholiques. *Tournefort* nous dit brusquement que les couvens du mont Athos, quelque réguliers qu'ils paraissent, fournissent les fourbes les plus dangereux, bien loin d'élever des hommes apostoliques, capables de rétablir la discipline ecclésiastique. On prétend aussi que ces moines se sont fort corrompus depuis environ l'année 1430. Ricaut parle tout autrement que Tournefort (*b*). « Ces religieux, dit-il, sont pour la » plupart des ames saintes et pieuses, attachées à la dévotion et à la mor- » tification..... ils s'entretiennent toujours des choses célestes avec une » vénération singulière. De sorte que nous pouvons nous persuader sans » trop de crédulité que non-seulement ces religieux sont moralement gens » de bien, mais aussi qu'ils sont en quelque manière touchés de l'esprit de » Dieu, et que l'obéissance qu'ils lui rendent et leur dévotion les condui- » ront peut-être plus surement au ciel que la sagesse des plus profonds » philosophes, ni la science des théologiens les plus éclairés.

Les chrétiens Grecs vont en pélerinage à ce mont Athos, et y visitent les églises et les reliques. Telles sont quelques cheveux de la sainte Vierge, sa ceinture, une petite portion du sang de Notre-Seigneur, des lambeaux de ses langes, le pied et le soulier de sainte Parasceve. Les dévotions et les charités qui en proviennent, les présens que ces moines reçoivent, et les quêtes de leurs pandoques ou quêteurs leur font de très-beaux revenus. Ricaut me fournit ce petit détail, et nous assure que ces quêteurs, qui passent pour fort entendus dans leur métier, rapportent ordinairement des richesses considérables des pays soumis à la religion grecque. Pour mieux encourager leur industrie, celui qui a le plus apporté est d'ordinaire élu prieur l'année suivante. Ecoutons encore cet Anglais sur le caractère des moines, qui reçoivent, et sur celui des dévots, qui donnent. Le caractère des premiers ne laisse pas de diminuer un peu le grand mérite qu'il attribue à ces sévères religieux.

« Ces caloyers se plaignent continuellement de leur pauvreté et de la mi- » sère de leur condition, ce qui surprend ceux qui voient leurs trésors. A » moins que nous ne disions qu'ils sont.... comme ces riches qui meurent » de faim au milieu de l'or et de l'argent..... si l'on considère la magnifi- » cence et les richesses de leurs autels et de leurs églises, on aura de la peine » à se persuader qu'ils soient aussi pauvres qu'ils affectent de le paraître ». Ces biens sont dévoués aux couvens et au service divin, diront les moines. Il ne leur reste donc que le produit de leurs champs, mais ce produit n'est pas absolument méprisable. Avec cela, un moine qui fait profession de vivre en retraite, et avec plus d'austérité que le reste du genre humain,

---

(*a*) Cette montagne est de la Macédoine, et fait une espèce de presque Isle du côté de la mer *Egée*.

(*b*) *Etat de l'Eglise Grecque*, chap. XI. Il commence le chapitre par dire « qu'il n'y a pas de » lieu sur la terre que l'on puisse mettre en parallele avec cette montagne, où l'on conserve re- » ligieusement et la doctrine de la foi chrétienne, et l'ancienne austérité de la vie. »

peut-il se plaindre d'être misérable? Ensuite Ricaut nous parle de leurs riches ornemens, entre lesquels il y en a de couverts de perles et de pierres précieuses; d'un nombre infini de vaisseaux sacrés d'or et d'argent, de leurs croix d'or garnies de pierres précieuses; de leurs rituels et autres livres d'église couverts d'or. Toutes ces richesses « fournissent à ces caloyers » du mont Athos) le moyen d'aller en procession avec toute la magnifi- » cence possible les grandes fêtes de l'année. Et même la procession qu'ils » font tous les jours pendant le service est accompagnée de tant de pompe » et de tant d'éclat, que, frappant le peuple d'une vénération et d'une dé- » votion extraordinaires..., personne ne se retire sans donner des marques » de son zèle par ses présens.... sans cela, on ne croirait pas avoir eu sa » part de la bénédiction. » Voilà pour ce qui regarde le caractère de ces religieux, et voici les suites de celui d'une partie des dévots qui leur portent des présens. « Les Grecs, dit le même Ricaut, sont pour l'ordinaire » avares ou pauvres; et cependant, soit vanité dans les uns, ou dévotion » dans les autres, ils s'estiment obligés de donner l'aumône pour la sainte » Montagne. Il s'en trouve même qui, ayant pillé le peuple, et vécu de » rapine et de violence, croient appaiser la colère de Dieu, et obtenir la » rémission de leurs péchés en sacrifiant à cette montagne une partie de » leur butin. » Il ne faut pas aller chercher au Levant cette sorte de dévotion, nous la trouvons en Europe, et dans toutes les communions. Elle a cela de commode qu'on entre en composition avec Dieu à qui tous les biens appartiennent, et que, pour l'amour de lui, on en cède une partie aux pauvres qu'il appelle ses membres; après quoi l'on jouit du reste en toute sureté de conscience.

« Le (*a*) nombre des caloyers de la montagne peut aller à six mille, en » y comprenant les prêtres, les diacres, et les frères lais. De ces six mille, » il y en a ordinairement deux mille hors du couvent, que l'on envoie à la » quête ». Ricaut nous dit ensuite que les couvens de cette montagne sont au nombre de vingt; qu'à l'exception de trois que la pauvreté affranchit des taxes, les autres paient au Grand-Seigneur un tribut de mille écus par mois, mais qu'ils sont taxés inégalement, les uns à plus et les autres à moins, selon leurs moyens; que ces couvens sont exempts de la jurisdiction (*b*) du patriarche, et qu'ils ne lui rendent aucune marque de reconnaissance; que toute son autorité consiste à établir sur eux deux archevêques, dont l'un se tient à (*c*) *Carcis*, et l'autre à *Sidero-capti*, tous deux relevant du métropolitain de Thessalonique. « Ces prélats, continue-t-il, ne se mêlent de quoi que » ce soit, que de lire la liturgie et de donner les ordres. Chaque ordination » leur vaut un sequin.... tout le gouvernement est entre les mains des supé- » rieurs ou des prieurs.... De plus, entre ces vingt couvens, il y en a neuf

---

(*a*) *Ricaut*, ubi sup.

(*b*) Notez cependant que M. de la Haye, dans son voyage de Constantinople, dit positivement que les moines du Mont-Athos reconnaissent le patriarche de Constantinople. Il ne fallait pas dire cela sans restriction : mais il se peut aussi que les choses aient changé depuis cet ambassadeur.

(*c*) Ville située sur le milieu de la montagne. Voyez-en la description dans *Ricaut*, ubi sup. Il n'est pas permis aux femmes de se trouver aux marchés qui se tiennent dans cette ville. C'est-là que les Caloyers vendent les ouvrages auxquels ils s'occupent.

» où le patriarche n'a pas même le pouvoir de mettre un évêque pour y » conférer les ordres, parce qu'ils se sont rachetés de cette marque de sou- » mission.... Dans les autres couvens de la Grèce, le patriarche a le droit » non-seulement de conférer les ordres aux prêtres, mais aussi de nommer » des supérieurs, et de donner les prieurés à qui lui fait le plus de pré- » sens.... Les couvens du mont Athos, et celui de *Maura-Mola* sur le Bos- » phore, ont le *bostangi bachi* pour protecteur. Il nomme tous les ans un » *aga* pour aller recueillir le tribut annuel de douze mille écus, dont dix (*a*) » bourses lui sont affectées..... outre cela, chaque monastère lui donne » une brebis tous les mois, sans compter les présens d'agneaux, de che- » vreaux, etc. qu'on lui fait à Pâques. L'aga réside à *Carcis*, et y est servi » par trois ou quatre domestiques de son sexe.... Tous ces couvens y ont » une maison ou halle commune, dans laquelle ils tiennent leur synode..., » où se règlent les intérêts des couvens. Ce synode est appelé l'*assemblée* » *des anciens*.... chaque couvent se cotise ou est taxé à proportion de ses » revenus, pour entretenir les bâtimens publics et les personnes qui y de- » meurent, et pour fournir aux frais des chandelles, de l'huile et des » lampes, comme aussi à la subsistance de ceux qui lisent la liturgie toutes » les semaines, c'est-à-dire tous les jours de marché. Ils ont, sous l'aga » duquel ils dépendent, une si grande liberté, soit à l'égard des affaires qui » regardent la religion, ou des séculières, qu'il n'y a point de Turc qui ose » mettre le pied sur la montagne sans sa permission ».

L'occupation des caloyers ordinaires est de travailler à des ouvrages mécaniques. Ils sont jardiniers, vignerons, tailleurs, tisserans, bonnetiers, etc. le tout au profit de la communauté. Celles des religieux grecs, nous dit le même Ricant, « s'embarrassent fort peu (*b*) si ces *caloyers artisans* savent » lire ou non. De cent, à peine en trouvera-t-on un dont la capacité aille » jusques-là. Tout ce qu'on exige d'eux est, qu'outre le signe de la croix, » ils sachent faire leurs (*c*) *métagniai*, c'est-à-dire, qu'ils sachent se pros- » terner jusqu'à terre, après avoir récité certains pseaumes, avec le *Gloria* » *patri* au bout. Quelques-uns de ces moines réitèrent cette sorte de dévo- » tion jusqu'à trois cents fois.

» Les prêtres réguliers sont d'une plus haute classe. Ils savent tous lire » et écrire, depuis le prêtre jusqu'au moindre diacre : mais il s'en trouve » très-peu qui entendent raisonnablement le grec de l'école, et même les » plus habiles d'entre eux se trouveraient fort embarrassés de rendre raison » de chaque mot de leur liturgie, quoique du reste ils la sachent si bien par » routine qu'ils la liront d'un bout à l'autre sans s'arrêter et sans hésiter,

---

(*a*) Chaque bourse est de 500 écus.

(*b*) Du tems de *Belon*, ils étaient si généralement ignorans, *qu'il aurait été*, dit-il, *impossible qu'en tout le Mont-Athos on eût trouvé en chaque Monastère plus d'un seul Caloyer savant..... Entre tous les six mille Caloyers, qui sont par la montaigne en si grande multitude, à peine en pourrait-on trouver deux ou trois de chaque monastère qui sachent lire ni escrire*, etc. Voy. *Belon*, chap. 39 et 40, des *Observ. et singularités*, etc. Dans le voyage de M. de la Heye, on dit aussi qu'il y en a fort peu qui sachent lire.

(*c*) En Grec ancien, *Metanoiai*, pénitences, le *Patifical* grec p. 70 explique ainsi le mot, μετάνοια, *une adoration qui consiste en des inclinations, ou des révérences très-profondes.* Dans un autre endroit, *Ricaut* nous dit que chaque Caloyer est obligé de faire ces *Metagniai* jusqu'à trois cents fois en vingt-quatre heures, à moins qu'il ne soit malade : auquel cas son *Santolo*, ou le prêtre qui lui a donné l'habit est obligé de les faire pour lui.

» jusques-là même qu'il faut avoir l'oreille bien bonne, et quelque connais-
» sance du grec, pour distinguer les différens sons des paroles qu'ils pro-
» noncent. Après cela, leur étude principale est d'apprendre les hymnes de
» Saint Jean Damascène, de chercher les leçons de chaque jour, les of-
» fices, etc..... Si l'on en trouve parmi eux de plus éclairés, leur science ne
» consiste qu'en la lecture des pères et des conciles de leur église, et des
» auteurs ecclésiastiques du premier siècle après Constantin le Grand.....
» Ils méprisent la philosophie et les mathématiques, comme des sciences
» purement humaines et inutiles à ceux qui mènent une vie purement spi-
» rituelle et mortifiée »; à qui par conséquent la lecture de toute autre matière que celle qui conduit directement à la régénération et à la piété doit être absolument interdite. Je remarquerai ici, à l'occasion de ce goût assez général parmi les religieux, que ceux qui font un bon usage de la philosophie et des mathématiques savent assez que ces sciences enseignent une sorte de mortification de soi-même, qui vaut tout au moins les sombres contemplations des moines. Peut-on ignorer aussi que les sciences éclairent l'ame et fortifient plus sûrement la raison que des austérités violentes, qui ne dérangent que trop souvent l'économie d'un corps si étroitement uni à notre ame? mais on doit rendre cette justice aux couvens que, si tous les chrétiens ne sont pas des contemplatifs ignorans, ce n'est pas leur faute.

» Chaque couvent a sa (*a*) bibliothèque dans une haute tour. Le biblio-
» thécaire qui en a le soin est aussi intendant du couvent, et tient compte
» de la recette et de la dépense..... Chaque couvent a des cloches, les unes
» petites..... et pour tous les jours, les autres plus grandes et de quatre ou
» cinq cents pesant pour les jours extraordinaires. On les sonne aux fêtes,
» pour se réjouir et pour faire beaucoup de bruit. Ces cloches sont fixes
» comme celles d'Angleterre....» Il est difficile de dire en quel tems le mont Athos commença d'être habité par des religieux : on pourrait peut-être faire remonter l'origine des couvens de cette montagne au tems de Constantin le grand.

On montre par curiosité aux étrangers un collier de fer, duquel pend une croix de sept ou huit livres. Ce collier avait appartenu à un Saint-Athanase du neuvième siècle, lequel procura la fondation de Sainte-Laure, un des principaux couvens du mont Athos. On se sert de ce collier quand on reçoit un nouveau caloyer dans l'ordre. On montre aussi la cellule de Saint-Athanase, et une pierre de marbre blanc sur laquelle il avait accoutumé de prier Dieu. Cette pierre a un creux de quatre ou cinq pouces, et les caloyers assurent que les genoux du saint ont creusé ce marbre.

Il faudrait terminer ce qui concerne la hiérarchie et les religieux par la dégradation des évêques et des prêtres, les censures ecclésiastiques, etc. Mais on nous assure que tous ces usages de l'ancienne discipline sont si négligés aujourd'hui, et même si dangereux à observer, que qui voudrait en renouveler la sévérité ferait plutôt des Musulmans que des pénitens.

(*a*) Ce que rapporte *Ricaut* des Bibliothèques du Mont-Athos n'en donne pas une haute idée.

DIVERS USAGES SUPERSTITIEUX DES GRECS.

Je finis cette dissertation par certains usages superstitieux que les Grecs observent, ou par une faiblesse d'esprit assez ordinaire dans une condition basse et misérable, ou par l'ignorance dans laquelle ils vivent généralement. J'ai déjà remarqué quelques-unes de ces superstitions : en voici que je n'ai pu placer encore (*a*). Ricaut nous dit que les Grecs attribuent une espèce de sainteté à quelques fontaines dont ils croient les eaux miraculeuses, sur-tout quand elles sont dédiées à un saint. Il se peut fort bien que ce soit là un reste de paganisme.

Ils ne croient pas devoir manger du sang, ni des choses étouffées ; mais l'Anglois ajoute qu'avec tout ce scrupule, ils n'examinent pas de fort près ce qu'on leur sert. Si cet usage est exactement véritable, ils tiennent en cela du judaïsme.

Je parle seulement en passant de leur opinion sur le Nil, qu'ils appellent le roi des fleuves. Ils s'imaginent que le débordement de ce fleuve est une bénédiction que Dieu a particuliérement accordée à l'Égypte, parce qu'elle fut l'asyle du Sauveur et de la sainte Vierge contre les persécutions d'Hérode.

Leur médecine, si généralement exercée par des ignorans, est aussi fort exposée aux superstitions. En voici une des plus remarquables que je tire de Tournefort (*b*). Lorsque la tête d'un malade se brouille, et que le transport commence, on le traite de possédé ; ce n'est plus l'affaire du médecin. On le remet à l'exorciste. Un papas s'approche pour réciter plusieurs oraisons, et pour verser l'eau bénite. Il la répand à grands flots dans le lit du malade et dans la chambre. Les exorcismes suivent, les papas conjurent gravement des démons imaginaires, ou ceux qui ne reconnaissent pour véritables ennemis que les remèdes d'un habile médecin. On peut voir dans *Tournefort* un exemple des suites de ces ridicules exorcismes.

On nous dit que les Grecs aiment beaucoup à visiter les églises et les chapelles, sur-tout celles qui sont dans des lieux escarpés et difficiles, où l'on n'arrive qu'après beaucoup de fatigue. C'est dans cette peine que consiste une bonne partie de la dévotion du peuple. Arrivés à la chapelle, ils y font grand nombre de signes de croix, de génuflexions et de profondes inclinations. On baise l'image qui s'y trouve, on la régale de trois ou quatre grains d'encens. On se recommande à la sainte Vierge ou au saint que cette image représente ; mais si le saint n'exauce pas les vœux du dévot, il est exposé à de fâcheuses apostrophes. Ici, comme ailleurs, les pélerinages et certaines fondations de chapelles ont peu de mérite, et deviennent les effets de la superstition toute seule, quand les mouvemens intérieurs de l'ame ne tendent pas véritablement à réparer les désordres de la volonté.

Ajoutons ici en deux mots la pieuse fraude de l'urne (*c*) d'Amorgos, qui est regardée comme un oracle de l'Archipel. Elle a cela de commun avec les

---

(*a*) *Etat*, etc. chap. XX.
(*b*) *Tournefort*, ubi sup., lettre VI.
(*c*) Voy. *Tournefort* dans la description de cette isle, lettre IV.

oracles de l'ancienne Grèce, que ses prédictions sont dues aux (*a*) fourberies des prêtres. Cette urne, qui est près d'une chapelle dédiée à Saint-George, se remplit d'eau et se vide d'elle-même plusieurs fois le jour, et souvent même dans l'espace de demi-heure; ce qui est regardé comme un miracle dû à Saint-George (*b*). C'est ce même Saint-George qui, à Scyros, saute sur les gens qui n'accomplissent pas leurs vœux. Son image, nous dit-on, les attrape quelque part qu'ils soient, s'attache à leurs épaules, leur donne des coups sur la tête et sur le dos, jusqu'à ce qu'ils se soient acquittés. On la voit en l'air faisant sa ronde, et courant de côté et d'autre; elle repose sur les épaules d'un moine aveugle, qui la porte sans savoir où il va. Ceux qui viennent consulter l'urne d'Amorgos, avant que d'entreprendre quelques affaires d'importance, ne manquent pas d'être malheureux si, lorsqu'ils arrivent, l'eau est plus basse qu'à l'ordinaire. On peut lire dans Tournefort un plus grand détail de cette superstition. Le P. *Richard* (*c*) rapporte aussi que les insulaires vont consulter tous les ans, à Pâques, l'urne d'Amorgos, qui, selon qu'elle est pleine ou vide, leur apprend si l'année sera fertile ou non.

Je rapporte, non comme une superstition, mais comme un usage qui n'imite pas assez l'humilité de Jésus-Christ, ce qui se pratique dans l'île d'Andros (*d*). A la procession de la Fête-Dieu, l'évêque du rit latin qui porte le corps de Jésus-Christ, foule aux pieds les Chrétiens prosternés dans les rues, de quelque rit qu'ils soient. La même chose se pratique à Naxos, et le (e) missionnaire qui le rapporte ajoute que ceux qui ont des malades les exposent sur le chemin du saint sacrement.

La superstition que j'ai rapportée (*f*) au sujet des morts m'oblige de parler de celle de Chio, qui en dérive certainement. On croit (*g*) en quelques endroits de cette île, qu'un corps mort qui ne se corrompt point en quarante jours est converti en esprit follet. Cet esprit est fort incommode et va frapper aux portes des gens, qu'il appelle même par leur nom. Si l'on s'avise de lui répondre, on ne manque pas de mourir au bout de deux ou trois jours.

Si la superstition ne se trouve pas dans l'usage que je vais décrire, on y trouve du moins un ridicule qui oblige de le remarquer. A Nicaria, près de Samos, les habitans, qui sont tous nageurs, ne donnent leurs filles en mariage qu'à des garçons qui plongent au moins à huit brasses de profondeur. « Il faut, dit Thevenot, qu'ils en apportent un témoignage. Quand » un *papas*, ou quelqu'autre des plus riches de l'île, veut marier sa fille, » il prend un jour auquel il la promet au meilleur nageur : aussitôt les » garçons se dépouillent nuds...., la fille présente, et se jettent dans l'eau. » Celui qui demeure le plus long-tems dessous épouse la fille. »

(*a*) On peut lire dans la relat. de *Saint-Erini*, par le P. *Richard*, tout le secret de cette imposture.
(*b*) Dans *Tournefort*, ubi sup., lettre X.
(*c*) *Relat.*, etc. ubi sup.
(*d*) *Tournefort*, ubi sup., lettre VIII, *Thévenot*, prem. part.
(*e*) *Mission du Levant*, tome prem.
(*f*) Voy. ci-devant touchant les *Brucolaques*.
(*g*) *Thévenot*, pr. part. ch. 63.

MANIERE dont les GRECS attendent la descente du FEU SACRÉ dans le S.t SEPULCRE

La DISTRIBUTION du FEU SACRÉ aux GRECS par le PATRIARCHE

Mais que dirons-nous de l'imagination de ces Grecs de la Terre-Sainte qui disent de la meilleure foi du monde, qu'aux environs de Jérusalem, les oiseaux ne chantent point pendant la semaine de la passion, qu'ils restent alors presque toujours immobiles et consternés, qu'il semble même qu'ils soient touchés d'une espèce de compassion? Un anglais (*a*) entre autres, fit cette remarque, et questionna son guide sur ce merveilleux phénomène. Si le récit est véritable, j'oserais répondre que le grec était des plus crédules, ou qu'il se moqua du voyageur étranger.

Je placerai ici le feu saint des Grecs, cette cérémonie beaucoup plus superstitieuse et extravagante que dévote, cet usage bizarre et burlesque, qui fait à juste titre le sujet du scandale des Mahométans, et du mépris qu'ils témoignent au Chrétiens orientaux. Cette cérémonie n'est qu'une fourberie des prêtres qui, pour escroquer de l'argent aux trop crédules pélerins, font accroire au peuple que, le samedi saint, le feu descend du ciel dans le saint sépulchre. Les Turcs connaissent la fraude, mais ils la souffrent, parce qu'elle leur donne du profit, et, de leur côté, les patriarches disent qu'ils ne pourraient payer les taxes et les tributs si on leur ôtait ce moyen, quelque indigne qu'il soit de la religion. Voici la description que Thévenot (*b*) nous a donnée de cette espèce de farce. « Sur les huit heures du matin, les » Grecs éteignirent toutes leurs lampes, et celles du saint sépulcre..... » puis, courant comme des insensés, ils criaient, heurlaient....., sans » aucun respect pour le lieu où ils étaient. Toutes les fois qu'ils passaient » devant le saint sépulcre, ils criaient *eleyson* (c). C'était un plaisir de les voir » alors se jeter les uns sur les autres, se donner des coups de pied au cul, et » des coups de cordes sur les épaules. Ils se mettaient plusieurs ensemble, » portaient des hommes sur les bras, et, continuant de courir autour du » saint sépulcre, les laissaient tomber, ensuite de quoi il se faisait des » risées horribles. Ceux qui étaient tombés couraient à leur tour après les » autres pour se venger. En un mot, ils avaient l'air de véritables fous.... » De tems en tems ils levaient les yeux au ciel, et, tenant les mains hautes, » montraient leurs bougies, *comme pour demander au ciel* le feu saint. » Cette extravagance ayant duré jusqu'à trois heures du soir, deux archevêques et deux évêques grecs....., vêtus et coiffés patriarcalement (en » l'absence du patriarche), sortirent du cœur avec le clergé, et commencèrent leur procession autour du sépulcre.... Les Arméniens s'y rendirent avec leur clergé.... l'évêque Cophte de même, tous séparés les uns » des autres, mais se suivant immédiatement. Après trois tours de procession autour du sépulcre, un prêtre grec sortit (*d*) de la chapelle de » l'Ange, et avertit celui qui tenait la place du patriarche (de Jérusalem) » que le feu saint était descendu du ciel. Alors il entra dans le saint sépulcre, tenant dans chaque main un gros paquet de bougies. Il y fut suivi du prélat qui représentait le patriarche arménien, et de l'évêque des » Cophtes. Un peu après, l'archevêque grec sortit dans une posture assez

(*a*) *Domenico Laffi*, Viaggio in Levante.
(*b*) *Voyage au Levant*, chap. 43., et voy. ici la planche.
(*c*) *Ayez pitié de moi.*
(*d*) Chapelle qui est à l'entrée du Saint Sépulcre.

» plaisante, marchant tête baissée, et les mains garnies de bougies allu-
» mées. (Aussi-tôt qu'il parut, on se jeta les uns sur les autres, chacun se
» fit place à coups de pieds et à coups de poings, pour s'approcher du pré-
» lat, et allumer sa bougie aux siennes, parce que le feu qui vient immé-
» diatement du sien est estimé beaucoup plus saint.) Cependant les jauis-
» saires (gardes du sépulcre) frappaient à droite et à gauche pour faire
» place à l'archevêque, qui, de son côté, faisait de son mieux pour se
» délivrer de ce peuple. Enfin il gagna un autel de pierre qui est devant la
» porte du chœur, vis-à-vis de l'entrée du saint sépulcre. Aussi-tôt le peuple
» l'y vint entourer (pour avoir de ce feu sacré); mais ceux qui venaient
» d'allumer leurs bougies à ce feu, en tachant de se sauver, étaient bientôt
» accablés par d'autres» qui leur enlevaient pieusement à grands coups de
poing le feu qui leur avait coûté tant de peines : les plus retenus renver-
saient et foulaient aux pieds leurs voisins, pour s'approcher du prélat.....
« L'archevêque Grec sortit enfin, l'Arménien se sauva vers l'église des
» Arméniens, le Cophte vers celle des Cophtes..... Cependant les Turcs qui
» gardaient la porte du saint sépulcre n'y laissaient entrer que ceux qui
» payaient pour pouvoir allumer leurs bougies aux lampes de ce saint lieu,
» (parce que ces lampes sont les premières allumées du feu sacré.) Alors
» on vit en un instant plus de deux mille paquets de chandelles flam-
» boyantes dans l'église..... tous ces gens, criant comme des possédés,
» recommencèrent leurs folies.... un homme, ayant un tambour sur le
» dos, se mit à courir de toute sa force autour du saint sépulcre; un autre,
» courant de même, frappait dessus avec deux bâtons, et, quand il était
» las, un troisième prenait sa place.....» La dévotion veut, ou plutôt l'u-
sage, que les grecs ne mangent ni ne boivent ce jour-là avant que d'avoir
reçu le feu saint.

On veut nous donner pour origine de cette supèrstition un miracle, pré-
tendu véritable, qui se faisait autrefois le samedi saint, à la vue du peuple
assemblé dans l'église du saint sépulcre. Dieu envoyait dans ce divin monu-
ment une flamme qui rallumait toutes les lampes que l'église ordonne d'é-
teindre dans les jours de la passion, et donnait ainsi le feu nouveau. Chacun
voyait cette flamme descendant du ciel, voltigeant de côté et d'autre, allu-
mant tous les luminaires éteints. On ajoute que Dieu, irrité contre les dé-
sordres des Chrétiens croisés, leur refusa ce miracle un samedi veille de
Pâques qu'ils étaient assemblés solennellement pour être témoins de la
descente du feu céleste, mais qu'enfin il se laissa fléchir à leurs prières et à
leurs larmes. L'auteur de ce récit est *Faucher* de Chartres, aumonier de
Baudouin premier. On veut que le feu céleste ait cessé de descendre depuis
ce tems-là, c'est-à-dire, au commencement du douzième siècle, après avoir
duré au-delà de sept cent cinquante ans depuis Saint-Jérôme. Il est fâcheux
pour l'authenticité de ce miracle que Saint-Jérôme n'en ait rien dit, et
qu'entre lui et *Faucher*, on ne trouve que le pape Urbain second dont l'au-
torité puisse garantir le miracle.

Cette cérémonie, si peu grave et si peu chrétienne, a amené une super-
stition bien convenable à son origine. Dans cette même église du saint sé-
pulcre, des hommes et des femmes tiennent auprès d'eux des pièces de toile
qu'ils marquent de pas en pas d'une croix faite avec des bougies allumées
au feu sacré. Cette toile doit servir à ensevelir ces bons dévots, qui la

gardent pour ce dernier usage comme une relique. Voilà ce que nous apprend *Thevenot* dans ses Voyages, où l'on lit aussi « que d'autres dévots » vont mesurer de la toile sur le saint sépulcre et sur la *pierre de l'onc-* » *tion* (*a*), et qu'ils la coupent de la longueur de ces sanctuaires, afin que » ces morceaux leur servent un jour de suaire. »

J'ose regarder comme un usage superstitieux celui que les pélerins observent, de se faire marquer au bras, ce qui est comme un certificat de leur pélerinage à Jérusalem. Cette marque se fait par le moyen de certains moules de bois que l'on remplit de poudre de charbon, et qu'ensuite l'on applique fortement sur le bras. On pique l'endroit de l'empreinte avec une canne où sont des aiguilles, après quoi l'on enveloppe le bras. Il s'y fait une croûte, qui tombe deux ou trois jours après, mais les marques bleues qui restent ne s'effacent jamais.

Près de Béthléem, on voit une pierre qui est restée blanche, dit-on, du lait de la Sainte Vierge. Les Grecs assurent que cette pierre a la vertu de faire venir du lait aux femmes. Les Turcs eux-mêmes et les Arabes ont cette croyance si fort imprimée, qu'ils font prendre à leurs femmes un peu de poudre de cette pierre détrempée dans de l'eau pour rendre le lait à leurs femmes. On dit que la chose arrive; mais que cela les convertisse au christianisme, on ne le dit pas. Les monts de Sinaï et d'Horeb, les frontières de la terre sainte, la terre sainte elle-même, en un mot tous ces pays qui s'étendent depuis la mer rouge jusqu'à Jérusalem, sont comme autant de sources qui entretiennent depuis long-tems les fables des Grecs, et la superstition des bigots. Plus les lumières de la vérité s'y sont répandues, et plus aussi les illusions de la fausse dévotion s'y font sentir. En voici quelques-unes encore. Les Grecs montrent sur le mont Horeb l'endroit où le prophète Jérémie cacha les tables de la loi, et une pierre sur laquelle, disent-ils, on voit des caractères hébreux gravés par le prophète lui-même. Cette opinion procure à la pierre un culte superstitieux, qui consiste en des inclinations et des signes de croix réitérés plusieurs fois de suite avec beaucoup de précipitation, et par conséquent avec fort peu d'attention. Aussi le culte n'en mérite aucune.

Le vulgaire grec attribue aux eaux du Jourdain, et à presque toutes les fontaines de la terre sainte la vertu de guérir plusieurs sortes de maladies. Selon le même vulgaire, cette plante que nous connaissons sous le nom de *rose de Jéricho*, a la vertu de garantir de la foudre, et de faciliter les accouchemens. Un voyageur nous assure dévotement que cette dernière propriété est due à la sainte Vierge (*b*), *dont cette plante est la figure.*

Je passe sur plusieurs traditions superstitieuses que les Turcs et les autres Mahométans ont communiquées aux Grecs et aux Chrétiens orientaux; sur la force des talismans; sur les mystères de plusieurs livres superstitieux, etc. On pourrait reprocher de semblables extravagances à notre Occident. En voici une que je ne dois pas oublier. Les Orientaux, les Turcs et les Grecs tirent des présages de certains tressaillemens involontaires, que l'on sent

(*a*) Près du Mont *Calvaire*, avant que d'arriver au S. Sépulcre. On l'appelle ainsi, parce que Joseph d'Arimathie oignit sur cette pierre le corps sacré de J.-C.

(*b*) *Relation d'un voyage au Mont de Sinaï*, par *Morison*, impr. à *Toul*, en 1704.

quelquefois aux paupières, ou en d'autres parties du corps. On a chez ces peuples un formulaire de prières où l'on en trouve pour chaque partie attaquée du tressaillement.

Christophe Angelus (*a*) rapporte trois raisons pour justifier le tems de la célébration de la Pâque selon l'usage des Grecs. Je m'arrête seulement à la troisième, qui est que, le jour de la cène du Seigneur, la terre des environs du Caire et du Nil rejette les corps morts, et continue ainsi tous les jours jusqu'à celui de l'ascension, après quoi elle les garde comme à l'ordinaire. Or ce miracle se conformant exactement à l'ancienne manière de compter le tems de Pâques, il est impossible de ne pas conclure pour l'ancien usage; d'autant plus que les Grecs ayant essayé une fois de célébrer la Pâque selon le nouveau calendrier, la terre ne rendit aucun mort, et le feu saint ne parut point comme auparavant. Voilà ce que le bon *Christophe Angelus* a bien voulu nous donner pour un miracle digne de Dieu.

Enfin, si l'on doit ajouter foi à quelques relations, et sur-tout à celles de quelques (*b*) missionnaires, les caloyers font souvent un abus profane et superstitieux de l'excommunication. Ils abusent du pain béni pour découvrir des fraudes et des larcins, etc.

(*a*) *De Statu Græc.* cap. 42.
(*b*) Voy. entre autres celle de *Saint-Erini*, par le P. *Richard*.

IIIme. DISSERTATION

SUR

LA RELIGION DES GRECS,

Qui traite des diverses branches des Grecs schismatiques répandues en Asie, en Afrique et en Moscovie, etc.

Je rapporterai dans cette dernière dissertation sur la religion des Grecs la croyance et les cérémonies religieuses des Grecs d'Asie, d'Afrique et de Moscovie, etc. et je ne crois pouvoir mieux remplir cet engagement qu'en insérant ici le reste de l'*Histoire critique de la croyance des nations du Levant*, si judicieusement écrite par le P. *Richard Simon*. Je me contenterai de distinguer son texte de mes additions, et d'accompagner le tout de plusieurs remarques tirées des meilleurs auteurs.

DES MELCHITES.

« Les Melchites ne diffèrent presque en rien des Grecs, tant pour la » croyance que pour les cérémonies. Le nom (*a*) de Melchites ou royalistes » ne leur fut donné que parce qu'ils suivaient les sentimens communs des » Grecs qui obéissaient aux décisions du concile de Calcédoine; et, comme » s'ils n'eussent eu égard en cela qu'à la volonté de l'Empereur, leurs enne- » mis les appelèrent Melchites, voulant marquer par là qu'ils étaient de la » religion de l'Empereur. Nous appelons cependant aujourd'hui Melchites » les Syriens, Cophtes ou Egyptiens, et les autres nations du Levant, qui, » n'étant pas de véritables Grecs, sont néanmoins de leur opinion : et c'est » ce qui fait que Gabriel Siouite leur donne indifféremment le nom de » Grecs ou de Melchites; et il remarque de plus qu'ils sont répandus dans » tout le Levant (*b*), qu'ils nient le purgatoire, qu'ils sont ennemis jurés du » Pape, et qu'ils n'y en a point dans tout l'Orient qui combattent si forte-

(*a*) De *Mélec*, לֶךְ hébreux et syrien, qui signifie roi. Les Melchites eurent ce nom, parce qu'ils se conformèrent à l'édit de l'empereur Marcien pour la publication et réception du concile de Calcédoine. « Ce nom, dit le P. le Brun, dans son *Explication des Cérémonies de la Messe*, » tome II, a subsisté, et a désigné durant long tems ceux qui étaient unis à l'église catholique; » et, depuis le schisme de Grecs, il signifie ceux qui sont unis au patriarche de Constanti- » nople etc. »

(*b*) *Purgatorium nullum existere pessimè crediderunt; indeque illis odium intestinum in summum Pontificem; ita ut eidem veracissimo Christi in terris Vicario primatum pertinaciter obnegent.* Gabr. Sion. de Relig. et mor. Orient.

» ment la primauté du même Pape. Mais il ne faut pas s'étonner de ce qu'ils » sont si grands ennemis de l'Eglise romaine, puisqu'ils conservent tous les » sentimens des Grecs qui ne sont point latinisés. Pour ce qui est de leur » opinion touchant le purgatoire, elle ne diffère point aussi de celle des » véritables Grecs; et, quoiqu'ils nient avec eux qu'il y ait un lieu parti- » culier nommé purgatoire, où les ames soient punies par un feu réel et » véritable, ils ne nient pas pour cela la vérité du purgatoire, de la manière » que nous l'avons expliqué en parlant des Grecs. De plus, le sentiment » des Melchites touchant la primauté du patriarche de Rome est aussi le » même que celui des Grecs qui ne se sont point soumis aux décisions du » concile de Florence. En un mot, à la réserve de quelques points peu im- » portans qui appartiennent aux cérémonies et à la discipline ecclésiastiques, » les Melchites sont en toutes choses de véritables Grecs; ils ont même tra- » duit en Arabe l'eucologe ou rituel des Grecs, et la plupart de leurs autres » livres d'office : ce qui ne leur est pourtant pas singulier, parce que les » autres sectes du Levant ont aussi traduit du Grec, pour leur usage, l'Eu- » cologe et d'autres livres de cérémonie. Mais toutes leurs traductions ne » sont pas d'ordinaire fort fidèles, et les Canons arabes des conciles ne sont » pas d'une grande utilité. Je croirais pourtant qu'il faudrait préférer les » versions arabes des Melchites à toutes les autres, parce qu'ils sont véri- » tables Grecs, quoiqu'ils aient aussi leurs préjugés, qui les empêchent » quelquefois d'être sincères. En général, les chrétiens du Levant, bien loin » d'être exacts dans les traductions qu'ils font des livres Grecs, croient » qu'il leur est permis de faire parler à leur manière les auteurs qu'ils tra- » duisent. Chaque secte défend ses opinions par toutes sortes de voies; et » je ne doute point qu'on ne doive attribuer à cela les canons supposés qu'on » a donnés au public sous le nom de canons du concile de Nicée, traduits » de l'Arabe. La grande autorité du concile de Nicée a été la cause pour » laquelle on a inventé ces canons arabes, que chaque secte a accommodés à » ses sentimens. Les Melchites trouvent dans ces canons, attribués au con- » cile de Nicée, de quoi se défendre contre les Jacobites, et les Jacobites, » d'autre part, défendent par ces mêmes canons leur opinion touchant » l'unité de nature en notre Seigneur. Les uns et les autres font parler le » concile de Nicée à leur manière. Les Jacobites accusent les Melchites » d'avoir corrompu ces canons. Les Maronites, qui étaient dans les com- » mencemens de la secte des Jacobites, leur font aussi le même reproche. » Jean-Baptiste Léopard, Maronite, archevêque d'Esdron (*a*), dans le livre » qu'il a intitulé, *La vendange des sacremens,* accuse les Melchites d'avoir » ajouté au canon 55 du concile de Nicée, quelques paroles qui favorisaient » leur opinion touchant la répudiation des femmes, et il leur reproche » d'avoir pris des Mahométans cet usage, qu'ils ont ensuite inséré dans le » canon. Mais ce reproche est sans aucun fondement, puisqu'il est certain » que les Grecs et les autres Levantins peuvent répudier leurs femmes, et en » épouser d'autres, principalement dans le cas d'adultère. Les Melchites n'ont » inséré dans ce prétendu canon du concile de Nicée que ce qui était con- » forme à la pratique de l'Eglise grecque ».

(*a*) *Abrah. Ecchell. Not. in Can. Ar. Conc. Nic.*

Les Melchites obéissent à un patriarche particulier qui réside aujourd'hui à Damas, et prend le titre de patriarche d'Antioche, comme celui des Maronites. Depuis quelque tems, dit le père *le Brun*, la difficulté de trouver des diacres et d'autres ministres qui sachent lire le grec, est cause qu'ils célèbrent leur messe en arabe. Quand on peut officier en grec on chante l'épître et l'évangile en arabe.

Je remarquerai ici qu'on appelle *Chrétiens de la Ceinture* une partie des Chrétiens schismatiques du Levant, sur-tout ceux de Syrie, les Nestoriens, les Jacobites, etc., parce qu'ils portent généralement une ceinture de cuir assez large. L'origine de cette coutume vient d'un calife du neuvième siècle, qui obligea les Chrétiens de ses états de se distinguer de cette façon des Mahométans (*a*). Vraisemblablement cette odieuse distinction s'étant oubliée, et la ceinture étant devenue un ornement, elle produisit une autre coutume que je vais décrire. Lorsque l'évêque excommuniait un chrétien, en le séparant par l'anathème, il lui coupait la ceinture, et lui en donnait quelques coups sur les épaules. En vertu de cet usage, le mot de *Zonar*, corrompu du grec, signifie également chez ces schismatiques une *Ceinture* et la *Discipline*.

DES (*b*) GEORGIENS OU IBÉRIENS, ET DE CEUX DE LA COLCHIDE OU MENGRELIE.

« Dans (*c*) l'histoire que Galanus a fait imprimer à Rome, touchant la » conciliation de l'Eglise arménienne avec la romaine, il y a quelques actes » curieux qui regardent l'état des Ibériens et des autres peuples voisins. Le » pape Urbain VIII envoya à ces peuples-là des missionnaires, dont le père » Avitabolis, clerc régulier, était le chef; et ce religieux écrivit de ce pays- » là une lettre au Pape, où il lui marque assez exactement les erreurs des » Ibériens, qui sont les mêmes qu'on attribue aux Grecs; savoir : qu'ils » reconnaissent, à la vérité, un purgatoire, mais non pas à la manière des » Latins, parce (*d*) qu'ils croient que les ames sont seulement dans un lieu » obscur et rempli de tristesse, sans y être tourmentées par le feu; qu'ils » nient le jugement particulier des ames, étant dans cette persuasion que, » quand quelqu'un meurt, son ame est portée par son ange gardien en la » présence de Jésus-Christ; et, si c'est l'ame d'un juste qui soit sans péché, » elle est incontinent envoyée dans un lieu de lumière et de joie : si c'est » l'ame d'un impie, elle est mise dans un lieu obscur. Si cette personne est » morte en faisant pénitence, elle est envoyée pour un tems dans le lieu » d'obscurité et d'horreur, d'où elle est ensuite conduite dans le lieu de » joie; et tous attendent le jour de la résurrection générale, d'autant qu'ils

---

(*a*) Voy. d'*Herbelot*, Bibliothèq. Orient.

(*b*) Quelques-uns ont prétendu qu'on a donné ce nom aux Ibériens, à cause de la dévotion qu'ils ont pour S. George. Cependant il est bon de remarquer que Pomponius Mela, qui vivait long-tems auparavant, parle des Georgiens (*Georgi*) en deux endroits de son livre, et les compte parmi les peuples qui habitent autour du Caucase et aux environs de la mer Caspienne.

(*c*) *Clem. Galan. in Concil. Armen. cum Rum. Edit. Rom. typ. Congreg. de Propag. Fide. Anno* 1650.

(*d*) *Purgatorium affirmant, non tamen per ignem, sed animas cruciari in loco obscuro et mœstitudinis.*

» nient absolument que les ames voient Dieu avant ce tems-là. Les Ibériens, » de plus, selon le même auteur, croient que les infidèles sont jugés en un » jugement particulier seulement, et non dans le jugement général. Ils se » fondent sur ces paroles de l'évangile (*a*) : *Celui qui est infidelle est déjà* » *jugé.* (*b*) Ils ne croient pas de plus que les peines des damnés soient » éternelles ; mais ils disent que si un chrétien meurt en péché mortel, et » sans avoir fait pénitence, on peut le tirer des enfers avant le jugement » universel, en priant Dieu pour lui. Je crois néanmoins que cette créance, » qui approche de celle d'Origène, et qui semble avoir été suivie par quel- » ques nouveaux Grecs, n'est point la véritable créance des Ibériens, qui » suivent exactement la foi de l'Eglise grecque; mais que ce qui aura donné » occasion à leur attribuer cela, est parce qu'ils n'ont qu'un seul lieu où » ils mettent après la mort les ames des damnés et de ceux qui sont censés » être dans le purgatoire. Or, comme ils prient indifféremment pour » toutes les ames qui sont renfermées dans ce lieu qu'ils nomment enfer, » que Dieu les délivre des peines de l'enfer, et qu'il les veuille transférer » de cette prison obscure au lieu de lumière et de joie, qui est le paradis, » il a été facile d'inférer de-là qu'ils ne croient pas que l'enfer soit pour » toujours : ce qui se doit entendre avec restriction, et à l'égard de cer- » taines ames seulement, qui font leur purgatoire en ce lieu-là.

» Les Ibériens ont aussi les mêmes sentimens de la confession que les » Grecs, et en parlent de la même manière » ; mais, suivant le *P. Zampi*, les Mingreliens, qui doivent être comptés entre les Ibériens, ne se confessent guères, pas même à l'article de la mort. Il ajoute que les prêtres font payer fort cher la confession. Aussi est-elle fort négligée, et cela, comme on voit, se doit bien plutôt attribuer à l'avarice des ecclésiastiques qu'à l'ignorance et à la pauvreté des peuples. Comme il est ordinaire chez les prêtres grecs de se prévaloir des faiblesses et des frayeurs qui troublent les pénitens, et de les engager à racheter leurs péchés par des présens, les papas de Georgie, pour les imiter, ont établi l'usage de faire acheter la confession. Voilà la vraie origine de cet abus. Ce même missionnaire ajoute aussi que l'usage de ces peuples est de se contenter d'un confesseur titulaire, qu'ils appellent moraguary. Ils paient d'un présent le titre qu'ils lui défèrent, et ne se confessent jamais. L'usage est aussi d'acheter l'absolution des péchés passés, présens et à venir, mais cette absolution est fort chère. Les mourans l'emportent dans l'autre monde. Enfin, nous dit-on encore, les ecclésiastiques eux-mêmes évitent la confession, parce qu'ils sont très-souvent *polygames*, fornicateurs et adultères. Au lieu de se confesser, ils vont se laver dans une rivière avant que de dire la messe. (On peut voir un plus grand détail de ces abus (*c*) dans la Relation du *P. Zampi.*) Je reviens à celle du *P. Avitabolis.* « Ils travaillent les jours de fêtes les plus » solennelles, même le jour de la Nativité de Notre-Seigneur : mais cela » n'est pas éloigné des usages des premiers siècles. Leur manière de bap- » tiser est telle : premièrement, le prêtre lit un grand nombre d'oraisons

(*a*) *Joan.* 3.
(*b*) *Inferiorum pœnas non faciunt æternas.*
(*c*) Insérée dans le tome VII, du *Recueil de Voyages au Nord.*

» sur l'enfant; et, quand il vient aux paroles où nous faisons consister la » forme du baptême, il ne s'arrête point, mais il les lit de suite sans bap- » tiser en ce tems-là l'enfant : puis, sitôt que la lecture est achevée, l'on » dépouille l'enfant, et il est enfin baptisé par le parrain, et non par le » prêtre; ce qui se fait sans prononcer d'autres paroles que celles qui ont » été prononcées quelque tems auparavant. Ils ne se mettent pas fort en » peine de recevoir le baptême. Ils rebaptisent ceux qui retournent à la foi » après avoir apostasié. Le prêtre seul est parmi eux le véritable ministre » du baptême : (*a*) de sorte que, faute de prêtres, un enfant mourra sans » être baptisé; et il y a quelques-uns de leurs docteurs qui croient qu'alors » le baptême de la mère suffit pour sauver l'enfant. Ils donnent aux enfans » avec le baptême la confirmation et l'eucharistie. Ils se confessent pour la » première fois, quand ils se marient, ce qu'ils font aussi quand ils se » croient à l'extrémité; mais ils font leur confession en quatre mots. Si un » prêtre, tombé dans quelque impureté, s'en confesse, le confesseur ne lui » permet pas de dire la messe : aussi les prêtres évitent-ils de se confesser » de ces péchés. (*b*) Ils donnent la communion aux enfans en mourant, » et les adultes ne la reçoivent que rarement. Il y en a même plusieurs qui » meurent sans la recevoir. Le prince contraint les ecclésiastiques, même » les évêques, d'aller à la guerre; et, au retour de là, ils célèbrent la » messe, sans aucune dispense de leur irrégularité. Ils sont dans ce senti- » ment qu'en un jour on ne doit dire qu'une messe sur un autel, non plus » que dans chaque église. Ils consacrent dans des calices de bois, et (*c*) ils » portent l'eucharistie aux malades avec une grande irrévérence, sans au- » cune lumière et sans convoi. En de certains jours de fêtes, les prêtres » assistent ensemble à la messe de l'évêque, qui leur donne l'eucharistie » dans leurs mains, et ils la portent eux-mêmes à la bouche. Les ecclésias- » tiques ne récitent pas tous les jours le bréviaire; mais un ou deux seule- » ment le récitent, et les autres écoutent. Celui qui récite l'office est d'or- » dinaire prêtre, et ceux qui y assistent n'écoutent pas le plus souvent. La » plupart des Ibériens savent à grand'peine les principes de la religion. S'ils » n'ont point d'enfans de leurs femmes, ils les répudient avec la permission » des prêtres, et en épousent d'autres; ce qu'ils font aussi en cas d'adultère » et de querelle. Ils prétendent qu'ils ne se fait plus de miracles dans l'Eglise » romaine, et (*d*) que le Pape ne peut donner des dispenses que dans les » choses qui sont de droit positif, et encore est-il nécessaire qu'elles ne » soient pas de grande conséquence.

Le père Avitabolis (*e*) décrit dans la même lettre au Pape Urbain VIII l'état politique des Ibériens; et il remarque, entre autres choses, la grande autorité des princes et des nobles : car les princes, sans se soucier de tout » ce qu'on appelle liberté ou immunité ecclésiastique, se servent des prêtres

(*a*) *In periculo obitûs, si desit Sacerdos, infans non baptisatur.*
(*b*) *Pueris morientibus præbent Eucharistiam.*
(*c*) *Eucharistiam deferunt ad infirmos maximâ cum irreverentiâ, sine comitatu et luminibus.*
(*d*) *Sentiunt Pontificem in jure duntaxat positivo dispensare posse, sed in re levi, non gravi.*
(*e*) *Avitab. Rel. Theatin.*

» comme de valets. Ils méprisent les évêques, et les châtient. De plus, ils » n'obéissent point au patriarche, qui prend la qualité de catholique ou » universel; et, partant, ce n'est point le patriarche qui tient le premier » rang pour le spirituel, mais le Prince, qui est le maître absolu tant dans » le temporel que pour le spirituel. Les nobles font aussi même chose » dans les terres de leur dépendance à l'égard des évêques et des prêtres. » Le Prince a son suffrage dans l'élection du patriarche avec les évêques, » et tous élisent celui qu'il souhaite. La volonté du Prince et de chaque sei- » gneur en particulier dans ses terres leur sert de loi, et ils n'ont point de » juges pour examiner la justice des causes, ils n'ont point aussi d'ordon- » nances particulières sur lesquelles ils se puissent régler, n'admettant pas » même les témoins. Les princes disposent à leur volonté des biens de leurs » sujets, aussi bien que de leurs personnes. Enfin le patriarche de Cons- » tantinople envoie souvent en ce pays-là des Caloyers, pour les entretenir » dans l'inimitié contre le pape.

» Cette lettre a été écrite en 1632 au pape Urbain VIII par le père Avi- » tabolis, qui était alors à Goris dans la Géorgie ou Ibérie, et l'on a inséré » dans le même livre de Galanus les lettres du prince des Géorgiens à » Urbain VIII qui sont dans les archives de la Congrégation *de propagandâ* » *fide*. Ce Prince remarque entre autres choses dans sa lettre que la foi a » été conservée pure dans ses états depuis Constantin le Grand jusqu'à son » tems, et il accorde une chapelle aux missionnaires de Rome, afin de » prier Dieu pour lui. Cette lettre est datée de l'année 1629. Le pape Urbain » récrivit à ce prince, et joignit une lettre pour le métropolitain nommé » Zacharie.

» Ce que le prince des Géorgiens écrit au pape Urbain touchant la foi » qu'il prétend être dans ses états depuis l'empereur Constantin, se trouve » conforme à (*a*) l'histoire de Socrate. (*b*) Et Balsamon met aussi au nombre » des églises principales et qui sont maîtresses, sans reconnaître aucun » chef d'où elles dépendent, celles d'Ibérie ou Géorgie. Il remarque que » cela se fit au tems de Pierre, patriarche d'Antioche, par un statut syno- » dal; et qu'alors cette église était indépendante de celle d'Antioche. Ce fut » pour cette raison que le Métropolitain de Géorgie prit la qualité de » Patriarche.

» Galanus joint aux Ibériens ceux de la Colchide ou Mingrelie, et dit » que, comme ils sont voisins, ils ont la même créance, avec cette diffé- » rence néanmoins que les Mingreliens, demeurant dans les montagnes et » dans les bois, sont plus méchans que les Géorgiens. Ils sont si ignorans » dans la religion qu'ils ne savent pas même les paroles nécessaires pour le » baptême, lequel ils administrent à la manière des Géorgiens, et, pour le » rendre plus solennel, ils baptisent quelquefois avec du vin sans eau. Mais » c'est assez parlé des Géorgiens. L'exposition que l'on a fait de leur foi » confirme la créance des Grecs. Il ne serait pas difficile de justifier qu'elle » est fort ancienne, et de montrer même que la manière dont ils adminis- » trent le baptême, le mariage et les autres sacremens est légitime, quoi-

---

(*a*) *Socr. Lib I, cap.* 16.
(*b*) *Bals. Annot. in Can.* 2, *Conc.* 2 *Général.*

» qu'elle soit différente de l'usage de l'Eglise romaine. Ce que nous appe-
» lons aujourd'hui matière et forme des sacremens parmi nous ne doit pas
» régler les autres nations chrétiennes qui ignorent ces noms. Il est cons-
» tant que les Orientaux ne reconnaissent point d'autre forme de ces sa-
» cremens que les prières qu'ils font en les administrant.

» J'ai lu depuis peu une relation (*a*) écrite à la main, attribuée au père
» Zampi, religieux Théatin, où il est traité assez au long de l'ignorance et
» des erreurs de ces peuples, et sur-tout des Mingreliens, dont la plupart
» des prêtres, si nous nous en rapportons à cet auteur, ne peuvent être as-
» surés qu'ils aient reçu véritablement la prêtrise, parce qu'il arrive sou-
» vent que ceux qui les ordonnent n'ont point été baptisés. Les évêques, qui
» sont pour l'ordinaire plus ignorans que les prêtres, n'examinent pas leur
» capacité, mais seulement s'ils ont de quoi payer l'ordination, ce qui se
» monte à la valeur d'un cheval ». (Entre ces évêques encore plus vicieux
qu'ignorans, il y en a plusieurs qui ne savent pas même lire, et, pour se
tirer d'affaire, ils apprennent des messes par cœur; encore ne les disent-ils
qu'en se faisant bien payer.) « Les prêtres peuvent non-seulement se ma-
» rier, selon l'usage de l'Eglise grecque, avant que d'être ordonnés, mais
» ils peuvent aussi passer aux secondes noces, en prenant de leur évêque
» une dispense, qui leur coûte une pistole ». (Ils peuvent même passer
aux troisièmes et aux quatrièmes noces, moyennant le double, le triple et
le quadruple du prix.) « Le patriarche n'ordonne point aussi d'évêque qu'il
» ne lui paie auparavant la somme de cinq cents écus ». (Ils donnent le
nom de catholicos à ce patriarche, qui exerce sa jurisdiction ecclésiastique
sur la plupart de ces peuples, sans aucun égard pour le patriarche de Cons-
tantinople. C'est ainsi que le dit le *P. Zampi.*) « Aussitôt que quelqu'un
» est malade, il appelle un prêtre, pour lui servir plutôt de médecin que
» de père spirituel, lequel ne parle pas à son malade de confession; mais,
» en feuilletant un livre avec beaucoup d'application, il fait semblant de
» chercher la véritable cause de la maladie, qu'il attribue à la colère de
» quelques-unes de leurs images : car ces peuples sont dans cette croyance
» que leurs images se mettent en colère contre eux. C'est pourquoi le
» prêtre ordonne que le malade fera son offrande à cette image pour l'ap-
» paiser. Cette offrande consiste en bestiaux ou en argent, et le prêtre seul
» en profite.

» Il est de plus remarqué dans cette relation qu'aussitôt qu'un enfant est
» venu au monde, le prêtre se contente de l'oindre du crême, en lui faisant
» une croix sur le front, et qu'on différe son baptême jusqu'à ce qu'il ait
» atteint environ l'âge de deux ans. Alors on le baptise en le plongeant dans
» de l'eau chaude, et en l'oignant presque par toutes les parties du corps.
» Enfin on lui donne à manger du pain qui a été béni, et du vin à boire : ce
» qui parait être l'ancienne manière de baptiser, où l'on administrait en
» même tems le baptême, la confirmation et l'eucharistie. Ces peuples
» croient que le baptême consiste principalement dans l'onction de l'huile

---

(*a*) *Breve Compendio nel quale si racchiude tutta cia che a' sacri riti e al divino culto s'aspetta della Natione de' Colchi, detti Mingreli e Georgiani.* La trad. de cette relation se trouve dans le tome VII du *Recueil de Voyages au Nord.*

» qui a été consacrée par le patriarche : ce qui n'est pas éloigné de la doc-
» trine des orientaux, qui appellent cette onction la perfection du bap-
» tême».

Comme le père Simon ne parle de cette cérémonie qu'en gros, j'extrairai de la relation du père *Zampi* les cérémonies et les usages que les Mingreliens observent à leur baptême. Immédiatement après la naissance d'un enfant, le papas fait le signe de la croix sur son front ; huit jours après il l'oint du *mirone*, qui est leur huile sainte, mais on ne le baptise qu'environ deux ans après, de cette manière : On mène l'enfant à l'église devant le papas, qui d'abord demande le nom de l'enfant et allume une petite bougie, après quoi il fait une longue lecture et récite des prières. Ensuite le parrain déshabille cet enfant, le met tout nud dans un baquet plein d'eau tiède, où l'on a versé de l'huile de noix, et le lave par tout le corps, sans que le papas le touche, ni qu'il prononce aucune parole. Mais, après cette ablution générale, il s'approche du baquet, et donne le *mirone* au parrain pour oindre l'enfant. Le parrain l'oint au front, au nez, aux yeux, aux oreilles, à la poitrine, au nombril, aux genoux, à la plante des pieds, aux talons, aux jarrets, aux fesses, aux reins, aux coudes, aux épaules et au sommet de la tête. Ensuite il le remet dans le baquet, lui donne à manger un morceau de pain béni et du vin à boire. S'il mange et boit, c'est un bon signe, l'enfant sera fort et vigoureux. Enfin le parrain remet cet enfant entre les mains de la mère, en lui disant jusqu'à trois fois, *vous me l'avez donné Juif, et je vous le rends Chrétien*. Pendant ces cérémonies, le papas continue de garder le silence. Je laisse quelques autres particularités moins remarquables, qu'on peut lire dans la relation du père *Zampi*.

« Le père Zampi, qui n'était pas moins rempli des préjugés de la théo-
» logie des Latins que les autres missionnaires dont on a parlé ci-dessus,
» leur fit plusieurs questions par rapport à cette même théologie. Il leur
» demanda entre autres choses si, lorsqu'ils administraient quelque sacre-
» ment, ils avaient une véritable intention de l'administrer. Et, sur cela (*a*),
» ils doutent s'ils consacrent véritablement le pain et le vin, parce qu'ils
» ne savent ce que c'est que cette intention. Il leur demanda de plus, en
» quoi ils faisaient consister la forme de la consécration. Et, ayant fait cette
» question à plusieurs d'entre eux, il n'y en eut qu'un qui le satisfit, et qui
» lui récita en effet les paroles de cette consécration. Mais il est aisé de juger
» que le Mingrelien qui contenta là-dessus le père Zampi, parla plutôt
» selon le sentiment du père, que selon le sentiment de ceux de sa nation.
» Ce qui mérite le plus d'être remarqué, et qu'on aura de la peine à croire,
» est la réponse d'un prêtre Mingrelien, à qui le même père (*b*) demanda si,
» après la consécration du pain et du vin, ce pain et ce vin étaient vérita-
» blement changés au corps et au sang de Jésus-Christ ? A quoi il répondit

---

(*a*) *Circa l'intenzione, non sanno che sia, solo per usanza celebrano e per l'elemosina. Per cio, se sia valida la consecrazione, mi rimetto a' Dottori.*

(*b*) *Interrogai uno di questi Reverendi, se, fatta la consecrazione del pane e vino con le suddete parole, veramente dopo questa pane e vino fosse il corpo e sangue di Christo. Questo sorridendo, come se gli havessi detta una facezia, disse, chi porta Christo nel pane ? et come puo venirvi, e come puo stare in così poco pane ? et perche si vol partire dal cielo per venir in terra ? ne mai si è visto simil cosa.*

» en souriant, qu'on ne pouvait comprendre que Jésus-Christ pût quitter le » Ciel pour venir sur la terre, et qu'il pût être renfermé dans un si petit » morceau de pain. Mais cela ne s'accorde guères avec le témoignage que le » père Zampi a rendu ailleurs de la créance de ces peuples touchant l'eucha- » ristie. Et, comme ces sortes de questions se font hors de propos par les » missionnaires aux peuples du Levant, qui ne sont point instruits de nos » disputes sur ce sacrement, aussi ne doit-on pas s'étonner de leurs ré- » ponses, si elles ne s'accommodent pas toujours avec nos principes. Ce » papas Mingrelien ne consulta dans cette occasion que ses sens, et fit à » peu près la même réponse que les Capharnaïtes firent à notre Seigneur, » *Quomodo potest hic nobis dare carnem suam?* Le père Zampi ajouta à ces » questions une autre, qui était aussi inutile que les premières. Il demanda » à ce même papas si, au cas que le prêtre oubliât les paroles de la consé- » cration, la messe serait valide. A quoi il répondit, pourquoi non? Le » prêtre à la vérité pécherait, mais il ne manquerait rien à la messe pour » être véritable. Il est étonnant qu'un missionnaire fasse ces sortes de ques- » tions à des peuples qu'il reconnaît être dans une profonde ignorance, et » qui, bien loin de savoir les questions qui se traitent depuis quelques » siècles seulement dans les écoles des Latins, n'ont qu'une teinture fort » légère des principes de la religion chrétienne.

» Mais ce qui scandalisa le plus le père Zampi, fut de voir le peu de res- » pect que les papas de Mingrelie ont pour le sacrement de l'eucharistie, » qu'ils ne conservent pas à notre manière dans des vases précieux, mais » dans un petit sac de cuir ou de toile, qu'ils ont toujours attaché à leur » ceinture, le portant partout avec eux pour s'en servir dans les occasions, » lorsqu'il faut donner le viatique aux malades (Quand ils se couchent, ils » mettent cette bourse ou ce sac sous leur chevet). Ils ne font même aucune » difficulté de le donner à porter à d'autres personnes, soit homme ou » femme; et, comme le pain consacré est dur, ils le rompent en petits mor- » ceaux pour le faire tremper, se mettant fort peu en peine des petites par- » ties de ce pain consacré qui tombent à terre, ou qui demeurent attachées » à leurs mains » Souvent ils réduisent le viatique en poudre, le détrempent dans du vin, et font boire au malade ce viatique pulvérisé, en priant l'image pour laquelle (*a*) ils ont de la dévotion (*b*) de ne les pas tuer. Leur

(*a*) Selon le P. *Zampi*, ce n'est pas l'objet représenté par l'image qui excite la dévotion des Mingreliens, c'est la figure matérielle de l'image, et cette dévotion est plus ou moins grande, selon que l'image est plus ou moins parée et la matière plus ou moins précieuse, etc. Le bon missionnaire dit en même tems, « qu'en cela ils tiennent bien plus du Judaïsme et du Paganisme » que du Christianisme. » Comment a-t-il pu ignorer que les Juifs, bien loin de rapporter leur culte à la matière peinte ou sculptée, n'ont chez eux ni peintures ni images.

(*b*) Sans entrer dans tout le détail de la dévotion timide et grossière qu'ils ont pour leurs images, et sans parler aussi des requêtes ridicules qu'ils leur présentent contre leurs ennemis, je rapporterai qu'ils font leurs sermens sur ces images, et que ces sermens sont sans appel : cependant il se trouve des Mingreliens si scrupuleux en apparence qu'ils ne veulent jurer sur aucune image. Une cérémonie superstitieuse assez remarquable, c'est l'offrande mêlée d'imprécations, qu'ils font de la manière suivante pour faire périr leur ennemi. « Ils vont alors, dit le père *Zampi*, à » l'image à laquelle ils ont le plus de dévotion, avec une offrande composée de deux petits pains » et d'une petite bouteille de vin. Etant devant l'image, le Papas tourne l'offrande autour de la » tête de celui qui la fait. Ensuite il s'adresse à elle et lui dit, (si par exemple c'est un voleur qu'il » dévoue à la colère de l'image) : *tu sais que j'ai été volé, et que je ne puis avoir le larron entre* » *mes mains; par ce présent que je te fais, je te prie de l'anéantir.* En même tems il fiche un » pieu dans la terre devant l'image, et l'enfonce à coups de maillet, ajoutant ces paroles, lorsque » le pieu est entièrement enfoncé, *je te prie de faire à mon voleur ce que j'ai fait à ce pieu.* »

grossièreté va plus loin encore : peu de Mingreliens prennent ce viatique, parce qu'on le regarde comme un mauvais augure dans la maison d'un malade. Au lieu de le lui donner, on le met dans une bouteille avec du vin, ou dans une petite calebasse, sur laquelle on fait ensuite des observations. Si le viatique va au fond de la calebasse, c'est un signe de mort pour le malade, s'il surnage, c'est un signe de convalescence. « J'avoue que ces peuples » n'ont pas assez de respect pour cet auguste sacrement : mais aussi n'est-il » pas juste de les soumettre à tout le culte extérieur qu'on lui rend dans » l'Eglise occidentale, puisqu'ils n'ont pas les mêmes raisons de le faire, » n'ayant point parmi eux de Bérengariens, ni de Protestans qui les puissent » obliger à donner ces marques extérieures de leur créance. Nous ne pou- » vons exiger d'eux que ce qui s'est pratiqué dans les premiers siècles de » l'Eglise ; et il n'est pas particulier aux Mingreliens de renfermer dans un » sac de cuir le sacrement qui doit servir de viatique. Cela s'observe aussi » dans quelques églises grecques, qui le conservent de cette manière dans » leurs églises, attaché à la muraille. »

Le père *Zampi* rapporte que les moines Mingreliens ne mangent jamais de viande, qu'ils jeûnent et prient avec beaucoup de régularité, mais qu'avec cela, ils ne s'embarrassent pas du salut des ames qui leur sont commises. Pour faire un *bere* (c'est le nom qu'ils donnent aux Moines), ils lui mettent sur la tête, souvent même dès l'enfance, une calotte qui lui couvre les oreilles. Dès lors il doit s'abstenir de viande, et l'on commet à d'autres beres le soin d'élever ce petit novice. Pour ce qui est des religieuses, non seulement elles ne gardent pas la clôture, mais même elles ne sont engagées dans la vie monastique qu'autant qu'il leur plait. Il parait par la relation de ce missionnaire que c'est un assemblage de filles qui méprisent le mariage, de servantes qui sont sans maitres, de venves usées, de femmes répudiées, de pauvres filles qui sont bien aises de trouver retraite, et de vieilles prudes hors de service. La marque de religion est le voile noir et l'habillement de même.

Pour supplément à ce que le père *Simon* a dit de la messe des Mingreliens, j'en donnerai ici la description. On dit la messe chez eux en langue géorgienne, que le père *Zampi* appelle *littérale* (cette langue n'est plus vulgaire.) Le prêtre porte les ornemens dans un sac de peau, le vin dans une calebasse, un petit pain sous le bras, une bougie à la main, et commence des *oremus* près de l'église où il doit dire la messe. A la porte, il se débarrasse de sa charge, et bat le bois sacré : ce bois est une planche assez mince de la largeur de la main, et longue quatre ou cinq fois autant, sur laquelle il frappe pour appeler les gens, ensuite il sonne une cloche, allume sa bougie, reprend sa charge, entre dans l'église, et toujours récitant quelques prières assez haut, se revet de ses ornemens. Après s'être revêtu, il prépare l'autel, c'est-à-dire qu'il le couvre d'une toile, met un plat qui lui sert de patène du côté de l'évangile, et du côté de l'épitre un gobelet qui sert de calice, entre deux le pain qu'il doit consacrer. Cet arrangement fait, il verse du vin dans ce calice, prend le pain, en coupe des morceaux vers la marque, les met dans la patène, et par dessus, la *camara*, qui est une étoile faite de deux demi-cercles. S'il y a trop de pain coupé, il le met à part. Il couvre aussi la patène d'un linge blanc, et le vin d'un autre. Après cela, se retirant un peu à côté de l'autel, il laisse tomber sa chasuble par

derrière, si tant est qu'il en ait une, dit le *pater;* ensuite l'épître; ensuite l'évangile; et, le missel à la main, il s'en va chantant le *credo* dans le milieu de l'église, y ajoutant quelques oraisons pour l'offertoire. Revenu à l'autel, il prend le voile dont la patène était couverte, le met sur sa tête, prend la patène de la main gauche et la porte au front, de la droite le calice, et l'appuie contre son estomac. Alors il s'achemine lentement vers le peuple jusqu'au milieu de l'église, et, faisant la procession tout autour avec les espèces, il chante l'hymne qu'ils appellent (*a*) *chambique*, pendant que le peuple se prosterne ou fait de profondes inclinations. La procession étant finie, le prêtre, de retour à l'autel, y remet la patène et le calice, ôte le voile qu'il s'était mis sur la tête, le tient devant les espèces, récite encore quelques prières, et prononce enfin tout haut, comme en chantant, les paroles de la consécration sur le pain et le vin. De l'étoile, qu'il a portée auparavant sur la patène et le calice en forme de croix, il en fait des signes sur les espèces; du pain consacré, qu'il élève sur sa tête en disant quelques oraisons, il fait trois autres signes de croix, ensuite le met dans sa bouche et le mâche. S'il reste des miettes de ce pain dans la patène, il les prend et les met aussi dans sa bouche. En buvant le vin, il tient le calice serré entre ses deux mains. Il est presque inutile de faire observer qu'en faisant cette cérémonie, le prêtre officiant est tourné vers l'assemblée, et l'excite à recueillir sa dévotion. C'est ce qu'il fait par le mot *suscit*, qui signifie tremblement, et c'est par là que finit la messe, suivant le rapport du missionnaire italien que j'ai cité.

Le pain qui sert à la consécration est rond, à peu près du poids d'une once, et composé, dit le missionnaire, de farine, d'eau, de blé et de vin. La marque de ce pain est pareille à celle des Grecs de Constantinople.

Je finis cette description de la messe des Mingreliens par quelques abus qui marquent parfaitement l'ignorance et la grossièreté de ce peuple. Un prêtre qui va dire la messe trouvant l'église fermée, y attache tranquillement sa bougie et dit la messe à la porte. S'ils se trouvent plusieurs pour la dire dans la même église, au lieu d'en dire une chacun en particulier, ils (*b*) la disent tous ensemble. Ils sont opiniâtres jeûneurs, jusques-là, dit *Tournefort*, qu'ils se feraient baptiser une seconde fois, s'ils avaient rompu leurs jeûnes, et ils se défendent la viande avec tant de superstition, qu'ils s'imaginent que Jésus-Christ fit la cène avec du poisson, et qu'il n'a jamais goûté de viande. Leurs tableaux représentent cette cène comme faite avec du poisson. Je me rappelle à cette occasion l'extravagance d'un certain peintre hollandais, qui peignit bonnement Jésus-Christ faisant la cène avec des harengs.

Comme fort superstitieux et fort ignorans, ils aiment beaucoup les fables. Selon le même *Tournefort*, ils ajoutent pour supplément à l'évangile de Jésus-Christ un petit évangile plein d'extravagances, et, à en juger par le petit extrait qu'en donne ce voyageur, tout au moins aussi amusant que la légende dorée et la bienheureuse Marie *à la Coque*.

(*a*) Peut-être faut-il lire *Chérubique*.

(*b*) Voyez le Père *Simon*, tome I, de la *Bibl. Critique* sur cet usage.

Je passe au mariage des Georgiens. On y trouve des usages assez singuliers. C'est comme un contrat de vente, au rapport de notre missionnaire, puisque les parens de la femme font marché avec celui qui la recherche, et la lui donnent à un prix qui n'est pas plus fixe que celui des autres marchandises. Par exemple, la vierge coûte bien plus que la veuve, et par conséquent la jeune vierge est aussi beaucoup plus chère que la surannée. La somme que la femme doit coûter étant amassée, le père de l'époux fait un festin, l'époux s'y rend avec son argent, et paie sa future épouse avant que de se mettre à table. En même-tems, on lui montre une manière de dot équivalant à peu près à ce que la femme lui a coûté. Ce sont des meubles, des pièces de ménage, du bétail, des habits, des esclaves; reste d'un usage de l'ancien monde, où les femmes se dotaient de cette façon. On comprend assez qu'il n'y a que les Mingreliennes d'un certain ordre qui se trouvent si bien dotées. Après le festin, la nouvelle épouse se rend chez l'époux, accompagnée de ses parens, de ses amies, etc. La marche est égayée par le son des instrumens et par une musique géorgienne; mais ceux qui ont fait le mariage précèdent la marche, et se hâtent d'annoncer chez l'époux la venue des nouveaux mariés. On leur y présente d'abord du pain et du vin, même de la viande. Eux, sans mettre le pied dans la maison, prennent le flacon qui contient le vin, et le répandent autour du logis. Cette libation est comme sanctifiée par des vœux pour la paix et l'union des époux. Ces messagers s'en retournent ensuite au-devant de la mariée, que l'on conduit chez le marié, dans l'appartement où les parens et les amis sont assemblés. Au milieu de cet appartement, elle trouve, sur un tapis étendu par terre, une cruche de vin et un chaudron plein de cette pâte qui sert (*a*) de pain aux Mingreliens. La mariée renverse la cruche d'un coup de pied, et, prenant la pâte à pleines mains, en jette par toute la chambre. Il est difficile de deviner ce que cela peut signifier. Est-ce une image de l'abondance et de la fécondité du mariage? ou cela représenterait-il un droit semblable à celui d'un conquérant qui veut des trophées de ses victoires? ou plutôt serait-il impossible que, chez un peuple grossier, cela ne signifiât rien? Quoi qu'il en soit, la cérémonie est suivie des excès de joie ordinaires aux noces quelles qu'elles puissent être. Mais l'essentiel du mystère nuptial ne s'y trouve pas encore. On nous dit que la cérémonie du mariage se fait en secret, de peur que les sorciers ne jettent un sort sur les mariés. Ils se présentent avec un parrain devant un prêtre, qui lit la formule au clair de sa bougie allumée. Tout joignant sur une table, on voit une couronne de fleurs naturelles ou artificielles, avec des boupes de différentes couleurs, une *tavaiole* (c'est un voile), une coupe remplie de vin, des morceaux de pain, du fil, une aiguille. Le parrain met le voile sur la tête des époux, les coud l'un à l'autre par leurs habits, pendant que le prêtre lit. Ce même parrain met les couronnes sur leur tête, et les change trois ou quatre fois de l'un à l'autre, selon les prières que le prêtre lit. Après cela, le parrain prend la coupe et les morceaux de pain, en met un morceau dans la bouche de l'époux, un autre dans la bouche de l'épouse, réitère jusqu'à six fois,

(*a*) Ils l'appellent Gom, et les Turcs, Pasta. Voyez-en la description dans *Chardin*, tom. I.

et mange le septième morceau qu'il a retenu pour lui. Il les fait boire dans la coupe jusqu'à trois fois, et boit ce qui reste.

Telle est la cérémonie du mariage. Le voile est l'emblême de la couche nuptiale, le fil qui attache les deux mariés l'est de l'union conjugale; mais, comme le divorce, la fornication et la polygamie sont ordinaires aux Mingreliens, on pourrait dire aussi que la fragilité du fil est l'image de la fragilité de cette union. Le pain et le vin, qui marquent la communauté, pourraient bien être aussi une corruption du pieux usage qui veut que les mariés reçoivent la communion après la bénédiction nuptiale. Le parrain boit et mange les restes des mariés, pour marquer, dit-on, qu'il a contracté une espèce de parenté avec eux, qu'il doit être l'arbitre de leurs différends, et travailler à concilier leurs humeurs; ouvrage aussi difficile en Géorgie et par-tout ailleurs que celui de concilier deux théologiens qui se disputent l'orthodoxie.

Leur deuil, au rapport des voyageurs, est un deuil de désespérés. Ce n'est rien que de pleurer, ou plutôt hurler à l'honneur des morts, et de se raser, pour l'amour d'eux, toute la barbe et les sourcils, comme nous le dit le père *Zampi*. (*a*) La femme qui perd son mari, ou quelque proche parent, déchire ses habits, se met nue jusqu'à la ceinture, s'arrache les cheveux, se meurtrit le corps, s'écorche le visage. Les hommes s'y prennent de la même manière, avec plus ou moins de violence, selon la nécessité, ou l'inclination, ou selon la circonstance du deuil : et cela dure quarante jours avec diminution des accès du deuil, à mesure qu'on approche du terme. Les dix premiers jours, les parens et les intimes amis s'assemblent pour pleurer régulièrement autour du mort. Selon *Chardin*, les cris et les hurlemens, les emportemens de la douleur, le silence et la tranquillité se succèdent tour à tour. Le dernier jour on enterre le mort. (*b*) Le catholicos met sur la poitrine des morts de son rite une lettre, par laquelle il prie Saint-Pierre de leur ouvrir la porte du ciel. Cela se fait même avant que de les mettre dans le suaire. *Tournefort*, qui rapporte cela des Géorgiens, ajoute que les Mahométans en font autant pour Mahomet. Quoi qu'il en soit, au quarantième jour du deuil, on fait un festin aux proches, aux amis et aux voisins du mort, les femmes séparées des hommes. L'évêque dit une messe des morts, et, pour son droit, prend tout ce qui servait au défunt.

Le P. *Archange Lamberti* (*c*) dit, qu'en quelques endroits de la Mingrélie, par une charité barbare, ils ôtent le chevet de dessous la tête du mourant, et même tout ce qui la peut soutenir, afin que cet agonisant soit promptement étouffé. Cet usage est digne d'un peuple chez qui les gens de qualité tiennent si fort à l'honneur d'être bourreaux (*d*), qu'ils regardent comme la plus belle illustration de leur famille d'en pouvoir compter un grand nombre parmi leurs ancêtres. Le motif de cette gloire est la fausse conséquence d'un principe très-véritable, *qu'il n'y a rien de*

(*a*) *Chardin*, tom. I.
(*b*) *Tournefort*, lettre XVIII, de ses *Voyages*.
(*c*) *Relation de la Mingrelie*, tom. VII, du *Recueil des Voyages au Nord*.
(*d*) *Tournefort*, lettre XVIII, de ses *Voyages*.

si beau que d'exécuter la justice. Au reste, le festin pour les morts et les quarante jours de deuil se comptent aussi parmi les usages des anciens Scythes, et c'est d'eux encore, ou de leurs voisins que les Mingreliens ont hérité cette coutume barbare d'avancer la mort d'un malade désespéré. Le seul moyen de justifier cet usage serait de leur supposer une espèce de pitié, qui les porte à abréger les souffrances d'un mourant.

Je n'entreprends pas la description des fêtes qu'ils ont en commun avec les autres chrétiens, et sur-tout avec les Grecs. Je ne remarquerai donc que ces jours distingués par quelque usage particulier, ou par des observances superstitieuses. C'est ainsi qu'ils fêtent le premier lundi de l'année et celui de chaque mois. Le premier jour de l'année, les officiers de la cour marchent en procession devant leur prince avec tout ce qui est du ressort de leur charge. Ainsi, après la couronne et les joyaux, on y voit le cheval de l'écuyer, le bœuf du premier berger, la marmite du premier cuisinier, etc. Les évêques et les prêtres suivent, et tout cela passe en revue devant le prince et sa cour. On se range sur une ligne, chacun un cierge à la main, et l'on touche pieusement tout ce qui passe, parce que si l'on ne touchait pas, on serait malheureux toute l'année. Cette superstition passe de la cour au peuple, qui fait de semblables processions. Leur Epiphanie est caractérisée par une bénédiction des eaux qui n'est pas moins ridicule. Un prêtre, précédé d'un trompette, suivi de celui qui porte la bannière, d'un autre qui porte de l'huile avec une calebasse sur laquelle il y a cinq bougies en croix, et d'un autre enfin qui porte du feu et de l'encens, se rend à la plus prochaine rivière, lit au bord de l'eau quelques prières, brûle après cela de l'encens, verse de l'huile sur l'eau, et allume les cinq bougies de la calebasse qu'il fait flotter dans la rivière. Ensuite il met une croix dans l'eau, y trempe le goupillon, et asperge les assistans qui vont se laver dans cette eau bénite, dont chacun fait autant de provision que sa dévotion l'exige. Leur fête de Sainte-Agnès est marquée pour le mal des yeux. On va dans une église offrir des présens chacun suivant son ponvoir. Le prêtre qui les reçoit tourne ces présens sur la tête de celui qui les fait, et qui les présente ensuite à l'image, afin qu'en revanche elle lui conserve les yeux.

Le jour des quarante Martyrs, le plus ancien des *Bères*, après une prière faite solennellement, se présente devant un seau plein d'eau, qui est dans le milieu de l'église. Dans ce seau nage une croix quarrée, dont chaque face est ornée de dix chandelles allumées. Le vieux *Bère* fait une profonde révérence devant le seau, et éteint dans l'eau ces quarante chandelles, l'une après l'autre, à l'honneur des quarante Martyrs.

Le lundi d'après Pâques est chez les Mingreliens la fête des morts. Dès le matin, les parens d'un mort vont porter un agneau à sa sépulture. Le prêtre le bénit, l'égorge et répand le sang de l'animal sur la sépulture, et ils croyent que cela sert à tranquilliser l'ame du défunt. On donne au prêtre la tête et les pieds de l'agneau, et l'on emporte le reste chez soi. Cette cérémonie est suivie d'un repas funèbre servi sur le sépulcre du mort. Le prêtre bénit les mets, et reçoit pour sa part des œufs, du fromage et du *gom*, qui est le pain du pays, sans parler de quelques aunes de toile qu'on lui donne encore. Après cela, on se partage en deux bandes pour se régaler. Vers la fin du repas, une des deux bandes se lève et va saluer l'autre en chantant. Celle-ci répond à la civilité en lui envoyant à

boire et à manger de sa table, et va saluer à son tour. Les danses et les chants suivent jusques dans la nuit, pour l'amour des morts et au nom de Dieu.

Le jour de la fête de Saint-Pierre, les Mingreliens observent un autre anniversaire des morts, qui consiste à porter du pain, des poires et des noisettes dans les sépulcres. Le prêtre y va bénir ces dons, et, pour récompense, reçoit des aumônes. Ils font à peu près la même chose le jour de Noël. On dit que les plus superstitieux égorgent alors des pigeons, et en répandent le sang sur la fosse en faveur des morts.

La bénédiction des champs, par le moyen d'un rameau composé de trois feuilles (de *gom*, de cire et d'une petite branche de fraisier) béni par le prêtre, et planté ensuite au milieu d'un champ, est une cérémonie du jour de l'Assomption de la Vierge. L'immolation de quelques chèvres à l'honneur du prophète Elie, qu'ils invoquent pour obtenir une bonne récolte, est une cérémonie du jour de sa fête. Une fête de Saint-George est caractérisée par une coutume remarquable, et tout à fait conforme aux inclinations de ce peuple. Dans la supposition que ce Saint ne manque jamais de dérober un bœuf une fois par an, (c'est-à-dire au tems de sa fête) chacun se prévaut de l'action du saint, et travaille pendant quinze jours à voler ceux de son voisin. Il est à remarquer que les prêtres aident au vol, qu'ils attribuent ensuite à Saint-George, en faisant entrer de nuit le bœuf dans l'église. C'est une friponnerie; les prêtres l'avouent; mais, parce qu'elle entretient la fausse dévotion du peuple, ils la pratiquent religieusement. Et, comme une friponnerie se maintient ordinairement par une autre, ils défendent à ces ignorans d'approcher de l'endroit où le miracle se doit faire, sous prétexte que le saint, qui ne veut point de témoins, tue alors tous ceux qui s'approchent de son église. Cette coutume profane est fondée sur ce qu'autrefois, à ce qu'ils racontent, un payen qui manquait de foi pour les miracles du saint, dit en se moquant : *Je croirai aux miracles de Saint-George, pourvu que demain il fasse trouver chez moi un certain bœuf.* Le payen fut pris au mot. Dès la nuit suivante le bœuf, qui était à plus de cent lieues de-là, se trouva à l'endroit marqué. En mémoire de l'événement, on y bâtit une église, qui, du tems que le P. *Zampi* écrivait, était encore très-riche et très-respectée de ces demi-chrétiens et des infidèles. Ce respect est dû à la crainte que les uns et les autres ont de Saint-George, laquelle, ainsi que je viens de le dire, est adroitement entretenue par les prêtres.

Le jour de la fête, on sacrifie à Saint-George le bœuf qu'il a dérobé. Après le sacrifice on sépare la victime en plusieurs pièces, que l'on envoye aux princes de Georgie, aux grands seigneurs et aux *Bères*. Je ne dois pas oublier qu'avant que de tuer le bœuf, on tire différens présages des mouvemens et de la disposition tant intérieure qu'extérieure des parties de l'animal. Puisque j'ai commencé de parler des sacrifices des Mingreliens, je décrirai ici leurs *Oquamiris*, qui sont aussi des sacrifices, comme ceux des fêtes : les uns et les autres imités (*a*) du paganisme, ou du ju-

(*a*) Voy. le P. *Simon*, *Bibliothèque Critique*, tome I. « Il se trouve dans ces sacrifices quelqu'imitation des *Agapes*, et prétend même, qu'en ôtant de ces cérémonies fort peu de chose qui approche de la superstition, ces cérémonies ne contiennent rien de blâmable. »

daïsme. Le plus considérable est celui où le prêtre, après avoir prononcé des prières sur le bœuf, ou tel autre animal qu'il doit immoler, le brûle en cinq endroits jusqu'à la peau avec une bougie allumée, le promene ensuite autour de la personne pour laquelle cette victime doit être sacrifiée, l'immole enfin, et en fait cuire la chair, que l'on porte après cela sur une table. Alors les gens de la maison se rangent autour de la table, chacun une bougie à la main. La personne qui est l'objet du sacrifice se met à genoux devant la table, tenant aussi une chandelle ou une bougie, pendant que le prêtre fait ses oraisons. Lorsqu'il a cessé de prier, celui qui est à genoux et ses parens ou ses amis, jettent de l'encens dans un feu qui est à côté de la victime. Le prêtre coupe un morceau de la victime, le tourne sur la tête de celui qui a demandé le sacrifice, et lui fait manger de cette chair; après quoi ceux de l'assemblée s'approchant de lui, tournent aussi leurs bougies autour de sa tête et les jettent dans le même feu où ils ont jeté de l'encens. Tous ceux qui assistent à la dévotion peuvent manger de la victime, mais il leur est défendu d'en emporter. Ce qui reste appartient au sacrificateur. Un autre *Oquamiri*, qui est pour les morts, n'a rien de singulier que la coutume d'offrir quelques victimes sanglantes sur lesquelles on verse de l'huile et du vin mêlés ensemble. On offre aussi du vin aux Saints, et cela se fait en plusieurs manières dont la description serait fort peu intéressante. Je dirai seulement qu'outre le vin, ils offrent un petit cochon et un coq à Saint-Michel, et que l'*Oquamiri* qu'ils font à Saint-George, au tems des vendanges, consiste à lui consacrer une mesure de vingt flacons de vin qui ne se boit qu'après la Pentecôte, à la fête de Saint-Pierre. Alors le chef de famille porte un peu de ce vin à l'église de Saint-George, et fait sa prière devant le Saint, après quoi il s'en retourne chez lui et descend à la cave avec sa famille. Là, ils se rangent tous ensemble autour du tonneau consacré au Saint. Le père de famille met sur ce tonneau du pain, du fromage, des ciboules, et fait encore une prière. Enfin il tue un cochon ou un chevreau, et répand une partie du sang autour du tonneau. Tout cela finit par boire et manger.

Ils ont aussi l'usage des libations, c'est-à-dire qu'avant de se mettre à table, au premier coup versé, ils prennent du vin et en répandent une partie, après avoir invoqué le nom de Dieu, et salué tous ceux de la compagnie.

Je n'ai qu'un mot à dire sur le signe de croix de ces peuples. Ils font le signe de la croix à table, quand ils éternuent, quand la cloche sonne, etc. Lorsqu'ils passent devant une église, ils font le signe de la croix sans y entrer en se tournant vers les quatre parties du monde. Ils font leur signe de croix de droite à gauche, comme tous les grecs; sur quoi le P. Zampi remarque chrétiennement que cela montre qu'ils ont passé de la bénédiction à la malédiction.

Si les Abasses et les Circasses, peuples voisins de la Mingrelie, ne se donnaient pas pour chrétiens, on ne les reconnaîtrait jamais pour tels. Excepté le nom, et que des prêtres du rit grec leur vont quelquefois administrer le baptême, à quoi ces prêtres ajoutent autant d'instruction que leur propre grossièreté leur permet de communiquer, on ne trouve chez eux aucune trace de christianisme. Ils observent quelques jeûnes, et portent à manger sur les fosses de leurs morts. *Brerewood* nous dit que les plus remarquables

de ces prétendus Chrétiens n'entrent dans l'Eglise qu'à 60 ans, c'est-à-dire, lorsque la vieillesse commence à leur ôter la force et le courage de voler. Mais ces Circasses ont-ils des églises? Quoi qu'il en soit, le vol fait toute leur occupation, et se trouve même, en quelque sorte, le principe de leur société, puisqu'ils se volent les uns les autres, sans crainte d'être châtiés, et même pour se faire estimer. A cela il faut ajouter la réputation qu'ils acquièrent par des meurtres. Leurs mariages consistent à se donner mutuellement parole en présence de quelques témoins. Le présent que le mari donne au père de son accordée ratifie ce contrat verbal : mais, ajoute-t-on, sans les présens on ne trouverait point de femmes. Le deuil commence par les cris et les gémissemens de ceux qui se rendent auprès du mort. Les parens se fouettent, les femmes s'égratignent pendant que le prêtre chante sur le corps du défunt et l'encense. Ensuite ils se mettent à manger sur le tombeau, comme je l'ai dit. Ce tombeau est orné d'une éminence de terre. Les Abasses donnent pour cercueils à leurs morts des troncs d'arbres creusés exprès, qu'ils suspendent avec des sarmens de vigne.

CRÉANCE ET COUTUMES DES NESTORIENS.

« Il y a plusieurs sectes de Chrétiens dans le Levant qui portent le nom » de Chaldéens ou Syriens (*a*); mais les plus considérables de ces Chaldéens » sont ceux que nous appellons Nestoriens, qui honorent en effet Nesto» rius (*b*) comme leur patriarche, et qui l'invoquent dans leurs prières. » Cette nation, aussi bien que les autres orientales, a recherché plusieurs » fois de se réunir avec l'Eglise Romaine ; ce qui arriva sous le pontificat de » Jules III, auquel les Nestoriens (*c*) écrivirent pour lui demander la confir» mation de l'élection qu'ils venaient de faire d'un patriarche ; et ils le prié» rent en même tems de les appuyer contre une famille qui conservait » depuis long-tems le patriarcat. Ce que l'on doit remarquer, parce que » les Orientaux n'ont d'ordinaire recours au Pape que pour quelque in» térêt particulier. C'est aussi ce qui fait que ces sortes de réunions ne » durent pas long-tems.

» La réunion des mêmes Chaldéens-Nestoriens avec l'Eglise Romaine, » sous le pontificat de Paul V, est encore plus considérable que la pre» mière : comme les actes de cette réunion ont été imprimés à Rome, » nous en rapporterons ici tout ce qui peut servir à faire connaître la » créance de ces peuples, en y ajoutant quelques réflexions.

» Stroza (*d*), qui a fait imprimer ces actes, affirme que la secte des » Nestoriens est si grande, que leur patriarche commande à plus de trois » cents mille familles, dont la plupart se sont soumises au Pape par le

(*a*) Le Nestorianisme se répandit premièrement en Syrie, ensuite en Chaldée, de là dans la Tartarie, les Indes et la Chine même, comme on prétend le prouver par le fameux monument, dont on dira quelque chose dans cet article des Nestoriens. Voy. aussi *Brerewood* et le P. *le Brun*, dans son *Recueil de Liturgies*, etc.

(*b*) Célèbre patriarche de Constantinople, que Théodose le jeune plaça sur le siége en 428, et qui, après avoir rempli l'Orient de ses hérésies, vivement combattues par Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, mourut exilé dans la Thébaïde. Voyez l'hist. du Nestorianisme, par le P. Doucin, 1698, in-4°.

(*c*) *Ep. Nestor. ad Jul. III, ex Syro in Latin. conversa. per Andr. Mas.*

(*d*) *Pet. Stroza de Dogm. Chald. Edit. Rom.* 1617.

» moyen des PP. Jésuites. Le pape Clément VIII leur donna même un » jésuite pour les gouverner en qualité de métropolitain. Jusqu'au tems » de Jules III, les Nestoriens n'avaient reconnu qu'un patriarche, qui » prenait la qualité de patriarche de Babylone : mais, étant arrivé de » la division entre eux, parce qu'ils ne purent souffrir que le patriarcat » demeurât toujours dans une même famille, comme il s'y était con- » servé depuis plus de cent ans, ainsi qu'il paraît par les lettres (*a*) qu'ils » écrivirent à Jules III, pour appuyer leur nouvelle élection; le patriarcat » fut aussi divisé, car ce Pape leur donna pour patriarche Simon Julacha, » moine de l'ordre de Saint-Pacôme, qui fit sa résidence à Carémit, en » Mésopotamie, où il ordonna en cette qualité plusieurs évêques et archevêques. Après la mort de Simon Julacha, Abdjesu, ou Hebedjesu, pour » prononcer à la manière des Chaldéens, fut mis patriarche en sa place. » Abraham Ecbellensis, qui a fait imprimer un petit Traité syriaque » d'Abdjesu, lui donne la qualité de métropolitain de Soba, dans la » préface qu'il a mise à la tête de cet ouvrage. Il remarque que cet » Hebedjesu a composé plusieurs livres en faveur de la religion des Nesto- » riens; mais qu'étant venu à Rome sous Jules III, il fit abjuration du » Nestorianisme. C'est de lui dont il est parlé dans la vie de Pie IV, sous » lequel il fit un second voyage à Rome, pour obtenir la confirmation » de son patriarcat; et il assista au concile de Trente. Comme il était « habile homme, aussi eut-il l'adresse d'attirer à l'Eglise Romaine un » grand nombre de Nestoriens. Mais ceux qui lui succédèrent ne purent » pas les conserver, n'ayant ni son adresse, ni sa capacité.

» Ahathalla, qui était aussi moine de Saint-Pacôme, succéda à Hebed- » jesu, et, ayant vécu fort peu de tems, il eut pour successeur Denha » Simon, qui était auparavant archevêque de Gelu; mais celui-ci fut » contraint d'abandonner Carémit, et de se retirer en la province de » Zéinalbech, à l'extrémité de la Perse, ayant été obligé de céder à la » puissance du patriarche de Babylone. Son successeur, qui se nommait » aussi Simon, résida au même lieu, ce qui diminua beaucoup l'autorité » de ce second patriarche. Voilà l'état des affaires des Nestoriens depuis » Jules III jusqu'à Paul V, sous le pontificat duquel Elie, patriarche de » Babylone, fit une réunion solennelle avec l'Eglise Romaine.

» Cet Elie (*b*) ayant reçu des présens du pape Paul V, et en même » tems une formule de foi, lui envoya quelques personnes de sa part, » pour remercier sa Sainteté, et pour se soumettre entièrement à elle, » reconnaissant l'Eglise Romaine comme la maîtresse de toutes les autres. » C'est la profession de foi qu'il fait dans la lettre (*c*) qu'il adresse au » Pape, où il anathématise même ceux qui ne croient pas que l'Eglise » Romaine est la mère des Eglises. Puis il ajoute, que son Eglise de » Babylone est différente des autres Eglises des hérétiques, qui ont multi- » plié les patriarcats sans en avoir aucun titre, et sans la participation » de l'Eglise Romaine; au lieu que le patriarcat de Babylone a été établi » par l'autorité du siége de Rome, ainsi qu'il se trouve dans leurs annales,

(*a*) *Ep. Nestor. ad Jul. III.*
(*b*) *Siroza, in Proleg.*
(*c*) *Ep. patriarch. Babyl. ad Paul V.*

» où il est écrit que les PP. de l'Eglise Orientale étaient ordonnés à Rome, » où ils envoyaient ensuite des personnes de leur part pour obtenir la » confirmation de leur élection. Mais, comme il arrivait souvent que » ceux qu'on envoyait étaient tués en chemin, il fut enfin arrêté après » un long tems, par le Pape en son conseil, qu'il leur ordonnerait un patriar- » che, et qu'il leur donnerait la permission de l'élire à l'avenir. Voilà, » dit le patriarche Elie en la même lettre, l'origine du siége patriarcal » de Babylone, que nous n'avons point usurpé, ayant reçu cette dignité » de l'Eglise Romaine.

» Il est aisé de juger que toute cette histoire, touchant l'origine du » patriarcat des Nestoriens, a été dressée exprès par le patriarche Elie, » qui avait besoin de Rome. On doit porter le même jugement des » lettres que les Nestoriens assemblés à Mosul, pour l'élection d'un nouveau » patriarche, écrivirent au pape Jules III, où ils lui donnèrent la qualité » de chef de tous les évêques, de la même manière que Saint-Pierre l'était » de tous les autres disciples. Ce n'est pas là le langage ordinaire des » Orientaux à l'égard de l'évêque de Rome, qu'ils reconnaissent, à la vérité, » pour le premier des patriarches; mais cette primatie, selon eux, n'est » que d'honneur, et non de juridiction sur les autres.

» Ce même patriarche Elie joignit à sa lettre la profession de foi de » son Eglise, où il est marqué, entre autres articles, que le Saint-Esprit » procède du Père; que le Fils a pris un corps de la Sainte-Vierge; qu'il » est parfait tant en l'ame qu'en l'entendement, et en tout ce qui appar- » tient à l'homme; que le Verbe étant descendu en une Vierge, s'est uni » avec l'homme, et qu'il est devenu une même chose avec cet homme, » de la même manière que le feu et le fer sont unis ensemble; que cette » unité est sans mélange ni confusion, et que c'est pour cela que les » propriétés de chaque nature ne peuvent être détruites après l'union; » qu'ils croient que Jésus-Christ, qui est engendré de toute éternité du » Père, quant à la divinité, est né d'une Vierge dans les derniers tems, » et s'est uni avec la nature de son humanité. Pour ce qui est du re- » proche qu'on leur fait, qu'ils n'appellent point la Vierge, mère de Dieu; » mais mère de Jésus-Christ : il répond, qu'ils parlent de cette manière » pour condamner les Apollinaristes, qui prétendent que la divinité est » sans l'humanité, et pour confondre Themistius, qui assurait que Christ » n'était que l'humanité sans la divinité. Il ajoute de plus, que cette créance » est celle de l'Eglise Romaine, et qu'il reçoit tout ce que cette Eglise » enseigne; qu'il reconnaît le Pape pour le chef de toutes les Eglises; » et que, hors de la même Eglise Romaine, il n'y a point de salut.

» Comme Elie, patriarche de Babylone, autrement des Nestoriens, ne » pût pas venir lui-même à Rome, il dépêcha vers le Pape quelques per- » sonnes des plus habiles et des plus prudentes, pour faire la réunion » des deux Eglises. Ils composèrent ensemble une explication des articles » de leur religion, où ils exposèrent au long la manière de concilier leur » créance avec celle de Rome. L'abbé Adam, qui était un des députés, » fut chargé de ce commentaire ou explication; et le patriarche l'accom- » pagna d'une lettre au Pape (*a*), où il traite de cette conciliation de

(*a*) *Epist. El. Patr. ad Paul V.*

» créance, et il y fait voir que les deux Eglises ne diffèrent que de cérémo-
» nies; mais que, pour ce qui regarde la doctrine de la foi, toutes leurs
» disputes avec l'Eglise Romaine ne sont que de nom. Il réduit ces points
» de créance, dans lesquels il prétend ne différer que de nom avec
» Rome, à cinq chefs; savoir, en ce que les Nestoriens n'appellent point
» la Vierge, mère de Dieu, mais mère de Christ; en ce qu'ils ne mettent
» en Jésus-Christ qu'une puissance et une volonté; en ce qu'ils ne recon-
» naissent en Jésus-Christ qu'une personne; en ce qu'ils disent simplement
» que le Saint-Esprit procède du Père; et enfin, en ce qu'ils croient
» que la lumière qu'on fait le jour du samedi-saint au sépulcre de Notre-
» Seigneur, est une lumière véritablement miraculeuse. Le patriarche
» Elie prétend, après avoir pris l'avis des plus éclairés, qu'en tous ces
» points là ils ne s'entendent point les uns les autres. Et, en effet,
» l'abbé Adam tâche de se justifier dans un long discours, dont nous
» ne rapporterons ici qu'un sommaire, et même nous ne parlerons point
» des deux derniers articles qui sont communs à tous les Orientaux; il
» n'y a que les trois premiers qui regardent particulièrement les Nesto-
» riens, et je trouve que cet abbé nestorien montre avec évidence que
» le Nestorianisme d'aujourd'hui est une hérésie de nom, et qu'on ne les
» a condamnés que parce qu'on ne les entendait point.

» Premièrement, cet abbé fait voir qu'il est facile de concilier l'Eglise
» Romaine qui appelle la Vierge, mère de Dieu, avec la Nestorienne qui
» l'appelle la mère de Jésus-Christ; parce que c'est un principe reçu des
» deux Eglises que la divinité n'engendre point, ni n'est point engendrée;
» et qu'ainsi la Vierge a engendré Jésus-Christ, qui est dieu et homme tout
» ensemble; qu'il ne faut pas croire pour cela que ce soient deux fils, mais
» un seul et véritable fils; de sorte qu'il n'y a en Jésus-Christ qu'une seule
» filiation, et qu'une seule personne visible, que les Nestoriens appellent
» *parsopa*. Enfin il conclut, qu'ils ne nient point qu'on ne puisse appeler
» la Vierge, mère de Dieu, parce que Jésus-Christ est véritablement dieu,
» et que cette doctrine est conforme aux paroles de Saint-Jean, en son évan-
» gile, de Saint-Paul, et de Saint-Grégoire de Nazianze. C'est pourquoi,
» dit-il, selon ces principes, l'Eglise Romaine reconnait véritablement que
» la Vierge est mère de Dieu, et les Orientaux disent aussi, avec raison,
» qu'elle est mère de Christ; et ils ne diffèrent pas pour cela de sentiment.

» En second lieu, il examine la différence qui paraît être entre l'Eglise
» Romaine et la Nestorienne touchant les natures et les personnes de Jésus-
» Christ. Il est constant que les Latins reconnaissent en Jésus-Christ deux
» natures et une seule personne : au lieu que les Nestoriens disent qu'il y
» a en lui deux personnes, et seulement une *parsopa* ou personne visible;
» et outre cela, qu'il n'y a aussi en lui qu'une puissance ou vertu. Il con-
» cilie ces deux sentimens, qui paraissent d'abord si éloignés l'un de l'autre,
» par l'explication qu'il donne de ce mystère. Les Orientaux ou Nestoriens,
» conformément aux deux natures qui sont en Jésus-Christ, distinguent
» en leur entendement deux personnes; mais ils ne voient de leurs yeux
» qu'un seul Jésus-Christ, qui n'a que la *parsopa*, ou apparence d'une
» seule filiation. Et c'est aussi en ce sens que les mêmes Nestoriens ne re-
» connaissent qu'une puissance ou vertu en Jésus-Christ, parce qu'ils ne le
» regardent que comme une *parsopa* ou personne visible; et ainsi, à rai-

» son de cette union parfaite et véritable qui ne fait qu'un composé des « deux natures divine et humaine, ils ne distinguent point une double » vertu ou puissance, faisant tomber ces termes sur l'unité de filiation. Au » lieu que, dans l'Eglise romaine, on distingue ces puissances ou vertus » en divine et humaine, parce qu'on les considère par rapport aux na- » tures; et l'on conclut facilement de là que cette diversité de sentimens » n'est qu'apparente, puisqu'en effet les Nestoriens avouent avec les Latins » qu'il y a deux natures en Jésus-Christ, et que chaque nature a sa puis- » sance et sa vertu : et de plus, les deux Eglises reconnaissent qu'il ne se » fait aucun mélange ni confusion de ces deux natures, chacune retenant » les attributs qui lui sont propres. Enfin il ajoute ces paroles pour un » plus grand éclaircissement de son opinion : *Comme les PP. de l'Eglise* » *romaine reconnaissent une personne à cause d'une filiation; aussi eux* » *Orientaux reconnaissent une vertu ou puissance à cause d'une filiation.*

» En troisième lieu, il concilie le sentiment des Nestoriens, qui ne » mettent en Jésus-Christ qu'une volonté et une opération, avec celui des » Latins, qui reconnaissent en lui deux volontés et deux opérations. Il » s'appuie pour cela sur le même principe d'une filiation, laquelle ne fai- » sant qu'un Jésus-Christ, les Nestoriens disent, par rapport à cela, qu'il » n'y a qu'une volonté et qu'une opération en lui, parce qu'il est vérita- » blement un, et non pas deux. Ce qui toutefois ne les empêche pas de » reconnaître deux volontés et deux opérations, par rapport aux deux na- » tures, comme font les Latins : mais ils ne s'expliquent pas à leur manière, » parce que ces deux natures ne faisant qu'un composé, qui est Jésus- » Christ, ils disent aussi qu'il a une volonté et une opération; ce qui n'ex- » clut point les deux volontés et opérations que les Latins attribuent à » Jésus-Christ, parce que les Nestoriens avouent qu'il est homme parfait. » Mais comme ces deux natures sont unies ensemble, et qu'une volonté » n'est jamais séparée de l'autre, ils ne font qu'une même chose ensemble. » C'est en ce sens qu'ils affirment cette unité de volonté; et c'est aussi de » la manière dont Jésus-Christ parle quand il dit : Je ne suis point venu » pour faire ma volonté, mais la volonté de celui qui m'a envoyé. Puis » il conclut par ces paroles : *Est-ce qu'il y a en Jésus-Christ deux sortes* » *de volontés qui soient contraires? Point du tout : mais il veut, sans* » *aucune répugnance, par la volonté de son humanité, ce que veut la* » *volonté de sa Divinité, à laquelle elle est soumise volontairement, et* » *non par contrainte. C'est pourquoi il dit à son Père : Que ma volonté* » *ne soit pas faite, mais la vôtre.*

» Voilà de quelle manière les Nestoriens justifièrent, devant le pape » Paul V, la créance de leurs églises; et cette justification ou conciliation » n'est point l'ouvrage d'un seul homme, mais des plus habiles de la na- » tion que le patriarche Elie consulta. Il est vrai qu'il y a de la flatterie » dans les articles qui regardent la souveraine puissance du Pape, et que » les Chrétiens du Levant ne sont pas si soumis à la cour de Rome que les » Nestoriens témoignent l'être dans ces actes : mais cela est pardonnable à » des misérables qui recherchent l'appui de cette cour, parce qu'il n'y avait » pas moyen d'en approcher autrement qu'en donnant au Pape cette sou- » veraine puissance et jurisdiction sur toutes les Eglises du monde. A l'égard » des autres propositions qui sont singulières aux Nestoriens, on trouvera

» qu'en effet le nestorianisme d'aujourd'hui n'est qu'une hérésie imagi-
» naire, et que toute cette diversité de sentimens ne consiste qu'en des
» équivoques, d'autant que les Nestoriens prennent le nom de personne
» d'une autre façon que ne font les Latins. Cependant, comme les conciles
» ont condamné l'hérésie de Nestorius, il était, ce semble, nécessaire
» qu'on fit voir à Rome que le nestorianisme était une véritable hérésie,
» puisqu'elle avait été condamnée par l'Eglise dans un concile général. C'est
» le parti que Stroza a pris dans le recueil qu'il a fait de ces actes; car il y
» ramasse tout ce qui a été dit par les pères et par les conciles contre l'opi-
» nion de Nestorius. Néanmoins, pour ne pas s'opposer entièrement au
» patriarche des Nestoriens, qui témoignait que toute la différence qui était
» entre l'Eglise romaine et la sienne pour ce qui regardait la créance, ne
» consistait qu'en des équivoques; il avoue franchement qu'il est assez
» probable que l'erreur des Nestoriens d'aujourd'hui est plutôt dans l'en-
» tendement que dans la volonté, c'est-à-dire, qu'ils ne sont pas héré-
» tiques, n'étant point dans l'obstination; mais qu'ils ignorent la véritable
» théologie, et qu'ainsi ils sont dans l'erreur : comme si c'était une erreur
» de ne savoir pas les termes qui sont en usage depuis quelques siècles
» parmi les théologiens d'Occident.

» Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de produire ici tout ce que
» Stroza rapporte pour la condamnation des propositions de Nestorius,
» parce qu'il ne dit rien qui ne se trouve dans les actes des Conciles.
» Je remarquerai seulement que quelques-uns pourraient inférer de ces
» mêmes actes, que le Nestorianisme n'est (*a*) qu'une hérésie de nom (*b*),

---

(*a*) Il y a lieu de le croire ainsi de cette hérésie et de plusieurs autres, où l'on ne trouve que des logomachies perpétuelles, et une espèce de fureur de développer des idées que le peu de portée de notre esprit ne permet pas de développer, ce qui a fait inventer des expressions, des comparaisons et des figures aussi difficiles que les objets auxquels on a voulu les assortir.

(*b*) On ne peut, disait Nestorius, admettre, entre la nature humaine et la nature divine, d'union qui rende la divinité sujette aux passions et aux faiblesses de l'humanité; et c'est ce qu'il faudrait reconnaître si le Verbe était uni à la nature humaine de manière qu'il n'y eût en Jésus-Christ qu'une personne. Il faudrait reconnaître en Jésus-Christ, un Dieu né, un Dieu de trois mois, un Dieu qui grandit, qui s'instruit, etc. J'avoue qu'il ne faut pas séparer le Verbe du Christ; le fils de l'homme de la personne divine : nous n'avons pas deux christs, deux fils; un premier et un second. Cependant les deux natures qui forment ce fils sont très-distinguées, et ne peuvent jamais se confondre. L'Ecriture distingue expressément ce qui convient au fils, et ce qui convient au verbe. Lorsque saint Paul parle de Jésus-Christ, il dit : *Dieu a envoyé son fils fait d'une femme*; lorsque le même apôtre dit que nous avons été reconciliés à Dieu *par la mort de son fils*, il ne dit pas : *par la mort du verbe*; c'est donc parler d'une manière peu conforme à l'Ecriture que de dire que Marie est la *mère de Dieu*. D'ailleurs ce langage est un obstacle à la conversion des Payens. COMMENT COMBATTRE LEURS FAUX DIEUX, EN ADMETTANT QUE LE VRAI DIEU MEURT, QU'IL EST NÉ, QU'IL A SOUFFERT. L'union ou l'association de la nature divine avec la nature humaine n'a pas changé la nature divine. La nature divine s'est unie à l'autre, comme un homme qui veut en relever un second, s'unit à lui. Elle est restée ce qu'elle était; elle n'a pas un attribut différent de ceux qu'elle avait avant cette union. Elle n'est donc plus susceptible d'aucune nouvelle dénomination, même après son union avec la nature humaine; et c'est une absurdité d'attribuer au verbe ce qui convient à la nature humaine. L'homme auquel le verbe s'est uni est donc *un temple dans lequel il habite*. Il le dirige, il le conduit, il l'anime et ne fait qu'un avec lui : voilà la seule union possible entre la nature humaine et la nature divine.

De ces argumens spécieux, l'abbé Pluquet, dans son dictionnaire des Hérésies, conclut que Nestorius niait l'union hypostatique des deux natures de Jésus-Christ dans lequel il supposait en réalité deux personnes. Ainsi, ajoute-t-il, le Nestorianisme n'est nullement une logomachie, comme l'ont pensé quelques savans. Le lecteur que ces pieuses niaiseries amuse encore pourra choisir entre l'opinion du chanoine de Bayeux et celle du P. Simon. Je n'ai rapporté ce passage que parce qu'il m'a semblé que le P. Simon ne donnait pas ici une idée assez précise des dogmes de Nestorius.

» et que, si Nestorius et Saint-Cyrille se fussent entendus, ils auraient » pu concilier leurs opinions, et auraient empêché par-là un grand scan- » dale dans l'église. Mais les Grecs ont toujours été de grands disputeurs : » aussi voyons-nous que la plupart des premières hérésies sont nées parmi » eux. Le plus souvent leurs disputes n'étaient que de métaphysique et » de pures équivoques, d'où ils tiraient ensuite des conséquences à leur » manière, venant enfin aux injures; et par-là les choses devenaient » irréconciliables : au lieu que, si les parties eussent expliqué modes- » tement leur pensée, il n'y eût pas eu le plus souvent la moindre appa- » rence d'hérésie. C'est ce que quelques-uns disent être arrivé dans l'affaire » de Nestorius et de Saint-Cyrille. Il leur semble que Nestorius a toujours » reconnu en Jésus-Christ deux natures, qui ne faisaient qu'un composé » étant unies ensemble. C'est ce qu'il appelait une personne, autrement » en grec πρόσωπον, d'où les Chaldéens ont pris leur *Parsopa*. Or, il est » certain que le terme πρόσωπον signifie dans les anciens pères grecs ce » que nous appelons personne et hypostase. Car, pour ce qui regarde » les deux personnes que Nestorius mettait en Jésus-Christ, ce n'était » que pour expliquer qu'il y avait en lui véritablement deux natures, » et pour marquer par-là qu'elles demeuraient toutes deux entières, » sans aucun mélange ni confusion. En effet, outre ces deux personnes » métaphysiques qui n'étaient pas distinguées de la nature, il admettait » une autre véritable personne visible, de la manière qu'elle est définie » par les anciens pères. On trouvera même que le sentiment de Nestorius, » si nous en éloignons les conséquences que Saint-Cyrille en tirait, est » moins embarrassé de difficultés, parce qu'il est plus simple, et qu'il » regarde toujours Jésus-Christ en lui-même, et comme fils; au lieu que » l'autre opinion ne le considère le plus souvent que par parties, c'est-à- » dire, tantôt comme Dieu et tantôt comme homme. Aussi ne condamna- » t-on point dans les commencemens l'opinion de Théodore de Mopsueste, » maître de Nestorius, et l'on ne s'en avisa que quand les Nestoriens » voulurent se prévaloir de son autorité. Il est cependant certain que ce » Théodore, de qui Nestorius avait pris le sentiment, reconnaissait en » Jésus-Christ deux natures et une personne, ainsi qu'il paraît par ses » paroles rapportées dans les actes du cinquième Concile universel. S'il » a nié que la Vierge fût mère de Dieu, ce n'a été que pour réfuter » l'hérésie d'Apollinaire, et en ce sens seulement que la Vierge n'a pas » pu engendrer la Divinité, quoique d'ailleurs celui qu'elle a engendré » fût véritablement Dieu. »

Selon le rapport du *P. le Brun* (a), le pape Innocent XI procura la conversion d'un grand nombre de Nestoriens du Diarbek, par les missionnaires apostoliques qu'il leur envoya. Ces progrès l'engagèrent à leur donner un nouveau patriarche. Ils se distinguent par le nom de Chaldéens, évitant celui de Nestoriens, qu'ils ont en horreur. Il cite des témoignages qui montrent qu'il n'y a plus de vrais Nestoriens ni en Perse ni en Arménie; en sorte, continue-t-il, qu'on croit qu'il n'y en a plus guères qu'aux environs de Moussol, ou Mosul, ville où réside le patriarche

(a) *Liturgies*, tome III.

Nestorien. Par ces mêmes témoignages on apprend qu'il ne restait qu'environ trois mille familles Nestoriennes en ces pays-là.

« Passons maintenant aux autres articles de la créance des Nestoriens. » Comme la secte des Nestoriens a été détachée de l'Eglise Grecque, » aussi a-t-elle les mêmes opinions, à la réserve de ce qui lui est singu- » lier, et qui a été la cause de sa séparation. Il se peut faire néanmoins » que les Nestoriens se soient plus relâchés dans de certains points de » morale et de discipline que les Grecs ; et c'est sans doute en ce sens » qu'on doit entendre ce que (*a*) Brerewood rapporte touchant la confes- » sion, dont il nie que l'usage soit parmi eux. Il est vrai qu'ils la né- » gligent beaucoup, et l'archevêque Joseph, Nestorien, qui s'est recon- » cilié depuis quelques années avec l'Eglise Romaine, a eu bien de la » peine à la rétablir dans Diarbequer, parce que les Nestoriens, bien » qu'ils fussent la plupart latinisés, ne voulaient point s'y soumettre, » ainsi que je l'ai appris d'un autre archevêque Chaldéen, grand ami » de ce Joseph qui a beaucoup souffert pour maintenir les intérêts de » Rome. Il faut donc expliquer tous les autres points qui regardent la » religion des Nestoriens, par rapport aux sentimens de l'Eglise Grecque, » qui est l'origine de tout le christianisme dans le Levant.

» On ne peut nier que les Nestoriens ne consacrent en pain levé. Ils » mettent de plus dans leur pain du sel et de l'huile, ainsi qu'on peut » voir dans les remarques sur les ouvrages de Gabriel de Philadelphie, » où est rapportée la manière de faire ce pain et de le préparer, pour » le rendre propre à être consacré. Ils ont pour cela un grand nombre » de prières qu'ils récitent. Ils observent pourtant moins de cérémonies » que les Grecs, qui en ont ajouté une infinité de nouvelles aux an- » ciennes. » A l'égard de la croyance des Nestoriens sur l'eucharistie, le *P. le Brun* montre qu'elle a toujours été conforme à celle de l'Eglise Catholique.

On croit avec raison que les traductions des Dogmes de Nestorius en Syriaque, en Persan et autres langues de l'Orient, que les fauteurs du Nestorianisme eurent soin de publier dès sa naissance, contribuèrent beaucoup à cette vaste étendue qu'on donne à la secte de Nestorius. On trouve que, dès le commencement du sixième siècle, elle avait passé de la Syrie et de la Mésopotamie en Perse, et s'y était considérablement multipliée. On prétend que, vers le milieu du même siècle, elle s'était déjà établie aux Indes, et qu'environ cent ans après, les Nestoriens de Syrie portèrent le christianisme à la Chine. L'établissement du christianisme dans cette grande monarchie se prouve par des relations que l'abbé Renaudot (*b*) a publiées, et par l'inscription trouvée à la Chine, en 1625. Ce monument est remarquable. Il nous apprend que le christianisme fut

---

(*a*) *Brerew des Lang. et Relig. ch.* 19, il ajoute qu'ils n'ont point la confirmation, ni l'image du Crucifix sur leurs croix. Il veut dire l'image de Jésus-Christ. A l'egard de la confirmation, *Brerewood* a pu ou voulu ignorer que les Chrétiens orientaux joignent la confirmation au baptême.

(*b*) Voyez là-dessus les dissertations de l'abbé *Renaudot* sur deux anciennes relations des Indes et de la Chine, p. 228 et suiv. On y trouve des choses curieuses sur l'établissement du christianisme à la Chine. Voy. aussi le P. *Brun*, liturgies, tome III, il a copié l'abbé *Renaudot*.

prêché en 636 à la Chine, et l'on prouve invinciblement, par les caractères de ce monument et par quelques autres indices, qu'il y fut prêché par des prêtres venus de Syrie; mais cependant les raisons qu'on allègue pour prouver qu'ils étaient Nestoriens, ne sont pas, ce me semble, des plus convaincantes; et tout au moins on peut dire que le Nestorianisme des missionnaires Syriens ne peut se prouver par la doctrine contenue dans l'inscription, puisque le *P. Kircher* l'a trouvée fort (*a*) orthodoxe. On sait d'ailleurs que, dans la plus grande vigueur du Nestorianisme, il y avait un grand nombre d'orthodoxes en Syrie. Mais qu'importe, après tout, que des Nestoriens ou des orthodoxes aient été les apôtres de la Chine? puisque leurs disputes ne consistaient qu'à se chicaner par des expressions subtiles, qui ne leur permettaient pas de s'entendre les uns les autres. Je viens aux usages qui font une partie essentielle de cette dissertation.

Avant le sixième siècle, le patriarche des Nestoriens portait déjà le titre de *catholique*, qu'il a toujours porté dans la suite. Son clergé, comme celui des Grecs de Constantinople, est composé de prêtres mariés et de prêtres religieux. (*b*) En Syrie et en Mésopotamie, ceux-ci sont habillés de noir, avec un capuchon qui couvre le haut de la tête comme une calotte, et pend derrière les épaules comme un voile. Par-dessus ce capuchon ils portent un turban, dont le bonnet et la toile sont d'un bleu foncé. Le patriarche et les évêques ne sont proprement distingués des prêtres que par le bâton pastoral et par la croix qu'ils portent à la main, et qu'ils donnent à baiser. Ce bâton pastoral est terminé indifféremment en potence ou en crosse. Les prêtres mariés sont aussi vêtus de noir, ou du moins d'une couleur fort brune; mais, au lieu de capuchon, ils portent un bonnet rond, avec un gros bouton au haut du bonnet.

Outre les religieux prêtres, il y a dans la Mésopotamie des couvens de religieux qui ne le sont pas, et qui se disent de l'ordre de Saint-Antoine. L'habillement de ces religieux nestoriens est une soutane ouverte, noire, serrée d'une ceinture de cuir, la robe par-dessus, dont les manches sont assez larges; au lieu de capuchon, ils ont un turban bleu. A minuit, le matin, et le soir, ils disent l'office; le reste du jour ils s'occupent à l'agriculture. Passons aux églises de ces schismatiques. (*c*) Elles sont divisées par des balustres; il y a un lieu séparé pour les femmes. Le baptistère est placé du côté du midi : pour prier et pour adorer, on se tourne vers l'orient. Avant que d'entrer dans ces églises, on trouve communément une grande cour, où l'on entre par une petite porte. Cette cour, dit le P. Le Brun, a pu être le lieu destiné aux pénitens, et servir à empêcher les profanes de voir et d'entendre tout ce qui se disait et se faisait dans les assemblées chrétiennes.

(*a*) Voy. *Kircher* dans sa *Chine illustrée*; au reste M. de la *Croze* prétend que cette inscription est une pièce supposée. V. Hist. du *Christianisme des Indes*. D'autres l'avaient cru avant lui : sont-ils mieux fondés à la croire supposée, que nous à la croire authentique?

Quoi qu'en puisse dire Bernard, cette inscription est manifestement fausse, comme nous le prouvons ailleurs. Il est étonnant qu'un homme aussi judicieux et aussi peu crédule que l'auteur des Cérémonies Religieuses, ait donné dans une fable aussi grossière.

(*b*) Le P. *le Brun*, tome III, p. 563.

(*c*) Le P. *le Brun*, ubi sup. p. 554.

Outre les jeûnes ordinaires aux Chrétiens du rit grec, les Nestoriens dont je parle ici ont un jeûne de trois jours, qu'ils appellent le *jeûne de Ninive*, parce qu'ils imitent les Ninivites repentans, qui pleurèrent trois jours, après la prédication du prophète Jonas. Ce jeûne précède le carême.

Les mêmes Chrétiens de Syrie et de Mesopotamie ont ajouté à leur calendrier la fête *du bon Larron*, que nous n'avons pas. Cette fête s'appelle chez eux *Lass-aljemin*, c'est-à-dire, *le Larron de la main droite*. Elle tombe dans l'octave de leur pâque.

Il faut compter au rang des usages religieux des Chrétiens syriens, le bain du Jourdain, qui est une cérémonie assez ridicule, laquelle passe pourtant pour un acte de religion chez ces schismatiques. (*a*) Toutes sortes de Chrétiens, grecs, nestoriens, cophtes, etc., se baignent dévotement tout nuds dans le fleuve, à l'honneur de Notre-Seigneur et de son baptême. Là, on s'embarrasse aussi peu de la différence des sexes que de la diversité des sectes, puisqu'hommes et femmes entrent pêle-mêle dans le fleuve, et s'en font verser l'eau sur la tête (*b*). Les plus dévots y trempent des linges; d'autres emportent de l'eau du Jourdain dans des bouteilles, et n'épargnent pas même la vase du fleuve, ni la terre qui est sur ses bords, ni seulement ce qui croit autour, parce que tout cela fait des reliques. Devrait-on douter après cela que des gens d'un tel ordre aimassent Notre-Seigneur?

Si, depuis la (*c*) relation d'un missionnaire, qui n'est pas des plus modernes, les usages nuptiaux n'ont pas changé en Syrie, on peut dire qu'il s'y en observe d'assez singuliers. Le marié est conduit chez la mariée à cheval, entre deux épées nues que deux hommes portent, l'un devant et l'autre derrière. Les parentes et les amies de la mariée le reçoivent avec des flambeaux, au son des instrumens, mêlés aux chants et aux cris de joie de cette troupe nuptiale. Le soir des noces, le mari donne un coup de pied à sa femme, et lui commande de le déchausser, pour marque de la soumission que l'épouse doit à son mari.

A *Bagdad* et ailleurs, quand un chrétien meurt, on s'assemble pour son enterrement : au retour de la sépulture, on trouve un repas tout prêt à la maison du défunt. Tous ceux qui s'y rendent sont les bien-venus; en sorte qu'on s'assemble quelquefois jusqu'à cent cinquante personnes et plus. Le lendemain on va prier sur la fosse du défont, et le troisième jour de même. Alors on prépare un autre repas, où tout le monde est bien-venu, comme auparavant. Ces cérémonies, suivant (*d*) *Tavernier*, se réitèrent le septième, le quinzième, le trentième et le quarantième jour après la mort.

A Damas, les femmes chrétiennes pleurent les morts en criant et en chantant. *Thevenot* (*e*) vit une troupe de ces pleureuses que deux hommes éclairaient avec des chandelles, pendant qu'elles hurlaient de la sorte, en se frappant la poitrine. De tems en tems elles s'arrêtaient, se rangeaient en

---

(*a*) *Voyages*, Liv. III.
(*b*) N'est-ce pas là une imitation assez exacte de ce que les Indiens pratiquent à l'égard du Gange?
(*c*) *Voyages*, L. I, ch. V.
(*d*) *Voyages*, tome II, Edit. in-4°.
(*e*) *Syrie Sainte du P. Besson.*

Digitized by Google

rond, et faisaient claquer leurs doigts, comme si elles eussent joué des castagnettes, elles dansaient et chantaient au bruit, tandis que d'autres hurlaient et criaient. La cérémonie se termina par des civilités réciproques, après quoi elles s'en allèrent, toujours chantant et claquant des doigts. A Rama, elles font à peu près de même. (*a*) *Le Brun* dit qu'elles pleurent environ demi-heure sur le sépulcre, après quoi elles se lèvent et font un rond, comme pour danser un branle. Ensuite deux d'entre elles quittent le rond, et, se mettant au milieu, y font des contorsions en criant et en frappant des mains. Après ce bruit, elles s'asseyent pour pleurer encore. Toutes les pleureuses que *le Brun* vit se relayaient. Celles qui avaient achevé leur deuil retournaient chez elles : il en venait d'autres. Lorsque ces femmes se levaient pour se mettre en rond, elles se couvraient d'un voile noir. Je renvoie à l'article suivant plusieurs remarques importantes.

INDIENS, OU CHRETIENS DE SAINT-THOMAS.

« On peut comprendre sous un même chapitre les Indiens ou Chrétiens » de Saint-Thomas, et les Nestoriens, parce qu'il est constant que c'est la » même secte, et qu'ils n'ont tous qu'un même patriarche, dont la juris- » diction s'étend jusques dans l'Inde : les Chaldéens qui sont à Goa, à » Cochim, à Angamala, et dans les autres lieux de ce quartier-là sont véri- » tablement de la secte nestorienne. Les papes ont souvent envoyé des » missionnaires en ces pays-là, principalement depuis que les Portugais y » ont été établis. Mais celui qui a le plus travaillé à la réunion de ces Chré- » tiens de Saint-Thomas avec l'Eglise romaine, a été Alexis de Menèses, » de l'ordre de Saint-Augustin, qui fut fait archevêque de Goa, et prit la » qualité de primat de l'Orient. Comme l'on a compilé son histoire sur ses » mémoires et sur la relation de ceux qui l'ont accompagné en ce pays, et » de quelques jésuites qui ont été dans les mêmes endroits que lui, on fera » voir l'état et la religion de ces peuples au tems de cette fameuse mission » qui arriva en 1599. Plusieurs avaient déjà tenté avant Menèses de réunir » les Chrétiens de Saint-Thomas avec l'Eglise romaine. (*b*) Don Jean Albu- » querque, de l'ordre de (*c*) Saint-François, fut le premier archevêque de » Goa, et ce fut sous lui, en 1546, qu'on établit (*d*) un collége à Can- » granor, pour instruire les enfans dans les cérémonies des Latins. Mais » les jésuites, qui étaient plus habiles, s'apperçurent bientôt que les jeunes » Chaldéens instruits à la manière des Latins étaient inutiles, et que c'était

---

(*a*) *Thévenot*, *Pietro della Valle*.

(*b*) *Hist. Orient. des progrès d'Alex. Men. en la réduct. des Chrétiens de S. Thom. impr. à Bruxelles en* 1609.

(*c*) Dès le commencement du 16e. siècle, ces Chrétiens avaient rendu un hommage assez déclaré à *Vasco* de *Gama*, qui le reçut au nom du roi de Portugal son maître. Ils présentèrent à l'amiral Portugais un bâton de bois d'Inde, garni d'argent, et surmonté de trois clochettes, en signe d'hommage et de soumission. Ce bâton, à ce qu'ils dirent à *Vasco*, avait été le sceptre de leurs rois.

(*d*) Frere *Vincent*, cordelier, eut soin de ce collége, fit bâtir dans Cangranor des églises à la manière des Européens, fit élever dans son collége des enfans indiens suivant les dogmes et les rits des Latins, dans la vue de les ordonner avec le tems prêtres indiens, et de les amener par ce moyen à la réunion. Mais les Indiens refusèrent de reconnaître ces nouveaux prêtres et de les admettre parmi eux.

» en vain qu'on pensait convertir les Chrétiens de ce pays-là sans la con-
» naissance de la langue chaldaïque ou syriaque. Ils établirent donc un
» autre collége à une lieue de Cangranor en 1587, où ils enseignèrent la
» langue chaldaïque aux enfans, afin qu'étant devenus grands, ils fussent
» reçus dans le ministère comme de véritables Chaldéens. Cela ne servit
» encore que fort peu, parce qu'il ne suffisait pas d'être instruit dans la
» langue de la religion, il fallait de plus convenir de sentimens avec les
» prélats, pour avoir la liberté de prêcher dans leurs églises; au lieu
» qu'ayant été enseignés par des jésuites, leur doctrine et leur manière de
» parler étaient bien différentes de ce qui était communément reçu dans
» le pays. C'est pourquoi il fut impossible aux jésuites de leur faire quitter
» entièrement leurs vieilles coutumes, et de les détourner de la soumission
» qu'ils rendaient au patriarche de Babylone, qui n'était point dans la
» communion du Pape, non plus que les évêques qui étaient sous sa ju-
» risdiction.

» Le remède donc qu'on trouva à cela fut de se saisir d'un certain
» évêque, nommé Mar-Joseph, qui avait été envoyé par le patriarche de
» Babylone, afin que, par ce moyen, le peuple n'ayant plus de pasteur,
» on en vint plus facilement à bout. Mais cet évêque Mar-Joseph ordonna
» qu'on célébrât la messe à l'usage de Rome avec des ornemens à la latine,
» et qu'on se servît même du vin et des hosties des Latins. Cependant il
» persistait toujours dans le nestorianisme, et il instruisait les Portugais,
» qui le servaient, à dire : *Sainte-Marie mère de Christ*, et non pas *mère*
» *de Dieu* : ce qui obligea l'archevêque et le vice-roi de le faire arrêter
» pour l'envoyer à Rome. Mais, étant arrivé en Portugal, il ménagea si
» bien ses affaires, qu'il obtint des lettres pour retourner en son évêché
» de la Serra. Cependant on avait déjà mis un autre évêque à sa place,
» nommé Mar-Abraham, lequel, pour se maintenir dans son évêché, alla
» depuis à Rome pour se soumettre au Pape, où, après avoir fait abjura-
» tion de ses erreurs, il fut réordonné. On lui conféra de nouveau (*a*) tous
» les ordres, depuis la tonsure jusqu'à la prêtrise; puis il fut consacré
» évêque, et le Pape lui donna des bulles pour gouverner l'Eglise de la
» Serra, y joignant des lettres de recommandation pour le vice-roi, qui
» ne lui servirent pas beaucoup : car il ne fut pas plutôt arrivé, que l'ar-
» chevêque de Goa fit examiner ses bulles; et, ayant trouvé que le Pape
» avait été mal informé par Mar-Abraham, qu'on prétendait avoir imposé
» à sa sainteté, on l'enferma dans un monastère, en attendant qu'on eût
» réponse de Rome. Il s'échappa, et se retira dans les églises de son évê-
» ché, où il fut très-bien reçu des Nestoriens, qui n'espéraient plus avoir
» d'évêque de la part de leur patriarche. Cependant Mar-Abraham, qui se
» défiait toujours des Portugais, se retira dans les terres, et, pour faire
» voir qu'il était véritablement de la communion du Pape, il ordonna de
» nouveau tous ceux qu'il avait déjà ordonnés, afin de se conformer au rit

(*a*) Parce que la manière de conférer les ordres parmi les Orientaux ne convient pas avec celle qui est en usage dans les églises qui reconnaissent le Pape. Conférez cette histoire de *Mar-Joseph* et de *Mar-Abraham*, avec les récits de M. la *Croze* et du P. *Brun*. Le premier accompagne le sien de conjectures et de réflexions qui demandent beaucoup d'attention.

» romain, et fit tout ce qu'il put, tant envers Rome qu'envers le vice-roi » et envers l'archevêque, pour paraître qu'il était véritablement du senti- » ment de l'Eglise latine. Mais il prêcha toujours dans son église de la » Serra le nestorianisme, et il ne permit pas qu'on parlât du Pape comme » chef de l'Eglise, ne connaissant point d'autre patriarche que celui de Ba- » bylone. D'autre part, l'ancien évêque de la Serra, Mar-Joseph, fut ac- » cusé d'enseigner les hérésies de Nestorius, et, étant interrogé là-dessus, » il répondit librement qu'il avait eu révélation de Dieu que la religion » qu'il avait reçue de ses pères était la véritable religion. L'on se saisit en » même-tems de lui, et on l'envoya à Rome, où il mourut.

» L'on peut recueillir de cette histoire que les Portugais ont fait aux » Nestoriens de grandes violences pour la religion; que les mission- » naires, comme gens peu habiles dans la théologie orientale, les ont » inquiétés sur des cérémonies qui n'étaient d'aucune importance, et qu'ils » ont donné par-là occasion aux évêques Nestoriens de dissimuler pour » un tems, en introduisant des nouveautés dans leurs églises; à quoi » ils étaient contraints par la violence. C'est pourquoi ce même Mar- » Abraham ayant été obligé, par un bref du pape, et encore plus par » la crainte qu'il avait du vice-roi, qui lui donna un passeport, de se » trouver à un Concile, il y abjura de nouveau toutes ces erreurs, et fit » profession de la foi catholique, apostolique et romaine. Mais il ne fut » pas plutôt retourné à son église qu'il enseigna le Nestorianisme comme » auparavant; et il écrivit même à son patriarche de Babylone que les » Portugais l'avaient contraint d'assister au synode de Goa. La suite de » cette histoire fait encore paraître davantage les violences qu'on exerça » contre les Nestoriens, pour les réunir avec l'Eglise Romaine, et pour » les obliger à souscrire à la profession de foi du pape Pie IV; ce qui » arriva sous Alexis de Menèses, archevêque de Goa, qui vint aux Indes » avec un bref de Clément VIII, pour informer contre Mar-Abraham. » L'on voit dans toute cette narration un grand zèle des chrétiens Nesto- » riens de ce pays-là pour défendre leur foi, qu'ils prétendent conserver » comme ils croient l'avoir reçue de (*a*) Saint-Thomas : et ils en vinrent » jusqu'à cet excès que de mettre leurs mains devant leurs yeux, à la » messe des Latins, quand le prêtre élevait l'hostie pour la faire adorer » à ceux qui étaient présens. (*b*) Ils se montrèrent sur-tout zélés envers » leur patriarche de Babylone; et quand on leur demandait si le pape

---

(*a*) Cette tradition est si constante chez eux, qu'ils regardent comme un crime de la contredire, M. le *Croze* traite (avec assez de raison) de fable la venue de l'apôtre St. Thomas aux Indes, et semble disposé à croire que le prétendu St. Thomas était disciple de Manès. D'autre côté, le P. *Brun* a rassemblé en peu de mots les raisons qui peuvent donner lieu à croire cette mission de St. Thomas, et tâche de réfuter tout ce qu'on oppose à l'avenue de l'apôtre aux Indes. On peut voir là-dessus l'*Hist. du Christ. des Indes* par M. la *Croze*, et les *Liturgies* du Père *le Brun*, tome III.

(*b*) Voy. l'histoire de ces disputes, dans la conduite de *Menèzes*, et les suites qu'elle eut dans l'*Hist. du Christ. des Indes*, L. I et II. L'archevêque ne démentit nullement, en cette occasion, l'impatience du zèle ecclésiastique, ni cette sainte impétuosité si souvent confondue avec la religion, ni cette ardeur si connue de ceux qu'on pourrait appeller des *Conquérans spirituels*, qui semblent allier la gloire de forcer les ames avec celle de J. C. et de son église. C'est en vertu de ce caractère que l'ardent Menèzes appellait sa cause la *cause de Dieu*, et décidait, comme par inspiration, que Dieu la soutiendrait.

» n'était pas le chef de l'Eglise, ils répondaient qu'il était le chef de » l'Eglise de Rome, qui est une Eglise particulière, autrement de l'Eglise » de Saint-Picrre, et non de l'Eglise de Saint-Thomas, distinguant avec » opiniâtreté ces deux Eglises comme indépendantes l'une de l'autre. Ils » s'opposèrent de plus (*a*) fortement au sacrement de la confirmation, » que l'archevêque Menèses leur voulait administrer; et ils l'accusaient » d'envie et d'ambition, ajoutant qu'il tâchait de renverser la religion » de Saint-Thomas, pour leur faire embrasser la Romaine (*b*), afin que » par cet artifice il demeurât le maitre de toutes les Eglises de l'Inde. » Voilà pourquoi, disaient-ils, cet archevêque médit des patriarches de » Babylone; protestant qu'ils persévéreraient dans la soumission et l'obéis- » sance dues à leur patriarche, et qu'ils ne quitteraient jamais leur reli- » gion pour prendre celle de Rome.

» Nonobstant toutes ces oppositions de la part des Nestoriens, l'ar- » chevêque Menèses continua toujours de leur faire voir que leur patriarche » était un hérétique et un excommunié; et, partant, qu'on ne pouvait » prier Dieu en particulier pour lui. Ce qu'il fit avec tant de vigueur, » n'épargnant pas même l'argent de sa bourse, qu'à la fin il les adoucit. » Il usa aussi quelquefois de violence, et il courut souvent risque de » sa vie. Car, sous prétexte qu'il avait un plein pouvoir du Pape, il » exerçait par-tout sa jurisdiction, sans se soucier des ordinaires des lieux, » avant même qu'ils eussent voulu reconnaître sa qualité. C'est ainsi que » cet envoyé du Pape plantait en ce pays-là la Religion Romaine, et » qu'il n'épargnait rien pour en venir à bout. Il donnait les ordres malgré » les évêques diocésains, et il faisait auparavant abjurer les erreurs des » Nestoriens à ceux qu'il ordonnait. (*c*) Outre la profession de foi, ceux » qui prenaient les ordres étaient obligés de jurer obéissance au Pape, » et de ne point reconnaître d'autres évêques que ceux qui seraient en- » voyés de sa part. Mais venons maintenant aux erreurs dont Menèses » accuse les chrétiens de Saint-Thomas.

» I. (*d*) Ils soutenaient opiniâtrement les sentimens de Nestorius, et, » outre cela, ils ne recevaient aucunes images, n'admettant que la croix,

---

(*a*) Ils regardèrent ce sacrement, le signe de croix sur la visage, et le soufflet, qui marque l'affranchissement spirituel du confirmé, comme des marques de l'esclavage auquel les Portugais voulaient les réduire, ajoutant qu'ils ne souffriraient jamais que ces étrangers portassent la main sur le visage de leurs femmes et de leurs filles.

(*b*) La conduite de Menezes prouve que cela était vrai. Un des moyens qu'il employa pour diviser ces chrétiens, se faire parmi eux un parti considérable, fut de publier une solennelle administration des ordres. Par cette publication, l'archevêque portugais voulait profiter de deux circonstances avantageuses. L'une était que les ecclésiastiques indiens demeurassent fidèlement attachés au Prélat qui leur avait donné les ordres; l'autre que, depuis deux ans, personne n'y avait été promu à cause des troubles. On peut voir dans l'ouvrage de M. *de la Croze*, comment cela lui réussit.

(*c*) A tout cela il faut ajouter que le prélat missionnaire affecta d'étaler pompensement aux yeux de ces peuples *la majesté* et *la sainteté des cérémonies*, selon le terme du P. *le Brun*. A cet éclat, se trouvèrent heureusement mêlées l'humilité de la cérémonie de laver les pieds le Jeudi Saint, et les dévotions du Vendredi de la Passion. Les peuples se frappent facilement d'un tel assemblage. Je ne dois pas oublier non plus combien le prélat fit valoir fort à propos certaines cérémonies inconnues à ces chrétiens, comme la bénédiction des saintes huiles et la cérémonie de renfermer le saint sacrement dans le tabernacle, etc.

(*d*) *Hist. Orient. des prog. d'Alexis Menezes*, *chap.* 20.

» laquelle ils honoraient beaucoup. L'on voyait pourtant les images de « quelques saints dans les églises qui étaient voisines des Portugais.

» II. Ils affirmaient que les ames des saints ne voyent Dieu qu'après » le jour du jugement.

» III. Ils ne connaissaient que trois sacremens ; savoir, le baptême, » les ordres et l'eucharistie : en la forme du baptême, il y avait un si » grand abus parmi eux, que l'on voyait être en usage dans une même » église différentes formes de baptême. Il arrivait souvent à cause de » cela que le baptême était nul : de sorte que l'archevêque Menèses » rebaptisa en secret la plupart de ces peuples. Il s'en trouvait aussi plu- » sieurs, principalement les pauvres, qui habitaient les bois, lesquels » n'avaient jamais été baptisés, parce que le baptême coûtait de l'argent ; » et néanmoins, sans avoir été baptisés, ils ne laissaient pas d'aller à » l'église et de recevoir l'eucharistie. De plus, ils différaient assez souvent » le baptême plusieurs mois, et même plusieurs années.

» IV. Ils ne se servaient point des saintes huiles dans l'administration » du baptême ; si ce n'est que, trouvant dans leurs rituels qu'il était » fait mention d'onction après le baptême, ils oignaient les enfans d'un » onguent composé d'huile de noix d'inde, ou d'une espèce de safran, » sans aucune bénédiction, et ils estimaient cette onction sainte.

» V. Ils n'avaient aucune connaissance de la confirmation, ni de l'ex- » trême-onction : ils en ignoraient même les noms.

» VI. Ils avaient en horreur la confession auriculaire, à la réserve de » fort peu qui étaient voisins des Portugais : et, pour ce qui est de l'eu- » charistie, ils communiaient le jeudi saint et plusieurs autres jours so- » lennels de l'année, sans autre préparation que de s'approcher de l'eucha- » ristie à jeun.

» VII. Leurs livres étaient remplis d'erreurs considérables, sur-tout » contre le saint sacrement, et, dans leur messe, il y avait un grand » nombre d'additions insérées par les Nestoriens.

» VIII. Ils consacraient avec de petits gâteaux faits (*a*) à l'huile et au » sel, que les diacres et les autres ecclésiastiques qui n'avaient que les » ordres mineurs faisaient cuire dans un vaisseau de cuivre, ayant pour » cela un lieu séparé en forme de petite tour. Pendant que le gâteau » cuisait, ils récitaient plusieurs pseaumes et des cantiques : et lorsqu'on » était prêt de le consacrer, ils faisaient couler sur l'autel, par un trou » qui était au planeher de cette petite tour, le gâteau dans un petit pan- » nier de feuilles. De plus, ils se servaient de vin qui avait été fait d'eau » où l'on avait fait tremper seulement des raisins secs.

» IX. Ils disaient la messe très-peu souvent, et celui qui la servait por- » tait une forme d'étole sur ses habits ordinaires, quoiqu'il ne fût point » diacre. Il avait toujours l'encensoir à la main, et récitait presque autant » de prières que le célébrant, en joignant à cela plusieurs autres cérémo-

(*a*) La coutume, dit M. la *Croze*, de pétrir le pain de l'eucharistie avec de l'huile et du sel, est commune aux Nestoriens et aux Jacobites de Syrie. Si je cite ici cet auteur pour si peu de chose, c'est parce qu'il affecte, en quelque sorte, de justifier l'usage syrien, et d'en faire une espèce de parallèle odieux avec l'hostie des Latins qui, selon lui, n'est qu'une colle séchée et mêlée de cire, plus contraire à l'institution du sacrement que l'huile des églises Syriennes.

» nies inconnues et impies, » qui marquaient sur-tout leurs erreurs sur la nature du sacrement.

» X. Ils avaient un si grand respect pour les Ordres, qu'il n'y avait point » de famille où il n'y eût quelqu'un d'ordonné : et la raison de cela était » parce que les Ordres ne les rendaient point incapables de tous les autres » emplois, et qu'ils avaient par-tout le premier rang.

» De plus, ils ne gardaient point l'âge requis pour la prêtrise et pour les » autres ordres ; car ils faisaient des prêtres à 17, 18 et 20 ans : et, quand » ils étaient prêtres, ils se mariaient, même avec des veuves, et ils se re- » mariaient jusqu'à deux ou trois fois ». (On voyait souvent en même tems un père, un fils et son petit fils prêtres dans la même église.) « Les femmes » des prêtres avaient quelque rang par dessus les autres, tant dans les » églises que dans les autres lieux, et elles se faisaient remarquer par une » croix qu'elles portaient au col, ou par quelque autre chose qui les distin- » guait. » L'habit des ecclésiastiques était des caleçons blancs et par dessus une longue chemise, à quoi ils ajoutaient quelquefois, pour plus de décence, une soutanne blanche ou noire. Leurs couronnes étaient semblables à celles des moines ou des chanoines réguliers.

« XI. Ils allaient réciter tous les jours à haute voix l'office divin en » langue chaldaïque : mais ils ne croyaient pas être obligés de le ré- » citer ailleurs : aussi n'avaient-ils point de breviaires pour le dire en par- » ticulier.

» XII. Ils commettaient simonie en l'administration du baptême et de » l'eucharistie, taxant ce qu'il leur fallait pour cela. Pour ce qui est du ma- » riage, ils appellaient le premier prêtre venu, principalement ceux qui de- » meuraient à la campagne. » Souvent même ils se passaient de prêtre, et pratiquaient dans leurs mariages les cérémonies superstitieuses des idolâtres, leurs voisins ou leurs concitoyens.

» XIII. Ils respectaient extraordinairement leur patriarche de Babylone, » schismatique, et chef de la secte des Nestoriens : au contraire ils ne pou- » vaient souffrir qu'on nommât le Pape en leurs églises, où le plus souvent » ils n'avaient ni curé ni vicaire, mais le plus ancien y présidait.

» XIV. Quoiqu'ils allassent les jours de dimanche à la messe, ils ne » croyaient pas pourtant y être obligés en conscience : de sorte qu'il leur » était libre de n'y point aller, et il y avait même des lieux où l'on ne disait » qu'une messe par an, en d'autres on n'en disait pas une en 6, 7 et 10 » ans.

» XV. Les prêtres se mêlaient des emplois séculiers, » (et négligeaient la conduite de leurs troupeaux.) « Les évêques étaient des Babyloniens en- » voyés par leur patriarche, et ils ne vivaient que d'un gain sordide et de » simonie, vendant publiquement les choses saintes, comme la collation » des Ordres et l'administration des autres sacremens.

» XVI. Ils mangeaient de la chair le samedi, et ils étaient dans cette er- » reur à l'égard de leurs jeûnes pendant le Carême et l'Avant, que, s'ils » avaient manqué un jour à jeûner, ils cessaient de jeûner tous les autres » jours, ne croyant pas y être obligés, d'autant qu'ils avaient déjà rompu » le jeûne.

Leur jeûne du carême était fort austère. Outre celui-là, ils en avaient d'autres, à peu près à la manière des Grecs dont j'ai parlé; mais les plus su-

superstitieux d'entre eux ajoutaient le bain au jeûne; s'imaginant que celui-ci était imparfait, s'ils manquaient de se laver tout le corps dès le matin. Ils se baignaient aussi quand il leur arrivait de toucher quelque personne d'une caste (ou tribu) inférieure. Je remarquerai encore que ces chrétiens commençaient leur jeûne la veille, et le finissaient le soir du jour consacré au jeûne.

Les femmes accouchées d'un enfant mâle n'entraient dans l'église que quarante jours après leur accouchement. Il en fallait quatre-vingt pour celle qui était accouchée d'une fille. Au bout du terme prescrit la mère se présentait avec son enfant, et l'offrait à Dieu et à l'église. Ils craignaient et respectaient l'excommunication. La discipline ecclésiastique ne permettait pas d'absoudre un homicide volontaire, et l'absolution ne se donnait pas non plus à d'autres crimes aussi énormes, pas même, à ce qu'on assure, à l'article de la mort. On remarquera que cette discipline ne s'accordait guères avec ce point (*a*) d'honneur si dangereux dont je parlerai tout à l'heure. Leurs églises étaient sombres, mal-propres, tout à fait semblables à des Pagodes, et sans autres représentations que des croix, dont les extrémités se terminaient en fleurs de lis.

« Voilà la meilleure partie des erreurs (et des abus) que l'archevêque » Menèses prétend avoir trouvés parmi les chrétiens de St. Thomas, et que » le compilateur de cette histoire exagère, pour montrer qu'il a fallu travailler extraordinairement pour venir à bout de ces peuples. Mais, si cet » archevêque, et les autres missionnaires du Levant, avaient été bien instruits de l'ancienne théologie, ils n'auraient pas tant multiplié ces erreurs. » En effet; comme ils mesuraient toutes choses par rapport à la théologie, » qui s'enseigne dans les écoles de l'Europe, l'on ne doit pas trouver étrange » qu'ils aient voulu réformer sur ce pied-là les nations orientales. J'avoue » qu'il y a des abus qu'il était besoin de corriger, mais il ne fallait pas les » corriger sur nos usages. Ce qui était à faire dans ces rencontres, c'était » d'avoir recours à leurs anciens livres, et de les régler conformément à ce » qui y était contenu; et cela se pouvait faire facilement comme on le verra » par la suite de ce discours. Mais il faut auparavant rapporter le reste de » cette histoire, afin que nous jugions mieux de la conduite de Menèses, » et des prétendues erreurs des Nestoriens.

» L'archevêque Menèses assembla un synode » (à Diamper dans le royaume de Cochin) « le 20 de juin 1599 où se trouvèrent les députés des » Nestoriens, afin d'y délibérer, conjointement avec l'archevêque, de tout ce » qui appartenait à la religion. Et, afin qu'ils parût que les Nestoriens » eussent toute la liberté qui est nécessaire dans ces sortes de rencontres, » et que d'ailleurs ils donnassent leur consentement à tout ce qui y serait » déterminé, (*b*) l'archevêque gagna huit des plus renommés parmi les ec- » clésiastiques, et il les instruisit pleinement de son dessein et des voies » qu'il fallait tenir pour le faire réussir, leur exposant dans le détail tous » les décrets qui y seraient faits, et leur demandant leur avis sur chaque

(*a*) Voyez ci-après, touchant la permission qu'ils ont de tuer ceux qui ne s'ôtent pas de leur passage.

(*b*) Voyez le détail curieux du Synode de Diamper, dans l'*Hist. du Christianisme des Indes*, L. III.

» point en particulier, comme s'il n'y eût encore eu rien d'arrêté; afin qu'étant » présens au Synode, ils fissent la même chose, et que, par-là, les autres fus- » sent obligés à suivre leur exemple. Pour venir à bout de ses desseins, il » prit plusieurs autres précautions qu'il serait inutile de rapporter : tout ce » qu'on a produit jusqu'ici n'est que pour faire voir la manière dont la reli- » gion romaine a été établie dans le Levant, et qu'on ne doit pas s'étonner » que toutes les réunions qu'elle a faites avec ces peuples que nous nom- » mons Schismatiques ne subsistent pas long-tems.

» Il fut donc arrêté dans ce synode que les prêtres, diacres, sous- » diacres, et outre cela, tous les députés des villes qui y assistèrent sous- » criraient à la profession de foi que l'archevêque avait faite en son parti- » culier; ce qui fut exécuté, et tous jurèrent solennellement obéissance au » Pape, qu'ils reconnurent être le chef de l'église, jurant aussi qu'ils n'au- » raient jamais plus de commerce avec le patriarche de Babylone. De plus, » ils anathématisèrent la personne de Nestorius et toutes ses erreurs, con- » fessant que Cyrille, patriarche d'Alexandrie, était saint. Outre cela, on » fit dans ce synode un grand nombre de statuts particuliers, pour ré- » former les erreurs que l'archevêque Menèses prétendait être dans l'ad- » ministration de leurs sacremens et dans leurs livres. C'est pourquoi il (*a*) » fit corriger leurs liturgies et leurs autres offices. Il régla ce qui regardait » le mariage sur le pied du concile de Trente. L'on réforma aussi ce qui » appartenait aux sacremens de la pénitence, de la confirmation, et de » l'extrême-onction, sur l'usage de l'Eglise romaine. On défendit aux » prêtres de se marier à l'avenir, et on fit des réglemens pour ceux qui » étaient déjà mariés. En un mot, l'archevêque introduisit la religion des » Latins parmi les Chaldéens, tant dans ce synode que dans les visites qu'il » fit de plusieurs églises. Mais voyons maintenant s'il a eu raison d'intro- » duire tant de nouveautés parmi les Chrétiens de Saint-Thomas; ce qui » servira pour faire connaître la religion de ces peuples.

» I. Pour ce qui regarde les erreurs que l'archevêque Menèses leur at- » tribue, nous avons concilié, dans le chapitre précédent, les sentimens » de Nestorius avec ceux de l'Eglise romaine; et c'est la manière dont » l'archevêque devait procéder avec eux pour faire quelque chose qui fût » de durée : car il fallait les entendre avant que de les condamner, sur » cela seul qu'ils s'appelaient Nestoriens. Quand on leur aurait montré que » toutes les disputes qu'ils avaient avec l'Eglise romaine ne consistaient » qu'en des équivoques, ils se seraient rendus beaucoup plus dociles.

» II. A l'égard des images, les Chaldéens ne les respectent pas tant que » les Grecs, parce que cette grande vénération pour les images n'a été for- » tement établie dans l'Eglise grecque que depuis le deuxième concile de » Nicée, qui est postérieur à toutes les sectes des Chaldéens, qui se con- » tentent d'ordinaire d'avoir une croix à la main. Cette croix, avec laquelle » le prêtre bénit le peuple, est de métal, toute simple, et sans aucune fi- » gure. L'archevêque pouvait laisser les Chrétiens de Saint-Thomas dans » cette ancienne simplicité, parce que tout ce qui a été arrêté depuis ce » tems-là touchant les images n'est que de discipline.

(*a*) On en brûla quantité.

» III. Il est bien vrai qu'ils n'administrent pas le baptême à la façon des » Latins : mais il ne faut pas pour cela croire que la forme de leur baptême » soit nulle ; et encore moins était-il besoin de rebaptiser ceux qui avaient » été baptisés selon le rit chaldéen. Ce qui trompe les missionnaires, quand » ils traitent d'affaires de religion avec les Orientaux, c'est qu'ils sont » préoccupés de ce qu'ils ont appris dans les écoles touchant la matière et » la forme des sacremens. Quand ils ne voient pas, par exemple, qu'on » baptise l'enfant en même-tems qu'on prononce les paroles qui marquent » l'action, ils croient que le baptême est nul, sans prendre garde que la » manière d'administrer les sacremens parmi les Orientaux consiste prin- » cipalement en de certaines prières qu'ils récitent, et qu'ils ne sont pas » si grands métaphysiciens que les Latins : aussi ignorent-ils un grand » nombre de difficultés que nos théologiens traitent avec beaucoup de sub- » tilité ; mais la créance des Nestoriens n'en est pas pour cela moins pure, » ni moins ancienne.

» IV. L'onction dont ils se servent après le baptême est, parmi eux, le » sacrement de la confirmation, qui est bien différent de celui des Latins: » et il n'était pas besoin que l'archevêque Menèses introduisit une autre » onction qui était en usage dans son église, et qui n'est tout au plus qu'une » simple cérémonie. Il devait savoir que les Nestoriens, selon l'ancien » usage de l'Eglise orientale, administrent aux enfans la confirmation et » l'eucharistie avec le baptême. Il était donc à propos d'examiner leurs » rituels, pour voir s'il ne s'était point introduit quelques abus dans l'ad- » ministration de ce sacrement : au lieu que Menèses semble ne s'être ap- » pliqué qu'à détruire de très-anciens usages, parce qu'ils n'étaient point » conformes à ceux des Latins.

» V. (*a*) L'archevêque se trompe quand il dit que les Chrétiens de » Saint-Thomas n'avaient aucune connaissance de la confirmation, ni de » l'extrême-onction, dont ils ignoraient même les noms. Il se peut faire » qu'ils aient ignoré les noms de ces sacremens, principalement celui de » l'extrême-onction, qui n'est connu que dans l'Eglise latine : car, quoique » l'Eglise orientale ait l'usage de l'onction des malades, conformément aux » paroles de Saint-Jacques, elle n'appelle pourtant point cette cérémonie » extrême-onction, pour les raisons que nous avons marquées ci-dessus » en parlant des Grecs : et ces mêmes raisons se peuvent aussi appliquer » à la confirmation. Les prêtres donnent ce sacrement parmi les Nesto- » riens ; aussi bien que parmi les Grecs, en même-tems que le baptême, » dont il est, selon eux, une perfection qui n'en doit jamais être séparée. » A l'égard de la confession auriculaire, dont ils avaient horreur, c'est

(*a*) M. de la Croze, ubi sup. tâche de réfuter cet endroit, et donne à entendre que M. Simon est de mauvaise foi ; pour moi, je ne vois pas où est cette mauvaise foi. M. Simon montre que toute la dispute se termine à une différence de noms; ajoutez-y celle de tems à l'égard de la confirmation. Après tout, la pratique et le but des deux sacremens sont toujours les mêmes sous différentes cérémonies et d'une autre manière, quoi qu'en puisse dire M. de la Croze. Les paroles qu'il cite de l'archevêque *Menèzes*, page 210, et toute sa conduite, prouvent que, par un mécanisme assez ordinaire à ceux qui sont d'une religion par coutume, l'archevêque portugais ne connaissait ni les devoirs, ni les dogmes, ni les usages, qu'autant que ces choses étaient conformes aux idées qu'il avait reçues dans sa nation. Pour en être convaincu, il ne faut que lire les décrets de son synode.

» assurément un abus qui s'était introduit dans cette Eglise, parce que » l'usage de la confession est dans tout le Levant, bien que la plupart ne » croient pas y être obligés de droit divin.

» VI. Pour ce qui est des erreurs que l'archevêque prétend avoir trouvées » dans leurs livres, jusqu'à vouloir abolir entièrement l'office de l'Avent, » il était facile de donner un bon sens à toutes ces prétendues erreurs; » outre que la réformation qu'il a faite dans leur liturgie était hors de » propos : car il n'y a rien de plus mal digéré que la messe des Nesto- » riens, de la manière qu'elle a été réformée par Menèses, et qu'elle se » trouve insérée dans la Bibliothèque des Pères. On y voit tout l'ordre » changé pour avoir voulu accommoder cette liturgie à l'opinion que les » théologiens latins ont de la consécration, qu'ils font consister dans » ces paroles, *Ceci est mon corps, etc.* : au lieu que les Nestoriens » croient, avec tous les autres Orientaux, que la consécration n'est achevée » qu'après que le prêtre a récité la prière qu'ils appellent l'invocation du » Saint-Esprit. Cependant Menèses fait adorer aux prêtres Nestoriens » l'hostie, aussitôt qu'ils ont proféré ces paroles, *Ceci est mon corps*, » quoiqu'ils ne croient pas qu'elle soit encore consacrée. On peut con- » sulter sur cette question les Notes sur Gabriel de Philadelphie, où l'au- » teur justifie en particulier les Nestoriens, et montre évidemment que » leurs Liturgies, même celles qui portent le nom de Saint-Nestorius, ne » contiennent rien que d'orthodoxe : ce qui est fort éloigné du sentiment » de Menèses, qui les traite d'impies et d'hérétiques, et qui n'appuie la » correction qu'il a faite que sur ces termes généraux que ces liturgies sont » remplies de blasphèmes. Ce même auteur fait voir que, dans une des » Liturgies à l'usage des Nestoriens, qu'il avait eue d'un prêtre Babylonien, » on y avait effacé le nom de Nestorius avec plusieurs autres choses, en » y en ajoutant d'autres qui n'étaient point de la même main, parce que le » prêtre Nestorien qui se servait de cette liturgie était réuni, au moins » en apparence, avec l'Eglise Romaine; ce qui l'avait obligé de réformer » dans son missel tout ce qui pouvait choquer les théologiens de Rome. » Les Nestoriens en ont aussi usé de la même manière dans une autre » occasion, comme le rapporte (*a*) Stroza : car, aussitôt qu'ils viennent » à Rome, et qu'ils entendent parler de Nestorius comme d'un impie » et d'un hérétique, ils déchirent les pages de leurs livres où il est fait » mention de lui, ôtant tout ce qu'ils croient être contraire à la théo- » logie de l'Eglise Romaine.

» VII. On ne doit pas mettre au nombre des erreurs l'usage qu'ils ont » de consacrer en pain levé, y mêlant de l'huile et du sel, puisque cela » ne change point la nature du pain. De plus, la cérémonie qu'ils obser- » vent pour rendre en quelque façon ce pain plus saint avant la consé- » cration, est louable et même assez ancienne. Ils distinguent par-là, » aussi bien que les Grecs, le pain destiné pour être fait le corps de » Jésus-Christ, d'avec tous les autres pains, qu'ils regardent comme pro- » fanes, avant que d'avoir récité dessus un certain nombre de prières et » de psaumes.

(*a*) *Petr. Stroza de Dogm. Chald.* Au reste on peut voir les Liturgies des Nestoriens, dans les *Dissertations sur les Liturgies* par le P. *Brun*, tome III, Dissertat. XII.

» VIII. Il n'est pas étonnant que les Chaldéens ne disent pas si souvent » la messe que les Latins, et que plusieurs prêtres assistent à la messe » de l'évêque, et prennent la communion de ses mains. Cet usage est » ancien dans l'Eglise : au lieu que la coutume de dire un si grand nombre » de messes dans l'Eglise Latine est très-nouvelle, et a été principalement » introduite par les moines mendians, ainsi qu'il a été remarqué par le » cardinal Bona ; laquelle coutume s'est beaucoup fortifiée depuis l'intro- » duction du droit nouveau. C'est aussi un usage très-ancien que ceux » qui servent et assistent à la messe en récitent une bonne partie ; et » cela, parce que la liturgie est une action publique qui regarde le peuple » aussi bien que le prêtre, comme il est même aisé de le prouver par les » prières de la messe latine.

» IX. Il est vrai que les Nestoriens et les autres Orientaux se sont re- » lâchés de l'ancienne discipline pour ce qui regarde les ordres, et qu'ils » ne gardent point l'âge requis par les canons : mais, si cela avait besoin » d'être réformé, aussi bien que ce qui appartient au mariage des prêtres, » cette réformation devait être prise de leurs lois, plutôt que de celles » de Rome. Tout le monde sait que, dans l'Eglise Orientale, il est permis » aux prêtres de se marier avant leur ordination. C'est ce que l'archevêque » Menèses devait considérer en les réformant, et ne pas rompre les ma- » riages des prêtres, pour se conformer à quelques statuts établis dans » les synodes tenus à Goa par les missionnaires Latins.

» X. Menèses ne parait pas avoir raison de mettre au nombre des » erreurs, la coutume de ne point réciter le bréviaire hors de l'église ; » parce que cet usage est nouveau, et que le bréviaire n'a pas été établi » pour être récité en particulier.

» XI. Je doute qu'on puisse appeler simonie la taxe que les prêtres » Nestoriens font pour l'administration des sacremens, parce que cela » leur tient lieu de bénéfice ; et on peut leur appliquer ce qui a été dit » ci-dessus en parlant des Grecs.

» XII. On ne doit pas, ce me semble, mettre au nombre des erreurs » la soumission que les Nestoriens ont pour leur patriarche, parce que » les Orientaux regardent tous les patriarcats, même celui de Rome, » comme des puissances établies par le droit positif : et, si on leur reproche » l'aversion qu'ils ont pour le Pape, ils répondent que le Pape s'attribue » des droits sur les églises d'Orient, que ces églises ne reconnaissent » point. Pour ce qui est qu'ils n'ont ni curés ni vicaires, mais que le plus » ancien prêtre préside à leurs assemblées ; on ne peut point raisonna- » blement traiter cela d'erreur : au contraire, c'est une excellente disci- » pline, et il serait à souhaiter qu'elle fût établie dans toute l'Eglise, afin » de remédier à plusieurs abus qui sont aujourd'hui dans les bénéfices.

» XIII. Enfin la plupart de ce que Menèses appelle abus dans les Nes- » toriens, ne l'est point en effet, si ce n'est dans l'imagination de quelques » missionnaires qui règlent la religion sur ce qu'ils ont appris dans leurs » écoles. Dira-t-on, par exemple, que c'est une erreur parmi ces peuples » et les autres chrétiens du Levant, de manger de la viande le samedi, » qui est un jour de fête parmi eux, conformément à l'ancien usage de » l'Eglise ? Dira-t-on aussi que les Nestoriens errent en ce qui regarde » le mariage, parce qu'ils s'adressent au premier prêtre qu'ils trouvent

» pour les marier ? On doit savoir que, dans l'Eglise Orientale, le prêtre » ne sert pas de témoin pour le mariage ; mais il en est le seul et véritable » ministre, comme des autres sacremens et cérémonies. »

Les Chrétiens de Saint-Thomas se disent tous descendus d'un certain *Mar-Thomas* ou *Thomas Cana*, négociant arménien, qui s'établit dans le *Cranganor*. Ce *Mar-Thomas* épousa deux femmes, qui toutes deux lui donnèrent des enfans. Ceux de la première femme héritèrent des biens qu'il possédait vers le midi du royaume de *Cranganor*, et ceux de la seconde, qui était une esclave Naïre convertie au christianisme, furent héritiers de l'établissement que leur père avait au Nord. Dans la suite, ces descendans se multiplièrent considérablement, et firent deux branches qui ne s'allient point ensemble. Les descendans de la première femme, qui font la branche des nobles, portent le mépris et l'aversion pour les chrétiens de l'autre branche jusqu'à ne vouloir pas communier avec eux, ni se servir de leurs prêtres. *Mar-Thomas*, que ces chrétiens regardent comme leur Père commun, vivait, selon l'opinion générale, au dixième siècle : mais *M. la Croze* croit qu'il vivait avant le sixième siècle. Dans la suite du tems, ces chrétiens jouirent de grands priviléges, sous les princes du pays, et devinrent enfin si puissans qu'ils élurent des rois de leur nation et de leur religion. Cette indépendance dura jusqu'à la mort d'un de leurs princes, qui, n'ayant point laissé d'enfans, adopta pour successeur un roi idolâtre son voisin.

Malgré les révolutions que les Indes orientales ont souffertes depuis deux siècles, les chrétiens de Saint-Thomas occupent encore aujourd'hui plus de quatorze cents bourgs soumis à un seul évêque, qui leur était envoyé par le patriarche de Babylone avant la réunion plus forcée que volontaire de ces chrétiens. Cet évêque, auquel les Portugais ont donné le nom d'évêque *de la Sierra*, c'est-à-dire des montagnes, parce que *Angamale*, où il a toujours résidé, est situé dans les montagnes, jugeait sans appel de toutes les causes, tant pour le temporel que pour le spirituel. Aujourd'hui encore, dit *M. la Croze*, les évêques de ces chrétiens « sont juges nés » de toutes les causes civiles et ecclésiastiques de leur diocèse. En vertu » de leurs priviléges, qui ne sont point contestés, les princes et les juges » payens n'ont rien à voir chez eux, si ce n'est en matière criminelle. » Outre le tribut qu'ils payent à leurs princes, ils ne sont obligés qu'à » leur fournir un certain nombre de troupes pendant leurs guerres..... » Leur nombre (de ces Chrétiens) ne peut aller qu'en augmentant, les » prêtres n'étant point engagés au célibat, et n'y ayant parmi eux ni » moines, ni religieuses, et ces Chrétiens ne s'établissant que très-rarement » hors de leur pays. »

L'auteur de cet extrait nous donne aussi le caractère de ces Chrétiens du Malabar, d'après les relations de quelques missionnaires. J'en rapporterai quelques traits. Ces Chrétiens sont généralement dociles et respectueux : ils ne s'asseyent jamais devant leurs supérieurs, pas même devant leurs frères aînés, qu'on ne le leur ordonne, et l'ordre de s'asseoir leur étant une fois donné, ils ne se relèveront pas qu'on ne leur dise de se relever. Dans leurs assemblées, il n'y a que les plus anciens et les plus élevés en dignité qui parlent, les autres se taisent jusqu'à ce qu'on les interroge. Un enfant devant son père, un disciple devant son maître tiennent la

main gauche devant la bouche ; ce qui est une marque de respect. Lorsque deux personnes d'inégale condition se rencontrent, l'inférieure avance le bras et tend la main en s'inclinant devant l'autre. Ces Chrétiens, continue-t-on, sont curieux et superstitieux. La première qualité les rend avides d'apprendre, l'autre les rend crédules, et les porte à consulter les augures et les présages. Le mardi et le vendredi passent chez eux pour des jours malheureux. Ils se marient de bonne heure, et l'on veut que cela contribue à leur chasteté. Chez eux, tout le monde laisse croître ses cheveux, excepté les vieillards, ceux qui renoncent au mariage, et ceux qui ont été en pélerinage à Méliapour, au sépulcre de Saint-Thomas. Comme je ne m'attache qu'à ce qui a quelque rapport à la religion, je n'entreprends pas la description de leur manière de s'habiller : je remarquerai seulement qu'ils marchent toujours armés, mais qu'entrant dans leurs églises, ils laissent leurs armes à la porte, en sorte que l'entrée de ces églises paraît celle d'un corps-de-garde. Un gentil Indien qui frappe un Chrétien est condamné à la mort, et ne se rachette qu'en offrant dans l'église du lieu où il a frappé une main d'or ou d'argent. Prévenus que rien n'approche de la pureté de leur noblesse, ils portent leur ridicule vanité jusqu'à ne toucher jamais les personnes d'une tribu inférieure, et même ils ont l'insolente précaution de crier de loin à ceux qui se trouvent dans leur chemin, de s'éloigner du passage et de leur céder le pas. Ils ont même le droit de tuer ceux qui refusent de s'écarter. Tels sont les privilèges qu'un ancien (*a*) monarque du pays leur accorda, et qu'une longue prescription leur conserve (*b*), quoiqu'ils ayent perdu les lames de cuivre sur lesquelles ces privilèges étaient gravés en malabare. Au reste, je défie qu'on puisse accorder ces derniers usages avec l'esprit du christianisme : mais ces Chrétiens de Saint-Thomas assortissent bizarrement, comme le reste du genre humain, leurs défauts avec une aveugle prévention pour les dogmes héréditaires ; et de-là on doit conclure que les hommes ont par-tout le même entêtement pour la religion qui leur est transmise, et le même éloignement pour en pratiquer les devoirs. C'est ainsi encore que, malgré le fastueux appareil de la dévotion des Portugais aux Indes, et le respect qu'on leur connaît pour les prêtres, les églises et les crucifix, il serait tout aussi difficile d'accorder les mœurs de ces redoutables sectateurs de la religion habituelle avec la pratique du véritable christianisme.

On nous dit que ces chrétiens avaient mêlé insensiblement dans leur religion des dogmes et des usages absurdes et superstitieux. Avant que d'être réunis à la croyance de Rome par les soins de *Menèses*, plusieurs d'entre eux avaient reçu le dogme de la transmigration des ames, d'autres celui d'un destin aveugle et inévitable. Quelques-uns avaient reçu des Indiens Gentils cette espèce de deisme qui établit que toutes sortes de religions sont agréables à l'Être suprême, que ce sont autant de ruisseaux (*c*) qui condui-

(*a*) *Ceram Perumal*, Empereur du Malabar dans le dixième siècle.

(*b*) Voyez *Histoire du Christian. des Indes*, livre I.

(c) *Si Dieu avait voulu que je fusse chrétien, je le serais dès ma naissance*, répondit un roi indien à l'archevêque Menèses qui le sollicitait à se faire chrétien. Les Indiens sont persuadés que toutes les religions viennent de Dieu, etc. Voyez l'*Hist. du Christ. des Indes*, page 313 et suiv., et aussi p. 322. les discours de cet archevêque au roi de Cochin qu'il voulait convertir. L'archevêque finit ce discours en citant assez brusquement le Roi indien au jugement universel.

sent à cette source immense de félicité que l'on cherche en Dieu, et qu'en un mot il lui est agréable que chacun l'adore et travaille à se sauver selon les principes de la religion dans laquelle il a été élevé. On trouve aussi qu'ils se servaient de plusieurs livres superstitieux des indiens, tels que celui qui porte le nom de *Parisman*, d'où ils tiraient diverses pratiques superstitieuses, et où l'on trouve des secrets de médecine, et divers moyens de chasser les démons du corps des possédés, (*a*) l'*Anneau de Salomon* qui enseigne à choisir les jours propres à se marier, à se mettre en voyage, etc. le *Haudh*, qui contient des expériences fondées sur la magie, etc. Ils avaient aussi reçu des Idolâtres l'usage des talismans et de certains billets superstitieux qu'ils portaient pendus au col. Toutes ces superstitions continuent chez les chrétiens qui ne sont pas réunis à Rome.

Je viens à leurs usages religieux, et à ceux qui s'y peuvent rapporter. On a observé chez eux, entre les cérémonies de Pâques, un repas qui a quelque conformité avec les Agapes des premiers chrétiens. Ce repas, qui est fort médiocre et composé ordinairement d'herbes, de fruits et de riz, se fait dans l'avant-cour que l'on trouve à l'entrée de l'église. Les prêtres y ont une double portion, mais celle de l'évêque est triple. A ces Agapes, il faut joindre la cérémonie que les chrétiens de S. Thomas appellent le *Casturé*. C'est comme un symbole de charité fraternelle. On prend dans l'église les mains du plus ancien des *Caçanares* (ou prêtres de ces chrétiens), et, en cet état, on reçoit sa bénédiction.

Ces chrétiens prennent comme nous à la porte de leurs églises une eau qui tient la place de notre eau bénite. (*b*) Ils la prennent en faisant le signe de la croix, et disant une oraison en l'honneur de Nestorius. Elle ne consiste qu'en de l'eau commune où l'on mêle de la terre prise des endroits où S. Thomas a passé. Au défaut de cette terre, on jette dans l'eau quelques grains d'encens. J'ai dit qu'ils ont des croix et des représentations de la croix dans leurs églises. On nous dit aussi que les prêtres portent des crucifix en procession, et les font baiser aux dévots qui assistent à la procession. (c) Cette dévotion a passé jusqu'aux Gentils. Il y a des croix dans les rues, même dans les grands chemins et dans les lieux écartés. On les place sur un piédestal dans lequel on a fait un trou pour y tenir une lampe allumée, et l'on assure que les Gentils contribuent fort souvent à entretenir l'huile de ces lampes. Je ne sais s'il faut admettre ici la ressemblance dont parle M. (*d*) *la Croze* du *Lingam* des Indiens avec la croix. Si cette ressemblance était juste, j'avouerais qu'elle pourrait tromper ces Idolâtres. Au reste, il est du ressort de ceux qui connaissent les figures des *sept Entretiens* d'examiner si le rapport de l'un à l'autre est exact, et s'ils le trouveront tel aussi avec le *Phallus* des

---

(*a*) C'est apparemment le *Livre des quatre anneaux*. Voy. *Naudé* dans l'*Apologie des hommes accusés de magie*, chap. 20. Ed. de 1712.

(*b*) Citation dans le P. *le Brun*, ubi sup.

(c) Le P. *le Brun*, citation dans son livre des *Liturgies*.

(*d*) *Hist. du Christ. des Indes*, pag. 431.

Egyptiens, qui, selon M. *la Croze*, est la Croix de Saint-Antoine que l'on avait toujours prise pour (*a*) la lettre Tau (*b*).

L'usage des cloches est défendu à ceux qui vivent sous la domination des Idolâtres, à cause que, selon ceux-ci, le son des cloches incommode leurs Idoles. Cette idée ridicule n'a pas été inconnue aux anciens Payens : mais j'en trouve chez nous une autre qui n'est pas moins singulière, et qui a du rapport avec celle-là; c'est que le son des cloches chasse les esprits malins.

Les Indiens chrétiens ont la coutume de coucher par dévotion dans les églises, et cela se pratiquait aussi chez les Idolâtres de l'antiquité. Je m'étonne que cette dévotion ne soit pas encore parvenue jusqu'à nos dévots. La manière de prier de ces Indiens est de se prosterner le visage contre terre.

Je crois pouvoir mettre ici la description de leurs danses, puisqu'on doit les regarder au moins comme un *demi-acte* de religion, moins bizarre pourtant, et moins injurieux à la Divinité que les *Autos sacramentales* d'Espagne et de Portugal. Les hommes dansent seuls, les filles et les femmes de même, avec toute la modestie et toute la retenue possibles, à ce qu'on nous dit. Avant que de commencer, on fait le signe de la croix, et l'on chante l'oraison dominicale, avec un cantique à l'honneur de saint Thomas. Les Indiens parmi lesquels ces chrétiens vivent, mêlent aussi les danses à leur culte religieux, et l'on sait assez qu'elles faisaient l'ornement et une partie de la dévotion des fêtes de l'ancien Paganisme. Pour dire un mot de leurs chansons, après avoir parlé de leurs danses, ils ne chantent que les vertus de leurs saints ou les belles actions de leurs ancêtres.

Il ne me reste plus qu'à dire un mot des traces de christianisme que l'on trouve au Nord de l'Asie, et dans quelques endroits écartés des Indes orientales. Ce christianisme corrompu ou imparfait appartient aux missions des Nestoriens. On trouve dans le Thibet, et ailleurs dans la Tartarie, un reste de doctrine de la Trinité, la passion de la seconde des trois personnes, la représentation de la croix, un sacrifice que le grand *Lama* fait avec du pain et du vin, la tonsure de ce grand *Lama*, etc. C'est M. *la Croze* qui me fournit ce petit détail. J'avoue avec lui qu'il y a quelque ressemblance d'usages et de doctrine entre les tartares et les chrétiens. Cependant il faut se défier de ces prétendus rapports. On en avait trouvé au Mexique de bien plus marqués, qui paraissaient n'avoir été qu'un pur effet du hazard. Je fais le même jugement des rapports qu'on veut trouver entre la (*c*) Trinité du

---

(*a*) Le *Tau*, chez les Egyptiens, était un hiéroglyfe qui désignait la vie à venir. Les indiens désignent la même chose par le *Lingam*; ou plutôt ils désignent l'immense fécondité de la nature, et l'éternité du premier moteur qu'ils confondent avec la matière. Pour créer la matière, Dieu, disent-ils, prit la forme de la matière. C'est ainsi qu'il contient en lui les principes de tous les êtres. Il est le germe de toutes choses. Il possède les facultés des deux sexes, qu'il a jugé à propos de séparer dans la création des êtres animés. Voy. touchant ce *Lingam*, le tome I, des *Cérém. Idol.*

(*b*) Toute cette phrase est assez embrouillée; il fallait dire simplement qu'on a prétendu que le *Phallus*, pris comme type de la génération universelle, de la puissance productrice de la nature, de la fécondité des êtres; que le *Phallus*, dis-je, est représenté hieroglyphiquement par la Croix a Anse des égyptiens, qui en est, ajoute-t-on, la figure radicale. Cette croix à anse fut appellée *Thau*, parce que la lettre *Thau* (dernière de l'alphabet des hébreux dont l'écriture dérive des anciens caractères Egyptiens), avait, prétend-on encore, primitivement la forme de la croix à anse, c'est-à-dire, d'un T.

(*c*) Vaines recherches, qui ont donné lieu à découvrir des rapports frivoles entre la nature et

christianisme et diverses idoles de la Tartarie et des Indes. Ces recherches donnent lieu à des découvertes ingénieuses, mais qui ne vont jamais au-delà d'un certain degré de probabilité.

Dans les terres du Samorin de Calicut, on a trouvé d'autres prétendus chrétiens, qui, pour toute religion, adoraient un tableau qui représentait un vieillard, un jeune homme et un oiseau (*a*). Ils donnaient à ce Dieu le nom de *Bidi*, et le qualifiaient l'*Auteur de toute la Nature*. (*b*) *Bidi*, dans la langue de ces Indiens, signifie le *Destin*. On nous dit que deux Caçanares, réunis aux Latins, donnèrent aux Indiens une autre explication de cette image : le *vieillard*, leur dirent-ils, c'est Dieu le père; le *jeune homme*, Dieu le fils, et l'*oiseau*, le Saint Esprit. Ensuite d'une explication si claire et si convaincante, les Indiens reçurent le baptême, écoutèrent la prédication des prêtres et se soumirent.

Saint François Xavier trouva d'autres demi-chrétiens dans l'isle de *Socotora*, près de l'Arabie. Il parut aux missionnaires d'alors qu'ils avaient beaucoup de vénération pour l'apôtre S. Thomas, qu'ils adoraient et encensaient la croix, et qu'ils allumaient une lampe devant elle. Ils portaient une autre croix sur la poitrine. On ajoute que, quarante ans après la mort de saint François Xavier (*c*), on ne trouva chez ces insulaires d'autre vestige de christianisme que la croix. Ils ne connaissaient plus ni Jésus-Christ, ni saint Thomas; au contraire ils adoraient la lune et se faisaient circoncire. Cependant ils avaient encore une croix sur un autel, et, de chaque côté, un bâton en croix, ou plutôt en fleur de lis. Ils observaient un jeûne assez rigoureux pendant deux mois. Quelques années après (*d*), un anglais vit à *Tamara*, dans la même isle, une église de ces insulaires, où il y avait des images et une croix sur l'autel. A l'égard de leurs autres cérémonies, je renvoie à ce qui en est dit à la fin (*e*) de la Dissertation sur les Religions de l'Afrique.

---

la Trinité. C'est ainsi que quelqu'un a dit qu'on trouve des preuves de la Trinité dans toutes les créatures. Par exemple, il y a dans l'être créé, la substance, la forme et l'ordre ou l'arrangement : voilà la Trinité. Dans l'homme on en trouve une autre, qui est l'entendement, la volonté, la mémoire. La volonté procède de l'entendement, et la mémoire procède de l'entendement et de la volonté, comme le Fils et le saint Esprit procèdent du Père dans la Trinité du christianisme. *Sicut ex Patre generatur Filius, tum ex Patre ac Filio procedit Spiritus Sanctus, ita ex intellectu generatur volontas, et ex his duobus procedit memoria.* Ajoutez à ces belles découvertes le triangle des indiens renfermé dans un cercle, les trois cordons de leurs Bramins, et le *Ternaire* des anciens.

Ces réflexions sont judicieuses ; mais Bomard ne les eût point faites, s'il eût su ce que c'est que la *Trinité* des chrétiens; s'il eût remarqué qu'en écartant les dogmes obscurs de l'ennuyeuse théologie, dont l'invention n'est pas très-ancienne ; on retrouve cette Trinité dans toutes les mythologies, chez les indiens, les egyptiens, les grecs ; qu'ainsi il est faux qu'elle appartienne exclusivement à la religion chrétienne. Et comment ne trouverait-on pas à tout moment, non des *rapports frivoles*, mais des traits frappans d'identité dans les dogmes des différens peuples, puisque toutes les religions dérivent d'une seule qui eut pour objet de peindre aux hommes, par des emblêmes sacrés, la puissance génitrice de la nature, par laquelle, et dans laquelle tout existe, hors laquelle il ne peut rien exister?

(*a*) Le même emblême se trouve chez les peuples de Taïti, comme on l'a vu tome I, pag. 10 bis 4.

(*b*) *Bidi* ne serait-il pas la même chose que *Budhu*, *Buth*, *Pouti* et *Budha*? Il ne peut y avoir là-dessus aucun doute.

(*c*) François Xavier mourut, dit-on, le 2 décembre 1552.

(*d*) Voy. *Relat. de Thomas Rhoe.*

(*e*) *Cérémonies Relig. des Idolâtres*, tome II.

COUTUMES ET CÉRÉMONIES DES JACOBITES.

« Si l'on comprend sous le nom de Jacobites tous les *Monophysites* du » Levant, c'est-à-dire, ceux à qui l'on attribue l'hérésie de ne reconnaître » qu'une nature en Jésus-Christ, il est certain que cette secte est fort » étendue; car elle comprend les Arméniens, les Cophtes et les Abyssins. » Mais ceux qui s'appellent proprement Jacobites sont en très-petit nombre, » et ils habitent principalement la Syrie et la Mésnpotamie. Ils ne sont tout » au plus que quarante ou quarante-cinq mille familles. Il y a de la divi- » sion parmi eux touchant la doctrine; car les uns sont latinisés, et les » autres demeurent toujours séparés de l'Eglise romaine. Il se trouve même » présentement quelque division parmi ces derniers, qui ont deux pa- » triarches opposés l'un à l'autre, dont l'un réside à Carémit et l'autre à » Derzapharan. Outre cela, il y a un autre patriarche latinisé, nommé » André, qui réside à Alep, et il dépend de la cour de Rome, à laquelle » il est entièrement soumis. J'ai de plus appris d'un prêtre jacobite qui » avait demeuré à Alep, que le patriarche souffrait beaucoup à cause des » missionnaires qui étaient là, et principalement à cause des capucins.

» A l'égard de leur créance, tous les Monophysites, soit Jacobites, soit » Arméniens, ou Cophtes et Abyssins, sont du sentiment de Dioscore, » touchant (*a*) l'unité de nature et de personne en Jésus-Christ; et, pour » cela, on les traite d'hérétiques, quoiqu'en effet ils ne diffèrent des théo- » logiens latins qu'en la manière de s'expliquer. C'est ce que les plus sa- » vans d'entre eux reconnaissent aujourd'hui, ainsi qu'il paraît (*b*) de la » conférence que le P. Christophe Roderic, envoyé du Pape en Egypte, » eut avec les Cophtes, touchant la réunion des deux Eglises : car ils » avouèrent qu'ils ne s'expliquaient de cette façon que pour s'éloigner des » Nestoriens; mais qu'en effet ils ne différaient point de l'Eglise romaine, » qui établit deux natures en Jésus-Christ. Ils prétendent même expliquer » mieux le mystère de l'incarnation, en disant qu'il n'y a qu'une nature » (parce qu'il n'y a qu'un Jésus-Christ dieu et homme) que ne font les » Latins, qui parlent, disent-ils, de ces deux natures comme si elles » étaient séparées, et qu'elles ne fissent pas un véritable tout. C'est aussi » en ce sens que Dioscore, qui a adouci quelques termes d'Eutichès, les- » quels paraissaient trop rudes, disait qu'il reconnaissait que Jésus-Christ » était composé (*c*) de deux natures, mais qu'il n'était pas (*d*) deux na- » tures, ce qui semble orthodoxe : car ils ne veulent pas avouer qu'il y » ait deux natures en Jésus-Christ, de peur d'établir deux Jésus-Christs. » Je ne doute pas même que, si l'on retranche du sentiment d'Eutichès » quelques manières de parler trop fortes, et les conséquences qu'on en » tire ordinairement, l'on ne le puisse facilement concilier avec celui de » l'Eglise romaine. Toute cette différence n'est venue que des différentes

---

(*a*) Jusques-là que, pour mieux exprimer leur croyance sur l'unité de nature, ils font, nous dit *Brerewood*, le signe de la croix avec un doigt seulement, au lieu que les autres orientaux le font avec deux.

(*b*) *P. Sacchini*, *Hist. Societ. part.* 2, *lib.* 6.

(*c*) *Ex duabus naturis.*

(*d*) *Duas naturas.*

» manières de se servir des mots de nature et de personne, et le desir de » soutenir ce qu'on a une fois avancé a fait qu'Eutichès a défendu son » opinion avec entêtement et exagération. De sorte qu'il ne faut pas prendre » à la rigueur tous les termes dont il se sert ; mais il faut les expliquer et » les limiter selon l'idée qu'il avait de n'admettre qu'nn Jésus-Christ, et » partant qu'une nature, après que l'union des deux natures, savoir, de la » divine et de l'humaine, s'est faite d'une manière que nous ne comprenons » pas. Car ce qu'on attribue à Eutichès d'avoir cru que le corps de Jésus- » Christ était divin et d'une autre nature que le nôtre, est plutôt l'exagé- » ration d'un prédicateur, qui voulait dire que le corps de Jésus-Christ, » après l'union, était comme divinisé, qu'une vérité physique et réelle. » L'on a cependant eu raison de condamner ce sentiment, parce qu'il faut » éviter ces sortes de façons de parler, qui peuvent être mal interprétées » et apporter des erreurs dans la religion.

» Pour ce qui regarde les autres points, tant de la créance que des céré- » monies des Jacobites, ce que (*a*) Brerewood en rapporte ne se trouve pas » toujours vrai. Par exemple, ils ne nient pas le purgatoire, ni la prière » pour les morts, comme il l'affirme après Thomas de Jesu ; mais ils ont » la même opinion sur cela que les Grecs et les autres Orientaux. Il n'est » pas vrai non plus qu'ils consacrent en pain sans levain, à moins qu'on » ne l'entende des Arméniens, et selon Alvarès, des Éthiopiens : car les » véritables Jacobites dont nous parlons ici consacrent en pain levé ; et je » ne doute point que Grégoire XIII, qui avait dessein d'établir à Rome » un collége de Jacobites, comme il y en a un pour les Maronites, ne leur » eût permis de consacrer en pain levé de la manière qu'on l'a permis aux » Grecs. A l'égard de la confession, il n'est pas vrai non plus qu'elle ne » soit point en usage parmi eux : mais, comme ils ne la croient pas de » droit divin, non plus que la plupart des autres Orientaux (*b*), cela fait » qu'ils la négligent. Pour ce qui est de la (*c*) circoncision, cela ne peut » être vrai que de quelques Cophtes et Abyssins ; encore ceux-là la regar- » dent-ils plutôt comme une ancienne coutume que comme une cérémonie » de religion.

» L'on doit donc mettre une grande différence entre les Jacobites (quand » on comprend sous ce nom les Cophtes, les Abyssins et les Arméniens), » et entre ceux qu'on nomme proprement Jacobites : car, quoiqu'ils sui- » vent tous le sentiment de ce (*d*) Jacques dont ils ont pris le nom, ils ne » laissent pas pour cela de différer en quelques cérémonies. Abraham Ec- » chellensis prétend que les Jacobites croient, aussi bien que les Latins, » que le Saint-Esprit procède du père et du fils, mais il se trompe sur ce » sujet, aussi bien qu'en plusieurs autres choses qui regardent la créance » et les usages des Chrétiens du Levant. »

(*a*) *Brerewood, des Langues et Relig., chap.* 21.

(*b*) *Brerewood* dit, selon la vieille traduction française « ils confessent leurs péchés à Dieu » seul, non au prêtre, si ce n'est, comme d'autres disent, fort rarement. »

(*c*) Ils observent la circoncision à l'égard de l'un et de l'autre sexe, dit *Brerewood* ; ce qui est l'usage des Abyssins.

(*d*) Discipline de Sevère, patriarche d'Antioche dans le sixième siècle. Ce Jacques est revéré comme un saint par les Jacobites, de même que Dioscore, qui vivait dans le même tems.

J'ajoute à ce que le P. *Simon* dit des Jacobites (*a*), qu'avant le baptême, ils impriment le signe de la croix sur le bras et même sur le visage de l'enfant qui doit être baptisé; qu'ils croient que les ames des justes demeurent en la terre jusqu'au jour du jugement, attendant le second avènement de Jésus-Christ, et que les anges sont faits de deux substances, du feu et de la lumière.

Les Jacobites qui sont répandus dans la Syrie et aux environs, font encore au-delà de cinquante mille familles. *Brerewood* rapporte une citation qui en comptait alors jusqu'à cent soixante mille.

CRÉANCE ET COUTUMES DES COPHTES.

« Il y a de l'apparence que les (*b*) Cophtes ou Coptes ont pris leur nom » d'une ville appelée Copté, qui était autrefois la métropole de la Thé» baïde, dont il est fait mention dans Strabon et dans Plutarque. Les Chré» tiens d'Egypte portent aujourd'hui ce nom, et ils ont aussi une langue » particulière, qu'on nomme la langue cophte, dont ils ne se servent néan» moins que dans leurs offices, parce qu'on parle arabe dans tout le pays. » Cette langue, que le jésuite Kircher prétend être une langue mère et in» dépendante de toute autre, a été beaucoup altérée par la langue grecque: » car, outre qu'elle en retient encore les caractères, un très-grand nombre » de ses mots sont purement grecs.

» La créance de ces peuples est la même que celle des Jacobites : car ils » sont Monophysites, comme nous l'avons remarqué en parlant des Jaco» bites. C'est pourquoi il n'est point besoin de répéter ce que nous avons » dit en cet endroit-là. Ils ont fait en différens tems différentes réunions » avec l'Eglise romaine; mais en apparence seulement. (*c*) Le jésuite Ro» deric, qui fut envoyé par le Pape, en 1562, vers cette nation, laquelle » avait écrit au même Pape des lettres pleines de soumission et de respect » envers le siége de Rome, comme si elle eût reconnu que cette Eglise était » la maîtresse de toutes les autres, nous fournira un bel exemple de ces » réunions simulées, et qui ne sont appuyées le plus souvent que sur des » intérêts humains. Ce jésuite ayant eu quelque conférence avec deux » Cophtes, que le patriarche Gabriel avait nommés pour cela, les per» suada facilement de l'autorité du Pape : mais, comme dans la suite ce » jésuite pressa le même patriarche d'envoyer des lettres de soumission et » d'obéissance au Pape, lui représentant qu'il n'en devait faire aucune diffi» culté, puisque dans les lettres précédentes il avait appelé le Pape, père » des pères, le pasteur des pasteurs, et le maître de toutes les Eglises, il fit » réponse à cela que, depuis le concile de Calcédoine et l'établissement » des différens patriarches indépendans les uns des autres, chacun était » chef et maître absolu dans son Eglise; et que, si le patriarche même de » Rome tombait en quelques erreurs, il devait être jugé par les autres pa-

(*a*) *Brerewood*, ubi sup., p. 258.

(*b*) D'autres dérivent ce nom de *Coptes* d'*Egyptus*, à quoi l'on doit ajouter que l'Egypte a été appellée *Gophti*, dans le Talmud, et *Kibth* par les Arabes. D'autres veulent que les Grecs aient appellé les chrétiens d'Egypte Αἰγύπτιοι, *Copti*, par mepris, à cause de la circoncision.

(*c*) *Sacchini in Hist. Societ.*

» triarches. Il répondit de plus, qu'à l'égard des lettres qu'il avait écrites » au Pape, l'on ne devait pas prendre à la rigueur ce qui n'était que des » termes de civilité et de modestie; et que, s'il avait parlé d'obéissance et » de soumission, il l'avait fait à la manière dont on a coutume d'agir avec » ses amis. Il ajouta enfin que, s'il y avait quelque chose dans les lettres » qu'il avait écrites au Pape qui ne fût point conforme à la doctrine de son » Eglise, cela ne lui devait point être imputé, mais au porteur des mêmes » lettres, qui les avait sans doute corrompues. Voilà comment le patriarche » des Cophtes traita les envoyés du Pape, après qu'il eut reçu des mains » du consul l'argent qu'on lui envoyait de Rome. Cette histoire est rap- » portée plus au long par le (*a*) jésuite Sacchini. Je passe sous silence plu- » sieurs autres réunions de cette Eglise avec l'Eglise romaine, qui n'ont » pas plus de fondement que celle-là. Le même jésuite Roderic remarque, » entre les erreurs des Cophtes, qu'ils répudient leurs femmes, et qu'ils en » épousent d'autres; qu'ils circoncisent leurs enfans avant le baptême; » qu'ils avouent, à la vérité, qu'il y a sept sacremens; mais qu'outre le » baptême, la confession, l'eucharistie et l'ordre, ils mettent dans le même » rang la foi, le jeûne et l'oraison, sans parler des autres. Il ajoute de plus » que les mêmes Cophtes ne croient pas que le Saint-Esprit procède du fils; » qu'ils ne reçoivent que trois conciles, savoir, celui d'Ephèse, celui de » Constantinople et celui de Nicée. Mais une partie de ces prétendues er- » reurs est, ou commune à toute l'Eglise orientale, ou regarde en parti- » culier les Jacobites, qui ont rejeté le concile de Calcédoine. Pour ce » qui est de mettre au nombre des sacremens le jeûne, l'oraison et la foi, » ils ne prennent pas ce mot de sacrement dans la même rigueur que nous » le prenons; et c'est ce qui me fait croire qu'ils n'appellent proprement » sacremens que les quatre premiers. Quelques docteurs mystiques ont » ajouté ensuite les trois autres pour faire le nombre mystérieux de sept. » Enfin l'on doit remarquer qu'il n'est pas vrai que les Cophtes croient » avec les Latins que le Saint-Esprit procède du père et du fils, ainsi que » l'assure (*b*) Brerewood après Thomas de Jesu; car cette créance est sin- » gulière à l'Eglise occidentale. Le jésuite Kircher ajoute à cela qu'ils pré- » tendent qu'il n'y a que leur Eglise, et celle des Arméniens et des Abyssins » qui soient la véritable Eglise; qu'ils croient que les ames ne vont ni » en paradis ni en enfer avant le jour du jugement dernier. Je ne m'arrête » point à réfuter plusieurs erreurs de (*c*) Brerewood sur le fait des religions » du Levant : il suffit que je rapporte les choses comme elles sont, sans » perdre le tems à réfuter les auteurs qui ont écrit sur cette matière.

» Le P. Vansleb (*d*), qui a écrit une Relation de l'état présent des Chrétiens » d'Egypte, laquelle a été imprimée en italien à Paris, rapporte plusieurs » autres choses qui regardent principalement leurs cérémonies. Il observe » donc que, quand le prêtre élève l'hostie en la messe, ceux qui sont pré- » sens battent leur poitrine en se prosternant et en faisant le signe de la

---

(*a*) *Sacch. in Hist. Societ., par l.* 6.
(*b*) *Brerewood, des Lang. et Rél., chap.* 22.
(*c*) Ou plutôt des auteurs qu'il cite.
(*d*) *P. Vansleb., Rel. dello stato pres. dell' Egitto.*

» croix, et qu'ils lèvent un tant soit peu leur bonnet. Mais cette cérémonie » me parait latine; et je ne crois pas même que les Cophtes élèvent l'hostie, » si ce n'est à la manière des autres Orientaux, savoir, un peu avant la com- » munion; laquelle élévation est différente de celle des Latins, qui est même » assez nouvelle dans leur église. Il se pourrait faire que le P. Vansleb eût » vu cette cérémonie dans quelqu'une des églises des Abyssins, qui l'auraient » prise des Portugais, lesquels ont eu des églises en Ethiopie où l'on célébrait » la messe à la façon des Latins. Le même auteur remarque que, quand le » Prêtre communie, il rompt l'espèce du pain en forme de croix, et qu'il » la trempe dans l'espèce du vin; qu'il en mange trois petits morceaux avec » autant de cuillerées qu'il prend de l'espèce du vin; et qu'il communie » aussi celui qui le sert à la messe. Il ajoute qu'ils ne (*a*) gardent point le » Saint-Sacrement après la messe; et qu'ils ne consacrent jamais dans des » lieux particuliers, mais toujours dans l'église; qu'ils se servent pour la » consécration de pain levé, lequel ils nomment avant la consécration » *baraca*, c'est-à-dire, *bénédiction*; et *corban* (*b*), ou *communion*, et » *eucharistie*, après qu'il est consacré; qu'ils se servent de petits pains de » la grandeur d'une piastre, dont ils cuisent une grande quantité la nuit qui » précède la Liturgie, et qu'ils les distribuent, à la fin de la messe, (*c*) à » ceux qui y assistent.

» Il dit de plus qu'ils ne se servent point de vin de l'hôtellerie, parce » qu'ils le croient profane; et que, dans les lieux où il ne se trouve point de » vin, ils font tremper des raisins secs dans de l'eau, et que le suc qui en » sort leur sert de vin; qu'ils ne se confessent et ne communient que dans » le grand Carême; que les laïques communient sous les deux espèces, et » qu'ils reçoivent l'espèce du vin des mains du prêtre avec une cuiller; qu'on » donne aussi la communion aux enfans aussitôt qu'ils sont baptisés; que » tout le monde lit l'Ecriture sainte en langue arabe, qui est la langue du » pays; qu'ils célèbrent le samedi aussi bien que le dimanche; et qu'ils ont » pendant l'année trente-deux fêtes de la Vierge, dont l'auteur fait le dé- » nombrement; et il remarque, entre autres, la fête d'une certaine image » de la Vierge qui se changea miraculeusement en chair, dont l'histoire est » écrite dans un livre éthiopien, qui traite des miracles de la Vierge.

(*a*) Un évêque Cophte ne voulut point permettre au P. Sicard de dire la messe dans son église, à cause que les hosties que le père voulait consacrer étaient faites depuis plusieurs jours.

(*b*) On dit aussi qu'ils donnent quelquefois ce nom à la messe même. Le *Corban* doit être fait de farine, acheter de l'argent pris dans le trésor de l'église, ou donnée par un homme d'honneur et d'une profession qui ne soit pas exposée à de mauvaises pratiques. Ce même *Corban* doit être du jour; s'il était du précédent on ne pourrait point l'employer au sacrifice. Il n'est permis aux femmes ni de le faire, ni de le toucher. Le sacristain qui le fait doit réciter sept pseaumes en le faisant. Pour le faire, on emploie du levain, excepté le jour de la *goute*, parce qu'elle fait le même effet que le levain. Le four dans lequel on cuit le *Corban*, doit être renfermé dans l'enceinte de l'église. Chaque *Corban* doit avoir l'impression de douze croix. Chacune de ces croix est renfermée dans un carré. Celui du milieu porte le nom d'*Isbodicon*, mot corrompu de *Despoticon*, qui signifie *Dominicum*, ou *du Seigneur*, parce que ce carré est marqué d'une plus grande croix que les autres. Cette croix représente N. S. Autour du *Corban* il y a en caractères Cophtes ces mots grecs, *Hagios*, etc. qui signifient *Saint*, *Saint*, *Saint est le Seigneur*. Voy. les figures marquées E E. J'ai parlé un peu plus haut de la *goute*. Il est bon d'apprendre au lecteur que c'est la rosée qui tombe la nuit du douze du mois de juin des Cophtes, ou le 17 du nôtre. Les Cophtes appellent cette goute la bénediction du ciel, et croient que Dieu envoie l'Archange Saint Michel pour faire fermenter le Nil par le moyen de cette goute.

(*c*) Ces pains sont plus petits que les *Corbans*, et ont la même forme. On y met du sel.

» Le même P. Vansleb rapporte aussi fort au long les cérémonies qu'ils » observent dans le baptême, lesquelles consistent en ce que l'on célèbre » pour cela, après minuit, une messe accompagnée de plusieurs prières; » et, après qu'on a chanté quelque tems, les diacres portent à l'autel les » enfans, qu'on oint du crême: et ils disent que les enfans sont alors de- » venus nouveaux hommes spirituels. Cela étant fini, l'on recommence à » chanter, et l'on oint les enfans pour la seconde fois, en faisant sur eux » trente-sept croix; ce qui leur sert d'exorcisme. Ils continuent ensuite de » chanter, et les femmes qui sont présentes à cette cérémonie font un très- » grand bruit, pour témoigner leur joie. Cependant on met de l'eau dans » les fonts-baptismaux, et les prêtres s'en approchent. Celui qui baptise » bénit l'eau en y versant du crême, et en l'y mettant en forme de croix: » puis il prend d'une main l'enfant par le bras droit et par la jambe gauche, » et de l'autre main par le bras gauche et la jambe droite, formant une » espèce de croix avec les membres de l'enfant, qu'ils revêtent d'un petit » habit blanc; et, pendant cela, les prêtres continuent toujours de lire et » de chanter, et les femmes de crier, ou plutôt de hurler. Enfin, le prêtre » souffle trois fois au visage de l'enfant, afin qu'il reçoive, disent-ils, le » Saint-Esprit. L'enfant n'est pas plutôt baptisé que le prêtre lui donne la » communion; ce qu'il fait, en trempant son doigt dans le calice, et le » mettant en la bouche de l'enfant. Toutes ces cérémonies étant achevées, » on allume les cierges et l'on fait une procession dans l'église où l'on chante. » Les diacres portent les enfans entre leurs bras, et les prêtres marchent » devant eux; et enfin, les hommes et les femmes qui assistent à la cérémonie » suivent après tout cela, les femmes faisant leur hurlement ordinaire.

» Ils ont, selon le même auteur, quatre grands jeûnes pendant l'année, » dont le premier commence avant la fête de la Nativité de Notre-Seigneur, » et il dure pendant vingt-quatre jours. Le second, qui dure soixante jours, » est le grand Carême. Le troisième se nomme le jeûne des disciples de » Notre-Seigneur, qui commence la troisième fête de la Pentecôte, et il » dure trente-un jours. Enfin, le quatrième, qui dure quinze jours, est le » jeûne de la Notre-Dame d'août.

» Les images sont en grande vénération parmi eux, quoiqu'ils n'aient pas » de statues; et les images les plus ordinaires sont celles de Notre-Seigneur, » de la Vierge, de Saint-George, des Anges (savoir de Saint-Michel, de » Saint-Gabriel, de Saint-Raphaël, et plusieurs autres.) Ils baisent ces » images, et ils allument devant elles des lampes, dont ils prennent l'huile » pour s'en oindre quand ils sont malades. Il y a de l'apparence qu'ils n'ont » point d'autre sacrement d'extrême-onction, que cette sorte d'onction; » si ce n'est peut-être qu'ils la font avec un peu plus de cérémonie.

» L'on remarquera que le P. Vansleb parle des Abyssins dans sa Relation, » aussi bien que des véritables Cophtes ou Egyptiens, parce qu'en effet, » ils sont tous Cophtes de religion, et soumis à un même patriarche, qui » réside d'ordinaire au Caire; et qu'il n'y a que fort peu de Cophtes à Alexan- » drie, qui devrait être le lieu de sa résidence. Ce patriarche prend la qua- » lité de patriarche d'Alexandrie et de Jérusalem, et il se dit successeur de » Saint-Marc. Il étend sa jurisdiction sur l'une et l'autre Egypte, sur la » Nubie et sur l'Abyssinie. Il y a de plus onze évêques Cophtes, qui dé- » pendent de lui; savoir, les évêques de Jérusalem, de Behnese, d'Atfih,

» de Fium, de Moharrak, de Montfaillot, de Siju, d'Abutig, de Girge, » de Negade, sur Girge, et enfin, le métropolitain d'Abyssinie. Ceux qui » tiennent le premier rang après les évêques, sont les archiprêtres, dont » il y a un grand nombre parmi eux, et après ceux-là suivent les prêtres, » les diacres, les lecteurs et les chantres.

» Pour ce qui est de leur office, le samedi après le coucher du soleil, le » prêtre va à l'église, accompagné de ses ministres pour chanter les vêpres, » qui durent environ une heure; et ceux qui s'y trouvent dorment après » cela dans l'église. Ceux qui ne dorment point, prennent du tabac en » fumée, ou du café, ou bien ils s'entretiennent ensemble de ce qui leur » plaît. Deux heures après minuit, ils disent matines, et ensuite la messe, » où il vient quantité de monde. Quand ils entrent dans l'église (*a*), ils » ôtent leurs souliers, et ils baisent la terre proche de la porte du sanc- » tuaire; puis, s'approchant de l'archiprêtre, ils baisent sa main, en in- » clinant la tête, afin de recevoir sa bénédiction. Si le patriarche est pré- » sent et qu'il n'officie point, il s'assied dans un trône élevé au-dessus des » prêtres, ayant à la main une croix de cuivre; et, après que chacun a fait » la révérence ordinaire devant le sanctuaire, il la fait encore devant le » patriarche, et baise la terre proche de lui: après s'être levé, il baise la » croix et la main du même patriarche.

» Comme la plupart de ces cérémonies sont communes à tous les Orien- » taux, je n'en parlerai pas davantage, non plus que de la manière de » célébrer leur messe, qu'on peut voir dans la relation du père Vansleb: » outre qu'ils diffèrent fort peu des Grecs, dont ils ont pris une bonne » partie des cérémonies. Ce qui est remarquable, et qu'on pourrait » introduire dans les églises des Latins, c'est qu'ils ont un livre d'Homélies » tirées des principaux pères dont on lit quelque chose après la lec- » ture de l'évangile: et cela sert d'explication ou de paraphrase au même » évangile, de sorte qu'il n'est point besoin de prédicateurs pour les » instruire.

Ce qui suit pourra servir de supplément à ce que le père *Simon* a dit des Cophtes. Ils ont plusieurs églises en Egypte et surtout au Caire. Ces églises ont deux dômes, l'un pour le saint des saints, qu'ils nomment *Heikel* (c'est l'*hechal* de la synagogue, chez les Juifs), devant la porte duquel il y a toujours un voile tendu; l'autre pour le sanctuaire, qui est le chœur intérieur, toujours tourné au Levant. On célèbre la messe dans ce *Heikel;* on n'y entre jamais sans s'être lavé les pieds, et nul n'y entre s'il n'est au moins diacre. Les églises ont trois portes, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes, et la troisième pour les offrandes et les dons qu'on porte.

Voici l'abrégé de leur messe (*b*). Après la préparation du pain et du vin sur la petite table près de l'autel, et que le prêtre et ses ministres ont pris les habits sacrés, on allume des cierges, le prêtre récite la prière de la préparation, qui est suivie d'une oraison d'actions de graces. Le pain posé sur la patène et le vin mêlé d'eau sont mis sur l'autel, et offerts à Dieu par

(*a*) Voy. ci-après, au sujet du Saint des Saints.
(*b*) Tiré des *Liturgies* du P. *le Brun*, tome II.

la prière de l'oblation et de la proposition du pain et du vin. Les termes de cette prière montrent que le changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ n'est pas fait par cette prière préparatoire. Après la prière, le prêtre couvre le pain et la patène d'un voile, le calice d'un autre, et le tout d'un plus grand voile. Il baise l'autel, et descend du sanctuaire pour faire la prière de l'absolution sur les ministres. Si le patriarche est présent, c'est lui qui fait cette prière de l'absolution. Ensuite le célébrant remonte à l'autel, l'encense et fait une autre prière pour demander encore à Dieu de le mettre en état d'offrir le sacrifice, etc. après quoi, il fait le tour de l'autel, l'encense, le baise. Il encense aussi toute l'assemblée, chacun en particulier, pour faire lever ceux qui sont assis, pour recevoir les offrandes, et pour voir s'il n'y a point d'infidèles ou d'hérétiques dans l'assemblée, afin de les faire sortir. Rentré dans le sanctuaire, le célébrant se prosterne, et prie pour le peuple. Les lectures suivent, d'abord en Cophte, ensuite en Arabe pour le peuple, avec le chant du *Trisagion* répété trois fois. Ensuite le prêtre et le diacre font le tour de l'autel, pour représenter les progrès de la prédication de l'évangile, qui, en cette occasion, est porté par le diacre.

Avant la lecture de l'évangile, le prêtre étant debout devant le sanctuaire, ouvre le livre qui était posé sur l'autel, pour marquer que les paroles qu'on y lira sont sorties de la bouche de Jésus-Christ. Il fait aussi venir tous les prêtres pour voir l'évangile. Les prêtres le baisent ouvert, mais le peuple le baise fermé. Lorsqu'on le porte au peuple pour le baiser, il est couvert d'un voile. Je laisse quelques prières qui suivent, le chant du symbole, le triple encensement du prêtre vers l'Orient, le lavement des mains, l'oraison pour baiser la paix, et le signe de croix fait sur le peuple. Après cette dernière oraison, qui porte le nom d'*Oraison du baiser de paix*, tous les assistans s'embrassent.

A l'*Anaphora* (l'oblation), qui répond au canon des Latins, d'abord le prêtre rompt l'hostie en trois parties, qu'il joint les unes aux autres de telle manière qu'elles ne paraissent pas divisées, et cela se fait avec des prières et la dévotion convenables à la majesté du sujet. Cependant la véritable fraction n'a lieu qu'après (*a*) l'invocation du Saint Esprit sur les dons, et la commémoration des saints et des fidèles défunts. Je n'entre dans aucun détail sur le reste de cette messe des Cophtes : je rapporterai seulement (*b*) qu'à la cérémonie de l'élévation, que le prêtre fait avec le *Despoticon*, lorsqu'il prononce ces paroles, *Sancta Sanctis*, les diacres élèvent les cierges et la croix, le peuple se prosterne, et dit à haute voix, *Seigneur, ayez pitié de nous.* Une note du P. le *Brun* ajoute que, si l'élévation se fait un dimanche, le peuple a la tête nue et baissée, si c'est un autre jour, on adore en tenant le visage contre terre, et sans bonnet sur la tête. Ainsi, chez les Cophtes, l'adoration de l'hostie suit la division, et précède immédiatement la communion. (*c*) Un missionnaire nous rapporte cette cérémonie de la manière sui-

---

(*a*) Dans le petit intervalle qui se trouve entre cette invocation et la vraie fraction, le prêtre prononce ces paroles : *fac hunc panem*, etc. *faites de ce pain le corps*, etc. lesquelles renferment la consécration. Avant cela, les espèces sont appellées pain et le vin. Ensuite on les appelle corps et sang, etc. Voy. une citation dans le P. *Brun*, ubi sup.

(*b*) Après la véritable fraction.

(*c*) *Missions du Levant*, tome II.

vante « le diacre avertit les assistans à haute voix : *courbez vos têtes devant* » *le Seigneur*, et le prêtre, se tournant vers eux avec l'hostie sur la patène, » l'élève en disant : *voici le pain des saints*. Les assistans se courbent profon- » dément et répondent : *soit béni celui qui vient au nom du Seigneur*. C'est » par des inclinations et des prostrations que les Orientaux marquent leur » adoration, car ils n'ont pas comme nous l'usage de faire des génuflexions » et de se mettre à genoux. » A l'égard des autres usages, *Brerewood* rapporte que les Cophtes confèrent les ordres mineurs aux enfans même, et cela souvent après le baptême. Leurs parens s'engagent alors pour eux jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans. Cet engagement consiste à garder la chasteté, à jeûner le mercredi et le vendredi, et à observer les (*a*) quatre carêmes de l'année.

Les moines Cophtes sont aussi méprisés, et généralement aussi méprisables que les autres moines grecs, principalement ceux des environs de l'Egypte. Cependant les Moines du Mont-Sinaï sont exempts (*b*) du *Charatsch*, et de tout autre tribut, en vertu d'un privilége que Mahomet leur accorda, pour l'amour du bon traitement qu'on lui fit dans le tems qu'il était encore réduit à garder les chameaux de ce couvent. Ils n'ont d'autre charge que celle de faire l'aumône aux Arabes, mais ceux-ci la font payer quelquefois avec toute l'insolence de ces pauvres qui savent se prévaloir du pouvoir de la religion dominante. Au reste, je ne trouve rien de fort particulier dans les usages des moines Cophtes. (*c*) Ils doivent renoncer (*d*) pour toujours au mariage, même aux desirs de la chair, à leurs parens et aux biens du monde. La règle veut aussi qu'ils prient toujours, que même ils pensent toujours à Dieu, qu'ils jeûnent et travaillent sans relâche. Ils doivent s'habiller de laine, se ceindre d'une courroie, ne boire jamais de vin, vivre toujours dans le désert, coucher par terre sur une natte, se prosterner tous les soirs cent cinquante fois le visage et le ventre contre terre, les deux bras étendus en croix et la main fermée. En se relevant on doit faire le signe de la croix, et tout cela sans préjudice de sept autres prostrations qui précèdent les sept heures canoniales, une prostration par heure. Les Caloyers de l'église grecque observent à peu près la même discipline dans leur dévotion. Je ne dis rien de leurs habits, et je ne donnerai pas non plus le détail de leurs travaux, ni celui de leurs alimens et de tout ce qui peut concerner encore leur genre de vie. Il est plus important d'observer que, là comme ailleurs, chaque monastère et chaque église a ses traditions, ses saints, ses miracles, et, ce qui est encore plus singulier, des saints et des miracles admis par des dévots de deux religions opposées dans les pratiques, dans les dogmes et dans les principes. On trouve plus d'un exemple de cela dans les Relations du Levant ; celui-ci suffit : Les Cophtes et les Mahométans révèrent également un (*e*) saint qui était autrefois évêque, et souffrit ensuite le martyre. Par cette dernière qualité, il est le saint des Cophtes, j'ignore quelle est celle qui le fait celui des Mahométans. Cette *société de culte* était ordinaire dans le paganisme des anciens, où l'on voyait les sectes et les nations éloignées et même

(*a*) Les quatre grands jeûnes.
(*b*) Tribut que les Mahométans exigent des Chrétiens.
(*c*) *Vansleb*, *Relation*, etc.
(*d*) Tout ceci regarde les moines de saint Antoine.
(*e*) Voy. *Relat.* du P. *Vansleb*.

ennemies irréconciliables se communiquer leurs divinités, leurs systèmes et leurs miracles. A l'égard de ce dernier article, les Mahométans regardent assez indifféremment ceux des chrétiens qui vivent sous leur domination, quelquefois pourtant ils les respectent : mais, que ces miracles soient vrais ou faux, (*a*) le souverain ni ses ministres ne s'en embarrassent pas. Chacun jouit paisiblement du succès de ces illusions que la cabale ou la fausse dévotion ajoute à la vérité.

Je reviens de cette petite digression : tout ce qui concerne l'ordination diffère peu des usages de l'église grecque. (*b*) Un Rituel Cophte rapporte en détail les cérémonies et les prières qui les sanctifient. Outre les Ordinations on y trouve la bénédiction de tout ce qui sert à l'autel ; des images, des reliques et de la cuiller avec laquelle le prêtre officiant prend le corps sacré du seigneur.

Vansleb rapporte qu'on voit toujours dans l'église Cophte vis-à-vis du prêtre, une lampe allumée, suspendue entre deux œufs d'Autruche, pour l'avertir qu'il doit être attentif et vigilant dans son ministère. L'origine de cette coutume vient de l'opinion populaire, qui est que l'autruche couve ses œufs en les regardant.

J'ai peu de chose à ajouter touchant leurs fêtes : mais, avant que d'en parler, il faut dire en passant que leur année commence le huitième de notre mois de septembre, ou le vingt-huitième d'août, selon l'ancien calendrier. Outre les fêtes connues de l'église grecque, les Cophtes ont l'Epiphanie qui diffère en quelque chose de celle que j'ai décrite. Pour marquer cette différence, je ferai usage de la description que *Vansleb* nous a donnée. (*c*) Après l'office de minuit, qui fut dit dans le lieu même où était le réservoir dans lequel on devait se plonger, le patriarche se rendit à la sacristie, d'où il ressortit un peu après, revêtu de ses ornemens pontificaux, accompagné d'un prêtre et d'un diacre couvert d'une chappe. Le prêtre l'était d'une aube, le diacre portait une croix de fer. Arrivés au réservoir, le patriarche commença la bénédiction de l'eau par plusieurs leçons, tantôt en Cophte, tantôt en Arabe, tirées de l'ancien et du nouveau Testament. Ensuite il encensa l'eau, et l'agita plusieurs fois en croix avec le bâton pastoral. Les prêtres qui étaient présens firent la même cérémonie après le patriarche. Je ne dois pas oublier que, pendant cette bénédiction, il y avait dans l'eau un lustre de fer à trois branches, et de la hauteur d'un homme, chacune des branches garnie d'un cierge allumé. Après la bénédiction, le peuple eut la liberté de se plonger dans le réservoir : et, comme les trois premiers qui se présentent ont le bonheur d'être plongés eux-mêmes par le patriarche, on peut s'imaginer sans peine tout le désordre de cette dévotion prétendue, où la pudeur n'était nullement ménagée. Après que les hommes eurent achevé de se plonger dans cette eau bénite, ils se retirèrent dans le chœur, et les femmes vinrent

---

(*a*) La tolérance des souverains mahométans est telle qu'on ne leur appliquera jamais cette saillie d'un certain plaisant, au sujet de quelques miracles (ceux du B. Paris), déconcertés par le moyen d'une autorité supérieure,

De par le Roi, Défense à Dieu
De faire miracle en ce lieu.

(*b*) *Rituale Cophtitarum, inter Allatii Opuscula.*
(*c*) Tiré du P. *Vansleb*, qui décrit celle qu'il vit au vieux Caire.

à leur tour participer avec la même indécence à cette dévotion impudique, et qui mérite bien d'être comparée aux fêtes licencieuses du paganisme.

La fête de l'apparition des Saiots n'est pas moins l'effet d'une ignorance grossière. (*a*) Les Cophtes croient que cette apparition se fait dans l'église de *Gemiane*. La disposition d'une chapelle de l'église, et la manière dont les objets y sont réfléchis donne lieu à la superstition des Cophtes. Par une suite ordinaire de l'entêtement qui accompagne le caractère superstitieux, les Cophtes ne choisissent, parmi les objets réfléchis, que ceux que le hasard fait rencontrer avec leur imagination prévenue. Ainsi, l'ombre d'un homme à cheval s'applique à Saint-George, parce que ce saiot est représenté à cheval. Cette apparition dure trois jours, et, pendant ce tems-là, chacun invoque le saint auquel se rapporte le plus l'ombre qui paraît dans l'église. La dévotion est mêlée de cris de joie et de chants à l'honneur des Saints, et suivie du plaisir de se régaler, par où finit ordinairement la dévotion de toutes les fêtes.

Le jour de l'exaltation de la croix est distingué chez les Cophtes par la bénédiction d'une croix que l'on jette ensuite dans le Nil pour le faire décroître, ou plutôt comme pour le remercier de ce qu'il a cru. On sait que cet accroissement contribue à la fertilité d'une grande partie de l'Egypte: l'accroissement commence le 12 du mois de juin des Cophtes. Autrefois, cette cérémonie se faisait par le patriarche avec beaucoup de magnificence. Elle est toute simple aujourd'hui, et, telle qu'elle est, c'est toujours une superstition qui a succédé à d'autres. Sous le paganisme, on immolait tous les ans une jeune fille pour reconnaître les bienfaits du fleuve, et pour l'engager à les continuer. On prétend que cette coutume barbare a duré jusqu'à la domination des Mahométans. (*b*) La manière dont elle fut abolie est contée différemment: mais, quoi qu'il en soit, sous le régne de ceux-ci on a substitué quelque chose de plus religieux en apparence à cette cérémonie inhumaine. C'est une manière d'autel, qu'on nomme la *Rousse*, sur lequel on répand des fleurs. Le premier autel qui fut érigé après l'abolition du sacrifice d'une jeune fille, fut honoré d'un miracle. Une branche d'olivier y prit racine. A ceci, j'ajoute les *pronostics*: les Cophtes donnent ce nom à deux puits qui sont dans deux de leurs églises. Ils croient pouvoir assurer, par le moyen de l'eau de ces puits, à quelle hauteur le Nil doit monter. Cette prédiction est l'effet de la vertu que la Sainte-Vierge a bien voulu communiquer à l'eau des deux puits, après y avoir lavé les langes de Notre-Seigneur. Pour faire cette prédiction, on laisse descendre une corde de natte dans l'un des puits, la première nuit du mois de juin, jusqu'à ce qu'elle soit à fleur d'eau. Ensuite on ferme le puits, et l'on célèbre la messe. Après la messe, on tire la corde. Supposé qu'il y en ait seize pouces de mouillés, le Nil croîtra seize piques. La proportion, à ce que les Cophtes prétendent, s'y trouve toujours. Mais, ajoute *Lucas*, qui me fournit cette cérémonie superstitieuse, ce que les Cophtes prennent pour miracle est l'effet d'une filtration naturelle. Je renvoie à *Vansleb* pour le *puits d'Ar-*

(*a*) *Vansleb*, ubi sup.
(*b*) Voy *Vansleb*, relat. d'Egypte, p. 52, et *Lucas*, Voyage en Egypte, p. 317 du tom. prem. édit. d'Amst., 1720.

genus, qui ressemble fort à ces deux puits de *Lucas*. Il est fâcheux pour cet écrivain qu'il ne passe pas pour un voyageur scrupuleusement véridique. Selon *Vansleb*, la première nuit de la goutte, ou, ce qui est la même chose, de l'accroissement du Nil, « un (*a*) *cadi* et l'ancien du village vont » à l'église, portant un petit cordon de coton, marqué de huit nœuds, » éloignés d'un pouce les uns des autres. Au bout du cordon, il y a un » plomb attaché. On met ce cordon à l'orifice du puits, en présence d'une » grande foule de peuple, de manière que le cordon touche la surface de » l'eau. Après cela, ils ferment bien la bouche du puits, y apposant même » leur cachet, et attendent dans l'église jusqu'au matin pour voir de com- » bien l'eau du puits aura cru la nuit.... D'abord que le jour commence, » on lève le cachet, on ouvre le puits, on retire la corde, et ils recon- » naissent...., par le nombre des nœuds qui sont mouillés, de combien » de bras croîtra la même année le Nil au-delà de seize, comptant pour » chaque nœud un bras, etc. » Je rapporte ce récit de *Vansleb*, pour montrer de quelle façon, en matière de voyages, le dernier venu sait enchérir sur le précédent : et c'est ainsi qu'on tâche de se faire valoir au public crédule.

Vansleb ajoute « que les Mahométans, quoique ennemis jurés des Cophtes, » gardent encore en cette occasion des coutumes qui ressemblent à celles » qu'ils (les Cophtes) pratiquaient dans le tems que leurs prêtres mesu- » raient le Nil : ... ils ne font cette fonction qu'au tems de vêpres, c'est-à- » dire, à trois heures après midi. Ceux qui le mesurent doivent être *cadis* » ou juges, qui est parmi les Mahométans une charge ecclésiastique. Ils ne » le font qu'après s'être purifiés et avoir dit leurs prières des vêpres, ce qui » a du rapport à la messe des Cophtes ». *Vansleb* aurait dû se ressouvenir que le mahométisme est en partie une imitation du christianisme. D'ailleurs, comme la contagion mutuelle des manières et des mœurs se remarque dans tout l'Orient, malgré la haine irréconciliable que la différence des religions a fait naître, il n'est pas étonnant que les Mahométans, en s'établissant sur les ruines du christianisme d'Egypte, aient conservé divers usages des Cophtes, comme ceux-ci à leur tour en ont pris des Mahométans. L'expérience de nos jours montre que la haine et l'antipathie, qu'il semble que l'on entretient souvent avec une espèce de plaisir, n'ont pas le pouvoir de garantir d'une imitation mutuelle. Elle gagne insensiblement dans les mœurs et dans les manières. (*b*) Les pères prennent les défauts de leurs enfans, les enfans prennent ces défauts dans leur nouvelle patrie, et perdent peu à peu les bonnes qualités de leurs pères. Cela fait bientôt un caractère mixte, où les mauvaises qualités dominent beaucoup plus que les bonnes.

Je n'ai plus qu'un mot à dire des cérémonies nuptiales des Cophtes. Quoiqu'elles ne diffèrent pas absolument de celles des Grecs, je transcrirai ici la description que *Vansleb* en donne. « Après l'oraison de minuit, ou, » comme nous dirions, après matines, on conduisit premièrement l'époux, » ensuite l'épouse, de la maison nuptiale à l'église, éclairés par quantité » de cierges et de flambeaux allumés. Pendant la marche, on chantait des

---

(*a*) Juge mahométan.
(*b*) Les R....

» hymnes en langue cophte, *et l'on battait la mesure, ou l'on accompa-*
» *gnait ce chant* en frappant avec de petits marteaux de bois contre de
» petites règles d'ébène. L'époux fut mené dans le chœur intérieur de
» l'église....; l'épouse fut menée à l'appartement des femmes. Alors les
» prêtres et le peuple commencèrent dans le chœur des prières mêlées
» d'hymnes. *Cette dévotion fut longue.* Sur la fin, le prêtre qui faisait la
» cérémonie du mariage alla trouver l'époux, et lut trois ou quatre orai-
» sons, faisant sur lui le signe de la croix au commencement et à la fin de
» chaque oraison. Ensuite il fit asseoir l'époux à terre, le visage tourné
» vers le *heïkel.* Le prêtre, qui était debout derrière l'époux, tenait une
» croix d'argent sur sa tête. Il continua les prières dans cette posture.

» Pendant que cette cérémonie se faisait dans le chœur intérieur, le sa-
» cristain avait mis un banc hors de la porte du chœur extérieur pour y
» faire asseoir l'épouse avec une de ses parentes. Les prêtres ayant achevé
» dans le chœur intérieur ce que les Coptes appellent l'*Oraison du nœud*,
» celui qui faisait la cérémonie du mariage revêtit l'époux d'une aube, le
» lia d'une ceinture autour des reins, et lui mit une nappe blanche sur la
» tête. *L'époux, ainsi équipé, fut mené auprès de l'épouse :* le prêtre le
» fit asseoir auprès d'elle, et les couvrit tous deux de la nappe, dont l'époux
» avait auparavant la tête couverte....: après quoi, il les oignit l'un et
» l'autre d'huile au front et au-dessus du poignet. Pour finir la cérémonie,
» ils se donnèrent mutuellement la main : le prêtre leur lut tout haut
» l'exhortation qui contient les devoirs que l'on se doit réciproquement
» dans le mariage..... Diverses prières suivirent encore...., ensuite la
» messe....; l'époux et l'épouse y communièrent....; la messe finie, ils
» retournèrent chez eux. »

CRÉANCE ET COUTUMES DES ABYSSINS OU ETHIOPIENS.

« Comme l'on a traité assez au long de la religion des Cophtes, et que
» les Abyssins ne diffèrent point d'eux en cela, l'on ne s'étendra pas beau-
» coup sur ce sujet.

» L'ancienne Ethiopie est aujourd'hui nommée Abbassie, et les peuples
» qui l'habitent sont appelés Abyssins. Ils n'ont qu'un (*a*) évêque qui les
» gouverne, et qui leur est envoyé par le patriarche d'Alexandrie, lequel
» réside au Caire : de sorte qu'ils suivent en toutes choses la religion des
» Cophtes, à la réserve de quelques cérémonies qui leur sont singulières.
» Ils ont aussi une langue particulière, qu'ils nomment chaldéenne, parce
» qu'ils croient qu'elle tire son origine de la Chaldée, quoiqu'elle soit
» pourtant fort différente du chaldéen ordinaire; c'est pourquoi on l'appelle
» langue éthiopienne. Ils se servent de cette langue dans leurs liturgies et
» dans les autres offices divins, bien qu'elle soit ancienne, et qu'elle soit
» assez différente de l'éthiopien vulgaire. Ceux qui savent l'hebreu peuvent
« apprendre facilement cette langue, parce que l'une et l'autre ont plusieurs
« mots communs : elle a néanmoins des caractères particuliers; et, au lieu
» que, dans la langue hébraïque, les points qui servent de voyelles ne sont

(*a*) Métropolitain de toute l'Ethiopie. On l'appelle *Abuna*, c'est-à-dire, *notre Père.*

» point attachés aux consonnes, dans la langue Ethiopienne il n'y a point » de consonne qui ne fasse en même tems sa voyelle, ce qui veut dire que » les caractères sont syllabiques.

» Les Abyssins ont témoigné plusieurs fois vouloir se réunir avec l'Eglise » Romaine; et il y a plusieurs de leurs lettres écrites aux Papes, dont une » des plus considérables est (*a*) celle que David, qui prend la qualité d'em- » pereur de la grande et haute Ethiopie et de plusieurs autres royaumes, » écrivit à Clément VII, à qui il fait de grandes soumissions, et proteste » vouloir obéir. Mais il est constant que les Ethiopiens n'ont eu recours » à Rome et aux Portugais que pour rétablir leurs affaires, lorsqu'elles ont » été en désordre, et qu'ils s'en sont mocqués aussitôt qu'ils ont eu quel- » que succès, ainsi que l'on peut voir dans les Histoires des Portugais, sans » qu'il soit besoin de les rapporter ici. Tout le monde sait ce qui arriva à » Jean Bermudes, qui fut fait patriarche d'Ethiopie, et consacré à Rome à » la sollicitation même des Abyssins, qui feignaient de ne vouloir plus avoir » à l'avenir d'autres métropolitains que ceux qui leur seraient envoyés de » Rome. Mais ils ne sont pas sitôt venus au-dessus de leurs affaires, qu'ils » ont rejeté ces sortes de patriarches, et qu'ils ont envoyé au Caire pour » avoir un métropolitain de la main du patriarche des Cophtes, méprisant » l'Eglise Romaine, et maltraitant même les Portugais qui étaient demeurés » dans leur pays, sans avoir égard aux grands services qu'ils leur avaient » rendus. (*b*) Alexis Menèses, dont nous avons parlé ci-dessus, crût être » obligé de faire tous ses efforts pour réunir ces peuples avec l'Eglise » Romaine, et, ayant pris la qualité de primat des Indes, il prétendait » étendre sa jurisdiction jusques dans l'Ethiopie. C'est pourquoi il y envoya » des missionnaires avec des lettres pour les Portugais qui étaient en ce » pays-là, et il écrivit en même-tems au métropolitain des Abyssins, qu'il » exhortait fortement de se soumettre à l'Eglise Romaine. Il ajouta de plus » qu'il ne devait pas faire difficulté d'obéir à cette Eglise, puisque le pa- » triarche des Cophtes s'y était depuis peu soumis avec toute son Eglise: ce » qu'il prouvait par les actes même de la légation de ce patriarche, de la » manière qu'ils sont insérés à la fin du cinquième tome des Annales de » Baronius, dont il lui envoya une copie. Mais il ne savait pas que la cour » de Rome avait été surprise en cela, et que Baronius avait publié trop faci- » lement ces actes sous le nom du véritable patriarche d'Alexandrie et de » l'Eglise des Cophtes.

» Au reste, l'on doit remarquer que Menèses et plusieurs autres se sont » trompés, quand ils ont accusé les Ethiopiens de judaïser en leurs céré- » monies, parce qu'il s'en trouvait parmi eux quelques-uns qui obser- » vaient (*c*) la circoncision, (*d*) qu'ils célèbrent de plus le samedi aussi bien

(*a*) *Epist. David. ad Clem. VII.*

(*b*) *Alex. Menes. Hist. Orient.*

(*c*) Cependant, selon le rapport de quelques relations, les Abyssins disent qu'ils veulent être circoncis, parce que J.-C. l'a été. On ajoute qu'après qu'on eut chassé les missionnaires, on fit circoncire ceux qui ne l'avaient pas encore été. Cela montre au moins que la circoncision est devenue, chez les Abyssins, une pratique de religion, quoique *Brerewood* et le P. *Simon* croyent le contraire. J'ajoute ici que, suivant la tradition des Abyssins, leurs rois descendent de Salomon, par la reine de Seba. Que cette tradition, soit vraie ou fausse, on ne doit pas être surpris de trouver des pratiques judaïques dans la religion de ces Peuples. Voyez *Dissert.* de l'abbé *le Grand* sur les *voyages* du P. *Lobo*.

(*d*) Ils sanctifient le samedi par la célébration du *Corban*, c'est à-dire du sacrifice eucharis-

» que le dimanche, et qu'ils s'abstiennent de (*a*) manger du sang et des » viandes étouffées. La circoncision des Ethiopiens est différente de celle » des Juifs, qui la regardent comme un précepte ; au lieu que les premiers » ne la considèrent que comme une coutume qui n'appartient point à la » religion : et même l'on circoncit parmi eux (*b*) les femmes. Ce qui me fait » croire que cet ancien usage des Abyssins n'a été introduit parmi eux que » pour rendre les parties qu'on circoncit plus propres à la génération (*c*). » A l'égard du samedi, et des viandes étouffées, cela n'est point singulier » aux Abyssins : toute l'Eglise orientale est dans la même pratique, sans » qu'on la puisse accuser pour cela de judaïser, puisque le samedi, selon » les anciens canons, est aussi bien un jour de fête que le dimanche. Et, » pour ce qui est de ne point manger de sang, ni de viandes étouffées, » c'est un réglement du nouveau Testament, qui a même été en usage dans » l'Eglise occidentale. (*d*) L'on conclura de cette dernière remarque que » le jésuite Roderic ne devait pas tant presser les Cophtes, dans la confé- » rence qu'il eut avec eux, de quitter toutes ces cérémonies ; et, de plus, » que les Cophtes ne lui parlèrent pas sincèrement, quand ils lui dirent » qu'ils étaient persuadés qu'ils erraient dans les sentimens où ils étaient » touchant la répudiation des femmes, dans la circoncision des enfans, » et dans l'abstinence des viandes étouffées. Outre ces remarques, l'on » prendra encore garde qu'on attribue aux mêmes Abyssins plusieurs choses » qui sont éloignées de leur créance. Par exemple, on prétend qu'ils con- » viennent avec les Latins touchant la procession du Saint-Esprit : ce que » l'on confirme par les liturgies éthiopiennes imprimées à Rome, où il » est dit que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Mais il ne faut pas » toujours se fier à ce qui a été imprimé à Rome ; car il est certain que » les Abyssins ne diffèrent point du reste des Orientaux dans l'article de la » procession du Saint-Esprit.

» L'on ne doit pas de plus ajouter foi à tout ce que Thomas de Jesu a » écrit touchant la créance des mêmes Abyssins ; et je ne trouve pas même » que les actes qu'il a insérés dans son (*e*) livre touchant la créance des

---

tique, et par des repas de charité, suivant les canons apostoliques. Mais cependant ils distinguent le samedi du dimanche. Voy le P. *Brun* dans ses *Dissertations sur les Liturgies*, etc. tome II ; voy. aussi une dissertat. de l'abbé *le Grand* sur les *Voyages* du P. *Lobo*.

(*a*) Ils ne mangent pas non plus de chair de porc, ils ne mangent point de lièvre, ni d'autres viandes défendues par la loi des juifs.

(*b*) Pour la propreté, dit on, etc.

(*c*) Le relâchement des fibres, occasionné par la chaleur du climat, et les proportions vicieuses du prépuce qui en résulte, ont, de tous tems, rendu les peuples voisins de la zone torride, sujets à de petits vers qui s'engendrent sous le gland, entre les replis trop nombreux du prépuce. Pour y remédier, les ablutions fréquentes dont ils faisaient usage, n'étant pas suffisantes ces peuples eurent recours à la circoncision qui, en dégageant ces parties, diminue les frottemens et rend les bains plus efficaces. Dans la suite, ce qui n'avait été institué que pour conserver la santé, devint un précepte de religion. Les juifs (lépreux égyptiens, chassés de leur patrie), le tenaient de ces derniers, et ceux-ci l'avaient reçu des Ethiopiens.

(*d*) Voici quelques autres pratiques où les Abyssins judaïsent. Le frère épouse la femme de son frère, les hommes s'abstiennent d'aller à l'église après les devoirs du mariage ; et les femmes, dans le tems de leur maladie périodique. (Cependant ces usages pourraient aussi bien venir du paganisme que du judaïsme.) Après les couches, les femmes sont quarante jours à se purifier pour un garçon, et quatre-vingts pour une fille. Ils jeûnent trois fois dans le mois de février, en mémoire du jeûne des Ninivites ; mais on a déjà remarqué cet usage entre ceux des autres Orientaux. Enfin l'on prétend que leur chant approche beaucoup de celui des juifs.

(*e*) *Thom. à Jesus.*

» Abyssins soient toujours véritables, quoique la profession de foi qu'il » produit vienne de Tecla, prêtre Abyssin : car il est dit expressément que » le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; ce qui est néanmoins faux. Il » est aussi observé que les Abyssins croient que la transubstantiation du » pain et du vin se fait lorsque le prêtre prononce les paroles où les Latins » font consister la consécration. Il est cependant certain que la liturgie » des Ethiopiens est en cela conforme à toutes les autres liturgies orien- » tales, et que la consécration ne se fait, selon leur sentiment, que quand » le prêtre invoque le Saint-Esprit dans une prière particulière, qui se » trouve dans toutes les messes des nations du Levant. Je passe sous silence » plusieurs autres points qui ne sont pas tout-à-fait bien énoncés selon » la créance des Abyssins, (*a*) principalement ceux qui regardent les sa- » cremens. Mais il est aisé de corriger ces erreurs sur ce que nous avons » déjà dit ci-dessus, en parlant des autres nations orientales, sans qu'il » soit besoin de nous arrêter davantage sur ce sujet; et il sera facile, en » suivant cette méthode, de réformer ce que Brerewood a rapporté sur la » bonne foi de ces auteurs. »

» Les Abyssins sont entièrement dépendans du patriarche d'Alexandrie. Ce patriarche choisit et consacre à sa volonté le métropolitain d'Abyssinie (*b*), et c'est pour cela que, dans les prières, les prêtres Abyssins nomment le patriarche d'Alexandrie avant le métropolitain, (*c*) qui, après son élection, est toujours responsable de sa conduite et de son ministère à ce patriarche. Ce métropolitain ne peut être Abyssin, il ne peut ni faire ni établir d'autres métropolitains. Ainsi, quoiqu'il ait l'honneur d'être nommé patriarche, il n'en a pas l'autorité. Cependant il donne seul les dispenses, et possède des revenus considérables, qui ne doivent presqu'aucune » redevance au souverain de l'Etat.

Ce patriarche, connu en Abyssinie sous le nom d'*Abuna*, ainsi qu'on l'a déjà dit, et qui est aussi étranger dans les matières de religion que dans les manières du pays, tant on le dépeint ignorant, avait autrefois une si grande autorité que le roi n'était pas reconnu roi qu'il n'eût été sacré par les mains de cet *Abuna*. Aujourd'hui toute sa fonction ne consiste guères qu'à administrer les ordres, et faire des prêtres autant et plus ignorans que lui et de fort mauvaises mœurs. On ajoute aussi qu'il ne met aucun interstice dans la collation des ordres, et qu'il en confère plusieurs à la fois. Pour décrire les cérémonies de cette ordination des Abyssins, je me servirai du récit d'un auteur qui les rapporte comme témoin oculaire.

(*d*) L'ordination est ordinairement de cinq ou six mille personnes à la fois. Celle dont on nous parle ici était de deux mille trois cent cinquante-six. Pour cette cérémonie « on avait dressé une tente blanche, l'*Abuna* » arriva sur sa mule, bien accompagné, et sans mettre pied à terre, il fit » un discours en arabe, dont le sens était que, si parmi cent qui se pré- » sentaient, il y avait quelqu'un qui eût plusieurs femmes, il eut à se re-

---

(*a*) Voy. ci-après.

(*b*) Voy. *Brerewood*, Recherches, etc. et le P. *Brun*, Liturgies, etc. tome II.

(*c*) On peut lire des circonstances remarquables de cette dépendance dans les *Dissertations* de l'abbé *le Grand* sur les *Voyages* du P. *Lobo*.

(*d*) *Alvarès*, cité par l'abbé *le Grand* ubi sup.

» tirer, sous peine d'excommunication ..... Ensuite, il descendit de sa » mule, et s'assit près de sa tente, pendant que quelques prêtres rangeaient » sur trois lignes ceux qui devaient être ordonnés. En même-tems, ces » prêtres les examinèrent, et leur présentèrent un livre, seulement pour » voir s'ils savaient lire : à mesure qu'ils les approuvaient, ils les marquaient » sur le bras. Ceux qui furent ainsi marqués se retirèrent ; l'*Abuna* entra » dans sa tente, on fit défiler devant lui ceux qui avaient été admis, il mit » la main sur leur tête, et récita en langue Cophte la prière qui commence » par ces paroles, *gratia divina quæ infirma sanat*, etc..... Ayant ordonné » de la sorte chacun de ces prêtres en particulier, il récita d'autres prières, » et donna des bénédictions avec une petite croix de fer. Puis un prêtre » lut l'épitre et l'évangile..... Ensuite l'*Abuna* dit la messe, et donna la » communion à tous ces prêtres » admis aux ordres avec aussi peu de choix pour les qualités du corps que pour celles de l'esprit, puisque, parmi eux, on voyait indifféremment des aveugles et des manchots, etc. Il paraît aussi, par le rapport de l'auteur cité ici, que la bienséance est peu ménagée dans cette cérémonie : entre ces ordonnés, plusieurs étaient absolument nuds.

On donne la cléricature aux enfans qui sont encore à la mamelle, et depuis cet âge jusqu'à quinze ans. Pour être clerc, il ne faut pas être marié, mais un clerc peut se marier avant que de se présenter pour être prêtre, et, quand on est prêtre, on ne peut plus se marier. Dans la cérémonie de l'ordination du clerc, du soudiacre, etc. On passe à la file devant l'*Abuna*, qui est assis dans un fauteuil placé dans une tente élevée au milieu de l'église. Il leur coupe un peu de cheveux en cinq endroits en forme de croix, les oint avec du crême au front, et leur fait toucher les clefs qui ouvrent la porte de l'église. On met une nappe sur la tête de ces ordonnés, on leur donne des burettes entre les mains, pour marquer qu'ils doivent servir à l'autel. Après cette cérémonie, l'*Abuna* dit la messe et communie ces ordonnés.

Il y a, continue-t-on, en Abyssinie des chanoines et des moines, et, parmi ceux-ci, deux sortes d'hermites. Les chanoines se marient, et leurs canonicats passent souvent à leurs enfans. Cette pratique est d'autant plus remarquable qu'aucune religion, excepté le judaïsme, ne saurait alléguer des exemples d'une succession héréditaire aux charges ecclésiastiques. Entre les prêtres, le *Komas* (*l'Hégumène*) est, chez les Cophtes et les Abyssins, le premier dans l'ordre de prêtrise après le métropolitain et les évêques. Les moines ne se marient point. On assure qu'il y en a de deux sortes, les uns qui ont un général, et forment une congrégation, les autres qui ont une règle commune, sans que leurs monastères aient aucune relation ensemble. Ces moines ont beaucoup de crédit, même dans les affaires d'Etat. Ils font des vœux. On rapporte à cette occasion qu'un Abyssin disait des moines de son pays : *Nos religieux, prosternés contre terre, promettent tout haut à leur supérieur de garder la chasteté, mais en faisant tout bas cette restriction* : comme vous la gardez, mon père. *Ils s'acquittent de même des autres vœux.* En celà, l'Europe ne doit rien à l'Abyssinie : mais, après tout, diront les moines, on ne sera jamais en droit de tirer des conséquences du particulier au général.

Il n'appartient qu'aux prêtres et aux diacres d'entrer dans le sanctuaire. L'empereur lui-même n'y entrerait pas, s'il n'était promu aux ordres. De là

vient que ces princes se font ordonner diacres, et quelquefois prêtres, quand ils parviennent à la couronne. Je placerai ici les cérémonies observées au couronnement ; mais il faut dire auparavant en deux mots que les souverains de l'Ethiopie prétendent descendre de Salomon par la reine de Saba. (*a*) Cette origine, vraie ou fausse, est soutenue de quelques preuves historiques mêlées de beaucoup de fictions ridicules : si elle était véritable, on pourrait croire avec quelque raison que les mages qui vinrent en Judée pour voir le Sauveur étaient des Ethiopiens : ce qui me porterait encore plus à le croire, serait le judaïsme si généralement répandu dans le christianisme de cet empire, et qui semble être une suite de l'origine des monarques Abyssins. Quoi qu'il en soit, ils sont obstinés dans cette croyance, en vertu de laquelle les rois Abyssins se qualifient *rois d'Israël*. Fondés sur une origine si glorieuse à la Nation, les peuples sont distribués en tribus, comme autrefois les Hébreux ; ils conservent beaucoup de noms juifs, et leurs chantres même se vantent d'être de la race des anciens scribes. Venons au couronnement. (*b*) « Autrefois on tenait (*c*) les princes du sang comme pri-» sonniers sur la montagne de *Guexen*, on s'informait des mœurs et des » inclinations de chacun d'eux, et, lorsqu'on était convenu du prince » qu'on devait placer sur le trône, le vice-roi de Tigré allait avec quelques-» uns des principaux et une partie des troupes prendre le nouveau roi. » Ce vice-roi rangeait son monde au pied du rocher, montait avec les pre-» miers au logis du roi élu, et lui attachait une boucle d'or à l'oreille, ce » qui était la première marque de sa dignité : ensuite on mandait à tous les » autres princes de venir reconnaître leur roi et le saluer. Ces princes » étaient aussitôt renfermés, le nouveau roi descendait de la montagne et » se montrait à ses troupes. Les officiers.... le saluaient et le condnisaient » dans la tente qu'on lui avait préparée. Il y entrait à cheval, puis, étant » descendu, un des principaux ecclésiastiques l'oignait d'une huile de sen-» teur, pendant que les prêtres chantaient des pseaumes. On le couvrait » d'un manteau royal, on lui mettait la couronne sur la tête et une épée » nue à la main. On le plaçait sur son trône : ensuite le grand aumonier » montait sur un lieu élevé, et annonçait au peuple et à l'armée qu'ils fai-» saient régner un tel..... Les cris de joie et les bénédictions succédaient » à la proclamation. » Peut-être que l'usage de ces cérémonies se conserve encore. Le prince qui fut couronné en 1609, étant arrivé à quelque distance de l'église d'*Axuma*, où se fait le couronnement, « trouva de jeunes » filles qui tenaient un cordeau tendu au travers de la rue pour l'empêcher » de passer. Elles lui demandèrent jusqu'à trois fois qui il était ; il se retira » en arrière à la première demande, et répondit qu'il était le roi de Jéru-» salem.... les filles répondirent qu'il n'était pas leur roi. A la troisième de-» mande, le roi tira son épée, coupa le cordeau, et toutes les filles crièrent » qu'il était véritablement leur roi, le roi de Sion. Alors on entendit le » bruit des tambours, des trompettes, etc., et l'on fit des décharges de » l'artillerie. L'*Abuna*, qui l'attendait, accompagné de tout le clergé.... le

(*a*) Voy. *Dissert. sur la Reine de Saba*, dans les *Voyages* du P. *Lobo*.
(*b*) J'emploie ici la description que donne l'abbé *le Grand* dans sa *Dissert. sur les rois d'Abyssinie*.
(*c*) Cet usage est aboli. V. *Dis.* de l'abbé *le Grand*.

» reçut, et on commença à chanter plusieurs pseaumes en conduisant le » roi à l'Eglise.... Ensuite le couronnement se fit de la manière qu'il a été » dit. Le roi étant couronné entra dans le sanctuaire, entendit la messe » et communia.... La couronne de l'empereur d'Ethiopie est un chapeau » chamarré de galons d'or et d'argent, surmonté d'une croix et doublé de » velours bleu....Les Abyssins s'imaginent que cette couronne est tombée » du ciel, à cause que, dans les tableaux du couronnement de leurs rois, » on voit un ange qui tient la couronne suspendue ».

Les rois d'Abyssinie prennent le titre d'Empereur ou de Roi des Rois. En montant sur le trône, ils prennent un nouveau nom et l'ajoutent à celui qu'ils ont reçu au baptême. Leur sceau est un lion tenant une croix, avec cette légende, *le lion de la Tribu de Juda a vaincu.* (*a*) Ils ont fait autrefois les fonctions de la prêtrise, et ils ne perdaient ce droit qu'après avoir eu le malheur de tuer quelque chose de vivant de leur propre main. Ce malheur était d'une terrible conséquence pour le Souverain, puisqu'après une faute de cette nature, ses sujets se trouvaient dispensés de l'obéissance qu'ils lui devaient, et n'étaient plus obligés de le reconnaître.

Les Empereurs d'Ethiopie peuvent épouser plusieurs femmes, mais il n'y en a qu'une qui porte le nom de Reine. Ce titre lui est donné avec quelque cérémonie. La proclamation de la reine est conçue dans ces termes : *Le Roi a fait Reine une telle, sa servante.* Cependant elle ne mange pas avec le roi son époux. Ce prince est très-peu communicatif, imitant en cela l'usage des Souverains orientaux. On dit pourtant qu'aujourd'hui il se montre trois ou quatre fois par an, mais personne ne le voit manger, que ceux qui lui portent les morceaux à la bouche. Lorsqu'il donne audience, il est caché derrière un rideau.

Je ne dis rien de l'autorité despotique de ce Monarque, par laquelle il est le maître absolu des biens et même de la liberté de ses sujets, ni de la manière dont il autorise le pillage des provinces et les vols publics. La tolérance qu'il accorde à ce crime, si contraire à la société, va si loin, que le chef des voleurs achète sa charge, l'exerce sans opposition et paye tribut au souverain. Au milieu de ce désordre, on trouve un bien considérable; c'est qu'on ne connaît en Abyssinie ni avocats, ni procureurs, ni procès.

Je reviens à des usages plus liés à la religion, et je commence par le (*b*) baptême, dont voici la cérémonie selon les Cophtes. (*c*) « La mère, parée » aussi proprement qu'il lui est possible, se présente à la porte de l'église » avec son enfant. Là . . . , le ministre du sacrement fait de longues » prières sur les deux, commençant par la mère. Ensuite il les introduit » dans l'église, et fait sur l'enfant six onctions d'une huile bénite pour les » exorcismes. Ces premières onctions sont suivies de trente-six autres avec » du *Galilæum* sur autant de différentes parties du corps : après quoi, il

(*a*) Voy. un passage remarquable dans la *Dissertation* de l'abbé *le Grand* sur le *prêtre Jean.*

(*b*) On ne parle point ici de la distinction des sept sacremens : les Abyssins les connaissent et les observent à peu près comme les Grecs.

(*c*) Extrait de la première dissert. sur les sacremens, par l'abbé *le Grand*, ubi sup. Cet extrait regarde plus particulièrement les Cophtes que les Abyssins; cependant il ne s'accorde pas tout-à-fait avec ce que rapporte le P. Simon.

» bénit les fonts baptismaux, y versant à deux reprises de l'huile bénite, » et faisant à chaque fois trois formes de croix avec du *Meiron*, et tout est » accompagné de longues prières. La bénédiction des fonts finie, il y plonge » l'enfant trois fois. A la première il le plonge jusqu'à la troisième partie » du corps, en disant, *je te baptise, au nom du Père*, ensuite jusqu'aux » deux tiers, et ajoute, *je te baptise au nom du Fils.* A la troisième, il le » plonge entièrement et dit, *je te baptise au nom du Saint-Esprit.* L'admi- » nistration de la confirmation de l'eucharistie suivent immédiatement » après. . . . . Ils célèbrent le baptême avant la messe, et, à la fin, ils » communient l'enfant baptisé. »

Le *Meiron*, dont on a parlé, c'est le Crême; le *Galilæum*, c'est l'huile des Catéchumenes. Le patriarche consacre le premier avec beaucoup de cérémonies, qu'il est inutile de décrire, parce qu'elles ne diffèrent pas assez de celles des grecs. Après la bénédiction du nouveau *Meiron*, le vieux est distribué aux évêques. Le patriarche Cophte en envoye au Métropolitain d'Abyssinie. L'Empereur de cet Etat est sacré avec ce *Meiron.* Pour le *Galilæum*, c'est une huile qui, après avoir servi à rincer les vaisseaux où était le *Meiron*, demeure sanctifiée par le mélange des gouttes qui restent de ce *Meiron.*

Comme les femmes ne sortent point du logis que quarante jours après être accouchées d'un garçon, ou quatre-vingts après l'être d'une fille, le baptême est différé jusqu'à ce tems-là, et quelquefois aussi plus long-tems. Si l'enfant est malade, on le porte à l'église, et on l'étend sur un drap près des fonts. Le prêtre y trempe ses mains trois fois, et frotte autant de fois avec ses mains mouillées le corps de l'enfant depuis le dessus de la tête jusqu'au bout des pieds. S'il arrive que l'enfant soit porté le soir à l'église, ou à toute heure qu'il n'est pas permis de dire la messe, la mère et l'enfant demeurent là jusqu'au lendemain, afin que l'enfant soit communié. La raison de cet usage est que le baptême ne peut jamais s'administrer que dans l'église, et par le ministère ou de l'évêque ou du prêtre. Si l'enfant n'est pas en état d'être porté à l'église, le prêtre va au logis, et après avoir récité les prières sur la mère, et fait les six onctions de l'exorcisme sur l'enfant, il lui demande trois fois s'il croit en un seul Dieu en trois personnes. Quand on a répondu oui pour l'enfant, il continue de faire quelques prières, leur donne sa bénédiction et se retire. Cette pratique est fondée sur un Canon des Cophtes, *que si un enfant vient à mourir après la dernière onction, ou même après la première, l'onction lui tient lieu de baptême . . . . et il est sauvé.* . . . . Cette description, ainsi que je viens de le dire, est plutôt celle du baptême des Cophtes d'Egypte que de celui des Abyssins : mais les différences ne sont pas assez considérables pour m'étendre sur ce dernier. Seulement, je remarquerai (*a*) que des Missionnaires ont accusé les prêtres Abyssins de changement et d'abus dans la formule du baptême, en disant, *je te baptise dans les eaux du Jourdain*, au lieu de ces paroles, *je te baptise au nom du Père*, et qu'ils n'attendent pas le terme prescrit pour le baptême de l'enfant, lorsqu'ils le voyent en danger de mort. Cependant on nous assure en même-tems (*b*)

(*a*) *Dissert.* de l'abbé *le Grand* sur le *baptême*, ubi sup.
(*b*) Je rapporte ces opinions sur la bonne foi de *Brerewood*, ubi sup.

qu'ils croyent le salut des enfans morts sans baptême, pourvu que ces enfans soient nés de père et de mère fidèles; ajoutant même que l'enfant est sanctifié dans la vertu de la communion que la mère reçoit après la conception. On leur attribue aussi de croire que l'ame est engendrée comme le corps. (*a*) Ce sentiment ne leur est nullement particulier, et a même trouvé des partisans distingués.

L'Epiphanie des Abyssins a quelque chose de remarquable. On sait que chez les chrétiens du Rite Grec, cette fête est la commémoration, ou l'anniversaire du baptême de Jésus-Christ; mais je n'oublierai pas que la plupart des Missionnaires et des voyageurs ont regardé les cérémonies des Abyssins comme une rebaptisation réelle, et par conséquent comme une erreur capitale. Cependant un (*b*) Evêque Ethiopien, a déclaré que cette rebaptisation prétendue n'était pratiquée ni comme un sacrement, ni comme une institution capable d'ajouter quelque chose à la régénération que le fidèle acquiert par la vertu du premier baptême : et la preuve de cela, dit *Brerewood*, c'est la nouveauté d'un usage qui ne remonte qu'à peine à cent ans. D'autres prétendent que c'est un véritable baptême, que les Abyssins croient capable de remettre les péchés. On le prouve par l'ordre qui fut donné de faire un baptême général dans toute l'Abyssinie, après qu'on eut chassé les Jésuites, et aboli la religion romaine. Après ces remarques, voici la description de cette Epiphanie des Abyssins, telle qu'elle est décrite dans un extrait de la Relation du Père Alvarez (*c*). « Le quatre janv. 1521... » les prêtres Abyssins s'assemblèrent en grand nombre dès la veille, et » chantèrent toute la nuit pour bénir le lac. On jetta de l'eau bénite dedans. » Le roi y arriva sur le minuit; il fut baptisé le premier avec la reine et » l'*Abuna*. . . . . l'étang où se faisait le baptême était un quarré long, » revêtu de planches couvertes de toiles de coton cirées. On y descendait » par six dégrés, l'eau entrait par un tuyau au bout duquel on avait attaché un sac pour la recevoir et la rendre plus nette. La presse fut très» grande dès le matin. Un bon vieillard qui avait été le précepteur du prêtre « Jean était dans l'eau jusqu'aux épaules, et il plongeait la tête de ceux qui » se présentaient, en leur disant : *je te baptise, au nom du Père, et du Fils, » et du Saint-Esprit.* Tous étaient nuds, et n'avaient rien pour se couvrir. » Ceux qui étaient de moyenne taille ne descendaient pas tous les degrés. » Si ce qui suit est bien véritable, on doit croire que les Abyssins regardent au moins la rebaptisation de ceux qui ont erré dans la foi comme nécessaire. « Le roi demanda à Alvarez ce qu'il pensait de cette cérémonie. Celui-ci ré» pondit qu'elle ne pouvait être rectifiée ni excusée que par la bonne in» tention. . . . . Mais, reprit le roi, que peut-on faire pour réconcilier » ceux qui, après avoir apostasié, reviennent à l'église ? . . . . Le Portugais

(*a*) Entre ceux qui ont soutenu que notre ame est engendrée par nos parens, les uns ont cru que l'ame produisait l'ame; les autres, que l'ame était dans cette portion de matière qui produit l'homme, et que *effluebat eum semine, cujus etiam subtilior pars erat.* Cette dernière opinion suppose que l'ame est une portion de matière plus subtile que le corps. Je m'imagine que la première suppose à peu près la même chose, car il n'y a point de génération entre les esprits. La matière seule est capable de cette dissolution, de cette augmentation de matière, et cette addition de des parties homogènes qui sont les suites de ce qu'on appelle *génération*. A cela près, la génération des ames fait assez bien concevoir la propagation du péché originel.

(*b*) *Brerewood*, ubi sup.

(*c*) *Dissert. sur le Baptême*, ubi sup.

» répondit : il faut instruire les Apostats, prier pour eux, les brûler s'ils ne » veulent pas se convertir. » On sent combien ce raisonnement est convaincant et conforme à l'esprit de l'évangile. Mais je ne laisserai pas que d'y trouver un autre défaut capital, dont les suites seraient dangereuses pour les Orthodoxes : c'est que les hérétiques, lorsqu'ils ont la force en main, sont en droit de brûler leurs apostats et leurs relaps, après avoir inutilement prié pour eux, et travaillé sans fruit à les ramener à la foi de leur église. On aurait beau vouloir leur prouver que leur secte n'est point l'église, cet argument ne tiendrait pas devant le feu matériel. « Le roi, nous dit enfin Alvarez, » approuva ce discours, et ajouta que son ayeul avait commandé ce bap- » tême par le conseil des gens doctes et habiles, de peur que tant de gens, » qui avaient manqué à Dieu, ne périssent faute de secours ».

Enfin, on trouve dans quelques relations qu'après le baptême de l'enfant, on le stigmatise au front, et l'on a débité autrefois que les Chrétiens de Nubie avaient aussi le baptême du feu. A l'égard des Abyssins, Alvarez dit : « Quant aux marques que nous voyons porter à quelques esclaves » noirs sur le nez entre les deux yeux, ou bien sur les sourcils, elles ne » sont pas faites avec le feu, ni pour chose qui concerne aucun point de la » religion chrétienne, ainsi qu'on l'a faussement présumé. »

La confirmation des Cophtes consiste en de longues prières, et en la réitération des onctions faites à l'enfant qui a reçu le baptême. Chez les Abyssins, le prêtre fait l'onction avec le crême, en forme de croix, sur le front des baptisés, en disant : *Que ce soit l'onction de la grace du Saint-Esprit;* Amen. Au nez et aux lèvres, il dit : *C'est le gage du royaume des cieux.* Aux oreilles : *L'onction sainte de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Aux bras, aux genoux et aux jambes : *Je vous oins de l'onction sainte au nom du père*, etc. Enfin, le prêtre dit, sur les enfans baptisés, et ensuite confirmés, une oraison en forme de bénédiction, leur met des couronnes sur la tête, et leur donne l'eucharistie.

Ce qui a été dit de ce sacrement en parlant des Cophtes, n'empêchera nullement la description de plusieurs usages qui le concernent chez les Abyssins. D'abord on nous dit (*a*) que ces peuples communient souvent, qu'ils assistent à la messe avec une grande dévotion (*b*), n'osant ni cracher, ni se moucher pendant la messe. Un autre nous dit (*c*) que, le jour de leur communion, il ne leur est pas même permis de cracher jusqu'au coucher du soleil. Il ajoute que les Abyssins ne se confessent jamais sans communier; et ils se confessent aussitôt qu'ils ont commis un péché. De plus (*d*), il n'y a que les prêtres et les diacres qui entrent dans le sanctuaire où est l'autel. Lorsque l'empereur d'Ethiopie marche, on porte toujours une tente pour la chapelle et un autel portatif. Alvarez le nomme la pierre sacrée. Cet autel est dans un coffre que quatre hommes portent sur les épaules pendant le voyage. Huit prêtres, destinés à cette fonction, se relayent les uns les autres. Deux clercs marchent devant cet autel portatif, l'un portant la croix et l'encensoir, l'autre une clochette, au son de laquelle tous ceux qui sont

(*a*) *Relat.* du P. *Lobo.*
(*b*) *Le Brun*, Dissert. sur les Liturgies.
(*c*) *Brerewood*, citant *Zaga-Zabo*, ubi sup.
(*d*) *Alvarez*, ubi sup., cité par le P. *le Brun.*

dans le chemin s'arrêtent, et ceux qui sont à cheval mettent pied à terre par respect. Tant d'attention, jointe à une pureté si grande et si recommandée, le respect extraordinaire du prêtre et du peuple, persuadent tout au moins aux Catholiques que les Abyssins croient la présence réelle : tandis que les Protestans convertissent hardiment cette messe des Abyssins en simple *cène*, ni plus ni moins que toutes les autres de l'Orient, et se défient de tous les rapports des missionnaires, quelque raison qu'on puisse leur alléguer pour autoriser ces récits. Je vais exposer tout simplement au lecteur les cérémonies qui concernent l'eucharistie : peut-être qu'après un simple détail, il jugera mieux de ce qu'il doit croire sur cet article.

D'abord on nous assure (*a*) qu'autrefois les Abyssins ont assisté sans scrupule à la messe des Latins, y ont (*b*) vu élever et adorer la *sainte hostie*, sans dire qu'on en faisait trop. Il ne paraît pas qu'après qu'on eut chassé les Latins d'Ethiopie, le Souverain de cet état ait fait exiger une rétractation solennelle de la croyance des Latins sur l'eucharistie, ni qu'on ait reproché cette croyance à ceux-ci, comme on leur a reproché l'interruption de la circoncision, etc. Voici les usages. Le *corban* ne se prépare ni avec moins de pureté, ni avec moins de décence, ni avec moins de dévotion que chez les Cophtes. Il y a, tout près de l'église, un lieu destiné à le préparer, et il n'est pas même permis aux femmes de toucher à la farine dont il est fait. Le *corban*, ou pain destiné au *sacrifice*, étant porté de la sacristie à l'autel, est précédé de croix, d'encensoirs et de sonnettes. Pendant la messe, il y a un rideau tiré, qui ne permet pas au peuple de voir ce qui se fait à l'autel. On communie sous les deux espèces; mais, avec cette restriction, nous dit le père *Le Brun*, « que, chez les Ethiopiens, » aussi bien que dans les autres Eglises orientales...., le célébrant donne » seulement aux prêtres le sang à boire dans le calice, aux diacres dans » une petite cuiller, et ne donne à tous les laïques que des particules trempées dans le sang, excepté le roi, à qui l'on donne les deux espèces. » Faute de vin, on garde dans les sacristies des grappes de raisin qu'on fait tremper dans l'eau pendant plusieurs jours. On les laisse un peu sécher au soleil, ensuite on en prend le suc. Le raisin ne doit jamais approcher du feu, etc., et il n'est permis de le conserver que dans un vase consacré au ministère de l'autel. Le célébrant, après s'être communié, communie ceux qui l'assistent à l'autel, ensuite il communie les laïques, en disant ces paroles (*c*) : *Voici le corps saint, précieux, vivant et vrai de Notre-Seigneur et de notre Sauveur Jésus-Christ*, etc. *Ceci est le pain de vie, qui est descendu du ciel; c'est ici en vérité le corps d'Emanuel, notre Dieu.* Le communiant répond *Amen*. Après avoir communié, on évite en se reti-

(*a*) *Le Brun*, Explic. des Liturg., ubi supr.

(*b*) On lit dans *Brerewood* que les Abyssins ne font pas l'élévation du sacrement, qu'ils le gardent couvert, et qu'ils n'en réservent rien après la communion. *Brerewood* a tiré cela de quelques relations portugaises, dont les auteurs condamnaient sans restriction presque tous les usages des Abyssins. Mais on les justifie en soutenant, « qu'ils diffèrent des autres Orientaux, » en ce que ceux-ci élèvent le corps dans la patène en disant (ces paroles de la confession avant » la communion), *Sancta, Santis*, au lieu que les Ethiopiens ne l'élèvent de même dans la pa» tène qu'en disant ces mots (de la même confession), *Domine Jesu*, etc. Voyez le Père *le* » *Brun*. »

(*c*) Traduction littérale des paroles de la *Liturgie* des Ethiopiens, qui se trouve dans les Liturgies du Père *le Brun*.

rant de tourner le dos à l'autel. Si, par malheur, le prêtre laisse tomber une parcelle du pain, ou une goutte du vin, qui sont devenus, après la consécration, le corps et le sang de Jésus-Christ, il ne lui est permis de célébrer la messe, ni de communier que quarante jours après. (*a*) Il doit jeûner pendant tout ce tems-là, ne manger rien de gras, se relever la nuit pour se prosterner cinquante fois.

Avant que de passer à la description des autres sacremens, voici encore quelques usages qui méritent d'être remarqués. Les églises des Abyssins sont tournées de l'occident à l'orient, afin qu'en priant on soit tourné vers l'orient. L'autel est isolé dans le sanctuaire, sous une espèce de dôme soutenu par quatre colonnes. Les Ethiopiens donnent le nom d'*arche* à cet autel; et il a, disent-ils, la figure de l'arche des Juifs. Ils prétendent même que cette arche subsiste encore aujourd'hui dans l'église d'*Axuma*. Devant le sanctuaire, il y a deux rideaux avec des sonnettes au bas; en sorte que personne ne peut entrer ni sortir sans les faire sonner. Comme on se tient debout pendant les offices, il n'y a point de bancs dans les églises. Seulement on permet de s'appuyer sur des potences. Il y en a bon nombre hors des églises. Au reste, on a remarqué quelque chose de pareil dans celles des Grecs. On entre dans ces églises pieds nuds, et, à cause de cela, nous dit un (*b*) voyageur très-moderne, le pavé est couvert de tapis. On n'y entend ni parler, ni moucher, et on n'y tourne point la tête. Les hommes sont séparés des femmes. Celles-ci se tiennent dans l'enceinte la plus éloignée du sanctuaire. Les lampes brûlent en plein jour dans les églises, et l'on y allume souvent une quantité prodigieuse de cierges.

Les Ethiopiens sont fort exacts à porter des offrandes à l'église. Les pauvres, comme les riches, s'acquittent de cet acte religieux. On offre de l'encens, des cierges, du blé, et ces offrandes se font avant que de commencer la messe. On dit aussi de ces peuples qu'ils sont extrêmement charitables, et que cela contribue à entretenir dans l'Abyssinie un nombre infini de gueux et de fainéans.

(c) Autrefois les Abyssins avaient une confession particulière, qu'ils appelaient la *confession de l'encensoir*. Elle consistait à mettre de l'encens dans un encensoir. Dans cet encens on mêlait d'autres aromates, on mettait ensuite la bouche sur la fumée qui sortait de l'encensoir, et, dans cette posture, on répétait plusieurs fois ces mots : *J'ai péché :* après quoi l'on se croyait absous de ses fautes. On observait encore une autre coutume, par laquelle on prétendait suppléer à la pénitence. Le prêtre, après avoir encensé l'autel, faisait le tour de l'église et encensait le peuple, qui croyait faire une véritable confession, en criant pendant cet encensement : *J'ai péché.* Ces abus ont été abolis : mais cependant le peuple se confesse rarement, s'il faut croire les auteurs dont l'abbé *Le Grand* emprunte le témoignage. Peut-être que ce que j'ai dit ci-devant, *les Abyssins ne se confessent jamais sans communier, et ils se confessent aussitôt qu'ils ont commis un*

(*a*) *Extrait de Liturgies* dans une *dissertation de l'abbé le Grand*, ubi sup.

(*b*) La conduite de ce voyageur, nommé *Poncet*, rend sa fidélité fort suspecte; à cause de cela je n'ai pas jugé à propos de le citer en ce qui regarde l'eucharistie. C'est ce que le P. *le Brun* n'a pas observé. Voy. sur ce *Poncet* quelques lettres qui sont à la fin de la *Relation* du P. *Lobo*.

(c) *Dissertat.* de l'abbé *le Grand*, à la suite du *Voyage du P. Lobo*.

péché, ne s'accorde pas tout à fait avec ce récit. Après quoi *Brerewood* ajoute, sur le témoignage d'*Alvarez : Tant les laïques que les ecclésiastiques communient au moins toutes les semaines une fois.* Le pénitent, après avoir confessé ses péchés, demeure prosterné pendant que le prêtre récite plusieurs prières sur lui. Le père *Tellez* dit que, pour l'absolution, le prêtre prononce quelques paroles, et frappe ensuite le pénitent avec une branche d'olivier.

Les jeûnes sont très-rigoureux (*a*). Pendant le carême, les Abyssins ne mangent qu'une fois par jour, c'est-à-dire après le soleil couché. Le mercredi et le vendredi, ils se mettent à table à trois heures, et, pour ne pas se tromper d'un moment à l'heure, ils mesurent leur ombre. Si elle a sept pieds, c'est le tems de leur repas. Le scrupule des prêtres abyssins va jusqu'à ne dire la messe que le soir dans un tems de jeûne, de peur de le rompre en consumant les espèces. Cependant ils ne se croient pas obligés au jeûne qu'ils n'aient des enfans en âge d'être mariés : et, comme la chaleur du climat avance beaucoup la capacité des jeunes gens, il y a peu d'Abyssins qui ne soient obligés de jeûner dès l'âge de vingt-cinq ans.

L'excommunication effraye beaucoup ces peuples, et cette frayeur contribue infiniment à l'autorité des prêtres et des religieux. Pour peu qu'on les touche, ils excommunient. Cela me rappelle ces tems heureux où le tonnerre du Vatican faisait trembler les peuples et les monarques. Alors cette frayeur du monde chrétien s'appelait *Amour de Dieu*, et il était permis de menacer, frapper, tuer tous ceux qui ne l'avaient pas. (*b*) Alors il n'y avait qu'un péché irrémissible : c'était de s'opposer aux volontés des ministres de *Jupiter Capitolin.* On ajoute que (*c*) « l'Abyssinie est le pays » du monde où il y a le plus d'ecclésiastiques, d'églises et de monastères. »

L'extrême-onction, ou l'onction tout court, ou le *candil*, c'est-à-dire lampe, se pratique de même chez les Cophtes et chez les Abyssins. Le prêtre, après avoir donné l'absolution au pénitent, se fait assister d'un diacre. Il commence d'abord par des encensemens, il prend ensuite une lampe, dont il bénit l'huile, et y allume une mèche. Après cela il récite sept oraisons, qui sont interrompues par autant de leçons tirées de l'Ecriture, que le diacre lit. Ce prêtre prend enfin de l'huile bénite de la lampe, et en fait une onction sur le front, disant : *Dieu vous guérisse au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.* Il fait une semblable onction aux assistans, de peur, disent les Abyssins, que l'esprit malin ne passe à quelqu'un d'eux. Selon le rituel, sept prêtres peuvent administrer cette onction : alors chaque prêtre allume sa mèche et dit sa prière. Mais, si c'était un évêque, il lui appartiendrait d'allumer les sept mèches et de dire les sept prières ; les prêtres liraient les leçons. Cette cérémonie ne change point, soit qu'elle se fasse à l'église, après la confession, ou chez le malade. Selon le rituel des Jacobites, « celui » pour lequel se fait la bénédiction de la lampe, si ses forces le lui per» mettent, s'approche, et on le fait asseoir ayant le visage tourné vers

(*a*) *Relation du P. Lobo.*

(*b*) *Homme de bien frappe, feris, tue et meurtris..... déniche des cieux les Anges, de tout auras pardon du Papegaut. A ces sacrés oiseaux ne touche*, etc. Rabelais, L. IV, ch. VIII, de *Pantagruel.*

(*c*) Le P. *Lobo.*

» l'orient. Les prêtres tiennent le livre des évangiles élevé sur sa tête avec » la croix, et lui imposent les mains. Le plus ancien prêtre dit les oraisons » propres, puis ils font lever le malade, ils lui donnent la bénédiction » avec le livre des évangiles, et on récite l'oraison dominicale...., le sym- » bole, etc.; après quoi on élève la croix sur la tête du malade, et en » même-tems on prononce sur lui l'absolution générale qui se trouve dans » la liturgie. Si le tems le permet, on dit encore d'autres prières, et on » fait la procession dans l'église avec la lampe bénite et des cierges allumés, » pour demander à Dieu la guérison du malade..... s'il n'est pas en état » d'aller lui-même à l'autel, on substitue une personne à sa place. Après » la processiou, les prêtres font les onctions sur le malade, puis ils se font » une ouction les uns sur les autres..... »

Pour ce qui est du mariage, la police des Abyssins autorise la polygamie, quoique les canons reçus chez eux la condamnent, sous peine d'excommunication; les séparations sont fréquentes et faciles. Même s'il faut croire quelques relations, l'intention est, en se mariant, de se séparer à la première occasion : et là-dessus quelques Missionnaires Portugais disent hardiment que les mariages des Abyssins ne se peuvent pas appeller des mariages. Ne pressons pas trop cette conséquence, parce que les désordres des nôtres n'effacent que trop le sacrement. On nous assure que les adultères, les maladies, les infirmités, le dégoût, les querelles domestiques coupent chez les Cophtes et les Abyssins le nœud du mariage, et que la femme se donne en cela autant de liberté que le mari. Pour se séparer, on s'adresse d'abord au patriarche ou à l'évêque, et l'on s'adresse aux mêmes pour contracter un nouveau mariage. Si cependant les prétextes de la dissolution paraissent trop frivoles à ces prélats pour l'accorder, on trouve toujours quelque prêtre assez complaisant pour aider à cette dissolutiou et pour remarier les parties, à qui il n'en coute ordinairement que d'être exclus de la participation des sacremens pendant quelque tems.

Gaia, qui a fait le recueil des *Cérémonies Nuptiales de toutes les Nations*, dit « que les Abyssins donnent de l'argent, et constituent la dot aux femmes » qu'ils épousent, au lieu d'en recevoir quelque chose. » *Alvarez* (*a*) décrit les cérémonies d'uu mariage qu'il a vu. « L'époux et l'épouse étaient à la » porte de l'église, où l'on avait préparé une espèce de lit. L'*Abuna* les y fit » asseoir. Il fit la procession autour d'eux avec la croix et l'encensoir. En- » suite il posa les mains sur leurs têtes, et leur dit : *comme aujourd'hui* » *vous devenez une même chair, vous ne devez avoir qu'un même cœur et* » *une même volonté.* Après un petit discours conforme à cette exhortation, » il s'en alla dire la messe. L'époux et l'épouse y assistèrent; ensuite il leur » donna la bénédiction nuptiale. » *Alvarez* ajoute que ces mariages des Abyssins sont fermes et stables, et qu'il faut, (du moins pour les personnes d'une condition médiocre) des raisons très-fortes pour les rompre. Cela contredit assez formellement ce que j'ai rapporté plus haut. *Gaia* rapporte quelques autres cérémonies de ces mariages, les voici : « Celui qui marie « coupe uu toupet de cheveux aux époux, qu'il trempe dans du vin miellé, » met celui de l'époux sur la tête de l'épouse au même endroit où le sien a

(*a*) Cité par l'abbé *le Grand* dans les *Dissertations* qui suivent la *Relation* du P. *Lobo*.

« été coupé, et de même celui de l'épouse sur la tête de l'époux, en lui jet-
» tant de l'eau bénite. . . . . Après la cérémonie, on accompagne les époux
» au logis, d'où ils ne sortent point pendant un mois. Lorsque l'épousée
» sort, elle porte un voile noir devant le visage, qu'elle ne lève qu'au bout
» de six mois, si ce n'est qu'elle devienne enceinte. » D'où a-t-il pris cela? Je ne dis rien ici des couronnes que l'on met sur la tête des mariés, et qu'ils portent pendant huit jours, après quoi le prêtre qui les a mises les ôte avec beaucoup de cérémonie, et en récitant quelques prières. Le couronnement a été remarqué entre les cérémonies des Grecs.

Je vais abréger le détail de ce qui reste à remarquer de leurs usages religieux. Chaque monastère a deux églises, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. Leurs instrumens de musique consistent en de petits tambours qu'ils se pendent au cou, et qu'ils battent avec les deux mains. Leurs plus graves ecclésiastiques sont ornés de ces instrumens. Ils ont aussi des bourdons, dont ils frappent contre terre avec un mouvement cadencé du corps. Ils commencent leur musique en frappant du pied, et jouant doucement de ces instrumens, qu'il quittent ensuite pour battre des mains, sauter, danser et crier à tue-tête. Ce bruit est pour eux un acte religieux, dont ils fondent le mérite sur un endroit des pseanmes de David qui invite toutes les nations à battre des mains, et à faire des cris d'allégresse.

Enfin les Abyssins ont une commémoration des morts et des prières pour les défunts. Cela paraîtra hors de toute controverse, s'il est vrai que le recueil des Canons dont ils se servent (*a*) ordonne « d'offrir le sacrifice et de
» prier pour les morts le troisième et septième jour, à la fin du mois et à la
» fin de l'année. » Ils ont aussi l'invocation des saints, des légendes, des reliques, beaucoup de miracles, etc.

CRÉANCE ET COUTUMES DES ARMÉNIENS.

« Les victoires que Scha-Abbas, roi de Perse, a remportées ces dernières
» années sur les Arméniens, lorsqu'il entra dans l'Arménie, ont presque
» ruiné cette église, qui retient encore néanmoins le nom de quelques arche-
» vêchés évêchés et monastères, mais qui sont la plupart en ungrand désordre.
» Je me suis informé assez exactement de l'état présent de l'église d'Arménie,
» ayant eu plusieurs conférences sur ce sujet avec un évêque arménien, lequel
» prenait la qualité d'évêque d'Uscovanch, et qui était à Amsterdam
» en l'année 1664 pour faire imprimer une Bible en arménien, se-
» lon la commission qu'il en avait de son patriarche : car, comme
» les Bibles arméniennes manuscrites étaient d'un prix excessif, et que
» cela empêchait que les particuliers ne lussent l'écriture, le patriarche prit la
» résolution de la faire imprimer. J'ai donc eu de cet évêque, nommé Uscan,
» le mémoire des Eglises Arméniennes, que je produis (*b*) ici. Depuis ce tems
» là, je l'ai entretenu à loisir à Paris; et, l'ayant consulté sur plusieurs points

(*a*) *Disert.* de l'abbé *le Grand* à la suite de sa *Relat.* du Père *Lobo*. Voy. ibid. quelques citations.

(*b*) J'avais d'abord résolu de le retrancher, mais après avoir fait réflexion, qu'il n'est jamais

» qui regardaient la théologie des arméniens, je l'ai trouvé assez peu ins-
» truit de ces matières. Il est mort à Marseille, où il s'était retiré avec la

---

permis de mutiler l'ouvrage d'autrui, je le renvoie au bas de la page en latin seulement, parce qu'il n'y aura que les savans qui le liront.

NOTICE des Eglises qui dépendent du patriarche d'Arménie résidant à Egmiathin, laquelle a été dictée par Uscan, évêque de Uscavanch, et procureur général du patriarche.

Egmiathin, sedes Patriarchæ Arménôrum. Episcopatus immediatè anbjectus Patriarchæ.

Algusgvanch, vel Akusvaneh, Episcopatus parvus.

Aring, Episcopatus parvus prope Erevan; Archiepiscopatom: ibi etiam est Conventua, uode vocatur etiam Aringshuavanch.

Bitlis apud Tureaa, vel Balesch apud Armenos, in Provincia Varaspnracao, Episcopatus; ibi aunt tres Conventus Monachorum S. Basilii.

Elevard, Episcopatus auteà, sed à 3o annis extinetua: Ecclesiæ tameu inservinnt Sacerdotes seculares. Est iu Provincia Ararath.

Gesargel, Episcopatus magnus in Provineia Ararath prope Aring, qui est prope Egmiathin.

Goscavanch, Episcopatus, prope Egmiathin, Provinciæ Ararath.

Hoi, seu Coy, Episcopatna prope Salmast et Lacum magnum.

Johanavaneh, id est, S. Joannes, Episcopatus magnua iu Provincia Ararath: diatat quatuor leueia ah Egmiathin.

Karenua, Episcopatus et Monasterium: distat 6 leueis ab Egmiathin.

Kiekar, Episcopatus deletua prope Egmiathin. Kiekar, id est, lancea Christi, quæ erat in hac Ecclesia.

Mueni, Epiacopatua novus à 90 annis: diatat 4 leucia ah Egmiathin, veraùs Septentrioaem.

Macaravanche, Episcopatus deletus Provinciæ Altsteu: distat ah Erevan 15 leucia, versùa Septentrionem.

Salmasavanch, Episcopatus prope Mueni: distat 5 leucis ah Egmiathin. In hac Eccleaia olim erat perpetua psalmodia. Salmas Armeniaeè est psalmus, unde dictum est Salmasavaneh.

Tieceravaneh, vel Tiekeravanch, Episcopatus: 3 leucis diatat ab Egmiathin.

Tiplis, seu Teflis, Episcopatus. Dominatur ibi Princeps Georgianorum, in quem tamen Persæ et Turcæ habent aliquòd dominium.

Varthebair, Epiacopatus deletus Provinciæ Casvan auh Tnreia, prope Van civitatem.

Virap, Episcopatua; aed vocatur Archiepiscopatus, quia habet auh ae tres Conventus, nempe 1. Vanatan. 2. Urzavanch. 3. Musahhiuruvanch. Diatat ab Eguiathin 12 leucis, versùs Meridiem Orientalem, non longè à monte Ararath.

Ouscohvanch, Epiacopatus, eujus Epiacopua Dominus Uskan, anno 1670, qui hæe mihi dietavit. Præter hos 17 vel 18 Epiacopatu auffraganeoa patriarchatùs Egmiathin, æquente abbaaæ aut. Monasteria Ordinis S. Baalii.

Surh-Aatuasasin, id est, Sancta Dei Genitrix in provincia Ararath; alio uomine vocatur Niggara, quod est nomen villæ in qua erat Monasterium, et Surh-Aatuasaain nomen est Ecclesiæ.

Surh-Astuasincal, Monasterium etiam deletum a leucia diatans à Niggara.

Prætereà tres aunt Conventus Monialium S. Baalii in Armeniâ.

Armenaperkich dicitur Archiepiscopatua, quia habet suh se multa Monaateria: sed veré est tantùm Episcopatus aub Egmiathin. Monasteria illa sunt Hogevanch, Masctoa, Vardapiet, et alia destructa.

Agulis Archiepiscopatus in Provincia Golthan prope Naxuvan, à quo distat 15 leucia versùa Orientem Meridionalem. Nullos habet suh se Episcopatua, quia sunt destructi, sed tantùm hos 5 Conventua S. Basilii, 1. Hamasravaneh, Ecclesia est Surb-Mestrop. 2 Bestuvanch, Ecclesia est Surh Uscan. 3. Est Pharracuvanch: Ecclesia eat Surb-Stephanus et Surb-Jacoh. 4. Tsenuvanch, Ecclesia est Surb-Stephanua. 5. Eat Surb-Joannes.

Acthamar, seu Altamar, Archiepiscopatna in insula Laeùa magni Varaapuracani. Habetur Archiepiscopua Schismatieus a Patriarcha Egmiathiu et Ecclesiâ Armenâ, quia, ab annis 500 et amplùs, dicit se Patriarcham contra decretum Ecclesiæ Armeniæ. Habet suh se 8 vel 9 Episcopatus, ferè omnes circa Lacum Varaspuracan et Van, nempe Sasan, Gasgi, Baati et alios, uec non aliquos Conventus. Ecclesiæ verò, paulatim collapsæ ruinis, non reædificantur suh Turcis.

Basti Episcopatus, Gasgi Episcopatua. Sasan Episcopatus. N. N. N.

Amenapbreic, vel Armeniaperkhik Archiepiacopatus, id est, omninm redemptor, est Monasterium in quo Archiepiscopatùs sedes in Provincia Ararath, juxta civitatem Garni: 10 leucia distat ab Egmiathin versùs Orientem. Gubernat civitatem Erevan, quæ est circiter quatnor mille domorum, à qua distat 5 leueis. Dicitur Archiepiscopatus, quia habet suh se multos Conventus, Chogevanch, Masteos, Vardapiet et alios deletos: sed verè est tantùm Episcopatua sub Egmiathin.

» permission du roi, pour faire imprimer des livres arméniens à l'usage de » sa nation. Les cardinaux qui composent à Rome la Congrégation *de Propa-*

Bardulimeos, Archiepiscopatus, id est, S. Bartholomæus in Provincia Hachse : habebat olim Episcopatus sub se, qui nunc sunt destructi : nunc autem est suffraganeus Archiepiscopatûs maximi Van.

Betchun, vel Bgun, Archiepiscopatus in Provinciâ Salcunus-Stuer, anteà magna civitas, nunc destructa à Persis, octo leucis distans ab Erevan versùs Septentrionem : habet sub se Episcopatus sequentes :

1. Hair-Johan, vel Hairuvanch ; Episcopatus in Provincia Gelarchuni.
2. Kietcharvasvanch Episcopatus in villâ Provinciæ Salcunus-Stuer.
3. Schalvachuvanch Episcopatus : deleta civitas et Episcopatus : nullus Monachus superest in Conventu.

Sevan, Episcopatus : in Provincia Salcunus-Stuer.

Karienusvanch Monasterium S. Basilii, sub Archiepiscopatu Besenu.

Cæsarea, Archiepiscopatus Provinciæ Cappadociæ : habet tantùm duos Suffraganeos.

1. Surb-Astuasasin, Sta. Dei Genitrix, Episcopatus 3 leucis distans à Cæsarea versùs meridiem.
2. Hisia Episcopatus, 6 leucis versùs Septentrionem distat à Cæsarea : ibi etiam est Monasterium Ordinis S. Basilii, quod dicitur Surb-Sargis, S. Sergius,

Surb-Carapet, Archiepiscopus, vel Karapiet, id est, præcursor S. Joannes, in Provincia Taronvulgò Muse prope Bitlis. Habet sub se :

1. Matnavanchmscu, Episcopatus in eadem Provinciâ.
2. Bitlis, Episcopatus in eadem Provinciâ.

Cpar, antè Archiepiscopatus nunc deletus, et provinciam propè civitatem Ranni et Provinciam Sciracvam Armeniæ magnæ.

Derganavanch, Archiepiscopatus in Provincia Dergan, inter Arzerum et Arsingam : subjecta Turcis est illa regio.

Fahrapat, vel Ferah-hat, vel Ferswavu, Archiepiscopatus, vel potiùs Episcopatus, in Provinciâ Masanderam.

Surb-Grigor, id est, S. Gregorius, Archiepiscopatus, idem qui vocatur Lusavaric, et idem Monasterium in Provinciâ Carin vel Arzerum. Vocatur quoque Archiepiscopatus Arzerum, nam Monasterium Lusavaric distat tantùm leucâ versùs Orientem ab Arzerum.

1. Surb-Astuasasin, S. Dei Genitrix, Episcopatus in Provincia Karin : distat autem 4 leucis versùs Orientem Septentrionalem, ab Arzerum.
2. Ginisuvanch, Episcopatus sub Turcis : distat 8 leucis versùs Occidentem, ab Arzerum.
3. Mamruanavanch, Episcopatus in Provinciâ Mamruam, prope civitatem Othie.

Habet, Archiepiscopatus magnus in Provinciis Armeniæ Fascir, vulgò Lorri : distat Hsebat 20 leucis, circiter versùs Meridiem Orientalem, à Tiplis. Habet Suffraganeos :

1. Goruvanch, Episcopatus in Provincia Gori, prope civitatem Gori in regione Georgianorum.
2. Hacartinvanch, Episcopatus deletus.
3. Macarsvanch, Episcopatus deletus.

Hamith, Archiepiscopatus, seu Caracmit ; sed Syri, Chaldæi et Armeni vocant tantùm Hsmith. Carhnguà vulgari, significat nigrum ; et, quia sita est ad radicem montis in quo sunt multæ partes nigræ, ideò dicitur Car-Hsmith. Armeni volunt esse antiquam Tigrana ensem. Ibi sedet quoque Patriarcha Syrorum Jacobitarum ab anno 1662, qui sedebat antè in Orfa. Sedet quoque ibi Suffraganeus Episcopus Patriarchæ Nestorianorum, qui nunc sedet in Elchong, 8 leucis distante versùs Septentrionem à Mozul seu Ninive antiqua, ut fert illorum Traditio. Habet Suffraganeos Episcopos :

1. Ael, vel Agel : distat unâ leucâ ab Hsmith.
2. Arcni ; distat 2 diebus ab Hsmith.
3. Balu, Episcopatus ; distat ab Hsmith 3 diebus.
4. Edesia, Episcopatus ; distat 4 diebus ab Hsmith, versùs Meridiem Occidentalem.
5. Germuc, Episcopatus ; 3 diebus distat ab Hsmith.
6. Meedin, Episcopatus, Orientis Meridionalis respectu Hsmith.
7. Senchuse, Episcopatus, distans ab Hsmith 4 diebus.
8. Thulguran Episcopatus ; distat ab Hsmith 2 diebus.

Harberdu, vel Harberd, Archiepiscopatus in Provincia Harberd ; Ecclesia aut Monasterium est Surb-Astuasasin, prope Hsmith ipsi Occidentalem : habet sub se 4 Episcopatus et 3 Conventus, quorum nomina ignorabat D. Episcopus Uskan.

Hispahsm, vulgò Armenis Sphuhun, Archiepiscopatus ; regia civitas Persarum à tempore tantùm Scha-Abbas, qui Armenos plurimos collegit in parte civitatis ; aut suburbio quod dicitur Gulfa, allùs Ciolfa, in quo sunt Armenorum Ecclesiæ 20 : 1. Surb-Astuasasin. 2. Surb-Nicolaus. 3. Surb-Jacob. 4. Surb-Amensphreic, id est, omnium redemptor, et est Monasterium S.

» *ganda Fide* ont été surpris de ce qu'on lui avait accordé si facilement en » France un privilége pour faire imprimer toutes sortes de livres arméniens,

---

Basilii. 5. Surb Grigor. 6. Surb Johan. 7. Amirrasthenesi. 8. Karametichens. 9. Portuens. 10. Norascencim. 11. Karachein. 12. S. Jacub. 13. Anapatin. 14. Erevaneseos magnus. 15. Erevaneseos minor 16. Gazge. 17. Schsapanin. 18. Ckocinn. 19. Est Conventus Monialium. 20. Chogia Abedik.

In Gulfa vel Ciolfa et Erevan, villa vicina Hispahan, sunt circiter octo mille Armeni ferè omnes mercatores. Habet Suffraganeos :

1. Pharia, Episcopatus versùs Occidentem.
2. . . . . .
. . . . . .

Karminvanch, Archiepiscopatus, id est, *ruber Conventus*, quia lapides sunt rubri; est in Provinciâ Ecegazor : distat ab Ercvan et Naxuvan 2 diebus. Habet Suffraganeos,

1. Capisvanch, Episcopatus et Monasterium S. Basilii prope civitatem Cspis, quæ nunc est deserta.

Caputusvanch, id est, cærulei coloris Monasterium, aut atri in Provincia Ecegazor : nunc non est Episcopatus, sed tantùm Monasterium : olim erat Episcopatus.

2. Derhsvanch, Episcopatus Provinciæ Ecegazor.
3. Hermonivanch, Episcopatus Provinciæ Ecegazor.
4. Azpter, Episcopatus Provinciæ Sahbunissor : distat ab Erevan versùs Orientem circiter 20 leucis.

Machienusvanch, Archiepiscopatus prope villam Machienus in Provinciâ Gelarchuni : distat versùs Orientem 15 leucis circiter ab Erevan : nullos habet sub se Episcopatus, quia sunt destructi et Monasteria :

Macu, Archiepiscopatus magnus in Provincia Artaz : in Cathedrali Ecclesia est corpus S. Thaddæi. Habet sub se :

1. Auhar, Episcopatus : distat versùs Meridiem Orientalem à Macu 5 diebus.
2. Hoi, Episcopatus : distat versùs Meridiem à Macu 2 diebus.
3. Jormi, Episcopatus : distat unâ die à Tabris; tribus verò, versùs Orientem Meridionalem, à Macu.
4. Maratha, Episcopatus ad Occidentem Tabria. Ibi sedebat Episcopus Italicus à 300 annis, et vertit multos libros Armenicè, et fecit multos Vardapiet.
5. Salmast, Episcopatus prope Maraga.

Surb Narcavea, id est, S. primus Martyr Stephanus; Archiepiscopatus versùs Meridiem Occidentalem : distat 12. leucis à Naxuvan. Suffraganeos habebat olim multos et Mouasteria; sed præter Astap omnia sunt destructa. Olim Gulfa d'Ilispahan erat sub ditione Archiepiscopi :

1. Astapat, vel Surb-Stephan, cui Ecclesia est dicata.
2. Nachiovan.
. . . . . .
. . . . . .

Surb-Uscan, id est, signum Stæ. Crucis, quia ibi est pars Sanctæ crucis : est idem Archiepiscopatus quàm Sebaste sub Turcis. Habet sub se :

1. Azptiruvanch, Episcopatus Provinciæ Ascharu.
2. Andreasic, Episcopatus Provinciæ Acscan : Ecclesia est Surb-Astuasasin.
3. Surb-Hresctacapet, id est, S. Archangelus; Episcopatus in Sebastia.

Sauachim, Archiepiscopatus in Provincia Tascir, vel Lorri, versùs Tiplis : qui erant sub illo Episcopatus et Conventus, sunt destructi.

Scammachi, vel Acuanis, Archiepiscopatus prope marc Caspium : qui erant sub eo Episcopatus et Conventus, sunt destructi.

Tathevanch, Archiepiscopatus magnus in Provincia Kapan. Habet sub se :

1. Mecri Episcopatum.
2. 3. 4. Sunt alii Episcopatus, quorum non recordatur D. Uskan. Habet etiam Archiepiscopatus Tathevanch sub se Monasteria :
1. Surb-Karapiet.
2. Tanzapharac.
3. Vagathevavanch.
4. Anapat, in quo sunt plusquam centum Eremitæ in deserto.
5. 6. Duo Conventus Monialium, unus Seriber, alius Zanzaparach.

Thivatavanch, id est, S. Anna, Archiepiscopatus prope civitatem Thucat vicinam Amasiæ, olim Eudochia, versùs Occidentem Septentrionalem; distat ab Egmiathin 150 leucis circiter. Habet sub se :

1. Nazianzenum, Episcopatus sub Turcis.
2. Marzuanavanch, Episcopatus Provinciæ Marzuan sub Turcis.
3. Neuciesaria, Episcopatus sub Turcis.

Van, Archiepiscopatus magnus, idem qui et Varach; est Conventus in quo sedet Ar-

» parce qu'il se pouvait faire qu'il imprimât de méchans livres, qui auraient » favorisé le schisme des Arméniens. Mais sa conduite, pendant tout le tems » qu'il a été en France, a été pleine de respect pour l'église romaine.

» Pour ce qui regarde la créance et la discipline ecclésiastique de l'église » arménienne, il n'y a personne qui en ait traité plus au long que Galanus, » dans le livre qu'il a fait imprimer à Rome touchant la réunion de l'église » arménienne avec la romaine. (a) Cet ouvrage est divisé en deux parties, » dont la première n'est qu'un extrait des histoires des Arméniens; mais, » comme les Arméniens ont été partagés entre eux depuis plusieurs siècles, » et qu'ils ont eu recours à Rome dans leurs besoins, aussi bien que les » autres orientaux, j'ai reconnu que ces histoires ne sont pas toujours sin- » cères ni exactes. C'est pourquoi j'accompagnerai de quelques réflexions ce » que je produirai ici du livre de Galanus touchant les Arméniens. Le même » Galanus a ajouté des notes à son histoire; mais, parce qu'il a été mission- » naire, et qu'il a écrit à Rome, il ne faut pas, sans l'avoir auparavant exa- » miné, ajouter foi à tout ce qu'il dit. Ce livre contient néanmoins plu- » sieurs choses assez curieuses touchant l'état et la religion des armé- » niens.

» L'on remarquera donc I°. Que les histoires arméniennes traduites par » Galanus produisent un certain acte de réunion entre l'église romaine et » l'arménienne sous l'empereur Constantin, et Tiridat roi des Arméniens, » Sylvestre occupant alors le siége de Rome, et Grégoire, qui est le grand » patriarche des Arméniens, occupant celui d'Arménie. Mais, outre qu'il y » a plusieurs choses dans cet acte qui paraissent fabuleuses, il y a de l'appa- » rence que cette pièce a été fabriquée pour la plus grande partie dans les » siècles suivans, principalement au tems du Pape Innocent III, lorsque l'é- » glise arménienne a voulu se réunir avec l'église romaine: car l'on y trouve » des manières de parler touchant la souveraineté des Papes, qui n'étaient » pas en usage dans ce tems là. Les Arméniens cependant, comme remarque » Galanus, se servent de cet acte pour montrer l'antiquité de leur patriar- » cat, qui fut établi, selon eux, par le Pape Sylvestre, et ils l'ont même

---

chiepiscopus, et Van est civitas vicina juxta lacum magnum Varaspuracani. Habet sub se suffraganeos :

1. Arces, vel Arciscuvanch, Episcopatus, seu Argens prope lacum magnum.
2. Clath, Episcopatus, seu Chelath juxta lacum.
3. Ctusuvanch, vel Ctus, juxta lacum versùs Occidentem : ubi sunt tres Conventus Monachorum et Eremitarum, quibus præest Episcopus.
4. Lim, in ipso lacu versùs Occidentem, Episcopatus.
5. Usian, Episcopatus versùs Septentrionem Varaspuracani.
6. Husanus, Episcopatus.
8. Ephannivanc, Monasterium tantùm prope Van.

Virap, id est, caverna vel abyssus, in qua S. Grigor latuit et vixit 13 annis : ibi celebratur Missa : est tantùm Episcopatus sub Egmiatsin, à quo versùs Meridiem Orientalem, circa Ararath, distat 12 leucis; sed dicitur Archiepiscopatus, quia sub se habet tres hos Conventus :

1. Vanstan.
2. Uzavanch.
3. Muscachiuruvanch.

Subscripsi Uscanus, Episcopus Uscavanch et Vardapiet, ac vicarius generalis in Armeniâ, sigillumque apposui.

(a) *Galan. Cler. Reg. in concil Eccl. Arm. cum Rom.*

» prodnit dans leurs disputes contre les Grecs. Mais ce fondement paraîtra » faible à ceux qui savent l'Histoire Ecclésiastique, et qui considéreront la » grande étendue de jurisdiction que le Pape Sylvestre prend dans cet « acte.

» II. Tout le monde sait que les Arméniens sont de la secte des Mono- » physites, qui ne reconnaissent qu'une nature en Jésus-Christ : mais, comme » nous l'avons déjà remarqué en parlant des Jacobites, cette hérésie est ima- » ginaire, et ne consiste qu'en des équivoques de nom. C'est néanmoins ce » qui fait encore aujourd'hui de grandes disputes parmi les Arméniens ; et, » quoiqu'ils soient la plupart ignorans en matière de théologie, ils ne laissent » pas de parler raisonnablement du mystère de l'incarnation, et du concile » de Calcédoine qu'ils rejettent. L'on remarquera pourtant qu'un bon » nombre des Arméniens (*a*) est présentement réuni avec l'église romaine, » dont ils suivent les sentimens, et que Galanus a eu grande part à la nou- » velle réunion sous le Pape Urbain VIII.

» III. Il n'est pas vrai que les Arméniens nient la présence réelle de Jésus- » Christ dans le sacrement de l'eucharistie, ainsi que le rapporte (*b*) Brere- » wood après un méchant auteur (*c*) : car les Arméniens et les Orientaux

---

(*a*) Voici en peu de mots l'histoire du schisme et des réunions, ou faites, ou projetées. Le schisme fut commencé par un de leurs patriarches nommé *Nierces*, qui décida dans un conciliabule, environ l'an 535, qu'il n'y a qu'une nature en J.-C. ; mais le schisme n'a véritablement commencé qu'en 551. Les Arméniens se séparèrent alors de telle manière qu'ils voulurent faire une Ere de leur séparation, et compter dans la suite leurs années depuis cette époque. C'est cette Ere que les Arméniens suivent encore. Elle a dû commencer au mois de juillet, mais les Arméniens se sont accoutumés à commencer l'année par le premier janvier 552. C'est du moins depuis ce tems-là que le premier évêque des Arméniens, s'étant rendu indépendant, a pris le titre de *Catholicos*, ou Patriarche Universel. Dans le commencement du septième siècle, sous les empereurs Maurice et Heraclius, une partie des Arméniens reçut le concile de Calcédoine, et confessa deux natures en J.-C. Cette réunion d'une petite partie des Arméniens dura, dit-on, 105 ans. Le schisme recommença en 727 par un conciliabule qui rétablit l'hérésie des Monophysites, etc. Vers la fin du neuvième siècle, la réunion fut encore inutilement tentée. S. Nicon, qui était du dixième, y travailla aux dépens de son repos, puisque les erreurs de ses compatriotes le forcèrent d'abandonner l'Arménie et de passer en Europe. Selon ce saint, non seulement les Arméniens persistaient dans les mêmes erreurs, mais ils en avaient adopté encore d'autres. La réunion de l'Eglise arménienne à la latine fut aussi tentée au tems des croisades. Au reste, la plupart des réunions, ou faites ou projetées, fut presque toujours chez les Arméniens, comme chez les Grecs, l'effet de la crainte de leurs voisins, ou de quelqu'autre besoin pressant, ou de certaines vues de quelques particuliers, ou du desir d'étendre l'empire de J.-C. et celui du Pape. Les Latins se prévalurent beaucoup, au commencement du quatorzième siècle, du caractere que l'histoire donne à Hayton, roi d'Arménie, et des désordres de cet Etat. L'an 1307, on convoqua un synode pour faire la réunion. Elle se fit en effet d'une partie de l'Eglise arménienne, et subsiste encore : mais ce ne fut pas sans causer des troubles, ni sans rencontrer de nouvelles oppositions, qui amenèrent enfin la ruine de l'Etat.

(*b*) *Brerew. des Lang. et Relig. Chap.* 24.

(*c*) *Ricaut* dit des Arméniens, « ils croient la transubstantiation dans le sens de l'Eglise ro- » maine. » Cet aveu est suivi d'une réflexion un peu forte « leurs prêtres, avides de gloire et de » richesses, reçurent sans peine un dogme si profitable, et qui inspire tant de vénération pour » les ministres de l'autel, etc. » Il ajoute un peu plus bas. « Ce n'est que depuis peu que les Ar- » méniens ont commencé à agiter la matière de la transubstantiation, dont même le dogme n'est » pas universellement reçu, etc. » Selon le P. le *Brun*, tome III, de ses *Liturgies*, on ne s'est avisé de questionner les Arméniens sur le point de l'eucharistie qu'au siècle dernier ; et quand on leur dit « qu'il y avait en France une nouvelle secte de chrétiens qui ne croyaient pas la présence » réelle et la transubstantiation, et qui disaient même que les Orientaux ne la croyaient pas non » plus, ils regardèrent cette pensée comme une extravagance. » Dans une lettre écrite aux schismatiques Arméniens, au commencement du quatorzième siècle, on leur reproche seulement de se servir de calices de terre, de ne vouloir pas donner la communion sous une seule espece, et de la donner aux enfans avant l'âge de raison. Il paraît aussi, par tout ce que *Tournefort* rapporte de la messe des Arméniens, qu'ils croient la transubstantiation.

» n'ont point tant disputé touchant ce sacrement que les Latins ont fait, » principalement depuis le tems de Bérenger : et, d'autant que les Armé- » niens n'ont jamais examiné cette difficulté, ils sont demeurés dans les termes » généraux du changement des symboles au corps et au sang de Notre-Sei- » gneur. Galanus, qui rapporte quelques-uns de leurs synodes, et les disputes » qu'ils ont eues avec les Grecs, ne fait aucune mention de cela, mais seu- » lement de ce qu'ils ne mettent point d'eau avec le vin en célébrant la litur- » gie, et de ce qu'ils consacrent en pain sans levain, à la façon des Latins. » Ce que le même Brerewood rapporte touchant le (*a*) purgatoire, doit être » expliqué selon ce que nous avons dit ci-dessus des Grecs et des autres » orientaux, et il y a bien de l'apparence que ce qui est dit au même lieu, » qu'ils nient que les sacremens aient la vertu de conférer la grace, est une » chimère de quelque docteur scolastique, qui s'est imaginé que les orien- » taux étaient instruits de toutes les subtilités des Latins. Je ne crois pas, de » plus, qu'il soit vrai que les Arméniens refusent de manger toutes sortes » d'animaux (*b*) estimés immondes dans la loi, comme Brerewood l'attribue » aussi aux Abyssins, mais ce qui a donné occasion à cette créance, c'est que » les Arméniens et les Abyssins avec les autres chrétiens du Levant, s'abstien- » nent de manger du sang et des viandes étouffées, sans qu'il y ait eu cela » de superstition.

» Il serait inutile de traiter plus au long de la créance des Arméniens qui » ne sont point latinisés, car l'on en a assez parlé, en expliquant la créance des » Jacobites, dont ils ne diffèrent qu'en ce qui regarde quelques cérémonies » et la discipline ecclésiastique. Je crois néanmoins que l'on ne sera pas fâché » que je produise ici un catalogue des principales erreurs qu'un (*c*) certain Ar- » ménien latinisé leur attribue, et cela servira de confirmation à ce que nous

(*a*) *Ricaut*, dans l'*Etat de l'Eglise Arménienne*, s'explique plus en détail sur cette matière. « Les Arméniens croyent qu'aucun.... saint, à l'exception du prophète Elie et de la bienheu- » reuse Vierge, n'est dans le ciel, ni en corps, ni en ame : qu'un fidèle, mourant dans l'état de » grace, ne va pas immédiatement en paradis, ni un réprouvé droit en enfer, mais que les uns » et les autres sont retenus en chemin et placés dans le même-lieu, qu'ils nomment *Gayank*, » qui est ce huitième ciel, ou le ciel des étoiles, dans lequel.... on ne sent aucune joie, on ne » souffre aucune douleur, qu'autant qu'une bonne ou mauvaise conscience est capable de pro- » curer l'une ou l'autre. Ceux qui sortent de ce monde charges de menus péchés.... vont aussi » dans le *Gayank*, ou, par les aumônes et les bonnes œuvres des fideles d'ici bas, ils sont déli- » vrés des peines dues à leurs crimes. Les ames des justes ne jouiront de la présence de Dieu » qu'après la résurrection....; jusqu'à ce jour-là, elles sont remplies de certains rayons de la » lumiere et de la gloire de Dieu. » Le P. *Monier* dans sa *Relat. de l'Arménie*, tome VI, *du Recueil de Voyages au Nord*, rapporte ce même sentiment en gros, et ajoute ensuite, « cependant » les Arméniens, dans les prières publiques, demandent à Dieu qu'il place les ames des défunts » dans le royaume du ciel avec les saints, et ajoutent que les saints sont dans la gloire avec les » anges. Voilà une contradiction assez marquée. » Le même Père aussi. « Ils croyent que J.-C., » descendant aux enfers, en retira les demues, que, depuis ce tems-là, il n'y a plus de purga- » toire, et que les ames séparées de leurs corps sont errantes dans la région de l'air. » Ce que *Tournefort* rapporte approche assez de ce *Gayank* dont parle *Ricaut*. Voici l'endroit. « La plu- » part des docteurs Arméniens sont du sentiment, que les ames attendent le jugement universel » dans un endroit qu'ils placent entre le ciel et la terre, où elles se flattent de jouir un jour de » la gloire; » mais *pourtant*, continue-t-il, *dans la crainte d'être condamnées à un supplice éter- nel.* Mais ce qui met le comble aux idées contradictoires de ce peuple, c'est que le même *Tournefort* ajoute, « que, ne voulant pas entendre parler du purgatoire, ils ne laissent pas de prier » sur les tombeaux et de faire dire des messes pour les morts. »

(*b*) Il est pourtant vrai, selon Ricaut, que, chez les Arméniens, c'est un péché que de manger du lièvre; parce que cet animal est fort mélancolique, et qu'en conséquence la chair de lièvre est contraire à la santé. Cela n'a aucun rapport à la religion, mais voici qui en a un peu plus : le » femelle du lièvre est réglée comme les femmes. Ne serait-ce pas là la raison qui oblige les Armé- niens à s'abstenir du lièvre ?

(*c*) *Joan. Hernac apud Galan.*

» avons déjà avancé, et nous donnera en même-tems lieu d'éclaircir quelques » autres points. Cet auteur reproche à ceux de sa nation qui ne sont point réu- » nis avec le Pape, (*a*) de suivre les erreurs d'Eutychès et de Dioscore, tou- » chant l'unité de nature en Jésus-Christ, de croire que le Saint-Esprit ne » procède que du père, que les ames des saints n'entrent point en paradis, » ni celles des damnés en enfer avant le jour du jugement dernier; qu'il n'y » a point de lieux appellés purgatoire et enfer, que l'église de Rome n'a » point de primauté sur les autres églises. Il ajoute de plus que les Armé- » niens détestent la mémoire du Pape Léon et du concile de Calcédoine; » qu'ils n'observent point les fêtes de Notre-Seigneur à la manière de l'é- » glise romaine; qu'ils ne gardent point les jeûnes selon les canons de l'é- » glise; qu'ils ne reconnaissent point sept sacremens, d'autant qu'ils n'ont » point l'usage de la confirmation ni de l'extrême-onction; et de plus, qu'ils » ignorent la véritable essence des autres sacremens; qu'en la messe ils ne » mettent point d'eau dans le calice; qu'ils prétendent qu'on ne doit don- » ner l'eucharistie au peuple que sous les deux espèces. Il leur reproche » aussi la coutume qu'ils ont de consacrer dans des calices de bois et de terre; » que tous les prêtres donnent indifféremment l'absolution de toutes sortes de » péchés, sans qu'il y ait parmi eux de cas réservés; qu'ils sont soumis à deux » patriarches, dont chacun s'attribue le patriarcat de toute l'Arménie; que » les curés et les évêques succèdent les uns aux autres, comme si leurs di- » gnités étaient des héritages; qu'on vend et achete parmi eux les sacremens; » que les divorces se font pour de l'argent, sans aucune raison, qu'ils ne » font point d'huile du crême et des malades; qu'ils donnent enfin la com- » munion aux enfans avant qu'ils aient l'usage de la raison.

» Il paraît de tout ce dénombrement que l'Arménien qui a relevé toutes ces » erreurs prétendues, était latinisé; car, comme nous avons déjà remarqué » ci-dessus, la plupart de ces opinions sont communes à tous les chrétiens « du Levant, de la manière que nous les avons expliquées en parlant des » Grecs. Ce qu'on pourrait reprendre dans les Arméniens, c'est qu'ils s'at- » tachent trop scrupuleusement à de certains jeûnes qui sont en grande » quantité parmi eux, et qu'ils ne se font pas instruire assez exactement des » mystères de la religion. Il n'y en a point dans l'église orientale qui fassent » plus d'estime des jeûnes que les Arméniens; et l'on dirait, à les entendre » parler, que toute la religion consisterait à jeûner. Pour ce qui est de l'obs- » tination qu'ils ont toujours fait paraître pour célébrer la fête de Notre- » Seigneur et son épiphanie en un même jour, ils ne paraissent pas blâ- » mables en cela, (*b*) parce que cet usage a été long-tems dans l'Eglise, et » qu'en effet l'épiphanie ou l'apparition de Notre-Seigneur n'est proprement » que sa naissance.

(*a*) Remarquez ce que *Tournefort* dit là-dessus, « leurs plus habiles évêques prétendent les la- » ver de cette hérésie. Ils soutiennent que toute l'erreur vient de la disette de leur langue, la- » quelle, manquant des termes propres, fait qu'ils confondent souvent le mot de Nature avec » celui de la Personne, etc. » Le P. *Monier*, dans sa *Relation de l'Arménie*, développe assez clai- rement l'eutychianisme des Arméniens; mais, après tout, ce qu'il en rapporte montre uniquement que l'hérésie consiste en des termes qu'ils n'entendent pas, et se termine à des conséquences tirées avec trop de subtilité, etc.

(*b*) Voyez là-dessus un passage du docteur *Cave* dans l'*Etat de l'Eglise Arménienne* par *Ricaut*, ch. VI.

» La qualité de maître ou (*a*) docteur est si grande parmi les Arméniens, » qu'ils la donnent avec les mêmes cérémonies avec lesquelles on confère les » ordres ; et ils (*b*) disent que cette dignité imite celle de Notre-Seigneur, » qui s'appelait Rabbi, ou Maître. Ce sont ces docteurs que l'on consulte » dans les points de religion, et qui en décident, considérant les évêques » plutôt comme des personnes propres à administrer les ordres que comme » des docteurs. Ce sont ces mêmes docteurs qui prêchent dans les églises, » et qui sont les juges des différends qui surviennent entre les particuliers. » En un mot, ils tiennent le même rang parmi eux que les rabbins parmi » les Juifs.

» L'ordre monastique est aussi en grande réputation parmi les Armé- » niens, depuis qu'un de leurs patriarches, nommé Niersès, introduisit » celui de Saint-Basile : mais, depuis qu'ils se sont réunis avec l'Eglise ro- » maine (*c*), ils ont entièrement changé leur règle pour s'accommoder à » celle des Latins ; et l'Arménien dont nous avons rapporté ci-dessus un » catalogue des erreurs qu'il impute à sa nation, étant venu à Rome, fit » vœu que, sitôt qu'il serait de retour en Levant, il vivrait, lui et ses com- » pagnons, selon la règle de Saint-Augustin, et selon les constitutions de » Saint-Dominique. Celui qui donna occasion à cette réformation, tant de » la religion que du monachisme, fut un certain religieux de l'ordre de » Saint-Dominique, nommé Barthelemi, qui fit de grands progrès dans » l'Arménie pour l'Eglise romaine, sous le pape Jean XXII, ayant attiré à » lui, par ses prédications, plusieurs moines, dont il se servit pour réunir » ensemble les deux Eglises. Ce fut en ce tems-là que l'ordre de Saint- » Dominique fut établi dans l'Arménie, et l'on appelle ces moines *frères* » *unis*, à cause de la nouvelle réunion. Cet ordre, qui n'avait été établi » que pour détruire l'ancien, s'acquit en peu de tems beaucoup de répu-

---

(*a*) Ils les appellent *Vertabiets*. Le P. *Monier*, dans sa *Relation de l'Arménie*, assure qu'ils ne font pas difficulté de prendre le pas sur les évêques qui n'ont pas le degré de docteur ; qu'ils portent la crosse, et qu'ils ont une mission générale pour prêcher par-tout où il leur plaît ; que plusieurs sont supérieurs de Monastères ; que les autres courent le monde, et débitent leurs sermons aux peuples qui les écoutent avec respect. Pour n'en faire pas à deux fois, voici ce qu'il y a de plus remarquable à leur égard. Le titre de *Verdabiet* passe, sans beaucoup de science ni d'application, du maître au disciple. Au moins le P. *Monier* nous l'assure ainsi, ajoutant que, pour le communiquer de cette façon, l'on enseigne au disciple certains traits de l'histoire ecclésiastique, sur-tout, (et ceci est remarquable) de ceux qui ont rapport à leurs opinions erronées. A cela, l'on ajoute quelque chose de fort important encore, c'est de savoir comment s'appellaient les saints pères. Rien n'est plus commode que la science acquise de cette manière. Il faut espérer que nos jeunes gens parviendront peu à peu au même avantage. Déjà leur capacité se borne aux idées générales des choses, ils passent diligemment d'un abrégé de philosophie à un abrégé de théologie ; ils n'étudient l'antiquité que dans ces savantes gazettes que leurs auteurs offrent tous les trois mois au public comme les fruits de leurs veilles. Dans ces mêmes gazettes, ils cherchent à prendre le goût, la délicatesse, l'art de raisonner et celui d'écarter les préjugés. Ils apprennent par cœur les opinions orthodoxes et hétérodoxes, et enfin parviennent à connaître de nom les docteurs anciens et modernes. Mais revenons encore une fois aux *Vertabiets*. Ils se font rendre un grand respect, ils reçoivent assis les personnes qui les visitent, sans même excepter les prêtres. On s'avance modestement vers eux pour leur baiser la main, et, après s'être retiré à trois ou quatre pas d'eux, on se met à genoux pour recevoir leurs avis. Les *Vertabiets*, nous dit *Tournefort*, osent bien usurper le pouvoir d'excommunier. Ils vivent de la quête que l'on fait pour eux après le sermon. Ils gardent le célibat, et jeûnent rigoureusement les trois quarts de l'année.

(*b*) *Galan. in Concil. Eccles. Armen. cum Rom.*

(*c*) Les religieux schismatiques suivent toujours la règle de St. Basile, mais les catholiques ou réunis suivent celle de St. Dominique.

» tation; de sorte que les frères unis bâtirent des monastères non-seule-
» ment dans l'Arménie et dans la Géorgie, mais même au-delà du Pont-
» Euxin, principalement à Caffa, qui était alors de la dépendance des
» Génois. Mais, depuis que les Turcs et les Persans se sont rendus les
» maîtres de ces pays-là, le nombre de frères unis est beaucoup déchu, et
» il en reste aujourd'hui assez peu qui se sont retirés dans la province de
» Nascivan en la grande Arménie; et étant enfin réduits à la dernière ex-
» trémité, ils se sont unis avec les religieux dominicains de l'Europe. Ils
» sont maintenant soumis au général de cet ordre, qui y envoie un supé-
» rieur provincial.

» Pour ce qui est de leur office, ils le font en la langue arménienne,
» qui est une langue assez rude et fort peu connue. Le nouvel arménien
» est cependant différent de l'ancien, et le peuple n'entend pas facilement
» la liturgie, ni les autres offices qui sont composés en ancien arménien.
» Ils ont aussi toute la Bible traduite en leur langue, et leur traduction a
» été prise du grec des Septantes. Cette version de la Bible fut faite vers
» le tems de Saint-Jean-Chrysostôme par quelques-uns de leurs docteurs
» qui avaient appris la langue grecque, et entre autres par un certain
» Moïse, nommé le grammairien, et par un certain David surnommé le
» Philosophe. L'on remarquera ici que les Arméniens font auteur de leurs
» caractères, un saint hermite, nommé Mesrop, qui les inventa dans la
» ville de Balu, proche de l'Euphrate; et ce Mesrop vivait en même-tems
» que Saint-Jean-Chrysostôme. »

Pour suppléer à ce que le père *Simon* dit des Arméniens, je devrais mettre ici la confession de foi de l'Eglise arménienne telle que *Ricaut* la donne. Je vais en extraire ce qu'il y a de plus remarquable, avec toutes les obscurités si ordinaires, pour ne pas dire si essentielles aux symboles. (*a*) Ils croient comme nous la Trinité, *non trois Dieux*, mais un seul Dieu, seul en volonté, en gouvernement et en jugement, etc. Une des trois personnes engendrée de son Père *avant toute éternité*, est descendue *dans le tems* à Marie, et en *a reçu du sang, ayant été formée dans son sein.* (*b*) *La Divinité y fut mêlée avec la nature humaine, sans aucune tache ni souillure. Elle demeura patiemment neuf mois entiers dans le ventre de Marie, et naquit ensuite à la manière des hommes avec une ame, un entendement, un jugement et un corps.... De ce mélange, ou de cette union, a résulté la composition d'une personne.* Cette personne, après avoir vécu un certain tems parmi les hommes, y est morte par rapport à son corps, quoique, comme Dieu, toujours vivante. Elle a été ensevelie, et *sa Divinité s'est mêlée avec elle dans le tombeau.* Son ame, descendue aux enfers, et toujours accompagnée de sa divinité, *prêcha aux ames qui étaient dans les enfers, et après les en avoir retirées*, ressuscita le troisième jour (*c*). A l'égard de la procession du Saint-Esprit, personne n'ignore qu'ils sont de l'opinion des Grecs. Du reste, ils sont ennemis jurés de ceux-

(*a*) On conserve les expressions du traducteur de *Ricaut*.
(*b*) Ici on trouve le prétendu Eutychianisme.
(*c*) Ajoutez ici opinions suivantes, que *Tournefort* leur attribue; que toutes les ames ont été créées au commencement du monde, qu'après le jugement universel, J.-C. restera pendant mille ans sur la terre avec les prédestinés.

ci, jusques-là que, selon *Tournefort*, (*a*) « si un grec entre dans une église » arménienne, ou un arménien dans une église grecque, les uns et les » autres la croient profanée, et la bénissent de nouveau. »

Ce que le P. *Simon* a rapporté que les Arméniens sont soumis à deux patriarches, pourrait induire en erreur. Voici comment il faut rectifier cet endroit. Les Arméniens ont quatre patriarches, qui se donnent tous le titre de *catholiques*. (*b*) Ces patriarches sont, celui d'*Itchmiazin*, celui de *Cis*, celui de *Canshahar* et celui d'*Achtamar*. Les trois derniers, dit *Ricaut*, reconnaissent le premier pour leur chef, et ont même recours à lui dans les affaires épineuses, sans pourtant dépendre de lui dans le gouvernement de leur église. Il ajoute « que l'ordre de prêtrise ne se confère point sans que » les quatre patriarches assistent à la cérémonie en personne ou par pro- » cureur. » Pour ce qui est des patriarches Arméniens de Constantinople et de Jérusalem, « ce sont, continue-t-il, des patriarches titulaires, établis » par ménagement pour les Turcs », et ceux-ci sont bien aises de conserver cette dignité chez eux, afin de profiter des investitures : mais, selon le même *Ricaut*, « ces prélats titulaires ne sont proprement que les dé- » putés du patriarche...., ou, pour les traiter plus honorablement, ce » sont autant d'évêques qui relèvent des patriarches. »

Le grand-patriarche, c'est-à-dire celui d'*Itchmiazin*, est élu à la pluralité des voix des évêques qui se trouvent à *Itchmiazin*, avec l'agrément du roi de Perse. Cet agrément s'achette sous le nom spécieux de présent, et souvent aussi le patriarcat est mis à l'enchère, et adjugé au dernier enchérisseur. Ce patriarche s'attribue un pouvoir absolu sur le clergé, avec le droit de nommer, consacrer et déposer même les prélats de sa dépendance: « mais (*c*) ce droit est bien resserré par le fait, et se réduit à confirmer les » élections qui se font par les églises particulières, ou les nominations qui » viennent de la part du grand-seigneur ou du roi de Perse ». Les revenus de ce patriarche montent au moins à (*d*) deux cent mille écus. Au rapport de *Tournefort*, chaque arménien qui passe quinze ans donne au grand-patriarche cinq sols par an, et les riches lui donnent jusqu'à trois ou quatre écus. « Cependant, ajoute-t-il, ce patriache est véritablement pauvre, parce » qu'il est obligé de payer la capitation pour retenir dans son troupeau » ceux qui ne sont pas en état de satisfaire au tribut ». Malgré cela, sa grande autorité le rend un des plus considérables prélats du monde. Tout le troupeau tremble quand il menace d'excommunication, et l'on assure que quatre-vingt mille villages le reconnaissent.

Je rapporte ici, sur la foi du P. *Monier*, une particularité assez singu-

---

(*a*) *Voyages du Levant*, lettre XX.

(*b*) *Brerewood* ne parle que de deux patriarches, et en cela s'accorde avec le P. *Simon*. Ces deux patriarches sont *Itchmiazin* pour la grande Arménie, et *Cis* pour la petite. *Tournefort* parle du patriarche de *Nascivan, reconnu par les Arméniens catholiques Romains, et de celui de Caminiec* en Pologne, qui reconnaît aussi le Pape, depuis la réunion des Arméniens de Pologne à l'Eglise latine faite en 1666.

(*c*) Le P. *Monier*, Relation de l'Arménie.

(*d*) Selon *Tournefort*, à six cent mille. Les revenus du patriarche consistent, selon *Ricaut*, en quelques fonds de terre, et dans les contributions volontaires des fidèles. Voy. dans l'*Etat de l'Eglise Arménienne* le détail qu'il donne de ces contributions. Cependant il ne faut pas oublier que *Ricaut* ne parle guères que sur le témoignage des Arméniens de Constantinople.

lière de la consécration des évêques, telle que la faisait autrefois le patriarche de la petite Arménie. Il imposait sur la tête du postulant la main droite de Saint-Grégoire l'*illuminateur*, qui vivait au commencement du quatrième siècle. Cette relique est aujourd'hui dans le monastère d'*Itchmiazin*. L'imposition dont je parle était une *pieuse charlatanerie* du patriarche, par le moyen de laquelle il attirait chez lui la plus grande partie des consécrations, et trouvait ainsi les fonds dont il avait besoin pour payer le tribut au roi de Perse.

J'ai dit que les *Vertabiets* vivent dans le célibat : cependant les curés et les prêtres séculiers se marient, mais, ne pouvant passer aux secondes noces, ils se choisissent prudemment pour femmes des filles jeunes et vigoureuses. Les prêtres couchent dans l'église la veille du jour qu'ils doivent s'approcher de l'autel : et, si l'église a plusieurs prêtres, l'hebdomadaire y passe toutes les nuits de la semaine.

Chaque église particulière a son conseil, qui a droit d'élire l'évêque, et l'élu va se faire sacrer par le grand-patriarche; ce qui n'empêche pas que ce conseil ne s'attribue le droit de le destituer, si l'on n'en est pas content. Les évêques font leur résidence dans les couvens, et y vivent en communauté avec les moines. Les aumônes, les ordinations et les secondes noces produisent leurs revenus. Pour marque de leur dignité, ils ont la mitre, l'anneau et la crosse.

Si plusieurs prêtres desservent une même église, la paroisse se partage entre eux. Pour aspirer à cette prêtrise, il ne faut, dit-on, que savoir lire le missel, qui est en arménien littéral, c'est-à-dire, en arménien non vulgaire. En un mot, il n'y a rien d'outré dans les relations qui nous disent qu'en Arménie, comme généralement dans tout l'Orient, *pour se faire homme d'Eglise, il suffit d'être ignorant.* La préparation de celui qui doit recevoir l'ordre de prêtrise se termine à demeurer quarante jours dans l'église : le quarantième jour on dit la messe. Elle est suivie d'un grand festin. La femme du nouveau prêtre (on l'appelle papadie) assiste au festin, assise sur un escabeau, les yeux bandés, les oreilles bouchées, la bouche fermée, (*a*) pour marquer la retenue qu'elle doit avoir à l'égard des fonctions sacrées auxquelles son mari va être employé. Pourquoi choisir la femme pour en faire l'objet d'une cérémonie qui marque expressément le devoir du prêtre? C'est lui qui doit avoir de la retenue en tout ce qui concerne l'autel. Les anciens Payens la recommandaient à leurs prêtres, et quelques (*b*) hérétiques, à l'imitation des Payens, se la recommandaient entre eux. Ajoutons ces particularités pour achever de montrer comment les prêtres s'acquittent de leurs fonctions pastorales. Ils ont le bréviaire au chœur, et hors de là le pseautier, dont ils doivent réciter tous les jours quelque partie. Le P. *Monier* dit « que, dans le cours de l'année, les » prêtres ne vont à l'église que le matin pour les matines, et le soir pour » les vêpres ». Pendant le carême, ils y vont encore à midi. On s'assemble ordinairement dès les deux heures du matin, *pour commencer*, dit le

(*a*) Le P. *Monier*, ubi sup.

(*b*) *Basilides* ordonnait le silence à ses sectateurs, et le leur recommandait par cette maxime; *pénétrez les autres, mais ne vous laissez jamais pénétrer. Omnes cognosce, te nemo cognoscat.*

P. *Le Brun*, *ou pour finir même la liturgie au soleil levant, en quoi ils ont conservé l'usage de la plus haute antiquité.* Si l'on veut un plus grand détail, il faut consulter les auteurs que j'indique (*a*) au bas de la page.

Les enfans destinés à la prêtrise sont ordonnés dès l'âge de dix ou douze ans : après avoir achevé d'apprendre à lire, leur maître les présente à l'évêque. L'ordination faite, ils font un séjour de deux ou trois jours dans l'église sans en sortir. Pendant cette retraite, on les fait lire, et, le reste du tems, ils s'y amusent comme des enfans. Les jours de cette retraite étant expirés, on leur ôte le surplis dont on les avait revêtus ; les prêtres les rendent aux parens, qui font un festin, et paient à l'évêque douze sols pour l'ordination de chaque enfant.

Je dois dire quelque chose de la dévotion des Arméniens et de la décence qu'ils observent dans les églises. Je commence par les pélerinages de leurs dévots à (*b*) *Itchmiazin* et à *Virap*, deux endroits qui valent pour eux *Notre-Dame-de-Lorette*, *Saint-Jacques en Galice*, et tout ce que nous avons de plus rare et de plus édifiant en matière de pélerinage. On dit même qu'ils préfèrent les deux pélerinages d'*Itchmiazin* et de *Virap* à celui de Jérusalem. Le pélerin se prépare à cette sainte visitation pendant sept ans, et jeûne quarante jours par année, sans préjudice aux autres jeûnes que l'Eglise arménienne ordonne, dont je parlerai tout à l'heure. A ces pélerinages sont attachés des avantages essentiels, pourvu que la préparation soit bien faite. Ces avantages sont un esprit orné de talens extraordinaires, beaucoup d'agilité, d'excellentes dispositions à bien chanter et à bien danser, des amis sincères, une belle femme. Qui pourrait s'imaginer que les saints d'Arménie s'amusent à procurer des biens aussi peu dignes d'un fidèle que le sont la danse, la musique, l'agilité ? Mais les *dévots*, et sur-tout les ignorans, attendent tout des bontés du ciel. Il ne faut pas oublier pourtant que les Arméniens n'oseraient demander des richesses à leurs saints.

Entrant dans l'église, les hommes et les femmes quittent leurs souliers à la porte. On y a même des armoires pour les serrer pendant les exercices de dévotion. Ils font aussi en entrant le signe de la croix trois fois, mais à la façon des Latins. Ainsi le rapporte le P. *Le Brun*. Les hommes se découvrent la tête. Le clergé est aussi au chœur sans souliers, mais ceux qui sont dans le sanctuaire prennent des pantoufles noires. Pendant la messe et l'office, on est toujours ou debout ou assis à terre, les hommes croisant les jambes, les femmes sur les talons. A tout ce détail d'usages qui constituent au moins en partie l'extérieur de la dévotion, il faut ajouter qu'il y a toujours beaucoup de monde dans les églises, que l'on y est long-tems, et, comme je l'ai déjà dit, que l'on s'y rend de fort bonne heure. Le père *Monier* témoigne qu'il fut édifié de la modestie qu'ils observent dans les exercices de piété, et le chevalier *Ricaut* dit qu'il le fut de leur zèle. Toutes ces attentions redoublent en certains tems, comme, par exemple, pendant la semaine sainte.

Passons aux jeûnes : (*c*) ils sont beaucoup plus rigoureux que chez les

(*a*) Le P. *le Brun*, dans ses *Liturgies*. Le P. *Monier*, *Relation de l'Arménie*. *Tournefort*, Voyage au Levant.

(*b*) Voyez en le détail dans *Ricaut*, Etat de l'Eglise Arménienne. Trois saints distingués d'Arménie sont enterrés dans Itchmiazin Virap, dans la province d'*Ardashat*, est un lieu où saint-*Saveriah*, un de ces saints, a beaucoup souffert.

(*c*) *Ricaut*, le P. *Monier*, *Tournefort*, le P. *le Brun*.

Grecs, et rien ne peut en dispenser. Dans les quarante jours du carême qui précède Pâques, il n'est permis de manger que des racines, des herbes ou des légumes, et beaucoup moins qu'il n'en faut pour contenter son appétit. *Tournefort* nous dit pourtant que, pendant le grand carême, les Arméniens peuvent manger du poisson le dimanche : mais cela est-il bien exact ? A cette mortification l'on en doit ajouter une autre, qu'une longue et rude diète est bien capable d'amener, c'est l'abstinence des femmes. Les plus dévots croiraient commettre un grand crime, s'ils ne l'observaient. Je regarde comme une abstinence spirituelle le défaut de messes dans les jours de jeûnes et dans le carême, et l'usage établi de n'en entendre que le dimanche, ainsi que le dit *Tournefort*, qui ajoute que la messe se dit le dimanche à midi, et qu'on la nomme *messe basse*, parce que l'on tire un grand rideau devant l'autel, et que le prêtre, que l'on ne voit pas, ne prononce tout haut que l'*Evangile* et le *Credo*. Tous les jeûnes sont aussi rigoureux que le grand carême. J'ai déjà parlé de leur *Artzibut* : à l'égard des autres, si l'on veut de plus grands détails sur cette matière, il faut aller aux auteurs que j'indique ici. Je rapporterai maintenant ce qui concerne leurs fêtes. Les plus solennelles sont l'Epiphanie ou la bénédiction des eaux, la Présentation du Seigneur, les Rameaux, Pâques, l'Ascension, la Pentecôte, la Transfiguration, l'Assomption de la Sainte-Vierge, et l'Exaltation de la Croix. (*a*) Voici ce qu'elles ont de remarquable. Le samedi qui précède l'Assomption est employé à des anathèmes contre le concile de Calcédoine et contre Saint-Léon. Le jour de l'Assomption, l'on fait la bénédiction des raisins et des fruits nouveaux avant la messe. Le jour des Rameaux est solennisé par la bénédiction des palmes, et la procession qui se fait de la manière suivante. « Au retour de la procession, dit le P. *Monier*, » le prêtre, accompagné du diacre, entre dans l'église et ferme la porte. » L'officiant, qui est à la tête de la procession, frappe à la porte, et chante » ces paroles : *Ouvrez-nous, Seigneur*, etc. Le prêtre et le diacre, qui » sont dans l'église, répondent : *Qui sont ceux qui demandent que je leur* » *ouvre? C'est ici la porte du Seigneur, par laquelle les justes entrent* » *avec lui.* L'officiant et ses assistans répondent : *Non-seulement les justes* » *entrent, mais aussi les pécheurs qui se sont justifiés*, etc. » Ceux de l'église répliquent par un petit détail du mérite de l'église, à quoi l'officiant répond : *Ce que vous dites de la sainte église est juste et vrai; elle est pour nous une mère sans tache*, etc. « Après ce pieux dialogue, la porte » de l'église s'ouvre, la procession entre, et l'office finit par d'autres prières » édifiantes. »

Pour apprendre l'antiquité de la bénédiction des eaux qui se fait le jour de l'Epiphanie, il suffit de lire les témoignages que le P. *Le Brun* rapporte à cette occasion. Les Arméniens observent, aussi religieusement que les autres Orientaux, les cérémonies de cette bénédiction, et le baptême qui la suit. D'abord on place un grand bassin plein d'eau à la porte du sanctuaire. Tout le clergé sort en procession de la sacristie, et, montant au

(*a*) Le P. *Monier*, dans la *Relation de l'Arménie*, met au rang des fêtes des arméniens la *Nativité*, l'Annonciation et l'Assomption de la sainte Vierge. *Ricaut* ne parle que de celle-ci, sans faire mention des deux autres.

EGLISE des ARMENIENS.

Digitized by Google

sanctuaire, continue cette procession autour du bassin. Le célébrant, qui a dit la messe auparavant, fait plusieurs prières sur l'eau du bassin, y plonge sa croix, avec laquelle il fait ensuite le signe de la croix dans cette eau, et enfin y verse du crême. Après cela, les fidèles viennent s'y laver, et emportent de cette eau chez eux, où elle leur sert comme à nos Latins l'eau bénite.

Le jeudi saint, on dit la messe à midi, et les fidèles y communient. Ce même jour on porte, vers les cinq heures du soir, à la porte du chœur, un bassin plein d'eau qu'on bénit avec des prières. L'évêque et le premier du clergé lavent les pieds aux prêtres et ensuite à d'autres, en faisant un signe de croix avec de l'huile qui a été bénite pour cette cérémonie. Après la cérémonie, quelques hommes vigoureux élèvent le fauteuil sur lequel l'officiant est assis, afin qu'il donne la bénédiction à tout le peuple, en annonçant la permission de manger chaque jour de la viande jusqu'à l'Ascension. Les spirituels disent qu'il convient qu'un prêtre qui s'abaisse jusqu'à laver les pieds à tout le monde, soit élevé au-dessus de tous. *Je tire ceci du P. Le Brun.*

Le samedi saint, on célèbre la messe à cinq ou six heures du soir, et l'on y donne aussi la communion. La seconde fête de pâques est employée à visiter les cimetières, et l'on y lit des prières et des évangiles.

A ces fêtes il faut ajouter une superstition judaïque rapportée par ce même Père *Monier*, que j'ai déjà cité plusieurs fois. « Les Arméniens offrent à Dieu, » comme les juifs, le sacrifice des animaux qu'ils immolent à la porte des » églises par le ministère de leurs prêtres. Ils trempent le doigt dans le sang » de la victime égorgée, ils en font une croix sur la porte de leurs maisons. » Le prêtre retient pour lui la moitié de la victime, et ceux qui l'ont présen- » tée en consomment les restes. Il n'y a point de bonne famille qui ne vien e » offrir son agneau aux fêtes de l'Epiphanie, de la Transfiguration, de » l'Exaltation de la sainte croix, et de l'Assomption de la sainte vierge, qu'ils » appellent le jour du sacrifice général. Ils font de pareilles offrandes à Dieu, » pour en obtenir la guérison de leurs maladies, ou d'autres bienfaits tem- » porels. » J'ai déjà remarqué cette superstition judaïque entre (*a*) les usages religieux de quelques schismatiques d'Asie. On nous dit que, pour justifier celui-ci, les Arméniens allèguent l'*exemple de l'église romaine, qui bénit des agneaux à Pâques* : mais, de quelque manière qu'on s'y puisse prendre pour autoriser ce dernier usage, je dis hardiment que ce n'est pas moins un reste de judaïsme que celui de ces asiatiques.

(*b*) Pour donner une idée juste des églises des Arméniens, je ne saurais mieux faire que de copier le P. *le Brun*, « leurs églises sont tournées à l'o- » rient, ensorte que le prêtre célébrant la messe et tous ceux qui sont dans » l'église ont la face tournée à l'orient. Elles sont ordinairement divisées » en quatre parties. La première est le sanctuaire, la seconde est le chœur, » la troisième est pour les hommes laïques, la quatrième, qui est la pre- » mière en entrant par la grande porte, est pour les femmes. Le chœur et la

(*a*) Voyez ci-dessus les Géorgiens. Le P. *Besson*, dans sa *Syrie Sainte*, ajoute que l'on mène la victime à la porte de l'église, que le prêtre bénit le couteau avec lequel il doit l'immoler, et le sel du sacrifice, etc.

(*b*) Voyez ici la planche qui représente une de ces églises.

» place des hommes sont séparés par une balustrade d'environ six pieds de » hauteur. Le sanctuaire est plus élevé que le chœur de cinq ou six mar- » ches. . . . . Au milieu du sanctuaire est l'autel, qui est petit et isolé, pour » tourner et encenser tout autour . . . . presque toutes les églises ont un dôme » où il y a des fenêtres qui éclairent le sanctuaire. Il n'y a aucun siége dans » le sanctuaire, parce que le prêtre et les autres officiers s'y tiennent tou- » jours debout. Cependant, selon la liturgie, le prêtre doit s'asseoir pendant la » prophétie et l'épître, et alors si c'est un évêque ou un prêtre âgé qui officie, » on lui porte un siége. Il y a ordinairement entre les deux escaliers qui » vont du sanctuaire au chœur une petite balustrade auprès de laquelle » les officiers de l'autel peuvent s'appuyer.... A côté du sanctuaire, à gauche en » entrant dans l'église, est la sacristie. Dans les grandes églises, de l'autre » côté à droite en entrant, il y a une autre sacristie, qui sert de trésor. . . . » Ordinairement il n'y a qu'un autel dans chaque église. . . . . Le chœur » n'est que pour le clergé, les Laïques n'y entrent point. Il n'y a point » d'autre siége que la chaire de l'évêque placée à gauche en entrant. . . . S'il » s'y trouve quelques autres évêques, on leur porte des chaises qu'on place » à côté du siége Episcopal. . . . Tous les autres se tiennent debout, ou à » terre, les jambes croisées à la manière du pays. Il n'y a ni siége ni lutrin » fixes pour les chantres, et quand on veut faire les lectures, on porte un » pupitre pliant qu'on place au milieu, sur lequel ou met un grand voile » orné qui couvre tout le bois. . . . . Il n'y a pas non plus de chaire fixe pour le » prédicateur. Quand il doit prêcher, on place communément la chaire à la » porte du chœur; mais le patriarche prêche dans le sanctuaire. La troisième » partie de l'église. . . . et la quatrième . . . . . n'ont rien qui les distingue . . . . « si les églises sont pauvres, le pavé est couvert de nattes; ou de beaux ta- » pis, si elles sont riches . . . . et, pour ne rien gâter, on a près de soi « un crachoir » C'est peut-être pour la même raison que l'on ôte les souliers à la porte de l'église.

Dans les villes où les Arméniens font un grand commerce, les églises y sont ornées de belles peintures, et de riches tapisseries, principalement le sanctuaire, qui, hors du tems de la messe, est couvert d'un beau rideau. Les vases et tous les ornemens n'y sont pas moins riches, et, pendant que les Grecs ont à peine deux misérables bougies pour éclairer le prêtre qui dit la messe, tout est éclairé chez les Arméniens de belles illuminations. C'est ainsi que *Tournefort* nous le dit.

Continuons le détail des usages qui concernent l'Eglise Arménienne. Je suivrai presque toujours le père *le Brun*. Hors du tems des offices, l'autel demeure découvert; pendant la messe il est couvert. Les autels, suivant le père *Monier*, sont petits et sans reliques. Autrefois on n'y mettait que la croix et le livre des évangiles. Depuis long-tems les Arméniens, à l'imitation des Latins, y mettent des chandeliers, souvent même ils en mettent plusieurs et chargent les gradins de croix. Pendant la messe, on voit brûler plusieurs lampes, il en brûle toujours une au milieu du sanctuaire, et les fidèles offrent des cierges pour les faire brûler pendant la messe. Celles dont le père *le Brun* donne une description abrégée, selon messieurs de *Nointel* et *Tavernier*, semblent avoir été célébrées par des Arméniens réunis. « Il est rare, » dit le père *Monier*, qu'on célèbre deux messes en un jour dans la même » église, mais on n'en dit jamais qu'une sur chaque autel..... On n'y célèbre

1 PRÊTRE Armenien en HABIT SACERDOTAL
1 DIACRE Armenien 1 SOUSDIACRE.

MOINES Armeniens, vus par devant, et par derrière on voit dans le lointain le mont Ararat, et les trois églises.

FILLE ARMENIENE qui va se MARIER conduite à l'EGLISE par deux vieilles MATRONES

ARMENIEN qui va à l'EGLISE pour se MARIER accompagné du COMPERE qui porte son Sabre.

Digitized by Google

» que des messes hautes, et toujours à la pointe du jour, mais la veille de » l'Epiphanie et la veille de Pâques, les messes se disent le soir. » Le crucifix est peint ou figuré; rarement il est en relief. Les ornemens et l'habillement des prêtres sont : du prêtre non marié, le robe noire et la capuce de même couleur; (*a*) des prêtres mariés, la soutane bleue, un manteau noir par dessus, et un turban bleu sur la tête. Le prêtre célébrant a la tête couverte d'une mitre surmontée d'une croix haute. Cette mitre, ou ce bonnet, s'appelle *Sagavard* en arménien. L'aube de ce prêtre est étroite et courte. Les diacres en ont aussi une, et sans ceinture. Ils ont l'étole sur l'épaule gauche, ornée de croix, pendante également par devant et par derrière. Celle du prêtre est étroite et n'a rien de singulier; mais, selon *Tournefort*, elle est fort (*b*) large. Je passe la ceinture, les bouts de manches, qui servent aux prêtres arméniens de manipules; l'amict, ou le collier de moire d'or ou d'argent, semblable à celui d'un moine, d'où pend une toile sur les épaules du prêtre; et enfin la chape. Le diacre aide au prêtre à se revêtir de ces ornemens : ce prêtre officiant est assisté d'un ou de deux diacres, souvent aussi d'un plus grand nombre. Les diacres tiennent ordinairement à la main un *Quechoué*. Le (c) *Quechoué* est une plaque ronde de cuivre garnie de sonnettes, qui, par le mouvement qu'on leur donne, rendent, à ce qu'on nous dit, un son assez harmonieux. Un bâton médiocrement long sert de manche à ce *Quechoué*. Cet instrument accompagne ou règle le chant des Arméniens à l'église. Je ne m'arrête point à l'aube des soudiacres et des clercs, ni à toutes ces croix peintes sur le dos, sur les manches et sur la poitrine de l'aube. Je dirai seulement que le bâton pastoral des archevêques est fort haut et terminé en rond, que la crosse des évêques, à l'endroit où elle est recourbée comme les nôtres, a la figure de la tête d'un serpent, ce qui leur apprend (s'ils veulent l'apprendre) que la prudence est une vertu épiscopale. Les *Vertabiets* ont aussi un bâton pour marque de leur doctorat. A tout cela je dois ajouter, comme une remarque importante, qu'à chaque ornement dont le prêtre se revêt, il dit une prière convenable. En mettant la mitre, il demande à Dieu qu'il lui mette sur la tête le *casque du salut*; en mettant l'aube, la *robe de rédemption*, ou la *tunique de joie*; à la ceinture, *que la ceinture de la foi serre son cœur*; à l'étole, *que la justice orne son cou*, et ainsi du reste.

La liturgie des Arméniens, telle que nous la donne le P. *le Brun*, est belle, expressive, capable d'exciter l'attention. Ils n'en ont qu'une dont ils se servent en tout tems et aux obsèques même, n'ayant point de messe propre et particulière pour les morts. On y change, on ajoute les prières selon la circonstance des fêtes. On en fait de même du chant. Je laisse le détail de la célébration : voici les usages qu'il faut remarquer (*d*). Le pain de l'eucharistie est fait de la farine que les paroissiens offrent chacun à son tour. Comme chez les Cophtes et autres orientaux, ce pain doit être fait le jour

(*a*) Il faut se ressouvenir ici que les Arméniens, non plus que les autres Orientaux, ne se marient pas après avoir reçu la prêtrise.

(*b*) Le P. *Brun* dit qu'il a pris l'étole des Maronites pour celle des Arméniens.

(*c*) On le voit ici dans la main du diacre. Dans cette même planche, on peut voir les habillemens des prêtres, diacres, et moines Arméniens.

(*d*) Le P. *le Brun*, ubi sup.

même de la célébration. Les Arméniens le font sans levain. Leurs (*a*) hosties sont rondes, assez épaisses, avec la figure d'un crucifix, ou d'un calice, d'où l'on voit sortir le corps de Jésus-Christ. On réserve de ce pain préparé sans le consacrer, et le célébrant le distribue après la messe aux personnes distinguées. On chante le *Trisagium*, avec l'addition de (*b*) *Pierre le Foulon : Dieu saint, Dieu saint et fort, Dieu saint et immortel, qui avez été crucifié*, etc. Si les Arméniens prenaient cette addition à la lettre, ils seraient ce qu'on appellait autrefois (*c*) *Théopasehites*. Supposons charitablement (*d*) qu'ils prétendent ne parler que de Jésus-Christ. A l'égard de la *Procession des Dons*, que les diacres et les clercs font autour de l'autel, en chantant : *le corps du seigneur et le sang de la rédemption est en présence*, auquel tems les fidèles se prosternent, il est inutile de répéter tout ce qui a été dit en parlant des Grecs. Le P. *le Brun* (*e*) justifie ces usages, mais avec cette distinction, « que les cérémonies qu'ils observent ... se font avec une vénération qui » peut tromper le peuple peu instruit, mais qui scandalise les voyageurs. » Il est bon de mettre ici les cérémonies des Arméniens. « A l'Offertoire, dit » *Tournefort*, un de ces voyageurs scandalisés, le prêtre va prendre le ca» lice et la patène en cérémonie ... suivi des diacres et des soudiacres.... » Le prêtre, précédé des encensoirs, et au milieu des flambeaux et des ins» trumens de musique (*les Quechoués*) portent les espèces en procès» sion autour du sanctuaire. Alors le peuple, mal instruit, se prosterne et » adore les espèces non consacrées. Le clergé, encore plus coupable, chante » à genoux *le corps du seigneur*, etc. Il semble que les Arméniens aient pris cette abominable coutume des Grecs, etc. » Dans cet usage, *si abominable*, selon *Tournefort*, il règne un défaut d'instruction, et ce défaut se peut voir assez au long dans une (*f*) dissertation du P. *le Brun*. Je ne dois pas oublier aussi que des Grecs eux-mêmes se servent d'une distinction (*g*) de culte pour justifier cet usage.

« Au baiser de paix, (*h*) le diacre ayant reçu la paix du prêtre la porte au » premier du chœur, un du chœur la porte à un des laïques, et un des » laïques va saluer une des femmes, qui est ordinairement une des plus » âgées. Ensuite ils s'embrassent tous les uns les autres sans se baiser à la » joue. Cela se fait de même dans les églises des Arméniens catholiques, » comme dans celles des schismatiques. » A la consécration, le prêtre prononce d'abord ces paroles : *prenant le pain dans ses mains divines*,

---

(*a*) Pour éclaircir ceci, il faut se ressouvenir de la distinction qui doit être mise entre le pain destiné à la communion et les hosties avec lesquelles on communie les fidèles ; c'est-à-dire, comme s'exprime le P. *Monier*, entre l'hostie entière et l'hostie *rompue en autant de parties qu'il y a de communians.*

(*b*) Moine Eutichien, et ensuite patriarche d'Antioche dans le milieu du Ve. siècle.

(*c*) C'est-à-dire qui attribuent la passion à toute la Trinité. On tirait cette odieuse conséquence de la doctrine d'*Eutychès* et de ses disciples.

(*d*) Voyez sur cela quelques extraits remarquables dont le P. *le Brun* a fait usage, tome III, de ses *Liturgies*. Je crois pouvoir remarquer ici que le célèbre antagoniste de Port-Royal, *Claude* Ministre à Charenton, a regardé l'Eutychianisme des Arméniens comme une preuve qu'ils ne croient pas, et qu'il n'est pas même possible qu'ils croient la transubstantiation. Voy. sa *Réponse à la Perpétuité de la foi*, etc.

(*e*) Ibid. pag. 185.

(*f*) Ibid. pag. 187, 188 et 190.

(*g*) Voy. ibid. citation de *Gabriel de Philadelphie.*

(*h*) Copié du P. *le Brun*, ubi sup. pag. 200.

saintes, immortelles, sans tache, et qui ont le pouvoir de créer, il le bénit, rendit graces, le rompit, le donna à ses disciples, etc. Après la consécration, levant le voile qui couvre le calice, et prenant l'hostie, il dit : *afin que par ce moyen le pain béni soit fait véritablement le corps*, etc. C'est ici qu'il faudrait remarquer que les Arméniens ne tiennent la consécration pour faite qu'après l'invocation avant ces paroles de la liturgie ; *alors la consécration du corps et du sang de Jésus-Christ est achevée* (*a*). Cette discussion appartient au père *le Brun*.

Avant la messe, les Arméniens font une profession de foi qui commence par un exorcisme, et finit, dit le P. *Monier*, par une confession de toutes sortes de crimes les plus capables de choquer les oreilles chastes.

Comme les Arméniens, non plus que la plupart des Orientaux, n'ont point de messe particulière pour les morts, on ajoute seulement quelques paroles à la liturgie pour l'amour d'eux, sans prendre les ornemens noirs. Quelquefois, même nous dit le P. *le Brun*, on prend du rouge pour cette messe, *sans pourtant s'y assujettir de telle manière qu'on ne se serve aussi de quelques autres couleurs voyantes*. « L'usage, continue-t-il, de ne rien joindre de lugubre » à la messe célébrée pour un défunt vient . . . . . de l'ancienne coutume » des chrétiens, qui regardaient la mort des fidèles comme un jour de triomphe et de joie. »

A l'égard de ce qui concerne particulièrement la communion selon la liturgie arménienne (*b*), les *prêtres donnent aux diacres l'eucharistie dans leurs mains. Ils sont les seuls qui la donnent trempée tout entière dans le calice et qui en prennent les parcelles avec les doigts pour les mettre dans la bouche des fidèles qui la reçoivent debout.* Ils donnent la communion aux enfans nouvellement baptisés (*c*), en trempant un doigt dans le calice, et mettant ensuite ce doigt dans la bouche de l'enfant. L'antiquité de cet usage est remarquable ; mais il est plus remarquable encore que l'antiquité n'ait pas connu les (*d*) suites fâcheuses de cet usage, que l'on a si bien connues dans la suite chez les Latins.

A ces usages, il faut ajouter divers abus par rapport à la communion. Le P. *Monier* se plaint que les communions sont rares parmi les adultes, que plusieurs passent des années sans communier, ou ne communient que le samedi saint et le jour de l'Epiphanie. *Tournefort* dit que la plupart des Arméniens se présentent à la communion sans préparation, qu'on la donne aux enfans de 15 ou 16 ans sans confession.

Pour donner le viatique aux malades, le prêtre doit être précédé de la croix et de l'encensoir. Il doit réciter des pseaumes, des épîtres, des évangiles, et le symbole de la foi avec le *Trisagium*. On observe, dit le P. *Monier*, de ne donner la communion, même aux malades, que quarante jours après la précédente communion.

Les Arméniens baptisent de la manière suivante. Je ne m'arrête pas au re-

---

(*a*) Le P. *le Brun*, ubi sup. pag. 212 et suiv.
(*b*) Le P. *le Brun*, ubi sup. pag. 339.
(*c*) On peut voir la conformité de cet usage avec l'antiquité dans le P. *le Brun*, ubi sup.
(*d*) Une de ces suites était que les petits enfans pouvaient rejeter l'eucharistie. Malgré cela on les communiait encore *avec l'espèce qui était dans le calice* au commencement du douzième siècle.

proche qu'on leur fait d'attendre à baptiser au huitième jour après la naissance à cause de quoi on a voulu les accuser de ne pas croire le péché originel. Voici donc la cérémonie. Celui qui doit administrer le baptême reçoit l'enfant à la porte de l'église qui est fermée, récite là un pseaume et quelques prières, à quoi il ajoute l'exorcisme répété trois fois en se tournant vers l'Occident. Ensuite, se retournant trois autres fois vers l'Orient, il fait, et cela trois fois, des questions sur les articles de la foi chrétienne. La porte de l'église s'ouvre après cela; on marche vers les fonts. Le prêtre oint le petit enfant d'huile, bénit l'eau, y plonge le crucifix et y verse le crême. Après ces cérémonies, le prêtre qui baptise demande le nom de l'enfant, et, en le nommant, le plonge trois fois, avec tant d'exactitude, qu'au rapport de *Ricaut*, et chez les Arméniens et chez les Grecs, lorsque les fonts sont trop petits, le prêtre observe de faire passer l'eau baptismale avec sa main sur tout le corps de l'enfant, afin que cette eau touche et régénère chaque membre en particulier, et fasse de l'enfant comme un autre Achille, invulnérable par-tout et capable de résister, par cette *ablution détaillée* à tous (*a*) les traits du démon. Je ne dis rien de la formule du baptême répétée à chaque immersion.

J'ajoute ici que, selon *Tournefort*, les Arméniens ne baptisent que le dimanche, excepté en danger de mort, que le prêtre impose toujours le nom du saint du jour, ou de celui duquel on doit faire la fête le lendemain, et que le parrain rapporte l'enfant à la mère au son des trompettes et des tambours, quoiqu'il ait été porté à l'église par la sage-femme. La mère se prosterne en recevant son enfant. En même-tems le parrain baise le sommet de la tête de la mère.

L'administration du crême, ou la confirmation suit le baptême : avant les onctions, le prêtre noue un cordon de coton blanc et de soie rouge, dont il a tordu lui-même les fils, et le passe au col de l'enfant. Cette cérémonie se fait en mémoire du sang et de l'eau qui sortirent du côté de Jésus-Christ lorsqu'il reçut le coup de lance sur la croix. Il n'y a rien de plus à dire sur ce sacrement, sinon qu'après les onctions, le ministre du sacrement met une couronne sur la tête de l'enfant, et que la bénédiction du crême est attribuée au grand patriarche des Arméniens. Il en envoie tous les ans une certaine quantité aux évêques, et ceux-ci en fournissent aux prêtres, (*b*) qui le falsifient pour augmenter leur profit. Autrefois ce patriarche avait seul le droit de faire le crême, mais, depuis long-tems un évêque arménien lui a enlevé une partie de cet avantage, après s'être (*c*) érigé en patriarche dans la Palestine. On prépare ce crême depuis les vêpres du dimanche des rameaux jusqu'à la messe du jeudi saint. On n'emploie ni bois ni charbon ordinaire pour faire bouillir la chaudière qui sert à la préparation de l'huile sainte. Il faut pour cela du bois béni, et même, dit *Tournefort*, de vieux ornemens de l'église, de vieux rituels, des images usées. Non-seulement le patriarche bénit cette huile, il la

---

(*a*) On sait la fable d'Achille : si l'on veut presser la comparaison du fidèle à ce héros, il ne sera pas difficile de lui appliquer la fable entière et la pensée de cette ancienne épigramme.

Sed quia fas nulli est humanam vincere sortem
In membris tincti dant sibi fata locum.

(*b*) Voy. la *Relation de l'Arménie*, par le P. *Monier*.

(*c*) Voy. *Tournefort*, Voyage du Levant, lettre 20. Cette usurpation forma un schisme entre les Arméniens.

fait aussi lui-même, revêtu de tous ses ornemens pontificaux, assisté de trois prêtres en habits de cérémonie, qui prient sans discontinuer en présence d'un grand nombre de fidèles.

L'usage de la confession auriculaire chez les Arméniens non réunis n'est pas même révoqué en doute par *Ricaut*, protestant anglais : mais suivant *Tournefort*, la plupart des confessions arméniennes sont autant de sacriléges. Les prêtres ignorent l'essentiel du sacrement, et les pénitens ne savent pas distinguer le péché de ce qui ne l'est pas. Suivant le P. *Monier*, les confesseurs sont également ignorans, négligens et intéressés. Tous les deux assurent qu'un confesseur, pour avoir plutôt expédié son pénitent, se contente de lui présenter une longue liste de péchés, et même de crimes énormes. A la lecture de chaque péché, le pénitent coupable du péché ou non, répond, *j'ai péché contre Dieu*. On passe légèrement, ajoutent-ils, sur les péchés capitaux et même sur ces péchés qu'on doit mettre au rang des crimes, comme le vol, le meurtre, etc. Mais, que le pénitent ait rompu son jeûne, ou mangé du beurre un mercredi, le confesseur ordonnera la pénitence la plus rigoureuse. Il ordonnera même des mois entiers de pénitence pour avoir fumé, ou pour avoir tué un chat.

Voici la formule de l'absolution, « que Dieu, qui a de l'amour pour » les hommes, vous fasse miséricorde ; qu'il vous accorde le pardon des » péchés que vous avez confessés et de ceux que vous avez oubliés. Pour » moi, par l'autorité que me donne l'ordre sacerdotal, selon les divines » paroles : Tout ce que vous avez délié sur la terre sera délié dans le ciel ; » avec les mêmes paroles, je vous absous de tous vos péchés, etc. » Mais, dit *Ricaut*, « ce n'est pas assez de s'accommoder avec Dieu et avec sa » conscience ; il faut encore adoucir l'indignation du ministre de la reli- » gion. L'argent a du pouvoir dans cette occasion..... L'absolution ne » s'accorde qu'après l'offrande..... si le prêtre n'était satisfait, le reste » serait inutile..... l'évêque, le patriarche même n'aurait pas assez de » pouvoir pour dispenser de la pénitence qu'un simple prêtre aurait im- » posée ».

Je laisse le sacrement de l'ordre, où les cérémonies et les usages n'ont rien de plus remarquable que ce qui a été dit, et je passe au mariage. Les enfans se rapportent ordinairement à leurs pères et mères, ou à leurs plus proches parens, du choix de la personne qu'ils doivent épouser, et aussi des conventions matrimoniales. C'est-à-dire que ceux qu'on marie ne se mêlent véritablement que du *dénouement de la pièce*. Selon *Tournefort*, les mariages se font conformément à la volonté des mères, qui ne consultent ordinairement que leurs maris ; encore est-ce un grand effort qu'une telle déférence. Après qu'on est convenu des articles, la mère du garçon vient au logis de la fille, accompagnée d'un prêtre et de deux vieilles femmes ; pour commencer les fiançailles, elle présente une bague à la future. Cette bague est le gage muet du futur, qui se montre en même-tems avec toute la gravité qu'il lui est possible d'observer, ou peut-être avec tout l'embarras d'un homme qu'on n'a pas mis en état de choisir. Quoi qu'il en soit, *Tournefort* dit que la gravité est portée au point de ne pas même rire à cette première entrevue. Mais aussi elle doit être fort indifférente cette entrevue, « puisque la belle ou la laide ne montre pas même le blanc des » yeux, tant elle est voilée. On présente, continue-t-il, à boire au curé

» qui fait les fiançailles ». Les Arméniens n'ont pas l'usage de publier des bans, comme nous. La veille des noces, le fiancé et la fiancée se font des présens réciproques. Le jour des noces, « on monte à cheval...., le fiancé, » sortant de la maison de sa future, marche le premier, la tête couverte » d'un réseau d'or ou d'argent, ou d'un voile de gaze incarnat, suivant sa » qualité : ce voile ou ce réseau descend jusqu'à la moitié du corps. (*a*) Il » tient de la main droite le bout d'une ceinture, dont la fiancée, qui le » suit à cheval couverte d'un voile blanc, tient l'autre bout. Ce voile tombe » jusques sur les jambes du cheval. Deux hommes marchent à côté du » cheval de la fiancée, pour en tenir les rênes. Les parens, les amis..... » la jeunesse à cheval ou à pied, les accompagnent à l'église au son des » instrumens, en procession, le cierge à la main et sans confusion. On » met pied à terre à la porte de l'église, et les fiancés vont jusqu'aux » marches du sanctuaire, tenant toujours la ceinture par les bouts. Là ils » s'approchent de front, et le prêtre, leur ayant mis la Bible sur la tête,.... » prononce les paroles sacramentelles, fait la cérémonie des anneaux, et » dit la messe ». La bénédiction nuptiale est exprimée en ces termes : (*b*) « Bénissez, Seigneur, ce mariage d'une bénédiction perpétuelle, et accor- » dez-leur par cette grace qu'ils conservent la foi, l'espérance et la charité; » donnez-leur la sobriété, inspirez-leur de pieuses pensées, conservez leur » couche sans souillure, etc. »

Je dois remarquer quelques usages singuliers des mariages des Arméniens de *Julfa*. Le jour des noces, le marié met un cierge à la main de chacun des conviés. De jeunes filles, chargées d'habits et d'autres présens, et suivies de quelques femmes, entrent en dansant au son des tambours et des haut-bois, et attachent une croix de satin vert brodé sur l'estomac du marié. On présente au prêtre les habits du marié et de la mariée, qui s'en revêtent aussitôt. Le marié, revêtu de ses habits nuptiaux, se rend avec ses principaux amis auprès de la mariée, y fait et reçoit des complimens. Alors les mêmes jeunes filles lui attachent une seconde croix rouge de satin sur la première. Les femmes apportent un mouchoir qu'elles lui font prendre par un bout, donnant l'autre à la mariée. C'est en se tenant ainsi que le marié et la mariée se rendent à l'église. Avant la lecture du formulaire du mariage, et après l'interrogation du prêtre, un garçon de la noce (paranymphe) leur tient les mains et les têtes jointes avec un mouchoir. Ensuite on les couvre d'une croix, dont ils restent couverts jusqu'à la fin de la lecture du formulaire et des prières.

Après la bénédiction du mariage, les mariés sont reconduits chez les parens de la mariée dans le même ordre et avec la même cérémonie; à quoi l'on ajoute les félicitations et les marques ordinaires de joie. Le P. *Monier* dit que le marié voit, pour la première fois, la mariée à l'église. *Tournefort* renvoie cela plus loin. La noce finie, « le mari se couche le premier, » après avoir été déchaussé par sa femme, qui est chargée du soin d'éteindre

(*a*) La cérémonie n'est pas toujours la même. La fiancée est aussi menée à l'église entre deux Matrones, selon la figure que l'on voit ici, et le fiancé va de même à pied, accompagné d'un homme qui porte son sabre. Dans les cent estampes, il est appelé *Compère*.

(*b*) Le P. *Monier*, dans sa *Relation de l'Arménie*.

» la chandelle, et qui ne quitte son voile que pour entrer dans le lit.... On » dit qu'il y a des Arméniens qui ne connaîtraient pas leurs femmes, s'ils » les trouvaient couchées avec un autre homme. Tous les soirs, elles » éteignent la chandelle avant que de se dévoiler, et la plupart ne dé- » couvrent point leur visage pendant le jour ».

Ricaut dit que le lundi matin est ordinairement le tems que les Arméniens solennisent les noces. « La fête commence le dimanche au soir, et » dure trois ou quatre jours avec de grandes réjouissances. La mariée est » presque toujours assise, pendant ce tems-là, dans une chaise, où on » l'empêche de s'endormir. L'époux.... n'a la liberté de consommer son » mariage que le mercredi ou le jeudi matin ». Quel peut-être le but d'un usage qui, par sa bizarrerie, ne laisse pas d'être (*a*) une espèce de supplice pour la mariée? Après cette consommation, si ridiculement éloignée de la bénédiction qui l'autorise, on expose gravement aux yeux du public les marques (*b*) *non incontestables* de la virginité de l'épouse.

Tournefort assure que, pendant ces fêtes, les hommes ne sont point mêlés avec les femmes. Celles-ci se divertissent entre elles, et, après s'être dévoilées, disent des bons mots et boivent gaiement.

Non-seulement l'Eglise arménienne trouve bon que les prêtres séculiers se marient, mais elle les oblige au mariage, et c'est *Ricaut* qui le dit ainsi, ajoutant même *qu'elle ne donne point l'ordre de prêtrise* qu'on n'ait une femme. L'évêque n'a pas la liberté de se marier, parce qu'il est prêtre régulier. Un prêtre séculier qui, après la mort de sa femme, passerait aux secondes noces, serait dégradé, sans passer pourtant pour concubinaire. Il serait simplement déclaré laïque.

Je viens à l'extrême-onction et aux funérailles. Il n'est pas nécessaire de répéter ici que ce sacrement, appelé chez les Latins extrême-onction, et connu autrefois plus particulièrement chez eux sous le nom d'*huile des infirmes*, nom qu'il conserve encore aujourd'hui, il n'est pas, dis-je, nécessaire de répéter que les Grecs l'administrent indifféremment et aux sains, et aux malades. Les voyageurs judicieux, et qui ne se sont pas laissés prévenir à cet esprit de parti qui ne permet ni de voir ni de comprendre, nous assurent que les Arméniens (non réunis) comptent aussi cette onction pour un sacrement. Cependant ils la pratiquent de la manière la plus absurde, ne la donnant qu'après la mort, et d'ordinaire seulement aux prêtres. Quand un d'entre eux vient de mourir, on en avertit un autre qui apporte le crême, et fait toutes les onctions sur ce prêtre mort, en disant ces paroles : « en oignant la main, que la main de ce prêtre soit béuite, ointe et » sanctifiée par ce signe de la sainte croix, par cet évangile et par le saint » crême, au nom, etc.; et de même pour le reste des onctions ». Pour ce qui est des laïques, auxquels on ne donne que rarement l'onction, *Ricaut* dit que l'usage ordinaire est de les laver après leur mort, à la manière des

(*a*) Des Pères de l'église ont cru que les filles souhaitaient plus ardemment les plaisirs du mariage que les femmes. Selon ces saints hommes, l'imagination les représente aux filles beaucoup plus grands qu'ils ne sont. D'autres décident pour les femmes, parce qu'elles savent déjà ce que c'est.

(*b*) On peut voir dans les auteurs qui ont écrit de la *virginité* des filles combien les signes de cette virginité sont équivoques.

Turcs et de tous les Orientaux. Ne pourrait-on pas mettre aussi l'usage suivant au rang des onctions? C'est le P. *Monier* qui nous le décrit. « Les » Arméniens, dit-il, ont pour pratique de laver les pieds de tous ceux qui » sont à l'église. Après les avoir lavés, les prêtres les oignent de beurre, » en mémoire du parfum que la femme pécheresse répandit sur les pieds » du Sauveur. (Ils se servent de beurre, faute d'huile, qui est rare dans » le pays.) L'évêque le bénit avant que de commencer le lavement des » pieds, et dit en le bénissant : *Seigneur*, sanctifiez ce beurre, afin qu'il » soit un remède contre toutes les maladies, qu'il donne la santé à l'ame » et au corps de ceux qui en reçoivent l'onction ». Selon la rubrique des Arméniens, ajoute le P. *Monier*, cette pratique est recommandée par les apôtres.

(*a*) Lorsqu'un enfant meurt au-dessous de neuf ans, le père ou le plus proche parent fait prier Dieu pendant huit jours pour l'ame du mort, et, tout ce tems-là, défraye le prêtre auquel cette dévotion est commise. Au neuvième jour, on fait le service solennel pour l'ame. *Ricaut* ajoute « que » ceux qui ont de la piété et des moyens ont un jour choisi pour célébrer » la mémoire de leurs parens, et pour faire dire alors tous les offices né- » cessaires. Il dit aussi que la coutume est universelle parmi ce peuple » d'aller le lundi de Pâques visiter les tombeaux des morts. » Alors les hommes crient et gémissent, mais les femmes hurlent, et cela s'appelle, ainsi que chez nous, marquer son deuil et son affliction. Car, quoiqu'il soit généralement vrai qu'une violente affliction arrête l'action de l'ame, et (*b*) suspend le mécanisme du corps; il ne l'est pas moins que le tempérament, l'exemple, l'imitation et la bienséance ont fait des exceptions infinies, ensuite desquelles tous les peuples se sont accordés à convertir le deuil en cérémonie. Ainsi, il est arrêté que chacun, au milieu de la douleur qui l'occupe intérieurement, observera dans l'extérieur l'*usage national de la douleur*, s'il est permis de s'exprimer de la sorte. Je reprends *Ricaut*. (*c*) Après ces gémissemens des hommes et ces hurlemens des femmes, « la scène change, on se retire à l'ombre d'un arbre. Là de bonnes » viandes font perdre l'idée de l'affliction : la douleur se noye ... dans » les liqueurs, et les réjouissances de l'après-midi sont aussi extravagantes » et aussi outrées que .... les lamentations du matin. »

Quelque bizarres que soient ces pratiques, elles ne le sont pas tant encore que la *Commémoration des Morts* décrite par *Corneille le Bruin*, et représentée ici. Il semble que cette cérémonie soit particulière aux Arméniens de *Julfa*. J'emprunterai pour la décrire les paroles mêmes du voyageur. « Le vingt-six août, jour auquel les Arméniens célèbrent la » fête de la Croix, .., les femmes se rendent, deux ou trois heures avant le » jour, au cimetière où l'on enterre les Chrétiens. Elles y portent du bois, » du charbon, des cierges et de l'encens. Ensuite, elles font du feu à » côté des tombeaux de leurs parens et de leurs amis, sur lesquels elles

---

(*a*) Tiré de *Ricaut*, ubi sup.

(*b*) *In vultu color est sine sanguine, lumina mœstis.*
Stant immota genis : nihil est in imagine vivi, etc. Ovid. L. VII, parlant de *Niobé*.

(*c*) *Ricaut* attribue l'origine de cette coutume aux assemblées des anciens fidèles sur les tombeaux des martyrs.

» posent des cierges allumés et jettent continuellement de l'encens dans le » feu, en faisant de grandes lamentations..... selon qu'elles sont plus » ou moins animées de douleur. Elles se jettent même sur ces tombeaux, » qu'elles embrassent et baignent de leurs larmes. ... Les personnes de » condition y allument jusqu'à cinq et six gros cierges, en faisant des » cris et des hurlemens effroyables.... A voir ces tombeaux d'un peu loin, » ils ressemblent aux ruines d'une ville détruite par les flammes, entre » lesquelles les personnes qui sont sauvées viennent chercher avec de » la lumière, pendant les ténèbres de la nuit, leurs parens et leurs » amis, et les débris de leurs biens, en se plaignant de leur triste sort. » Bien que les maris restent à la maison pendant que leurs femmes sont » occupées à cette solennité, on ne laisse pas que d'y en voir quelques- » uns, et des prêtres qui font des prières pour ceux qui les payent.... » Ces prêtres, habillés de noir, font un spectacle assez bizarre parmi » toutes ces femmes vêtues de blanc.... »

A l'égard des enterremens, les femmes y assistent généralement comme les hommes. Les prêtres et les diacres chantent en chemin. Le corps est porté par quatre ou par huit personnes sur une espèce de brancard. Ces porteurs se relayent quand le chemin est trop long. On enterre le corps sans cercueil, la tête un peu haute. Le prêtre jette de la terre sur ce corps en forme de croix, et les assistans après lui.

CRÉANCE ET COUTUMES DES MARONITES.

« Le jésuite (*a*) Dandini, qui fut envoyé par Clément VIII, en qualité » de Nonce aux Maronites du Mont-Liban, a composé en italien une » Relation de son Voyage, qui a été depuis peu traduite en français, avec » des remarques où la religion de ces peuples est expliquée assez au long. » Comme l'auteur de ces Remarques a fait la critique des fautes où ce jésuite » et plusieurs autres qui ont parlé des Maronites sont tombés, nous avons » cru ne pouvoir mieux faire que de produire ici un abrégé, tant de la » Relation du jésuite Dandini, que des Remarques critiques, d'où l'on » pourra apprendre la créance et l'état présent de ces peuples.

» Il est difficile de savoir précisément l'origine des Maronites. Ceux qui » portent ce nom prétendent qu'ils le tirent d'un certain abbé Maron, dont » Théodoret a écrit la vie, lequel Maron vivait au commencement du cin- » quième siècle. Cette opinion, qui a été suivie par Brerewood, est for- » tement appuyée par le jésuite (*b*) Sacchini, qui prétend, aussi bien que » les nouveaux Maronites, que ces peuples ne se sont jamais séparés de » l'unité de l'Eglise, et que ce qui a donné lieu à croire qu'ils ont été dans » le schisme, est qu'on a pris le renouvellement de leur réunion avec » l'Eglise Catholique pour un véritable retour à la foi catholique, et que » les erreurs qu'on a trouvées parmi eux leur ont été imputées, comme » s'ils en eussent été les auteurs; au lieu que cela venait des hérétiques » parmi lesquels ils vivaient. Mais, quoique cette opinion paraisse d'abord

(*a*) *Girolamo Dandini, nella sua Missione Apostolica.*
(*b*) *Sacchini, in Hist. Societ.*

» avoir quelque probabilité, elle est néanmoins sans fondement, et les » témoignages (*a*) d'Eutychius, patriarche d'Alexandrie, de Guillaume de » Tyr, de Jacques de Vitry et de plusieurs autres, sont autant de preuves » évidentes pour montrer que cette nation a véritablement été dans le parti » des Monothélites : ceux qui regardent le Monothélisme comme une héré- » sie, doivent aussi regarder Maron comme un hérétique, quoique les » Maronites le qualifient de Saint dans leur office. L'on doit donc tenir pour » constant que ces peuples, après avoir été séparés de l'Eglise environ » 500 ans, firent abjuration de leur hérésie, soit, vraie ou imaginaire, » entre les mains d'Aymeric, patriarche d'Antioche, qui vivait du tems » de Guillaume de Tyr. Avant ce tems-là, ils faisaient profession de ne re- » connaitre qu'une volonté et qu'une opération en Jésus-Christ, quoiqu'ils » avouassent qu'il y eût en lui deux natures.

» Les Maronites ont un (*b*) patriarche qui réside dans le monastère de (*c*) » Canubin au Mont Liban, lequel prend la qualité de patriarche d'Antioche. » Il ne se mêle point de ce qui regarde le temporel ; mais il y a deux sei- » gneurs qui prennent le titre de (*d*) diacres ou administrateurs, lesquels » gouvernent tout le pays qui est sous la domination des turcs, à qui ils » payent de grands tributs. L'élection de ce patriarche se fait par le clergé » et par le peuple, selon l'ancienne discipline de l'Eglise. » Douze des prin- cipaux prêtres, qui représentent sans doute les douze apôtres, s'assemblent pour cette élection dans le monastère de *Canubin*. Ils y procèdent par la voie du scrutin : et quand ils sont tous d'accord, les ecclésiastiques et le peuple tous ensemble la confirment. Si le scrutin ne réussit pas, on procède à l'élection par le compromis, c'est-à-dire que des douze prêtres on en choisit trois pour faire cette élection, que le peuple confirme ensuite. « De- » puis qu'ils sont entièrement réunis avec l'Eglise Romaine, le patriarche » élu est obligé de prendre du pape des bulles de confirmation. Il garde » un perpétuel célibat, aussi bien que les évêques ses suffragans ; et l'on » remarquera que, de ces évêques, il y en a de deux sortes : car les uns » sont véritablement évêques, ayant un véritable titre et des peuples qu'ils » gouvernent. Les autres ne sont proprement que de simples abbés de mo- » nastère, et ils n'ont aucune charge d'ames. Ces derniers ne portent point « l'habit d'évêque, n'en ayant aucune marque, mais ils sont habillés » comme les autres moines dont ils se distinguent néanmoins en ce qu'ils » portent la mitre et la crosse quand ils chantent la messe. Le patriarche » ne pouvant pas lui-même faire la visite de tout le Mont Liban, tient auprés » de sa personne deux ou trois évêques. Outre les évêques qui sont au » Mont Liban, il y en a encore à Damas, à Alep et en l'Ile de Chypre.

» Pour ce qui est des autres ecclésiastiques, ils peuvent tous se marier » avant l'ordination ; et le patriarche même y obligeait il n'y a pas long-

---

(*a*) *Eutych. in Annal.*

(*b*) Les patriarches maronites prennent d'ordinaire le nom de Pierre, dit le P. *Simon* dans ses remarques sur le voyage de *Dandini* au Mont Liban, à cause que S. Pierre a été évêque d'Antioche. Le Pape leur envoie des bulles de confirmation, comme aux évêques d'Occident.

(*c*) *Canubin*, mot corrompu de cœnobium.

(*d*) Ces diacres sont proprement des seigneurs et des administrateurs du temporel. Voyez la raison et l'origine de cet établissement dans les Remarques du P. *Simon* sur le voyage de *Dandini*.

» tems les prêtres avant que de leur conférer les ordres, à moins qu'ils » ne voulussent se faire moines : car le peuple, qui est jaloux, n'est pas » bien aise de voir de jeunes prêtres sans femmes. Cependant, depuis qu'ils » ont un collège à Rome, où l'on élève une partie de leurs ecclésiastiques, » il leur est permis de garder le célibat, sans qu'on les inquiète pour cela. » Auparavant qu'ils étudiassent à Rome, ils n'étaient guère plus savans » que le simple peuple, se contentant de savoir lire et écrire. Ceux-là » passent pour doctes parmi eux, lesquels, outre la langue arabe, qui est » la langue qu'on parle dans le pays, ont quelque connaissance de la langue » chaldéenne, parce que leurs liturgies et (*a*) leurs autres livres d'office » sont écrits en cette langue.

« La vie monastique n'est pas moins en recommandation parmi les Ma- » ronites que dans tout le reste du Levant. Leurs moines sont de l'ordre de » Saint-Antoine : et il y a de l'apparence qu'ils sont un reste de ces (*b*) » anciens hermites qui habitaient les déserts de la Syrie et de la Palestine; » car ils sont retirés dans les lieux les plus cachés des montagnes, et éloi- » gnés de tout commerce. Leur vêtement est pauvre et grossier, ils ne » mangent jamais de chair, même dans les plus grandes maladies, et ils ne » boivent du vin que très-rarement. Ils ne savent ce que c'est que de faire » des vœux : mais, lorsqu'ils sont reçus dans le monastère, il y a un des » religieux qui tient un livre en sa main, et il se contente de lire quel- » que chose qui les regarde, en les avertissant de ce qu'ils doivent faire, » par exemple, de garder la continence : ce qui suffit, sans s'y engager » par des vœux, comme l'on fait dans l'Eglise Romaine. Ils ont en propre » des biens et de l'argent, dont ils peuvent disposer à la mort; et, lorsqu'ils » ne veulent plus demeurer dans un monastère ils passent dans un autre, » sans en demander la permission à leur supérieur. Ils ne peuvent faire » aucune fonction ecclésiastique, comme de prêcher et de confesser; de » sorte qu'ils ne sont que pour eux seuls, n'ayant aucun exercice spiri- » tuel en commun pour le service de leur prochain. Ils travaillent de leurs » mains, et cultivent la terre conformément à leur institution. Enfin, ils » exercent hautement l'hospitalité, principalement dans le monastère de » Canubin, où il y a table ouverte pendant toute l'année. L'on ne traitera » point ici de leur créance, parce qu'elle ne diffère point des autres orien- » taux, (*c*) à la réserve de ce qui a établi leur schisme, dans lequel ils ne » sont plus aujourd'hui, étant soumis entièrement à l'Eglise Romaine. » Ils consacrent même en pain sans levain : mais il y a de l'apparence qu'ils » ne sont dans cet usage que depuis leur réunion avec Rome, quoique » les nouveaux Maronites prétendent qu'ils n'aient jamais consacré en » pain levé.

» Leur messe est assez différente de celle des Latins : mais l'on a ré- » formé leur Missel à Rome, et il est défendu de se servir d'autre Missel

---

(*a*) Leurs livres consistent en deux différentes versions de la Bible en syrien, en un recueil de prières, de pseaumes et de litanies; en quelques collections de conciles, de constitutions, etc.

(*b*) Voyez le *Voyage du Mont Liban* par *Dandini*, et les Remarques du P. *Simon* sur la vie monastique des moines du Mont Liban, et sur la conformité de leur discipline avec celle des anciens moines.

(*c*) Voyez ci-après les principaux articles de leur ancienne croyance.

» que de celui qui est réformé. Ils ne font aucun office qu'ils n'y encensent » beaucoup, sur-tout en la messe, où ils ne se servent point de manipule, ni d'étole, comme les Latins, n'ayant pas même l'usage des chasubles, si ce n'est depuis qu'on leur en a envoyé de Rome : mais, au lieu » de manipule, ils portent sur les deux bras deux petites pièces d'étoffe » de soie ou de laine teinte, qui sont cousues à l'aube, ou même qui en » sont détachées. Les prêtres ne disent pas la messe en particulier, comme » font les prêtres latins ; (a) mais ils disent tous la messe ensemble, étant » à l'entour de l'autel, où ils assistent le célébrant, qui donne la communion à tous. Les laïques communient sous les deux espèces : mais les » missionnaires du Pape y introduisent tous les jours la communion sous » une espèce. Ils ne font pas consister les paroles de la consécration dans » ces mots, *Ceci est mon corps*, etc. *Ceci est mon sang*, etc. : mais dans » d'autres paroles plus longues, et qui renferment la prière qu'on appelle » ordinairement l'invocation du Saint-Esprit. Ils suivent néanmoins présentement en cela et en beaucoup d'autres choses les sentimens des théologiens Latins, qu'on leur a enseignés à Rome. A l'égard des autres offices, » ils les récitent dans l'Eglise, où ils vont à minuit pour chanter Matines, » ou plutôt les Nocturnes. Ils récitent Laudes, qu'on peut appeler Prime, » sitôt que le jour commence. Tierce précède la Messe, après laquelle ils » disent Sexte. Nones se chantent après dîner, Vêpres au coucher du Soleil ; » et enfin Complies après souper, avant que de se mettre au lit. Chaque » office est composé d'une préface, de deux ou de trois, et même de plusieurs oraisons, avec un pareil nombre d'hymnes entre deux. Ils ont » outre cela des offices propres pour la férie, pour le carême, pour les » fêtes mobiles et pour les autres jours. Les prêtres et les autres ecclésiastiques qui sont dans les ordres sacrés, ne croient pas être obligés » de réciter l'office, quand ils ne peuvent assister au chœur, si ce n'est » depuis que les Latins ont voulu les y obliger. »

Les Maronites commencent toujours leurs offices par des prières qui s'adressent à Jesus-Christ comme médiateur et libérateur. Ils ne prient jamais la Vierge et les Saints, séparément de Jésus-Christ. Cependant ils saluent la Sainte-Vierge en particulier, et honorent sa mémoire par une infinité de louanges : mais, suivant le rapport du *P. Simon*, à qui ces remarques sont dues, il parait que ces salutations ne servent uniquement qu'à honorer le mérite de la Vierge. Les prières que ces Maronites lui adressent et aux Saints ne demandent point leur médiation. Elle n'est due qu'à Jésus-Christ,

---

(a) Ces deux usages, disent le P. *Simon* et *Dandini*, sont anciens et s'observaient dans la primitive église. A l'egard de celui de donner la communion sous les deux espèces, voici quelques remarques utiles. *Gabriel Sionite*, dans sa réponse aux questions de *Nihusius* sur quelques usages des Maronites, dit formellement qu'on donne aux Maronites la communion sous les deux espèces, excepte aux enfans nouvellement baptisés, et aux autres petits enfans, auxquels on donne à sucer une cuiller qui a été trempée dans le sang, excepté encore à ceux qui vont en voyage ou à la guerre, auxquels on permet d'emporter avec eux le sacrement sous la seule espece du pain, usage que l'antiquité a permis aussi. D'un autre côté, *Abraham Ecchellencis*, que je cite ici sur la foi du P. *Simon*, écrivit au même *Nihusius* qu'on ne donne la communion sous les deux espèces chez les Maronites qu'à ceux qui communient publiquement dans l'église avec le prêtre, qu'on ne porte le calice ni aux malades, ni à ceux qui ne peuvent pas se rendre à l'église. Il ajoute que l'usage de donner le sang aux enfans est aboli, de même que celui de porter le sacrement en voyage, et qu'on ne communie plus les enfans avant l'âge de dix ans.

comme unique médiateur. (*a*) On leur demande de contribuer à fléchir la miséricorde divine par leurs prières, etc.

« Leurs jeûnes sont différens des nôtres. Ils n'observent que le carême, » et ils ne commencent à manger en ces jours-là que deux ou trois heures » avant le coucher du soleil. Ils ne jeûnent point les quatre-tems, ni les » veilles des saints, ni d'aucune autre fête; mais au lieu de cela, ils ont » d'autres abstinences qu'ils observent rigoureusement, car ils s'abstiennent » de manger de la chair, des œufs et du lait deux jours de la semaine, » savoir le mercredi et le vendredi, et, en ces deux jours là, ils ne goûtent » de quoi que ce soit, que midi ne soit passé; après quoi, il est libre à » chacun de manger tant et autant de fois qu'il lui plaît. Ils jeûnent de la » même façon vingt jours avant la Nativité de Notre-Seigneur, et les reli- » gieux étendent ce jeûne encore davantage. A la fête de Saint-Pierre et de » Saint-Paul, ils jeûnent tous pendant quinze jours, et autant à la fête de » l'Assomption de la Vierge.

» Les évêques n'attendent pas les quatre-tems pour conférer les ordres, » comme l'on fait dans l'Eglise Latine; mais ils les administrent indifférem- » ment tous les jours de fêtes : avant que la dernière réformation y fût » introduite, l'on donnait, en un même jour, à une seule personne, les » ordres de lecteur, d'exorciste, d'acolyte, de soudiacre, de diacre, de » prêtre, d'archiprêtre et d'évêque; et tout cela en deux ou trois heures. » On remarquera qu'ils observent d'aussi grandes cérémonies pour faire un » archiprêtre que pour conférer les autres ordres; et il semble qu'ils le » considèrent comme un ordre distingué des autres.

» Ils ne gardent point d'eau dans les fonts baptismaux, qui ait été bénite » le samedi saint, pour administrer le sacrement de baptême, comme » l'on fait dans l'Eglise Latine : mais, toutes les fois qu'il se présente » quelqu'un pour être baptisé, ils bénissent l'eau, en récitant un grand » nombre de prières; puis ils plongent trois fois dans l'eau la personne qu'ils » baptisent, ou bien ils en jettent trois fois sur elle, ayant fait un peu chauffer » l'eau auparavant. Ils ne prononcent néanmoins qu'une fois les paroles » nécessaires en nommant la personne : ils ne se servent point de sel, et » n'oignent pas seulement la tête, mais aussi la poitrine, avec leurs mains » qu'ils tiennent ouvertes. Ils oignent de plus le devant et le derrière du » corps depuis la tête jusqu'aux pieds. Outre cette onction, qui se fait avant » le baptême, ils en ont encore une autre après, qui est proprement la » confirmation parmi les orientaux : mais ils l'ont abolie depuis qu'ils sont » réunis avec l'Eglise Romaine, afin d'administrer le sacrement de la con- » firmation selon la manière des Latins. » (Au baptême, le parrain ne tient point l'enfant sur les fonts, mais le prêtre reçoit l'enfant dans un linge, après l'avoir tiré des fonts.)

« Ils se mettaient autrefois peu en peine de se confesser avant la com- » munion : mais les missionnaires de Rome les ont obligés à cela. Les prêtres » étaient aussi tous égaux en jurisdiction dans les matières qui regardent » la pénitence, avant leur réformation. Il n'y avait aucuns cas réservés aux » patriarches et aux évêques. » (*Dandini* se plaint que la confession est fort négligée chez les Maronites. Il est vrai qu'elle l'est beaucoup plus et

(*a*) Voyez les Remarques du P. *Simon* sur le voyage de *Dandini*.

chez eux et chez les autres Orientaux, que dans l'Eglise Latine. Pour ce qui est de la manière, les uns se confessent debout, les autres assis, plusieurs à genoux. Les confesseurs imposent des pénitences publiques aux péchés publics, et de secrètes aux péchés secrets. Les pénitences consistent en jeûnes, prières, aumônes, pélerinages et prosternemens. Les confesseurs se règlent en général sur leurs livres pénitentiaux. Entre ceux qui négligent de se confesser, il y en a qui, sous prétexte de se confesser à Dieu seul, s'en vont marmoter leurs péchés dans les trous des murailles d'une église. « Ils ne portaient pas aussi, avant leur réformation, grand » respect au sacrement de l'eucharistie, qu'ils conservaient dans les Eglises » sans aucune lumière, renfermé dans une petite boite, et caché dans un » trou de la muraille, ou dans quelque autre endroit.

» Ils ne publiaient point aussi le mariage dans les églises, avant que d'en » faire la cérémonie : ils prenaient même pour cela toutes sortes de prêtres » indifféremment, ne croyant pas qu'il fût nécessaire d'avoir recours au curé. » Il y en avait de plus qui se mariaient avant l'âge de 12 et de 14 ans. Et, » pour ce qui regarde les empêchemens du mariage, ils étaient dans un » usage bien différent de celui qui est maintenant reçu dans l'église romaine, » car, en comptant les degrés, ils ne les prenaient pas seulement du chef qui » commence la ligne, mais ils y renfermaient les deux branches qui sortent » du chef, croyant que deux personnes en même degré, comme sont deux » frères, faisaient aussi deux degrés ; de sorte que, s'imaginant ne se marier » qu'au sixième degré, ils se mariaient en effet au troisième. Ils prenaient » au contraire pour empêchement ce qui ne l'était point, car ils ne permet- » taient pas à deux frères d'épouser les deux sœurs, ni à un père et à un » fils, d'épouser la mère et la fille.

» Ils ont en usage une certaine onction pour les malades, laquelle ils ap- » pellent lampe, parce qu'en effet ils se servent pour cela de l'huile de la » lampe en cette manière. Ils font un petit gâteau un peu plus grand qu'une » hostie, où ils dressent sept mèches entortillées à de petites pailles, et ils » mettent tout cela dans un bassin avec l'huile ; puis, récitant un évangile et » une épître de S. Paul, avec quelque prières, ils allument toutes ces mèches. » Après cela, ils oignent de cette huile au front à la poitrine et aux bras tous » ceux qui se trouvent présens, et celui qui est malade, en disant à chaque » onction : que Dieu par cette onction te pardonne tes péchés, qu'il affer- » misse et fortifie tes membres, comme il a affermi et fortifié ceux du para- » lytique. On laisse ensuite brûler la lampe, tant qu'il y a de l'huile : et, » comme cette huile n'a été bénite que par un simple prêtre, cela a fait » croire à plusieurs personnes, que cette cérémonie n'est pas le sacrement » de l'extrême-onction, puisqu'on le donne à des personnes qui ne sont pas » fort malades. Mais ceux qui savent la théologie orientale n'auront pas de » peine à être persuadés que ces peuples n'avaient point d'autre sacrement » d'extrême-onction que celui-là, avant que les Latins les eussent réformés. » Aussi le mot d'extrême-onction ne se trouve-t-il en usage que parmi les latins, » parce qu'ils n'oignent les malades que quand ils sont à l'extrémité ; ce qui » n'est point observé par les chrétiens du Levant.

» Avant de finir ce discours touchant les Maronites, j'ajouterai ici en » abrégé ce que le (a) P. *Besson* Jésuite, en a remarqué dans son livre inti-

(a) *P. Besson, en sa Syrie Sainte.*

» tulé *la Syrie Sainte*, où il parle principalement des Maronites qui habitent » une partie du Mont Liban, appellée Quesroan. Ce jésuite croit que les Ma- » ronites tirent leur origine de S. Maron, abbé Syrien, et non de l'Héré- » siarque Maron ; et, entre autres preuves qu'il rapporte, il dit que les Ma- » ronites ont accoutumé, après que le clergé et le peuple ont élu un pa- » triarche, d'avoir recours au Pape pour en demander la confirmation. Mais » il devait prendre garde qu'ils n'ont eu recours à Rome pour cela que de- » puis leur grande liaison avec l'église romaine. Il ajoute de plus, que Jean » de Damas ne pouvait pas ignorer l'hérésie des Maronites, s'ils eussent été » en effet hérétiques, parce qu'il était leur voisin; et cependant, dans le dé- » nombrement qu'il fait des hérésies, il ne parle point d'eux. Mais cela n'é- » tait pas nécessaire, puisqu'ils sont compris dans l'hérésie des Monothé- » lites.

» Ce même auteur touche en peu de mots ce que le Jésuite *Dandini* et » quelques autres de cette société ont fait parmi les Maronites; et c'est ce » que nous avons rapporté plus au long avec les réflexions nécessaires. Tout » ce que l'on peut dire, c'est que ce missionnaire jésuite me paraît encore plus » simple que les autres, lorsqu'il parle de la créance des Maronites. C'est » pourquoi je ne crois pas qu'on doive ajouter foi à un miracle qu'il rap- » porte comme une preuve évidente de la croyance orthodoxe des Maro- » nites. Il affirme qu'à trois milles de Canubin, auprès d'un village nommé » Eden, il y a une église métropolitaine sous le nom de S. Sergius, et qu'au » dessus de cette église l'on découvre une chapelle dédiée à S. Abdon et à » S. Sennan, où il y a une fontaine d'eau vive qui coule sous l'autel pendant » la messe, le jour qu'on célèbre la fête de ces deux saints. Il dit de plus » que, quoique cette fête soit mobile, étant attachée au premier dimanche » du mois de mai, il n'y a pourtant jamais de changement dans le cours de » cette fontaine, qui est toujours réglé au premier dimanche de mai, même » depuis que le calendrier a été réformé par Grégoire XIII. » Mais je ne doute point qu'on n'ait fait cette histoire à plaisir, et peut-être pour autori- ser la réformation du calendrier par Grégoire XIII, laquelle ces peuples ont refusé de recevoir en plusieurs rencontres. Ce qui prouve encore davantage que ce miracle est supposé, c'est que l'auteur assure que cette fontaine, qui court pendant la messe, jette de l'eau avec plus grande abondance, lorsque le prêtre élève l'hostie; sans prendre garde que l'élévation de l'hostie n'est point en usage parmi les Maronites de la manière qu'elle se fait parmi les Latins. Cependant le P. Besson rapporte ce miracle comme une preuve évi- dente pour autoriser contre les autres nations du Levant la dévotion que les Maronites ont envers l'Eglise Romaine, et en même-tems pour établir la ré- formation du calendrier. « On lit dans cette relation que l'humeur des Maro- » nites est fort douce, et qu'ils donnent au moins de bonnes paroles, en » promettant de faire ce qu'on desire d'eux; qu'ils disent souvent que Dieu » est bienfaisant, et qu'il fera réussir la chose qu'on leur propose, (*a*) qu'ils » ont toujours à la bouche le nom de Dieu, ou quelqu'un de ses attributs. » Mais, si ces peuples sont d'un naturel bon et facile, ajoute le même au- » teur, ils sont aussi très-inconstans : quand ils ont entendu une bonne pré-

(*a*) Cet usage est général chez les Orientaux, et sur-tout parmi les Mahométans.

» dication, vous les voyez entièrement résolus de se convertir, et de faire » une confession exacte de leurs péchés; mais il en faut venir aux effets, ils » paraissent insensibles. Leurs femmes sont, à la vérité très-modestes; mais, » plus elles sont de qualité, moins elle vont à l'église : de sorte que, pour » louer la qualité d'une dame, l'on dit d'elle qu'elle n'entend la messe que le » jour de pâques, et encore cela n'arrive-t-il pas tous les ans. Lorsqu'une » fille est mariée, elle demeure deux ans chez elle sans aller à la messe, et » elle va cependant aux bains et aux nôces. Il semble qu'elles soient bannies » des églises, comme les femmes Mahométanes sont bannies des Mosquées. » Il y a pourtant un monastère de religieuses, qui sont de l'Ordre de S. An- » toine, et ce monastère est en grande réputation de sainteté. Leur bâtiment » ne consiste presque qu'en une église, où ces filles sont logées comme des » pigeons dans leurs nids, en de petits recoins pratiqués entre l'élévation de » la voûte et la terrasse. Ces cellules sont si basses, qu'elles ne peuvent s'y » tenir debout, et à peine y a-t-il place pour y tenir leur corps. Tout leur em- » ploi consiste à chanter l'office, à méditer, à prier et à travailler. Leurs » prières commencent vers les deux heures du matin; et elles travaillent » dès le point du jour, s'occupant à cultiver leurs jardins et les terres de » leurs monastères.

» Enfin le P. *Besson* assure dans la seconde partie de son livre, où il fait » voir la grande antipathie qui se trouve entre les Syriens et les Francs, que, » dans la Syrie, l'on ne dit d'ordinaire qu'une messe chaque jour, et même » les dimanches; qu'il y a peu d'autels, et encore moins de célébrans; que » tous, excepté les Maronites, consacrent avec du pain levé; que les prêtres » qui ne célèbrent point ne laissent pas d'assister à la messe, et d'y tenir » leur rang, mais avec un habit commun, à la réserve de ceux qui servent » de diacres ou de soudiacres; qu'enfin chacun communie sous les deux es- » pèces, hormis les Maronites, qui communient sans célébrer la Liturgie, » et reçoivent une particule trempée dans le sang de Notre-Seigneur. »

SUPPLÉMENT A CE QUI A ÉTÉ DIT TOUCHANT LES MARONITES.

« Quoique ce qui a été rapporté ci-dessus touchant les Maronites paraisse » appuyé sur de bonnes raisons, un savant maronite qui professe la langue » arabe dans le collége de la Sapience à Rome, a fait tout son possible pour » montrer que sa nation n'était jamais tombée dans l'hérésie dont on l'ac- » cuse, et que Maron a été véritablement orthodoxe et saint, et non pas un » hérétique. *Gabriel Sionita*, et après lui *Abraham Ecchellensis* ont aussi » eu dessein de faire une apologie pour ceux de leur nation et pour leur pré- » tendu S. Maron; mais ces apologies n'ont point paru. *Fauste Nairon*, pa- » rent d'Abraham et son successeur, a entrepris depuis peu de faire cette apo- » logie dans une (*a*) dissertation imprimée à Rome, où, selon le sentiment » commun des Maronites, il prouve, par les témoignages de Théodoret, » de S. Jean Chrisostôme, et par quelques autres auteurs, que Maron, dont » les Maronites tirent leur nom, est le même qui vivait vers l'an 410 et dont

(*a*) *Disert. de origine, nom. ac Relig. Maron. autore Fausto Nairone, edit. Rom. an.* 1679.

» il est parlé dans le Ménologe des Grecs. Il ajoute que les disciples de cet » abbé Maron se répandirent dans toute la Syrie, où ils bâtirent plusieurs » monastères, et entre autres un fort célèbre, sous le nom de Maron, près » du fleuve Oronte. Le même auteur prétend de plus que tous ceux d'entre « les Syriens qui n'étaient point infectés d'hérésie se réfugièrent chez les dis» ciples de l'abbé Maron, que les hérétiques de ces tems-là nommèrent pour » cette raison Maronites. Il serait à souhaiter que *Nairon* eût apporté des » preuves de cette opinion moins éloignées de ce tems là; et je ne crois pas » qu'on doive s'en rapporter entièrement à l'autorité de Thomas, archevêque » de Kfartab, qui vivait, à ce qu'on prétend, vers l'onzième siècle, quoi» que cet auteur fût de la secte des Monothelites : car, si l'on examine avec » soin ces auteurs, on les trouvera peu exacts dans les faits historiques, et » ils rapportent le plus souvent pour des choses anciennes ce qui se passait » dans leur tems, et qu'ils ont même puisé dans les livres des Marouites de» puis leur réconciliation avec Rome.

» Ce qui a plus d'apparence de vérité dans l'apologie de *Nairon* pour ceux » de sa nation, est ce qu'il produit contre le témoignage de Guillaume de » Tyr, qui est un auteur assez exact, et qui a parlé de l'hérésie des Maro» nites comme témoin oculaire. Il assure que Guillaume a pris la meilleure » partie de son histoire des Annales de Said-Ebn-Batrick, autrement Euty» chius d'Alexandrie, et que, comme Eutychius est peu exact en quantité de » faits qu'il rapporte, on ne doit pas s'étonner que Guillaume de Tyr soit » tombé dans les mêmes défauts. Eutychius, dit *Nairon*, assure que Maron » monothélite vivait sous l'empereur Maurice; et cependant le monothé» lisme n'était point encore connu dans ce tems là. Mais si l'on rejetait » l'autorité des Historiens Arabes, à cause de leur peu d'exactitude dans la » Chronologie, il n'y en aurait pas une qu'on ne dût rejeter entièrement. » On ne se sert pas tant, dans le fait dont il s'agit, de l'autorité de Guil» laume de Tyr sur ce qu'il a rapporté des Annales d'Eutychius, que de son » témoignage propre, parlant d'une chose qui est arrivée de son tems sous » Aymerie, patriarche d'Antioche, qui fit faire abjuration aux Maronites de » ce pays-là de leurs erreurs prétendues.

» Il n'y a pas de vraisemblance à ce que Nairon produit d'une histoire » arabe, et qui avait déjà été rapportée par (*a*) Quaresmius; savoir, que » Maron était venu d'Antioche à Rome avec un légat ou envoyé du Pape Ho» norius, qui créa le même Maron patriarche d'Antioche, à cause de sa foi » orthodoxe. Je passe sous silence quelques autres actes de cette nature, qui » ne se trouvent que dans les livres arabes, et qui ont été composés après la » réunion des Maronites avec l'église romaine. Pour peu qu'on sache l'his» toire ecclésiastique, il sera aisé de juger que ces histoires n'ont aucun » fondement dans l'antiquité, et que les Maronites et les autres peuples du » Levant, qui ne sont point savans dans la critique de l'Histoire, ont rap» porté à des tems anciens ce qui n'est en usage parmi eux que depuis » quelques siècles seulement. C'est aussi sur ce principe qu'on ne croira » pas facilement à l'autorité de Jean Maron, dont le (*b*) commentaire sur

(*a*) *Quarems. in dilucid. Terræ Sanctæ.*
(*b*) *Joan. Maro, Gomm. in Liturg. S. Jacobi.*

» la liturgie de Saint-Jacques n'a pas toute l'antiquité qu'on lui attribue, » contenant des faits qui sont postérieurs de plusieurs siècles. Au reste, » les Maronites, qui prétendent avoir toujours conservé la pureté de leur » foi, rejettent les erreurs qui se trouvent dans les ouvrages qui sont vé- » ritablement de leurs auteurs sur les hérétiques, leurs voisins, qui ont » semé ces erreurs parmi eux, et qui 'ont même attiré à leur secte quel- » ques-uns d'entre les Maronites : et ainsi, bien que les Maronites pré- » tendent avoir toujours conservé la véritable foi, ils ne peuvent nier qu'il » n'y ait eu une partie de ceux de leur nation qui a eu les mêmes sen- » timens que les Jacobites. (*a*) Pierre, patriarche des Maronites, dans une » lettre qu'il a écrite au cardinal Caraffe, témoigne que les erreurs qui se » rencontrent dans leurs livres doivent être imputées à leurs voisins : mais » le (*b*) patriarche d'aujourd'hui, écrivant à Nairon, assure qu'ils ont con- » servé plusieurs livres exempts de toutes ces erreurs ; et ce même pa- » triarche nous fait espérer un volume des liturgies orientales, qu'il prétend » concilier avec la messe des Latins. Il ne se peut faire que cet ouvrage ne » soit d'une grande utilité, et qu'il ne nous explique plusieurs faits qui re- » gardent cette matière, et qui sont encore dans l'obscurité ».

Il est nécessaire d'ajouter ici les principaux articles de la croyance des anciens Maronites, et certaines opinions qu'on leur a attribuées avant leur réunion aux Latins. Outre le dogme sur la procession du Saint-Esprit, qui leur était commun avec les Grecs, et l'erreur des Monothélites, dont on les a accusés, on leur (*c*) attribue d'avoir cru que toute la Trinité s'était incarnée ; qu'il n'y a point de péché originel, ni de (*d*) purgatoire ; que les ames, au sortir du corps, ne vont ni au ciel ni aux enfers, mais qu'elles attendent le dernier jugement dans un lieu où elles sont entièrement insensibles ; que toutes les ames ont été créées dès le commencement du monde ; qu'il est permis de nier extérieurement sa croyance, pourvu qu'elle reste dans le cœur. Ils croyaient aussi, dit-on, qu'un mari peut répudier sa femme pour crime d'adultère, ou pour quelqu'autre cause, et en prendre une autre ; que l'on doit rebaptiser les hérétiques qui abjurent leurs erreurs ; qu'un enfant ne peut être baptisé qu'après les jours de purification de la mère ; que les femmes doivent être exclues de l'assemblée des fidèles, et privées de l'eucharistie dans le tems de la maladie périodique de leur sexe. Outre cela, ils célébraient la communion avec du pain sans levain ; ils ne la donnaient à personne qui fût en danger de mort. Ils ne mangeaient d'aucune chose étouffée dans le sang. Ils ordonnaient les enfans sous-diacres dès l'âge de cinq ou six ans. Je ne répéterai pas quelques usages et quelques points de doctrine dont on a parlé, et j'en laisse aussi quelques autres, qui sont de peu d'importance. Je remarquerai seulement quelques cérémonies qui sont particulières aux Maronites d'aujourd'hui, et certaines coutumes qui me paraissent dignes de l'attention du lecteur.

Ces Maronites conservent (*e*) une espèce de vénération pour leurs cèdres,

---

(*a*) *Petr. in Epist. Arab. ad Card. Caraff. ann.* 1578.
(*b*) *Steph. Petr. in Epist. ad Faust. Nair. ann.* 1674.
(*c*) *Voyage de Dandini*; etc. *Brerewood.*, chap. 25.
(*d*) Le P. *Simon* prouve la fausseté de cette imputation dans ses remarq. sur *Dandini*.
(*e*) *Voyage de Syrie*, par *Laroque*. *Voyage au Mont Liban* par *Dandini*.

et les visitent avec beaucoup de dévotion, sur-tout le jour de la Transfiguration. Alors on dit solennellement la messe au pied d'un gros cèdre, sur un autel de campagne, fait de pierres posées simplement les unes sur les autres. Ils portent si loin le respect qu'ils ont pour leurs prêtres, qu'ils ne les rencontrent jamais sans leur demander la bénédiction; même ils n'entreprennent rien sans l'avoir auparavant demandée et obtenue d'un prêtre. A table, le même respect qu'ils ont pour les prêtres ne leur permet plus de boire ni de manger après que le prêtre a fait la clôture du repas par le signe de la croix et par certaines prières qu'il récite.

Le nonce *Dandini* rapporte que les prêtres maronites « ne disent (*a*) tous » les jours qu'une messe pour chaque lieu, et que, parmi eux, quelques-» uns la disent pieds nuds; que les jours de jeûne ils attendent jusqu'après » midi pour la lire, et, dans le carême, jusqu'à deux ou trois heures avant » le coucher du soleil. La plupart, continue-t-il, tiennent leurs doigts » étendus après la consécration comme auparavant, et touchent indiffé-» remment toutes sortes de choses. »

A l'église les femmes ne se rangent point parmi les hommes. Ceux-ci se placent au haut de l'église, les femmes au bas, près de la porte, afin de sortir les premières après l'office, et ainsi n'être vues de personne. Le père *Besson* (*b*) rapporte « que non-seulement les hommes ne vont pas dans » l'endroit où sont les femmes, mais qu'ils ont même différens curés ». Cependant le missionnaire *Dandini* dit que les femmes entrent dans les monastères, s'y promènent, y mangent, y couchent.

On a vu que les Maronites ne publient pas le mariage par des bans comme en Europe. Ils n'ont point recours à leur propre curé pour se marier, et ils prennent indifféremment le premier prêtre qu'ils trouvent. Enfin ils n'enregistrent ni les noms des mariés et des témoins, ni le tems et le lieu du mariage : ce qui autorise divers abus parmi eux.

L'extrême-onction est aussi fort négligée, et les mourans le sont bien autant, puisqu'après leur avoir porté la croix et l'encens, on les laisse mourir sans autre façon. Ils pleurent les morts avec des cris et des hurlemens accompagnés de beaucoup d'agitation : ce qui, comme j'ai déjà dit, peut fort bien prouver que l'on sait observer les usages de son pays. Par bienséance, on n'apprête rien pendant quelque tems dans la maison du défunt. Les parens et les amis y apportent à manger et à boire, y mangent avec les affligés et les consolent.

NASSERIES, KELBITES, CHRÉTIENS DE SAINT-JEAN, etc.

Il ne faut pas confondre les *Nasseries* avec certains *Nazariens* (*Nassairious* chez les Mahométans), qui forment une secte parmi les sectateurs d'*Ali*. Les Nazariens musulmans soutiennent que la Divinité peut s'unir corporellement avec les hommes. Fondés sur cette opinion, puisée du christianisme, ils croient que la Divinité s'est unie intimement à plusieurs pré-

(*a*) Sur l'usage de ne célébrer qu'une messe, voyez les Remarques du P. *Simon* sur le Voyage de *Dandini*.

(*b*) *Syrie Sainte*, *prem. Partie*.

tendus saints ou prophètes du mahométisme, et principalement avec *Ali*, etc. Les *Nasseries* dont je parle ici ne sont, à proprement parler, ni Mahométans ni Chrétiens. Voici ce que je trouve de plus détaillé sur les *Nasseries*. (*a*) « Le Kelbié est le nom d'un pays habité par..... ces *Nas-*
» *series*....., nom qui (*b*) signifie en italien *christanaccio*, c'est-à-dire,
» mauvais chrétien. Le pays qu'ils habitent a deux journées d'étendue en
» longueur et en largeur. Il s'étend le long de la mer depuis Tortoze jus-
» qu'au-delà de Laodicée.... ces *Nasseries* sont un peu (*c*) larrons, mais
» d'ailleurs ils.... sont fort chastes.... les femmes y ont le visage décou-
» vert.... ce qui n'est point en usage dans tout le reste de l'Orient. Si un
» étranger passant demande le chemin, quelquefois une jeune fille ira avec
» lui durant une lieue ou davantage pour le lui enseigner; ce qui néan-
» moins est très-dangereux, parce que, si l'étranger vient à jeter une
» œillade qui donne quelque soupçon à la fille..... elle le tuera, si elle
» peut, ou du moins, criant à l'aide, le fera assassiner. La même chose
» arrive dans les maisons des particuliers, lorsque les femmes sont à
» table.....

» (*d*) Ils haïssent les Mahométans.... et l'Alcoran, bien que, pour se
» garantir de l'oppression des Mahométans, ils se disent Turcs.... per-
» sonne ne sait le secret de leur religion, d'autant qu'il est défendu au
» peuple, et nommément aux femmes, de l'apprendre. Il n'y a que les (*e*)
» Santons qui aient ce pouvoir, et ceux qui ont charge de faire les prières,
» d'apprendre la créance, etc.

» Ils ont un évangile, qu'un vieillard leur lit, et croient, à ce qu'on dit,
» à la sainte Trinité. Ils observent la Pâque et quelques autres fêtes des
» Chrétiens.... Noël, la Circoncision, l'Epiphanie.... Ils appellent le jour
» de l'an *Istrènes*, mot sans doute corrompu de celui d'*Etrènes*.... Ils
» ont aussi de la dévotion pour *Sainte-Barbe*.... Leurs assemblées sont
» fort secrètes; ils disent des oraisons sur du pain et du vin, qu'on dis-
» tribue à toute l'assemblée. Ils n'ont ni jeûne ni abstinence, sinon qu'ils
» ne mangent jamais de la femelle d'aucun animal.... On remarque qu'ils
» jurent par Saint-Mathieu et Saint-Simon, quoiqu'ils ne les connaissent
» pas.... On voit parmi eux.... une église.... semblable aux nôtres....

» Cette nation, presqu'inconnue, quoique logée dans le cœur de la
» Syrie, semble tenir du (*f*) mahométan, de l'ancien persan et du chrétien.
» Elle ne mange point de pourceau avec le premier; quelques-uns disent
» qu'elle (*g*) adore le soleil avec le second: elle (*h*) boit du vin et se moque

---

(*a*) *Syrie Sainte*, ubi sup. pr. partie, chap. 3.

(*b*) Il vaudrait mieux dire que *Naserie* est un nom corrompu de *Nazariou* ou *Nazarien*, que les Mahométans donnent par mépris aux chrétiens.

(*c*) A propos de ce penchant, je remarquerai ici une coutume que le P. *Besson* attribue aux Syriens; c'est de châtier le voleur et celui qui a été volé. Par ce moyen, disent-ils, on rend les gens plus avises. Mais le missionnaire remarque fort bien que la crainte du châtiment empêche les gens de se plaindre, et par conséquent que les vols n'en sont que plus fréquens.

(*d*) Ibid., ch. 2.

(*e*) Il veut dire sans doute les prêtres.

(*f*) Et du Juif.

(*g*) Ce qui est faux suivant *Hide*. Voy. au tom. II, des *Idolât.* Dissert. sur la *Religion des Gaures*.

(*h*) Le détail qu'on vient de donner prouve beaucoup mieux leur conformité avec le christianisme.

» de l'abstinence du turc avec le troisième ; et, ce qui est considérable, (*a*) » elle prie pour la venue des Chrétiens.

» Leur langage est arabe.... « ils portent sur eux des billets talismaniques pour se conserver la santé. Cette superstition leur est commune avec les autres Orientaux.

Il y a apparence que les *Kelbins* ou *Kelbites* ne diffèrent pas des *Nasseries*, et qu'on leur a donné ce nom de *Kelbins*, qui signifie chiens, par dérision et par mépris. Mais on trouve aussi (*b*) que ce nom leur a été donné à cause du culte qu'ils rendent à un chien noir. Remarquez pourtant qu'il est parlé dans l'antiquité de certains *Calbiens* (Calbii), habitans du mont Liban. C'est dans *Hide* que je trouve cette remarque. Les *Amédiens*, dont quelques autres relations nous ont parlé comme d'une espèce de Barbares sans police et presque sans religion, qui habitent dans les forêts et dans les cavernes du mont Liban, professent aussi un mélange de mahométisme et de christianisme : et, quoiqu'ils se donnent plutôt pour Musulmans que pour Chrétiens, ils sont généralement ennemis jurés des premiers. Ces *Amédiens*, que *Hide* nomme *Homéidiens*, pourraient bien être les mêmes que les *Nasseries* : et je doute que les *Druses*, dont je vais parler, soient fort différens des uns et des autres.

On croit que ces (*c*) *Druses*, nous dit bonnement le P. *Besson*, que je viens de citer au sujet des *Nasseries*, sont venus de la ville de Dreux, ancien siége des Druides : et il trouve qu'il leur reste encore beaucoup de cette humeur française et guerrière qui rendit nos ancêtres redoutables aux infidèles. Ces réchappés des Croisés se retranchèrent dans le Liban et l'Antiliban, « où ils maintinrent long-tems leur liberté et leur religion, jusqu'à » ce qu'un faux apôtre leur prêcha une nouvelle loi, et leur laissa un livre » intitulé *de la Sapience*, et appelé *Achmé*. » Voilà les termes du P. *Besson* : ce bon missionnaire n'avait peut-être jamais su que le nom des *Druses* se trouve presque de même dans (*d*) *Hérodote*. Les Mahométans appellent souvent ces *Druses* du *mont Liban Molhédites*, mot arabe qui signifie *impies*, ou selon l'explication qu'en donne d'*Herbelot*, qui a renoncé au *musulmanisme* pour embrasser une autre secte. Cependant ce nom de *Molhédites* (*Molhedoun*) a désigné particulièrement une secte d'Ismaëliens, qui autrefois s'était rendue fort redoutable en Asie, sur-tout en Perse, en Assyrie et aux environs, où elle a eu long-tems des princes connus sous le nom de rois des assassins. Dans nos anciens historiens, ce prince des assassins porte le nom de Vieillard de la montagne, faute qu'ils ont faite pour n'avoir pas su que *Gebal*, qui signifie une montagne, est le nom (*e*) que les Arabes donnent à une province de Perse. Les *Ismaëlites assassins* ont été aussi nommés *Batheniens*. On lit dans d'*Herbelot* que *bathen* signifie la science

(*a*) Cependant ce missionnaire nous dit au même endroit, qu'ils se donnent pour Turcs à ceux qui leur demandent compte de leur religion.

(*b*) Voy. *Hide* append. *ad Relig. Veter. Pers.*

(*c*) *Durzi* d'*Herbelot* dit aussi qu'ils prétendent être issus des Français qui suivirent Godefroi de Bouillon. Leur Emir Fakreddin, qui vivait dans le dix-septième siècle, se disait parent de la maison de Lorraine. Voy. Biblioth. Orient.

(*d*) *Drusiæi* Herod. l. I.

(*e*) Voy. dans les *Orig. de la Langue Franç. par Menage*, un lettre de *le Moine*, qui place ces assassins au pied du Liban.

intérieure des mystiques et leur illumination. Or, comme l'obéissance aveugle de ces *assassins* était fondée sur une espèce d'illumination ou plutôt de fanatisme (*a*), dont la source était la récompense du paradis et d'une vie bienheureuse pour ceux qui se dévouaient à la mort, et s'en allaient assassiner de côté et d'autre au premier ordre de leur souverain, je suis porté à croire qu'à cause de cela on les a nommés *Batheniens*, comme aujourd'hui nous appelons illuminés plusieurs sortes de fanatiques.

Purchas et quelques autres auteurs parlent fort mal de ces *Druses*. Ils vivent dans l'inceste. Dans leurs fêtes solennelles, ils se mêlent indifféremment, les pères avec leurs filles, les frères avec leurs sœurs. Ils croient que les ames des gens de bien passent dans le corps des enfans qui viennent au monde, mais que l'ame d'un méchant homme entre dans le corps d'un chien. Ce que je vais rapporter des mœurs et de la religion de ces *Druses* est un peu moins odieux. Quoiqu'ils se disent chrétiens, ils ne sont point baptisés; au contraire, plusieurs d'entre eux sont circoncis. Cependant ils ont quelque connaissance de Jésus-Christ, et croient même les peines et les récompenses d'une autre vie. Le P. *Besson* (*b*) réduit leur croyance à sept préceptes; 1°. être chrétien avec les Chrétiens, juif avec les Juifs, turc avec les Turcs; 2°. (*c*) ne point prier Dieu, parce qu'il connaît nos besoins; 3°. honorer les quatre évangélistes, et lire leurs évangiles. Cependant ils n'ont ni cérémonies, ni assemblées religieuses. Deux églises ou mosquées, qu'on voyait chez eux du tems du P. *Besson*, ne servaient à aucun exercice de religion; 4°. honorer Notre-Seigneur et la Sainte-Vierge; faire attention à la loi de Mahomet; 5°. se confesser, les hommes aux hommes, les femmes aux femmes; 6°. recevoir la communion, qui consiste en un morceau de pain trempé dans du vin cuit. Le septième précepte regarde les religieux. Le missionnaire nous dit de ces religieux qu'ils jeûnent avec rigueur et vivent dans les déserts, qu'ils quittent pourtant pour aller prêcher leur *Achmé*. Ces Druses haïssent si fort l'usure qu'ils lavent l'argent qu'on leur compte, afin d'effacer, par ce moyen, l'impureté qu'il peut avoir contractée en passant par les mains des usuriers.

Je mets ici les *Curdes*, autrement Turcomans, après les *Druses*. Ces *Curdes* sont en partie errans et vagabonds; et peut-être aura-t-on raison de dire que leur religion est aussi incertaine que leur demeure. On trouve parmi les *Curdes-Jasidies* des traces de manichéisme; car ils admettent, dit-on, deux principes, appellent le diable leur *docteur*, ou leur (*d*) chef, et n'adorent point Dieu, dont ils reconnaissent pourtant l'existence. Voilà

(*a*) Le fameux Ebissessin, qui périt en 1257, tué par les Tartares, fut le fondateur et le chef de cette espèce meurtrière d'Illuminés; et Voltaire a prétendu que c'est de son nom que nous avons formé le mot *Assassin*. J'ai rencontré dans mes voyages un homme fort extraordinaire, qui, après m'avoir initié sur une multitude de grades inconnus aux Maçons vulgaires, me dit que cette secte existait toujours en Perse, qu'elle avait un chef, successeur d'Ebissessin, ou plutôt le représentant, et que tout véritable *Ecossais* devait regarder ces Maçons comme les instituteurs et les maîtres de l'Ordre. C'est ainsi, comme nous le montrerons ailleurs, que, suivant que l'on dirige la Franc-Maçonnerie vers tel ou tel objet, on est obligé de varier l'origine qu'on lui donne. Cependant elle n'avait, dans le principe, qu'un seul but, mais peu de Maçons le connaissent aujourd'hui.

(*b*) Ubi sup. pr. partie, chap. 4.

(*c*) Pour toutes prières, ils se servent de ces expressions : *Dieu est grand*, *Dieu soit loué*, *etc.*

(*d*) *Scheich*.

du moins ce que leur imputent les Chrétiens et les Mahométans, qui sont également leurs ennemis. (*a*) On confond aussi ces *Jasidies* avec les *Kelbins*, et l'on ajoute qu'ils ont beaucoup de vénération pour le noir, qui est la couleur du diable. On rapporte que les Chrétiens se divertissent souvent à faire des cercles avec de la terre autour de ces *Jasidies*, qui n'osent franchir la circonférence tant que le cercle reste entier : et, pendant que le pauvre *Jasidie* reste ainsi emprisonné, ils lui crient : (*b*) *Maudit soit le diable !*

On confond généralement les *Chrétiens de Saint-Jean* avec les *Sabéens*. Je ne m'étendrai point ici sur la religion de ces derniers. Pour les autres, on les appelle *Chrétiens de Saint-Jean* à cause de leur baptême, et de la vénération particulière qu'ils ont pour Saint-Jean-Baptiste. *De la Valle* s'imagine que ces Chrétiens pourraient bien être des restes de ces anciens Juifs qui reçurent le baptême de Saint-Jean-Baptiste. Il semble que la religion de ces Chrétiens est un mélange corrompu des trois religions, juive, chrétienne et mahométane. *Tavernier* est celui des voyageurs qui s'est le plus étendu sur ces Chrétiens, qui sont, dit-il, en grand nombre à *Balsara* ou *Bassora*, et dans le voisinage. Je mettrai donc ici en abrégé la relation qu'il en donne, et ce que d'autres voyageurs en ont dit de plus remarquable. (*c*). « Les Chrétiens de Saint-Jean habitaient anciennement le long » du Jourdain.... quelque tems après la mort de Mahomet, les persécu- » tions des califes, ses successeurs, les obligèrent de se retirer dans la Mé- » sopotamie et la Chaldée. Ils y furent soumis au patriarche de Babylone, » mais ils se séparèrent de lui à la fin du quinzième siècle, ou au commen- » cement du seizième (*d*). Ils n'habitent ni ville ni village qui n'ait tout » auprès une rivière, et leurs évêques assurent que ces Chrétiens font en » tous ces lieux (*e*) près de vingt-cinq mille maisons.... leur croyance est » remplie de fables et d'erreurs grossières tirées d'un livre auquel ils don- » nent le nom de *Divan*.... Les Persans et les Arabes les nomment *Sabi* ». (On montrera dans la suite (*f*) que les *Sabéens* sont fort différens de ces *Chrétiens de Saint-Jean.*) « Pour eux, ils se donnent le nom de *Mendai-* » *Jahia*, c'est-à-dire, *disciples de Saint-Jean*, et assurent qu'ils ont reçu » de lui leur foi, leurs livres et leurs coutumes. Tous les ans, ils célèbrent » une fête qui dure cinq jours. Alors ils vont en troupes se présenter à » leurs évêques pour recevoir, ou plutôt pour réitérer ce *baptême de* » *Saint-Jean.* Ils ne baptisent que dans les rivières et seulement le di- » manche; c'est de ce jour que dépend toute la validité du baptême, quand » même l'enfant serait en danger de mort. Avant le baptême, on porte » l'enfant à l'église, un évêque y lit quelques prières sur la tête de cet en- » fant. De là, on le porte à la rivière, où les hommes et les femmes qui

(*a*) Vide *Hide*, in append. ad Relig. Persar.
(*b*) *Naalat Seitan*. Voy. *Hide*, ubi sup.
(*c*) *Voyages*, L. 2.
(*d*) *Tavernier* nomme ici les villes où les Chrétiens de S. Jean s'établirent.
(*e*) D'autres voyageurs en comptent beaucoup moins, et disent qu'ils sont fort pauvres. Selon *Chardin*, « cette secte est si fort diminuée, que l'on ne trouve presque plus personne par qui l'on » en puisse bien apprendre la créance et les opinions. Ceux qui en font profession aujourd'hui » sont de pauvres gens, ouvriers, laboureurs, etc. »
(*f*) *Chardin* les a su distinguer. Voy. ce qu'il rapporte de la doctrine des Sabéens idolâtres, tome VI de ses Voyages, édition in-12.

» l'accompagnent entrent dans l'eau jusqu'aux genoux avec l'évêque. La » formule du baptême consiste dans ces paroles (*a*) : *Au nom du Seigneur,* » *le premier et l'ancien du monde, le Tout-Puissant qui connaissait toutes* » *nos actions avant le commencement de la lumière, etc.* Ensuite il jette » jusqu'à trois fois de l'eau sur l'enfant, et, après cette troisième asper- » sion, pendant que cet évêque (ou un autre prêtre) recommence à lire, » le parrain (celui qui tient l'enfant) le plonge dans l'eau. Telle est la cé- » rémonie de ce baptême, qui, comme l'on voit, se fait au nom de Dieu » seul, parce qu'ils ne reconnaissent Jésus-Christ ni pour Dieu, ni pour » fils de Dieu, (*b*) et qu'ils le regardent même comme fort inférieur à Saint- » Jean-Baptiste. On assure pourtant qu'ils l'appellent (*c*) l'*Esprit de Dieu*, » comme les Mahométans. Ils reconnaissent même, selon les termes de » *Tavernier*, que Jésus-Christ s'est fait homme pour nous délivrer de la » coulpe encourue par le péché, mais qu'il a été conçu dans le sein de la » Sainte-Vierge.... par le moyen de l'eau d'une certaine fontaine dont elle » but; qu'ensuite les Juifs voulurent le crucifier, mais qu'il disparut, et ne » leur laissa qu'un fantôme qu'ils crucifièrent pour lui ». En un mot, tout ce qu'ils disent de Jésus-Christ et de sa mission est un tissu d'extravagances et d'absurdités contenues dans leur *Divan*. Ils ne connaissent pas mieux la troisième personne de la Trinité.

» Ce *Divan* est, dit-on, le seul livre qui leur reste : ils ont perdu leurs » anciens livres sacrés, qui étaient en Syriaque. Il renferme leur doctrine » et les mystères de leur religion. Dieu, (*d*) dit-il, est corporel, il eut » un fils, nommé *Gabriel*. Les anges et les démons sont corporels, mâles » et femelles. Ils (*e*) se marient, ils engendrent. Dieu créa le monde par le » ministère de *Gabriel*, et fut aidé dans cet ouvrage (*f*) par cinquante mille » démons.... Le monde flotte sur l'eau comme un balon. Les sphères cé- » lestes sont entourées d'eau, le soleil et la lune voguent tout autour, chacun » dans un grand navire. La terre était si fertile au moment de sa création » que l'on cueillait le soir ce qui avait été semé le matin (*g*). Gabriel en- » seigna l'agriculture à Adam, mais le péché fit oublier à celui-ci tout ce » qu'il avait appris de Gabriel, et il ne put retrouver que ce que nous en » savons encore aujourd'hui.... L'autre vie est un monde comme celui-ci, » mais infiniment plus charmant et plus parfait : à cela près, fort sem- » blable à celui-ci. On y mange, on y boit : il y a des villes, des maisons

---

(*a*) *Thévenot*, Voyages, L. 3, Ch. XI.
(*b*) *Thévenot*, ubi sup.
(*c*) *Chardin*, tome VI, édit. in-12.
(*d*) *Chardin* et *Tavernier*, ubi sup.
(*e*) Ce mariage des ames paraît tiré des principes du manichéisme.
(*f*) Trois cents trente-six mille, dans la Relation de *Tavernier*.
(*g*) Cette idée a eu des partisans même parmi nos moines. Voyez un livre très-singulier dont j'ai cru devoir rapporter en totalité le titre :

La corruption du grand et petit monde, où il est montré que toutes les créatures qui compo- sent l'univers sont corrompues par le péché d'Adam; que le soleil a perdu sept fois plus de lu- mière qu'il n'en possède; que nouvelle lune était pleine lune en la justice originelle, et qu'elle était égale en lumière au soleil d'aujourd'hui; qu'il n'a point plu ni neigé, sur la terre, avant le deluge; que, devant le deluge, l'Amérique n'était point séparée des autres parties du monde, et qu'il n'y avait aucune île dans la mer, etc. par le V. P. François Placet, de l'Ordre des Pré- monstres, et prieur de Bellozanne.

» et des églises, où les esprits prient, chantent et jouent des instrumens (*a*).
» Les démons assistent à l'agonie d'un mourant, et conduisent l'ame par
» un chemin rempli de bêtes féroces; si c'est l'ame d'un honnête homme,
» elle arrive heureusement devant Dieu, après avoir foulé aux pieds tous
» ces animaux. Au contraire, l'ame d'un méchant homme est fort mal-
» traitée : avant qu'elle soit en état de se présenter, les bêtes féroces l'ont
» presque détruite. Dans le jugement dernier, deux anges peseront les
» actions de tous les hommes.... Mais il y aura un pardon général pour
» ceux de la secte. Ils seront sauvés un jour, après avoir souffert les peines
» de leurs péchés. C'est-là le précis de leur doctrine.

On ajoute (*b*) qu'ils ont beaucoup de vénération pour la croix, et qu'ils en font souvent le signe... ; ils disent que le monde est une croix, parce qu'il est divisé en quatre parties. (*c*) Ils mettent des croix dans le soleil et dans la lune : même le mât du vaisseau dans lequel le soleil navigue est une croix.

» Saint-Jean-Baptiste est, comme je viens de le dire, le plus grand
» saint qu'ils connaissent; mais cependant il n'est pas le seul, puisqu'ils
» reconnaissent aussi la sainteté de Zacharie, d'Elizabeth, de la bienheu-
» reuse Vierge, des douze apôtres. (Je ne mets pas ici les miracles extra-
» vagans qui précédèrent ou accompagnèrent la naissance de Saint-Jean,
» ni ceux qu'ils attribuent à Zacharie et Elizabeth, père et mère de Saint-
» Jean, ni le roman absurde de la vie de ce précurseur de Jésus-Christ.
» Je renvoie pour cela à Tavernier.) Selon leur tradition, le sépulcre de
» Saint-Jean est près de *Chuster* dans le *Chusistan*, où l'on trouve un grand
» nombre de ces *Chrétiens de Saint-Jean*.

(*d*) L'habit sacerdotal de leurs prêtres est une espèce d'étole rouge sur une chemise blanche. Ils observent les degrés de prêtre et d'évêque; mais, pour faire cette différence des ministres supérieurs aux inférieurs, on n'a établi ni règle, ni cérémonie, ni aucun autre usage connu dans le christianisme. Les enfans succèdent aux pères dans le ministère (*e*). Si le prêtre ne laisse point d'enfant, on prend son plus proche parent (*f*). Souvent l'évêque présente lui-même son fils au peuple, qui l'élit, et ensuite le présente à son tour au père pour le consacrer. Cette ordination consiste en certaines prières que l'on fait durant six ou sept jours sur le postulant, qui doit jeûner tout ce tems-là. Le fils peut succéder à son père, dès qu'il a atteint l'âge de seize ou dix-sept ans. Tous ces ecclésiastiques sont obligés au mariage, mais ils ne peuvent se marier qu'à une vierge, et l'on ne serait point admis aux charges ecclésiastiques si l'on n'était né d'une mère trouvée telle. Tous ces ecclésiastiques portent les cheveux longs, et une (*g*) petite croix sur l'habit.

Leur eucharistie et leur messe, si l'on veut l'appeler ainsi, consistent

---

(*a*) Telle est, au spiritualisme près, l'opinion de Swedenborg.
(*b*) *Chardin*, ubi sup.
(*c*) *Tavernier*, ubi sup.
(*d*) *Chardin*, ubi sup.
(*e*) *Tavernier*, ubi sup.
(*f*) *Chardin*, ubi sup.
(*g*) *Tavernier* le dit ainsi, mais *Chardin* dit qu'il ne leur a point vu de croix.

en ce que je vais dire. (*a*) Ils prennent un petit gâteau pétri avec du vin fait de raisins secs humectés dans l'eau, et avec de l'huile. La farine et le vin représentent le corps et le sang du Seigneur ; l'huile, qui est le symbole de la charité, et de la grace qui accompagne le sacrement, représente le peuple. Pour toute consécration, ils prononcent sur ce gâteau de longues prières, qui tendent à louer Dieu, (*b*) sans y faire mention du corps et du sang du Seigneur, cela n'étant pas nécessaire, parce que Dieu, disent-ils, connaît l'intention. Ensuite on porte le gâteau en procession, et, après la processiou, le prêtre officiant en fait la distribution à ses fidèles.

Outre cette grande fête dont j'ai parlé, laquelle dure cinq jours, ils en ont une de trois, qui est la commémoration de la création du monde et du premier homme, et une au mois d'août, aussi de trois jours, qu'ils appellent la fête de Saint-Jean. Je ne dis rien (*c*) de leurs jeûnes, ni (*d*) de ce sacrifice d'un bélier qu'ils immolent dans une cabane faite de branches de palmier, et purifiée auparavant avec de l'eau, de l'encens et des prières. Une des plus importantes cérémonies de leur religion, c'est le *sacrifice de la poule*. Un prêtre reconnu *vierge*, et fils d'une mère épousée vierge, est le seul à qui il appartienne de l'immoler. Pour faire ce sacrifice, le prêtre se rend sur le bord d'une rivière, dans ses habits sacerdotaux, qui sont (*e*) un linge dont il se couvre, un autre dont il se ceint, un troisième, qui est son étole. Ainsi paré, il prend la poule, la plonge dans l'eau pour la mieux purifier, et se tournant ensuite vers l'orient, il lui coupe la tête, tenant toujours l'oiseau par le cou, jusqu'à ce qu'il ait rendu tout son sang. Pendant que la poule saigne, le prêtre répète plusieurs fois cette prière avec beaucoup de ferveur et en levant les yeux au Ciel : *Au nom de Dieu, que cette chair soit en bénédiction à tous ceux qui en mangeront.* Il n'est pas permis, ni aux femmes, ni aux séculiers, de tuer des poules. A l'égard des femmes, c'est parce qu'ils les regardent comme souillées, et à cause de cela, dit *Tavernier*, il ne leur est pas même permis d'entrer dans l'Eglise. Ils observent à peu près la même cérémonie pour tuer des moutons (*f*) et des poissons ; excepté pourtant qu'ils n'y regardent pas de si près qu'aux (*g*) poules. Il semble que ces ministres de la religion *de Saint-Jean* sont en même-tems les bouchers du peuple. Persuadés qu'il n'y a qu'eux au monde qui soient purs, (*h*) ils ne boivent point dans un vase où un autre qu'un de leur secte aurait bu, et, si le vase a servi à un étranger, ils le mettent en pièces, afin qu'aucun des fidèles n'ait le malheur de se souiller en y buvant. Ils ont aussi une aversion extraordinaire pour le bleu ; à cause, disent-ils, que les juifs, sachant par leur révélation que le baptême de Saint-Jean devait ruiner leur loi, jetèrent quantité d'indigo dans le Jourdain pour gâter ses eaux. Cette profanation aurait empêché

(*a*) *Chardin* et *Tavernier*.
(*b*) *Tavernier*, ubi sup.
(*c*) *Tavernier* dit qu'ils n'ont ni jeûne, ni pénitences.
(*d*) *Chardin*, ubi sup.
(*e*) *Tavernier*, ubi sup.
(*f*) *Thévenot*, Voyages, L. 3, Ch. XI.
(*g*) *Thévenot* dit qu'ils regardent la poule comme un animal beaucoup plus immonde, *à cause qu'elle mange des saletés, et marche souvent dessus.*
(*h*) *Tavernier* dit qu'ils ne pratiquent cela qu'à l'égard des Turcs, et des autres Mahométans.

Saint-Jean de baptiser Jésus-Christ, si Dieu, qui prévint les juifs, n'eût envoyé aussitôt un ange puiser de l'eau dans le fleuve, tandis qu'elles étaient encore pures. Telle est l'opinion du vulgaire : mais la véritable cause de cette aversion (*a*) est qu'il entre de la fiente de chien dans la composition de cette couleur. Le chien passe chez les Chrétiens de Saint-Jean pour un animal immonde. (*b*) La haine qu'ils ont pour les Mahométans, leurs anciens persécuteurs, réfléchit aussi sur le vert, qui est la couleur sacrée de Mahomet.

Voici leur mariage. (c) Le prêtre et les parens du futur époux vont demander à l'épouse désignée si elle est vierge. On s'attend à la réponse : elle dit oui, mais on ne la croit pas sur une simple affirmative. Il faut qu'elle jure : la femme du prêtre la visite, et va faire ensuite sa déposition avec serment, après quoi on mène l'époux et l'épouse à la rivière : le prêtre les y baptise. Arrivés près du logis, le nouveau marié prend la mariée par la main, la mène jusqu'à la porte du logis, et la ramène ensuite à l'endroit où il a commencé la cérémonie, qu'il répète de la même manière jusqu'à sept fois, le prêtre les suivant toujours, et lisant quelques prières dans son rituel. Ensuite ils entrent dans la maison. Le prêtre les y fait asseoir sous un pavillon, de telle façon qu'ils ont la tête et les épaules serrées l'une contre l'autre, pendant qu'il leur lit un long office, qui est suivi de la lecture du (*d*) *Faal*. Ce *Faal* est un livre de divination. Le prêtre y cherche le moment favorable à la consommation du mariage. Quand elle est faite, les parties vont à l'évêque; le marié dépose devant lui qu'il a trouvé sa femme vierge, si effectivement elle était telle; et pour lors l'évêque les marie, leur mettant des anneaux aux doigts, et les rebaptisant de nouveau. Si le nouveau marié n'a pas trouvé sa femme pucelle, et se résout à la garder malgré cela, ce n'est plus l'évêque qui achève la cérémonie. Il faut s'adresser à un prêtre : mais le peuple est si jaloux d'être marié par l'évêque, et il y a tant de déshonneur à ne l'être pas, qu'il est fort rare qu'un mariage avec une personne qui n'a pas été trouvée vierge puisse tenir.

Tavernier donne pour raison de cette exacte recherche de la virginité des filles le droit de l'époux qui doit être maintenu à toute rigueur; ajoutons-y l'honneur et l'intérêt des familles. Par un si prudent examen, ils prétendent tenir leurs filles *en bride*. C'est l'expression de ce même voyageur.

Il est permis à ces *Chrétiens de Saint-Jean* d'avoir plusieurs femmes, mais seulement de leur race et de leur tribu. Cela tient des Juifs. Les veuves ne peuvent se remarier, et les hommes ne jouissent pas du beau privilége de pouvoir répudier leurs femmes.

Je devrais finir cette dissertation par certains prétendus *Abrahamites* qui se trouvent encore en Egypte, s'il faut en croire (*e*) un voyageur anonyme qui a imprimé sa Relation en 1724; mais la foi de cet écrivain m'est d'autant plus suspecte, qu'avant lui, que je sache, aucun voyageur n'a parlé de ces Déistes d'Egypte. D'ailleurs, la manière de penser des *Abrahamites*

(*a*) *Thévenot*, ubi sup.
(*b*) Ils la foulent aux pieds pour la profaner. *Chardin* ubi sup.
(*c*) Le même, *Tavernier* et *Thévenot*.
(*d*) *Faal* dit *Chardin*, signifie sort.
(*e*) *Nouveau Voyage de Grèce, d'Egypte*, etc.

me parait si conforme à celle de ces indépendans qui dogmatisent en Angleterre et en Hollande, sans craindre ni dragons, ni galères, ni inquisition, qu'il est fort croyable que le voyageur a formé ces *Abrahamites* sur ce modèle. A cela il faut ajouter le caractère de cet auteur *aventurier*, (*a*) et de ceux qui lui ont aidé à mettre son ouvrage en ordre. Quoiqu'un tel caractère ne prévienne pas pour la sincérité de l'ouvrage, je renfermerai pourtant dans une note (*b*) la croyance de ces *Abrahamites* imaginaires.

CROYANCE ET COUTUMES DES RUSSES.

(*c*) On attribue généralement à *Nicolas Chrysoberge*, patriarche des Grecs, la conversion des Russes au christianisme : vers la fin du dixième siècle, le czar (*d*) *Wolodimir* se fit baptiser, et épousa la sœur des empereurs *Basile III* et *Constantin*, qui (*e*) l'avaient sollicité, par une ambassade solennelle, de se convertir. Le patriarche de Constantinople lui envoya des prêtres et des évêques pour instruire ses sujets. Ils le firent avec tant de succès qu'en peu d'années le christianisme fut reçu dans tous les Etats de *Wolodimir*, et, depuis ce tems-là, les Russes ont toujours été attachés à la communion des Grecs, dont ils ont suivi assez constamment les usages et la liturgie. Pour ce qui est de la *hiérarchie des Russes*, ce fut aussi le même *Nicolas Chrysoberge* qui l'établit sur le modèle de celle des Grecs. Elle fut immédiatement soumise à la jurisdiction du patriarche de Constantinople, jusques vers la fin du seizième siècle. Alors *Jérémie*, patriarche de Constantinople, créa lui-même (*f*) le premier patriarche de Moscovie avec le consentement du clergé russe : mais (*g*) le czar *Pierre-le-Grand*

(*a*) Voy. *Bibliothèque Française*, au tome IV, première partie. Un de ces aventuriers, c'était le nouveau Guzman d'Alfarache, ci-devant B. . . . du M. . . . d'. . . .

(*b*) Les *Abrahamites*, qui sont en fort petit nombre, ne connaissent que la loi naturelle, telle que Dieu la donna, disent-ils, à Abraham, dont ils prétendent être descendus. Ils lisent continuellement les livres saints qui renferment l'histoire de la création etc. (fort différens de ceux de Moïse, qu'ils regardent comme une espèce de roman.) A l'égard de Moïse, ces *Abrahamites* croient qu'il était le plus habile physicien, et le meilleur chimiste qui eût paru jusqu'alors : il devait ses miracles à la physique et à la chimie. Ils ne le tiennent pas pour prophète, mais ils croient que c'était un grand législateur, et le comparent à celui des Chinois. Jésus-Christ, dont nous avons corrompu la loi, ne s'est jamais donné pour Dieu, mais il est vrai que sa morale est fort raisonnable et très-épurée. Les pères de l'Eglise étaient des gens d'une trop grande simplicité, ou de très-mauvaise foi. Les *Abrahamites* invectivent beaucoup contre les usages des Chrétiens, leur culte, leurs fêtes. Ils méprisent et rendent ridicules les mystères du Christianisme. Enfin ils affectent de n'adorer qu'un seul Etre souverain, de le servir sans partage, d'aimer le prochain comme soi-même, incertains pourtant de leur sort, et ne regardant l'immortalité de l'ame que comme un système, moins ancien, que consolant et raisonnable.

(*c*) D'autres font remonter cette conversion à Ola, femme d'Igor, qui, dit-on, se rendit en 955 à Constantinople, où elle se fit baptiser et prit le nom d'Helène. Elle fut depuis, comme de raison, sainte Helène, et les Russes ont coutume de l'appeller *Image du Soleil*. Les Moscovites en font honneur à l'apôtre Saint-André, et les habitans de Novogorod, à un certain Saint-Antoine qui traversa la mer du Levant sur une meule de moulin, tout exprès pour les convertir.

(*d*) *Wolodimir-Basile :* il était bâtard.

(*e*) Sa mère le sollicita, dit-on, à choisir le Christianisme pour sa religion.

(*f*) Voy. le P. *le Brun* dans les *Dissert. sur les Liturgies*, tome II.

(*g*) Ce prince, après avoir laissé mourir en paix le dernier patriarche, défendit d'en élire un nouveau et se déclara chef de son église. Un évêque s'étant élevé contre cette nouvelle autorité, le Czar ordonna qu'il fût dégradé; et, comme les évêques refusèrent de faire cette dégradation, il la fit lui-même et créa un autre évêque. Voy. *Perry*, Etat de la Russie, page 198. Dans une addition du P. *le Brun* à son *Recueil de Liturgies*, tome II, on lit cet extrait d'une relation insérée dans le *Mercure* de Mars 1725, « qu'après la mort du patriarche, le Czar se fit déclarer chef » et protecteur de la religion..... que le premier jour de 1717, vieux style, S. M. C. se rendit » à l'église à quatre heures du matin.... et y fit l'office de chantre et de soudiacre, coutume » qu'elle a toujours observée depuis la suppression du patriarche jusqu'à sa mort. . . . .

a comme aboli ce patriarcat, à cause de la trop grande autorité de cette dignité ecclésiastique.

Il serait fort inutile de rapporter ici en détail (*a*) les articles de la croyance des Russes : il suffira donc de renvoyer à ce qui a été rapporté de celle des Grecs. En l'année 1595, on tenta la réunion des Russes avec les Latins, mais ce projet ne réussit qu'en partie, et il n'est resté de réunis à Rome que ceux qui suivent le rit des Grecs dans la Russie Polonaise et dans la Lituanie. En 1717, les docteurs de Sorbonne présentèrent aussi un projet de réunion au czar *Pierre-le-Grand*, sur l'espérance (*b*) que ce prince leur donna de travailler à la faire réussir. Mais ce projet n'a point eu de suite.

Je ne sais si les Russes conservent encore cette forte prévention de leurs ancêtres pour la religion de leurs pères. En ce cas là, il n'y aurait pas lieu de compter jamais sur la possibilité d'une réunion. « Les Moscovites, dit » *Perry*, (*c*) tiennent que tout homme qui n'est pas de leur sainte religion » grecque est directement dans la voie de perdition ; avant le règne du » czar *Pierre-le-Grand*, c'était un mérite extraordinaire parmi les grands.... » que de faire des prosélites.... Ils s'accordent si peu avec les autres Chré- » tiens que, quand quelqu'un embrasse la religion moscovite, il faut qu'il » soit rebaptisé, autrement il ne passe point chez eux pour Chrétien, mais » pour payen. Dans la cérémonie de son baptême, il faut qu'il crache trois » fois par-dessus son épaule gauche, et qu'il répète ces paroles après le » prêtre, *maudits soient mes père et mère qui m'ont élevé dans la religion* » *qui m'a été enseignée, je crache sur eux.* En prononçant ces paroles, il » faut qu'il crache et qu'il dise, *je crache sur eux et sur leur religion.* » Cette cérémonie n'est pas moins contraire à la charité que ridicule et grossière : mais c'est un malheur de l'humanité que cette grossièreté : ce ridicule et ce défaut de charité se trouvent plus ou moins dans tout ce qui s'appelle formulaire d'abjuration, ou de retour à l'Eglise, etc. ; (*d*) l'anathème des Juifs, l'excommunication (*e*) des anciens payens, même celle

---

(*a*) *Brerewood*, chap. XVIII, de ses *Recherches*, parle de la *différence de la distribution de l'eucharistie*, qui, comme on sait, se réduit à peu de chose, et *de la nécessité qu'ils imposent à leurs prêtres et diacres d'être mariés.* Le célèbre *Claude* a fait tous les efforts imaginables pour montrer que les *Russes* ne croient pas à la *Transubstantiation* des Latins. Voyez la *Réponse à la Perpétuité de la Foi*, etc. liv. III, page 530 et suiv. Cette matière paraît plus claire depuis que cette nation s'est rendue plus communicative par les voyages de *Pierre-le-Grand* en Europe, et par l'accès qu'il a donné dans ses Etats aux nations étrangères. A l'égard de l'eucharistie, ils croient, dit le P. *le Brun*, ubi sup. « comme les Grecs la présence réelle de Jésus-Christ dans l'eu- » charistie et la transubstantiation. Tous les Russes qui sont venus à Paris depuis plusieurs » années..... (on pourrait en dire autant de tous ceux qui voyagent en d'autres pays de l'Eu- » rope) ont été fort étonnés d'apprendre que quelques-uns avaient révoqué en doute leur » croyance sur ces deux articles. »..... Le Mémoire de la Sorbonne l'attribue aussi formellement à l'Eglise Russienne. On peut lire le détail de cette matière dans le livre du père *le Brun*, ubi supra.

(*b*) Voy. ce *Mémoire pour la réunion*, dans les *Mémoires Historiques et Critiques*, mois d'avril 1722.

(*c*) *Etat présent de la Russie.*

(*d*) Voy. *Cérém. des Juifs et des Catholiques*, tome I, l'excommunication des Juifs : mais celle des Esseniens surpassait tout ce qu'on peut dire. Il suffit de remarquer que celui qui était chassé de cette société, pour en avoir violé les lois, était chargé de misère et de malédiction.

(*e*) Les effroyables malédictions qui sont contenues dans l'*Ibis* d'*Ovide* peuvent être regardées comme un formulaire d'excommunication payenne.

des (*a*) Chrétiens, renferment des choses aussi terribles que cette malédiction de ses pères. Enfin, nous exprimons tacitement la malédiction moscovite par la manière dont nous décidons sur le salut de ceux qui sont mort sans avoir cru comme nous. A quoi doit-on attribuer cela sinon à l'attachement (*b*) que l'on a pour la religion de ses ancêtres? attachement qui passe du père à l'enfant comme un droit de succession, et qui a été recommandé dans tous les tems : attachement enfin que l'on trouve directement ou indirectement dans toutes les religions, même chez les *examinans*, quoiqu'ils attaquent sans ménagement cette succession héréditaire.

Les Moscovites étaient autrefois fort ignorans et fort grossiers (*c*), ennemis des nouveautés et des coutumes étrangères, superstitieux au-delà de tout ce qui se peut dire, dans leur culte religieux, et, comme on vient de le montrer, insolemment prévenus contre le culte des autres peuples. *Pierre-le-Grand* a le premier introduit les arts et les sciences dans ses Etats, il a forcé les Russes à reconnaitre l'utilité d'une infinité d'usages qu'il avait lui-même examinés dans ses longs voyages. Aujourd'hui, qui dit un Moscovite ne dit plus un être absolument dépouillé de raison et d'humanité : mais, pour achever de le rendre homme, il faudrait, dit-on, achever aussi de lui ôter tout ce qui lui reste encore de brutalité, sa fourberie, sa perfidie, des vices dont les hôtes auraient elles-mêmes honte. (*d*) *Perry* fait marcher de pair le Moscovite et le moine *calvinisé* : car il dit du premier ce que l'on dit par-tout du second. *Voulez-vous savoir si un Moscovite est honnête homme, voyez s'il a du poil au creux de la main.* Il n'a, continue-t-il, ni probité, ni honneur. *Il regarde la qualité de fripon comme quelque chose de recommandable, et il dit hardiment d'un homme de ce caractère, il entend le monde et ne manquera pas de prospérer.* Je soutiendrai que ce caractère n'est pas trop chargé, si je ne craignais d'être accusé de partialité : mais quoi qu'il en soit j'estime heureux ceux qui n'ont éprouvé que de bien loin la mauvaise foi du Russe (*e*).

Pour amener les Russes ou (*f*) Moscovites à des sentimens d'honneur et

---

(*a*) L'excommunication des siècles passés avait des suites bien plus terribles qu'elle n'en a aujourd'hui. Celle des apôtres a été mal entendue et mal imitée par leurs successeurs. On peut comparer les pratiques de ces derniers avec ce que S. Paul et S. Jean ordonnent dans leurs Epîtres touchant celui qui doit être *retranché*. Certainement les Apôtres n'ont jamais voulu détruire les liens de la société civile.

(*b*) Par une loi des XII Tables, il est ordonné que, *sacra privata perpetuò manento*. Une des lois Attiques ordonnait aussi expressément cette religion héréditaire. Vide *petitum in Legib. Atticis*.

(*c*) Voyez dans *Perry*, ubi sup., page 187, ce qu'il dit de la longue barbe des Moscovites, et sur-tout de celle des prêtres, de la taxe de cent roubles par barbe, que le Czar *Pierre* le *Grand* fit payer à ceux qui voulurent la conserver, du respect religieux que les peuples avaient pour la barbe, principalement à cause qu'elle les distinguait des étrangers, et les faisait ressembler aux saints, qu'ils représentent avec des barbes. En un mot, le Czar fut accusé de tyrannie et de paganisme pour avoir fait couper les barbes, mais les plus dévots conservèrent leurs barbes coupées et les gardèrent pour les faire enterrer avec eux.

(*d*) Ubi sup., page 207 et 208, il les accuse de n'avoir aucun sentiment d'honneur, à cause, dit-il, que le supplice n'est suivi chez eux d'aucune note d'infamie. Souvent même, après avoir reçu le *Knout*, on est admis à des postes d'honneur et de confiance. Ils répondent sans se déconcerter à ceux qui veulent leur faire honte de cet affront, *cela nous est arrivé par nos péchés. Dieu et le Czar étaient irrités contre nous. Olearius* traite les Moscovites encore plus mal que ne fait *Perry*.

(*e*) On conçoit combien un si odieux portrait est aujourd'hui peu ressemblant.

(*f*) On emploie indifféremment les deux noms.

EVEQUE, Habillé en HABIT PONTIFICAL.

EVEQUE, Habillé en HABIT de CEREMONIE.

EVEQUE, Habillé en ses HABITS ordinaires.

de probité, *Pierre-le-Grand* commença par établir des écoles; et obligea les pères d'y envoyer leurs enfans. La peine de la désobéissance fut que les enfans non instruits n'hériteraient pas des biens de leurs pères. Il fit aussi imprimer et distribuer tous les livres nécessaires à ce nouvel établissement. Le clergé, auparavant si ignorant qu'il fit un jour enlever et punir de mort comme sorcier un gros singe (*a*) qui avait profané une église de Moscou, fut obligé de s'instruire, d'apprendre le latin, et sur-tout les devoirs de la prêtrise. Malgré les soins d'un prince que l'on doit comparer aux plus grands législateurs de l'antiquité, *Perry*, qui était encore en Russie en l'année 1710, se donne pour témoin de la débauche et de l'ivrognerie des ecclésiastiques russes, « il est, dit-il, fort ordinaire, lorsque l'on va dans » *Moscou* le soir des grandes fêtes, de voir des prêtres.... étendus ivres dans » les rues, et, si l'on vient à leur parler et à les relever, ils vous disent, » *que voulez-vous...., c'est aujourd'hui fête, et je suis saoul.* »

Je passe présentement à ces usages religieux qui sont particuliers aux Russes. Ils ont à leur manière beaucoup de vénération pour leurs ecclésiastiques (*b*). Ceux-ci (*c*) portaient autrefois les cheveux fort longs: aujourd'hui cet usage a beaucoup perdu de son crédit. Le métropolitain de *Novogorod* porte une mitre presque semblable à celle des évêques latins; les autres évêques ont un bonnet rond sur la tête. La soutane noire et le manteau noir sont les habillemens de ces évêques. Les *Popes* (ce sont les prêtres moscovites) portent sur la tête une petite calotte, appelée skuffia, qui n'est qu'une des marques de leur prêtrise, car à celle-là il faut joindre le bâton (*d*) qu'ils ont à la main, et l'habit qu'ils ont sur le corps, lequel est de la couleur qui leur plaît. Cependant la première marque de leur dignité ecclésiastique c'est la calotte. Elle est si respectée des Moscovites (*e*) que pour battre et insulter impunément un prêtre, il faut auparavant la lui ôter, et la lui remettre ensuite soigneusement. Ces prêtres ne prêchaient jamais au peuple, ou, s'ils prêchaient (*f*), ce n'était que bien rarement. Outre que l'ignorance dans laquelle ils vivent ne leur permettrait pas, même aujourd'hui, de prêcher souvent, ils croient que la prédication est une source d'erreurs, et que, par son moyen, les hérésies se répandent dans le monde. C'est par

---

(*a*) Voy. cette histoire dans *Perry* ubi sup., p. 224, elle ressemble assez à celle de la jument saisie par l'inquisition comme sorcière, et à celle de *Brioché*, que le conseil d'un des cantons de la Suisse, qui n'avait jamais vu de marionettes, voulait faire punir comme magicien.

(*b*) Nous allons faire connaître la hiérarchie ecclésiastique des Russes: 1°. le patriarche qui est la première personne de l'Empire, après le Czar; 2°. les métropolitains, qui sont au nombre de quatre, savoir: celui de Novogorod, celui de Rostow, celui de Casani et celui de Sarskunsi; 3°. les archevêques au nombre de sept, à Kiow, à Moscow, à Plescow, à Wolodimir, à Tobolsk, au royaume de Casan et à celui d'Astrakau. Les évêques viennent ensuite; après eux, les Popes ou prêtres, et enfin les moines qui sont tous de l'Ordre de Saint-Basile, de celui de Saint-Benoît, ou de celui de Saint Nicolas. Ces moines sont tous vêtus d'une longue robe noire qu'ils recouvrent l'hiver d'une peau de mouton; ils ont leurs prieurs qu'ils nomment *Igumenes*, et leurs *Archimandrites*, ou abbés. Ils sont si ignorans, qu'à peine s'en trouve-t-il un sur dix qui sache réciter, par cœur, l'oraison dominicale. J'oubliais de dire que les Russes ont aussi des *Protopopes*, ou Archiprêtres

(*c*) *Olearius.*

(*d*) *Posok*: ce bâton est courbé à peu près comme une crosse. Voyez dans les figures les différens habillemens des évêques.

(*e*) *Olearius* et autres.

(*f*) *Olearius* rapporte « qu'un *Protopope* s'étant amusé à prêcher...., le patriarche le dé» posa avec les prêtres qui avaient voulu suivre son exemple, les excommunia et les relégua » en Sibérie. »

la même raison qu'avant le czar *Pierre-le-Grand*, l'imprimerie était défendue en Russie. « Il n'y a, nous dit *Perry*, en parlant de l'usage de son » tems, qu'un petit nombre des principaux prêtres qui prêchent quelquefois » devant le czar et dans les églises cathédrales, les jours des plus grandes » fêtes. Le plus haut point de doctrine où s'élève le bas clergé, et ce qu'on » requiert effectivement de ceux qui se présentent aux évêques pour être » admis aux ordres sacrés, est qu'ils sachent chanter et lire distinctement » l'office, (*a*) qu'ils ne soient pas en mauvaise réputation parmi leurs voisins, » qu'ils aient la voix bonne et claire, et qu'ils puissent prononcer aussi » ferme qu'il est possible, douze ou quinze fois sans prendre haleine, » *Hospodi pomili, Seigneur, ayez pitié de nous.* »

Les Russes aiment à bâtir des églises (*b*), des chapelles et des couvens. *Olearius* en a compté plus de deux mille : « (*c*) il n'y a point de seigneur qui » n'ait sa chapelle particulière, ni même qui n'en ait plusieurs..... Elles » sont la plupart fort petites..., et n'ont que quinze pieds en quarré. » *Le Brun*, qui est venu long-tems après *Olearius*, ne compte que 679 tant églises que chapelles et couvens. Le nombre des églises justifie en quelque façon celui des ecclésiastiques, qui est excessif, par la facilité avec laquelle on se fait d'église. Le nombre des moines n'est pas moindre. Dans ces églises on emploie des bougies, et non pas de l'huile au service de l'autel. Ces bougies sont mises dans des tuyaux posés sur des lampes. Le St. Sacrement est conservé dans un ciboire fait en forme de colombe. La musique n'y consiste qu'en la voix naturelle.

Autrefois il n'était permis qu'aux seuls Chrétiens du rit et de la religion moscovite d'entrer dans l'église du pays : du moins il fallait regarder la permission d'y entrer comme une faveur extraordinaire, après laquelle on employait et l'eau bénite et l'encens pour purifier cette église profanée. On ne permettait pas non plus d'enterrer les étrangers dans les cimetières des Russes. Si ces usages ne sont pas absolument abolis, on les a du moins beaucoup négligés depuis le règne de *Pierre-le-Grand*.

Pendant la messe, les laïques, sans excepter le souverain, sont toujours debout (*d*) ou à genoux et découverts, ils sont de même pendant tous les autres offices. Le *grand-duc*, qui régnait du tems d'*Olearius*, faisait ses dévotions étendu par terre. Ainsi, il n'y a ni siéges, ni bancs dans les églises russes, excepté quand on prêche ou quand ou lit quelques homélies. Les chiens n'y sont pas non plus soufferts. Tout ce qui peut troubler la dévotion y est défendu. Dans le sanctuaire il n'entre que des ministres de l'autel. Le czar y entre lorsqu'il est sacré ou qu'il communie; quelques

---

(*a*) Cependant on ne regarde ni à la famille, ni à l'éducation, et, pour les mœurs, les relations s'accordent à en dire beaucoup de mal.

(*b*) Ces églises sont rondes et voutées, pour représenter la grandeur et la majesté de Dieu. Elles sont surmontées de cinq tours rondes; celle du milieu plus grosse que les quatre autres. Chaque tour est ornée d'une triple croix, et les Russes n'estimeraient pas leurs églises des lieux saints, si elles n'étaient décorées de ce *signe* du chrétien. Ils aiment aussi beaucoup les cloches, et leur attribuent de grandes vertus.

(*c*) Paroles d'*Olearius*.

(*d*) C'est *Olearius* qui le dit dans l'*Etat de l'Eglise de Russie*, par *Bergius*; on assure qu'*Olearius* se trompe. « Les Russes prient toujours, ou debout, ou prosternés, craignant, en se » mettant à genoux, d'imiter les soldats qui insultèrent à Jésus-Christ. » Je tire ceci du père *le Brun*, ubi sup.

laïques distingués y entrent aussi, pourvu qu'ils s'y tiennent loin de l'autel. Puisque j'ai commencé de parler ici de la messe des Russes, il faut apprendre au lecteur qu'on dit la messe dans l'ancienne langue esclavone, qu'une grande partie de cette messe est récitée à voix basse; que les fidèles s'inclinent devant le sacrement pour l'adorer; que, depuis la préface de la messe jusqu'à la communion, l'on ferme les portes du sanctuaire et l'on tire un rideau par-dessus, qui couvre l'autel; mais que, dans la semaine de Pâques, les portes de ce sanctuaire demeurent toujours ouvertes, et même pendant la messe; qu'aux usages observés à la communion conformément au rit des autres Grecs, il faut ajouter que, selon *Olearius*, les Moscovites communient les (*a*) insensés en ne leur faisant que toucher les lèvres du pain trempé dans le vin; qu'il n'est pas permis de communier une accouchée dans la chambre où elle a accouché; que ceux qui ont fait quelque (*b*) serment en justice, ou commis quelque crime capital, ne peuvent communier qu'à leur mort. Enfin, que l'on donne quelquefois au malade, avant que de le communier, de l'eau, et souvent même de l'eau-de-vie, où l'on a fait tremper des reliques. (*c*).

J'ai déjà montré avec quelle présomption les Moscovites traitent ceux qui ne sont pas de leur religion. Selon la plupart des relations, ils en veulent sur-tout aux catholiques romains; mais il est faux cependant que la haine des Moscovites pour ceux-ci aille aussi loin que le voudrait persuader l'auteur d'une mauvaise compilation intitulée la *Religion des Moscovites*. Il est bon de remarquer ici que cet auteur, et la plus grande partie des auteurs ses compatriotes, exilés ou fugitifs comme lui, n'ont jamais manqué l'occasion d'exhaler leur bile contre une communion qui, pour dire la vérité, a trop maltraité leurs frères. Avec cette disposition d'esprit, si contraire à la vérité qu'exige l'histoire, ils n'ont eu garde de laisser échapper les moyens de maltraiter à leur tour cette communion. En s'échauffant ainsi sans mesure, et même dans le plus grand feu de leur passion contre ceux qu'ils nomment *papistes*, ils ont cru n'avoir point franchi les bornes de la modération. Mais qu'on ne s'imagine pas que ceux-ci ont été plus retenus. Tel est l'effet d'une fougue aveugle qui gouverne tyranniquement les hommes dans quelque communion que ce soit, et que l'on ne distingue du zèle qu'après avoir fait de grands efforts sur soi-même. Ce que l'auteur de la *Religion des Moscovites* avance au sujet du vieux Testament, « que, bien loin d'en faire » publiquement la lecture au peuple, ils ne l'estiment pas digne d'être » manié, et qu'ils croiraient profaner leurs églises s'ils l'y portaient, n'est

(*a*) Cet usage a quelque chose de semblable à ce qui fut ordonné par un canon du concile convoqué en Danemark en . . . . , « que si le malade n'avait pas la force de retenir ce qu'il devait prendre de la bouche, pour éviter les suites profanes de cette foiblesse, on lui montrerait seulement le corps de Jésus Christ en lui disant en même-tems, *croyez, et vous l'aurez reçu.* »

(*b*) Ne serait-ce pas une faute d'impression? Il faut peut-être lire quelque faux serment.

(*c*) Les Russes ont deux espèces de pain, l'un pour les malades, qui ne se cuit et se consacre que le jeudi saint, et que l'on garde toute l'année; l'autre est celui des communians; tous deux doivent avoir été faits par la veuve d'un prêtre qui ne soit plus en âge de faire des enfans. Ces pains sont levés. En les communiant, le prêtre leur dit: c'est ici le véritable corps et sang de Christ qui est répandu pour toi et pour plusieurs en rémission des péchés: toutes les fois que tu le prends, tu dois le faire en mémoire de Christ. Dieu veuille que ce soit pour ton bien et salut. Les Russes font la cène le samedi saint. Les plus dévots d'entre eux se couchent après avoir communié, afin, disent-ils, d'éviter l'occasion de pécher.

» pas moins exagéré. « Il est vrai qu'*Olearius*, après avoir dit, « que les » Moscovites fondent leur religion sur les livres du vieux et du nouveau » Testament, ajoute qu'ils ne souffrent point que l'on porte toute la Bible » à l'église, de peur de la profaner par plusieurs passages peu modestes » qu'ils trouvent dans le vieux Testament.... Que l'on n'y porte que le » nouveau, et quelques textes tirés des pseaumes et des prophètes, mais » il ajoute aussi qu'on permet de lire toute la Bible chez soi. »

La version de leur Bible est en esclavon, et faite sur le grec des Septante. Si l'on veut savoir quels sont les docteurs de l'ancienne Église estimés des Russes, de quels rituels ils se servent, et les livres de théologie ou de dévotion qui sont imprimés chez eux, on doit lire au moins l'extrait de l'ouvrage d'un allemand, nommé *Bergius*, dans le *Recueil des Liturgies* du P. *Le Brun*. Je trouve aussi dans cet extrait les titres contenus dans un petit rituel moscovite. Ces titres indiquent les usages suivans: 1°. des prières pour le jour qu'une femme est accouchée d'un enfant mâle; 2°. pour le huitième jour après la naissance de cet enfant, qui est le jour où on lui donne un nom; 3°. pour le quarantième jour de l'accouchement; 4°. pour la femme qui a fait une fausse couche; 5°. pour l'exorcisme; 6°. pour réconcilier à l'église; 7°. pour le divorce; 8°. lorsque la communion doit être donnée aux malades; 9°. prières à Jésus-Christ et à la Sainte-Vierge pour le fidèle agonisant; 10°. ordre qui doit s'observer pour la sépulture de ceux qui meurent à Pâques et dans la semaine sainte; 11°. pour un prêtre défunt; 12°. pour la sépulture d'un enfant; 13°. prières pour la bénédiction des viandes à Pâques, pour celle du fromage et des œufs, pour les premiers fruits, et pour ceux qui les présentent; pour la dédicace d'une maison (*a*), et pour la prise de possession de cette maison; pour creuser un puits, et pour le purifier lorsqu'il y est tombé quelque ordure; 14°. prières pour ceux qui ont mangé quelque chose d'impur; 15°. prières pour la purification d'un vase souillé; 16°. pour les grains, pour les semailles, etc. Ces titres suffiront au lecteur pour la connaissance des usages qu'ils indiquent.

Je ne répéterai rien de ce que les relations nous rapportent touchant (*b*) la règle des moines russes, leurs jeûnes, leur ignorance, etc. Il faut remarquer seulement que *Pierre-le-Grand* (*c*) osa le premier mettre des impôts sur les couvens, et ordonna de n'y recevoir « que des personnes au- » dessus de cinquante ans.... remarquant qu'il s'y renfermait un nombre

---

(*a*) On consacre en même-tems la maison avec du sel. *Corneille le Brun*, pag. 53., de ses *Voyages de Moscovie*, édit. in-folio, décrit ainsi la consécration d'un palais du Czar faite en 1702. « Le plancher était couvert de foin, et il y avait à droite une grande table garnie de grands » et de petits pains, sur quelques-uns desquels il y avait une poignée de sel, et sur d'autres une » salière d'argent remplie de sel.... C'est la coutume que les parens et les amis de ceux qui » vont habiter une nouvelle maison la consacrent en quelque manière avec du sel, et même plu- » sieurs jours de suite. C'est une marque de la prospérité qu'ils leur souhaitent, et qu'ils n'aient » jamais besoin des choses nécessaires à la vie.... Lorsqu'ils changent de maison, ils laissent » à terre dans celle qu'ils quittent, du foin avec du pain, emblème des bénédictions qu'ils sou- » haitent à ceux qui doivent y entrer après eux. » Il y a apparence que la coutume de présenter aux amis et aux étrangers du pain découpé avec du sel dans les découpures, établie chez les Allemands et même chez les Hollandais, se doit expliquer comme l'usage des Russes.

(*b*) La règle est celle des moines grecs.

(*c*) *Perry*, ubi sup., pag. 186.

» considérable de jeunes gens qui devenaient inutiles, et qui ne faisaient » que mettre obstacle à l'accroissement de ses sujets, dont il avait besoin » pour la guerre. »

On trouve chez les Moscovites la vénération des reliques et des images, l'invocation des saints, le crucifix et le signe de la croix, grand nombre d'inclinations, de génuflexions, de prostrations devant des objets, ou adorables, ou vénérables, beaucoup de processions, beaucoup de pélerinages; et, comme ils joignent encore aujourd'hui beaucoup d'ignorance et peu de méditation à ces détails de la dévotion extérieure, aussi conservent-ils dans leur cœur et dans leur conduite (*a*) toute la corruption de l'humanité (*b*). A *Moscou*, l'église principale possède la robe de Jésus-Christ, et un tableau de la Vierge fait par Saint-Luc. Les Russes regardent ce tableau comme le *Palladium* de l'état; d'autres églises possèdent quelques corps de saints du pays : trente-six caisses d'or et d'argent, pleines de reliques très-considérables, se conservent dans l'*église de l'Annonciation*. Ces caisses contiennent entre autres du sang de Jésus-Christ, une main de Saint-Marc, quelques ossemens du prophète Daniel, etc. Les images, qui d'ordinaire sont peintes en huile sur du bois, doivent être faites par un moscovite. On les vend, ou, selon la manière de s'exprimer, on les troque au marché pour une somme d'argent. Les vendre serait un péché : mais, du tems d'*Olearius*, le patriarche ne permettait pas aux étrangers d'en avoir chez eux, de peur qu'ils ne les profanassent. La précaution allait si loin (*c*), « qu'un hollandais ayant acheté une maison de pierre, celui qui » l'avait vendue racla la muraille à l'endroit où l'on avait peint l'image, » et emporta la raclure ». Les murailles des églises (*d*) sont toutes couvertes d'images, qui, outre Jésus-Christ et la Sainte-Vierge, représentent Saint-Nicolas et des Saints particuliers que les Moscovites se choisissent pour patrons. Dans les maisons, (*e*) l'image du saint est pendue vers la fenêtre avec une bougie devant; dans les rues, il y en a d'exposées à la dévotion publique, « la plupart, dit *Carlisle*, dans des caisses vitrées, sur » les portes de la ville ou d'une église, ou dans quelque carrefour ». Quelque pressé que l'on soit, on les salue, non pas en passant, mais en s'arrêtant un instant pour leur faire une prière jaculatoire, la tête nue, avec demi-douzaine de révérences et autant de signes de croix. La première chose qu'on doit faire en entrant dans la chambre d'un russe, (*f*) c'est de regarder à l'image en faisant un signe de croix, en disant (*g*) le *Hospodi*, et s'inclinant avec respect; après quoi l'on salue le maître de la maison. Chez les pauvres, où les images des Saints sont ordinairement mal logées et mal entretenues, dans un lieu obscur, sans bougie et sans aucune marque d'honneur, le russe dévot, qui craint de manquer à son devoir, a la

---

(*a*) Je renvoie le lecteur à *Olearius*, *le Brun*, *Perry*, etc.
(*b*) *Le Brun*, *Voyages* etc., Ed. in-folio, pag. 74.
(*c*) *Olearius*, Lib. 3.
(*d*) Ainsi le dit *Olearius*. *Carlisle* dit au contraire dans la *Relation de ses trois Ambassades*, » qu'outre celles de Jésus-Christ et de la Vierge Marie, il n'y en a que fort peu dans les » églises. »
(*e*) *Carlisle*, ubi sup.
(*f*) *Perry*, ubi sup., pag. 213. *Olearius* et autres.
(*g*) *Seigneur ayez pitié de moi.*

précaution de demander où est Dieu. (Ce dieu c'est le saint de l'image.) Cette dévotion, si condamnable dans ses excès, est fondée sur la divinité que les Moscovites attribuent à leurs images, et sur une infinité de miracles qu'ils en racontent. Mais le pouvoir d'en faire n'empêche pas les images de s'user et de vieillir. Alors on les enterre dans un cimetière, ou dans un jardin; quelquefois on les met dans la rivière, afin que le courant les emporte. Ce serait manquer au respect que de les jeter.

Les images supposent des saints, et les saints des pélerinages. Ces trois choses sont trop relatives les unes aux autres pour les pouvoir séparer. L'invocation des Saints fait donc une partie considérable du culte religieux des Russes, mais Saint-Nicolas l'emporte sur tous les autres : et, s'il est ordinaire en Russie de joindre le czar à Dieu, (*a*) lorsqu'il s'agit de quelque affaire importante, il ne l'est pas moins de mettre Saint-Nicolas (*b*) à la place de la Providence. C'est principalement aux endroits où les Saints se sont distingués que s'adressent (*c*) les pélerinages des dévots. Les czars eux-mêmes (du moins ceux qui ont précédé *Pierre-le-Grand*) ne se sont pas dispensés d'en faire. *Olearius* en rapporte deux. Je renvoie le lecteur à cet habile voyageur.

La même relation qui se voit entre les *images*, les *saints* et les *pélerinages* doit se trouver nécessairement avec les *fêtes* et les *processions*. Comme les fêtes solennelles des Moscovites sont les mêmes que celles du calendrier des Grecs, il serait inutile de s'y arrêter, et il le serait tout autant de s'arrêter aux processions, excepté à celles qui sont particulières aux Moscovites. La seule chose qui donne un air de singularité aux cérémonies de la (*d*) bénédiction des eaux en Russie, c'est qu'après s'être plongé dévotement dans ces eaux où les prêtres ont éteint des cierges et jeté des croix, on y abreuve aussi les bœufs, les vaches et les chevaux, par le même principe de dévotion qui a conduit là le propriétaire de ces animaux avec toute sa famille.

Du tems d'*Oléarius*, il se faisait une procession solennelle pour célébrer la nouvelle année, qui commençait au premier septembre avant la réforme faite au calendrier moscovite par *Pierre-le-Grand*. Le patriarche, revêtu de ses ornemens pontificaux, suivi du clergé revêtu de même, et chargé de bannières, d'images, de croix et de vieux rituels, sortait en cérémonie de l'église, allait au devant du czar, qui, de son côté, était déjà sorti pour le rencontrer. Etant à portée l'un de l'autre, le czar et le patriarche se baisaient, le czar baisait aussi une belle et riche croix d'or du patriarche, qui ensuite bénissait et encensait le czar et le peuple. Les Russes prenaient ce moment pour jeter des requêtes aux pieds du monarque. *Pierre-le-Grand* ayant fixé, comme nous, (*e*) l'année au premier janvier, diminua le crédit

---

(*a*) Voy. *Perry*, pag. 212 et autres. Ils disent souvent *Dieu est fort, aussi bien que le Czar. Si Dieu et le Czar le permettent.*

(*b*) Quand, par exemple, on leur demande combien de tems ils seront à faire un voyage, ils répondront *tant de tems, s'il plait à Saint Nicolas.*

(*c*) On peut voir dans *Olearius* les noms de plusieurs célèbres pélerinages de Moscovie.

(*d*) *Corneille le Brun*, pag. 23, de ses *Voyages en Moscovie*, édit. in-folio, donne une description curieuse de la *bénédiction des eaux* qu'il vit célébrer à *Moscou* en 1702.

(*e*) Il fit cette réforme le premier janvier 1700, Voy. *Perry*, ubi sup., pag. 227.

de cette cérémonie par un changement qui parut aux vieux Moscovites d'alors un renversement de la religion.

J'ai déjà décrit une partie considérable de la *procession des Rameaux*, c'est-à-dire cette cérémonie dans laquelle le Czar, marchant à pied par humilité, menait par la bride un cheval sur lequel était monté le patriarche, qui représentait Jésus-Christ entrant dans Jérusalem. C'est ainsi que les Russes, au milieu de leur grossièreté, ont eu l'adresse de représenter, aussi bien que nous, l'humilité du Seigneur par une pompe mondaine : mais qui ne sait pas que l'*art d'accorder les contraires* appartient par-tout aux ministres des autels ? Pour mieux imiter l'âne sur lequel était monté le Seigneur, on déguisait les oreilles du cheval. A la tête de la procession marchait un chariot fort peu élevé, sur lequel on voyait un arbre chargé de plusieurs sortes de fruits, et sur l'arbre quatre jeunes garçons en surplis, chantant ou criant quelques *Hosanna*. Le clergé suivait en habits de cérémonie, portant des croix, des images et des bannières, bénissant et encensant le peuple qui se trouvait sur le chemin de la procession. Tous avaient des rameaux de palme à la main. La procession marchait avec une lente gravité sur du drap étendu à terre, ou sur les habits de plusieurs jeunes garçons qui se les étaient ôtés, par humilité, de dessus le corps.

Les œufs de Pâques étaient autrefois une dépendance considérable de la dévotion de Pâques. Depuis le Czar *Pierre-le-Grand*, cette coutume n'a guères de crédit que chez le peuple. On veut que les Russes (*a*) aient regardé ces œufs comme un symbole de la résurrection. Ils sont d'ordinaire bleus, quoique cependant il s'en trouve aussi d'une autre couleur. Sur plusieurs de ces œufs on trouve écrit, *Jésus-Christ est ressuscité*. Comme l'intérêt se mêle facilement avec les usages religieux d'un certain ordre, il est arrivé (*b*) que les œufs de Pâques sont devenus des moyens honnêtes d'obtenir des présens et des étrennes.

Je dois mettre ici, comme une dépendance de la religion, les cérémonies du sacre du Czar. *Olearius* les décrit de la manière suivante : « Tous les » métropolitains, archevêques, évêques, knez et boyards, même les prin» cipaux négocians de toutes les villes de l'empire, doivent se rendre à » Moscou pour cette cérémonie. Le jour du couronnement, le patriarche, » suivi de tous les métropolitains, conduit le nouveau Grand Duc à l'église » du château, où l'on fait une tribune.... sur laquelle on met trois siéges » à distance égale les uns des autres, l'un pour le Grand Duc, l'autre pour » le patriarche, le troisième pour le bonnet et pour le manteau ducal.... » Ce bonnet est garni de perles et de diamans, avec une houpe au milieu, » d'où pend une petite couronne, chargée aussi de pierreries. Le manteau » est.... doublé de zibelines.... Dès que le czar entre dans l'église, le » clergé entonne des hymnes....; ensuite le patriarche fait sa prière à » Dieu, à Saint-Nicolas et aux autres Saints, pour les inviter à cette so» lennité. Après la prière, le premier conseiller d'état présente le Grand » Duc au patriarche...., qui, l'ayant fait asseoir sur le premier des trois

(*a*) Citation d'*Hackluit*, dans la *Dissertation d'Hodi*, intitulée *The resurrection of the same Body*, etc.

(*b*) *Corneille le Brun*, ubi sup.

» siéges de la tribune, lui porte au front une petite croix de diamans, et » le bénit.... Après une prière qui suit cette action, le patriarche ordonne » à deux métropolitains de prendre le bonnet et le manteau, et, faisant » approcher quelques *boyards* pour en revêtir le Grand Duc, il le bénit, et » lui touche encore une fois le front de la petite croix de diamans. Après » toutes ces bénédictions du patriarche, les autres prélats s'approchent et » bénissent aussi le grand-duc, mais de la main seulement. Enfin le Grand » Duc et le patriarche s'asseyent pour un moment, car ils se relèvent aussi- » tôt pendant qu'on va faire chanter des litanies.... et des prières pour la » prospérité du czar. Tout cela est suivi de cris de joie. Les boyards s'ap- » prochent du Grand Duc, lui baisent la main, et se battent le front en sa » présence. Le patriarche finit la cérémonie par une petite exhortation » qu'il fait au nouveau Czar, et lui donne la dernière bénédiction. De cette » église du château, on va dans deux autres, où l'on recommence les li- » tanies..... De ces églises, on va dîner au palais ducal ». C'est par les festins que se terminent les plus grandes cérémonies.

Je reviens à ce qui est précisément religieux. Les Moscovites n'entreprennent quoi que ce soit sans faire auparavant un signe de croix, même dans les actions les plus indifférentes. Le commencement du signe de croix par le front marque l'ascension de Jésus-Christ; et, en descendant sur la poitrine, le cœur, où la parole de Dieu est renfermée. Le signe vers l'épaule droite signifie la résurrection des justes, et vers l'épaule gauche, celle des méchans. Il était bien nécessaire qu'en conséquence d'une si riche allégorie, les fidèles de Russie apprissent de quelle manière et avec quels doigts un signe de croix doit se faire pour être plus méritoire et plus agréable à Dieu. Un patriarche donna l'instruction pastorale sur cet article, et voulut que le privilége de faire ce signe avec trois doigts fût entièrement réservé aux prêtres, ordonnant que les laïques, et tous ceux qui n'auraient pas reçu l'ordre de prêtrise, feraient le signe de la croix avec deux doigts seulement. Avant cette ordonnance, tous les fidèles sans distinction faisaient le signe de la croix des trois doigts de la main droite. Cette réforme fit murmurer : les fidèles laïques, qui trouvaient dans ces trois doigts le mystère de la Trinité, refusèrent de se soumettre; et, pour régler cette affaire capitale, il fallut, dit-on, une députation de Constantinople, un concile, et des anathèmes soutenus de la puissance du Czar. C'est tout dire enfin : un point de doctrine si essentiel trouva des martyrs.

Le baptême des Moscovites a des particularités qui méritent d'être décrites. Aussitôt qu'un (*a*) enfant vient au monde, on envoie chercher un prêtre pour le purifier. Cette purification s'étend sur tous ceux qui sont présens. Selon *Olearius*, ils font baptiser leurs enfans dès qu'ils sont nés; selon quelques autres, les personnes riches sont moins exactes. (*b*) Les parrains et la maraine du premier enfant le sont aussi de tous ceux qui naissent après celui-là dans la famille. Etant entrés dans l'église, (*c*) ces parrains donnent neuf bougies au prêtre, qui les allume et les attache en

(*a*) Le *Brun*, pag. 57. ubi sup., édit. in-folio.
(*b*) *Religion des Moscovites.*
(*c*) *Olearius.*

Le *BAPTÊME des RUSSES.*

Les *FUNERAILLES des RUSSES.*

Tom III N°. 1

croix à la cuvette dans laquelle on doit baptiser l'enfant, et que l'on appelle le *saint vaisseau*. Le prêtre encense les parrains et consacre l'eau : après cela, il fait trois fois la procession avec les parrains autour de la cuve. Le clerc qui marche devant porte une image (*a*) de Saint-Jean (*b*). Ensuite ils s'arrangent tous de telle manière qu'ils tournent le dos à la cuvette, pour témoigner, dit *Olearius*, l'aversion qu'ils ont des trois questions que le prêtre va faire aux parrains, 1°. si l'enfant renonce au diable; 2°. s'il renonce à ses anges; 3°. s'il renonce à ses œuvres. A chaque demande, les parrains répondent oui, et crachent à terre. L'exorcisme suit : on le fait hors de l'église, de peur que le diable, en sortant du corps de l'enfant, ne la profane. Après l'exorcisme, le prêtre coupe en croix les cheveux sur la tête de l'enfant, et les met dans un livre, selon *Olearius*, ou les enveloppe dans de la cire, et les porte dans un endroit particulier de l'église, selon l'auteur de la *Religion des Moscovites*. Le baptême qui suit se fait par une triple immersion, ainsi qu'on l'a déjà remarqué des Grecs. Le prêtre ayant mis un grain de sel dans la bouche de l'enfant, lui fait en croix les onctions que l'on doit appeler la *confirmation*, et, en le revêtant d'une chemise blanche, lui dit : *Tu es maintenant aussi net que cette chemise, et purifié de la tache du péché originel*. Pour finir cette cérémonie, on pend au col de l'enfant une petite croix d'or ou d'argent, ou même de moindre valeur, selon les facultés des parens. Cette croix est la marque du baptême de l'enfant : il doit la porter toute sa vie, et l'avoir même après sa mort, sans quoi on l'enterrerait à la voirie. A cette croix il faut ajouter un saint, que le prêtre donne pour patron à l'enfant; remettant en même-tems l'image du saint aux parrains, et leur recommandant expressément d'élever l'enfant à avoir une dévotion particulière pour son patron. Après le baptême, le prêtre baise l'enfant et les parrains. Il faut remarquer 1°. que l'alliance des parrains avec les enfans qu'ils ont présentés au baptême, est défendue aussi chez les Russes; 2°. que, pour chaque baptême, on change l'eau de la cuvette, parce que les Russes la croient chargée du péché originel de ceux qu'on baptise; 3°. que l'on baptise dans un torrent ou dans une rivière les personnes qui embrassent la religion des Russes. On les y plonge trois fois, et si c'est en hiver, on fait un trou dans la glace pour les baptiser. Si cependant la personne qui doit l'être n'est pas d'une complexion assez forte pour subir cette *rude initiation* (*c*), on lui verse jusqu'à trois fois un tonneau plein d'eau sur la tête.

L'auteur (*d*) que je cite dit qu'après le baptême, « le prêtre prend l'enfant nouvellement baptisé, et avec la tête de cet enfant, fait une croix à la porte de l'église, qu'il frappe trois fois avec un marteau.... il faut que tous ceux qui ont été témoins du baptême entendent le bruit, autrement, on croirait que l'enfant n'aurait pas été bien baptisé. »

A l'égard du mariage, le divorce est fréquent et autorisé en Moscovie, et la polygamie défendue. Le premier est un heureux supplément à celle-ci,

(*a*) *Olearius*, ubi sup.

(*b*) La figure qui représente ici le baptême, rectifie quelques fautes de la description. M. Picard a suivi celle que lui a donnée cette année (1732) un Russe.

(*c*) *Religion des Moscovites*.

(*d*) Le même auteur.

mais on a chez eux (comme nous l'avons aussi) cette autre espèce de polygamie (*a*) que le christianisme n'a pas détruite, et que l'ancienne loi ne défendit pas (*b*) aux Juifs. Comme chez les Grecs, les prêtres russes se marient : il est même nécessaire, disent les Russes, qu'ils soient mariés, et ils n'en reçoivent point qui n'ait une femme légitime, ou qui tout au moins ne fasse vœu d'en prendre une. L'ecclésiastique doit la prendre vierge, de bonnes mœurs, etc., et s'il devient veuf, il ne lui est plus permis d'en prendre une autre. Selon la plupart des relations, l'amour conjugal a peu de force chez les Moscovites ; mais il ne faut pas aller si loin pour le trouver sans vigueur, et il est du moins fâcheux qu'un mariage sans amour, souvent même assorti de haine, de querelles et de débauche, ne soit pas un bail à terme comme chez divers peuples très-raisonnables. Car, après tout, pourquoi se damner en damnant les autres? La religion chrétienne veut, il est vrai, que l'*on se régènere au milieu des croix et des tribulations*, mais elle ordonne en même-tems de *fuir les persécutions*. Outre que les Moscovites sont mauvais maris du côté de l'amour conjugal, ils tiennent leurs femmes fort resserrées. Il est vrai pourtant que *Pierre-le-Grand*, au retour de ses voyages (*c*), a un peu changé cet usage tyrannique. Soit jalousie, ou coutume héréditaire, ou mépris, avant cela, il était défendu aux femmes de se trouver avec leurs maris lorsqu'ils se régalaient entre eux. Il s'est conservé quelque chose de cet usage dans les Païs-Bas, mais sans aucune violence de la part des maris, qui paraissent n'avoir retenu en cela qu'un reste de la jalousie espagnole. Le Czar voulut que les femmes fussent invitées avec leurs maris aux noces et aux autres divertissemens (*d*). Il voulut aussi que les mariages ne se fissent qu'après l'entrevue et du consentement des époux ; au lieu qu'avant lui, (*e*) on ne permettait point aux jeunes gens de se voir, encore moins de s'entre-parler de mariage, ou de s'en donner des promesses réciproques. Les pères et mères faisaient entre eux le mariage de leurs enfans, et ceux-ci ne se voyaient qu'après le mariage, ou tout au plus (*f*) la veille des noces. Les amis de l'époux se rendaient à cette entrevue chez le père de la fille, qui s'y trouvait accompagnée de ses amies.

(*a*) Voy. *Olearius*, qui ajoute pourtant qu'on ne souffre pas les maisons publiques.

(*b*) Il faut y mettre une restriction considérable : elle n'était permise qu'avec les femmes étrangères. La chaleur du climat et les mœurs corrompues des peuples voisins des Juifs l'autorisaient en quelque façon. Elle leur servait de barrière contre l'adultère, l'*onanisme*, et quelque chose de pis que cela. Des raisons aussi solides l'autorisent de même chez les Chrétiens ; Catholiques, Evangeliques, illuminés, tous reconnaissent qu'elle doit être tolérée pour le bien public, pour empêcher les *larcins d'amour*, pour suppléer aux rigueurs du célibat, etc. et, malgré cela, une dépravation de goût ne cause-t-elle pas des déréglemens monstrueux ? On a dit de Rome :

Quot cœlum stellas, tot habet tua
Roma puellas.

Et l'on a ajouté,

Pascua quotque hœdos, tot habet tua
Roma cinœdos.

Il a fallu toute la sévérité des loix pour empêcher que la dépravation ne devint presque épidémique à plus de trois cents lieues de Rome tirant vers le Nord.

(*c*) *Perry*, ubi sup., p. 190.

(*d*) *Perry*, ubi sup., p. 191.

(*e*) *Olearius*, et autres.

(*f*) *Perry*, ubi sup.

Après un petit compliment, cette fiancée présentait à son galant un verre d'eau-de-vie ; ce qui était un témoignage du choix qu'elle faisait de lui. Depuis cette entrevue jusqu'au moment qu'ils mettaient le pied dans l'église, il leur était expressément défendu de se voir. Voilà ce que rapporte *Perry*, mais, à moins qu'*Olearius* ne se soit trompé, il y avait de grandes exceptions à cet usage. Quelquefois, dit cet auteur, il arrivait que tel pensait avoir une belle femme, qui en avait épousé une contrefaite. *Olearius* a raison d'attribuer les *mauvais ménages* à cette manière de se marier. *Pierre-le-Grand* défendit « de marier personne sans le consentement réciproque » des deux parties, et voulut qu'il fût permis de se voir et de se visiter au » moins six semaines avant le mariage. »

Un usage singulier qui s'est pratiqué aux fiançailles russes, c'est celui que rapporte l'auteur de la *Religion des Moscovites*. Le voici. Dans la cérémonie des fiançailles, le père renonçait à l'autorité paternelle après avoir donné deux ou trois petits coups de fouet à sa fille, et remettait en même tems le fouet au gendre futur.

Pour venir aux cérémonies qui tendent à la conclusion, un peu avant le jour des noces, les personnes distinguées, et tous ceux qui les imitent, louent deux *suachas*, c'est ainsi que les Russes appellent les deux inspectrices qui président à leurs noces, l'une du côté de la fille, l'autre du côté du garçon. La *suacha* de la fille doit se rendre chez le fiancé pour y faire préparer un beau lit nuptial sur quarante gerbes de seigle ou de blé, autour desquelles on met divers tonneaux remplis de froment, d'orge et d'avoine. Cela signifie l'abondance et la fécondité. La veille des noces est principalement destinée à faire des présens à la fiancée. Cela est du département de la *suacha* du fiancé. Entre ces présens, les dames russes estiment surtout le fard, et même on assure que les plus belles ne craignent pas de l'employer, ou par une suite de la coutume, ou par l'effet de cette dépravation de goût qui aujourd'hui cache également sous un rouge épais les beautés et les défauts du teint de nos dames françaises (*a*).

Le jour de la noce, le marié sort de chez lui vers le soir, et se rend chez sa maîtresse, accompagné de ses parens et de ses amis, précédé d'un prêtre qui marche à cheval devant lui. Après ces préliminaires de joie et de complimens, qui sont de tous les pays, on se met à table. « (*b*) On y sert trois » plats, mais personne n'en mange, et on laisse au haut bout de la table » une place vide pour le marié. Pendant qu'il s'entretient avec les parens » de la mariée, un jeune garçon occupe la place, et n'en sort qu'à force » de présens. Le marié, ayant pris sa place, on lui amène la mariée parée » et voilée. Un rideau de taffetas cramoisi tenu par deux jeunes garçons les » sépare et empêche qu'ils ne se voient. Alors la *suacha* de la mariée lui » tresse les cheveux, relève les deux tresses sur la tête, et y met une cou- » ronne d'or ou de vermeil mince, doublée d'une étoffe de soie, et riche à » proportion des moyens de ceux qui se marient.... L'autre *suacha* pare » aussi le marié : pendant ce tems-là, des femmes.... leur chantent mille » sottises.... (des filles de la noce jettent du houblon sur l'assemblée),

(*a*) Depuis longtems, comme on le sait, cette mode n'existe plus.
(*b*) *Olearius*, dans ses Voyages.

» deux jeunes hommes entrent.... portant un grand fromage et des pains » sur une civière, d'où pendent des zibelines. On en apporte autant de » de la part de la mariée. Tout cela se porte à l'église, après avoir été béni » par le prêtre. Enfin, on met sur la table un grand bassin d'argent, plein » de petits morceaux de satin et de taffetas.... de petites pièces d'argent » quarrées, du houblon, de l'orge et de l'avoine, et le tout mêlé ensemble. » La *suacha*, après avoir recouvert le visage de la mariée, prend quelques » poignées de cela et le jette sur la compagnie.... L'échange des anneaux » suit, les pères des mariés le font. La *suacha* conduit la mariée à l'église... » Le marié suit avec le prêtre, qui d'ordinaire prend si bien sa part du vin » de la noce qu'il le faut tenir à deux tant à cheval qu'à l'église, pendant » qu'il bénit le mariage.

» Dans l'église où la bénédiction se doit faire, on couvre une partie du » pavé de taffetas rouge cramoisi, et, par-dessus, d'une autre pièce de » la même étoffe, sur laquelle les mariés se tiennent debout. Avant que » de bénir le mariage, le prêtre les fait aller à l'offrande, qui consiste » en poisson, pâtisserie, etc. Le prêtre les bénit ensuite et tient sur leur » tête les images des saints qu'ils ont choisis pour patrons; après quoi, pre- » nant la main droite du marié et la gauche de la mariée entre ses mains, » il leur demande trois fois s'ils consentent de bon gré au mariage, et s'ils » s'aimeront l'un et l'autre comme ils le doivent. Après qu'ils ont répondu » oui, tous ceux de la compagnie se prennent par la main pour danser, » tandis que le prêtre chante le pseaume 128 (à compter selon l'Hebreu), » qui renferme une partie des bénédictions du mariage.... Le pseaume » fini, le même prêtre leur met sur la tête une guirlande de rue, ou la » met sur l'épaule, si c'est un veuf ou une veuve. La cérémonie se fait en » disant ces mots, *croissez et multipliez*, après quoi il achève de marier » en ajoutant ces paroles (que les Moscovites ne prennent jamais à la der- » nière rigueur), *l'homme ne séparera point ce que Dieu a joint.* Ces pa- » roles prononcées, les gens de la noce, allument tous des bougies, et » l'un d'entre eux présente au prêtre un verre plein de vin. Le prêtre le boit, » les mariés lui font raison; chacun le vide trois fois, après quoi les mariés » jettent le verre, et le foulent aux pieds, avec des imprécations contre » ceux qui travailleront à mettre la discorde entre eux. En même-tems des » femmes jettent sur ces mariés de la graine de lin et de chanvre. « A la suite de cela, les souhaits reviennent avec ce débordement de joie qui ca- ractérise toujours les noces. Je ne dois pas oublier une coutume assez plai- sante. « Ces mêmes femmes, dit *Olearius*, tirent la mariée par la robe, comme pour l'arracher au marié »; mais il ajoute aussi « que la mariée se » tient si bien à lui, que tous leurs efforts sont inutiles. »

Telles sont les cérémonies du mariage jusqu'à l'église inclusivement. La mariée retourne au logis (*a*) dans un traineau environné de six flambeaux: le marié s'y rend à cheval. Les gens de la noce les suivent. D'abord le marié se met à table avec eux, mais les femmes emmènent la mariée dans sa chambre pour la mettre au lit. Après cela, plusieurs jeunes hommes vont chercher le marié, qu'ils conduisent aussi dans cette chambre nuptiale à

(*a*) *Olearius*, ubi sup.

la lueur des flambeaux qu'ils ont à la main. Entrant dans la chambre, ils mettent leurs flambeaux dans les (*a*) tonneaux qui entourent le lit nuptial et se retirent ensuite : mais la nouvelle épouse sort de son lit, enveloppée dans sa robe, va au-devant de son mari, et lui fait une révérence fort soumise. « C'est alors, suivant *Olearius*, que le marié la voit pour la pre-» mière fois au visage. Ils se mettent ensemble à table ; on leur sert entre » autres viandes, une volaille rôtie, que le marié déchire, jetant ensuite » le morceau qui lui demeure à la main, soit cuisse ou aile, par-dessus » l'épaule, et mangeant le reste. » C'est ici le dernier acte. Chacun se retire, les mariés vont se coucher. Un vieux domestique fait sentinelle à la porte de la chambre. Les plus superstitieux mettent alors les charmes en œuvre pour l'heureux succès de l'expédition secrète. On ajoute que le domestique doit s'approcher peu de tems après de la porte de la chambre, pour s'informer du succès de l'expédition. Sur le bon témoignage du mari, l'on fait entendre aussitôt les trompettes et les timbales, et l'on prépare les bains pour ces nouveaux mariés. Les jours qui suivent se passent en réjouissances, où l'ivroguerie domine sur-tout : et, pendant que le mari s'amuse à boire jusqu'à s'enivrer, l'épouse, s'il faut en croire les voyageurs, profitant habilement de ce reste de liberté, s'amuse avec un galant.

Je me suis un peu étendu sur ces cérémonies nuptiales. La singularité le demandait. Cependant on ne doit pas s'imaginer que tous ces usages se trouvent et s'arrangent toujours aussi méthodiquement dans toutes les noces. Cela varie là comme ailleurs, même jusqu'à l'ivrognerie et au cocuage inclusivement. On trouve en Russie, tout comme en France, des maris qui ne sont pas ivrognes, et des femmes qui ne sont pas coquettes.

J'ajoute à cette description quelques remarques qui ont du rapport au mariage. La stérilité est un sujet de divorce, mais, si la stérilité n'a pas lieu, pour se défaire de sa femme, on peut lui supposer un excès de dévotion, et, sous ce prétexte, l'enfermer dans un couvent. On peut aussi se la supposer à soi-même, et se punir ainsi de l'ennui et du chagrin que l'on a trouvé dans le mariage. (*b*) Je mets en latin la précaution que les Moscovites observent avant que de s'approcher d'une femme, et j'ajoute qu'après cela, les plus religieux s'abstiennent d'entrer dans l'église, même après le bain. Tout au plus, dit *Olearius*, *ils s'arrêtent au portail pour y faire leurs prières*. Pour les prêtres, il ne leur est pas permis de s'approcher de l'autel. Les femmes restent ordinairement à la porte pendant le service. Le carême suspend entièrement les devoirs que le mariage a droit d'exiger.

Les funérailles ne sont pas moins remarquables que les noces. « Dès que » le malade est décédé, (c'est *Olearius* qui parle) l'on envoie chercher les » parens et les amis du mort. Ceux-ci se rangent autour du corps et pleurent » s'ils le peuvent. Des femmes (qui sont là aussi pour pleurer) demandent » à ce mort les raisons qu'il a eu de mourir, si ses affaires n'étaient pas

---

(*a*) Voy. ci-dessus.

(*b*) *Qui concumbendi libidine tentatur, antequam concumbat, sanctorum si adsint imagines, operit, et de collo appensam crucem demit, ne profano actu polluatur sacrum christianæ lustrationis pignus.*

Dans les B. de la Flandre, on tire un rideau devant l'image de la Vierge (car il y en a partout, même dans ces lieux là,) avant que de se livrer aux plaisirs quelque fois dangereux, que l'on vient y chercher.

» en bon état, s'il n'avait pas de quoi vivre, etc. (Le mort ne répondant » point) l'on commence par faire un présent de bierre, d'eau-de-vie et d'hy- » dromel au prêtre, afin qu'il fasse des prières pour l'ame du défunt. On » lave bien le corps, et après l'avoir revêtu d'une chemise blanche, ou » enveloppé d'un suaire, on lui chausse des souliers de *cuir de Russie*, et » on le met dans le cercueil, les bras posés sur l'estomac en forme de croix. » Les Moscovites font les cercueils du tronc d'un arbre creusé. On couvre » ce cercueil d'un drap, ou bien de la casaque du défunt, mais on ne le » porte à l'église qu'après l'avoir gardé huit ou dix jours au logis, pourvu » que la saison le permette (*a*), ou que cela s'accorde avec la condition du » mort. Qui croirait qu'une vanité si ridicule pût mettre de la différence » entre le gentilhomme et le bourgeois, le pauvre et le riche? On s'ima- » gine sans doute qu'on doit être beaucoup mieux reçu dans l'autre monde » pour avoir été gardé plus long-tems dans celui-ci. Quoi qu'il en soit, le » prêtre donne de l'encens et de l'eau bénite au mort jusqu'au jour de l'en- » terrement.

» L'ordre du convoi se fait de la manière suivante. A la tête marche un » prêtre qui porte l'image du saint que le mort a reçu pour patron à son » baptême. Il est suivi de quatre filles, proches parentes du défunt, qui » servent de pleureuses, ou, à leur défaut, de quelques femmes louées » exprès pour cette lugubre cérémonie. Après cela suit le corps, que six » hommes portent sur les épaules. Si c'est un religieux ou une religieuse, » ses confrères ou ses compagnes lui rendent ce dernier devoir. D'autres » prêtres marchent aux deux côtés du corps, et l'encensent en chantant, » pour éloigner les mauvais esprits. Les parens et les amis suivent..., chacun » le cierge à la main.... Lorsqu'on est arrivé à la fosse, on découvre le cer- » cueil, et l'on tient l'image du saint sur le mort, tandis que le prêtre fait » les prières, ou récite quelques passages de la liturgie. Après cela, les » parens et les amis disent adieu au défunt en le baisant, ou en baisant » son cercueil. Le prêtre s'approche, et lui met le passeport dans la main. » Ce passeport est signé du métropolitain et du confesseur, qui le vendent » plus ou moins cher, selon les moyens et la qualité des personnes qui » l'achètent. » (*b*) Il contient un témoignage de la bonne vie, ou tout au moins de la répentance du mort. (*c*) Quand un mourant a reçu la der- nière bénédiction du prêtre, et qu'après sa mort il tient son certificat à la main, on ne doute plus qu'il ne soit reçu dans le ciel. Le prêtre adresse presque toujours le mort à Saint-Nicolas. Enfin, l'on ferme le cercueil, on le descend dans la fosse, le visage du mort est tourné du côté de

---

(*a*) Aussi le troisième jour on prend grand soin de parfumer le corps.

(*b*) Voici un de ces passeports : Nous, N. N., évêque et prêtre, confessons et attestons pu- bliquement que N., ici présent, a vécu avec nous comme un bon et véritable chrétien grec ; et, bien qu'il ait commis des péchés, il les a néanmoins confessés et a reçu l'absolution et la sainte cène, pour la remission de ces mêmes péchés. Il a aussi rendu le véritable culte à Dieu et à ses saints ; il a jeûné et prié comme il est convenable de le faire. Il s'est aussi toujours bien com- porté envers moi, N., son confesseur, de sorte que je lui ai accordé un pardon entier de ses fautes. Nous lui avons donc donné cette attestation pour la livrer à Saint-Pierre et aux autres saints, afin que, par ce moyen, il puisse, sans aucun empêchement, être introduit à la porte de la gloire éternelle.

(*c*) *Perry*, ubi sup., p. 222.

l'orient, et l'on prend un dernier congé de lui par de véritables pleurs, ou du moins par les pleurs qu'on a achetés.

On distribue souvent des vivres et de l'argent aux pauvres qui se trouvent près de la fosse : mais un usage peut-être plus commun encore, c'est que, suivant *Olearius*, « on noie son deuil et son affliction dans l'hydromel, et » dans l'eau-de-vie. » On sait que les Russes et plusieurs autres nations, principalement les septentrionales, ont conservé la coutume de faire des repas funèbres, et il n'arrive encore que trop souvent qu'on s'enivre en cette occasion à l'honneur des morts, même chez quelques nations des mieux policées de l'Europe.

Pendant le deuil, qui est de quarante jours, on fait trois festins mortuaires ; à savoir le troisième, le neuvième et le vingtième jour de la sépulture. Un prêtre, payé pour le soulagement de l'ame du mort, doit employer les quarante jours à prier soir et matin pour ce mort, dans une tente dressée exprès sur le tombeau. On célèbre aussi tous les ans la commémoration des morts, laquelle consiste principalement à pleurer sur les tombeaux, et à les faire encenser par des prêtres mercenaires (*a*), qui, outre la pièce d'argent qu'ils reçoivent pour leur encens, ou plutôt pour la cire dont ils parfument les sépulcres, profitent aussi de plusieurs sortes de mets que l'on y porte, ou des aumônes qu'on y laisse pour les pauvres. A propos de ces aumônes, il ne faut pas oublier (*b*) la remarque d'un voyageur. Les Moscovites les emploient comme une compensation de leurs injustices. Nous connaissons trop le mérite de cet usage pour douter de sa vérité. Combien d'œuvres pies et de saintes donations ne lui doit-on pas? Les donateurs lui doivent aussi (*c*) des certificats de vertu et de sainteté.

(*a*) *Olearius*, ubi sup., livre I.

(*b*) Le même, livre III.

(*c*) *Comines*, Liv. VII de ses Mémoires, rapporte qu'un de ceux qui lui montrèrent à Pavie le corps de *J. Galeas*, duc de Milan, traita ce méchant prince de *saint*. « Je lui demandai, dit *Co-* » *mines*, pourquoi il l'appelait *saint*, et qu'il pouvait voir peintes à l'entour de lui les armes de » plusieurs cités qu'il avait usurpées, où il n'avait nul droit . . . . Il me répondit tout bas : » *nous appelons en ce pays-ici saints, tous ceux qui nous font du bien ; et il fit cette belle église de* » *Chartreux*. »

SUPPLÉMENT.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

AUX CÉRÉMONIES DES GRECS, etc.

ON a oublié la manière de donner l'habit en Russie à une nouvelle religieuse. Je vais la rapporter dans les propres termes de celui qui nous en a donné (*a*) la description. « Après que les religieuses (qui s'étaient assemblées pour cette cérémonie dans l'église de leur couvent) eurent chanté » quelque tems, elles sortirent de l'église...., et allèrent chercher la novice, qui était en robe noire et les cheveux pendans sur le visage. Elle » marchait la tête baissée. Etant arrivée au milieu de l'église, où il y avait » un prêtre devant un pupitre, elle se prosterna trois fois par terre, et » resta à la dernière dans cette posture. Le prêtre lui fit ensuite plusieurs » questions (comme par exemple), si elle embrassait la vie monastique » de bon gré et sans contrainte; si elle renonçait entièrement au monde; » si elle était bien disposée à observer les lois du couvent.... à quoi elle » répondait par cette protestation : *Je, je, Bog! Oui, oui, mon Dieu!* » Ensuite le prêtre commença une autre prière, après laquelle il lui dit de » se lever et de montrer son visage. Aussitôt quelques vieilles religieuses » lui relevèrent les cheveux.... La novice monta de-là au pupitre, y prit » des ciseaux et les présenta au prêtre en lui baisant la main, et le priant » de lui couper les cheveux : mais il refusa, et remit les ciseaux à leur » place. Elle réitéra la prière une seconde et une troisième fois; et pour » lors le prêtre prit les ciseaux, partagea les cheveux de la novice en quatre » tresses, et les coupa en forme de croix sur le sommet de la tête, pendant » que le chœur chantait des hymnes. Après cela, deux vieilles religieuses » lui mirent une ceinture autour du corps et l'habillèrent..... Enfin le » prêtre lut à la novice les statuts du couvent.... et, la lecture étant finie, » on l'emmena avec les mêmes cérémonies qu'on avait pratiquées au commencement..... »

(*a*) *Nouveaux Mémoires de Russie*, p. 234, édit. de 1725, à Paris.

Dans la même relation, il est parlé d'une espèce de secte connue sous le nom de *Roscolnicks*, qui sont, nous dit-on, des gens attachés inviolablement aux anciennes liturgies, et qui refusent de se réunir à l'Eglise moscovite, qu'ils ne regardent pas comme une Eglise orthodoxe, à cause de quelques changemens qu'elle a faits en divers points de cérémonies. Ces *Roscolnicks* n'habitent que dans les bois et les forêts, pour y vivre à l'abri des persécutions des Russes, qui suivent le rit des Grecs.

Voici maintenant un morceau touchant les *Druses*, qui peut-être ne déplaira pas au lecteur (*a*). La nation des *Druses* habite une partie du *mont Liban*, les montagnes au-dessus de *Seyde* et de *Balbaq*, et le pays de *Hébail* et de *Tripoli*.

Ces *Druses* s'étendent jusques dans l'Egypte.

Si on les consulte sur leur origine, ils vous diront que leurs ancêtres étaient du nombre de ceux qui suivirent *Godefroy de Bouillon* à la conquête de la Terre-Sainte en 1099, et qu'après la perte de *Jérusalem*, ils se retirèrent dans des montagnes, pour se mettre à couvert de la fureur des Turcs; car ceux-ci les poursuivirent par-tout pour achever de massacrer et de détruire les restes du Christianisme, dont le seul nom était devenu odieux.

Quelques écrivains leur donnent une autre origine, et prétendent qu'un comte de *Dreux*, du tems des croisades, ayant été défait par *Saladin*, les soldats de ce comte s'enfuirent dans les montagnes, et s'y retranchèrent; et que, s'étant ensuite multipliés, ils s'y firent des habitations, et prirent le nom de *Druses* en mémoire du comte de *Dreux*, qui avait été leur chef (*b*).

Mais, comme il est certain qu'avant les *croisades* cette nation portait déjà en ce pays le nom de *Druses*, il demeure pour constant que leur origine est plus ancienne que celle qu'ils se donnent, ou que d'autres écrivains leur attribuent.

Si on en veut juger par leurs livres, il est vraisemblable que leur nom de *Druses* vient, par corruption, du mot arabe *deuz*, qui signifie cette ligne où se joignent les deux parties du crâne, lesquelles forment le crâne entier de l'homme; car il est aisé de remarquer que les auteurs de leurs livres font souvent la comparaison de l'union parfaite de deux parties du crâne de l'homme avec l'union qui doit régner constamment dans la nation. Par cette comparaison, les auteurs de leurs livres leur ont voulu faire entendre que, comme la conservation de l'homme dépend de l'étroite union des deux parties du crâne de sa tête, ainsi la perpétuité de la nation drusienne dépendra toujours de l'union parfaite de tous les membres pour se maintenir et se défendre contre ses ennemis, et de son uniformité dans la pratique constante de ses coutumes pratiques et cérémonies.

(*a*) Tiré mot à mot des *Mémoires des Missions du Levant*, tome 6.

(*b*) Ceci me rappelle ce fou de Poinsinet de Sivry, qui, dans son *Origine des Sociétés*, prétend sérieusement que les *Hébreux* tirent ce nom de la ville d'*Evreux*, en Normandie, d'où il les fait sortir.

Cette comparaison, répétée si souvent dans leurs livres, étant ici supposée, on peut conclure que de ce mot *deuz*, que nous avons dit signifier la ligne qui est entre les deux parties du crâne, cette nation a d'abord été appelée *derzz* en arabe, ou au pluriel *derouz*, c'est-à-dire, en français, qui conserve son union et son uniformité; et de ces mots arabes est venu, par corruption, celui de *Druses*, qui est demeuré à cette nation.

Les *Druses* aujourd'hui reconnaissent pour leur législateur un égyptien, qu'ils nomment *Bom rillah*, *El hhazem*, *Mawlana*, c'est-à-dire, le sage, notre juge et notre maître. Il n'a paru, disent-ils, que deux mille ans après *Mahomet*. Ses disciples l'honoraient comme leur roi, et ne paraissaient en sa présence que dans une posture prosternée.

La religion des *Druses* est un composé monstrueux de maximes et de pratiques qu'ils ont retenues du christianisme, dont ils faisaient anciennement profession, et de coutumes et cérémonies *mahométanes*, qu'ils ont adoptées, soit à cause du commerce continuel qu'ils ont avec les Turcs, soit plutôt par politique, pour se concilier leur bienveillance et leur protection.

Ils gardent très-religieusement le livre que leur a laissé leur législateur. Ce livre (*a*) contient trois sections, qui sont en forme de lettres : les *Druses* prétendent qu'elles contiennent tout le mystère de leur religion.

Outre ce premier législateur, ils en reconnaissent un second, qui était son disciple. Ils le nomment *Hamze*, homme saint selon eux. Il leur a composé trois livres pour leur loi. Elle leur défend de communiquer ces livres à aucun étranger, tel qu'il puisse être. Je ne sais si c'est pour cette raison qu'ils les renferment sous terre. Ils les retirent les vendredis, jours de leurs assemblées, pour en faire une lecture publique.

Les femmes passent chez eux pour être les mieux instruites de leur religion; ce qui donne à ce sexe une grande distinction parmi eux. Ce sont elles qui sont chargées d'instruire les autres femmes, et de leur expliquer le contenu des livres de leurs deux législateurs : elles leur en recommandent sur toutes choses le secret. Ces femmes le gardent si exactement que tout ce qu'on en a pu savoir jusqu'à présent, c'est que ces livres contiennent des fables et des histoires extravagantes, dont les *Druses* se remplissent l'esprit.

Nous savons encore qu'il y a parmi eux deux sortes de *Druses*, les uns qu'ils appellent en arabe *Tukama* ou *Vkkal*, c'est-à-dire, gens *prudens*, *sages*, *spirituels*, d'autres qu'on nomme *Juhhal*, qui veut dire esprit *volage*, *imprudent*, *ignorant* : les spirituels se distinguent des autres par leur habit, qui est toujours d'une couleur obscure. D'ailleurs ils ne portent point de *kanjiar* à leur ceinture, c'est-à-dire qu'ils ne portent ni couteau, ni épée; mais ils prétendent se distinguer davantage par leur conduite réformée. Ils paraissent rarement en public. Ils se retirent dans des grottes, comme dans des espèces de cellules, pour s'éloigner des plaisirs du siècle. Ils vivent de peu. Ils ont horreur du bien d'autrui; jusques-là qu'ils refusent tout ce qu'on leur offre, dans la crainte qu'ils ont que le présent qu'on leur

(*a*) Ce livre est à la Bibliothèque du Roi.

veut faire n'ait pas été légitimement acquis. Ils les reçoivent plus volontiers des paysans que des riches, persuadés que ceux-là ne leur donneront que ce qu'ils auront gagné à la sueur de leur front.

Ces *spirituels* se conforment d'ailleurs à l'*Alcoran*, se soumettant à la circoncision, au jeûne du *ramadan*, à l'abstinence du *cochon*, et à plusieurs superstitions des Turcs.

Pour ce qui est des *Druses* qu'on nomme *Jahhal*, c'est-à-dire volages et ignorans, ils ne se trouvent point dans les assemblées des *spirituels*.

Ils ignorent le secret de leurs mystères; on peut même dire qu'ils vivent sans religion, et par conséquent dans un libertinage qu'ils croient leur être permis. Ils s'imaginent avoir satisfait à tous leurs devoirs en faisant quelques prières en l'honneur de leur législateur *Bom rillah*, et en se servant, dans leurs prières, de termes que les spirituels emploient dans les leurs. Ces termes sont en arabe, *ma, fih, Elah, ella, hu*, c'est-à-dire, *point de Dieu, sinon lui*. Cette prière est leur profession de foi. Ils la répètent assez souvent, mais particulièrement lorsqu'ils vont rendre leur culte à sa atatue.

Il n'y a que deux de leurs villages qui aient l'honneur, pour parler le langage des *Druses*, de posséder la statue de leur grand législateur.

Sa statue, selon leur loi, doit être d'or ou d'argent. Ils l'enferment dans un coffre de bois, et ne la mettent au jour que pour paraître dans leurs grandes cérémonies. Lorsqu'ils lui adressent leurs vœux pour en obtenir ce qu'ils souhaitent, ils s'imaginent parler à Dieu même, tant est grande leur vénération pour cette idole.

Les deux villages qui sont les seuls où elle est conservée, se nomment *Bagelin* et *Fredis*; ils sont situés dans les montagnes; les chefs des *Druses* y font leur résidence.

A L'ARTICLE des *Abrahamites*, il faut ajouter ceci. Je serais tenté de croire que les *Abrahamites* sont une espèce de *Sabéens*. Il semble pourtant qu'il existe en Orient une secte d'*Abrahamites* assez obscure et presque sans sectateurs, du moins sans sectateurs considérables; et c'est aussi le sentiment de M. d'*Herbelot*, comme on peut le voir dans la *Bibliothèque orientale* au titre d'*Ibrahimiah*.

Hide, page 555 de son livre intitulé *de Religione Persarum veterum*, fait mention d'une autre secte assez bornée, qu'il appelle *Chamsij* ou *Solares*. Cette secte ne comprend guères qu'un millier d'ames. Ils n'ont ni prêtres, ni docteurs; ils exercent ce qu'on peut appeler leur *culte religieux* dans des cavernes : mais ce culte et les mystères de leur religion sont si cachés, que, jusqu'à préseut, on n'en a rien pu découvrir, pas même de ceux d'entre eux qui se sont convertis au christianisme. Cependant, comme les *Mahométans* ont forcé ces *Chamsijs* de prendre parti dans quelqu'une des sectes chrétiennes soumises au *mahométisme*, ils se sont déclarés extérieurement Jacobites, et ils font baptiser leurs enfans et ensevelir leurs morts selon le

rit de cette dernière secte. Ils croient un Dieu (*Cœlum*, dit *Hide*, par où ils entendent sans doute la Divinité), l'enfer et le jugement. Ils croient même que Jésus-Christ a été crucifié pour le genre humain, mais ils n'ont point d'assemblée (*nullas ecclesias*), à prendre ce terme dans le sens que nous prenons celui d'église. Ils ont l'usure en abomination, et, s'ils acceptent quelque chose d'un juif ou d'un *mahométan*, ils l'obligent de jurer qu'il ne l'a point acquis par cette voie. Du reste, ils vivent fort unis entre eux. Cette secte serait-elle celle des *Houhames*, dont j'ai parlé sur la foi de *Thevenot* dans la dissertation sur les *Adamites*? ou serait-elle une branche des *Druses*, ou des *Nazariens*, ou des *Jasidiens*, ou de quelques autres?

DISSERTATIONS

SUR

LA RELIGION ET LES CÉRÉMONIES

DES CHRÉTIENS

QUI SE SONT DONNÉ LE NOM DE PROTESTANS ÉVANGÉLIQUES ET RÉFORMÉS.

Digitized by Google

DISSERTATIONS

SUR

LA RELIGION ET LES CÉRÉMONIES

DES CHRÉTIENS

QUI SE SONT DONNÉ LE NOM DE PROTESTANS ÉVANGÉLIQUES ET RÉFORMÉS.

PREMIERE DISSERTATION.

JE destine ces dernières dissertations à la description des religions protestantes; c'est-à-dire du Luthéranisme, du Calvinisme et de la Réformation anglicane, qui est suivie par cette partie de l'Eglise d'Angleterre qu'on appelle la (*a*) *haute Eglise*, et les *Episcopaux*. Toutes ces sectes (on me pardonnera un mot que j'emploie dans sa véritable signification, et par conséquent dépouillé de ce qu'on y attache de choquant et d'injurieux) font plus ou moins profession de renoncer à la tradition qui, suivant elles, ne fait aucune partie de la foi, et ne peut *constater* la vérité de la croyance; parce que cette tradition est incertaine, souvent différente selon les différentes branches du Christianisme, et selon les peuples et les pays qui l'adoptent. En un mot, on la récuse parce qu'elle (*b*) n'a point de fondement assuré. Elles méprisent et rejettent unanimement l'autorité d'un chef visible de l'Eglise. Beaucoup de calvinistes font, ou peu s'en faut, du corps de l'Eglise *un état purement démocratique*, où l'artisan pourrait, en cas de besoin et suivant ses idées particulières, discuter les droits de la foi contre ses ministres, et monter sur les bancs pour les attaquer. Les autres principes généralement reçus de ces sectes consistent à nier l'infaillibilité de l'Eglise, et celle de ses décisions, à moins qu'elles ne soient conformes à l'écriture, *qui doit être la seule règle de la foi*. L'écriture, nous disent-elles ensuite, contient généralement tous les articles de la foi, elle contient clairement,

(*a*) *High. Churg.*
(*b*) Voyez les écrits de Claude et de tous les controversistes protestans.

et d'une manière proportionnée à l'intelligence de tout le monde, ce qui est nécessaire au salut. Enfin, elles permettent à chacun l'examen de la religion, de rechercher le sens des écritures, et de se l'expliquer à soi-même. Bien loin de se soumettre aveuglément aux décisions des ministres et des docteurs, chacun est en droit de juger de leur doctrine, de la qualité du dogme qu'ils prêchent, ou qu'ils enseignent de vive voix et dans leurs écrits, de la manière dont ils les enseignent, des preuves qu'ils donnent. On appuie la liberté de cet examen sur divers passages des écritures, et, avec un tel secours, le moindre du peuple, la Bible à la main, montre au pasteur qui l'a enseigné du haut de sa chaire, qu'il est en état de chercher lui-même dans ces saintes écritures le véritable sens du passage que ce ministre a expliqué, de comparer sa propre explication et celle du prédicateur, de rassembler et de conférer les passages. Après cela, cet homme est autorisé à croire ou à ne pas croire ce que le pasteur lui a dit : s'il décide pour la négative, il se justifie en disant « (*a*) qu'on ne doit ni croire de foi » divine, ni pratiquer, sans s'en informer plus avant, tout ce que disent » les pasteurs.... que leur autorité (de quelque manière qu'on les considère, » séparément, ou conjointement, ou tous ensemble, ou le plus grand » nombre) n'est point sans bornes ou sans mesure à l'égard des choses » de la foi, du culte et des règles générales des mœurs. »

Ces principes, à les presser d'une certaine façon, semblent tendre à introduire une espèce d'anarchie et de libertinage dans l'Eglise. Ils mettent à peu près de pair le moindre laïque et le corps réuni des ministres du Christianisme, ils autorisent les schismes et les sectes particulières. Ils détruisent la certitude et l'uniformité de la foi, qui sont la base de l'union des fidèles. Voilà en peu de mots quelques objections capitales que l'on fait contre ces principes. Il ne nous appartient ni de les réfuter, ni de les défendre. On a écrit, pour et contre ces principes (*b*), une infinité d'ouvrages depuis les schismes de Luther et de Calvin. Sur le droit de l'examen, on a répondu en général aux Protestans qu'il est peu raisonnable d'espérer de s'éclairer seul et par soi-même (sur-tout quand on n'a ni étude, ni loisir, ni vocation, (*c*) ni moyens, ni capacité pour cela) dans la lecture d'un *recueil d'ouvrages*, saints et inspirés à la vérité, mais, quant aux dogmes, géné-

---

(*a*) Claude, *Defense de la Réform.*, chap. 7, pr. p.

(*b*) Dans ces derniers tems, Arnaud, Nicole, Claude, Pajon et Jurieu ont beaucoup écrit sur cette matière.

(*c*) Par exemple, quel examen aurait-on pu attendre de la part des Américains. Il faut admettre nécessairement pour eux une grace particulière et cachée, par laquelle Dieu a sauvé ceux qui ont été fidèles aux devoirs de la religion naturelle. Il faut au moins les regarder comme des membres de cette première Eglise qui a précédé le Judaïsme, de laquelle Adam et Noé ont été les chefs, et qui, dans la suite des tems, s'est conservé des fidèles dans toutes les parties du Paganisme. Ceux qui n'ont pu connoître ni la révélation donnée à Moïse, ni celle de Jésus-Christ, ont pu être sauvés par d'autres moyens que la *circoncision* et le *baptême*. Nous ne sommes pas moins orgueilleux que les anciens Juifs. Avant le Christianisme, Dieu avait éclairé les plus sages d'entre les Payens d'une manière extraordinaire. Un disciple de Pythagore avait dit *qu'on ne peut aimer Dieu et les richesses*. Democrite a voulu qu'on donnât de son abondance aux pauvres. Cicéron et plusieurs autres ont recommandé l'amour du prochain et la charité. Plusieurs sages du Paganisme ont dit qu'il fallait adorer Dieu en esprit ; plusieurs autres ont reconnu la nécessité de réconcilier les hommes à Dieu. En un mot, quoiqu'il soit très-vrai que le Christianisme était nécessaire pour réunir de tous côtés les hommes à Dieu par Jésus-Christ, il n'est pas moins vrai que Dieu avait conservé assez de lumière dans le Paganisme pour y éclairer un certain nombre de sages qui lui ont été fidèles par leur persévérance dans les devoirs de la religion naturelle.

ralement très-obscurs, écrits dans des langues éloignées de notre tems, de nos manières et de nos mœurs; où l'on trouve souvent des allusions peu intelligibles, et même des contradictions apparentes, qui ont besoin de beaucoup d'éclaircissemens; (*a*) où l'on trouve grand nombre de choses dont les relations sont inconnues, et qui portent même sur des objets différens, et quelquefois équivoques; où il n'y a rien qui n'ait donné lieu à des bibliothèques entières de commentaires et d'interprétations, et enfin où il n'y a de clair qu'une suite excellente de devoirs moraux, d'exemples sublimes de vertu, d'actes merveilleux de la puissance divine, écrits ou dictés par deux excellens législateurs et par des prophètes inspirés, mais qui ont tous laissé les mystères de la religion dans une obscurité impénétrable. Si l'examen doit tomber sur nos devoirs, et sur ce qui s'y rapporte, il n'y a personne qui ne soit en état *d'approfondir le sens* de la Bible, et d'être imitateur de Jésus-Christ et des saints. Mais, si l'on appelle à soi-même des dogmes et des décisions de l'Eglise sur les choses qui sont de la foi, que deviendra le Christianisme au milieu de tant de difficultés que l'on pourra se forger sur chaque point de croyance? Chaque nouveau système de ces examinateurs établira une Eglise et trouvera des fidèles, qui ne manqueront pas de dogmatiser à leur tour. Pour éviter ce désordre, n'est-ce pas plutôt, dit-on, à une assemblée générale et libre, représentative de l'Eglise universelle, que doit appartenir (*b*) le droit de fixer ce que l'on doit croire et pratiquer, afin qu'il n'y ait point de division? Il semble aussi que le *corps de l'Église* ressemble en partie au *corps politique*, dans lequel on ne souffre ni cabales, ni intrigues, ni sociétés séparées; ni réglemens contraires aux réglemens qui sont établis. La comparaison de l'une à l'autre serait complète, si, dans l'une comme dans l'autre, il était permis de se retirer, et s'il n'était pas plus dangereux de risquer son ame dans la retraite qu'il l'est de risquer son corps en se retirant d'un pays. On trahit sa conscience, dit-on, en vivant au milieu des abus, et en faisant (*c*) profession d'une foi qui n'est qu'extérieure: mais jusqu'où vont les abus? quels sont ces abus? et en quoi consistent-ils? ne

---

(*a*) Voyez *Locke*, OEuvres diverses, tome II, dans sa *Dissert. sur la manière d'expliquer Saint Paul*, etc.

(*b*) Les Protestans l'accordent, à condition que l'Eglise assemblée (le concile général) sera libre, saine, éclairée, fondée seulement sur l'écriture. Mais, où trouverez-vous, disent-ils, en même tems, un nombre suffisant d'évêques et de docteurs, trois cents, par exemple, qui soient tous d'un même avis, qui ne soient ni gagnés, ni intimidés, etc. V. ce que dit Pajon sur ces difficultés, dans son *Examen des Préjugés*. De plus, continue-t-on, après le même Pajon, comment pourrai-je m'assurer que l'Eglise parle et que par conséquent, je suis du sentiment de l'Eglise? « Le Pape, quinze cardinaux, trente évêques, cinquante docteurs, cent curés, tous consultés » et qui me diront tous la même chose, ne me rendront pas plus certain pour cela de la déci» sion de l'église, etc. » Dans toutes ces incertitudes, qu'y a-t-il de plus sûr pour le chrétien que l'imitation de Jésus-Christ et la pratique des devoirs du christianisme, où l'on ne trouve ni schisme, ni hérésie.

(*c*) Il faut citer ici un passage remarquable de M. *Jurieu*, que je trouve dans le *Système de l'Eglise* pag. 157 et suiv. Il y a deux voies générales par lesquelles Dieu sauve des gens dans les communions qui sont très-corrompues. . . . La voie de séparation et la voie de tolérance. . . . La voie de séparation c'est quand Dieu fait la grace à ceux qui sont élevés dans les sectes idolâtres, (le Paganisme, tel qu'il le décrit, et le *Papisme*, selon ses idées) de séparer le bon du mauvais, de se nourrir du suc de la parole de Dieu, des vérités fondamentales etc.; cette séparation se fait par une connaissance distincte, ou par une heureuse ignorance. . . . . Je laisse la suite de ce passage, où l'on a raison de soutenir que, rentrer dans une communion dont on *reconnaît les erreurs*, et faire *profession de les croire*, est un état de damnation.

peut-on (*a*) pas éviter d'y participer et se taire? Quels sont les abus qui peuvent blesser véritablement la conscience? Vérifiera-t-on jamais, sans une vocation supérieure, s'il y a des abus damnables dans cette société chrétienne qu'on a quittée? Doit-on appeler abus des cultes bornés en effet, ou relatifs à l'Etre suprême? Ne se fait-on pas des illusions, et ne prend-on pas des préjugés de coutume et d'éducation contre ce qu'on appelle abus? Doit-on manquer de charité envers ceux qui rejettent les conséquences tirées de quelques pratiques? Est-on obligé de déclamer publiquement et de lever l'étendard contre l'Eglise, quelle qu'elle soit, quand nous ne sommes obligés qu'à un silence respectueux, et que notre foi peut subsister au milieu des usages (on va plus loin), au milieu des cultes qui nous déplaisent, et que nous rejetons intérieurement? Mais si l'on convient que le cœur d'une Eglise, où l'on reconnait de la corruption, ne laisse pas d'être sain (*b*); si l'on avoue que, dans cette corruption (*c*), *Dieu y conserve ses vérités fondamentales, que sa parole y est reçue*, pourquoi quitter cette Eglise? Un tel aveu condamne les séparations. Mais c'est tromper une société religieuse, ajoute-t-on, que d'y rester sans persuasion. On répond que le défaut de persuasion n'autorise pas les schismes, car, si cela était, tous ceux qui ont des opinions particulières, tant chez les Catholiques romains que chez les Protestans, seraient obligés de se séparer. Or les Protestans eux-mêmes conviennent que de deux maux il faut éviter le plus grand, qui est la désunion. Au reste, le défaut de persuasion se trouve assez répandu dans tout le Christianisme, à cause de la difficulté des dogmes, et les Communions protestantes renferment (de même que les Catholiques romains) dans leur *réformation* quantité de Sociniens, de Latitudinaires, et d'autres gens qui n'ont que le nom de *Réformés*, quoiqu'une profession extérieure des mêmes dogmes attache les uns aux autres.

Telles sont quelques-unes des raisons que l'on a alléguées contre les schismes des Protestans: je ne les rapporte pas toutes, et je ne prends point parti. Si la cause des uns et des autres se plaidait immédiatement devant Dieu, nos différends seraient bientôt décidés, parce que Dieu nous demande moins que les hommes, et ce qu'il nous demande est bien différent de ce que les hommes exigent de nous. Les subtilités par lesquelles on a prétendu déterminer l'évidence de la foi n'ont point d'autorité devant lui. Elles n'étaient bonnes que pour des hommes qui, dans un espace de dix-sept siècles, ont conduit les choses de telle manière qu'il a fallu gouverner les Chrétiens par des symboles et des formulaires. Ces moyens ont augmenté l'autorité du clergé: il s'en est servi pour intimider les peuples, et la piété des peuples s'y est arrêtée. La paresse et l'ignorance lui ont remis

---

(*a*) *Il suffit à une conscience humble de garder sa propre foi, sans se mêler de réfuter la croyance des autres*, etc, Pass. de Phœbadius.

(*b*) Voy. *Jurieu*, Vrai Système de l'Eglise, pag. 150.

(*c*) Voy. aussi un long passage où Claude convient qu'au milieu de l'Eglise corrompue, Dieu s'était conservé *un nombre considérable de vrais fidèles, qui gardaient leur foi et leur conscience pure . . . . se contentant des principes de la religion chrétienne*, etc. Ce passage se trouve p. 117, 118 et 119 de la *Défense de la Réf.*, tome II, édit. de 1683. Il montre, au moins, qu'il est aussi possible de se sauver dans une Eglise où il y a des abus, qu'il l'est de vivre en honnête homme et en bon citoyen dans un Etat où l'on reconnait des désordres. De-là, il suivra, dira-t-on, qu'il ne faut pas faire de schisme, etc. Voy. ibid, un autre passage remarquable au commencement de la pag. 229.

le salut des ames. Alors a commencé de s'établir cette intolérance fatale qui a fait du christianime un joug dur et insupportable. Après la décadence de l'empire et la ruine du paganisme, ces ecclésiastiques intolérans commencèrent d'employer utilement le fer et le feu. N'entrons pas dans le détail de ces persécutions où l'on a pu récriminer contre les Chrétiens par tout ce qu'ils avaient reproché autrefois aux Payens. Il suffit de dire que le paganisme les tenait en crainte, et réprimait cette impatience qui, dès les premiers tems, avait porté une partie des Chrétiens à *examiner curieusement* les dogmes et les mystères, d'où prirent naissance des cabales et des intrigues, qui dès-lors auraient pu former de grands schismes, s'il y avait eu des princes pour les soutenir et des peuples disposés à les suivre. Les uns et les autres n'auraient pas manqué peut-être de charger leurs manifestes de raisons aussi spécieuses que le sont aujourd'hui la tyrannie des ecclésiastiques et la corruption de l'Eglise.

Personne n'ignore que les Protestans n'ont cessé d'alléguer, comme des motifs de réformation, cette tyrannie et cette corruption des gens d'église. A ces deux motifs, ils ont ajouté la prétendue corruption des dogmes et du culte extérieur. A l'égard de celui-ci, on a remarqué que le mélange des peuples et l'indulgence qu'on a eue pour les prosélytes sortis des Payens l'ont surchargé de cérémonies et de pratiques auxquelles le peuple s'est bien mieux accoutumé qu'aux devoirs de la morale chrétienne. Cependant le mal aurait été moins dangereux, si ce grand appareil de culte, qui donne beaucoup de majesté à la religion, n'eût pas usurpé les droits de cette religion pour mieux servir l'avarice et l'ambition de l'Eglise. Oserai-je dire que, dans les derniers tems, le christianisme était semblable à un marché, où l'on voyait des marchandises à vendre, des bâteleurs et des charlatans qui amusaient le peuple, beaucoup de clinquant, beaucoup d'ornemens qui cachaient les défauts de la marchandise. Pour les dogmes, il est certain que la décadence du latin, le mélange des peuples barbares, et la corruption qu'ils introduisirent dans les langues de l'Europe, les subtilités des anciens philosophes, celles des nouveaux, le jargon des mystiques et des dévots, celui des écoles et des cloîtres, altérèrent en plusieurs manières la théologie et la religion, et firent naître des disputes qui, en augmentant de jour en jour l'obscurité des dogmes et l'ignorance des Chrétiens, donnaient lieu de plus en plus aux pratiques artificieuses et mercenaires du clergé. Avant Luther et Calvin, on s'était plaint assez long-tems des maux que ces désordres causaient dans l'Eglise. Saint-Bernard avait reproché aux ecclésiastiques de son tems, *qu'ils ne cherchaient point le salut des ames, qu'on prenait la tonsure, qu'on fréquentait les églises, qu'on célébrait la messe pour l'amour du gain.* Depuis Saint-Bernard, on n'avait pas moins crié contre la licence des mœurs du clergé, le relâchement de la discipline et le refroidissement de la véritable piété. On avait proposé la réforme de l'Eglise aux conciles de Pise, de Constance et de Basle. Nicolas de Clemangis, qui vivait du tems de celui de Pise, avait composé un Traité *de l'Etat corrompu* de l'Eglise, dans lequel il représentait vivement la nécessité de la réformer. Alexandre V, qui fut élu pendant le concile de Pise, avait promis solennellement de travailler à cette réformation. Le second concile de Pise, tenu en 1505, devait aller au même but. A ce dernier, on se déclara expressément pour la nécessité de réformer l'Eglise *dans la foi*

et dans les mœurs, dans le chef et dans les membres, afin d'éteindre les schismes et les hérésies. On voit par-là que les esprits étaient préparés à ces révolutions du seizième siècle, que Luther, Calvin et quelques autres eurent la hardiesse d'exciter en qualité de *réformateurs*. Pour autoriser le droit qu'ils s'attribuaient de *réformer* et de *retrancher*, ils alléguèrent, outre l'ignorance des peuples, la vie scandaleuse et l'avarice des ecclésiastiques, qui portèrent alors le trafic des indulgences à ces excès que chacun sait; les mauvaises instructions qu'on donnait aux peuples, les superstitions, l'excès des cérémonies, les faux miracles, les fausses reliques, etc. Cependant Luther et les autres réformateurs ne pensèrent sérieusement à leur réforme qu'après que plusieurs considérations humaines eurent mis divers princes dans leur parti. Ainsi l'ouvrage de la réformation fut en général le fruit de la politique, et la *mission* des réformateurs, celui de la haine qu'on avait conçue par toute l'Europe pour la monarchie du Pape et pour les émissaires de la cour de Rome. Il ne faut donc pas être surpris que l'uniformité, la patience, la douceur et l'humilité aient si peu accompagné cette grande révolution, qui par conséquent n'est nullement comparable aux merveilleux progrès du christianisme sous les apôtres et leurs successeurs. La preuve de ce que j'avance se trouve dans la diversité d'idées et d'opinions des chefs de la réformation, dans la différence des dogmes qui forma bientôt des sectes et des partis, dans la violence des moyens qui servirent à établir le luthéranisme, et dans l'aigreur des controverses. Personne n'ignore que, dans cette *grande et solennelle réparation des brèches que l'antechrist avait faites à la vigne du Seigneur* (c'est ainsi que parlaient les Protestans), on employait assez ordinairement des termes durs et des expressions injurieuses contre cette Eglise dont on s'était séparé. On trouve dans les écrits de Luther des (*a*) déclamations violentes contre le Pape et contre l'Eglise romaine, et il ne craint pas même de mettre les armes entre les mains de ses sectateurs contre les papes et les cardinaux, jusques-là qu'il invite les siens à tremper leurs mains dans le sang de cette *racaille de la Sodôme romaine*. Tel est le nom dont il honore le clergé romain.

Avant que de suivre la religion des communions protestantes et de décrire leurs usages, il faut donner en peu de mots un abrégé historique de leur réformation. Lorsque Luther commença de se déclarer en 1517, il y avait environ cent deux ans que Jean Hus et Jérôme de Prague avaient été brûlés au concile de Constance (*b*). Mais outre que les sentimens de ces deux hommes ne périrent pas avec eux, comme cela parut assez par les guerres et les désordres qui suivirent leur supplice, il y eut toujours, depuis eux jusqu'à Luther, comme une fermentation des esprits. On ne cessait de déclamer contre *la corruption de la cour de Rome*, contre *le pouvoir sans bornes* de cette cour et les *excès de ses partisans*. Souvent aussi l'on allait jusqu'à attaquer, sans aucun ménagement, divers usages établis par la discipline, ou du moins par la prescription du tems. On n'épargnait pas des superstitions et des abus qu'une longue ignorance avait rendus vénérables. Enfin l'on osait même attaquer les points de doctrine. J'ose inférer

(*a*) Voy. tom. I et II des *Œuvres de Luther*, in-folio, édit. de Wirtemberg.
(*b*) Le premier, en 1415; le second, le 1er juin 1416.

de là que le *desir d'examiner la doctrine* et la *hardiesse de l'exâmen* sont deux choses dues à la corruption des chefs de l'Eglise : car rien n'est plus capable de rendre une doctrine suspecte que les déréglemens des pasteurs et les vues intéressées qui les guident dans l'exercice de la religion, dans l'observation de la discipline et dans la pratique des autres usages de l'Eglise. Aussi n'a-t-on jamais vu que les auteurs des schismes aient oublié de déclamer contre ces excès pour se former plus légitimement de nombreux partis. Cependant ce levain, qui forma les schismes de Luther et de Calvin, venait de plus loin encore. Long-tems avant le concile de Constance, les Vaudois, les Albigeois, et leurs chefs (*a*) Valdo, Pierre de Bruys, Arnaud de Bresse, Amaury, etc., en répandant et enseignant des choses absolument contraires aux dogmes et aux décisions de l'Eglise, mêlaient dans leur doctrine des plaintes continuelles contre les *désordres de cette Eglise*, bien plus, sans doute, pour se faire des sectateurs que par le véritable desir de voir l'Eglise purgée. Il est trop ordinaire à ceux qui veulent abandonner un parti de s'en plaindre et de le décrier, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'examiner de bien près les motifs de leurs invectives. Les Bégards, les Apostoliques et les Lollars vinrent ensuite. On dit des Bégards qu'ils déclamaient vivement contre les papes et contre leur autorité; des Apostoliques et des Lollars, qu'ils méprisaient outre cela les sacremens et les jeûnes, qu'ils niaient l'intercession des Saints, et qu'ils préparèrent les voies à ceux qui réduisirent en signe et figure le sacrement de l'eucharistie. Arnaud de Villeneuve avança, vers le milieu du quatorzième siècle, que les moines seuls ont corrompu la doctrine de Jésus-Christ, que la fondation des messes est inutile. Les Fratricelles soutinrent aussi alors l'antichristianisme du Pape et de Rome. *Wiclef*, qui n'était pas moins ennemi du Pape que tous ceux dont je viens de parler, alla bien plus loin qu'eux vers la fin de ce même siècle. Mais le système des dogmes de ce dernier était beaucoup mieux lié que ceux de tous ses prédécesseurs, qui, s'il en faut croire les auteurs contemporains, et ce qui nous a été conservé de ces systèmes, y avaient mêlé beaucoup d'extravagances et de fanatisme. Soixante-dix ans après Jean Hus et Jérôme de Prague, Jean Laillier, licencié en théologie, n'en fit guères moins que Wiclef en pleine Sorbonne, en 1485. Je ne dis rien de Jérôme Savonarole, qui fut brûlé le 23 mai 1498, pour avoir parlé (*b*) trop librement sur la nécessité de réformer *l'Eglise dans le chef et dans les membres*. Entre les erreurs de (*c*) Pierre d'Aranda, qui vivait dans le même tems, on remarque sur-tout qu'il soutenait l'*inutilité des indulgences, et que les Papes les avaient inventées pour le profit qu'ils en retiraient; qu'il niait le purgatoire, et qu'il n'observait point le carême.* Les *frères de Bohême*, qui avaient succédé aux Hussites et aux Taborites, continuèrent aussi de se multiplier, jusqu'à ce que nous les verrons se con-

(*a*) On doit lire l'histoire de la doctrine de tous ces hérétiques dans l'*Histoire du Manichéisme ancien et moderne*, par M. *Beausobre*.

(*b*) Sous le pontifical d'Alexandre VI, on assure que François Pic de la Mirandole lut à la dernière session du concile de Latran, qui finit sous Léon X, en l'année 1517, un discours où il ne parlait pas moins librement que Savonarole de l'irréligion du clergé, du trafic des choses saintes et de la superstition du siècle.

(*c*) Evêque de Calahorra.

fondre (*a*) avec les premiers Luthériens en 1504. Cependant ces sectaires parlaient encore en plusieurs choses comme les Catholiques, mais ils niaient que Jésus-Christ dût être adoré dans le sacrement, et rejetaient divers cultes comme des superstitions. En 1509, ils s'éloignèrent encore plus de la doctrine de l'Eglise. Je passe simplement sur l'appel de l'Université de Paris contre (*b*) le concordat du roi de France avec le Pape. Cet appel fut interjeté au mois de mars de l'année 1517. Non seulement il attaquait vivement l'infaillibilité du Pape, ce qui n'est pas extraordinaire en France, il attaquait aussi personnellement Léon X : il l'accusait de ne penser qu'à la ruine de l'Eglise, en conférant les bénéfices à des gens indignes, sans aucun égard pour les personnes de mérite.

Ce petit détail suffit pour montrer quelle était depuis long-tems la disposition des esprits, lorsque Léon X, voyant ses trésors épuisés par des dépenses excessives, et par des magnificences plus convenables sans doute à des princes temporels qu'au vicaire de Jésus-Christ, s'avisa de mettre, pour ainsi dire, *le salut de tous les Chrétiens en monopole*. Résolu d'achever le somptueux édifice de la basilique de Saint-Pierre, commencé par Jules II, et, se trouvant hors d'état de fournir à cette dépense, il s'avisa de proposer à prix d'argent des indulgences plénières à toute l'Europe, « à des conditions si aisées, (*c*) dit un auteur, qu'il aurait fallu n'être » guères soigneux de son salut pour ne les pas gagner ». Pour faire cette levée d'argent, « le Pape divisa toute la chrétienté en divers départemens, » et l'on établit dans chacun des collecteurs qui devaient recevoir l'argent. » De plus, on fit choix de certains prédicateurs, qui étaient chargés d'ins» truire les peuples de la vertu des indulgences, *et des dispositions nécessaires pour les gagner* ». C'était bien le moins qu'on donnât de belles couleurs à un trafic qui avilit alors si honteusement le christianisme et la dignité du premier chef de l'Eglise. Ceux qui furent commis pour ces levées travaillaient uniquement à persuader au peuple *qu'on était assuré de son salut quand on avait compté la somme requise pour gagner l'indulgence*. On tenait les bureaux dans les cabarets, et l'on y voyait ces prédicateurs consumer en débauches une bonne partie de l'argent qu'ils recevaient.

Ce fut contre ces indulgences que s'éleva *Martin Luther* en 1517, soutenu de *Jean Staupitz*, vicaire-général des Augustins. On a dit généralement que le vicaire et son ordre avaient vu avec chagrin qu'une si riche commission fût tombée en partage aux Dominicains : mais d'autres croient que *Staupitz* fut touché véritablement de ces abus. Soit zèle ou ressentiment, Luther servit utilement l'un ou l'autre, et alla infiniment au-delà de ses espérances ; car, en commençant, il n'aurait jamais osé espérer de se voir honoré un jour du titre de *Réformateur du Christianisme*. Vraisemblablement les choses ne seraient jamais allées si loin, si l'on avait appaisé les murmures des peuples chrétiens, qui, depuis plusieurs siècles, ainsi qu'on vient de le faire voir, et sur-tout depuis le concile de Constance,

---

(*a*) Ils entrèrent dans les intérêts de Luther. Voy. ci-après.

(*b*) Le concordat cassa la Pragmatique Sanction établie auparavant pour borner en France la jurisdiction du Pape sur les Bénéfices, et pour empêcher les brigues et les sollicitations des Français à la cour de Rome. Conséquemment elle nuisait beaucoup à l'avarice de cette cour.

(*c*) Suite de l'*Histoire Ecclésiastique de l'abbé Fleury*, ann. 1517.

n'avaient cessé de souhaiter une réformation dans l'Eglise, souvent promise à la vérité, mais toujours adroitement éludée. Je ne saurais m'empêcher de rapporter à ce sujet la remontrance que faisait le cardinal Julien à Eugène IV. Elle renferme une prédiction de la révolution excitée par Luther dans la religion. « Les désordres du clergé, disait-il au Pape, excitent la haine du peuple contre tout l'ordre ecclésiastique..... On doit craindre que les laïques ne se jettent sur le clergé à la façon des Hussites.... et qu'après l'hérésie de Bohême, il ne s'en élève une autre plus dangereuse..... Les esprits des hommes sont en attente de ce qu'on fera..... Ils semblent devoir enfanter bientôt quelque chose de tragique..... Ils croiront faire un sacrifice agréable à Dieu en maltraitant ou en dépouillant les ecclésiastiques, comme des gens odieux à Dieu et aux hommes..... »

Luther commença par invectiver contre les abus de la quête qui se faisait pour les indulgences, mais il les attaqua bientôt dans les formes, sans y vouloir distinguer le bon du mauvais. Quelque tems (*a*) après, il publia, dans des thèses sur la pénitence, une partie de sa doctrine sur la confession et l'absolution du pénitent : il s'y déclara contre le libre arbitre et les bonnes œuvres, qu'il appelait des *péchés mortels*, quand elles sont destituées de la crainte de mal faire et d'être damné. En un mot, il soutint ouvertement la foi sans les œuvres, et l'impuissance absolue de faire le bien par soi-même. Cette doctrine fut attaquée par des dénonciations au Pape, et ensuite par des écrits. L'un et l'autre se fit avec beaucoup d'emportement. Les écrits étaient pleins d'exagération sur l'infaillibilité du Pape, qu'on élevait infiniment au-dessus des conciles et de l'Eglise universelle. Dans les dénonciations, on exhortait le Pape à employer le fer et le feu contre Luther. Le dominicain *Hochstradt* fut un de ceux qui se déchaînèrent le plus. Luther, pour se justifier, écrivit au Pape avec une soumission qui, dès-lors, était plus affectée que véritable. Il insinuait, avec de grands ménagemens et une modestie apparente, la pureté de sa doctrine, comme on en peut juger par ces lettres même. Léon X eut si peu d'égard aux protestations de Luther, qu'il le fit citer à comparaître, dans soixante jours, à Rome, devant (*b*) les juges qu'il lui assigna. Mais Luther avait la protection de (*c*) l'électeur de Saxe et celle du vicaire-général de son ordre, sans parler de l'Université de Wittemberg, qui commençait de prendre parti pour le religieux augustin, auquel, sur les pressantes sollicitations de l'électeur, l'on accorda des juges en Allemagne, sans être traduit à Rome : mais, en même-tems, Léon X lui donna pour juge le cardinal Cajetan, auparavant dominicain, par conséquent partie intéressée dans cette affaire, et, outre cela, livré aveuglément aux volontés du siége de Rome, et du Pape en particulier. Ces dispositions faisaient du cardinal un homme inflexible, et peu propre à ramener un esprit comme Luther : ainsi les conférences de celui-ci avec le légat se terminèrent sans aucun fruit. Il est remarquable que Luther, toujours modeste et docile en apparence, écrivit à ce légat une lettre pleine de cette

(*a*) En 1518.

(*b*) *Jérôme Genutiis*, évêque d'Ascoli, et *Sylvestre de Prierio*, ennemi de *Luther*, et qui avait écrit contre lui avant *Hochstrat*.

(*c*) Frédéric.

soumission qui contribua beaucoup à lui attirer la confiance des Saxons, et qu'après lui *avoir demandé pardon de n'avoir pas assez ménagé la personne et la dignité du Pape*, il offrit de se taire sur la matière en dispute, et même de se *rétracter publiquement de tout ce qu'il avait avancé au préjudice du saint siége et des indulgences, sans pourtant révoquer ses sentimens particuliers, ne pouvant le faire en conscience.* Dans l'appel qu'il fit après cette lettre, il parla à peu près avec le même ménagement. Un second appel de Luther suivit le décret que Léon X avait donné sur la fin de l'année 1518, pour maintenir la validité des indulgences.

Le second appel de Luther fut du Pape au concile général : le premier était simplement au Pape mieux informé. Après ce dernier appel, Luther commença de garder moins de mesures, et, voyant que ses compatriotes se prévenaient de plus en plus en sa faveur, il osa enfin enseigner publiquement sa doctrine à Wittemberg, et défier ses ennemis de venir disputer contre lui. Dans le même tems, il acquit deux disciples, dont le nom est célèbre dans l'Histoire du Schisme d'Allemagne, (*a*) Melanchton et Carlostad. En l'année 1517, Ulric Zwingle avait aussi commencé de se déclarer en Suisse *contre la corruption de l'Eglise, et sur la nécessité d'en retrancher les abus.*

Au commencement de l'année 1519, Léon X essaya inutilement de gagner l'électeur de Saxe; mais il réussit mieux auprès des deux principaux ministres de la cour de cet électeur : la protection du prince n'empêcha pas que Luther ne craignit d'être abandonné, à cause des instances que ces deux ministres faisaient contre lui auprès de leur maître. Luther écrivit au Pape avec la même soumission qu'auparavant, *déclarant qu'il abandonnerait ses erreurs, si on pouvait le convaincre d'en avoir; et protestant devant Dieu qu'il n'avait jamais eu intention de donner atteinte à la puissance de l'Eglise romaine et du Pape, dont il respectait l'autorité après celle de Jésus-Christ, et sa supériorité au-dessus de tout; qu'il n'était point homme à troubler la paix de l'Eglise, et qu'il se soumettrait à tout ce qu'on exigerait de lui pour le bien de cette paix.* Malgré ces protestations, le nouveau docteur travaillait toujours sans relâche à se faire des partisans et des disciples.

Je passe les sollicitations que fit Luther à Erasme de se joindre à lui, le refus d'Erasme, et les conseils pacifiques et charitables par lesquels il essaya d'arrêter Luther. Celui-ci eut des conférences, dans le mois de juin de l'année 1519, avec Eckius, en présence de l'électeur de Saxe. Dans ces conférences, le nouveau docteur se déclara contre la primauté du Pape, ajoutant que l'Eglise militante n'a d'autre chef que Jésus-Christ. Il s'y déclara aussi contre l'infaillibilité des conciles : mais il répondit obliquement sur le purgatoire. Les conférences furent suivies de quelques écrits publiés de part et d'autre, et de la condamnation que les Universités de Cologne et de Louvain prononcèrent contre Luther et ses écrits.

On a dit aussi que le dépit de n'avoir point eu de part à la publication des indulgences avait soulevé Zwingle contre la religion de ses pères. Quoi

---

(*a*) *Melanchton*, en allemand *Schwartzerde*, ce qui veut dire *terre noire*. Carlostad, dont le nom était *Bodestein*, nommé *Carlostad* de la ville de sa naissance.

qu'il en soit, il commença par se déchainer sur l'abus de ces indulgences, à l'imitation du religieux augustin. Des indulgences, il passa successivement à l'autorité du Pape, à l'effet des bonnes œuvres, et au mérite de la foi dans le salut. Depuis l'année 1519, il s'éleva contre la messe, l'invocation des Saints, les lois de l'Eglise, les abstinences, les vœux monastiques, et le célibat des prêtres. Dans ce même tems, Luther entreprit de défendre la communion sous les deux espèces, avouant pourtant *que Jésus-Christ est tout entier sous chaque espèce.* En 1520, il renouvela, dans une lettre qu'il écrivit à l'empereur Charles V, à peu près les mêmes protestations qu'il avait faites auparavant à Léon X.

Cependant la cour de Rome fut fortement sollicitée d'arrêter les progrès du nouveau docteur, et, sur les instances de cette cour, le chapitre des Augustins interposa son autorité pour le retenir. Il feignit d'abord de se relâcher, et, à la considération de ses supérieurs, il promit d'écrire au Pape pour l'appaiser. Dans cette lettre, Luther se répandait en invectives, non contre le chef de l'Eglise, mais contre sa cour, et finissait pourtant par des menaces indirectes contre le Pape, qu'il ne reconnaissait plus dès-lors (*a*) que comme un prince temporel. Cependant il lui dédia presque en même-tems (*b*) un *Traité de la liberté chrétienne*, qui fut suivi bientôt d'un autre contre les vœux monastiques.

Enfin, après bien des sollicitations réitérées inutilement auprès de l'empereur Charles V pour faire arrêter Luther, le Pape donna sa bulle contre lui le 15 ou le 18 juin 1520. Cette bulle contenait, en quarante-un articles, les sentimens de Luther contraires à la doctrine établie. On a écrit qu'avant la publication de la bulle, Luther avait cherché à se ménager une réconciliation honorable avec le Pape, sous la protection de l'empereur : mais, quoi qu'il en soit, la bulle ayant été publiée, Luther ne garda plus de mesures, et publia, peu de tems après, son livre sur la *Captivité de Babylone :* nouveau fruit des lumières qu'il acquérait, disait-il, de jour en jour. Il est remarquable que les réformateurs du seizième siècle n'ont reçu leurs lumières que par une inspiration successive ; ce qui montre leur dépendance des moyens humains, et peut-être aussi des causes physiques, comme (*c*) le tempérament, etc., au lieu que les lumières des fondateurs du christianisme étaient infiniment supérieures à ces causes et à ces moyens. Les Protestans conviennent du moins d'une partie de ma réflexion. Mais, pour

---

(*a*) *Epist.* ad Leon X. *Oper.*, tom. II.

(*b*) Plein de nouveaux paradoxes, dit *Bossuet*, Histoire des Variat., L. I.

(*c*) On peut voir à l'article de Luther dans le *Dictionnaire Critique de Bayle*, une note curieuse sur la prétendue influence des Astres dans les révolutions de religion. Il semble à la vérité qu'en certain tems, les disputes de religion sont une espèce de maladie épidémique. Mais ce mal, après tout, est-ce autre chose qu'une contagion qui dérive de trois ou quatre hommes? Parlons naturellement. Les influences de la cour de Rome servirent utilement le Réformateur Saxon. Il vivait dans un tems et dans un pays où l'on n'avait pas oublié les prétentions excessives de cette cour. La hauteur avec laquelle on condamna les propositions à la mode, et la défense impérieuse que l'on fit, même aux Souverains, de les tolérer ; voilà des influences qui opèrent puissamment sur l'esprit des grands et du peuple. Je vais donner ici un exemple du style romain : « nous défendons (aux princes), dit Léon X, dans sa bulle contre Luther, de tenir aucune de ces propositions, ou de les favoriser en quelque manière que ce soit, sous peine d'excommunication et d'être privés de leurs domaines et de leurs terres, et d'être traités comme hérétiques, infames, fauteurs d'hérétiques, et criminels de lèze-Majesté. » On ne peut défendre ce style que par l'infaillibilité du Pape.

revenir au dernier ouvrage de Luther, il n'y garda plus de ménagement sur les indulgences ; sur la (*a*) souveraineté du Pape, qu'il qualifia de *royaume de Babylone ;* sur la communion sous les deux espèces ; sur le nombre des sacremens, qu'il réduisit à deux ; sur la transubstantiation, qu'il ne rejeta pas d'abord sans aucune restriction ; sur la messe, qu'il rejeta comme inutile, ou comme ne pouvant servir qu'à l'avarice des prêtres ; sur les vœux, qu'il condamna absolument ; sur la confession, et enfin sur le célibat des prêtres. De cet ouvrage il passa à un autre, qu'il publia en langue allemande, pour agir plus efficacement sur l'esprit des peuples, qu'il y excitait à un soulèvement général contre le Pape et ses ministres.

Jérôme Aleander, que le pape Léon X envoya cette même année à l'électeur, ne put rien gagner sur l'esprit du prince. Le crédit du réformateur augmentait de jour en jour : l'Université de Wittemberg s'était aussi déclarée en sa faveur. Tous ces succès déterminèrent Luther à faire un second appel au concile : après cet appel, il publia la défense des articles condamnés par la bulle de Léon X, et déclara fièrement au Pape qu'il approuvait tout ce que lui Pape avait condamné dans Jean Hus, comme, au contraire, il condamnait tout ce qu'il avait approuvé, ajoutant à cette réponse altière : *Voilà toute ma rétractation.* Ce fut alors qu'il prit le titre d'*Ecclésiaste* et Prédicateur de Wittemberg, qu'il commença de soutenir que (*b*) sa mission était extraordinaire et divine ; qu'il déclara que les excommunications, les bulles et les anathèmes avaient effacé en lui *le caractère de la bête ;* et que, se prévalant de l'augmentation de ses forces, il menaça de ne comparaître aux citations qu'avec cinq mille cavaliers et vingt mille hommes de pied. Enfin il brûla publiquement, à Wittemberg, la bulle du Pape et les décrétales, au mois de décembre de la même année : ce qui fut bientôt imité en d'autres endroits de l'Allemagne.

Cette action de Luther fut suivie d'une prédication très-vive, où il exhortait les Saxons, avec beaucoup de véhémence, à secouer le joûg du Pape, et d'un manifeste dans lequel, après avoir justifié son action, il appelait le Pape *tyran de l'Eglise, usurpateur de la puissance légitime des magistrats, et corrupteur de la doctrine chrétienne.* L'Université de Wittemberg condamna aussi les décrétales.

Luther se rendit à la diète, à Worms, au mois d'avril de l'année 1521, par ordre de l'empereur, et avec un sauf-conduit de sa part. Il soutint hardiment sa doctrine devant la diète, protestant néanmoins que si l'on pouvait le convaincre par l'Ecriture, il se rétracterait aussitôt ; mais, ajouta-t-il, « je ne me crois obligé de croire ni au Pape, ni aux conciles, ni de reconnaître leur autorité, puisqu'il est certain qu'ils se sont trompés ». On a objecté plus d'une fois à Luther qu'en ne voulant être jugé que par l'Ecriture, qui est un juge muet dont chaque parti interprète les décisions à son avantage, il se déclarait seul juge des matières controversées. Luther se félicitait aussi de ce que sa doctrine causait des troubles : « C'est, dit-il, le » propre de l'évangile, où Jésus-Christ a dit qu'il n'est pas venu apporter

(*a*) Cependant, environ un an auparavant, il avait écrit à Léon X *qu'il ne prétendait toucher ni à sa puissance, ni à celle de l'église romaine.*

(*b*) *In Epistolâ ad falsò nominatos Ord. Episcop.*

» la paix, mais la guerre ». Il est vrai que ces paroles de Jésus-Christ caractérisaient parfaitement la nature de l'évangile, si opposé, par ses dogmes, aux sentimens établis, et par la pureté de sa morale à la corruption du siècle. Luther, au contraire, par cette application, ne s'élevait pas au-dessus des Ariens et de plusieurs autres sectes, qui, en faisant une semblable application, pouvaient à juste titre parler comme lui.

Luther défendit son *apostolat* avec la même présomption dans les conférences qu'il eut ensuite avec l'électeur de Trèves. Après avoir rejeté toutes les conditions que ce prélat lui proposa, il lui répondit, comme Gamaliel aux Juifs : « Si l'entreprise est humaine, elle avortera. Le Pape doit être » content; si le dessein était l'ouvrage des hommes, on le verrait manquer » bientôt » : réponse dont les Mahométans ont droit de se prévaloir contre les Chrétiens, et qui peut s'appliquer à toutes les révolutions. On objecte aussi que Luther découvrit le faible de son apostolat lorsque, par un artifice purement humain, il se fit enlever à Eysenac. Cela était du génie et de la politique du siècle, mais fort peu de celui de l'évangile. Cet enlèvement supposé irrita les partisans du luthéranisme, et excita presque une sédition dans Worms.

Toute espérance de ramener ce religieux étant entièrement perdue, l'empereur donna un édit contre lui le 6 mai 1521. Environ un mois auparavant, l'Université de Paris avait censuré sa doctrine : Mélanchton écrivit contre la censure. Luther, de son côté, répondit fort aigrement au roi d'Angleterre, Henri VIII, qui avait écrit contre lui. L'apôtre de la Saxe oublia pour lors ce qu'il devait à la majesté royale. Cet écrit, si peu respectueux, si peu convenable à un *restaurateur de la religion évangélique*, attira beaucoup de blâme à son auteur. On peut voir à cette occasion comment (*a*) Erasme caractérisait Luther. Je ne dois pas oublier ici que le Pape avait excommunié Luther par la bulle *in cœna Domini*, pendant la tenue de la diète de Worms. Le docteur saxon répondit à cette bulle par une autre bulle, qu'il appela la *bulle et la réformation du docteur Luther*. Dans cette pièce (*b*), qui était comme une déclaration de guerre à toute l'Eglise romaine, il invitait les *véritables enfans de Dieu* à employer leurs forces et leurs biens pour ravager les évêchés, et pour abolir le gouvernement des évêques.

Le nouveau docteur passa neuf mois dans un château de l'électeur de Saxe, après son enlèvement supposé. Ce fut dans cette (*c*) *île de Pathmos* qu'il mit la dernière main à la réforme projetée. Les messes privées furent abolies dans Wittemberg, et ensuite dans toute la Saxe. Cette abolition fut le résultat d'une conférence que Luther eut avec le diable, qui lui reprocha que, pendant quinze ans, c'est-à-dire, environ jusqu'à l'année 1521 ou 1522, il avait commis idolâtrie en célébrant des messes privées : (*d*) sur

(*a*) Erasme, dans une lettre à Melanchton.

(*b*) Vide *Bullam* in *Oper. Luther*, etc.

(*c*) Il appella ce château l'île de Pathmos, à cause qu'à l'imitation de Saint Jean, qui écrivit ses Révélations dans cette île, Luther acheva dans ce château son plan de réformation evangelique.

(*d*) L'auteur de la *Défense de la Réformation* a voulu faire passer cette conférence pour une espèce de parabole. Voyez deuxième partie de ce livre, page 333, à l'endroit qui commence, *Luther, suivant le style des moines de ce tems-là*, etc. On avoue ensuite *que cette manière d'exprimer*

quoi les Catholiques objectent qu'à proprement parler, le diable est le réformateur de cet abus. Carlostad renversa les images, ôta l'élévation du sacrement, rétablit la communion sous les deux espèces. Des changemens si rapides parurent déplaire à Luther, (*a*) peut-être à cause qu'ils avaient été faits pendant sa retraite. Carlostad se maria bientôt après, et fut le premier qui montra l'exemple aux ecclésiastiques qui renoncèrent à la communion romaine.

En l'année 1522, Luther donna la version du nouveau Testament en allemand. Comme il avait répandu sa doctrine dans cette version et dans les notes qui l'accompagnaient, les princes catholiques d'Allemagne en défendirent l'usage avec beaucoup de sévérité. Luther écrivit contre ces princes un *Traité de la puissance séculière.* En l'année 1523, il prescrivit un nouveau formulaire de messe à l'Eglise de Wittemberg. Par ce formulaire, il rejetait le canon de la messe romaine, les offertoires, les collectes, les proses, excepté celles de Noël et du Saint-Esprit. Il y rejetait aussi les messes des morts et les messes votives. Pour la communion, il laissait la liberté de mêler de l'eau avec du vin, ou de n'en pas mêler. Il faisait suivre immédiatement les premières paroles de la préface de celles de l'institution, après quoi le chœur devait chanter le *Sanctus*, et l'on devait élever le pain et le calice au *Benedictus.* Suivait l'oraison dominicale, et immédiatement après, sans autre oraison, *Pax Domini.* Cette prière, qui est une espèce d'absolution, étant prononcée, le prêtre devait se communier et communier le peuple, pendant le chant de l'*Agnus Dei.* « L'évêque, disait Luther, pourra » tenir les deux espèces, et se communier lui et le peuple de l'espèce du » pain avant que de bénir celle du vin. Le célébrant pourra se servir de la » formule ordinaire, *Corpus Domini*, etc. Mais, comme dans les dernières » collectes, il est presque toujours parlé de sacrifice, on les omettra, en » substituant à leur place quelqu'autre oraison. Au lieu d'*Ite Missa est*, » on dira *Benedicamus Domino.* On finira par la bénédiction qui est en » usage, ou par une autre, tirée de la sainte Ecriture ». Il exhorta de se préparer à la communion par le jeûne et la prière : et, quoiqu'il ne crût pas que la confession secrète fût nécessaire, ni qu'on la dût exiger, il la tint pourtant pour utile, et ne voulut pas qu'on la méprisât. Il ne blâma pas les heures canoniales, mais il ordonna que l'on s'assemblât le dimanche deux fois à l'église; le matin pour la messe, le soir pour vêpres; que le

---

les choses sous la forme d'un combat contre le diable, est un peu éloignée de l'usage commun..... On défend Luther par un avis mêlé d'excuse qu'il donne aux lecteurs, *de lire ses ouvrages avec précaution, et en se ressouvenant toujours qu'il a été moine.* Enfin l'auteur de la défense récrimine par un endroit de la Légende de Saint Dominique, où il est parlé de quelques abus que le saint corrigea dans ses religieux, sur les indices qu'il trouva dans un catalogue qu'il avait attaché au diable. *Bayle*, dans son dictionnaire, prétend qu'on ne saurait prendre pour une parabole tout ce recit de Luther, et cite des endroits du Réformateur Saxon qui font mention des *mauvaises nuits que le diable lui a fait passer. Aussi connaissait-il à fond cet esprit malin, comme ayant mangé plus d'un boisseau de sel avec lui. Le diable*, disait encore le Réformateur, *couche plus souvent avec moi que ma chere Catherine.* Je tire tout ceci des notes sur l'article de Luther. *Hospinien parle aussi* de l'entretien que Luther eut avec le diable, et de la manière dont le dernier lui fit connaître divers abus de la messe, pag. 40, *Hist. Sacram*, deuxième partie, où il défend en même-tems le songe de Zwingle contre les sacramentaires. Voyez aussi le livre intitulé : *Conférence du Diable avec Luther*, par Pillon, et le *récit de cette conférence*, avec des remarques, par l'abbé Cordemoy.

(*a*) *Luthérus* in Epist.

matin on expliquât l'évangile du dimanche, et le soir l'épitre; qu'on retranchât toutes les fêtes des Saints, ou qu'on les tranférât au dimanche. Il écrivit cette même année contre la profession des religieuses. Il disait du vœu de chasteté, qu'il était aussi peu possible de l'accomplir que de se dépouiller de son sexe. Ce fut sans doute l'impuissance d'accomplir ce vœu qui porta l'apôtre de la Saxe à se marier avec une des neuf religieuses qu'un de ses sectateurs tira du couvent, le vendredi saint de cette année. Les imitateurs ne manquèrent pas à Luther : cette permission donnée aux ministres de sa réforme de se (*a*) marier, fut certainement un des moyens le plus efficace pour l'accroissement du parti. Ces ministres, défroqués pour la plupart, couraient alors si rapidement au mariage, qu'Erasme n'a pu s'empêcher de s'en divertir : « Il semble, disait-il, que la réforme doive aboutir » à défroquer des moines et à marier des prêtres.... (*b*) tout finit en se » mariant, comme dans les comédies ». Après le traité contre la profession des religieuses, Luther en fit un pour la (*c*) suppression des ordres monastiques et des couvens. Il voulait que les revenus des communautés religieuses fussent employés à l'entretien des pasteurs, des écoles, des vieillards, des orphelins, des pauvres, des étrangers, etc. Ce qui était en effet bien plus digne du christianisme que l'entretien de tant de gens inutiles, et souvent même pernicieux à l'Etat.

La secte des Anabaptistes commença dans ce tems-là par *Thomas Muncer* et *Nicolas Storck*. Je n'en dirai pas davantage présentement. Seulement je (*d*) remarquerai que Luther objectait contre ces sectaires, qui furent chassés de Wittemberg, « qu'ils étaient obbligés de déclarer de qui ils avaient reçu » charge d'enseigner, au lieu de les recevoir à prouver la vérité de leurs » sentimens par l'Ecriture. S'ils disent, ajoutait Luther, qu'ils tiennent » leur charge de Dieu, qu'ils le prouvent par un miracle. C'est ainsi que » Dieu se déclare quand il veut changer quelque chose dans la forme de la » mission. »

Zwingle, qui avait commencé comme Luther, continnait de même en Suisse. Je laisse le (*e*) détail des conférences de Zurich. Le résultat fut qu'on abolirait la doctrine et le culte extérieur des Catholiques romains. Tout fut supprimé, jusqu'à l'usage (*f*) des orgues, mais on ne rejeta la messe qu'en 1526. L'année 1523 fut aussi remarquable par l'établissement de la réformation luthérienne en Danemarck et en Suède. Avant ce changement public, le luthéranisme avait déjà commencé de se faire connaître dans ces deux royaumes. Gustave Ericson fit assembler les Etats de Suède pour le recevoir, et pour abolir la vieille religion. *Olaus Petri*, qui avait apporté le luthéranisme de Wittemberg dans sa patrie, lui communiqua le

---

(*a*) Voy. dans Bayle, *Nouv. Lett. sur l'Hist. du Calvinisme*, lett. 13. le raisonnement par lequel il prétend justifier le mariage des premiers Prosélites de la Réforme. Il renferme bien des subtilités capables d'éblouir les bonnes ames du parti. Mais sans m'amuser à le réfuter, j'y remarque deux sophismes, la *fausse supposition* et le *dénombrement imparfait*, ce *qui renverse absolument* le *dilemme* qu'il fait pour justifier ce mariage.

(*b*) Erasme dit à peu près la même chose dans une lettre que l'on peut lire à l'article *Borre* dans le Dictionnaire de *Bayle*.

(*c*) *Tractatus de Fisco communi*.

(*d*) Après Bossuet, *Hist. des Variat* L. I.

(*e*) Le 29 janvier 1523 et le ... Octobre de la même année.

(*f*) Qui n'a pas laissé que de revenir dans la suite à Genève et en d'autres villes Calvinistes.

nouveau Testament en suédois, d'après la version de Luther en allemand. Ce même luthéranisme se fit aussi connaître en France et en Flandre. Jean le Clerc, premier ministre de la nouvelle religion en France, et, selon Bèze, restaurateur des Eglises de Metz et de Meaux, fut brûlé pour avoir brisé les images. En Pologne, où le luthéranisme se manifestait comme ailleurs, Sigismond donna un édit rigoureux contre les nouvelles opinions, et défendit de lire les ouvrages de Luther. En France, le Parlement les condamna au feu, et l'Université censura ceux de Mélanchton. Malgré ces précautions, le luthéranisme fit des progrès.

L'abolition du célibat des prêtres, enseigné et autorisé dans la nouvelle religion, commença de se faire aussi connaître à Strasbourg, en 1524, et fut goûtée de plusieurs ecclésiastiques de cette ville. En Allemagne, on essaya d'engager Clément VII à promettre à la diète de Nurenberg d'assembler un concile libre; mais le Pape fut inflexible, à l'imitation de ses prédécesseurs. Son légat donna pourtant quelques réglemens qui furent peu agréables aux Allemands, à cause principalement qu'ils ne redressaient que des abus peu considérables en comparaison de ce que demandaient les Luthériens, et même beaucoup d'anciens Catholiques. Par exemple, on statuait dans ces réglemens qu'il n'y aurait point de festins dans les cabarets pour les prêtres qui assisteraient aux funérailles; que les moines ne seraient plus curés; qu'on ne ferait point de quêtes; qu'on ne prêcherait point d'indulgences sans l'approbation des (*a*) ordinaires; qu'on châtierait les prêtres concubinaires, et qu'on procéderait contre les religieux et les prêtres qui se marieraient; que le nombre des fêtes serait diminué. Le plus important des articles était celui qui ordonnait aux prêtres de s'appliquer à la lecture de la Bible. En Suède, le roi Gustave s'empara des biens des ecclésiastiques et des richesses des églises; mais l'ouvrage de la réformation ne s'y acheva qu'en 1527. A Wittemberg, *Luther* et *Carlostad* continuèrent de se brouiller jusqu'à devenir ennemis irréconciliables. *Carlostad* fut même obligé de sortir de Wittemberg au commencement de l'année, et de se retirer à *Orlemund*, où il fut élu ministre : et, comme on le soupçonnait d'y (*b*) favoriser les Anabaptistes et les paysans qui s'étaient soulevés sous l'autorité de la doctrine de ces fanatiques, l'électeur envoya Luther à Orlemund pour y pacifier les troubles. Luther, passant à Jena, prêcha violemment contre Carlostad sans le nommer, mais en le désignant si bien, qu'il était impossible à celui-ci, qui était présent, de s'y méconnaître. Carlostad s'en plaignit à lui sur-le-champ (*c*), et, après lui avoir reproché ses variations, s'offrit aussitôt de prouver publiquement ce qu'il avançait. Luther le défia : Carlostad accepta le défi, en recevant, pour gage du combat, un écu d'or que Luther tira de sa poche : après quoi ils se donnèrent la main, et burent à la santé l'un de l'autre. Cependant Luther ne voulut plus avoir de communication avec Carlostad; (*d*) il refusa absolument de le voir, et de con-

---

(*a*) C'est-à-dire les évêques Diocésains.

(*b*) Vide *Hospin.* Hist, Sacram. part. 2, pag. 50.

(*c*) Idem. ibid. Hospinien ajoute que *Hunnius*, docteur Luthérien, a voulu faire passer cette entrevue de Luther et de Carlostad pour un conte : mais il le réfute par de bonnes raisons.

(*d*) *Allez, M. le docteur*, lui dit-il, *vous m'êtes suspect, vous êtes mon ennemi, je ne veux pas que vous soyez présent à nos conférences.* Hospinianus ubi sup., pag. 51.

férer avec lui à Orlemund : *Luther* fit chasser *Carlostad* bientôt après. *Carlostad* se retira à Strasbourg, et fit imprimer deux livres à Basle. Ces ouvrages furent défendus à Zurich et à Strasbourg. *Carlostad* ne soutenait pas seulement que le corps et le sang de Jésus-Christ ne sont point dans l'eucharistie, il voulait aussi que Jésus-Christ, en prononçant ce mot *hoc, ceci*, au lieu de désigner le pain, (*a*) se fût montré lui-même à ses apôtres.

OEcolampade se défroqua pendant ces troubles, et fut le premier ministre de Basle, après avoir été quelque tems curé, avant que de passer dans la réforme. Il soutint contre les Lutbériens, que les paroles sacramentales, *ceci est mon corps*, renferment seulement un sens symbolique et figuré.

Zwingle se déclara aussi pour le même sens, en expliquant ces paroles, *ceci est mon corps, ceci signifie ou représente mon corps.* On donna le nom de *Sacramentaires* à ceux qui se déclarèrent pour ce sentiment. Zwingle en a donné l'explication dans un *Traité de la vraie et de la fausse Religion*, et dans un autre qui porte pour titre (*b*) *du secours de l'Eucharistie*, tous deux publiés en 1526. Un songe (*c*) tira Zwingle des difficultés qu'il trouvait à son explication, et lui fit découvrir heureusement, dans la cérémonie de l'agneau pascal rapportée dans l'exode, un passage tout semblable, selon lui, à cette nouvelle explication.

Il paraissait de tems en tems des livres remplis de sentimens extraordinaires et opposés à l'Eglise catholique. La Faculté de Paris en condamna un, où elle fit l'extrait de trente-cinq propositions, pour la plupart luthériennes. En 1525, elle en condamna qui étaient tirées aussi (*d*) d'auteurs suspects de luthéranisme, et d'autres opinions contraires à la doctrine établie dans l'Eglise catholique.

Cette même année, Strasbourg et Francfort commencèrent à avoir du goût pour le luthéranisme. Les souverains de Saxe, de Hesse et de Brunswick penchaient aussi déjà vers la nouvelle réforme : ils ne tardèrent pas à se déclarer luthériens. Albert, grand-maître de l'Ordre teutonique, suivit leur exemple, et se maria en 1526.

Enfin Luther s'était marié aussi avec la religieuse Catherine Borre. OEcolampade l'imita l'année suivante 1526, et, pour mieux résister à l'humanité, qu'il ne haïssait pas, non plus que Luther, il épousa une belle jeune

---

(*a*) *Hospinianus*, ubi sup.

(*b*) *Subsidium de Eucharistia.*

(*c*) Voici le songe, tel qu'Hospinien le rapporte, part. 2, *Histor. Sacrament*, p. 39. Zwingle se trouvait fort embarrassé à soutenir l'opinion qu'il avait embrassée, lorsqu'un esprit blanc ou noir, apparut en songe au Réformateur, et le tira de sa peine en lui indiquant le passage de l'Exode, ch. XII, l'*Agneau est la Pâque*, c'est-à-dire en est le *signe*. Sur cela, le Réformateur s'éveille, charmé de la découverte, sort du lit, va examiner le passage et l'allégue à son adversaire. Ce passage lui fournit la matière d'un long discours qui servit à dissiper les ténèbres de ses auditeurs. Au reste, il est à remarquer que le terme latin *Monitor* ne devrait se rendre ni par celui de *fantôme*, comme a traduit Bossuet L. II. de l'*Hist. des Variations*, ni par celui d'*esprit*, mais par celui de *conseiller* ou plutôt d'*avertisseur*. Ce qui a déterminé à ces traductions, c'est l'expression *ater an albus*, *noir ou blanc*, par laquelle d'autres prétendent que Zwingle a voulu simplement donner à entendre que c'était un inconnu. Quoi qu'il en soit, les Lutheriens ont attaqué les Sacramentaires sur le songe de leur apôtre, sans penser que ceux-ci pouvaient récriminer par la conférence de Luther avec le diable. Voy. là-dessus *Hospinien*, ubi sup.

(*d*) 14. d'un nommé *Mesgret*, 31 d'un certain *Wolfgang Schut*. Elle condamna aussi quelques ouvrages de cet auteur, plusieurs propositions d'un certain Pierre *Calori*, plusieurs autres de *Poitent* et de *Saunier*.

fille. Les soins du mariage n'empêchèrent pas le docteur saxon d'écrire, en termes fort peu mesurés, contre Erasme sur le libre arbitre. Il essaya aussi de gagner George, duc de Saxe, et Henri VIII, roi d'Angleterre. Celui-ci répondit très-vivement, ce qui lui attira, de la part de Luther, une réplique encore plus vive et même très-peu respectueuse : mais, malgré les oppositions du roi d'Angleterre, le luthéranisme fit quelques progrès dans ses Etats, et Luther tâcha de les rendre plus considérables par la traduction qu'il fit faire du nouveau Testament en anglais, conformément à la version et aux explications qu'il avait données en allemand. A la diète tenue à Spire au mois de juin, où l'on proposa des réglemens sur les différends de religion, toutes les délibérations se terminèrent infructueusement, et l'on se sépara avec plus d'aigreur qu'auparavant.

Pendant que les deux partis s'aigrissaient l'un contre l'autre en Allemagne, l'Université de Paris continuait ses censures. Elle censura une seconde fois le nommé Louis Berquin, gentilhomme artésien, qui se fit enfin brûler à Paris le 22 avril 1529. Elle censura aussi quelques ouvrage d'Erasme, et principalement ses colloques, où l'on trouve des traits vifs contre les excès des dévotions monacales, et contre la préférence que leur donnent les bigots sur la véritable piété et sur le culte que l'on doit à Dieu, avant quelqu'autre hommage que ce soit. Quelques propositions d'un religieux nommé Bernardi furent aussi censurées. Je passe ici les commencemens de l'affaire du divorce d'Henri VIII, qui donnèrent lieu à ceux de la *réformation anglicane.*

La nouvelle réforme était divisée alors (en 1527) en Luthériens et en Zwingliens. Ils écrivaient et disputaient fortement pour la défense des opinions qui les avaient désunis. Luther se détermina pour l'*ubiquité;* ce sentiment qui consiste à mettre l'humanité de Jésus-Christ par-tout où est sa divinité, selon le raisonnement le plus singulier qui se puisse faire, *puisque l'humanité de Jésus-Christ est unie à la Divinité; donc l'humanité est partout.* Pour les Zwingliens, ils prétendaient que Dieu même ne peut mettre le corps de Jésus-Christ en différens lieux, et il est vrai que, si l'on s'en rapporte à la voix de la raison seule, cela implique contradiction selon nos idées. Jacques (*a*) Faber donna grand cours à l'*ubiquité* de Luther. Pour donner quelque idée au lecteur de cette *ubiquité* luthérienne, on saura qu'elle fut inventée pour défendre la présence réelle du corps de Jésus-Christ, sans la destruction de la substance du pain, contre la transubstantiation qu'on avait résolu de rejeter; et que, pour établir une union corporelle entre le pain de la communion et le corps, on employa des (*b*) termes obscurs et extraordinaires, par lesquels le communiant ne recevait aucune notion plus distincte de l'essence du sacrement. C'était pourtant dans ces variations, dans ces incertitudes, (*c*) dans ces divisions, qu'on soutenait l'évidence de l'Ecriture, l'invincible nécessité de l'examen, et la possibilité de se rendre raison à soi-même des mystères de la religion sans

(*a*) *Schmidlin.*

(*b*) *Panis carnutus, vinum sanguinum.* Pain charnel, vin sanglant.

(*c*) « Il est ridicule, disait Calvin, que nous nous accordions si peu entre nous dans le commencement de notre réforme. » *Epist. ad Melancht.*, pag. 245.

concile, sans décisions de l'Eglise, et sans autre interprète que la *pure parole* de Dieu.

En ce tems-là, Berne proposa une conférence sur dix points qui faisaient l'essence de la réforme. La conférence fut tenue au commencement de l'année 1528. Les dix points y furent approuvés, et le résultat fut l'abolition de l'ancienne religion. La réforme y eut lieu selon la doctrine de Zwingle. Cette même année, le cardinal Duprat, archevêque de Sens, tint un concile à Paris contre la doctrine de Luther, et pour le maintien de la discipline et des mœurs. Le concile défendit deux choses également profanes et ridicules, dont l'usage s'était introduit et maintenu à la honte de la religion; l'une était l'usage d'avoir des bâteleurs dans l'Eglise pour y jouer des airs lascifs ou chanter des chansons malhonnêtes; l'autre était la *Fête des Fous*. Un autre concile, tenu à Bourges, imita celui de Sens.

La messe fut abolie à Strasbourg en l'année 1529; elle le fut encore à Bâle. Un nouveau décret du 13 avril, émané de la diète de Spire, mais qui déplut aux Allemands de la nouvelle religion, donna lieu à la protestation du 19 du même mois, en vertu de laquelle les Luthériens acquirent le nom de Protestans, qui depuis a été communiqué aux sectateurs de Zwingle, Calvin, etc. Cependant le Landgrave de Hesse essaya de concilier les Luthériens et les Zwingliens sur les points qui les divisaient, dont le principal était certainement celui de l'eucharistie. Les deux partis eurent une conférence à Marpourg. Quoique la conférence fût composée des plus habiles gens des deux partis, il leur arriva de demeurer séparés, sans autre avantage que celui d'avoir bien disputé pour se haïr un peu plus qu'auparavant. Les Zwingliens demandèrent pourtant à Luther qu'il les regardât comme ses frères : mais, au rapport de plusieurs écrivains de ce tems-là, Luther rejeta la fraternité. Au reste, on est en droit de remarquer ici une chose qui sera reconnue véritable, pourvu qu'on ne soit point aveuglé par ses préjugés; c'est que les nouveaux docteurs, qui prêchaient aux peuples qu'il fallait reconnaître l'Ecriture seule, et rejeter les décisions de l'Eglise et des conciles, décidaient pourtant eux-mêmes pour les peuples de tout ce qu'il devait croire : tant il est vrai que, dans quelque communion que ce soit, l'autorité sera toujours le principe auquel il faudra ramener les peuples. Je remarquerai en même tems deux faits qu'il ne faut pas oublier : le premier, que les Princes protestans ayant été invités par l'Empereur aux cérémonies de la Fête-Dieu, le marquis de Brandebourg répondit pour tous, qu'ils ne pouvaient y assister, à cause, disait-il, qu'on ne portait à la procession que la moitié du sacrement; ce qui prouve, dit-on, que les Luthériens croyaient encore la présence réelle hors l'usage de la manducation; l'autre, qu'il fut décidé par les théologiens luthériens que l'électeur de Saxe, quoique Protestant, pouvait assister, comme grand maréchal de l'Empire, à la messe du Saint Esprit, qui fit l'ouverture de la diète d'Augsbourg, à laquelle les Luthériens présentèrent leur confession. Ces théologiens autorisèrent l'Electeur par l'exemple de Naaman.

Je ne mettrai point ici cette fameuse confession d'Augsbourg, composée par Mélanchton, présentée à la diète le 25 juin de l'année 1530, réfutée alors par les théologiens catholiques, changée ensuite en plusieurs de ses articles par ces mêmes Luthériens. Je me contente de dire qu'elle fut suivie de plusieurs conférences qui tendaient à réunir les partis, et à ramener les

Luthériens dans le sein de la communion catholique, à quoi l'on employa inutilement les promesses et les menaces. Les sacramentaires de Strasbourg, Memmingue, Constance, Lindau, etc., présentèrent aussi leur confession, dressée par Bucer le réformateur de Strasbourg. Zwingle fit la même démarche pour la Suisse protestante. Enfin Charles-Quint résolut d'employer la force pour soumettre les Protestans, et ceux-ci s'assemblèrent à Smalcalde pour faire une ligue, qui avait pour principal but la défense de leur réformation, qu'ils appelèrent la *Doctrine évangelique*.

Henri VIII commençait de se piquer contre le Pape, après avoir sollicité depuis si long-tems son divorce avec Catherine d'Arragon. L'humeur fière et impétueuse de ce Prince ne s'accommodant point de la manière avec laquelle la Cour de Rome traitait une affaire dont elle aurait dû mieux prévoir les suites, attaqua d'abord le clergé : les deux chambres du Parlement prirent connaissance de divers abus commis par les ecclésiastiques. Sur l'ouverture que fit Cranmer, depuis archevêque de Cantorbery, le Roi prit la résolution de consulter les universités de l'Europe sur son divorce, et ces universités ne furent pas toujours favorables. S'il faut en croire quelques écrivains, les *Angelots* d'Angleterre avaient gagné celles qui se déclarèrent pour le divorce. Quoi qu'il en soit, on se donna beaucoup de mouvement, on fit bien des cabales et des intrigues pour faire réussir les consultations au gré d'Henri VIII. On consulta aussi les théologiens protestans. Enfin les choses ne tournant nullement au gré de ce Roi du côté du Pape, il défendit à ses sujets de recevoir aucune expédition de la Cour de Rome, qui fût contraire à son autorité souveraine, et résolut de porter l'affaire du divorce au Parlement et au clergé du Royaume. Le Parlement fut convoqué au commencement de l'année 1531. Le Roi déclara par la bouche de son chancelier le desir qu'il avait de faire dissoudre son mariage pour mettre sa conscience en repos : il devait dire, *pour satisfaire plus librement sa passion pour* Anne de Boulen, par un consentement solennel qui la rendit femme légitime. On commença dans ce Parlement par des recherches qui tendaient à l'abaissement du clergé, afin de le rendre plus souple. Le Roi y reçut le titre de *Chef souverain de l'Eglise et des ecclésiastiques d'Angleterre*. Comme cette démarche, jointe aux démêlés entre le Pape et le Roi, relevait le courage de ceux qui favorisaient le luthéranisme en Angleterre, Henri VIII voulant montrer qu'à la veille de se séparer de la communion du Pape, il restait pourtant bon catholique, crut devoir renouveler les lois contre les hérétiques, et, en conséquence, on brûla quelques Luthériens. Cela n'empêcha pas le Parlement de continuer d'agir contre Rome, et de l'attaquer à l'endroit le plus sensible. Il fit une loi pour abolir les annates, et supprima ainsi tout d'un coup le plus essentiel de ces immenses revenus qui pouvaient faire regarder l'Angleterre comme un Royaume tributaire de la cour du Pape, ou comme un pays conquis par l'Eglise. Enfin, pour éviter le détail d'une rupture si connue, et rapportée par tant d'historiens catholiques et protestans, il suffit de dire que le couronnement d'*Anne de Boulen* fut suivi de près (*a*) d'une sentence de Rome contre le divorce de Henri VIII, et que la sentence acheva de renverser cette autorité du Pape, si fort ébranlée

(*a*) Au mois de Mars de l'an 1534.

par les contestations qui précédèrent. Le roi d'Angleterre se fit déclarer chef de son Eglise, et, par cette action, entraina peut-être malgré lui tout le Royaume dans la réforme.

Je reviens aux révolutions excitées par le Luthéranisme. Zwingle (*a*) fut tué le 11 octobre 1531, combattant à la tête des Suisses protestans contre les cantons catholiques. OEcolampade (*b*) mourut le 1er décembre de la même année. Les Protestans et les Catholiques traitent bien différemment ces deux chefs des sacramentaires : mais il y a à rabattre sur ce que disent les uns et les autres. Moins emporté que Luther, Zwiogle ne fut pas moins hardi dans sa manière de réformer. Ceux qui ont lu ses ouvrages y reconnaissent plus de suite, plus de précision et plus d'uniformité que dans ceux du réformateur Saxon. Il parait par la confession de foi de Zwingle, qu'il a cru le salut des Payens, et qu'il a porté la charité jusqu'à faire trouver dans le Ciel les patriarches, les prophètes, et les apôtres avec les héros et les sages du paganisme. Que les sages Payens soient sauvés des peines destinées aux méchans, et tous ceux qui suivent et pratiquent exactement les devoirs de la religion naturelle toute seule, faute d'être à portée de connaitre Jésus-Christ et la révélation, cela ne peut révolter que l'orgueil judaïque de certains chrétiens; mais dire que ces sages seront même au rang des saints, cela diminue trop les droits du Christiaoisme.

Bucer eut ordre du Landgrave de Hesse de travailler à réunir les Luthériens et les Zwingliens. *Bucer* alla jusqu'à adoucir ou pallier le sentiment des Sacramentaires sur l'eucharistie, et, pour cet effet, il mit inutilement en usage des expressions vagues qui paraissaient favorables aux Luthériens, mais qui, au dire de Mélanchton, n'établissaient qu'une *présence* de vertu du corps et du sang de Jésus-Christ, puisque, selon les Sacramentaires, ce corps et ce sang ne sont point ailleurs que dans le Ciel. Quoique Luther se déchaioât contre cette explication de *Bucer*, avec son aigreur ordinaire, la négociation continua pourtant quelque tems. Il y eut des écrits de part et d'autre et des conférences, mais le tout en vain, et peu s'en fallut que le *négociateur*, désavoué déjà de la confession d'Augsbourg, ne le fût aussi des évangéliques de Berne et de Bâle. Ces oégociations duraient encore en 1535. Il y eut alors une conférence à Cassel devant le Laudgrave. Bucer déclara qu'en recevant le sacrement, où le pain et le vin ne sont que des signes exhibitifs, on reçoit véritablement et substantiellement le corps et le saug de Jésus-Christ, sans mélange de substance. On met aussi à l'année 1531 les commencemens de Servet, et ceux de la réformation de Genève. La Faculté de Paris continua de condamner cette même année les propositions qui lui étaient dénoncées comme hérétiques, mais les nouvelles opinions

(*a*) Les catholiques et les luthériens ont fait un crime à Zwingle d'avoir été tué les armes à la main : mais *Hospinien* Hist. Sacram., p. 2, p. 208, nie le fait, et soutient qu'il ne fut au combat qu'en qualité de ministre. *Zwinglius non ut miles, sed ut pastor interfuit prælio.* On peut voir ce que cet auteur ajoute pour défendre le Réformateur de Zurich.

(*b*) Luther, Chlée, et les autres ennemis d'OEcolampade publièrent que le diable l'avait étouffé, et que sa femme le trouva mort dans son lit. Voici les paroles de Luther sur cette mort : *Credo equidem quod Emserus et OEcolampadius, aliique horum similes.... ignitis satanæ telis et hastis confossi subitanea morte perierint*, etc. D'autres ont debité qu'il se donna lui-même la mort. *Hospinien* justifie OEcolampade, et raconte au long sa maladie et sa mort, ubi sup., pag. 210 et 211.

s'établissaient d'autant mieux en France, que Marguerite de Valois, reine de Navarre, favorisait assez ouvertement tous ceux qui les soutenaient. Cette Princesse fit traduire et imprimer les Heures avec des retranchemens, qui, selon le style du tems, *sentaient le fagot.* Elle publia aussi de sa façon le *Miroir de l'ame pécheresse*, où l'on ne parlait ni de saints ni de purgatoire. Une si puissante autorité contribua infiniment à la propagation de ce qu'on appela bientôt après Calvinisme.

Ce fut en l'année 1533 que Calvin (*a*), soupçonné de donner dans les nouvelles opinions, se sauva de Paris, et se retira en Saintonge. Pendant son évasion, la nouvelle doctrine fit de grands progrès, et se glissa même à la Cour, et dans l'Université de Paris : mais ceux qui voulaient l'établir entendirent aussi mal que les Luthériens l'intérêt de leur réforme. Au lieu d'imiter l'humilité des apôtres, et cette douceur si nécessaire et si utile au chef de parti qui veut amener les hommes à ses principes en les dépouillant de leurs vieilles opinions, les premiers docteurs de la réforme de France se jetèrent dans une controverse aigre et pointillense, où l'on donoait des qualifications odieuses à la vieille religion. Les livres portaient souvent des titres injurieux. On y affectait souvent de tourner les dogmes et les usages des Catholiques romains en ridicule, et, pour le faire, on y mêlait des railleries amères et insultantes. Les Catholiques accusent aussi les nouveaux docteurs d'avoir souffert qu'il se répandit des libelles satyriques, et qu'on fit des affiches contre la vieille religion et contre ses dogmes. C'est ainsi qu'on se prévalait du génie de notre Nation, qui se frappe des nouveautés, et s'amuse agréablement à des Vaudevilles et autres petits onvrages de ce caractère, capables seulement de prévenir sans instruire. Cette conduite révolta, non-seulement le clergé, mais aussi la cour et les grands. Les gens dévoués à la cour de Rome, et généralement tous les ecclésiastiques, menacés de perdre leurs revenus par une réforme aussi rigide que fut celle de Calvin, signalèrent leur intolérance sous le nom de zèle de religion. On rechercha ceux qui s'étaient déclarés pour la réforme, et l'on en brûla impitoyablement autant que l'on en put découvrir.

Jean Bugenhagen ou Pomeranus, fut en 1535 le réformateur de Lubeck, Hambourg, etc. Genève se déclara cette même année sous la direction des deux ministres Farel et Viret. Farel prêcha publiquement la nouvelle religion, le jour de Sainte Madeleine, 22 juillet. Il prêcha encore plusieurs fois de suite, pendant que le peuple abattait les images et les croix. Le décret qui établissait la réformation passa le 27 août. Cette même année, Mélanchton, le plus modéré de ceux qui travaillaient à la réformation, envoya ses douze articles à François Ier., par lesquels il paraissait proposer les moyens de parvenir à une récoociliation, mais qui ne parut pas acceptable à la Faculté de Paris, comme on peut le voir par la réponse qu'elle donna. Cependant on poursuivait d'autre côté le projet d'union entre les Luthériens et les Sacramentaires. Il se fit en 1536 nne assemblée à Bâle pour dresser une autre confession de foi, dans laquelle les ministres de cette ville disaient : « que le corps et le sang ne sont pas naturellement unis au pain et au vin,

(*a*) Jean Calvin, ou plutôt Cauvin naquit à Noyon le 10 juillet 1509, d'un père, tonnellier. Il mourut à Genève accablé d'infirmités, le 24 mai, 1564, âgé de 55 ans.

» mais que le pain et le vin sont des symboles, par lesquels Jésus-Christ » nous donne une véritable communication de son corps et de son sang, » non pour servir au ventre d'une nourriture périssable, mais pour être un » aliment de vie éternelle». Luther ne se paya pas de ces expressions. Il voulut quelque chose de plus précis. Bucer avoua «que le vrai corps et le » vrai sang de Jésus-Christ étaient rendus présens, donnés, et pris avec les » signes visibles du pain et du vin, qu'ils croyaient aussi que le ministre » offre le corps et le sang de Jésus-Christ à tous ceux qui les reçoivent, etc.» Enfin Luther s'engagea de reconnaître Bucer et les siens pour ses frères, pourvu qu'ils approuvassent les six articles d'union qui furent dressés par Mélanchton. Ce Protestant, naturellement doux et pacifique, avait toujours le génie conciliateur. Un de ces articles portait, « qu'encore qu'on rejetât la » transubstantiation et ses suites, il ne fallait pas laisser d'avouer que le » pain est le corps de Jésus-Christ, par une union sacramentelle qui veut, » que le pain étant présenté, le corps de Jésus-Christ soit présent et donné » tout ensemble». Strasbourg accepta la formule d'union, mais la Suisse la rejeta : ce qui ne découragea point Bucer. Il revint à la charge en 1538, et on s'assembla pour l'examen des points en dispute : mais les Suisses ne voulurent se réunir qu'à condition qu'ils conserveraient la doctrine qu'ils avaient reçue de Zwingle sur la cène.

Le Pape (Paul III) indiqua un concile général à Mantoue pour le mois de mai de l'année 1537. Sur quelques difficultés faites par le duc de Mantoue, qui étaient un véritable refus, il fut indiqué ensuite à Vicenze, mais on ne le tint pourtant qu'à Trente, et le Pape donna sa bulle de convocation au mois de mai de 1542. En l'année 1536, Calvin publia son *Institution de la religion chrétienne*, et se fixa la même année à Genève : en sorte que cette ville a toujours été regardée depuis cet établissement de Calvin, comme une *Rome protestante*, ou du moins comme le centre du Calvinisme. Ce fut encore cette même année ou la suivante que le Luthéranisme devint tout-à-fait dominant en Danemarck, par les soins de Bugenhagen.

Les Vaudois s'unirent alors avec les Zwingliens et les Calvinistes. Farel fit cette union. Calvin se donnait beaucoup de mouvement pour fortifier la réforme à Genève, en Suisse et en France. Une cabale qui se fit à Genève contre lui le chassa de cette ville avec Farel, qui se retira à Neufchâtel. Calvin alla à Strasbourg, y fut ministre, et y épousa la veuve d'un anabaptiste. Il revint à Genève en 1541, lorsque son parti fut devenu le plus fort.

On date de l'année 1539 l'établissement du Luthéranisme dans la Misnie et la Thuringe, par la mort de George de Saxe; le changement de Joachim électeur de Brandebourg, par l'exemple de ses voisins, ou, selon les écrivains catholiques, parce que ses sujets lui offrirent d'acquitter ses dettes, pourvu qu'il renonçât au *papisme*; la réforme de Magdebourg et d'Halberstad, par la mollesse, dit-on, du cardinal de Mayence, oncle de cet électeur. On vit alors un phénomène de religion extraordinaire, le Langrave de Hesse mari de deux femmes. Il envoya aux réformateurs (*a*) sa déclaration, composée en latin moitié barbare, d'un tour nouveau et singulier, par laquelle

(*a*) Voyez cette pièce à la fin du sixième livre de l'*Hist. des Variat.*

il leur disait sans façon que son inclination, sa volonté (*a*), son tempérament, demandaient qu'il eût deux femmes, et qu'ainsi il était nécessaire de trouver un moyen qui accordât la religion et ses besoins. Les docteurs protestans s'assemblérent à Wirtemberg, et, par une tolérance que la réforme crut alors nécessaire pour le bien de la cause évangélique (*b*), on décida, contre l'évangile, que le Prince pourrait prendre une autre femme, mais en secret, afin d'ôter aux Luthériens un grand sujet de scandale, et la connaissance d'une action contraire au Christianisme.

En l'année 1540, il se tint une diète à Worms, où les principaux théologiens des deux partis furent invités, pour conférer ensemble sur les différends de religion. Il y eut d'abord, comme à l'ordinaire, des altercations et des subterfuges : mais l'Empereur fit rompre cette assemblée, et remettre l'affaire à Ratisbonne, où les débats des uns et des autres continuérent sans aucun fruit.

Je ne dirai rien du concile de Trente, indiqué la première fois par une bulle de convocation, au mois de novembre de l'année 1542, et la seconde pour le mois de mars de l'année 1545, quoiqu'il ne s'ouvrit qu'au mois de décembre de la même année. Le détail qu'on pourrait en donner est inutile, l'histoire de ce concile étant connue des moindres lecteurs. Calvin, qui était revenu triomphant à Genève, profita de son crédit pour donner une forme convenable à la religion du parti. Il établit des consistoires, des colloques, des synodes, des anciens et des diacres : en un mot, il régla toute la discipline des églises réformées à peu près comme elle est aujourd'hui. Depuis ce tems-là Genève est devenue le réfuge et l'asile des persécutés en France et ailleurs. Les moines défroqués et les prêtres débauchés n'y ont pas moins couru que les autres.

On met à l'an 1545 l'établissement de la première église réformée de France à Paris. Le ministre de cette église fut un nommé la Rivière. Le dixième de janvier de l'année suivante, la messe fut abolie à Heidelberg, et le sacrement de la cène administré en langue vulgaire et sous les deux espèces, selon l'usage des Protestans. Les ministres furent établis dans tout le Palatinat. A Ratisbonne, il se tint une conférence entre des théologiens catholiques et des protestans. Luther mourut pendant cette conférence (*c*), qui ne

---

(*a*) Il était *Triorchis*. Cette qualité, jointe aux excès de la bonne chère, lui avait donné des forces d'Hercule.

(*b*) Par un acte conçu en mauvais latin, comme l'instruction que le Landgrave donna à Bucer. Cet acte, aussi curieux pour le fait, que singulier et hardi par sa décision, fut signé par Luther et sept autres nouveaux docteurs. On le trouve à la suite du livre VI de l'*Hist. des Variat.* par *Bossuet*. Les protestans les plus raisonnables attribuent à la nécessité du tems et à la crainte de perdre le Landgrave le consentement donné à la polygamie de ce prince. Mais on répond que des réformateurs de la religion chrétienne devaient marquer plus de courage et mépriser la politique du siècle; que les exceptions faites dans un cas si important, peuvent en autoriser bien d'autres en d'autres cas. Ceux qui auraient voulu récriminer auraient pu opposer *la taxe de la Chancellerie* à la décision de Luther; mais j'aimerais mieux avouer ingénuement, comme Basnage, dans sa Reponse à M. de Meaux (Bossuet), que Luther ne devait pas accorder cette dispense.

(*c*) Martin Luther était né à Islèbe, dans le comté de Mansfeld, le 10 novembre 1483, de Jean Luther, ou plutôt Lauther, qui travaillait aux mines. La foudre ayant tué un de ses amis à ses côtés, il fut si frappé de cet événement, qu'il embrassa la vie monastique et se fit hermite de Saint Augustin, à Erford. Ainsi, ce fut au hasard que Luther dut de diriger vers l'étude de la théologie, des talens qui se développèrent en lui de bonne heure. Cet homme célèbre mourut dans sa ville natale, le 18 février 1546, âgé de 63 ans.

dura qu'environ huit ou dix jours, à la compter du cinq février, qu'elle commença. Le parti des Protestans ne souffrit aucune diminution par la perte de ce (*a*) réformateur hardi, qui, durant le cours des révolutions qu'il

---

(*a*) Je rassemblerai ici plusieurs choses qui sont du ressort de cette dissertation. On a reproché avec justice à Luther les excès de sa violence et de ses emportemens; mais tout le monde ne sait pas qu'il avait pris les devans et demandé grace au lecteur pour ces défauts. *Ante omnia*, dit-il lui même dans la préface de ses OEuvres, *oro pium lectorem.... ut legat cum judicio, imò cum multâ miseratione, et sciat me fuisse aliquando Monachum et Papistum insanissimum*, etc. C'est beaucoup d'avouer ses défauts, et d'avoir gagné sur soi de prévenir les lecteurs, afin qu'ils se garantissent des fautes dont nos défauts sont l'origine. Reste à savoir si un tel aveu justifie des rechutes perpétuelles, et si Luther, réformateur du christianisme, a réparé par cette déclaration les fautes qu'il a faites contre les devoirs de sa nouvelle mission. Claude, dans sa *Défense de la Réformation*, tome II, pag. 331, le justifie avec esprit; mais il rejette avec plus de subtilité que de raison sur la nécessité des tems, le style peu mesuré du Réformateur, à quoi *Bayle* répond fort bien dans son dictionnaire, article de *Luther*, « qu'il est vrai que les mauvaises qualités des hommes sont plus propres en certain tems que leurs vertus à l'exécution des décrets » de Dieu; mais que ce serait très mal raisonner que de conclure que la violence et l'emportement sont louables, sous prétexte que la corruption du monde a besoin d'être durement traitée. » Qui ne voit aussi qu'on pourrait justifier bien d'autres excès par de pareilles raisons? S'agit-il, d'ailleurs, de la nécessité des tems dans les emportemens de Luther contre les Sacramentaires, comme lui Réformateurs et ennemis jurés du *Papisme*.

On trouve un ample détail de ce que la passion lui a fait écrire et faire contre eux, dans la seconde partie de l'*Histoire Sacramentaire d'Hospinien*, de même que des incertitudes de Luther sur divers points de doctrine, et de ses variations sur l'Eucharistie. On y en compte six capitales à l'occasion de ce sacrement, y comprise l'*Ubiquité*, soutenue après Luther à toute outrance par Brentius, Jacques d'André Schmidlin, etc. Outre ces variations, le même *Hospinien* en a rassemblé plusieurs autres sur la manducation orale, l'adoration, la messe, la fraction du pain, la communion des méchans, etc.

Le P. Alexandre rapporte, pag 100 de son *Histoire Ecclésiastique*, au tome VIII, que, pendant le séjour de Luther dans le monastère d'Erfort, on *remarqua en lui quelque chose de singulier, (fratribus non nihil singularitatis habere visus,)* et *que l'on attribuait cela au commerce qu'il avait avec le démon*, ou *à des accès de haut mal. (Seu ex occulto cum cacodæmone commercio, seu ex morbo comitiali.)* Il ajoute que Luther étant un jour à la messe, pendant la lecture de cet endroit de l'évangile où il est dit que Jésus-Christ chassa le démon du corps d'un homme né sourd-muet, où le vit tomber tout à coup en criant : *je ne le suis pas, je ne le suis pas.* C'est là un de ces contes qui servent à gâter tout ce qu'on peut dire de bon pour sa propre cause. Rien ne fait plus de mal à la vérité que de l'assaisonner d'un mauvais mensonge. On est beaucoup mieux fondé à relever le patriarche des Luthériens sur ce qu'il a écrit du mariage dans un sermon prononcé à Wittemberg. Il y déclare net que la continence est impraticable, parce que la conjonction des deux sexes est une chose absolument naturelle. « L'œuvre du mariage » est plus nécessaire, dit-il, que le boire, le manger, etc. » *divinum opus.... magis necessarium quam edere, bibere, purgare, mucum emungere, somno et excubiis intentum esse. Insita est natura atque indoles, æquè ac membra quæ eò pertinent.* On peut lire, outre ce que je rapporte ici, une longue note de Bayle à l'article de Luther. On y trouvera des choses curieuses sur cette matière que le Réformateur a poussée si loin, qu'il semble même avoir voulu exclure la monogamie. Lyserus, auteur du livre intitulé *Polygamiæ Triumphatrix*, n'a pas négligé de mettre à profit quelques endroits des écrits de Luther qui semblent favoriser ce défenseur de la pluralité des femmes. Voy. Thes. 88, § 2 et 89, § 6, *Polygamiæ Triumphatricis.* On y trouve aussi que le Jurisconsulte Oldendorp prit, à l'exemple du Landgrave son souverain, une seconde aide pour fournir à ses besoins. A Oldendorp on peut joindre encore *Caracciol*, qui, s'étant retiré à Genève, après s'être fait calviniste, y prit une seconde femme, à cause, disait-il, que celle qui était restée en Italie, avait refusé de le suivre. Au reste, pour revenir aux expressions outrées de Luther, et de quelques autres de ses sectateurs contre le *Jeûne du Célibat*, je crois qu'il faut les comparer à l'impétuosité d'une eau retenue par une digue. Lorsque la digue est rompue; l'eau se déborde ordinairement avec beaucoup de violence.

Je passe à un autre excès : c'est le déchaînement de Luther contre les Universités qui, à ce que je pense, est l'origine d'un reproche qu'on a fait à ce Réformateur, *d'avoir voulu ramener la barbarie par une espèce de fanatisme qui lui mit dans l'esprit qu'un chrétien ne doit étudier que l'Ecriture Sainte.* C'est ainsi que s'exprime le P. *Simon*, tome I, de sa *Bibliothèque Critique*, ch. 31. Si cela est véritable, Melanchton pensait bien différemment. D'autre côté, les Catholiques attribuaient les progrès du Lutheranisme aux études. *Habent novum dogma sed simpliciter insanum, totos hos tumultus exortos ex linguis et bonis litteris.* C'est ainsi que parle Erasme dans une de ses lettres. Quoi qu'il en soit, on peut voir dans Bayle plusieurs basses et fades plaisan-

excita dans la religion, se fit un mérite devant Dieu et devant les hommes de ne rien céder ni aux Catholiques ni aux Zwingliens.

Une des suites de la ligue de Smalcalde fut la guerre des Protestans en Allemagne, pendant que le concile se tenait à Trente selon les préjugés et la volonté de la Cour de Rome : aussi disait-on alors, que *le courier de Rome portait le Saint Esprit au concile.* Pour le dire en passant, le concile fut transféré de Trente à Bologne, et la neuvième session de cette assemblée s'y tint au mois d'avril de l'année 1547. L'électeur de Saxe et le Landgrave, deux grands mobiles de la guerre des Protestans contre l'Empereur, furent mis au ban de l'Empire. Le motif de cette guerre était, selon ces deux chefs, d'empêcher l'oppression de la doctrine évangélique, et de la liberté de l'Allemagne, ce qui leur fit prendre dans leurs étendards des devises convenables aux motifs qui les armaient. On remarque sur-tout celle du roi de Danemarck : *Tes libérateurs viendront du Septentrion ;* devise très-convenable, dans l'idée des Protestans, aux pays d'où la réforme est venue, et où elle a pris de si profondes racines que, d'autre côté, les Catholiques l'ont nommée à cause de cela l'*hérésie du Nord.* Cette guerre fut désavantageuse aux Protestans. Charles V victorieux voulut les obliger de se soumettre au concile, et peut-être que les Protestans se seraient rendus si le concile eût été libre, et si le Pape n'y eût point présidé. A ces deux points il en faut ajouter un troisième que les Protestans rebattaient sans cesse; c'était de décider les questions par l'Ecriture et les Pères : mais quels Pères ? ceux des premiers siècles. Ces trois articles étaient le refrein perpétuel des docteurs de la réforme : ils les avaient si bien appris à leurs peuples, qu'il était impossible à ceux-ci de les oublier.

Telle était la disposition des esprits chez les Allemands sectateurs de la réforme, lorsque Charles V fit dresser le fameux *Interim* par trois célèbres théologiens allemands, Pflug, évêque de Naumbourg; Helding, titulaire de Sidon, et Agricola, prédicateur luthérien de l'électeur de Brandebourg, et chef de cette espèce de fanatiques connus sous le nom d'*Antimoniens*, dont je parlerai dans le volume suivant. (*a*) Cet *Interim* fut publié au mois de mai de l'année 1548, comme devant être observé en tout ce qu'il établit sur les dogmes, etc., jusqu'à ce qu'un concile général eût décidé de la croyance, et déterminé la foi des Chrétiens. L'*Interim* fut également blâmé et chargé d'injures par les deux partis. L'Empereur fut accusé par les Catholiques de vouloir changer la religion; plusieurs écrivains de la communion romaine, et principalement des religieux, décrièrent ce formulaire. A la vérité, il n'était, en plusieurs de ses articles, qu'un palliatif, tant des opinions catholiques que des protestantes. Les Luthériens (*b*) ne le décrièrent pas moins. Calvin l'attaqua comme les autres, et Bucer dit que l'*Interim allait ramener le papisme.* Cependant cela n'empêcha pas que ce formulaire

---

teries de Luther contre les Universités de son siècle. Je ne crois pas qu'on puisse excuser, dans aucun écrivain, des grossièretés de cette espèce.

On trouve dans Bayle, à l'article de *Catherine de Bore*, deux circonstances remarquables du mariage de Luther. L'une qu'il vanta son mariage comme un coup du ciel ; l'autre, qu'il se maria pour *se dépouiller autant qu'il lui était possible de sa vie papistique.* Cela forme un contraste qui montre assez combien la haine contre le *Papisme* éclatait dans toutes les actions de Luther.

(*a*) *Hospin.* Histor. Sacr. p. altera, p. 354 et seq.

(*b*) Voyez *Hospinien*, ubi sup. il y est appellé *détestable, impie, abominable*, etc.

ne divisât les Luthériens en deux partis; les uns le rejetèrent et suivirent rigidement la doctrine de Luther et la confession d'Augsbourg, les autres acceptèrent les adoucissemens proposés par l'*Interim*, ou plutôt l'indécision de certains points qui y sont rapportés sans explication. Mélanchton fut un de ceux (*a*) qui, par crainte ou autrement, se déclarèrent pour l'*Interim* (*b*), avec des restrictions. Dans cette division du Luthéranisme il se fit encore une subdivision, 1°. d'Impériaux qui n'étaient Luthériens que sur le mariage des prêtres et les deux espèces; 2°. d'*Intérimistes*, qui mêlèrent la doctrine catholique avec le Luthéranisme.

En la même année, le Luthéranisme commença de s'établir dans la Pologne. Il commençait aussi de s'établir dans la république de Venise, ou plutôt le Socinianisme; mais, quoi qu'il en soit, les Vénitiens arrêtèrent le progrès des nouvelles opinions. Bèze commença de se faire connaître, et devint bientôt un *second Calvin*. En l'année 1550, Charles V publia un édit sévère contre tous ceux qui feraient profession d'une autre religion que de la Catholique. Cet édit regardait principalement les Pays-Bas, où la doctrine des réformateurs avait déjà pris racine. Comme il y faisait beaucoup de tort au commerce, l'Empereur l'adoucit en faveur des étrangers. Le concile fut repris à Trente sous Jules III, au mois de mai de l'année 1551. Un peu auparavant, (*c*) Bucer, un des chefs de la réforme, était mort en Angleterre (*d*). Ce théologien fut d'abord Luthérien, ensuite Zwinglien : il n'avait ni la fougue de Luther, ni nia roideur de Calvin. Celui-ci était aux prises à Genève avec Jérôme Bolsec qu'il traitait de Pélagien : aussi le fit-il bannir de Genève et de toute la Suisse.

En l'année 1552, les Protestans confédérés firent la guerre à l'empereur, pendant que le concile de Trente se tenait encore. Un des principaux motifs de cette guerre fut de prévenir l'oppression de la religion protestante. Le roi de France entra dans la ligue. C'est ainsi que la politique lui faisait assister les Protestans (*e*) pour ses propres intérêts, tandis qu'en France il opposait le fer et le feu aux progrès du calvinisme. Le Pape suspendit le concile, et la suspension fut déclarée le 28 avril. Il ne se r'ouvrit que sous Pie II, en l'année 1562, au mois de janvier. La guerre finit par le traité de Passau, où l'on stipula qu'au bout de six mois, à compter du premier août que le traité fut conclu dans la même année, on convoquerait une diète composée de personnes savantes et pacifiques, Catholiques et Luthériens, qui auraient plein pouvoir de conclure une bonne paix dans la religion.

(*a*) Voyez *Hospin.* ubi sup. qui dit que l'on céda *majoris periculi et damni vitandi causâ*, *inter quos Philippus* (*Melanchton*) *præcipuus fuit.*

(*b*) *Abolitâ tamen omni superstitione*, etc. Hospin. ubi sup.

(*c*) Le 17 février 1551, son corps fut déterré et brûlé, sous la reine Marie, en 1557.

(*d*) Dans sa jeunesse il avait été Dominicain. Etant devenu Réformateur, il travailla ardemment pour le parti Protestant, et s'opposa fortement à l'*intérim*, contre l'attente des *zélés*, à cause de son humeur douce et tolérante, pour ne pas dire relâchée, qui leur fit craindre qu'il ne cedât aux volontés de l'empereur. Cette crainte était fondée sur les démarches qu'il fit pour pacifier et réunir les deux partis des Luthériens et des Zwingliens, démarches où, selon les rigides des deux partis, il employa souvent des échappatoires, ou des expressions vagues et équivoques. Cette manière d'agir était d'autant plus du génie de *Bucer*, qu'il s'était assez déclaré pour l'utilité des fraudes pieuses. Voyez une note de Bayle *Dictionn. Critique* à l'article de *Bucer.*

(*e*) Pour mieux s'accréditer dans l'esprit des Protestans d'Allemagne, le roi de France leur faisait accroire qu'il ne punissait que les fanatiques et les anabaptistes.

Vers le même tems, Elizabeth, reine de Hongrie, permit le libre exercice de la nouvelle religion dans ses Etats, et cette religion fit de nouveaux progrès en Pologne, par les différends qui s'élevèrent entre les nobles et le clergé au sujet du droit de juger les causes d'hérésie, dont chacun de ces deux Etats prétendait demeurer saisi. La guerre des auteurs luthériens contre les Sacramentaires se ralluma aussi par un certain ministre luthérien, qui sur-tout avait (*a*) beaucoup d'aigreur en partage. Il faut avouer pourtant qu'il ne rendit nullement service aux Sacramentaires en publiant un (*b*) *recueil de leurs obscurités* au sujet de l'eucharistie. Calvin se mit sur les rangs : il écrivit contre le luthérien, et celui-ci répondit. Calvin répliqua par un écrit dont le titre singulier mérite d'avoir sa place ici. *Le dernier avertissement de Jean Calvin à Joachim Westphale, auquel s'il n'obéit, il sera mis désormais dans l'endroit où Saint-Paul commande qu'on mette les hérétiques opiniâtres.* Quoique ce titre réponde assez à l'humeur peu (*c*) endurante de ce réformateur, on doit pourtant dire à sa décharge que ce titre extraordinaire était bien autant l'effet du goût de son siècle que de son

---

(*a*) Cet homme était un ministre des Luthériens, rigide, fort brutal, et fort emporté. Un théologien protestant, son contemporain, disait de lui, *qu'il était plus propre à panser les chevaux et les mulets, qu'à administrer les sacremens.* Beze a reproché à ce *Westphale* qu'il se moquait de tous les martyrs qui n'avaient pas été luthériens, et, en lui reprochant cela, le défie assez nettement *de mettre seulement le bout du doigt à la flamme des buchers où ces martyrs ont été brûlés.* Il est presque à présumer que des gens si brutaux, et qui supportent si impatiemment les autres, ne supporteraient guères l'ardeur du feu, à moins que l'orgueil et l'opiniâtreté ne se missent de la partie. On peut lire, au sujet de ce Westphale, le dictionnaire de *Bayle* à l'article qui le concerne : mais sur-tout on doit lire dans *Hospinien*, Hist. Sacram. p. 2, p. 409 et suiv. les conférences qu'il eut avec des Sacramentaires. C'est un chef-d'œuvre de paralogismes, d'absurdités et d'injures de la part de Westphale, qui finit le dialogue par une brutalité signalée.

(*b*) *Farrago confusarum opinionum*, etc.

(*c*) Calvin était naturellement colère. J'ai lu quelque part qu'il se plaignait de son humeur ; mais pour avouer un défaut aussi capital, les rechutes éternelles en sont-elles moins odieuses et blâmables ? le P. *Simon* (Saint Jore) rapporte, sur la foi du Jurisconsulte Baudouin, quelques traits de l'humeur de Calvin. *Bibl. Critiq., tome III, chap.* 27. Il y est accusé d'intolérance et de vanité : sur ce dernier article, on dit « que Calvin avait des gens apostés, *Præcones*, pour » publier ses louanges. . . . » A l'égard de l'intolérance, il est impossible d'en justifier Calvin. On peut dire qu'il plaida la cause de l'église romaine, lorsqu'il soutint, après le supplice de Servet, qu'on doit punir les hérétiques de mort. On trouve que Luther a soutenu la même chose dans une de ses *Postilles. Magistratus. . . . hæreticos, ut in verum numen contumeliosos . . . . coercet*, etc. Les successeurs et les disciples de Luther, Westphale et autres ont eu les mêmes principes. Voy. Hospin. *Hist. Sacram.* ubi sup. *Dudith* a aussi reproché l'esprit d'intolérance aux Réformateurs, ses contemporains, dans quelques lettres insérées parmi les écrits des Sociniens. Pourquoi se récrier, après cela, contre *les persécutions du papisme*? En supposant que nous sommes tous *relativement hérétiques*, l'intolérance deviendra peut-être moins injuste et moins cruelle. Au reste, il est aisé de montrer, par des exemples, que l'intolérance serait fort du goût des ecclesiastiques protestans. Sans parler de ce *Dathenus*, qui eut la hardiesse d'accuser Guillaume I d'athéisme, parce qu'on laissait aux Cath. Romains le libre exercice de la religion : tout le monde sait à quel point l'intolérance fut portée dans les commencemens de l'Arminianisme. Dans le dernier siècle, les ministres des Provinces-Unies, voulurent interdire toute résidence publique aux prêtres catholiques, et même empêcher qu'à l'avenir on en admit de nouveaux. Voy. pag. 431 des *Résolutions* de Wit. Les Etats, si estimables par leur sagesse et par leur prudence, refusèrent d'autoriser un zèle qui n'était nullement conforme à la charité de l'évangile. Si l'on veut voir outre cela jusqu'où l'intolérance des ecclesiastiques peut aller, malgré les barrières qu'on lui oppose dans les Etats Protestans, on doit lire la lettre de Limborch à Lock, qui est la 16e. du tome II des *Œuvres diverses* de ce dernier ; la lettre dix-huitième qui est la réponse, et la lettre dix-neuvième où l'on trouve une citation remarquable sur l'intolérance des Protestans. On doit lire aussi les *Mémoires pour servir à l'Histoire du Consensus*, où l'on rapporte des exemples d'une conduite assez semblable à celle qu'on reproche aux Const. . . . . *signez, et croyez ce qui vous plaira.*

humeur. Calvin donna des prenves de son intolérance en faisant brûler (*a*) Servet à Genève, le 27 octobre de l'année 1553. Les Protestans ont essayé de justifier cette action, et le moins qu'on ait dit chez eux pour excuser le réformateur, a été que cette excessive sévérité *était un reste de papisme.* Quoi qu'il en soit, les Catholiques se prévalurent de ce supplice pour justifier la manière dont ils traitaient eux-mêmes les hérétiques, sur-tout en France, où les dénonciations des hérésies et les censures réitérées de la Faculté contribuaient à allumer les bûchers destinés à brûler les Protestans.

En 1555, les contestations sur la religion, qui avaient toujours continué à la diète d'Augsbourg, s'y terminèrent par une espèce de tolérance provisionnelle, dont on convint jusqu'à la tenue d'un concile général ou national. On accorda donc que, de part et d'autre, on exercerait librement sa religion et les usages qui en dépendent, sans être forcé au contraire; que chacun établirait dans son pays la religion qu'il voudrait, et que tout ecclésiastique qui abandonnerait l'ancienne perdrait ses bénéfices sans être noté d'infamie. Il fut aussi permis aux Protestans de conserver ceux qu'ils avaient enlevés aux Catholiques pour les appliquer aux usages de leur réforme. Les princes protestans eurent droit de nommer à l'avenir des assesseurs et des conseillers de leur parti à la Chambre impériale, et, à cet effet, la formule du serment, qui commençait *au nom de Dieu et des Saints*, y fut changée en celle-ci, *au nom de Dieu et des saints Evangiles*, afin qu'elle pût être commune aux deux partis. Le Pape (Paul IV) cria fortement contre ce décret, et peu s'en fallut qu'il ne menaçât l'empereur des foudres du Vatican. Les Protestans, répandus en Autriche et en Bavière, voulurent se prévaloir du décret d'Augsbourg, mais on ne voulut accorder aux Autrichiens que la communion du calice. La Pologne se mit aussi sur les rangs, pour faire au Pape certaines demandes qui marquaient de l'inclination pour la nouvelle doctrine, comme les deux espèces à la communion, le mariage des prêtres, la messe en langue polonaise, l'abolition des annates, un concile national. Il paraît que ces demandes n'eurent point de suite, et qu'on fut content de ce que le Pape promit, tant d'un concile que de la réforme qu'il faisait semblant de soubaiter.

Le nombre des Calvinistes augmentait si fort en France vers l'année 1558, que les anciens Catholiques commencèrent de craindre une révolution de religion. Plusieurs grands de la cour étaient à la tête des Calvinistes, et même le roi de Navarre; ce qui donna beaucoup de courage au parti, jusques-là que, dans Paris, on chantait assez publiquement les pseaumes de Clément Marot. En Allemagne, l'empereur Ferdinand essaya de persuader aux Protestans de s'en rapporter à un concile général, mais ceux-ci répondirent, comme auparavant, que le concile devait être libre, convoqué en Allemagne, sans la présidence du Pape : en un mot, ils refusèrent ce qu'ils appelaient *un concile papal*, et demandèrent la confirmation de leur religion selon le traité de Passau et le décret de la diète d'Augsbourg, dont j'ai parlé. Dans les Pays-Bas, le fer et le feu que l'on employait contre les par-

(*b*) On trouve dans le *Sorberiana* un passage (non imprimé, dit-on) d'une lettre de Calvin, conçue en ces termes : « J'apprends que Servet doit être bien-tôt ici (à Genève) si cela est, je » ferai qu'il n'en sorte jamais en vie. » Je veux croire, pour l'honneur de Calvin, que ce passage est supposé.

tisans des nouvelles opinions n'en empêchèrent pas l'accroissement, parce que ces pays étant devenus le théâtre de la guerre entre la maison d'Autriche et la France, les Suisses et les autres Protestans qui servaient dans les armées contribuaient ainsi à entretenir la nouvelle religion dans ces provinces. Ce fut là le premier motif de l'établissement de l'inquisition en Flandre et dans les antres provinces des Pays-Bas, mais ce ne fut pourtant qu'après la paix de Cambrai, conclue au commencement de l'année 1559, que Philippe II, roi d'Espagne, prince également bigot et impitoyable, pensa sérieusement à établir ce redoutable tribunal chez les Flamands. Pour mieux en venir à bout, on érigea trois évêchés en archevêchés, et l'on fit treize nouveaux évêchés, sous prétexte, disait-on, que le pays étant investi d'hérétiques, il lui fallait de nouveaux pasteurs pour le garder. De son côté, Henri II, roi de France, ponrsnivit les Luthériens et les Calvinistes de son royaume beauconp plus rigoureusement qu'auparavant. Entre ces derniers, Anne du Bourg, conseiller an Parlement, souffrit le snpplice du feu, autant peut-être pour avoir parlé trop librement devant le roi à la mercuriale du Parlement, que pour l'hérésie qui lui était attribuée. Il se fit un si grand nombre d'exécutions, que les princes protestans d'Allemagne crurent devoir intercéder pour ceux de France : mais les persécntions n'empêchèrent pas ces religionnaires de tenir lenr premier synode à Paris, le 15 mai de l'année 1559, et François Morel de Colonges y présida. On régla dans ce synode la forme et la discipline des Eglises : dans la suite, on y fit plusieurs changemens. Cependant les persécutions et les supplices irritaient les esprits au lieu de les intimider. La haine et la fureur de parti commencèrent d'éclater en 1560, par une conjnration contre les Guises. Cette haine et cette fureur continuèreut long-tems de part et d'autre, et causèrent de grands désordres dans le royanme.

J'ai dit que les Vaudois s'étaient unis de sentiment avec les Zwingliens : on les persécuta dans le même tems qu'on persécntait en France leurs frères Calvinistes et Luthériens. Ils prirent les armes, du consentement seulement d'une partie de leurs *barbes* ou ministres, tous n'ayant pas voulu approuver cette espèce de rebellion, et ils maltraitèrent les tronpes du duc de Savoie, qui leur accorda, an mois de juin de l'année 1561, la liberté de conscience, avec quelques endroits pour prêcher et tenir lenrs assemblées. Cela déplut si fort au Pape, qu'il ne put s'empêcher de déclamer contre le duc de Savoie, opposant à sa conduite celle du roi d'Espagne, Philippe II. Les ministres de ce dernier ayant découvert nn nombre considérable de Luthériens dans les montagnes de Naples, le roi catholique avait fait pendre, ou brûler, ou périr dans les galères tous ces Lutbériens. Il croyait sans doute en passer pour meilleur chrétien à la cour de Rome, et avoir beaucoup édifié par cette action les partisans de l'ancienne religion. Quelques mois avant la tolérance accordée aux Vaudois par leur souverain, le pape avait résolu, en partie malgré lui, de r'ouvrir le concile de Trente, et s'était déterminé d'envoyer des nonces à tous les princes protestans pour les inviter à ce concile : mais tous les protestans refusèrent, en déclarant qu'ils ne connaissaient point la jurisdiction du Pape, ni ce pouvoir qu'il s'attribuait d'assembler un concile général.

En France, il y eut la même année, au mois d'août, un colloque à Poissi, dans le temps que les Protestans étaient presque les plus forts, et au milieu des

plaintes qui éclataient assez ouvertement dans tout le royaume contre les excès de la cour de Rome et l'ignorance du clergé. Un député du tiers-état osa bien se déclarer contre ces excès, et demander dans l'assemblée qu'on diminuât les revenus du clergé, et d'autres choses pareilles, beaucoup plus capables de l'effrayer qu'un changement dans la religion. La politique de Catherine de Médicis la faisait agir alors pour cette nouvelle religion, quoique, dans le cœur, la vieille et la nouvelle lui fussent également indifférentes. Elle écrivit au Pape en faveur du colloque de Poissy, et lui demanda, dans sa lettre, la réformation de divers points, qui auraient pu réunir les Calvinistes de France aux Catholiques, si la cour de Rome eût accordé ce qu'on demandait. On a dit que cette lettre fut écrite à la persuasion de Jean de Montluc, évêque de Valence, qui favorisait le calvinisme : mais, malgré des dispositions si belles en apparence, le colloque de Poissy se rompit sans que, de part et d'autre, on se fût rapproché sur le moindre article. Cependant chacun ne (*a*) s'en glorifia pas moins d'avoir battu en ruine les argumens opposés. C'est-là le sort de ces disputes où l'on veut mettre certaines matières au niveau de l'esprit humain. Si, de part ou d'autre, on croit avoir gagné des prosélytes à la cause débattue, on (*b*) se félicite, et c'est beaucoup si l'on ne se croit un apôtre. Beze, qui présidait pour les réformés, ne put assez se modérer sur l'eucharistie au gré des prélats présens. Le cardinal de Tournon parla de rompre dès la première conférence *avec ces nouveaux évangélistes*. Le cardinal de Lorraine voulait à la vérité qu'on joignit la Sainte Ecriture aux décisions de l'Eglise Romaine, des conciles et des Pères, mais c'était l'*Ecriture expliquée selon le sens de l'Eglise*. Il voulait aussi que les Protestans se rendissent sur le point de l'eucharistie. Claude Despenses attaqua la vocation des ministres, et Bèze récrimina par la simonie qui se mêle dans l'ordination des évêques. Le jésuite Lainez dit des injures aux Protestans, et les appela des loups, des singes, des serpens. Cependant ces mêmes Protestans, qui voyaient à leur tête des princes et d'autres grands-seigneurs de la cour, obtinrent un édit assez favorable au commencement de l'année 1562. Cette tolérance, quoiqu'incertaine et toujours exposée à de fâcheuses révolutions, comme on l'éprouva bientôt après, multiplia tellement les Protestans, que, selon (*c*) *Fra-Paolo, ils avaient alors deux mille cinquante prêches*. Le prince de Condé, un de

---

(*a*) « Ceux de l'Eglise Romaine se vantèrent d'avoir bien rembarré les ministres, lesquels . . . » comme plusieurs demandaient instamment comment se portaient les affaires, quelqu'un » répondit hautement que la messe était bien malade, et qu'ils l'avaient laissée aux hocquets » entre les docteurs, entendant par ce mot de *hocquets* les mots de *Hoc est corpus*. » Beze Hist. Eccles., L. IV, pag. 589.

(*b*) C'est le sujet d'une jolie épigramme de Rousseau.

Un Mandarin de la Société
A des Chinois prêchait le culte nôtre,
Un Bonze, etc. . . . . .
. . . . . .
Le Moine dit, graces à mon talent,
De ce Chinois j'ai fait un Prosélyte.
Béni soit Dieu, dit l'autre en s'en allant,
J'ai converti cet honnête Jésuite.

(*c*) *Histoire du Concile de Trente*, L. VI. Voy. aussi *Histoire Ecclésiastique* de Beze, L. IV, si je ne me trompe.

leurs chefs, proposa aux Luthériens de s'unir pour travailler tous ensemble à obtenir un concile libre qui repassât, ou, pour mieux dire, qui détruisit tout ce qui s'était fait jusqu'alors à celui de Trente. Il est certain qu'on jouait à ce dernier une espèce de *comédie papale*, où l'*intrigue*, qui paraissait se former au désavantage de la cour de Rome, devait se *dénouer* en sa faveur dans le *dernier acte*. Outre l'union, le prince de Condé demandait quelques secours aux Protestans d'Allemagne pour continuer la guerre contre les Catholiques. La bataille de Dreux, où les deux chefs, Condé et le Connétable, furent réciproquement pris prisonniers, et l'assassinat du duc de Guise, furent ce qu'il y eut de plus remarquable dans cette guerre, à moins qu'on ne veuille y joindre, à la honte des deux partis, la destruction et la profanation des choses sacrées, le massacre des prêtres et des ministres, les persécutions antichrétiennes qu'on fit souffrir aux hérétiques que l'on voulait ramener, etc. La paix se fit au commencement de l'année 1563, plus à l'avantage des Catholiques que des Religionnaires. Malgré cela, les Romains et les autres partisans du Pape furent mécontens *d'une paix donnée à des hérétiques*.

La dernière session du concile de Trente se tint le 3 décembre de l'année 1563. Toute espérance de réunion entre les Catholiques et les communions séparées d'eux finit avec le concile. Depuis ce tems-là, les guerres, les controverses outrées, les persécutions, et les autres excès qui sont dus à cet esprit de parti qui nourrit et entretient les schismes, mais que l'on couvre du beau prétexte de sauver les ames et de faire fleurir le royaume de Jésus-Christ, tout cela, dis-je, a rendu la réunion impraticable. A la haine réciproque, et aux autres passions qui empêchent la réconciliation des Chrétiens, il faut ajouter l'intérêt des grands et la politique du siècle, qui veut que les choses restent au point où elles sont. Il y a tel pays dans le monde où *papiste* signifie moins un homme de la religion du Pape, qu'un homme élevé dans des maximes trop favorables au pouvoir des rois: et l'on oserait presque assurer que le progrès du *papisme* y paraît d'une conséquence plus affreuse que celui du déisme et de l'indifférence dans la religion.

En terminant cet abrégé historique, des commencemens de la religion protestante au tems que le concile de Trente finit, je prends ce tems pour la véritable époque de l'établissement de cette religion. On peut dire que, dès-lors, l'Europe commença *à la reconnaître*, et que, depuis cette époque, la religion protestante étant devenue, et par la possession et par les traités, maîtresse légitime de plusieurs Etats considérables, les ecclésiastiques romains, quoique toujours ses ennemis capitaux, furent contraints de la traiter, du moins extérieurement, comme légitime. Au reste, j'ai évité de m'étendre dans cette dissertation succincte sur toutes les voies de conciliation, de réunion et de pacification proposées depuis les commencemens de Luther jusqu'à la fin du concile, pour *ramener les brebis égarées au bercail*, et sur les disputes peu *évangéliques* qui s'élevèrent entre les Zwingliens et les Sacramentaires, dont on trouve un ample détail dans l'*Histoire sacramentaire* d'Hospinien. A l'égard des projets de réconciliation proposés depuis le concile, il suffira d'indiquer en peu de mots ces réunions, proposées de tems en tems par des particuliers ou par des synodes, entre les communions différentes, Catholiques, Luthériens et Calvinistes. Celle des Luthé-

riens et des Calvinistes a été tentée dans le colloque de Montbéliard, en 1586, et dans plusieurs synodes tenus tant à la fin du seizième siècle que dans le dix-septième. Je trouve dans le seizième qu'en l'année 1570, au mois d'avril, il se tint à Sendomir, en Pologne, un synode général entre les ministres des confessions d'Augshourg, de Suisse et de Bohême, où l'on déclara que ces trois confessions s'accordaient, dans les points capitaux, avec l'Ecriture. A l'égard de l'affaire de l'eucharistie, on (*a*) s'expliqua, suivant la confession de Saxe, par ces paroles : « Nous nous accordons à croire » unanimement et à confesser que Jésus-Christ est vraiment et substantielle» ment présent dans la communion.... La présence substantielle de Jésus» Christ n'est pas seulement signifiée par la cène, elle est même rendue » présente, distribuée et donnée à ceux qui y mangent, les signes étant » joints à la chose même et n'étant nullement nuds, selon la nature des » sacremens ». Je ne doute pas qu'un lecteur intelligent ne sente l'équivoque et l'obscurité de ces termes. Quoi qu'il en soit, cet accord fut ratifié en 1573, au synode de Cracovie; en 1577, à celui de ....; en 1583, à celui de Wladislaw; et enfin à celui de Thorn, en 1595. La même réunion fut l'objet du colloque de Montbéliard. Les théologiens luthériens, dont les principaux étaient (*b*) Jacques André ou d'André, et Luc Osiander, y disputèrent sur les points controversés contre Théodore de Bèze, Musculus et quelques autres. La conférence se termina sans rien faire, après avoir duré neuf jours. Les Luthériens refusèrent la *main de fraternité* à Bèze, offrant seulement de la donner en *signe d'humanité*. Bèze la refusa, en déclarant qu'il ne la recevait point de ceux qui refusaient de le reconnaître pour frère. (*c*) Le synode tenu à Vitré en l'année 1583, avait aussi chargé le ministre Chandieu, et à son défaut de Serres, d'un projet de réunion avec les Eglises d'Allemagne. Les éloignemens des Luthériens n'empêchèrent pas que (*d*) celui de Charenton, tenu en 1637, ne déclarât les *frères* luthériens admissibles à la communion des Eglises réformées sans faire abjuration, et capables d'être vrais et légitimes parrains des enfans qu'ils présenteraient au baptême. Paræus, théologien protestant, travailla aussi pour la réunion de ces deux partis vers l'année 1614. Environ dix-sept ans après, il y eut une conférence à Leipsck entre les théologiens des deux communions. A peu près dans le même tems, un certain Duræus, écossais, voulut aussi se mêler de cette réunion, et fut même aidé dans ce grand projet par des évêques d'Angleterre. Dans la suite, il étendit son projet, et voulut réunir tous les (*e*) Chrétiens.

(*a*) *Convenimus ut credamus et confiteamur substantialem præsentiam Christi non significari duntaxat minimè sed verè in cænâ eo vescentibus, repræsentari, distribui et exhiberi Corpus et Sanguinem Domini, symbolis adjectis ipsi rei nudis, secundum sacramentorum naturam*, etc.

(*b*) Jacques André, surnommé *Schmidlin*, à cause qu'il était serrurier de son métier. Cet homme se fit théologien, et fut ministre du parti des Luthériens *Ubiquistes*, pour le malheur de l'Allemagne, dit *Hospinien*, *Hist. Sacram.* part. alter. pag. 664, *totius Germaniæ fato Theologus factus est*. Le même auteur qui me fournit cette petite relation du Colloque de Montbéliard, le traite d'*homme monstrueusement hardi, et impudemment ambitieux*, *homo monstrosissimè audax, et impudentissimè ambitiosus*.

(*c*) Voy. *Actes des Synodes Nationaux*, tome I, XII. Synode.

(*d*) Idem, tome II, XXVI. Synode.

(*e*) Voy. Dict. de Bayle, articles *Durœus* et *Ferry*.

La réunion fut aussi entreprise en l'année 1651, entre les Catholiques et les Luthériens, à l'occasion du landgrave de Hesse Ernest qui s'était fait Catholique. La conférence se tint à Rhinfeld entre sept théologiens, trois de la confession d'Augsbourg et quatre de la romaine. On dit qu'un de ces derniers avoua qu'on ne pouvait prouver la suprême jurisdiction du Pape, ni par l'Ecriture ni par les décrets de l'Eglise.

Dans la république des lettres, du mois de mars année 1687, il est parlé de l'ouvrage d'un Luthérien, où la réunion entre la confession d'Augsbourg et la religion évangélique est proposée en vingt-quatre articles, dix-huit dogmatiques, et six pratiques. Il ne paraît pas que l'auteur et son projet aient jamais été avoués. Je n'ai rien dit du *Diàlecticon*, ou conciliateur de Mathieu Bochart : mais en voici un que je ne dois pas oublier. C'est M. Jurieu, qui se mit aussi sur les rangs. Pour réunir, selon lui, plus efficacement les Luthériens et les Calvinistes, il fit un ouvrage intitulé, *Consultation amiable sur la paix entre les Protestans*. Je n'ai pas lu ce livre, et je suis obligé de m'en rapporter à l'extrait qu'en donne l'évêque de Meaux (Bossuet) dans son *Histoire des Variations*, etc. Il paraît par cet extrait que le fort du livre consiste en des récriminations contre les Luthériens, et que l'on y étale bien des contradictions dans le système de la grace et de la justification, défendu par les Luthériens : contradictions qui ont augmenté en renonçant aux principes de Luther. On y étale aussi les défauts de l'*ubiquité*. On traite fort mal ce dogme, et l'on prétend qu'il renferme l'Eutychianisme.... Tant de reproches finissent pourtant par l'offre d'une tolérance mutuelle que M. Jurieu propose. C'est une espèce de compensation, dit le Prélat : *passez-nous telle erreur, nous vous en passerons telle autre beaucoup plus étrange*, etc. Je laisse le reste de cet extrait, où le prélat pousse assez vivement le ministre. Ma dissertation ne doit pas être un traité de controverse.

Je ne dois pas oublier que, dans notre siècle, le roi de Prusse défunt a travaillé aussi à la réconciliation des Luthériens et des Calvinistes, et que B. Pictet, célèbre ministre de Genève, a écrit en faveur de cette réconciliation : mais, jusqu'à présent, les derniers projets n'ont pas été mieux favorisés que les premiers.

A l'égard des projets de réunion entre les Catholiques et les Calvinistes, voici ce que je trouve de plus remarquable. D'abord il ne faut pas oublier les livres qui ont été faits pour modérer cette obstination prétendue chrétienne qui représente à chaque parti les points contestés comme autant de guides infidèles qui éloignent du chemin des Cieux. Camus, évêque de Belley, est compté pour un des premiers qui ont essayé de ramener les réformés par cette modération. Il publia pour cet effet l'*Avoisinement des Protestans à l'Eglise romaine*. Véron fit ensuite (*a*) *la Règle générale de la foi catholique*. L'évêque de Meaux (Bossuet) ne donna que long-tems après son *Exposition de la foi catholique*. Mais ces livres ne pouvaient servir qu'à

(*a*) *Veron*, qui avait été Jésuite, et qui, selon le P. *Simon*, tome I, lettre 32, ne quitta la société que pour travailler plus librement à la conversion des Caraïdes (Calvinistes), dédia son livre au clergé en 1645. Le P. *Simon* loue beaucoup ce petit livre, et dit que les belles maximes dont il est rempli venaient plutôt du cardinal de Richelieu que de Veron qui n'était qu'un instrument employé par le Cardinal.

ramener les particuliers dans le sein de l'Eglise catholique. George Wicellius travailla, presque dès le commencement du schisme, à une réunion générale. Dans cette vue (*a*) il fit nn petit ouvrage, peu connu aujourd'hui, mais qui mériterait de l'être à cause de sa modération, et de la manière dont il se déclara sur les fautes des denx partis. George Cassander vint quelque tems après lui, et publia la *consultation* si connue, sur laquelle Grotius a fait des notes. Il publia aussi un traité (*b*) *du devoir d'un homme de bien dans les troubles de l'Eglise*. Ces ouvrages déplurent également aux deux partis, et sur-tout aux Catholiques, entre lesquels les uns lui reprochèrent d'avoir trop accordé aux Protestans, les autres d'avoir cru que l'hérésie n'est point uu obstacle au salut, et qu'il suffit de croire en Jésus-Christ et à la doctrine contenue dans le symbole. Après la *consultation* de Cassander qui travaillait par ordre de l'empereur Maximilien II, le plus considérable des ouvrages publiés pour la conciliation des deux communions est certainement la *Méthode du cardinal de Richelieu*, à laquelle les ministres opposèrent une réponse. Selon le père Simon (*c*), Du Laurent, qui avait été ministre en Languedoc, fut beaucoup employé pour ce grand ouvrage, et sur-tout il fut chargé d'une partie des extraits de l'antiquité qui pouvaient servir à la réunion. Cependant il parait, par (*d*) le récit du père Simon, que l'on comptait beaucoup plus sur l'adresse et sur la douceur, que sur la force des argumens. Quoi qu'il en soit, voici en peu de mots quelques particularités de la manière dont le cardinal voulait qu'on s'y prît pour tenter la réconciliation. On devait tenir une conférence à Paris, où l'on n'aurait disputé que sur six ou sept des principaux points qui séparent les denx communions. On n'y aurait, dit-on, allégué ni pères, ni conciles, ni tradition. On avait résolu de n'employer dans la conférence que la Bible de la version de Genève. On devait éviter les préliminaires, parce que cela sert d'ordinaire à prévenir les auditeurs, et l'on se souvenait encore du mauvais effet qu'avait produit le discours de Bèze au colloque de Poissy. Le cardinal de Richelieu, armé des raisons et des argumens que lui avaient fournis les savans qu'il avait employés pour cet effet, devait entrer en lice contre les ministres, et leur tenir tête dans cette dispute. Supposé qu'on eût vu quelque apparence de réunion, on aurait évité certains mots capables d'aigrir l'esprit des zélés Calvinistes : par exemple, au terme de *transubstantiation* on aurait substitué celui de *changement réel*. On ajoute que la mort du cardinal de Richelieu fit échouer le projet, et que le cardinal Mazarin, à qui l'on proposa de le reprendre, répondit qu'il fallait renvoyer la chose à un tems plus favorable. De Marca, archevêque de Paris, et de Goudrin, archevêque de Sens, se proposèrent aussi de faire réussir cette méthode du cardinal de Richelieu.

Je dois mettre entre Cassander et le cardinal de Richelieu, Jean de Serres, ministre savant, et auteur de l'*Inventaire de l'histoire de France*. Ce ministre publia en 1597 un ouvrage où il entreprenait de concilier les deux partis, sous ce titre, *De fide catholicâ, sive de principiis relligionis christianæ communi omnium christianorum consensu semper et ubique ratis*. On peut voir

(*a*) *Methodus Concordiæ Ecclesiasticæ*, imprimé à Leipsick en 1537.
(*b*) *De Officio pii ac publicæ tranquillitatis veræ amantis viri in Relligionis dissidio.*
(*c*) Lettre prem. du tome prem. des lettres du P. *Simon*.
(*d*) Le P. *Simon* dit qu'il le tenait de *Du Laurent* même. Voyez lettre I et VI du tome I.

le titre plus au long dans la *Bibliothèque des historiens de France* du père le *Long*, page 952, avec diverses particularités qui concernent l'auteur et l'ouvrage, lequel ne contenta aucun des partis. On y dit aussi que de *Serres sentit les pointes des autres ministres* pour avoir fait imprimer ce livre; et que Beze et les ministres de Languedoc ne purent le détourner de ce dessein. Pour le premier de ces faits, on cite Cayet, qui était un ministre (*a*) ex-calviniste, déposé par le synode tenu à Saumur en 1596. Le synode suivant, qui se tint a Montpellier en 1578, condamna deux ouvrages sur la réunion, l'un français, sous le titre *d'Avis pour la paix de l'Eglise et du royaume de France*, l'autre latin, sous celui d'*Apparatus ad fidem catholicam*. Il est surprenant que ce synode n'ait fait aucune mention de (*b*) De Serres.

Entre les Protestans d'Angleterre, Jacques I, roi d'Angleterre, parait avoir souhaité cette réunion des partis, du moins il penchait assez pour la tolérance : mais, quand même il aurait essayé d'aller plus loin, la nature lui avait refusé les qualités nécessaires pour l'exécution de cet ouvrage, et ne l'avait orné que de celles qui convenaient mieux à un régent de collége qu'à un souverain de trois Royaumes. Je joins à ce Prince, *Casaubon* et *Grotius*, moins comme conciliateurs déclarés, que comme deux grands hommes capables de réunir les esprits, infiniment supérieurs, pour le génie, au monarque des trois Royaumes, et qui souhaitaient sincèrement la paix du Christianisme.

En Suède, un évêque suédois, nommé Jean Mathias, écrivit une lettre en 1656 à Charles Gustave, par laquelle il exhortait fortement ce Prince à travailler pour la réunion des Chrétiens. Cet évêque suédois eut le sort d'être déposé par les états de Suède en 1664. Je ne dois pas laisser passer le célèbre Pufendorf, qui, après avoir lu la *Démonstration évangélique* de M. Huet, évêque d'Avranche, crut que la méthode de cet auteur pouvait être employée à la réconciliation des Catholiques et des Protestans. « Il se » rendit, nous (*c*) dit-on, presque garant du parti Luthérien.... La proposi» tion fut faite à M. Huet.... Celui-ci jeta le plan et le fondement de l'ou» vrage.... mais, outre l'indifférence des Catholiques sur le projet de réu» nion, et une entière opposition dans les principaux Protestans qui se » trouvaient à Paris..... les préparatifs que l'on faisait dès-lors à la révoca» tion de l'édit de Nantes avaient si fort effarouché les esprits des ministres » et l'assemblée de Charenton, qu'ils se défièrent des invitations amiables » de M. Huet.

» Le ministre d'*Huisseau*, qui (*d*) publia environ l'année 1670 à Saumur *la Réunion du Christianisme*, sans nom d'auteur ni de libraire, doit trouver sa place entre les conciliateurs. Ce livre fit beaucoup de bruit. On le réfuta

---

(*a*) Voyez sur *Cayet*, qu'on a souvent mal nommé *Cayer*, son article dans le Dictionnaire de Bayle.

(*b*) Je trouve dans les *Actes des Synodes Nationaux*, pag. 209 du premier volume, article XXI du Synode de Saumur, que de Serres, (apparemment Jean de Serres) fut chargé de repondre à Cayet. A l'egard de De Serres, on lit dans d'Aubigne que de Serres se revolta, et qu'il fut un des quatre ministres qui assurèrent à Henri IV qu'on pouvait se sauver dans la Religion Romaine.

(*c*) L'abbé de *Tilladet*, dans sa préface des *Dissertations sur diverses matières de la Religion et de Philologie*.

(*d*) Il paraît, par la préface du livre, que l'auteur avait plus de soixante ans quand il le publia. Quoi qu'en puissent dire les *dévots*, cet auteur semble avoir travaillé de bonne foi.

en 1671 par un autre qui a pour titre *Examen du livre de la réunion*, etc. Selon (*a*) le père *Simon*, « d'*Huisseau* imite la méthode de Descartes, et » veut (*b*) qu'on fasse abstraction de toutes les religions, comme ayant » toutes quelque défaut.... et c'est, selon le conciliateur, le seul moyen » d'établir une religion exempte d'erreur ». Il ramène à l'Ecriture toute simple celui qu'il suppose ainsi dépouillé de tous préjugés. Le père *Simon* croit aussi que l'ouvrage de d'Huisseau était celui de presque toute l'école de Saumur. Il avait communiqué son dessein à plusieurs ministres de province qui l'avaient approuvé, mais il (*c*) fut abandonné à la rigueur du synode, qui le déposa au mois de septembre de l'année 1670.

Avant lui, *La Milletière* s'était vu exposé à la nécessité de changer de religion, pour le service qu'il avait voulu rendre aux deux partis, en cherchant à les réconcilier. Les théologiens de Charenton le rendirent odieux : il fut excommunié. J'ai lu aussi dans l'apologie de la *Réunion du christianisme*, que le savant Samuel Petit avait aussi conçu le projet de concilier les religions. Le ministre Alexandre d'Ize fut plus heureux que d'Huisseau. Après avoir publié en 1677 un ouvrage intitulé *Propositions et moyens pour parvenir à la réunion des deux religions en France*, il manqua seulement d'être déposé, parce que le synode n'osa l'entreprendre. On se contenta de le suspendre en quelque façon, et *pro formâ*. Du reste, l'ouvrage de d'Ize ne plut à aucun des deux partis. On peut voir dans le Dictionnaire de Bayle ce qui en fut cause et ce que c'était que ce livre.

Il paraît aussi par les extraits que le père *Simon* a donnés (*d*) d'un synode tenu par les réformés de Pologne en 1645, qu'en plusieurs choses ils ont voulu se rapprocher des Catholiques, comme, par exemple, sur l'eucharistie : il est vrai pourtant que le sentiment de ces Polonais touchant cet article, paraît favoriser également le Luthéranisme.

Je crois pouvoir mettre au rang des conciliateurs Forbésius, célèbre théologien d'Ecosse (*e*). Il est un de ceux qui ont montré le plus de modération parmi les théologiens protestans. Il n'a pas craint de justifier les Catholiques romains de l'idolâtrie qu'on leur attribue dans l'adoration de l'eucharistie, et il convient de bonne foi que la plus grande partie des disputes de religion consiste dans les mots plutôt que dans les choses même.

On trouve dans le mois d'avril 1684, de la république des lettres, un projet de réunion proposé aux Protestans par Spinola, évêque de Tina en Croatie. Mais les Protestans doutèrent généralement de la sincérité de ce projet, que l'on crut n'être qu'un manége de politique. On peut voir dans la république de Bayle quelques réflexions auxquelles le projet donna lieu. Un certain *Prætorius*, Prussien, publia l'année d'après un autre projet de

(*a*) Lettres, tome I, lett. VI ; on y dit que Le Fèvre corrigea les épreuves de ce livre, que Capel, fils de Louis Capel, et quelques autres, eurent aussi connaissance de cet ouvrage.

(*b*) Voy. la page 116 du livre, à l'endroit qui commence : « après cela pour bien faire, il faut » se dépouiller de tous ces malheureux préjugés, etc., » et pag. 122, chap. 3.

(*c*) Selon l'auteur de l'*Examen du livre de la Réunion*, etc. D'Huisseau était un Déiste et un disciple d'Hobbes ; et cela, parce qu'il ramène le chrétien aux premières vérités, comme elles sont énoncées dans l'Ecriture, que pour le reste il penche vers la tolérance, etc.

(*d*) *Lettres choisies*, tome III, lett. VI, le P. *Simon* dit que ce Synode a été imprimé à Berlin en 1650.

(*e*) Sur-tout dans l'ouvrage intitulé *Considerationes modestæ et pacificæ controversiarum*, publié en 1658.

réunion, qui, suivant ce qu'on peut juger de l'extrait du même Bayle, n'était recommandable en rien, puisqu'il lui manquait l'autorité des Souverains, et à son auteur les qualités qui forment un auteur habile et judicieux.

J'aurais dû parler de Baudius, puisque, selon son propre aveu (*a*), il s'était entêté du même projet. Aurait-il été plus heureux en Hollande que les autres pacificateurs en France, en Suède et ailleurs? Non, s'il m'est permis d'en juger par les tristes suites (*b*) d'un pareil projet conçu par un ministre des Memnonites en Hollande.

Je finis par Poiret la petite liste que je donne ici de ceux qui ont essayé de parvenir à une réunion. Cet auteur publia, en 1687, *la paix des bonnes ames dans tous les partis du christianisme, sur les matières de religion, et particulièrement sur l'eucharistie.* Les bonnes ames, selon cet auteur, sont ceux qui ne s'arrêtent qu'à l'essentiel de la religion chrétienne, sans s'embarrasser de ce que les controverses attaquent, qui, selon lui, n'est qu'un accessoire du christianisme. Dans cet accessoire, les uns peuvent éviter l'abus, et les autres trouver de l'utilité, chacun suivant la portée ou l'état de sa conscience. Il est même possible que les gens sages et éclairés fassent un bon usage de cet accessoire, par condescendance pour la conscience d'autrui, suivant le précepte de Saint Paul, *de se faire tout à tous*, et suivant la grande maxime du christianisme, qui veut qu'on ne *scandalise* personne, et qu'on supporte la faiblesse de ceux qui sont encore *enfans dans la foi.* Il tâche aussi de concilier les sentimens des Catholiques, des Luthériens et des Evangéliques ou Réformés, sur l'eucharistie, ou de montrer tout au moins qu'ils peuvent avoir tous raison dans leur croyance et dans leur pratique. Sur ce dernier article, je suis persuadé que la tolérance serait très-possible, s'il plaisait aux théologiens des trois partis de ne pas forcer les consciences, et s'ils évitaient d'y jeter le trouble par leurs controverses dans les accessoires. Voici mon idée. Le Catholique n'est pas idolâtre dans le culte de l'eucharistie, parce qu'il y adore Jésus-Christ comme fils de Dieu, seconde personne de la trinité. Le Luthérien ne serait pas idolâtre, parce qu'il adorerait Jésus-Christ réellement présent aux espèces du pain et du vin. Le Calviniste ne serait pas idolâtre, parce qu'il adorerait Jésus-Christ présent en esprit et par sa divinité aux espèces de la communion. Mais, en même tems, je suppose que la conscience est persuadée: sans quoi je soutiens que le Calviniste et le Luthérien qui communient dans une église romaine, sont véritablement idolâtres, tandis que le Catholique ne l'est pas.

Quoi qu'il en soit, le vrai moyen de faire de bons chrétiens, c'est de réduire, au moins pour soi-même, le christianisme à sa véritable simplicité. Pour le réduire à sa véritable simplicité, il faut s'arrêter aux devoirs que l'évangile nous prescrit, sans trop s'embarrasser de ce qui fera éternellement l'objet des controverses théologiques. Ne nous embarrassons donc point de tant de disputes, et pour achever de faire notre devoir, plaignons et supportons charitablement ceux qui ne pensent pas comme nous en matière de religion. Ils seront traités selon leurs lumières: mais le plus fort attachement à l'Église ne sauvera pas un dévôt volontairement ignorant, de mauvaise foi, cruel et persécuteur.

(*a*) Voy. le Dictionnaire de Bayle, article de *Baudius.*
(*b*) Voy. Lett. XVI, entre les *OEuvres diverses de Lock*, tome II.

IIme. DISSERTATION

SUR

LA RELIGION DES VAUDOIS.

On veut communément que les Vaudois aient reçu leur nom et leur doctrine de Jean ou Pierre Valdo (*a*), Waldo ou Valdio, qui vivait dans le douzième siècle. Mais les Vaudois prétendent que leur doctrine est incomparablement plus ancienne que ce Valdo, qui était un (*b*) marchand de Lyon, et fut dans la suite chef de la secte connue sous le (*c*) nom de *pauvres ou gueux de Lyon*. On trouve un autre Valdo, contemporain de Bérenger, et son compagnon de croyance. C'est à ce Valdo que quelques auteurs font remonter l'origine véritable des Vaudois. D'autres vont chercher dans le septième siècle un certain Pierre de *Valdis*, et croient qu'il a été le patriarche de ceux qu'on a appelés ensuite *Valdenses*, c'est-à-dire Vaudois. Mais les Vaudois ne reconnaissent ni ce Pierre de *Valdis*, ni les deux Valdo pour fondateurs. Ils doivent leur nom aux vallées qu'ils habitent depuis un tems immémorial, et ils soutiennent que ces docteurs, qu'on veut leur donner pour

(*a*) Il s'appelait Pierre Valdo, il était natif du bourg de Vaux, en Dauphiné, d'où il prit son nom, et c'est incontestablement de lui que les Vaudois reçurent le leur, que leur doctrine fût ou non plus ancienne que ce Valdo; il commença à dogmatiser à Lyon, vers 1180.

(*b*) Voici l'origine de la vocation de Valdo. Etant à se divertir avec des amis, un d'entre eux s'oublia dans la passion jusqu'à jurer et blasphémer Dieu, et tomba mort aussi-tôt après. Valdo frappé de cette mort, qu'il regarda comme un châtiment de Dieu, prit dès ce moment la résolution de changer de vie et d'abandonner le monde. Je ne touche point ici à la doctrine de ce marchand converti. Je dirai seulement qu'une de ses erreurs capitales, pour ce tems-là, fut son déchaînement contre la corruption du siècle, contre la Cour de Rome et contre les ecclésiastiques en général. Je trouve dans notre siècle un exemple d'une conversion pareille, mais qui n'alla pas si loin. C'est celle du fameux abbé de la Trappe.

(*c*) A cause de leur pauvreté volontaire. Valdo, leur chef, avait renoncé aux biens du monde et embrassé volontairement la pauvreté. Ces *pauvres de Lyon* reçurent aussi le nom d'*Ensabatès* à cause de certains souliers d'une forme particulière, coupés par-dessus, (des sandales) qui étaient la marque de leur pauvreté, qu'ils appelaient *Apostolique*. D'autres écrivent qu'on les appelait *Ensabatés* (insabatati) d'une marque particulière que les plus parfaits de la secte de ces pauvres avaient coutume de mettre sur leurs souliers, que l'on appellait, suivant le langage de ce tems là, *Savates* ou *Sabatés* (Sabatæ.) Cette marque était une croix, selon le passage d'un auteur contemporain, qui dit d'eux, *sotulares cruciant* (ils portent une croix à leurs souliers.) D'autres disent que le nom d'*Ensabatés* ou *Sabotés* fut donné à ces pauvres, parce qu'ils portaient des sabots. On s'est donc trompé quand on a cru que le nom d'*Ensabatés* leur avait été donné à cause qu'ils judaïsaient. Au reste, un écrivain contemporain a écrit assez bonnement, que les Vaudois (Valdenses, ou plutôt Vallenses, selon lui,) s'étaient appellés ainsi, parce qu'ils demeuraient dans la Vallée des larmes, (*eò quod in Valle lacrymarum maneant.*) A quoi pouvait-il faire allusion par cette *Vallée de larmes*? A leur condition pauvre et méprisable.

chefs, ont au contraire puisé chez eux la saine doctrine (*a*), qu'il prétendent avoir toujours conservée. A cause de cela, ils qualifient leur Eglise (*b*) d'*Eglise catholique et apostolique*, qui s'est préservée de la corruption, jusqu'à ce que, dans le commencement du neuvième siècle (*c*), Claude, archevêque de Turin *et des vallées*, *Calviniste avant Calvin*, s'éleva contre les abus, et contribua par ses écrits à détacher les vallées de la communion de Rome, avant une plus grande corruption. Aux écrits, ce prélat hardi, et qui savait se faire écouter, ajouta la voie de fait, car il ôta des églises de son diocèse les croix, les images, etc. C'est ainsi, disent encore les Vaudois, que la vérité évangélique s'est constamment conservée dans leur pays, sans y être altérée et défigurée de telle sorte par les traditions humaines, qu'elle ait eu besoin de réformation. « De nos vallées (*d*), continuent-ils, elle passa » en Provence, en Languedoc, où ses sectateurs reçurent le nom d'*Albi-* » *geois*, d'Alby, ville de cette province; à Valdo, chef des pauvres de Lyon; » en Picardie et dans le pays Wallon, où elle fut appelée l'*Hérésie des* (*e*) » *Picarts;* en Angleterre, où elle fut portée par Lollart, et renouvelée par » Wiclef; enfin en Bohême ». Il y avait même, selon Léger, une très-grande liaison entre les Bohémiens et les Vaudois. « Les vallées, dit-il, étaient ré- » putées comme les mères et l'université de toutes les autres églises vau- » doises..... même des plus éloignées ». Le même Léger cite la suscription suivante d'une lettre des (*f*) Vaudois à Ladislas roi de Bohême, laquelle prouve qu'on les confondait alors avec les *pauvres de Lyon : Al Serenissimo Prince Rei Ladislaos*, etc. *lou petit tropel* (troupeau) *de li Christians apella per fals nom paures*, (pauvres) *ó Valdès*, etc.

Les écrivains catholiques s'élèvent (*g*) constamment contre la perpétuité d'orthodoxie que s'attribuent les Vaudois, et qui leur fait réclamer un peu trop légèrement tant de sectes coupables d'erreurs criminelles, comme appartenant au corps de cette Eglise apostolique qu'ils maintiennent s'être conservée dans leurs vallées. « Il est bien vrai, dit-on aux Vaudois, que

---

(*a*) Voyez dans Bossuet, *Histoire des Variations*, lettre XI, ce que l'on oppose à ces prétentions.

(*b*) Si l'on est curieux de connaître toute l'antiquité que se donnent les Vaudois, et la perpétuité de leur foi, on doit lire l'*Histoire générale des Eglises Vaudoises, par Léger.*

(*c*) Je dois faire remarquer ici une bévue des plus grossières du P. Benoît, religieux dominicain, auteur d'une *Histoire des Albigeois et des Vaudois*, imprimée à Paris, en 2 vol. *in*-12, en 1691. Cet auteur a confondu Claude, archevêque de Turin, au neuvième siècle, avec Claude Seyssel, qu'il appelle Sessel, aussi archevêque de Turin, au commencement du seizième. Voy. pag. 238 du deuxième tome de cette histoire.

(*d*) Pour justifier ces progrès, les Vaudois admettent des sectes qui peuvent avoir emprunté quelque chose de leur doctrine, et leur avoir rendu en échange quelques-unes de leurs opinions. Je dirai deux mots de quelques sectes issues des Vaudois, ou confondues malicieusement ou par ignorance avec eux.

(*e*) Un ancien poëte français l'appelle aussi la *Vaulderie*, ce qui prouve, ce me semble, qu'on a toujours confondu ces Picarts et généralement toutes ces sectes avec celle des Vaudois, comme on confond encore aujourd'hui en Espagne et en Italie tous les hérétiques sous le nom de Luthériens, et en Flandres sous celui de Gueux.

(*f*) Réfugiés alors en Bohême.

(*g*) Voyez Bossuet, *Histoire*, etc., ubi sup. Reinier, contemporain des premiers Vaudois, parle pourtant de cette secte comme étant déjà très-ancienne. Cet auteur qui vivait environ l'an 1250, dit *Inter.... Sectas .... non est pernitiosior Ecclesiæ quàm Leonistarum* (*Id est* Valdensium) *quia diuturnior. Aliqui enim dicunt quod duraverit à tempore Sylvestri, aliqui à tempore Apostolorum.* Ce passage est remarquable en ce qu'il prouve que, des leurs commencemens, les Vaudois se sont attribué une grande antiquité, fondés sans doute sur les mêmes raisons que Luther et Calvin ont alléguées après eux.

» ces hérétiques ont rejeté plusieurs dogmes que vous rejetez aussi, mais » eu reconnaissant ces hérétiques pour vos ancêtres, avez-vous fait atten- » tion aux abominations que les auteurs contemporains leur attribuent ? » Il est certain que si les erreurs de ces sectes et tous leurs autres excès sont bien avérés, on fait injure au christianisme en reconnaissant de tels hérétiques pour membres d'une Eglise qui se dit *véritablement apostolique.* Mais, sans m'embarrasser dans une matière qu'un célèbre (*a*) protestant doit traiter à fond, il paraît clairement que les auteurs qui ont fait l'histoire des premiers Vaudois, ont eu grand soin de les distinguer de ces sectes avec lesquelles Leger et quelques protestans ont bien voulu associer les *Evangéliques des vallées.* Après tout, on n'a pas des monumens plus authentiques que les auteurs même du siècle : à qui s'adressera-t-on, si l'on s'obstine à récuser ces témoins, et si l'on refuse d'ajouter foi à des écrivains sur l'esprit desquels le faux zèle de parti, et même l'ignorance du tems, n'ont pas eu assez de pouvoir pour les obliger à confondre injustement les Vaudois avec les autres ennemis de l'Eglise chrétienne d'alors, comme cela s'est fait tant de fois, et se fait encore aujourd'hui dans tous les partis, malgré les lumières de notre siècle !

Supposant donc qu'il est prouvé que les Vaudois des vallées ne sont ni les Picarts, ni les Albigeois, ni les Pétrobusiens ou Sectateurs de Pierre de Bruys, ni tant d'autres sectes confondues justement ou injustement sous le nom de Manichéens, voici les points qui séparèrent d'abord de l'Eglise catholique une partie de ceux qu'on a pu ranger légitimement sous le nom générique de Vaudois. Outre (*b*) la *pauvreté apostolique*, qui les distinguait des autres Chrétiens, ils méprisaient la prêtrise, et croyaient (au moins on leur attribue cette opinion) « qu'il était permis aux laïques de » prêcher, de confesser, et de faire les autres sacremens ». Ils croyaient aussi qu'on ne devait point obéir aux prélats méchans et de mauvaise vie ; qu'il n'était point permis de jurer pour quelque cause que ce fût, et qu'il n'était non plus permis de faire mourir les hommes. On dit encore qu'ils étendaient le pouvoir de prêcher aux femmes, et qu'ils refusaient aux prêtres la qualité de successeurs des apôtres, parce qu'ils possédaient du bien en propre : mais on ne trouve pas que ces Vaudois aient hésité sur le fait de l'eucharistie, au moins il ne paraît pas que les historiens contemporains leur imputent rien là-dessus. Seulement (*c*) un d'eux met entre les erreurs des Vaudois que la transubstantiation se devait faire en langue vulgaire ; qu'un prêtre ne pouvait pas consacrer en péché mortel ; qu'en communiant de la main d'un prêtre indigne, la transubstantiation ne se faisait pas dans la main de celui qui consacrait indignement, mais dans la bouche de celui qui recevait dignement l'eucharistie ; qu'on pouvait consacrer à la table commune, c'est-à-dire, dans les repas ordinaires..... etc. S'ils rejetaient la messe, ajoute M. Bossuet, (*d*) c'était à cause des céré-

(*a*) Monsieur de Beausobre, dans son *Histoire du Manichéisme*, qui doit paraître en deux volumes in quarto en 1733.

(*b*) Cela regarde seulement les sectateurs de Valdo.

(*c*) *Voy.* Bossuet, *Histoire des Variat.*, L. XI.

(*d*) Le P. *Alexandre* s'exprime plus fortement sur la foi des auteurs qui ont écrit contre les anciens Vaudois. « Ils regardent la messe, dit-il, comme une vaine cérémonie, qui n'est nulle-

monies ; ils ne la faisaient consister que dans les paroles de Jésus-Christ, récitées en langue vulgaire. Les auteurs qui vinrent long-tems après les commencemens de la secte, ne lui ont attribué non plus aucune nouveauté sur l'eucharistie, excepté ce qui vient d'être rapporté, et les censures amères qu'ils faisaient de la conduite du clergé et de l'Eglise (romaine), jusques-là qu'ils l'appelaient l'*impudique de l'Apocalypse ;* son Pape, l'*Antechrist*, le *Chef des errans ;* ses docteurs, *des Scribes et des Pharisiens.*

Pour les Vaudois des vallées, Claude Seyssel, archevêque de Turin, qui vivait au commencement du seizième siècle, (*a*) les accuse de rejeter le Pape et les prélats comme mauvais, et ne menant pas une vie apostolique, n'ayant par conséquent aucune autorité de Dieu, ni pour consacrer, ni pour absoudre, etc. Ils soutenaient qu'ils étaient seuls la vraie Eglise, parce qu'ils observaient seuls l'évangile, et que tous ceux qui adhéraient au siége romain composaient la synagogue de l'antechrist : mais comme il ne dit rien de leurs erreurs sur l'eucharistie, on en veut supposer qu'il ne les connaissait pas. Seulement il insinue que quelques-uns d'entre eux en parlaient d'une manière qui était plutôt incompréhensible qu'erronée. Dans un autre endroit, il fait dire à un vaudois, « que la prière du mauvais prêtre n'étant » nullement efficace, il ne peut aussi transubstantier les espèces du pain et » du vin par sa parole. »

A ce que je viens de rapporter, il faut ajouter ce que le même auteur (*b*) cite d'un interrogatoire fait à un Vaudois du Piémont, où l'on trouve la transubstantiation soutenue sans aucun détour, la pénitence, la confession et l'absolution soutenues tout de même : mais on y rejette l'invocation des Saints, la prière pour les morts, le serment, le ministère des ecclésiastiques romains, et cela, pour les raisons déjà alléguées. On trouve dans le même interrogatoire que les Vaudois cachaient leur doctrine, que leurs *barbes* (c'est ainsi qu'ils appellent leurs pasteurs) leur défendaient de dire qu'ils fussent Vaudois, et enfin qu'ils communiaient au moins tous les ans à Pâques, après s'être bien confessés. A l'égard de ce qu'on a pu leur imputer sur le nombre des sacremens, leurs mystères et leur validité, voilà, selon ce que je viens de rapporter, l'eucharistie et la confession reconnues. Exceptons l'ordre qu'ils renversaient : il paraît que les Vaudois ont tout au moins approuvé le fond des quatre autres, s'ils en ont rejeté la forme et les cérémonies.

Mais les Vaudois produisent de leur côté divers traités fort anciens, écrits en leur langue, lesquels, disent-ils, contiennent la croyance de leurs ancêtres conforme à celle d'anjourd'hui, selon Léger, qui ajoute, *et à ce qui est enseigné et cru à présent ès Eglises réformées.* Un des plus anciens de

---

» ment apostolique, et que l'amour du lucre a fait inventer. » . . . *Missam inanem ritum esse* (asserunt) *ab Apostolis minimè traditum, sed quæstus gratiâ adinventum.* Je tire ces paroles du tome VI de son Histoire Ecclésiastique.

(*a*) *Bossuet*, ubi sup. Dans l'extrait que Léger donne du traité de Claude Seyssel, on trouve qu'ils niaient aussi l'invocation des SS., qu'ils rejettaient les images, les indulgences et la plupart des cérémonies de l'église. Le même Léger rapporte l'extrait d'une lettre écrite à Seyssel par un certain Claude Coussard ou Cossart, qui dit des Vaudois, qu'ils croyaient « que le corps et » le sang de Christ n'est pas un vrai sacrement, mais du pain béni, qui est appellé le Corps de Christ. » Mais on ne peut faire aucun fond sur une lettre que Léger date du 27 février 1547, tandis que Seyssel était mort vingt ans avant cette prétendue lettre.

(*b*) *Hist. des Variat.*, etc. ubi sup.

ces livres porte le titre (*a*) de *Noble Leyçon*. On trouve dans nn extrait de ce livre cité par Léger des plaintes assez vives sur les abus commis à la confession, et sur l'avarice criminelle des prêtres de ce tems-là. L'auteur nie, conformément à ce qu'on a rapporté de la doctrine des Vaudois, que, depuis Sylvestre (il entend Sylvestre premier), aucun pape, aucun cardinal, aucun prélat, etc. ait pu absoudre ni pardonner un péché mortel, *parce que Dieu seul peut pardonner, et nul autre ne le peut.* « Les pasteurs, » ajoute-t-il, doivent prêcher au peuple, être toujours en prières, et » nourrir souvent les fidèles de la véritable doctrine. Ils doivent châtier les » pécheurs par la discipline (c'est apparemment la pénitence), et par les » admonitions..... Les fidèles doivent se garantir de l'antechrist, de son » exemple et de sa doctrine. Selon l'Ecriture, il y a déjà plusieurs ante» christ, et tous ceux qui violent les commandemens de Jésus-Christ sont » des antechrist ». Dans les fragmens de quelques paraphrases de l'oraison dominicale, on ne voit rien de contraire à la foi de l'Eglise romaine : mais elles marquent beaucoup de simplicité, fort peu de justesse dans les idées, selon le génie du siècle, et la même crédulité, si ordinaire à des écrivains peu éclairés. Par exemple, les auteurs de ces paraphrases citent et recommandent (*b*) les vies des Saints, ils adoptent les histoires fabuleuses ou du moins (*c*) fort incertaines du martyre de quelques apôtres. L'exposition du décalogue, tirée (*d*) du *livre des Vertus*, ne contient rien non plus que les Catholiques romains n'admettent, fût-ce même ce qu'ils disent contre les images : rien n'étant plus vrai « qu'aucun chrétien ne doit avoir des » figures ou images pour leur attribuer, contre le commandement de Dieu, » l'honneur et la révérence qui n'appartient qu'à un Dieu ». J'en dis autant du formulaire de leur confession, rapporté par l'historien des Vaudois.

Passons à leur cathéchisme. Dans celui que Léger rapporte comme contenant la doctrine des Vaudois, daté aussi de l'année 1100, ils établissent la Trinité, la justification par la grace, la foi vive, c'est-à-dire, accompagnée des bonnes œuvres, l'adoration rapportée à Dieu seul. Ils y considèrent l'Eglise chrétienne en deux manières : en sa véritable substance, selon laquelle l'Eglise ne renferme que les élus, (e) et n'a point d'excommuniés ; en son ministère, et alors l'Eglise contient l'assemblée entière de ses ministres et du peuple. Les vrais ministres se connaissent par leur bonne vie, par la prédication de l'évangile, par une juste administration des sacremens. Entre les marques qui caractérisent les mauvais ministres, le cátéchisme vaudois met l'observance des (*f*) *inventions humaines*. Un des caractères de la mauvaise doctrine, c'est d'enseigner l'idolâtrie, ou le culte de la créature, quelle qu'elle soit, en sorte que les hommes croient avoir satisfait à Dieu par cette fausse religion, et par la *simonie des prêtres*. Par l'administration des sacremens, qui est *injuste* ou *indue*, le catéchisme désigne celle où le prêtre ne connait point (ou plutôt n'observe point) l'in-

(*a*) Daté de l'an 1100, dit *Léger*, p. 26 de son histoire.
(*b*) Léger, ubi sup. p. 40.
(*c*) Page 39.
(*d*) Léger, etc., p. 51.
(*e*) *Non remaneon proscrits*, dit le Vaudois, ubi sup., p. 60.
(*f*) *Li atrobament human*, p. 61.

tention de Jésus-Christ, c'est-à-dire, en soutenant *que la grace et la vérité sont renfermées dans les cérémonies extérieures, sans amener les Chrétiens à la foi, à l'espérance et à la charité, qui sont l'ame des sacremens.* Voici qui est plus remarquable. Le catéchisme établit deux *choses ministérielles*, la parole, et *deux sacremens*, qui sont le *baptême* et l'*eucharistie*. La foi vive et l'espérance, ou la confiance en Dieu, accompagnées d'une véritable pénitence, nous conduisent à la grace par Jésus-Christ; mais ce qui nous détourne de cette confiance en Jésus-Christ, c'est la foi morte, la séduction de l'antechrist, *la confiance en d'autres que Jésus-Christ, à savoir aux* (*a*) *Saints* et *à la puissance* (*b*) *de l'antechrist*, etc.; *aux reliques, au* (*c*) *purgatoire, qui est une chose inventée, un songe*, et autres moyens *qui s'opposent directement à la vérité*, pour lesquels on abandonne *les eaux vives de la grace* pour s'attacher à des jeûnes, *à des offrandes, à des pélerinages, à des invocations*, etc. Enfin le catéchisme déclare, au sujet de la Vierge Marie, qu'elle est *remplie de grace en elle-même* (*d*) (par la gloire qu'elle a eue de porter le Sauveur du monde), *mais non pas pour communiquer cette grace à d'autres.*

Sur le baptême, un autre fragment (*e*) établit la nécessité du baptême, parce que celui qui le reçoit *est réputé et tenu de tous pour frère et chrétien, et que tous prient pour lui qu'il soit chrétien de cœur, comme il est extérieurement estimé être chrétien: mais ce baptême matériel ne fait la personne ni bonne ni mauvaise.* Outre cela, le fragment rejette toutes les cérémonies pratiquées par l'Église catholique romaine, comme inutiles et *capables d'induire à l'erreur et à la superstition, au lieu de servir à l'édification et au salut.*

Sur l'eucharistie, un extrait (*f*) du *livre de l'Antechrist* dit, *que manger le pain du sacrement, c'est manger le corps de Christ en figure*, après quoi il rejette la messe et toutes ses cérémonies, depuis l'*Introit* jusqu'à la fin. Il est pourtant remarquable que, dans cet extrait, on parle de la *consécration de l'eucharistie.*

Un autre fragment pris de l'*almanach spirituel* ne dit autre chose des ordres; sinon qu'on appelle *ordre, la puissance de Dieu donnée à l'homme pour administrer légitimement dans l'Eglise la parole et les sacremens:* mais

---

(*a*) Un autre fragment rapporté par le ministre Vaudois Léger, et qu'il dit être de l'année 1120, appelle le culte des SS. *une Idolâtrie*, p. 73. Un autre encore, daté aussi de 1120, et qui a pour titre *de l'Invocation des Saints*, rejette cette invocation comme induisant le peuple à l'idolâtrie, et lui faisant préférer les saints à Dieu: ce qui paraît par les offrandes et les cérémonies qui accompagnent ce culte des saints. Il est inutile de faire un plus long extrait de ce fragment, puisqu'on y allégue seulement tout ce que les Reformés objectent sur cette matiere.

(*b*) Dans le fragment que je viens de citer, on décrit les œuvres de l'Antechrist d'une maniére si conforme à la doctrine de la Réformation qu'il semble que celle-ci ait été puisée dans les livres des Vaudois.

(*c*) Voy. dans l'*Hist.* de Léger, p. 83, un fragment intitulé *du Purgatoire songé*, qu'on date de l'année 1126. J'y trouve un endroit qui marque également la grossiereté de ces Vaudois et l'ignorance des prêtres; c'est la description de quelques peines que souffrent les ames dans le purgatoire, et le grand festin qu'on leur fait le jour des morts, quand le peuple a fait de bonnes offrandes pour ces ames. Alors elles sont assises et mangent à table. etc.

(*d*) *En quant à la sua besogna*, c'est ce qui est paraphrasé dans la parenthèse.

(*e*) Ubi sup. p. 65.

(*f*) Ubi sup. p. 66.

en même-tems on ne reconnaît cet ordre que pour une institution de l'Eglise, ainsi que les cérémonies qui y sont annexées. On juge de même de la confirmation et de l'extrême-onction. On ajoute, en parlant de la confirmation, *qu'on y blasphème contre Dieu, et qu'elle a été introduite par un mouvement diabolique.*

Voilà à peu près à quoi se réduit la croyance des anciens Vaudois, dans les fragmens que le ministre Léger a rapportés dans son histoire. Si l'on suppose que ces extraits sont bien authentiques, on ne pourra s'empêcher de mettre la séparation des Vaudois d'avec l'Eglise catholique romaine au moins au commencement du douzième siècle, puisqu'après un assez long détail des œuvres de l'antechrist et des abus de l'Eglise chrétienne de ce siècle, on déclare formellement (*a*) qu'on se sépare de cet antechrist tant intérieurement qu'extérieurement. *La cause de notre séparation*, continue-t-on, *c'est la vérité essentielle de la foi.* Après quoi, l'on récapitule encore (*b*) *les erreurs et les impuretés de l'antechrist.* Cela supposé, il serait encore vrai que Valdo a été le disciple des Vaudois, au lieu que l'on croit généralement que ces Vaudois ont eu pour maître Valdo. M. *Bossuet* ne paraît pas faire beaucoup d'attention à ces (*c*) fragmens cités par Léger, qu'il appelle *le plus hardi comme le plus ignorant de tous les hommes.* On récuse aussi ces fragmens, à cause que le langage en paraît moderne et assez conforme au provençal d'aujourd'hui; ce qui est très-véritable. Or, quelle apparence y a-t-il que les jargons du voisinage aient varié, comme cela paraît par ce qui nous reste du vieux patois de Provence, du Dauphiné, de Savoie, etc., tandis que le Vaudois s'est conservé sans aucune altération pendant cinq ou six cents ans? Avec cela, il y a beaucoup d'uniformité dans le style de tous ces différens fragmens. C'est par-tout le même tour, le même génie. A ceci il faut ajouter ce que remarque M. Bossuet (*d*) du *Mille-loquium* de Saint-Augustin, que l'extrait du *Livre du Purgatoire*, daté dans l'histoire de Léger, de l'année 1126, cite sous le nom de *Mille-Parlement*, quoique cette compilation ait été faite au treizième siècle. La bévue est remarquable. Je passe les autres objections de ce célèbre prélat, et tout ce qu'il rapporte pour montrer que les Vaudois, qu'on veut faire passer pour *Réformés* plusieurs siècles avant la réforme, n'ont reçu la religion qu'ils professent maintenant que depuis Luther et Calvin. Tout cela se peut lire dans l'onzième livre de son *Histoire des Variations :* mais, quoi qu'il puisse être, ou de la supposition entière, ou de la simple falsification, ou de l'entière authenticité des pièces que les Vaudois produisent, ou leurs historiens pour eux, je vais rapporter quelques autres témoignages de leur croyance, selon les confessions qui sont parvenues jusqu'à nous.

Une confession de foi, datée aussi de 1120, rapporte le canon de l'Ecriture, conformément à la Bible des Protestans. Les apocryphes y sont rangés dans le même ordre. On y rejette le purgatoire et toutes les traditions; on

(*a*) *Nos fazen departiment exteriour et interiour de lui que nos crezen Antechrist*, etc. p. 79.
(*b*) *Las errours et las non munditias* . . . . de l'Antechrist.
(*c*) Avant Léger, Perrin avait cité une partie de ces vieux fragmens dans son *Histoire des Vaudois et des Albigeois.*
(*d*) *Bossuet*, ubi sup.

n'y reconnaît pour sacremens que le baptême et l'eucharistie. La confession de foi de l'année 1532, rapportée par Leger et autres, convient assez à la réunion que les Vaudois firent avec les Protestans. Le franc arbitre y est nié, le serment devient licite, toute bonne œuvre, excepté celles que Dieu a commandées expressément, n'est plus reconnue pour bonne, la confession auriculaire est rejetée. Le chrétien peut exercer la magistrature et la justice; il n'y a plus de détermination pour les jeûnes, ni d'exclusion du mariage pour qui que ce soit; le ministre peut posséder du bien propre, et l'on ne reconnaît pour sacremens que le baptême et la communion.

Les Vaudois reconnurent aussi pour orthodoxe une autre confession, intitulée, dans l'*Histoire* de Léger, *Confession de foi présentée* (*a*) *au roi de Bohème par ses sujets les Vaudois, l'an* 1535. (Ces Vaudois sont ici, ou les descendans des Hussites, ou des Vaudois réfugiés parmi eux.) On trouve dans le même tems des témoignages d'union et de fraternité donnés par Mélanchton, Bucer et Œcolampade aux Vaudois, tant de Provence que des vallées. Depuis cela, les Vaudois n'ont plus différé des Protestans de Suisse et de Genève. La confession qu'ils opposèrent, en 1556, aux persécutions de la cour de Turin, et celle qu'ils présentèrent au cardinal Sadolet, sont absolument conformes à la croyance des Protestans. On rejette toutes les traditions, toutes les cérémonies de la messe, du baptême, des funérailles, et tout ce que l'Eglise romaine enseigne touchant l'eucharistie, etc. Il serait inutile d'en dire davantage sur cette matière. On peut lire dans Léger la confession des Vaudois de Provence, présentée à François Ier, en l'année 1544, la déclaration des Vaudois de quelques vallées, faite en 1603, et la confession de l'année 1655. Dans toutes ces confessions, et dans plusieurs autres que Léger rapporte, les Vaudois attribuent constamment à la doctrine de leurs Eglises, à cette doctrine si calviniste, l'antiquité que l'évêque de Meaux lui dispute, sur des raisons appuyées d'autant d'esprit que d'érudition. Quel parti faudra-t-il donc prendre? Celui de croire que, outre Valdo et les descendans de sa secte, long-tems avant la réformation, long-tems même avant Valdo, il a pu s'être réfugié dans les vallées et dans les rochers du Piémont, de divers endroits de l'Europe, des ennemis de l'Eglise romaine, chassés et persécutés, ou pour des erreurs et des opinions contraires à la doctrine de l'Eglise, ou pour leurs déclamations contre les ecclésiastiques et contre les abus qu'ils prétendaient s'être introduits dans la religion chrétienne; qu'avec le tems, ces gens assemblés de tous côtés avaient entretenu leurs différens sentimens au milieu de beaucoup d'ignorance et de grossièreté; que cette ignorance pouvait y avoir ajouté beaucoup de variation et d'incertitude; que ces vallées avaient toujours continué d'être l'asile de ceux qui se séparaient du corps de l'Eglise, jusqu'à ce qu'enfin ils s'étaient réunis aux Protestans.

Avant que de passer à la discipline des Vaudois, je rapporterai une chose assez remarquable; c'est qu'ils avaient la Bible en langue française dès le tems de Rainier, (*b*) qui ajoute même que plusieurs Vaudois savaient

(*a*) Ferdinand, Luther et Bucer parlant de ces Bohémiens que Léger appelle ici Vaudois, leur donnent le nom de *Frères Picarts*.

(*b*) *Audivi et vidi quemdam rusticum idiotam qui Job recitavit de verbo ad verbum, et plures qui totum Novum Testamentum perfectè sciverunt. Et, quia sunt Laici idiotæ, falso et corruptè scripturam exponunt.*

Digitized by Google

le nouveau Testament par cœur, et qu'il avait vu un paysan fort grossier qui récitait le livre de Job mot à mot. Mais, continue-t-il, comme ce sont des laïques idiots, ils expliquent mal l'Ecriture sainte, et la corrompent. Je n'ai pas de peine à croire cela. Il y a tant de docteurs qui ne font pas mieux.

DISCIPLINE DES VAUDOIS ANCIENS ET MODERNES.

Dès que le peuple est imbu de faux préjugés, il ne manque guères de haïr, et la haine écoute ordinairement la calomnie. Je ne connais point de religion où le peuple soit exempt de ces défauts. Les Payens prévenus haïrent et calomnièrent les premiers Chrétiens : ceux-ci, devenus les maîtres, les haïrent et les calomnièrent à leur tour. Le judaïsme avait eu le même sort, et, dans l'occasion, il n'avait pas mieux traité les religions voisines de la Judée. Les causes ordinaires de cette conduite sont, 1°. l'*incapacité de connaître;* et 2°. le *refus d'apprendre à connaître :* mais ces causes ne feraient guères de mal, si, dans l'un et l'autre état, les hommes prenaient le parti du silence et de la charité. Malheureusement, l'orgueil humain s'accommode fort peu du premier, et la (*a*) bigoterie, qui est le partage du peuple dans toutes les religions, ne s'accommode pas mieux de l'autre. C'est à cette bigoterie, dont peu de gens sont capables de se garantir, qu'on doit attribuer les faux exposés de plusieurs opinions qui se trouvent si odieusement détaillées dans un si grand nombre d'écrivains des siècles passés, et ces fausses idées qui sont parvenues jusqu'à nous des mœurs et du caractère de quelques sectes, par exemple de celle des anciens Vaudois.

Valdo et ses disciples ont été accusés, par (*b*) quelques moines, d'avoir établi la communauté des femmes. On a imputé aussi aux Vaudois les crimes et les débauches nocturnes dont les Payens accusèrent autrefois les Chrétiens, et les anciens Catholiques, (*c*) ceux de la *nouvelle religion* en France. Un des (*d*) persécuteurs des Vaudois avance hardiment « qu'ils s'as-» semblaient dans la nuit ; qu'après le prêche, le barbe prononçait ces » paroles : *Le premier qui éteindra la lumière gagnera la vie éternelle* ». Ces paroles étaient le signal des abominations que cette assemblée allait commettre. On se gardait, ajoute cet écrivain peu judicieux, pour ne rien dire de pis, un inviolable secret dans ces assemblées, afin d'attirer, par ce moyen, beaucoup de gens à la secte, et pour ne pas révolter ceux qui n'auraient pu se résoudre à approuver de tels désordres. Mais d'autres auteurs, ennemis aussi déclarés des Vaudois que celui que je viens de citer, les ont justifiés de tous ces crimes. Entre les anciens, Rainier, qui d'abord fut un (*e*) des barbes de la secte, et devint ensuite inquisiteur, n'impute rien de semblable aux anciens Vaudois. Entre leurs ennemis modernes, je n'en

---

(*a*) Fausse idée de ce que l'on doit à Dieu.
(*b*) *Hist. Ecclésiastiques des Eglises Vaudoises, par* Gilles, pag. 5.
(*c*) Voyez Beze, *Hist. des Eglises réformées* de France.
(*d*) *Mémoires historiques touchant l'Hérésie des Vaudois*, cités par Léger, ubi sup. pag. 182.
(*e*) D'autres disent des *Cathares*, si tant est que ces *Cathares* soient d'autres gens que les Vaudois. Ce Rainier ou Reynier avait vécu dix-sept ans parmi les *Cathares*.

connais point qui ait fait cas de ce roman, ou qui du moins n'ait corrigé une si noire accusation par un *on dit :* et je sais bon gré (*a*) au P. *Benoît*, ce dominicain si zélé contre les Vaudois, et qui ne manque aucune occasion de les maltraiter, d'avoir eu assez de force d'esprit pour se retenir sur l'article des assemblées nocturnes. Un autre auteur, qui, bien loin de ménager les hérétiques, ajoute volontiers des erreurs imaginaires à celles qui sont avérées, dit simplement des Vaudois, (*b*) « que le duc de Savoie les souffre » dans leur religion à cause de *leur simplicité et de leur soumission à lui* » *payer leur tribut* ». Si les Vaudois faisaient des assemblées nocturnes et clandestines, c'était pour éviter (*c*) les persécutions de leurs ennemis. Mais en fallait-il davantage pour leur imputer les plus infames de tous les crimes? Les zélateurs bigots de la *religion d'habitude* ne manquent jamais de mauvais moyens pour détruire ceux qui s'élèvent contre eux; et l'on dirait presque qu'ils comptent les artifices et les soupçons au nombre de leurs articles de foi. Lorsqu'un célèbre docteur du siècle passé eut commencé de s'écarter du chemin battu, on fit de lui un sorcier et un magicien qui se trouvait exactement au sabat et y adorait le diable : on le fit membre d'une prétendue assemblée de Bourg-Fontaine, où l'on travaillait, disaient les bigots, à anéantir la religion : et cela, sans égard à l'anachronisme, puisqu'au temps de cette assemblée le docteur n'était pas même sorti de l'enfance.

On trouve que les Vaudois furent aussi accusés de magie et de sortilége : mais rien n'est plus ridicule que l'imagination des Catholiques, de ceux même qui étaient leurs voisins. (*d*) Ils se représentaient ces Vaudois avec un œil au milieu du front, comme les Cyclopes, et dans la bouche quatre rangées de dents longues et noires. Ils se persuadaient que ces monstrueux hérétiques mangeaient les petits enfans tous rôtis. Il est bien plus surprenant qu'un duc de Savoie ait eu assez de crédulité pour ajouter foi à ces contes, (*e*) et qu'il ait fallu, pour le désabuser, lui montrer des enfans de ces Vaudois.

Venons à quelque chose de plus sérieux. Les Vaudois ont une discipline ecclésiastique assez simple. Leurs ministres s'appellent *Barbes*, mot qui, en français, signifie (*f*) oncle. De ce nom de *Barbe* est venu celui de *Barbet*, que les Catholiques donnent communément aux Vaudois. C'est, dit-on, par une espèce de respect que les Vaudois donnent ce nom d'oncle à leurs pasteurs, et même aux personnes un peu âgées qui méritent de la déférence : usage assez ordinaire aussi en Provence, en Languedoc et ailleurs. Selon (*g*) Gilles, la raison qui fit nommer les ministres *Barbes fut*, dit-il, *pour ne découvrir leur qualité ès lieux et tems dangereux*. Chez les anciens Vaudois, les *Barbes* instruisaient la jeunesse et prenaient soin des écoles. Entre ces écoliers, ils choisissaient les plus propres au ministère, et les

(*a*) Auteur de l'*Histoire des Albigeois*, etc. ubi sup.
(*b*) *Histoire des Religions*, *par* Jovet.
(*c*) On trouve dans les histoires des Vaudois par *Gilles* et *Léger*, et dans celle des *Variations des Eglises Protestantes*, par Bossuet, divers témoignages des bonnes mœurs de ces Vaudois.
(*d*) Gilles, *Histoire Ecclés. des Eglises*, etc. pag. 394.
(*e*) Gilles, ubi sup. pag. 27.
(*f*) Selon Ménage, il signifie aussi *Ancien* dans le langage vénitien.
(*g*) Ubi sup. pag. 11.

retenaient auprès d'eux pour les former. L'*exercice du ministère*, dit l'historien Vaudois cité à la marge, (*a*) n'empêchait pas *qu'ils ne prissent connaissance de quelque métier, et spécialement de médecine et chirurgie, en quoi ils étaient fort entendus..... et s'y exerçaient, tant pour en pouvoir secourir charitablement.... que pour leur servir de couverture et aide..... ès voyages lointains et dangereux.* La discipline des Vaudois rapportée par *Léger* ne dit rien qui ne soit assez conforme à la discipline des réformés. A l'égard de celle des anciens *Barbets*, il faut encore écouter le rapport de *Gilles*. Ils tenaient tous les ans un synode, et presque toujours au mois de septembre. C'était alors qu'on examinait les proposans, qu'on en faisait des ministres, qu'on en destinait à des voyages ou à prêcher dans d'autres églises. Les pasteurs capables de voyager s'assujettissaient volontairement aux voyages. Ils accoutumaient leurs disciples à une obéissance sans bornes. Outre les synodes, ils avaient leurs assemblées extraordinaires. Toutes ces assemblées, au rapport de l'historien Vaudois, *se formaient par députés de tous les quartiers de l'Europe où se trouvaient des églises Vaudoises*, qui pouvaient en envoyer. Quelques-uns des *Barbets* étaient mariés : *cependant la plus grande partie s'abstenait de mariage, non par scrupule de conscience, mais pour être plus libres à suivre leur vocation aux églises plus éloignées.*

Les Vaudois célèbrent aujourd'hui le baptême et la cène à la manière des autres Réformés : mais, jusqu'à l'année 1630, selon Léger (*b*), ils avaient toujours pratiqué la triple aspersion au baptême, et la triple fraction à la cène, à l'honneur de la Trinité. Depuis l'année 1630, on s'est entièrement conformé aux usages de Genève, et l'on a aussi abandonné l'usage de communier avec des oublies, qui s'était observé jusqu'alors. On célèbre la cène quatre fois l'année comme à Genève. Avant celles de Noël et de Pâques, tous les pasteurs font la revue de leurs églises. C'est alors que se fait le catéchisme dont je parlerai tout à l'heure.

La langue des Vallées étant un mélange de provençal et d'*italien* corrompu, le prêche doit se faire en italien : cependant on y prêche en l'une et en l'autre langues : les actes ecclésiastiques sont en italien. On tient des (*c*) colloques en quelques vallées tous les premiers vendredis du mois, et en d'autres, tous les derniers. Ce colloque est composé de tous les pasteurs (de la vallée), et d'un ou deux anciens de chaque église. Chaque église a le colloque à son tour, et chaque pasteur y prêche de même à son tour. On traite dans ces colloques des différens que les consistoires n'ont pu vuider. Rien n'est porté à la congrégation ou synode général que par voie d'appel de ces colloques. Il arrive aussi que certaines affaires capitales sont renvoyées des colloques au synode. Je copierai ici Léger. « C'est un réglement général ob-« servé..... par-tout où les pasteurs et consistoires font bien leur devoir, « que de châtier fort sévèrement quiconque irait plaider devant les juges

(*a*) *Gilles*, ubi sup. Chez les Réformés, la discipline a défendu aux ministres toute autre profession que le ministère. Voy. *Discipline des Eglises réformées de France*, par d'*Huisseau*, ch. 1, art. 19. On voit ici que la nécessité justifiait la pratique des Vaudois.

(*b*) Ubi sup. pag. 206.

(*c*) Assemblées moins générales que les Synodes, appellées Classes dans la discipline de France et en Hollande.

» papistes : la discipline défendant sévèrement à quelque personne que ce » soit, d'avoir recours à la justice contre ses frères, sous quelque prétexte » que ce puisse être, sans avoir au préalable remis ses intérêts entre les » mains des anciens des quartiers, qui, ne les pouvant accommoder, les » renvoient aux consistoires, et les consistoires les obligent à convenir » d'arbitres et à faire des compromis..... que les parties promettent d'ob- » server inviolablement sous les peines et amendes y contenues..... Si » les arbitres ne sont pas d'accord..... le modérateur des églises devient le » super-arbitre, ou, à son défaut, le pasteur de l'église..... si les diffé- » rens ne se terminent pas par cette voie, l'affaire se porte aux colloques » et enfin aux congrégations .....».

Autrefois, dit le même Léger, le modérateur des églises des vallées, avec son adjoint, et un ancien, à ce député, faisait une fois l'année la visite de toutes les églises, et donnait, ou son adjoint un prêche à chacune des églises. Il examinait et censurait selon qu'il le trouvait nécessaire : ensuite il faisait son rapport au synode. Depuis l'année 1630 cela est changé, ou du moins la discipline n'a plus la même sévérité qu'auparavant.

Chaque village a son ancien ; quelquefois même un village en a deux ou trois. On indique un jour de catéchisme général qui se fait par le pasteur dans la maison de l'ancien, et auquel assistent hommes, femmes et enfans, jeunes et vieux, valets et servantes. Les censures se font à certains jours dans les consistoires. On s'y censure mutuellement pasteurs et anciens, et l'on est obligé par serment de ne point s'épargner les uns et les autres. Deux choses y sont observées, ou doivent l'être ; l'une, de ne censurer que par un principe de charité, sans aigreur, sans jalousie, etc. ; l'autre de ne point révéler la censure, ni les fautes qui en ont été les objets.

J'observe en général que tout ce qui s'appèle crimes et péchés scandaleux mérite non-seulement la censure, mais aussi l'excommunication. Selon Léger, on suspend pour long-tems de la cène ceux qui sont coupables de ces péchés, et alors il ne leur est point permis de présenter un enfant au baptême, ni même d'y assister comme témoins de ceux qui demandent ce sacrement. Enfin, après avoir donné long-tems plusieurs marques réitérées de leur repentir, « on les admet, dit Léger, à la paix de l'église, avec ces ré- » parations préalables..... Il faut que, trois dimanches de suite, les péni- » tens se tiennent à la face de toute l'assemblée devant la chaire, sur un » siége à part, pendant tout le prêche .... Après le prêche, avant que de » donner la bénédiction, le pasteur avertit le peuple qu'un tel est admis à » faire publique réparation..... Le pénitent se met à genoux, et, en cet » état, écoute les remontrances du pasteur, qui, pour le premier diman- » che, lui doit faire voir l'horreur de son crime et des jugemens de Dieu » qu'il a mérités. La deuxième fois, il lui représente la nécessité et le fruit » de la vraie repentance ; et la troisième enfin, le pénitent continuant à » demander à haute voix pardon à Dieu et à l'Eglise, et promettant de l'é- » difier d'autant plus à l'avenir qu'il l'aurait scandalisée par le passé, le » pasteur enfin, au nom et de la part de Dieu, lui annonce la rémission de ses » péchés, et sa réunion à l'Eglise, etc. ». Entre les crimes capitaux et qui demandent cette pénitence publique, on compte l'impureté quelle qu'elle soit : (pour une simple fornication, on ne fait cette pénitence que deux dimanches, quelquefois qu'un seul, et fort souvent même un jour ouvrier) le blasphème,

la profanation du dimanche, l'abjuration de sa religion, c'est-à-dire de la religion des Vaudois. Ceux qui abjurent la Romaine font l'abjuration en face d'Eglise. Les jeux de hasard, les danses, le cabaret sont mis au rang des péchés crians. La discipline des anciens Vaudois, dont Léger rapporte des extraits, appelle la danse *la procession du diable..... Autant de pas que l'homme fait en dansant, sont autant de sauts qu'il fait vers l'enfer..... Selon cette même discipline, la danse est la pompe et* (a) *la messe du diable*; ainsi, *aller au bal*, c'est *aller à messe du diable.* Tel est le plaisant caractère que cette discipline donne aux bals. Il faudrait copier tout l'article pour montrer combien, à force de déclamer contre la danse, tout y est comique et original. Celui qui concerne le cabaret n'est guères moins remarquable. C'est *l'école du diable; il y fait des miracles à sa mode*, et contraires à ceux que Dieu fait : *car Dieu illumine les aveugles, fait parler les muets, entendre les sourds, marcher les boiteux :* au cabaret, le diable *ôte presque la vue et l'ouïe, il fait bégayer, marcher de travers.* Les cabaretiers eux-mêmes y participent aussi aux leçons du diable, *à cause du mal* qu'ils souffrent qu'on dise chez eux, *de Dieu, de* (b) *la glorieuse Vierge, des Saints et Saintes du Paradis :* et cela, *pour vendre un denier de vin.* Aujourd'hui on a perdu de cette extrême sévérité : cependant, au temps que Léger écrivait, quand quelqu'un était convaincu d'avoir joué à des jeux de hasard, il était encore exposé à la censure et *à la réparation, plus ou moins rude, selon les circonstances du tems, du lieu et des personnes.* Pour avoir dansé, on passait par une censure publique : tout au moins *il fallait ployer le genou devant le consistoire, et même ceux qui allaient voir les danses papistes n'étaient point exempts de censure.*

Les proposans ne sont reçus au ministère qu'après avoir subi des examens très-rigoureux, et après plusieurs propositions réitérées, rendues en latin, en français et en italien, dans le terme tout au plus de vingt-quatre heures. Je ne parle point ici de l'imposition des mains, qui se fait à la manière des Réformés. On n'admet personne pour ancien, qu'après un examen exact de sa capacité, de ses lumières et de ses mœurs. On publie son élection par des *annonces;* c'est ainsi que les Réformés appelent les bans. L'ancien est à vie. Il n'y a qu'un diacre dans chaque église : il ne distribue rien que par les ordres du consistoire, ou par un *mandat* du pasteur.

Enfin, toutes les églises des vallées sont obligées d'avoir un nombre d'écoles bien réglées, où l'on enseigne les principes de la Religion Réformée. Il y a aussi (c'est après Léger que je parle), une école générale, entretenue par toutes les vallées, où l'on envoie les plus beaux esprits, et entre lesquels on choisit ensuite ceux qu'on destine au ministère. Aujourd'hui les beaux esprits des vallées du Piémont vont presque toujours étudier à Genève et dans les académies de la Suisse.

SECTES MELÉES PARMI LES ANCIENS VAUDOIS.

Dès les commencemens de la secte des Vaudois, ou du moins une centaine d'années après Valdo, chef des *Léonistes*, autrement dits *pauvres de Lyon*, il s'était réfugié dans ce parti des gens plus hérétiques et plus dange-

(a) *La pompa e la Messa del Diavol.*
(b) Cet endroit mérite d'être remarqué.

reux que les Vaudois (*a*). C'est ce mélange qui, dès-lors, fit diviser les Vaudois en plusieurs branches : au lieu qu'il fallait toujours distinguer la doctrine des *purs Vaudois* d'avec ces *prétendus Vaudois*. Je vais donner ici les erreurs des plus remarquables de ces branches.

Les (*b*) *Runcaires* ajoutaient, dit-on, à la doctrine des Vaudois cette opinion monstrueuse, à en juger par la manière dont les auteurs de ce tems-là l'ont exposée; *que, de la ceinture en bas, il ne se commet point de péché mortel*, sous prétexte qu'il est écrit, *que la fornication vient du cœur*.

Les *Ortlibenses* niaient que la Trinité eût existé avant la naissance de Jésus-Christ, qui, selon eux, devint seulement alors le fils de Dieu. A ces deux personnes de la Trinité il s'en joignait une troisième pendant la prédication de Jésus-Christ, qui fut Saint Pierre, qu'ils reconnaissaient pour le Saint-Esprit. Ils croyaient l'éternité du monde, ils niaient la résurrection des corps et l'immortalité des esprits. Cependant ils disaient (peut-être ironiquement) qu'il y aurait un dernier jugement, lorsque le Pape et l'Empereur se convertiraient à leur secte. Ils niaient aussi la mort et la résurrection de Jésus-Christ, et les autres mystères qui le concernent. La croix de Jésus-Christ était, selon ces hérétiques, la pénitence, ou plutôt leur genre de vie, qu'ils soutenaient être exempt de péché mortel. C'est-là, disaient-ils, la croix que le Sauveur a portée. Ils soutenaient aussi que le baptême n'est bon qu'à proportion du mérite de celui qui baptise, et niaient qu'il fût utile aux petits enfans. Ils croyaient que les Juifs se pouvaient sauver sans le baptême, pourvu qu'ils se fissent de leur secte. Ajoutez à cela qu'ils rejetaient le mariage quant à l'usage, qu'ils niaient la transubstantiation, et qu'ils soutenaient qu'ils étaient seuls le corps mystique, c'est-à-dire l'Eglise de Jésus-Christ.

Les *Sciscidenses* ne différaient des Vaudois qu'en ce qu'ils *recevaient l'eucharistie*. Mais ce passage de Rainier n'est-il pas tronqué? Car il n'est pas aisé d'entendre cela. M. Bossuet croit que Rainier veut dire qu'ils ne faisaient pas difficulté de communier de la main des prêtres catholiques. Cette explication ne me paraît pas assez naturelle.

Je ne dis rien des Cathares, qui étaient des Manichéens, subdivisés par Rainier en trois autres sectes plus ou moins Manichéennes et *libertines*; ni des *Passagens*, qui soutenaient la nécessité d'observer la loi de Moïse à la lettre, et niaient en même tems la Trinité; ni des Albigeois, si fameux dans l'histoire du treizième siècle. Toutes ces sectes n'avaient rien de commun avec les Vaudois, qu'une haine implacable pour l'Eglise romaine : semblables en cela aux Calvinistes et aux Luthériens de nos jours. C'est cette malheureuse haine qui nous représente comme des monstres les partis différens du nôtre, et qui ne nous permet de reconnaître pour *fidèles* que le *troupeau de notre bergerie*. Elle est aussi la source de cette aveugle crédulité, qui fait indiscrètement admettre tout le ridicule qu'on se donne mutuellement. C'est par-là que le Catholique romain s'amuse agréablement aux portraits chargés qu'on lui fait d'un *hérétique calviniste*, et que celui-ci écoute avec le même plaisir toutes les aventures burlesques des moines et des religieuses.

(*a*) On en a déjà parlé plus haut.
(*b*) Rainier, cité dans l'*Hist. Eccles.* du P. Alexandre, ubi sup.

IIIme. DISSERTATION

SUR

LA RELIGION

ET LA DISCIPLINE ECCLÉSIASTIQUE

DES BOHÉMIENS, OU FRERES DE BOHEME.

Les Bohémiens s'appellent entre eux les *frères de Bohéme*, ou simplement les *frères*. Antrefois on les appelait aussi *Hussites* et *Calixtins*, à cause qu'ils suivaient la doctrine de *Jean Hus*, et qu'ils distribuaient *la coupe* à la communion : mais, quoique les Bohémiens se glorifient (*a*) d'avoir Jean Hus pour réformateur, ils n'acceptent point le nom d'*Hussites*, *parce que*, disent-ils, *nous ne reconnaissons point un homme pour maître;* et, pour cette même raison, ils ne (*b*) souscrivaient jamais leurs apologies que sous le nom de *frère de la loi de* Jésus-Christ. A l'égard du (*c*) nom de *Calixtins*, ils le rejetèrent, parce que ceux qui furent proprement ainsi nommés (*d*) *ne s'éloignaient guères des sentimens de l'Eglise Romaine qu'en ce qu'ils voulaient qu'on communiât le peuple sous les deux espèces.* Les vrais Hussites se séparèrent entièrement de ces *Calixtins* en 1457 ; mais, avant cela, on les avait nommés *Thaborites* (*e*), *de Tabor*, ville de la Bohéme, que les Hussites occupèrent long-tems sous Ziska leur chef (*f*), ou du (*g*) mot bohémien *Tabor*, qui signifie tente ou tabernacle, parce qu'ils campèrent sous des tentes auprès de Prague, sur une montagne qu'on appela *Tabor* à cause de ces campemens. On ajoute qu'ils prirent aussi le nom d'*Orphelins* après la mort de Ziska.

Ces *Taborites* s'éloignaient presque en tout des sentimens de l'Eglise Catholique, et selon M. Lenfant, ils étaient presque dans ceux qu'AEnée

(*a*) *Revera genuina sancti Martyris Hussi propago*, dit *Commenius*, évêque, ou *Antistes* des Eglises de Bohême, *in præfatione ad disciplinam*, etc.

(*b*) *Commenius*, ubi sup.

(*c*) De *Calix*, coupe ou calice.

(*d*) *Hist. du Concile de Constance*, par Lenfant, L. VI, pag. 222, édit de 1727.

(*e*) *Commenius*, ubi sup. et autres.

(*f*) Jean de Trocznow, dit Ziska ou Ziskon, surnommé le Redoutable aveugle, parce qu'il perdit les deux yeux dans les combats; il mourut de la peste le 6 octobre 1422. Voy. l'Hist. de ce fameux général, *Leyde*, *Jacques Monquée*, 1685, *in*-18.

(*g*) *Lenfant*, ubi sup., L. VI.

Sylvius a attribués aux Vaudois. Je trouve aussi, dans un vieux (*a*) recueil, imprimé sans date et sans nom de ville ni d'imprimeur, un catalogue de quarante-quatre erreurs avec la réfutation après chaque article, toutes attribuées à Wiclef et à Jean Hus son disciple (*ejus sequacem*); entre lesquelles il y en a effectivement plusieurs qui ont été attribuées aussi aux Vaudois : mais je ne sais si l'on doit faire beaucoup de cas d'un (*b*) tel catalogue ; tant le style m'en paraît barbare, et la réfutation misérable. Il y aurait plus de fond à faire sur le rapport d'AEnée Sylvius, qui était homme de goût et éclairé. Il faut prendre garde aussi de ne pas confondre avec les *Frères*, des Vaudois dispersés dans la Bohême avant la naissance des *Frères*. Cependant il se peut que, dans la suite, ils se soient communiqué mutuellement quelques dogmes. Nous allons voir qu'il y eut effectivement *un commencement de fraternité*. Il était même possible qu'elle se fortifiât peu à peu, parce qu'ils étaient tous ennemis jurés du Pape qu'ils appelaient l'Antechrist; qu'ils rejetaient les uns et les autres les prêtres pécheurs et vicieux ; qu'ils croyaient que l'autorité était détruite par le péché ; qu'ils donnaient unanimement (*c*) à tous la permission de prêcher ; que tous ensemble ils s'accordaient à retrancher les biens propres aux ecclésiastiques et aux moines, etc. M. de Beausobre (*d*) autorise d'autant mieux ce que je dis, qu'il a divisé les Bohémiens en trois partis, 1°. des Calixtins, 2°. de ceux *qui voulaient une réformation à la Vaudoise*, et admettaient avec (*e*) les Vaudois la présence réelle et l'adoration ; 3°. des *Picarts*, véritables précurseurs des Sacramentaires.

Les véritables *Frères de Bohême*, soit qu'on les appelle simplement Hussites, ou qu'on leur donne le nom de *Taborites*, après s'être séparés des (*f*) faux Hussites en 1457, commencèrent d'établir en même-tems des assemblées particulières et une forme réglée de consistoire (c'est-à-dire de discipline ecclésiastique) : quelque tems auparavant, ils avaient offert de s'unir à certains Vaudois réfugiés en Autriche ; mais ces Vaudois furent dissipés, et leur chef, *barbe*, ou évêque, nommé Etienne, fut brûlé à Vienne avant que l'union eût pu se faire. Il y aurait quelque apparence que ces Vaudois, dont parle *Commenius*, seraient les Picarts dont parle AEnée Sylvius, qui arrivèrent de France à Prague avec leurs femmes et leurs enfans, si l'on n'ajoutait que (*g*) Ziska aida lui-même à les exter-

---

(*a*) Le recueil a pour titre seulement, *Commentariorum Æneæ Sylvii Piccolominei Senensis de Consilio Basileæ celebrato libri duo* etc. ; quoiqu'il contienne plusieurs autres pieces dont un petit avertissement rend compte.

(*b*) Par exemple, on peut bien supposer que l'auteur attribue à *Jean Hus* d'avoir rejeté la doctrine de l'Eglise Romaine sur l'Eucharistie ; puisque dans le titre de ces articles il associe *Jean Hus à Wiclef*. Or il est notoirement faux que *Jean Hus* ait nié la Transubstantiation.

(*c*) Voy. la Dissertation précédente.

(*d*) *Bibl. Germ.*, tome XXI.

(*e*) « Les Vaudois, dit M. de Beausobre, ne passaient pas pour nier cette présence, comme on » le voit dans plusieurs auteurs qui rapportent leurs sentimens, et ne faisaient aucune difficulté » de se mettre à genoux devant le sacrement, ce que les Picarts ne faisaient pas. *A la vérité ils ne* » *croyaient pas la Transubstantiation.* »

(*f*) *A Calixtinis illis pseudo-Hussitis secessione factâ.* Commen. ubi sup.

(*g*) Voy. ce que dit M. de Beausobre, tome XXI, de la *Bibliothèque Germanique* sur cette action de Ziska. Ce général était, selon lui, du parti de ces Bohémiens qui croyaient la présence réelle (et peut-être aussi la Transubstantiation) les Picarts, au contraire, niaient l'une et l'autre, et tenaient seulement le pain et le vin pour symboles du corps et du sang de Jésus-Christ. En vertu de cette erreur, Ziska, qui n'aimait pas moins à brûler que les Romains, fit périr de la

miner; ce qui était bien éloigné d'une union proposée. On trouve aussi dans ce tems-là des Adamites répandus dans toute la Bohême, qui (*a*), selon M. de Beausobre, étaient des Vandois et des restes de Flagellans, qui couraient par toute l'Allemagne, et approchaient aussi, en quelques articles, des Vaudois et des Taborites. Ce petit détail montre assez qu'il était dès-lors fort aisé de confondre toutes ces sectes, tantôt sous un nom, tantôt sous l'autre. Deux choses pouvaient contribuer à cette confusion, 1°. le peu de liaison qu'on avait alors avec tous ceux qui étaient censés hérétiques; 2°. la haine et la mauvaise foi. Il est d'autant moins surprenant que cette confusion se soit vue alors, qu'aujourd'hui encore on confond chez les *zélés ignorans* et chez les bigots, un *Janséniste* et un *Calviniste*, un *Arménien* et un *Socinien*, un *Piétiste* et un *Libertin*, un *Tolérant* et un *Déiste*. Mais tenons nous à ce qui concerne les *Frères de Bohême*. Depuis qu'ils se furent séparés des Catholiques Romains et des *Calixtins*, ou *faux Hussites*, ils commencèrent de s'assembler, ainsi que je viens de le dire, et établirent des chapelles et des conventicules dans toute la Bohême, autant du moins que les persécutions le leur permirent. Commenius assure qu'en l'année 1500, il y avait déjà deux cents églises des Frères Bohémiens dans la Bohême et la Moravie, entre lesquelles plusieurs étaient entretenues par des gentilshommes du parti. Les ministres des églises qui n'avaient aucun revenu s'entretenaient, comme chez les Vaudois, par des travaux mécaniques. Et, comme les persécutions et les supplices les obligeaient de se retirer souvent dans les cavernes et les rochers avec leurs petits troupeaux, les Catholiques les appelaient, par mépris, (*b*) *Jamniques*, d'un mot, apparemment Esclavon, qui doit signifier une caverne. Ces pauvres fugitifs convoquaient leurs synodes et leurs assemblées dans ces rochers, y faisaient leurs réglemens et leurs exercices de piété.

Que ces gens, vivant, comme ils vivaient, errans, dispersés, n'ayant d'ordinaire ni fen, ni lieu, toujours en frayeur, toujours à la veille de se voir brûlés ou massacrés, aient été parfaitement ignorans, grossiers, et peut-être demi-sauvages, jusqu'à peu près au tems de la réformation de Luther, c'est de quoi il n'y a presque pas lieu de douter. Avant cette réformation, leurs pasteurs ou ministres n'étaient guères que des gens du commun, et, par une juste conséquence, fort idiots. Soit ignorance, soit haine pour la communion romaine, ou soit que par un excès de présomption joint à l'ignorance, ils missent leur Secte au-dessus de tout ce qu'il y avait de Chrétiens au monde, ils rebaptisaient tous ceux qui venaient à eux des autres Eglises; et cela continua même long-tems après la réformation de Luther. (*c*) Je trouve deux choses remarquables dans la conduite des *Frères*, après leur schisme. La première, que, de l'avis des gentilshommes qui les protégeaient, ils envoyèrent quatre d'entre eux voyager en Grèce, en Russie, et même par tout l'orient et vers le midi, dans l'espérance d'y retrouver le Christianisme, que l'Europe avait perdu suivant eux, et dans la résolution

même manière ces misérables Picarts. Ils trouvèrent plus de support après la mort de Ziska, puisque, selon M. de Beausobre, ils se réunirent au second parti sous Procope.

(*a*) *Biblioth. Germ.* ubi sup. pag. 119.

(*b*) *Per ludibrium ab hostibus Jamnici, id est spelunçales, dicti fuerunt. Commen.* ubi sup.

(*c*) *Commenius*, ubi sup. Bossuet *Hist. des Variat.*, etc., L. XI.

de s'unir à ceux que ces députés reconnaitraient pour véritables Chrétiens: mais leurs courses furent inutiles. Ils ne rapportèrent à leurs Frères qu'un récit de la corruption du Christianisme dans tous les pays qu'ils avaient vus, *et d'une croyance bien différence de celle qu'ils avaient embrassée.* Ils ne s'accordaient qu'en un point, qui était de rejeter l'autorité du Siège de Rome. L'autre chose, qui n'est pas moins remarquable, c'est le jugement d'Erasme. Erasme répondit qu'après l'avoir lue (*a*) *il n'y avait point trouvé d'erreurs, que, cependant, il ne lui convenait pas de donner son témoignage, et que les Frères n'en avaient pas besoin* : mais, dans un écrit qu'il fit ensuite contre un certain *Schlecht*, il ne laissa pas que de parler favorablement de la discipline ecclésiastique des *Frères*. (*b*) « Ils élisent eux-mêmes, dit-il, leurs » prêtres (leurs pasteurs), et cela est assez conforme à l'ancien usage..... » ils les choisissent d'une bonne vie, et, en cela, ils ne sont point si con- » damnables, parce que les bonnes mœurs font la compensation du savoir. » Ils s'appèlent entre eux *frères* et *sœurs*. Plût à Dieu que ces témoignages » de charité mutuelle subsistassent encore entre les Chrétiens ! Je ne trouve » rien de répréhensible en cela. Ils ont raison d'avoir moins de déférence » pour les docteurs que pour la Sainte-Ecriture. Leur sentiment touchant » les fêtes s'accorde assez aux usages de l'Eglise du siècle de Saint-Jérôme. » Aujourd'hui le nombre des fêtes est excessif ».

Les *Frères de Bohême* députèrent vers Luther en l'année 1522 et en 1524; mais il semble que le réformateur ne fit pas d'abord beaucoup de cas de ces *Frères*. (c) *Ce sont*, disait-il, *des gens sérieux et rigides, d'un regard farouche, et qui se martyrisent avec la loi et les œuvres. Ils n'ont pas la conscience joyeuse.* De leur côté, les *Frères* trouveaient que Luther n'était pas assez rigide. Ainsi la correspondance commencée entre Luther et les Bohémiens fut interrompue pendant huit ans, et ne se renoua que vers l'année 1532. Ils publièrent alors l'apologie de leur doctrine et de leurs cérémonies. Luther la fit même imprimer l'année suivante, avec une préface de sa façon. Je ne transcris point ici les éloges que les réformateurs donnèrent généralement à la doctrine et à la discipline des *Frères*, ni toutes les marques de *fraternité* qu'on trouve dans les ouvrages des nouveaux docteurs. Cependant les *Frères* ne s'étaient pas rendus tout d'un coup à la doctrine de Luther, et il est à présumer qu'avec cette sévérité de mœurs dont ils faisaient toujours profession, en se conformant (*d*) à la rigueur de leur discipline, ils conservaient bien des choses de l'Eglise Romaine, dans le tems de leur première députation vers Luther. Mais écoutons M. Bossuet sur la manière dont les *Frères* se dépouillèrent peu à peu de ces opinions romaines. (*e*) « Les *Frères* avaient comme nous sept sacremens dans leur confession

---

(*a*) *Commen.* ubi sup.

(*b*) *Quod sibi Fratres illi sacerdotes ipsi eligunt, non abhorret à consuetudine veterum . . . . quod indoctos, tolerabilius esse, si vitæ pietas pensat eruditionis inopiam. Quod se invicem fratres ac sorores appellant, non video cur debeat reprehendi : atque utinam eadem appellatio mutuæ charitatis perseveraret apud Christianos ? quod minus tribuant Doctoribus quam divinis voluminibus . . . rectè sentiunt. . . . De festis diebus non multùm abest illorum opinio à sæculo Hieronymi. Nunc in immensum crevit festorum turba. . . .*

(*c*) Luther, *in Colloq.*

(*d*) Entre les éloges que le Réformateur de l'Allemagne donne à la discipline des Bohémiens, en voici un remarquable. *Depuis les apôtres, personne n'a été si près que les Freres Bohémiens de la doctrine et de la discipline apostoliques.*

(*e*) Ubi sup., L. XI.

» de 1504, présentée au roi Ladislas. Ils les prouvaient par les écritures..... » il fallait qu'ils conservassent encore cette doctrine des sept sacremens du » tems de Luther, puisqu'il le trouva mauvais. La confession de foi fut ré- » formée, et les sacremens réduits à deux, le baptême et la cène, comme » Luther l'avait prescrit. L'absolution fut reconnue, mais hors du rang des » sacremens. En 1504, on parlait de la confession des péchés comme d'une » chose d'obligation. Cette obligation ne paraît plus si précise dans la con- » fession réformée..... Pour la présence réelle.... voici d'abord ce qu'ils » écrivirent à Roquesane ... *Nous croyons qu'on reçoit le corps et le sang* » de Notre Seigneur sous les espèces du pain et du vin » (ensuite de quoi ils rejettent expressément les nouvelles doctrines sur l'Eucharistie). « En » 1504, ils disaient que toutes les fois qu'un digne prêtre, avec un peuple » fidèle, prononce ces paroles : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, le » pain présent est le corps de J. C., qui a été offert pour nous à la mort, » et le vin est le sang répandu pour nous..... Ce corps et ce sang sont » présens sous les espèces du pain et du vin..... Ils ajoutent qu'ils en » croiraient autant d'une pierre, si J. C. avait dit que ce fût son corps ». Ils confirmèrent assez long-tems cette doctrine, et même par les termes les plus expressifs. Cependant ils refusaient l'adoration à ce corps de J. C., parce qu'il ne l'avait pas commandée, et parce que, suivant eux, il y avait deux présences de Jésus-Christ, (*a*) l'une corporelle et sensible, qui mérite l'adoration; l'autre spirituelle et sacramentelle, qui ne doit pas la recevoir. « Mais, continue M. Bossuet, encore qu'ils parlent ainsi, ils ne laissent pas » de reconnaître la substance du corps de J. C. dans le sacrement....., » et cependant il ne nous est pas ordonné, disaient-ils, d'honorer cette sub- » stance du corps de J. C. consacré, mais la substance de J. C. qui est à la » droite du Père..... Malgré cela, ils s'embarrassaient encore d'une si » étrange manière, qu'ils semblaient appréhender de laisser un témoignage » clair et certain de leur foi : car ils répétaient sans cesse, J. C. *n'est pas en* » *personne dans l'eucharistie*, c'est-à-dire, *corporellement et sensiblement*; » expressions qu'ils opposaient à leur *manière d'être spirituelle*, qu'ils at- » tribuent à J. C. dans le sacrement ». Un Catholique, soumis aux déci- sions de l'Eglise, trouve qu'il n'y a qu'à perdre à chercher avec tant de subtilités des vérités supérieures à notre esprit : mais il serait bien dur à un Protestant d'être forcé à croire ce qu'il n'entend pas.

Ce fut ainsi qu'insensiblement les *Frères* s'approchèrent de Luther, mais toujours avec des expressions difficiles à entendre. Cependant, leurs expres- sions, leurs ménagemens, leurs adoucissemens attirèrent enfin à leur con- fession l'approbation du docteur saxon. Je ne dirai rien des nouvelles per- sécutions qu'ils souffrirent depuis leur engagement avec Luther : qu'ils les aient méritées ou non, et qu'ils aient conservé toujours la patience et l'hu- milité qu'ils croyaient essentielles au christianisme, ou qu'au contraire l'esprit d'aigreur et d'animosité les ait saisis quelquefois depuis l'union, comme il en avait saisi tant d'autres dans la réforme, cela ne fait rien à mon sujet. Les persécutions dispersèrent les Bohémiens : il s'en réfugia un grand nombre dans la Pologne. Ils s'y unirent en 1570, au synode de Sen-

(*a*) *Ambages Lutheranæ et Melanchtonicæ*, disait un auteur du seizième siècle.

domir, avec les Luthériens et les Zwingliens. On doit lire dans l'ouvrage de M. Bossuet les réflexions qu'il fait sur cette union. C'est un des endroits du livre où l'on trouve le plus de finesse.

Les *Frères de Bohéme* se soutinrent dans leur religion jusqu'à l'année 1621. Alors les révolutions du royaume la firent entièrement succomber sous le joug de la dominante. En 1624, les églises des *Frères* furent détruites, on proscrivit leur noblesse, leurs ministres et leurs docteurs. Tout exercice public et particulier leur fut interdit. Toutes les écoles furent fermées, et les livres contraires aux dogmes catholiques brûlés. Les persécutions firent périr la plus grande partie des Frères, et dispersèrent les autres dans les pays étrangers. Le peu qui eut le courage de rester se tint caché dans les endroits écartés, pour mieux échapper aux *anges exterminateurs.* Tel était l'état des Frères en Bohéme et dans la Moravie, lorsque Commenius, qui était lui-même un de ces Frères, écrivait sur la discipline de son église. Je devrais remarquer ici les fautes de (*a*) *Jovet*, et de quelques autres catholiques qui ont écrit sur les Religions séparées de la communion romaine. Il est certain que les mémoires sur lesquels ils ont travaillé sont pitoyables.

J'abrégerai ici la discipline de ces Bohémiens. La première chose qu'elle défend, c'est *d'introduire de nouveaux sentimens et de nouveaux dogmes ;* c'est d'établir des cérémonies nouvelles et inconnues, de publier des livres sans approbation et sans le consentement de (*b*) l'*Unité :* sur quoi, le bon Commenius fait cette réflexion. « Plût à Dieu que cet ordre fût suivi par-tout ! » et *qu'il ne fût point permis à des particuliers de faire des changemens à* » *leur fantaisie et sans le consentement de toute l'Eglise.* Parce qu'on n'a » pas observé cette règle dans les nouvelles réformations, il est arrivé que » les Eglises *n'ont point d'uniformité*, et l'on ne doit plus s'étonner de ce » que l'on se *chamaille* pour des choses indifférentes ». Voilà comme parlait Commenius, sans peut-être sentir les conséquences qu'il est permis de tirer d'un tel discours. Mais ceux à qui il ne convient point de tirer ces conséquences récusent ce Moravien, comme un homme peu judicieux et suspect, parce qu'il vivait des profits que ses chimères lui produisaient, avec lesquelles il épuisait les bourses des bonnes ames, un fanatique, en un mot, et un millenaire.

Les assemblées des fidèles de l'Unité sont composées des ministres et pasteurs, et des auditeurs. Ceux-ci sont partagés en trois classes, à savoir des *commençans*, c'est-à-dire des catéchumènes, (tant les enfans que les adultes) des *avancés*, qui peuvent participer aux mystères de l'Eglise, et des *parfaits* qui sont en état de servir d'exemple aux autres fidèles, et de les conduire à la perfection. Quelques auteurs font une quatrième classe des pénitens. Quoi qu'il en soit, entre ces *parfaits*, l'Unité choisit trois différens ordres de (*c*) ministres de ses Eglises, qui sont (*d*) les prêtres,

---

(*a*) Auteur d'un livre intitulé *Histoire des Religions du monde*, que j'ai cité ci-dessus.

(*b*) C'est ainsi que les *Frères* appellent leur église.

(*c*) Ministre ne signifie point ici des personnes qui prêchent à l'assemblée, selon l'usage des Réformés et des Luthériens, qui les appellent ordinairement Pasteurs.

(*d*) *Presbyteri. Eleemosynarii, Ediles.* Je conserve ce mot, à cause que leur fonction a quelque rapport à celle des Ediles Romains, et s'étend plus loin, ce me semble, que celle de Marguillier.

(entre lesquels il faut aussi ranger les pasteurs), les aumôniers et les *édiles*. Qu'on ne s'imagine pas que ces prêtres ont quelque conformité avec ceux des Catholiques. Ce sont, à proprement parler, des Anciens, semblables à ceux dont il est parlé dans l'Ancien Testament, et même chez divers peuples de l'antiquité ; semblables aussi en quelque chose aux anciens des réformés. Ce sont des gens de conseil, des juges dans les assemblées des Frères, des censeurs ecclésiastiques, des dépositaires, conjointement avec les ministres de la discipline ecclésiastique. Outre ces Anciens, les *Frères* avaient leurs *Matrones*, c'est-à-dire des femmes âgées, qui inspiraient le respect aux jeunes par une gravité fondée sur la vertu et les bonnes mœurs. L'Eglise primitive avait de ces femmes : appelons-les des *Anciennes*. Commenius demande pourquoi cette institution est abolie. « Avait-elle dégénéré en abus? » Les anciennes de l'Unité n'en ont point causé : il faut rétablir, ajoute-t-il, » tout ce qui est capable d'édifier ». Je doute qu'aujourd'hui les *Anciennes* édifiassent beaucoup les fidèles de la réforme. Les aumôniers, que les réformés appelleraient diacres, sont les distributeurs des charités que fait l'Unité. Il est aussi de leur ministère d'avoir soin des veuves, des orphelins, des malades, de ceux qui sont persécutés ou chassés pour la profession de l'Evangile, (c'est-à-dire de la doctrine enseignée chez les Frères.) Les édiles ont l'administration de tout ce qui concerne les Eglises et le logement des pasteurs. Ils retirent les collectes qui se doivent faire quatre fois l'année pour les besoins des fidèles, et pour les réparations des Eglises, des écoles, etc.

Les ministres, ou plutôt les pasteurs, prêchent la parole de Dieu, et administrent les Sacremens : ils ont aussi le pouvoir des clefs. Leur supérieur porte le nom d'*Antistes*, ce qui, proprement, signifie premier prêtre. C'est le *sur-intendant* des Luthériens. On peut regarder l'*Antistes* comme une espèce d'évêque. Les ministres ont sous eux des acolytes et des diacres. Ces acolytes sont des jeunes gens élevés sous les yeux et d'ordinaire dans la maison des ministres. Outre leurs fonctions domestiques, qui consistent à s'exercer dans la lecture de la Bible et l'étude de la Religion, il leur appartient d'aller faire la prière, d'enseigner le catéchisme aux jeunes enfans, de lire dans les églises, même d'y faire de petits sermens, s'ils ont assez de capacité pour cela. Enfin, ils accompagnent les ministres en voyage ; et, pour descendre à quelque chose de plus bas, ils sonnent la cloche pour appeler à l'église, ils ouvrent les temples, ils les ferment, ils y allument les chandelles ou les bougies. Les diacres sont ordinairement plus âgés que les acolytes, et plus avancés aussi en dignité. Appelons-les des proposans, puisqu'ils sont les *aides* des ministres : mais, parce que ces diacres peuvent administrer les Sacremens, il faut les regarder aussi comme les vicaires des ministres. A la vérité, quand les diacres donnent la cène, le ministre prononce les paroles de l'institution, autrement dites les paroles sacramentelles, et donne l'absolution au peuple, comme étant seul revêtu de la puissance des clefs.

L'*Antistes*, comme je l'ai dit, est le supérieur, ou plutôt le chef de ce sénat ecclésiastique, connu dans la réforme sous le nom de Consistoire. On choisit pour *Antistes*, ou du moins l'on doit choisir un homme respectable par l'âge et par le mérite, pourvu de beaucoup de force d'esprit et d'une tête telle, qu'il la faut pour retenir chacun de ces ecclésiastiques dans

le devoir de sa charge, et pour maintenir l'ordre dans l'Eglise. Ce ne sont, dit la discipline, ni les honneurs, ni les revenus qui doiveot faire briguer cette charge. Elle n'est distinguée que par des travaux et des soins extraordinaires. Cet *Antistes* ou évêque est élu solennellement par les suffrages de tous les ministres. Sa charge est à vie. Il y avait autrefois, dit Commeoius, deux *Antistes* en Bohéme, deux en Moravie, un, et quelquefois deux en Pologne. Il est du devoir des *Antistes* de veiller à l'orthodoxie et à la discipline, de choisir entre les jeunes étudians les plus propres à servir l'Eglise, d'ordonoer les acolytes, les diacres, les ancieos et les ministres, de pourvoir à tous les besoins du troupeau, de visiter tous les ans son diocèse, et de prévenir, s'il est possible, les persécutions et les autres dangers qui le menacent, de reprendre et censurer dans l'occasion : tout cela, presque toujours de concert avec ses collègnes et non pas de sa seule autorité. On ne peut appeler du jugement des *Antistes* qu'au synode général.

Au-dessus des *Antistes* est le président. Si les *Antistes* ont quelque rapport avec les évêques, on peut se représenter le président comme un archevêque : mais ccpendant la présidence ne le fait que le premier du clergé de l'unité, non le supérieur : car il ne peut assembler le consistoire qu'avec la connaissance et l'approbation des autres *Antistes*. C'est lui qui fait mettre à exécution les décrets et les jugemens des synodes. Il fait l'ouverture des assemblées par des exhortations et des prières. Il fait aussi l'ouverture des délibérations, il recueille les voix, etc. Enfin, il indique et convoque les synodes. Je ne dis rien du notaire ecclésiastique, dont la fonction est assez connue, ni de ceux que la discipline appelle d'un (*a*) nom que je traduirai eocore par aides ou vicaires des anciens. Ces vicaires ont quelque ressemblance avec les chorevêques des anciens chrétiens.

Je passe au synode et aux ordinations du clergé de l'*Unité*. La discipline nous parle de deux sortes de synodes ; des généraux, qu'oo n'assemblait guères que tous les trois ou quatre ans, et pour des raisons capitales, comme la déposition des mauvais ministres, ou le défaut de discipline dans quelque église ; des particuliers, que l'on assemblait pour des causes moins importantes, et souvent aussi dans un besoin pressant et subit, qui ne permettait pas d'attendre le synode général. Du reste, il n'y a rien de fort particulier à remarquer touchant ces synodes, sinon qu'on ouvrait le synode vers le soir et dans un temple, après le signal de la cloche ; que l'on soupait fraternellement tons ensemble ; que, pendant la séance du synode, on préchait tous les matins et l'on faisait régulièrement la prière l'après-midi et le soir ; qu'un jeûne, accompagné de prières, précédait les élections indiquées pour remplir les places vacantes du consistoire, et que l'on faisait une cène générale et solennelle dans le synode, apparemment à l'ouverture de cette assemblée. Elle finissait par des exhortations qui témoignent assez combien la discipline des Bohémiens était rigoureuse. Je n'en indiquerai qu'une preuve. (*b*) Le pasteur ou ministre était exhorté à dooner aux pauvres tout ce qu'il possédait de revenu en argeot au-delà de deux cens *thalers*, ou de convertir le surplus en œuvres pies. On défendait aussi

(*a*) *Conseniores.*
(*b*) *Commenius, in notis* ad Discipl. cap. 2.

d'insinuer à personne, soit par conseils ou autrement, aucune disposition testamentaire. Tel était le désintéressement de cette hérésie bohémienne, pendant que l'orthodoxie se trouvait si corrompue.

A l'égard des ordinations, il n'y a rien à remarquer dans celle des acolytes et des diacres, qu'un examen qui la précède, la lecture qu'on leur fait de leurs devoirs, et la promesse qu'ils font de les observer : après quoi, celui qui est reçu et ceux qui reçoivent se donnent mutuellement la main droite, ce qui s'appelle la *main d'association*. La bénédiction suit pour celui qu'on vient d'ordonner diacre ou acolyte. L'élection ou l'ordination des ministres ou pasteurs est tout aussi simple. Des certificats d'une bonne vie (la réforme les appelle *attestations*), un triple examen dans le synode; et des représentations vives et souvent réitérées sur les devoirs, les travaux et les dangers du ministère, voilà ce qui précède cette ordination. Après ces représentations, si le postulant ne se dédit pas, ce qui n'arrive jamais, on le fait mettre à genoux, et il fait sa prière avec l'assemblée des fidèles. On lui lit ensuite les devoirs de la charge pastorale, il jure fidélité à Dieu et à l'Eglise. Alors les *Antistes* le confirment dans le ministère en posant les mains sur sa tête, et priant pour lui dans cette posture. Après cette imposition des mains, toute l'assemblée chante le *Veni spiritus sancte*. Enfin, on lui présente la *main d'association*. Mais quoique reçu dans le ministère, il n'en fait pas d'abord les fonctions; il faut l'introduire dans son église. Ici, celui qui l'introduit fait une exhortation au nouveau ministre et à son troupeau; au premier, sur le devoir de la charge; à l'autre, sur la soumission et le respect. Le ministre réitère les marques de son humilité, et, se recommandant aux prières de son Eglise, se met à genoux et prie avec elle. Les prières étant faites, l'introducteur prend le ministre par la main, le conduit à l'autel (ou à la table sacrée), lui met (*a*) le Rituel entre les mains, et lui ordonne de commencer d'exercer le pouvoir des clefs par l'administration des sacremens. C'est alors, dit la discipline, que les spectateurs versent ordinairement des larmes. Ces cérémonies, ajoute-t-elle, n'ont été conservées que pour donner quelque idée de la dignité du ministère, *et pour exciter le respect des fidèles pour l'économie de Christ*, mais non pas pour leur persuader qu'elles soient nécessaires à la religion. Qui doute de ce premier but? Cependant elles seules frappent les sens, et le peuple leur doit les larmes qu'il verse. D'ordinaire, le nouveau ministre n'est d'abord que l'adjoint d'un autre plus vieux et plus expérimenté : et cela pendant les deux premières années de son ministère, afin qu'il acquière de l'expérience, et qu'il apprenne, par l'exemple et la pratique, comment il doit gouverner les consciences de son troupeau et pourvoir à leurs besoins.

(*a*) Ces Rituels, dit Commenius, ne sont jamais à la suite des catéchismes et des livres de prières, afin qu'ils ne soient pas trop exposés à la curiosité du peuple. Ils restent toujours entre les mains des ministres; et pourquoi cela, ajoute-t-il? Voici la réponse : *il n'y a pas de mal que les ministres de la religion se réservent quelque chose de mystérieux. Le peuple méprise ce qu'il connaît trop. La religion aime à être voilée.* Les catholiques trouveront ce raisonnement très-favorable à leur cause.

L'élection de l'*Antistes* est un peu plus solennelle. Après la mort d'un *Antistes*, on doit assembler un synode général, ou seulement un particulier, s'il n'y a pas long-tems que le général a été assemblé. On commence par un jour de jeûne et de prières. On fait un prêche sur les devoirs de l'évêque. Après le prêche on procède à l'élection par des billets, et l'on remplit ainsi la place vacante à la pluralité des voix. Le jour d'après, on annonce aux fidèles que l'élection a été faite, et que Dieu a montré comment on doit réparer la brèche faite à son Eglise. Alors l'*Antistes* ordinant exhorte celui qui a eu pour lui les suffrages de se produire à la face du troupeau. En même-tems, un autre *Antistes* l'appelle. Il se présente. On lui demande s'il reconnaît véritablement cette vocation pour une vocation divine; s'il promet d'en remplir les engagemens. Après une réponse convenable, on lit le formulaire, etc. comme à l'ordination du ministre.

Des ministres de l'Eglise il est naturel de passer à l'ordre des dévotions, à la manière d'administrer les sacremens, etc. Les fidèles s'assemblent quatre fois chaque dimanche, et en été cinq fois, à commencer depuis Pâques. Cette cinquième fois est pour la jeunesse et les domestiques : on leur explique le Catéchisme et on les examine. Aux quatre autres assemblées, on explique l'ancien et le nouveau Testament. L'assemblée s'ouvre par le chant d'un hymne, ou d'un cantique. La prière suit le chant, et le sermon suit la prière. Après le sermon, l'on fait une autre prière, on chante, et le ministre termine cet exercice de dévotion par la bénédiction qu'il donne à ses auditeurs. Après les prêches, les jeunes hommes et les jeunes filles doivent rester pour être examinés, les uns par le ministre et quelques anciens; les autres, par les *matrones* dont j'ai parlé. La discipline nous dit que ces prêches sont très-simples, sans fleurs d'éloquence, et composés uniquement de paroles et de passages de l'Ecriture.

Le baptême des *Frères* n'a rien qui le distingue de celui des Réformés, (Calvinistes) auquel je renvoie. La cène, qui en général est aussi la même chez les uns et les autres, a pourtant ce qui suit de remarquable, qu'avant de la faire, les ministres doivent demander à leurs consistoires l'état du troupeau, s'il n'y a pas quelque scandale, ou quelque malversation qui oblige de reculer la cène. Selon la discipline, le père de famille doit en cette circonstance rendre lui-même compte de l'état de sa maison en ce qui concerne la conscience; il doit s'examiner devant le pasteur, lui découvrir son ame, pour ainsi dire. En un mot, c'est ici une espèce de confession, après laquelle on est censuré, et même suspendu de la cène, si on le mérite, ou si l'on ne témoigne une répentance bien sincère. Il paraît, par cette discipline, que, chez les *Frères*, on communie, ou l'on communiait (*a*) les enfans, du moins ceux qui approchaient de l'adolescence. Ces *Frères* prenaient la cène à genoux, selon que cela s'est pratiqué (*b*) à

(*a*) *Primò viri, tum adolescentes, tandem pueri accedant.*

(*b*) Hospinian. *in Hist. Sacram.*

Zurich depuis la réforme : mais, nous dit-on, en 1494, on avait introduit la coutume de communier debout. (*a*) La persécution que cette coutume causa la fit abolir.

Je ne dois pas oublier ce que la discipline appelle (*b*) *la manière de recevoir les novices*, qui est un usage assez conforme à la confirmation des Latins. On interroge les adultes, pour savoir d'eux leur croyance et sur quel fondement ils se sont *enrôlés sous l'étendard de l'unité*. Si l'on les trouve bien instruits et de bonnes mœurs, on les reçoit ; autrement on les renvoie à une autre fois ; et cela se passe en particulier dans le consistoire, rarement aux yeux du public. En les recevant comme Chrétiens confirmés, on leur représente l'état et les devoirs du Chrétien, les consolations d'un côté ; les croix et les persécutions, l'opprobre même et l'ignominie de l'autre ; la soumission que Dieu exige, la docilité dans les occasions qui demandent des remontrances, etc. Enfin, ces adultes se mettent à genoux, et le ministre, priant avec eux, demande à Dieu qu'il veuille leur pardonner les péchés de leur jeunesse, etc.

Le mariage et la visitation des malades n'ont rien qui les fasse distinguer, excepté qu'à ceux-ci on donne la cène, s'ils la demandent, mais en présence de quelques témoins, afin que cela forme une petite assemblée de fidèles. Aux funérailles, on a conservé, dit la discipline, le pieux usage de quelques autres pays, qui est que le ministre, à la tête d'une troupe de jeunes étudians, convoie le mort en chantant jusqu'au cimetière. Le ministre fait là un sermon funèbre, et parce qu'on y mêle quelque chose touchant le défunt, on peut bien l'appeler aussi oraison funèbre.

Outre le dimanche, que la discipline ordonne de célébrer très-religieusement, l'unité avait conservé plusieurs fêtes solennelles, même des fêtes des apôtres et des martyrs, et des jeûnes quatre fois l'année. Je ne donne point ici de détail de la manière dont les ministres exercent la jeunesse commise à leurs soins, ni de l'extrême régularité qu'ils sont obligés d'observer en public et dans leur domestique, ni de celle que la discipline demande dans la conduite des fidèles du troupeau. Pour mieux conserver l'ordre et la pureté de la doctrine et des mœurs, l'*Antistes* fait tous les ans la visite de son diocèse.

Il n'y a rien de remarquable dans l'élection de l'ancien ; et, pour les *anciennes*, que j'ai qualifiées plus haut du nom de *Matrones*, il est à remarquer qu'elles sont élues par les *anciennes*. La dédicace des églises, lorsque les *Frères* avaient encore la permission d'en avoir, était toute simple. On assemblait le troupeau, on lui représentait le but qu'on se proposait par ce nouveau temple. On chantait, on se mettait à genoux pour prier, le ministre faisait un prêche convenable à la circonstance, et donnait enfin la bénédiction à ses fidèles.

Je finis par la pénitence et l'excommunication. La discipline est aussi

---

(*a*) *Excitata ob id atrociore persecutione, desistere fuerunt coacti.*

(*b*) *Forma Novicios recipiendi.*

rigide, aussi exacte sur cet article que sur tous les autres. D'abord l'admonition et la correction fraternelle suivait, de la part des autres *Frères* ou des pasteurs, la connaissance qu'ils avaient des fautes d'un *Frère*. Tout cela se faisait secrètement jusqu'à ce que l'on commençât de s'apercevoir que ces ménagemens ne produisaient aucun bon effet. Alors le consistoire prenait connaissance de la faute, et se servait du pouvoir des clefs en suspendant le rebelle du sacrement de la cène, jusqu'à ce qu'il fût véritablement repentant. Mais, si le pécheur persistait dans son endurcissement, et si outre cela le scandale qu'il avait causé était extrême, on l'excommuniait du haut de la chaire, et on le regardait, chez les *Frères* de l'Unité, comme un Publicain et comme un Payen, selon les ordres de Jésus-Christ, jusqu'à ce qu'une repentance proportionnée au péché ramenât l'excommunié dans le sein de l'*unité*.

IVme. DISSERTATION

OU L'ON TRAITE

DE LA RELIGION ET DES CÉRÉMONIES

DES LUTHÉRIENS.

J'AI donné, dans la première de ces Dissertations, une idée générale du luthéranisme et de son origine. J'ai montré quelques-unes des variations qui ont suivi ses commencemens; et, sans louer ni blâmer indiscrètement les catholiques, défenseurs de l'*autorité absolue de l'Eglise, invariable dans sa doctrine et dans ses décrets*, et de celle de son chef; ou les nouveaux religionnaires, qui justifient leur séparation par l'indispensable nécessité de (*a*) l'examen, qui expose aux variations et ne manque guères de multiplier les sectes et les partis; j'ai suivi en historien les progrès de la réforme jusqu'au concile de Trente, laissant toujours au lecteur la liberté de donner ses suffrages au parti qui lui plairait le plus. Un auteur qui fait profession d'être chrétien et de reconnaitre Jésus-Christ pour maître, ne doit pas écrire autrement: si, malgré cela, il s'égare dans les préjugés, c'est un défaut de l'humanité. J'avoue pourtant qu'il serait fort à souhaiter que l'Eglise n'eût point été divisée, et que l'on se fût supporté les uns les autres avec autant de charité dans la *Bergerie du grand pasteur*, que l'on est obligé de le faire dans un état où l'on se reconnait tous sujets d'un seul maître. Mais, puisque les choses sont venues à un tel point que les catholiques ne sauraient céder aux Protestans sans abandonner leur autorité absolue, et que d'autre côté les protestans ne sauraient se passer de l'examen pour soutenir la justice de leur réforme, il me sera bien permis de laisser à Jésus-Christ seul la décision du salut des uns et des autres, et de déclarer cependant, *qu'un luthérien ou un calviniste honnête homme et vertueux est infi-*

(*a*) Il y a un examen nécessaire dans la religion, et sans lequel la foi est aveugle. C'est celui dont j'ai parlé ailleurs. C'est *l'examen des motifs qui mènent à la crédibilité*. J'ai allégué en même-tems un passage de l'évangéliste S. Jean qui contient ces motifs. « Ce n'est plus sur ce que vous » nous avez dit que nous croyons en lui, (Jésus-Christ); car nous l'avons ouï nous-mêmes, et » nous savons qu'il est vraiment le sauveur du monde. » Ce passage renferme le raisonnement et l'examen opposés à la foi aveugle. Tous les Chrétiens sont aussi capables de cet examen, que d'observer les préceptes du Décalogue.

niment préférable devant Dieu à un catholique vicieux qui se couvre du bouclier de la foi qu'il ne connaît pas, et fait gloire de haïr tous ceux qui ne portent pas ce nom de catholique qu'il déshonore. Avec cette même liberté, je continuerai de rapporter le bon et le mauvais des partis : la religion de Jésus-Christ ne perd rien à employer cette vérité qui expose simplement le bien et le mal : mais il n'en est pas ainsi chez les hommes. Plus ils se croient dépositaires des droits divins, plus ils la maltraitent : et c'est à cause de cela qu'elle n'ose peindre les vices cachés sous le diadème des rois, souvent même sous la tiare des pontifes, et sous la mître des prélats.

Dans cette même dissertation, j'ai rapporté plusieurs réunions projetées entre les partis, et d'ordinaire j'ai choisi les plus remarquables. Il est certain que j'aurais pu en rapporter beaucoup d'autres, et peut-être même de celles que l'on trouvera marquées de quelque circonstance notable. Je pouvais donner aussi un détail historique des conférences, des colloques et des controverses qui auraient pu devenir des voies de réunion, si l'un des deux partis eût voulu céder, ou qu'il y eût eu de part et d'autre, dans ces combats de religion, autant de bonne foi, de générosité, de vrai courage que les gens de guerre en exigent dans une querelle qui se vide d'homme à homme par les armes. Mais, outre que ces détails ne sont guères du ressort de cet ouvrage, je ne crois pas que j'apprisse rien de fort intéressant au lecteur, en lui disant, par exemple, qu'en divers tems un Jacques-André Schmidlin, théologien fort emporté, et fort turbulent, et qui méritait plutôt de rester à l'atelier de son père que de présider à des conférences de religion, chercha toute sa vie à opprimer et les réformés et les catholiques romains, sous le poids de cette *autorité persécutrice* que les Luthériens reprochaient à Rome (*a*); qu'en l'année 1564, il y eut un colloque à Mulbrun, sous l'autorité de l'électeur palatin et duc du de Wirtemberg, entre les deux partis, luthérien et réformé, pour chercher à s'accorder sur l'eucharistie, cette pierre d'achoppement, qui arrête depuis si long-tems tous les partis du christianisme : mais que, pour défendre un sentiment non moins incompréhensible que celui qu'on reproche aux catholiques, ce Schmidlin employa les plus absurdes sophismes, et avança hardiment toutes sortes de paradoxes insoutenables; qu'enfin le colloque fait, il fut suivi d'une foule d'écrits passionnés, qui ne produisirent d'autre effet que celui d'irriter encore plus les uns et les autres, et de montrer au grand jour les excès de cet esprit théologique qui, plutôt que de céder, se retranche sous les expressions les plus dures, pour ne rien dire de pis. Donnons-en ici un exemple. Un certain Marbachius, zélé luthérien, écrivant contre un sacramentaire, s'exprime ainsi : « (*b*) Nous croyons non-seulement que Jésus-» Christ, après être monté au ciel dans sa nature humaine, et s'y être assis » à la droite de son père, est personnellement (c'est-à-dire dans cette » humanité) avec le pain et le vin (de la cène), mais nous croyons même » qu'il est par son humanité dans l'enfer, qu'il est de même dans chaque

(*a*) Voy. Hospin. *Hist. Sacram.* part. ult. pag. 554 et suiv.

(*b*) *Nos Lutherani credimus, quod Christus, postquam humanitate suâ in cœlum ascendit, et ad dexteram patris sedit, non tantum cum pane et vino, sed etiam in inferno, et uno quoque cantharo cervisario personaliter præsens sit*, etc. Hospin. ubi sup. p. 629.

» verre de bierre, etc.» Voilà bien certes du spinosisme. Dans un autre livre, il disait (*a*) encore, *que les diables sont dans le même ciel où Jésus-Christ est monté :* paroles par lesquelles, à la vérité il ne prétendait que soutenir avec exagération l'*ubiquité de l'humanité de Jésus-Christ*, mais l'expression n'en était pas moins choquante, ni moins capable de révolter les ames simples. Qu'on eût demandé à ce luthérien s'il entendait ce qu'il disait, il aurait bien osé l'affirmer : qu'après cela on lui eût parlé de la transubstantiation, il n'aurait pas craint de se déchaîner contre l'absurdité de ce dogme, et de traiter les *Papistes* de gens qui trahissent leur conscience, qui se moquent dans le cœur du dogme qu'ils défendent de bouche, qui n'oseraient dire qu'ils s'entendent, et qui font du mystère du sacrement une opération de magie.

Je n'ai pas non plus jugé à propos de faire l'histoire du formulaire et du livre de la *Concorde*. Elle est du ressort de l'histoire ecclésiastique : je me contenterai seulement de donner une idée générale du formulaire, qui fut en 1574 le fruit d'une assemblée à Torgau, de quinze théologiens luthériens outrés. Le formulaire a dix articles affirmatifs et vingt négatifs contre les (*b*) Catholiques romains et contre les Sacramentaires. Les dix affirmatifs contiennent le sentiment des Luthériens touchant la présence réelle, (*c*) *véritable et essentielle* du corps et du sang de Jésus-Christ dans la cène. Les vingt négatifs rejettent les doctrines opposées : mais qu'on ne s'attende pas d'y trouver des termes apostoliques et des sentimens de charité. On devait du moins attendre cela de la part de ces théologiens évangéliques, sortis seulement depuis environ cinquante ans de Rome, qu'ils traitaient de persécutrice et d'ennemie de la charité. Mais point du tout : le formulaire s'exprime avec toute la passion de ceux qui veulent régner sur les consciences. Le sentiment de Carlostad y est traité de bouffonnerie, celui de Zwingle de folie et ainsi des autres. Les uns sont des enragés, les autres des fanatiques. Calvin, Beze, Bullinger, en répandant leurs sentimens, ont répandu partout des blasphèmes. Le dernier article négatif, qui rapporte douze ou quinze objections assez fortes contre la présence réelle de l'humanité de Jésus-Christ, contient en même-tems un déchaînement violent contre les Sacramentaires et contre la messe. Mais, toute compensation faite, les Catholiques Romains diront toujours qu'il ne leur (*d*) coute pas d'avantage de soutenir la transubstantiation, qu'aux Luthériens le dogme de la présence réelle. Au reste, ce n'est pas aller trop loin que de traiter ces théologiens de persécuteurs; puisqu'à la suite du formulaire, vinrent l'exil, l'emprisonnement, le bannissement de ceux qui refusèrent de le souscrire. C'était faire une conspiration contre l'Etat que de communiquer avec des

---

(*a*) *In illo cœlo in quod ascendit Christus etiam Diabolos esse.* Hospinian. Ibid.

(*b*) Il est pourtant à remarquer que Luther, *leur cher père*, (*noster delictus pater*) comme l'appelle le formulaire de la Concorde dans un de ses articles, se conduisit d'abord d'une manière si incertaine et si douteuse, qu'il ne put s'empêcher de hasarder la permission de croire et la Transubstantiation et la Consubstantiation, c'est-à-dire le sentiment qui unit le corps de Jésus-Christ au pain de la communion. « Je ne condamne pas, disait-il, l'autre opinion, (de la » Transubstantiation), je dis seulement que ce n'est pas un article de foi. . . . Je permets l'une » et l'autre opinion, j'ôte seulement le scrupule. »

(*c*) Termes du formulaire. Voy. Hospin. *in Concord. Discorde* p. 39.

(*d*) Voy. sur cela Bossuet, *Hist. des Variat.* L. 2, et Hospin. Histor. Sacram. part. 2, p. 76 à l'endroit qui commence, *vicit ergo Transubstantiatio Romana.*

Sacramentaires, de divulguer leurs livres, et d'écrire pour la défense de leur opinion. (*a*) Peucer, célèbre par ses écrits, et quelques autres de ce tems-là pensèrent être les victimes de cette violence, et je dois faire surtout remarquer ici les trois chefs d'accusation intentés contre ce Peucer, quelques mois après que le formulaire eût été fabriqué à Torgau. 1°. On accusa ce médecin *anti-ubiquiste* d'avoir conspiré contre l'Etat, et on le somma, sous peine d'être mis à la question, de déclarer ses complices. 2°. On voulut aussi le forcer de déclarer les théologiens et les conseillers de la cour de Saxe avec lesquels il s'était entretenu au préjudice du sentiment luthérien. 3°. On l'accusa indirectement d'infidélité envers son prince, ou tout au moins on voulut soutenir à Peucer qu'il ne pouvait lui être fidèle, parce qu'il ne pensait pas comme lui sur l'Eucharistie. Il convenait bien à de telles gens de crier contre l'Eglise Romaine.

Il se fit en 1576, à Torgau, un second formulaire de concorde, par lequel on acheva de *canoniser;* c'est ainsi que s'exprime Hospinien, l'ubiquité si chère au parti. Mais, en 1577, six autres théologiens, assemblés dans le monastère de Berg près de Magdebourg, mirent la dernière main à cette concorde, et c'est ce formulaire de Berg qu'on appelle maintenant le *livre de la Concorde*, où quelques puissances protestantes blâmèrent que l'on condamnât tout autre sentiment que celui de l'ubiquité, comme on peut le voir dans (*b*) l'ouvrage que je cite. C'est aussi à cet ouvrage que je renvoie ceux qui voudront apprendre à fond l'histoire de la concorde, et des querelles qu'elle eut à soutenir en Allemagne et avec les étrangers. Je passe à une chose beaucoup plus essentielle à cette Dissertation, c'est à la description de la religion luthérienne.

Pour bien rapporter la croyance des Luthériens, (*c*) il faut l'extraire de leurs livres symboliques, entre lesquels la confession d'Augsbourg tient le premier rang : mais, auparavant, il est nécessaire que le lecteur sache quels sont les écrits symboliques qui parurent successivement depuis la réforme commencée par Luther. La confession d'Augsbourg fut présentée à Charles V, en 1530 : elle fut dressée par Melancthon de concert avec Luther, et, fort peu de tems après, le même Melanchton fit l'apologie de cette confession. Les *articles de Smalcalde* vinrent ensuite. Je ne m'arrêterai pas à tout ce que l'histoire nous apprend des motifs qui engagèrent Luther à dresser, à la fin de l'année 1536, ces articles, connus dans toute l'Allemagne protestante sous le nom d'*articles de Smalcalde;* je dirai seulement qu'ils furent présentés à l'assemblée de Smalcalde au commencement de l'année 1537. L'apologie et les articles servaient à justifier et expliquer la croyance des Luthériens, mais les articles devaient être présentés (*d*) au concile général. Melanchton

(*a*) Voy. les persécutions qu'il souffrit en Saxe, dans l'Histoire de la Concorde par Hospinien.

(*b*) *Hospinianus*, ubi sup.

(*c*) J'ai dit dans la préface générale de cet ouvrage, que M. *Maichel* me fournirait une Dissertation sur la Religion Luthérienne et sur ses cérémonies. Je déclare ici que je n'ai jamais reçu cette Dissertation, et que ce savant homme, se trouvant sans doute trop occupé à d'autres études plus importantes, n'a pu me fournir que quatre feuillets, contenant uniquement la différence des sentimens sur la prédestination entre les Lutheriens et les Calvinistes, et la note que l'on trouvera ci-après sur la *Présence réelle*.

(*d*) Sous ce titre : *Articuli Christianæ Doctrinæ, qui Concilio Mantuæ vel alibi congregando exhibendi sunt, indicantes quid recipere vel concedere possimus, et quid non : scripti à D. Martino Luthero.* Anno 1537. Ils le furent pourtant au mois de décembre 1536. M. *Pfaffius*, qui me fournit cette petite note, rapporte ces articles en latin, la traduction d'un certain *Pierre Goneranus*. Voy. le recueil qu'il a publié sous le titre de *Ecclesiæ Evangelicæ Libri symbolici*, p. 383.

les souscrivit, avec cette exception remarquable « que (*a*), si le Pape reçoit » l'évangile, (c'est-à-dire la doctrine luthérienne), on pourra lui accorder » pour l'amour de la paix, et pour la tranquillité du christianisme et des » Chrétiens qui lui sont soumis, la supériorité sur les évêques, supériorité » qui lui est acquise déjà de droit humain ». Les Catholiques trouvent plusieurs variations des premiers réformateurs dans ces trois écrits. Je renvoie à M. Bossuet (*b*) qui les a exactement rapportées.

Je ne dois pas oublier ici deux actes authentiques du luthéranisme, qui sont le grand et le petit catéchisme de Luther. Quoiqu'on ne sache pas bien en quel tems il fit ces deux cathéchismes (*c*), je les place après la confession d'Augsbourg, parce qu'il y a beaucoup d'apparence que le docteur Saxon ne pensa au corps de doctrine qu'après avoir fait tous les changemens qu'il croyait nécessaires à sa réforme.

La confession saxonique est de l'année 1551, de même que celle de Wittemberg. La première fut dressée par Melanchton, et l'autre par Brentius. Melanchton appelait sa confession une répétition de celle d'Augsbourg: on assure que Wittemberg donnait le même nom à la sienne. Cependant il y avait quelque chose de plus, et si l'on en croit les auteurs catholiques et quelques sacramentaires, elles n'étaient exemptes ni de variation, ni de contradiction. On pourrait mettre à la suite de ces confessions le catéchisme de Wittemberg, qui est de l'année 1571; le *Consensus* de Dresde, qui est du mois d'octobre de la même année et le *Grondfest* ou *fondement*, aussi de 1571, dont le *Consensus* de Dresde est l'abrégé. Celui-ci est en forme de confession de foi; mais ces écrits ne regardent pas le corps entier du luthéranisme. Après cela je ne trouve plus que le formulaire de la Concorde, dont j'ai parlé, et diverses assemblées qui suivirent la publication de ce formulaire, dans une desquelles il fut signé, dit-on (*d*), par plus de huit mille ministres.

C'est de ces écrits que j'extrais le précis qui suit de la croyance particulière des Luthériens, tant en ce qui les éloigne des Catholiques romains, qu'en ce qui les sépare des Réformés; étant inutile de toucher aux articles de croyance qui leur sont communs avec les uns et les autres. Ils ne reconnaissent que (*e*) quatre conciles œcuméniques, de Nicée, tenu en 325; de Constantinople, en 381; d'Ephèse, en 431; et de Calcédoine, en 451. Ils rejettent absolument la mérite des œuvres dans le salut, jusques-là même

(*a*) *De Pontifice autem statuo, si Evangelium admitteret, posse ei, propter pacem et communem tranquillitatem Christianorum, qui jam sub ipso sunt, et in posterum sub ipso erunt, superioritatem in Episcopos, quam alioqui habet jure humano, etiam à nobis permitti.* Tel était le sentiment de ce théologien, généralement plus modéré que Luther, et qui vraisemblablement aurait pu amener les esprits à la réunion, s'il eût eu autant d'adresse que de savoir et de douceur. Mais M. *Pfaff* prétend que cette avance était inutile, attendu que la condition était impossible. Il ajoute aussi, mais sans en donner de preuve, que, dans la suite, Melanchton rétracta cette cause de sa souscription. V. M. *Pfaff*; ubi sup. p. 425.

(*b*) Dans son *Histoire des Variations.*

(*c*) M. *Pfaff*, dans sa Dissertation sur les Livres Symboliques, dit que ces deux cathéchismes furent publiés en allemand par Luther, en 1529, après une visite générale qu'il fit des eglises de Saxe, en 1528. Le petit cathécisme n'avait d'abord que cinq articles, ensuite on en ajouta un sixième, et l'on fit d'autres additions. Le grand cathéchisme fut composé pour l'usage des cures.

(*d*) M. *Pfaff* le dit ainsi, ubi sup.

(*e*) Cela leur est commun avec les Réformés.

qu'ils regardent (*a*) les vertus des sages payens comme des vices. Mais il est nécessaire de rapporter un peu au long les sentimens des Luthériens sur cette matière si épineuse. Ils croient généralement que Jésus-Christ est mort pour tous les hommes pécheurs en Adam, mais que ceux-là seuls qui croient en Jésus-Christ, et persévèrent dans leur foi, seront sauvés. *La prévision* que Dieu a eue de toute éternité de cette foi est le fondement de l'*élection* ou *prédestination* des fidèles : (*b*) ainsi, ils n'admettent pas le décret ou la prédestination absolue des Réformés, parce qu'ils ne croient pas, comme ceux-ci, que la prédestination soit un simple effet de la volonté de Dieu : comme si Dieu n'avait absolument choisi de toute éternité qu'un certain nombre de personnes, pour les faire des objets de sa grace et de sa miséricorde ; et cela, sans aucun égard pour leur foi. Ils considèrent l'élection de la même manière que la justification. Si la cause instrumentale de la justification est la foi, la prévision qui est en Dieu de cette foi des fidèles l'est de leur élection. Pour le franc arbitre, le luthéranisme nie son pouvoir avant la conversion du pécheur, et soutient que l'homme n'est converti que par le secours tout seul de la grace. Cependant, ajoutent-ils, cette grace n'est pas irrésistible. La distinction entre la grace *efficace* et la grace *suffisante*, ne les satisfait point. Ils soutiennent que toute grace divine est efficace, mais que, si elle n'est pas suivie de son effet, c'est la faute du pécheur. Les Luthériens raisonnables avouent que ce système est plein de difficultés. Avouons aussi qu'il est plein de contradictions, et, pour ne rien garder sur le cœur, avouons enfin que tous les théologiens du christianisme auraient bien dû nous laisser la permission de nous sauver, sans leur obscur et inutile verbiage touchant le *décret d'élection*, la *grace efficace, particulière, universelle, irrésistible, amissible, inamissible, suffisante, qui ne suffit pas*, le *pouvoir prochain*, etc. Les Luthériens ne reconnaissent que deux sacremens ; le baptême et la cène. Ils rejettent la transubstantiation, la messe, l'élévation et l'adoration du sacrement, les cérémonies et tout le culte extérieur que l'Eglise Romaine observe à l'égard du corps et du sang de Jésus-Christ, mais ils croient la (*c*) présence réelle

(*a*) Distinguons. Ils ne sont pas tous du même sentiment sur cet article. Beaucoup de Luthériens, et peut-être même la plus grande partie croient ce que je rapporte ici, fondés sur ce qu'il n'y a point de grace et point de salut hors de la foi en Jésus-Christ. Or, dit-on, sans la foi et sans la grace, les bonnes œuvres et la vertu n'ont d'autre fondement que l'orgueil et l'amour-propre. D'autres Luthériens, plus charitables suspendent au moins leur jugement. Mais les plus tolérans du parti ne refusent pas le salut aux Payens qui vivent en gens de bien, conformément aux lumières de la religion naturelle. M. Pfaff s'est déclaré pour ce sentiment dans une Dissertation qu'il a publiée sur cette matiere. Rendons ici à ce savant la justice qui lui est due. Personne ne serait plus capable de réunir les esprits, et de les ramener aux principes du véritable christianisme.

(*b*) Il n'est pas nécessaire que j'indique la différence qui se trouve ici entre les Luthériens et les catholiques, tant Jansénistes que Molinistes, sur la grace et sur la prédestination. Elle est assez claire.

(*c*) « Quant à la cène, dit M. *Maichel* en propres termes, dans l'écrit dont j'ai parlé, les Luthériens, comme tout le monde sait, défendent la Présence réelle, c'est-à-dire, que chaque » communiant reçoit, avec les symboles du pain et du vin, le propre et véritable corps et sang » de Jesus-Christ. Ainsi ce n'est pas seulement aux vrais participans qu'ils restreignent cette pre» sence réelle ; ils l'étendent même jusqu'aux indignes. » Après cela, il se plaint d'un auteur moderne qui n'a pas assez bien rapporté la croyance des Luthériens, quand il a dit qu'ils conviennent avec les Pères que les méchans ne mangent point la chair et ne boivent point le sang de J.-C. encore qu'ils en prennent le sacrement à leur condamnation. « Mais, continue M. *Maichel*, il semble que ce savant homme dépeint la croyance des Luthériens, non pas telle qu'elle est,

de l'humanité de Jésus-Christ, *avec*, *dans* et *sous* le pain et le vin de la communion, et avancent, pour la défense de leur (*a*) *ubiquité*, que toutes

---

» mais telle qu'il voudrait qu'elle fût. Pour voir clairement le contraire de ce qu'il dit, on n'a qu'à » consulter les livres symboliques, aussi-bien que ceux que des docteurs particuliers ont pu- » bliés sur ce sujet. Aussi les Réformés, dans leurs systèmes théologiques, ont bien souvent re- » proché ce sentiment aux Luthériens; de sorte que, pour le fait, il n'y est point de doute que ce » ne soit la croyance de cette religion. Il faut pourtant observer que cette présence réelle ne s'é- » tend que jusqu'à l'usage de ce sacrement, et que, pour sa manière, les Lutbériens soutiennent » qu'elle ne soit ni physique, ni locale, ni une présence charnelle du corps de J. C., mais sa- » crameutelle et incompréhensible, dont il n'y ait point de pareille dans la nature. Ils se foudent » en cela sur les paroles de l'Institution, *ceci est mon corps*. D'autres ont aussi mis en usage l'*U-* » *biquité* du corps de Jésus-Christ, qu'ils regardent comme une suite de l'union hypostatique » des deux Natures en Jésus Christ. » Tels sont les sentimens Lutbériens, selon M. *Maichel*. De peur d'y altérer la moindre chose, je n'ai rien voulu changer au français de ce Luthérien. Laissons cependant aux lecteors la liberté de comparer et d'accorder ceci avec tout ce que j'ai dit ci-devant, et de juger, par eux-mêmes, si une *Présence réelle par laquelle* chaque *communiant reçoit le propre et véritable corps et sang* de Jésus-Christ, présence qui n'est pourtant *ni physique, ni locale, ni charnelle, mais sacramentelle et incompréhensible, dont il n'y a point de pareille dans la nature*; si, dis-je, une telle présence est beaucoup plus claire, mieux fondée, plus digne de la Religion Chrétienne que la Transubstantiation à laquelle, par parenthèse, il convient aussi d'être incompréhensible et de n'avoir pas sa pareille dans la nature. Appliquons hardiment à tous ces systèmes ce que nous avons dit sur la grace et sur la justification. Si les ecclésiastiques voulaient nous permettre de penser et de parler librement, on pourrait étendre beaucoup plus loin ces paroles, que M. *Maichel* n'avance qu'en faveur de la réunion qu'il souhaiterait entre les Lutheriens et les Réformés. « Il semble que, si l'on voulait bien s'entendre et dé- » velopper les termes ambigus dont cette question a été embarrassée, on pourrait facilement » concilier à cet égard les sentimens des Luthériens et des Réformés, ce qu'on a déjà fait voir. » Enfin, voici ce que M. *Maichel* ajoute sur la bonne intelligance des Luthériens et des Réformés contre les Romains, sur le culte religieux de l'Eucharistie; « il est digne de remarque que les Lu- » thériens, quoique reconnaissant la présence réelle du corps de Jesus-Christ, condamnent éga- » lement avec les Réformés tout le culte religieux que l'Eglise Romaine adresse au sacrement; » ce qui a été sans doute une des causes principales pourquoi les Réformés, dans un Synode de » Charenton, ont fait un canon exprès pour admettre les Luthériens comme tels (il veut dire » dire apparemment comme Réformés) à leur communion, voyant que la présence réelle n'en- » traîne aucune dangereuse conséquence après elle dans le culte, qui fait le principal dans la » Religion Chrétienne, et auquel il faut avoir un juste égard dans le jugement qu'on fait sur l'im- » portance des Dogmes et des controverses. » Mais le Catholique Romain pourra répondre que le Luthérien manque de respect à J.-C., en ce qu'il n'adore pas son Humanité, devenue participante des attributs de la Divinité, dans la Présence réelle de l'Ubiquité. Je renvoie pour les autres objections à ce qui a été déjà dit plus haut. A l'égard des avances que les Réformés ont faites aux Luthériens, outre que ceux-ci les ont méprisées, les Catholiques veulent que la politique y eit eu beaucoup de part et que l'on n'y ait travaillé qu'à dessein de se réunir plus fortement contre Rome, l'ennemi commun. Au reste, après avoir bien lu et relu ce qui a été écrit pour et contre ces opinions, on ne saurait nier, ce me semble, que Luther n'ait admis la Présence réelle par la force de ces paroles, *ceci est mon corps*; mais, dans la suite, on a dit que Jésus-Christ n'était dans l'Eucharistie que par l'usage, c'est-à-dire, par la communion; pour sauver, à ce que je crois, des contradictions qui pouvaient résulter de la doctrine de Luther. Outre que ce sentiment dispense bien mieux de l'adoration, de l'élévation, etc. *Les élémens visibles*, dit M. Pfaffius, *quoique consacrés, ne sont point le sacrement de l'Eucharistie, jusqu'à ce qu'on mange le pain et boive le vin*, etc.

(*a*) Voici ce que dit M. *Maichel* sur la communion des *Idiomes*, qui est un autre dogme con- » sidérable, qui fait une différence de la croyance des Lutheriens de celle des Réformés. Ici les » Lutbériens soutiennent que la Nature Divine, en vertu de l'Union Hypostatique, a véritable- » blement et réellement communiqué ses attributs et ses propriétés à la nature humaine, de » sorte que celle-ci est aussi *toute présente*, *toute puissante*, etc. pour ce qui est de certains attri- » buts, qui semblent détruire la vérité de la nature humaine, comme est, par exemple, l'*immen-* » *sité*, l'*infinité*, l'*éternité*; les Luthériens disent que ces attributs ne conviennent que *média-* » *tement* et *indirectement* à la Nature humaine; de sorte que, quoique je ne puisse dire, *le* » *corps de* Jésus-Christ *est immense, infini et éternel*, cette proposition est pourtant très-vraie, *le* » *sang de* Jésus-Christ *est d'un prix infini, le mérite de ce divin médiateur est d'une valeur im-* » *mense et éternelle*, et cela, à cause de l'Union Hypostatique, par laquelle il n'y a qu'une seule » personne en Jesus-Christ. Cette dernière vérité ne leur est pas contestée par les Réformés, » quoiqu'ils ne veuillent pas reconnaître pour la même raison la communion des *Idiomes* dans » le premier sens; en quoi les Luthériens opposent la *toute présence*, et les autres attributs ne

les perfections de la divinité de J. C. ont été communiquées à son humanité. Ils rejettent le culte des saints et des reliques. Nous devons, disent-ils, imiter les saints, et nous les proposer pour modèles, mais nous ne devons point les invoquer, ni attendre aucune vertu de leurs reliques, etc. Ils condamnent les peines et les satisfactions humaines : vœux, pélerinages, neuvaines, macérations, œuvres de surérogation, c'est-à-dire, ces œuvres qui vont au-delà de ce qu'on doit faire par devoir, etc. Ils rejettent les distinctions des viandes et le carême, les vœux monastiques et les couvens, le célibat des ecclésiastiques, le service en langue inconnue au peuple, et généralement toutes les cérémonies qui sont observées dans l'Eglise Catholique. Voilà principalement ce qui distingue la religion des Luthériens de celle de l'Eglise Romaine. Voyons leurs usages et leur discipline.

CÉRÉMONIES DES LUTHÉRIENS.

Je commence par la dédicace des églises, telle qu'on la fait en Saxe. On s'assemble, pasteurs et fidèles, à la maison du curé, ou même près de l'église qui doit être consacrée, et l'on s'arrange ensuite deux à deux pour faire une fois, et quelquefois trois la procession tout autour, en chantant des hymnes et des cantiques. Après cette dévotion préliminaire, on entre dans l'église, l'on y chante encore, et l'on y écoute des lectures saintes, et un prêche propre à la cérémonie du jour. Si le (*a*) revenu de l'église le permet, ou si les fidèles sont assez riches, on prie le *Surintendant* de la capitale d'assister à la cérémonie, de bénir l'église, de la consacrer par un prêche solennel de sa façon : et, pour lors, on lui fait un présent convenable et un régal. (*b*) Mon auteur rapporte ensuite la dédicace d'une église du faubourg de Dresde appelé *Fredericstat*, qui fut faite en 1730. La procession partit de l'eudroit où se faisait auparavant le service Luthérien. Les étudians et les écoliers allaient devant en chantant. Suivaient après celui que les Luthériens nomment *surintendant*, portant la bible; le pasteur ordinaire, portant le calice et la patène; deux diacres, dont l'nn portait le trone, l'autre le livre de la discipline. Un grand nombre de fidèles Luthériens, de tout âge et de tout sexe, achevait de former cette procession. L'on se rendit ainsi à l'église, on y chanta des cantiques au son des instrumens de musique ; après quoi le *surintendant* prêcha snr la solennité de la cérémonie : et, afin que les sens eussent aussi leur part de la fête, un festin en fit la clôture, où l'on se régala des mieux. Mais cependant, s'il faut en croire notre historien, tout *s'y passa dans la crainte de Dieu*. Il décrit une autre consécration, qui est celle d'une église de Pilnitz, très-remarquable, selon lui, et très-digne de passer à la postérité. Mais comme je ne fais pas profession d'ennuyer les lecteurs par des répétitions inutiles, il suffit de lui apprendre que cette consécration de Pilnitz fut honorée d'une procession plus nombreuse, et qu'a-

---

» contiennent rien qui ne puisse véritablement convenir à la Nature humaine, parce que l'é-
» tendue n'étant, à leur avis qu'une simple affection ou propriété naturelle du corps, la *toute*
» *présence*, par conséquent, peut être communiquée à la Nature humaine, sans que cela de-
» truise l'essence et la vérité de la Nature humaine en Jesus-Christ. » Remarquez que l'on trouve ici quelque chose de favorable à la Transubstantiation.

(*a*) *Kirchen*, *ærarium*.

(*b*) *Histoire des Cérémonies Ecclésiastiques*, de Saxe, en allemand, impr. en 1732.

près la prédication, la communion fut administrée aux principales personnes de la procession par le pasteur ordinaire du lieu, qui avait pour son assistant un autre pasteur, le *Te Deum* ayant été chanté auparavant en musique. Passons à quelque chose de plus digne d'attention, à quoi donne lieu l'anniversaire de la fondation d'une église. C'est, dit-on, l'usage dans presque toute l'Allemagne de célébrer ces anniversaires en automne, sous le nom de *Kirchweie* (dédicace de l'église), et de là sont dérivées ces fêtes connues en allemand sous le (*a*) nom de *Kirch-misse*. Elles consistent d'abord en quelques dévotions, mais l'essentiel est toujours de s'assembler entre parens et amis pour se régaler. L'historien des Cérémonies ecclésiastiques de Saxe écrit que ces fêtes se célèbrent en automne plutôt qu'en une autre saison, parce que d'ordinaire *les nouvelles églises sont achevées de bâtir en automne.* Quoi qu'il en soit, ces *Kirch-misse* ont donné leur nom aux foires, parce que les assemblées des parens et des amis, et sans doute aussi la dévotion, qui faisaient l'ouverture de l'anniversaire, attirant insensiblement beaucoup d'étrangers, on jugea que ce tems était très-propre pour négocier, etc. Ajoutons d'autres circonstances très-propres à établir les foires sous les auspices de ces fêtes anniversaires. C'est que les seigneurs des lieux donnaient alors des festins au peuple; on faisait des réjouissances à l'honneur des Saints auxquels les églises étaient dédiées, on faisait des processions solennelles. Enfin le clergé, sous le beau prétexte de servir Dieu, et d'exciter la piété des peuples, leur étalait alors, avec les reliques et les autres objets de dévotion, toutes ses richesses et la magnificence des églises, sur-tout dans les endroits où les prélats étaient devenus seigneurs temporels. Cette origine n'empêche pas que ces fêtes ne soient conformes en certaines choses aux *Feriæ* et aux *Nundinæ* des Romains, qui avaient comme les nôtres leurs plaisirs, leurs priviléges, leurs exemptions de certains droits, etc.

Je ne touche ici ni aux droits et privilèges des églises, ni à leurs revenus. Les églises ont perdu la plus grande partie de ces avantages depuis la réformation. Quoique quelques bonnes ames de la réforme regardent comme un acte de piété de faire du bien aux églises et à leurs ministres, il ne leur est jamais permis de ruiner leurs familles et de faire des donations injustes pour enrichir des pasteurs, pour bâtir des temples, ou pour d'autres semblables motifs, moins fondés souvent sur la piété d'un mourant que sur la crainte de l'avenir, ou sur la faiblesse de l'esprit. Peut-être que la réforme porte trop loin sa sévérité sur cet article, mais aussi dans quel excès ne tombe-t-on pas quelquefois chez les Catholiques? Je ne saurais m'empêcher d'en remarquer un qui a fait beaucoup de mal en France. Autrefois, celui qui ne léguait rien par testament à l'église, était privé des honneurs de la sépulture; et, si l'on mourait sans tester, un prêtre, autorisé par le Pape, suppléait à ce défaut, dressait un testament, et faisait la part de l'église telle qu'il le jugeait à propos. L'église était en trop bonnes mains pour devoir craindre que la portion fût petite. Le parlement abolit enfin ce per-

(*a*) En latin, ou plutôt en grec, *Encæniæ renovationes.* Un auteur qui a fait en Hollandais le curieux *Recueil des cérémonies de table*, remarque à la vérité après plusieurs autres, que ce mot est composé de deux autres qui signifient *Eglise* et *Messe*, parce qu'en dédiant l'église, on y célébrait la première messe, dont on faisait ensuite l'anniversaire. De là, cette fête annuelle a été nommée *Kirchmis*, en hollandais, *Kermis* ou *Kermesse*.

nicieux usage, qui était dû sans doute à la maxime secrète de la plupart des ecclésiastiques, *que la république est dans l'église*, au lieu qne, selon l'ordre naturel du gouvernement, (*a*) *l'église est dans la république.*

Les églises ont des (*b*) administrateurs de leurs revenus, et, afin que tout se passe dans les règles, ils sont obligés de rendre compte de leur administration et de leur recette au magistrat. Il faut, dit (*c*) un auteur allemand, considérer les églises comme des pupilles, et ces administratenrs comme leurs tuteurs et leurs curateurs, qui doivent conserver et augmenter même les biens dont ils sont dépositaires, s'en servir pour les besoins de leurs pupilles, les employer à des réparations et à des embellissemens convenables et nécessaires. Venons aux ministres de ces églises.

Il ne s'agit ici ponr nous ni de leur vie, ni de leurs études. Cela est du ressort de l'examen qu'ils doivent subir, lorsqu'ils se présentent comme *candidats*, pour être admis au ministère. Ordinairement deux théologiens sont commis pour l'examen du *candidat*. Outre le mérite et les talens corporels, par exemple, l'étendue et la beauté de la voix, la santé, etc., on examine quelle est leur capacité dans les langues et dans la controverse, tant *offensive* que *défensive*; sur-tont on examine l'habilité du *candidat* dans cette controverse, que j'oserais bien nommer *bilieuse*, qui trouve par-tont les *papistes*, et par-tout les attaque sans ménagement. On examine aussi la doctrine du *candidat*: il est important et juste qu'elle soit orthodoxe, c'est-à-dire, qu'elle soit conforme à la religion qu'il doit enseigner, à l'église qu'il desservira, et au tems qu'il exercera son ministère. Ces trois circonstances sont absolument néccssaires pour définir justement l'orthodoxie. Après tont cela, on donne nn texte au *candidat*, afin qu'il prêche devant les examinateurs. (*d*) Depuis quelques années, dit l'historien Saxon, le *candidat* qu'on examine prêche deux on trois fois devant des Juges qu'on lui donne d'entre les théologiens du consistoire, lesquels censurent tour-à-tour le prêche. Le *candidat* ayant été trouvé capable, on peut lui donner une église: cependant la discipline de Saxe veut qu'avant de le déclarer ministre de tel ou tel lieu, on l'y fasse prêcher plusieurs fois, et qu'ensuite on sache du troupeau qu'on lui destine s'il l'agrée pour pasteur. Il n'est pas dit que cela s'observe si rigoureusement qu'on n'emploie jamais ni intrigues, ni cabales, ni surprises; mais une chose que je ne dois pas oublier, c'est que le nouveau ministre doit (*e*) souscrire en personne, et jamais par procuration, le *formulaire de la concorde.*

Dans le siècle passé, il y avait en Saxe et en d'antres pays protestans un ordre de ministres tout particuliers. C'étaient de vieux candidats âgés de quarante ou cinquante ans, ponr la plupart fugitifs de Bohême et de Moravie, qui allaient prêcher le dimanche de lieu en lieu, et principalement à la campagne. Ils faisaient leur prêche après que la dévotion dn dimanche était finie, et, pour le faire, ils demandaient seulement nne table et une chaise,

---

(*a*) *Respublica non est in Ecclesiâ, sed Ecclesia in Republicâ.*

(*b*) On les appelle en Saxe *Kirchvâter, père de l'église*, en Hollande, *Kerkmeester, maître de l'Eglise.*

(*c*) Carpzovius, in *Jurisprudentiâ Ecclesiasticâ.*

(*d*) *Histoire des Cérémonies*, etc.

(*e*) *Carpzovius*, ubi sup.

l'une pour y poser leur bible, l'autre pour s'asseoir : après quoi ils prononçaient sur le champ, et sans avoir médité auparavant leur texte, un très-long discours au milieu d'un auditoire presque tout composé de gens du commun. Le zèle et la véhémence de ces prédicateurs étaient, dit-on, des plus surprenans. Ils tonnaient contre les péchés, ils dénonçaient les jugemens de Dieu aux méchans, etc., et tout cela peut-être dans une simplicité de cœur infiniment plus agréable à Dieu que la délicatesse d'un scrupuleux orthodoxe qui tonne au milieu d'une Cour. Le ministre ambulant fréquentait ordinairement les villages où il n'y avait point d'église. C'est-là que l'auditoire était nombreux et la dévotion animée. Après le prêche, les auditeurs apportaient à ce prédicateur du pain, de la viande et autres provisions, qui récompensaient assez bien les peines du prédicateur.

Pour venir à l'ordination des ministres Luthériens, je ne ferai mention qu'en deux mots de cette fameuse question qui roule sur la validité des ordinations protestantes. De nos jours, celle des Anglicans a excité de grands débats pour et contre, et causé enfin la fuite ou l'exil (*a*) du savant qui plaidait pour elle. Les Catholiques objectent à peu près la même chose aux Luthériens qu'aux Anglicans : *Vos ministres*, disent-ils aux Luthériens, *n'ont point de vocation légitime, parce qu'ils n'ont pas été ordonnés par des évêques.* Les Luthériens répondent, entre autres choses, qu'il n'est pas absolument nécessaire qu'un évêque ordonne, que ce droit d'élire et ordonner appartient à toute l'assemblée des fidèles, que, comme ces fidèles sont en droit d'éviter *le pasteur qui se métamorphose en loup, ils ont de même celui d'élire un autre pasteur à la place de ce loup ;* qu'une preuve qu'il n'est pas nécessaire qu'un pasteur inférieur soit élu par le supérieur, c'est que les évêques élisent et ordonnent le patriarche, et que les cardinaux élisent le Pape (*b*). Le jour étant pris pour l'ordination, le *candidat* se rend à l'église où il doit être ordonné en présence des ministres, des juges ecclésiastiques, et de l'assemblée des autres fidèles. Il commence par se confesser avant ou pendant le prêche. Dans la prière qui suit le prêche, on fait expres-

(*a*) Le P. *le Courrayer.* Il demeure en Angleterre, où il est estimé de tous ceux qui rendent justice au vrai mérite et à la vertu.

Ainsi Pierre François le Courrayer, naquit à Rouen le 7 novembre 1681 ; il fut chanoine régulier de S. Augustin et bibliothécaire de Ste. Geneviève. L'ouvrage dont parle ici Bernard est : *Dissertation sur la validité des Ordinations Anglicanes*, Bruxelles, 1723, in-12, 2 vol. ; il en publia en 1725 et 1732 une *défense* qui forme cinq volumes. Ses écrits furent supprimés par arrêt du Conseil, du 7 septembre 1727, et sa personne charitablement excommuniée par le général de son ordre. Le P. Courrayer se retira en Angleterre en 1728 et y vécut jusqu'au 16 octobre 1776.

(*b*) M. Claude, *Déf. de la Réform.*, tome II, pag. 258, défend la validité du ministère des Réformés, « la vocation, dit-il, est proprement une relation qui résulte de l'accord de trois volontés, savoir de celle de Dieu, de celle de l'église, et de celle de la personne appellée. Ces » trois consentemens font l'essence de la vocation : les autres choses qu'on y peut ajouter, comme » l'examen, l'élection, l'ordination, sont ou des conditions préalables ou des signes et des cérémonies extérieures, qui regardent plus la manière de la vocation, que la vocation même..... » On ne peut remarquer dans une vocation que trois intérêts, ... celui de Dieu puisque l'appelé doit parler et agir en son nom ; celui de l'église, qui doit être instruite, servie et gouvernée ; et celui de l'appelé, qui doit remplir les fonctions de sa charge . . . . d'où il s'ensuit que » la vocation est suffisamment formée, lorque Dieu, l'église et la personne appelée en demeurent d'accord . . . . la volonté de l'appelé ne tombe pas en question . . . . Pour celle » de l'église, on ne peut pas . . . . désavouer que, naturellement ce ne soit celle de tout le corps » et non simplement celle des pasteurs, qui y doit intervenir. . . . . Quant à la volonté de Dieu » nous convenons les uns et les autres, qu'il ne la fait plus connaître aux hommes expressément » et immédiatement, etc. » On peut voir le passage tout entier.

sément mention de ce *candidat*, et l'on prie pour lui en ces termes : *un tel* devant *être reçu et ordonné ministre par l'imposition des mains selon l'usage apostolique, prions tous pour lui que Dieu lui veuille donner son Saint-Esprit et le combler de ses dons*, etc. Le prédicateur étant descendu de chaire, on entonne le *Veni Spiritus Sancte;* et, pendant le chant, le *surintendant*, qui est le plus éminent du clergé Luthérien, se rend à l'autel, accompagné de six collègues (je les nomme ainsi après l'auteur allemand), et suivi du *candidat*, qui se met à genoux devant lui. Ici, le *surintendant*, s'adressant à ses six collègues, après leur avoir communiqué le desir du postulant, les invite à joindre leurs prières aux siennes, et lit ensuite le formulaire de l'élection, qui est suivi d'une autre prière, après laquelle il parle en ces termes aux six pasteurs : « Mes chers frères en J. C., je vous exhorte à poser » vos mains sur ce postulant qui se présente ici pour être reçu ministre de » l'Eglise de Dieu, selon l'ancien usage apostolique, et de concourir avec » moi pour le revêtir du saint ministère. » En achevant ces derniers mots, il pose le premier les mains sur la tête du postulant, et lui dit, *sis, maneasque consecratus Deo*, ce qui veut dire à la lettre, *soyez et demeurez consacré à Dieu.* Les six collègues répètent, après le *surintendant*, la cérémonie de l'imposition des mains avec les mêmes paroles : après quoi, le *surintendant* s'adresse de la manière suivante au nouveau pasteur : « Etant » assemblés ici avec le secours du Saint-Esprit, nous avons prié Dieu pour » vous, et nous espérons qu'il aura exaucé nos prières. C'est pourquoi je » vous ordonne, je vous confirme, je vous établis, au nom de Dieu, pasteur » et conducteur des ames dans l'église de..... etc. ; gouvernez-la dans la » crainte de Dieu, veillez sur elle en pasteur fidèle, etc. ». Ces paroles sont proprement l'essence de l'ordination. En achevant de les prononcer, le *surintendant* descend de l'autel, et le prédicateur ordinaire s'en approche, revêtu de ses (*a*) habits sacerdotaux, pour lire l'institution de la cène, et consacrer le pain et le vin dont il communie le nouveau ministre, qui reçoit la communion à genoux. Quelques cantiques et la (*b*) bénédiction ordinaire font la clôture de cette cérémonie. Après cela, tous ces pasteurs rentrent dans la sacristie. On félicite en latin le nouveau pasteur sur sa vocation : le *surintendant* lui fait de nouvelles représentations touchant les devoirs de la charge pastorale. Voici quelques-unes des obligations de cette charge, telles que je les trouve dans quelques livres des Luthériens. Le pasteur Luthérien doit se regarder comme le père de son troupeau ; il ne doit pas s'écarter de l'Ecriture, ni abandonner le grand chemin de l'orthodoxie, pour suivre de nouveaux systèmes, ni inventer de nouvelles routes, sous prétexte d'aller à la vérité. Il ne doit poit négliger son église, ni la quitter légèrement pour une autre. Il ne doit point se mêler de politique ni d'affaires d'Etat, ni d'affaires de famille, à moins qu'il ne s'y agisse de mettre la paix dans un ménage et de réconcilier les esprits. Il ne doit point lui être permis de trafiquer, ni d'exercer aucune profession mécanique, ni de s'inté-

(*a*) Je traduis aussi *Misgwand*, mot à mot, habit de messe. Je n'ai pu me résoudre à traduire ce terme par habits pontificaux : cela dit trop.

(*b*) La bénédiction ecclésiastique, c'est-à-dire, celle par laquelle on congédie l'assemblée des fidèles.

L'IMPOSITION des mains faite à un CANDIDAT Lutherien reçu MINISTRE dans l'Eglise de S.te ANNE à AUGSBOURG, en presence de 34 MINISTRES, et des MAGISTRATS qui ont la juridiction Episcopale.

RECEPTION d'un nouveau MINISTRE Lutherien dans L'EGLISE de S.t JAQUES à AUGSBOURG.

Le CATECHISME des ENFANS dans L'EGLISE des MINORITES, à AUGSBOURG.

La CONFESSION.

L'ABSOLUTION.

dans le Choeur de L'EGLISE de S.te ANNE à AUGSBOURG.

resser dans quelque commerce que ce soit. A la vérité, s'il a des vignes ou des jardins, ou des champs, etc., il est juste qu'il en débite le provenu. Enfin, pour abréger le détail, et finir par un article qu'on peut appeler la *croix* des ecclésiastiques, il doit vivre en paix avec ses collègues, et les supporter charitablement. Il leur est aussi défendu à tous de s'accuser mutuellement d'hérésie, pour des mots mal entendus, et de cabaler les uns contre les autres dans les consistoires et dans les synodes.

(*a*) Le ministre ordonné est *investi*, c'est-à-dire mis en possession de son troupeau, s'il est permis de s'exprimer de la sorte. Le *surintendant* lui donne cette investiture en présence de tout le troupeau dont il va devenir le pasteur. Je ne dois pas oublier ici en passant un privilége dont les pasteurs jouissent en Saxe; c'est d'avoir (*b*) la boisson franche.

Les *surintendans*, dont j'ai déjà parlé plusieurs fois, sont comme des (*c*) évêques chez les Luthériens. Ils ont sous leur administration un diocèse, où les peuples et les pasteurs sont obligés de reconnaître leur autorité, et d'avoir recours à eux dans les discussions épineuses et embarrassées, ou dans les affaires de conséquence. Je ne dis rien des autres grades ou charges ecclésiastiques, à savoir des diacres, archidiacres, etc.; je renvoie le lecteur à la discipline des Frères de Bohême, les différences entre eux et les Luthériens étant en cela fort peu essentielles. Disons quelque chose du consistoire. C'est là que sont traitées les affaires ecclésiastiques ordinaires, en sorte pourtant que, s'il y survient des difficultés importantes, la puissance séculière en prend connaissance, sans préjudicier à ce pouvoir ecclésiastique essentiel à la vocation pastorale, qui est la prédication, l'administration des sacremens, l'examen et l'ordination des sujets qui se présentent au ministère, et le pouvoir des clefs. Ces droits ne sortent point de l'Eglise luthérienne. Appelons-les donc le *pouvoir intérieur*. Pour le droit d'établir de nouvelles constitutions dans l'Eglise, d'y changer et réformer certains usages, de convoquer les synodes, on ne le conteste point non plus à l'Eglise, pourvu que la puissance civile donne son approbation : et voilà le *pouvoir extérieur*, que les églises séparées de la catholique sont obligées de reconnaître. Il appartient encore à cette puissance *extérieure* de concou-

---

(*a*) Les figures qu'on voit ici représentent l'imposition des mains et l'investiture d'un ministre luthérien d'Augsbourg. Toute la différence consiste dans le nombre des ministres qui assistent à l'imposition des mains.

(*b*) *Freye tische drunk.*

(*c*) Ces *surintendans* sont appelés évêques en Suède et en Danemarck. On leur donne quelquefois le titre de *Præpositus*, que je tradnis par chef ou supérieur. En Danemarck le roi établit et nomme les évêques. Le *surintendant* de Zéelande, que l'on nomme aussi l'évêque de Copenhague, consacre les autres. La cérémonie de la consécration se fait dans l'église de Sainte-Marie de Copenhague, en présence de l'archi-prêtre du lieu et de cinq ou six pasteurs. Le *surintendant* de Zéelande est sacré par l'évêque le plus voisin. Ces *surintendans* se trouvent deux fois par an à l'assemblée de leur clergé. Ce clergé est composé du *surintendant* et des archi-prêtres ou intendans du diocèse. Les simples curés font le bas clergé. Le gouverneur de la province préside à ces assemblées pour le roi. Ces archi-prêtres, appelés quelquefois eux-mêmes *Præpositi*, et qui sont comme des évêques établis sur le bas clergé, ont inspection sur les églises et les écoles. Ils sont élus par les curés du bailliage, sous l'autorité du *surintendant*. Ils doivent visiter une fois par an au moins toutes les paroisses de leur district. Ils ont aussi droit de censurer les pasteurs, de leur faire payer les dîmes, etc. Je laisse les autres usages de moindre importance.

En Suède, l'Eglise est gouvernée par un archevêque et par dix évêques .... Sur chaque dixaine d'églises il y a pour inspecteur un prévôt ou diacre de campagne.

rir avec l'*intérieure* à la propagation de la foi, à la défense de la religion évangélique, et aux besoins de ses pasteurs. Toutes les sectes réformées ont adopté sans réserve la décision que prononçait Constantin en parlant aux évêques de son tems : *Vous êtes évêques dans l'église, et je le suis hors de l'église.* Autrefois, il y avait quatre consistoires en Saxe, *Wittemberg, Leipsig, Misne, Swiekow.* Dans la suite, on a supprimé les deux derniers, et ajouté Dresde aux deux premiers. Celui de *Dresde* est aujourd'hui le *consistoire suprême*, auquel on a incorporé ce qu'on appelle le *Kirchen Rath*, ou conseil ecclésiastique, composé d'un président qui représente la puissance séculière, et de conseillers, que l'on qualifie aussi du titre de *Seigneurs consistoriaux.* Le président signe les décrets sous le nom du prince. On peut appeler du consistoire au Souverain, mais le sénat ecclésiastique juge sans appel, et il peut y avoir aussi révision dans le *suprême consistoire* des causes jugées dans les deux autres.

Les ministres inférieurs de l'Eglise luthérienne sont compris généralement (*a*) sous le nom de clercs. Entre ceux-ci, on devrait compter sans difficulté pour les premiers ceux (*b*) qui sont établis et gagés pour instruire la jeunesse, emploi nécessaire et difficile, qui demanderait des gens rafinés, capables de pénétrer dans tous les replis du cœur, au lieu qu'il est communément occupé par des personnes sans éducation et sans connaissance. On devrait bien se ressouvenir que l'école est un séminaire où commencent de se former les princes et les bourgeois, les nobles et les roturiers, les philosophes et les artisans, les savans et les généraux d'armées, les conquérans et les inventeurs des arts, enfin les gens de bien et les fripons, les juges et les criminels (*c*). Un allemand judicieux a pensé tout ce que je dis ici, et je ne crois pas que personne refuse de souscrire à son jugement. Les autres ministres inférieurs sont les sacristains, les marguilliers, les chantres et les organistes, etc. Il appartient aux pasteurs d'examiner la conduite et la capacité des uns et des autres : l'examen se fait en plein consistoire.

Des conducteurs de l'église luthérienne nous allons passer à l'assemblée qui la compose. En entrant dans l'église, le fidèle luthérien doit élever son cœur à Dieu, et, comme il y a toujours quelque cérémonie dans les choses qui en demandent le moins, voici la forme extérieure de cette petite dévotion préliminaire. Le luthérien fait une prière jaculatoire ayant le chapeau devant son visage, la luthérienne la fait de même derrière son évantail : la même chose s'observe en sortant de l'église. La prière ordinaire de ces fidèles c'est, dit mon auteur Saxon, l'oraison dominicale : mais comme il n'arrive que trop au luthérien, ainsi qu'aux fidèles des autres communions de brusquer cette dévotion, il fait lui-même, dans le chapitre qui traite des *Collectes*, une paraphrase des trois premières demandes de l'oraison dominicale pour les dévots de sa religion. Un autre écrivain allemand a trouvé la manière de *prier sous le chapeau* si importante (*d*), qu'il en a fait un

(*a*) *Nomine Clericorum veniunt, et sub minimo Clericorum ordine comprehenduntur. Carpz.* ubi suprà.

(*b*) On les appelle en allemand *Schuldieners*, ministres d'école. En Danemarck, les écoles sont aussi établies par l'autorité ecclesiastique. *Les surintendans* ou les *intendans* installent les maîtres d'école apres les avoir examinés.

(*c*) Dans Carpzovius, *in Jurisp. Consistor.* ubi suprà.

(*d*) Voyez *Histoire des Cérémonies Ecclésiastiques de Saxe.* L'auteur du curieux chapitre qui porte ce titre, s'appelle *Calver.* L'heureuse pénétration de cet auteur lui a fait trouver le meme usage de dévotion dans la manière dont Moise se cacha le visage devant le buisson, etc.

COUTUME observée à SCHERMERHORN à la PENTECÔTE.

COUTUME de la PENTECOTE à la HAYE.

L'ETOILE des ROIS promenée dans AMSTERDAM.

chapitre exprès dans son rituel ecclésiastique. Ces *Collectes* que je viens de nommer se chantent : personne n'ignore que ce sont des prières destinées à certaines circonstances de l'année, et aux fêtes du calendrier des Luthériens. Le fidèle luthérien étant dans l'église doit s'y acquitter de toutes les dévotions établies dans sa communion : je vais les détailler par ordre. D'abord il faut remarquer, comme en passant, qu'ici comme ailleurs, l'on compte beaucoup sur l'*opus operatum*, c'est-à-dire sur le mérite intrinsèque des pratiques de dévotion acquittées régulièrement, comme un compte s'acquitte par un débiteur qui voudrait bien rester insolvable avec honneur. L'*opus operatum* suppose que tout acte de dévotion est virtuel, et que, sans contribuer du sien, celui qui s'acquitte de cette dette religieuse ne laisse pas de faire son devoir devant Dieu. Toutes les religions fourmillent de dévots de ce caractère, parce qu'il n'en est aucune qui n'ordonne ou ne suppose la nécessité de servir Dieu : en quoi l'homme se trouve combattu, d'un côté par ses passions, de l'autre par ses infirmités. Attribuons à cette malheureuse situation l'indévotion que notre pieux historien reproche à ceux de sa communion ; indévotion qui consiste à se rendre tard au sermon, et à sortir immédiatement après, sans faire cas des prières, ni des cantiques ; qui consiste encore à rire, à se jeter des œillades, à jaser indiscrètement, pendant que l'on devrait se recueillir en soi-même, à sortir enfin de l'église avec beaucoup d'impatience pour se rendre à des plaisirs souvent illicites. Je ne pense pas qu'une communion soit en droit de rien reprocher à l'autre sur tous ces articles. Lorsque l'assemblée des fidèles s'est formée pour vaquer aux exercices de dévotion, soit qu'il y ait prêche, ou seulement lecture et prière, on chante d'abord des pseaumes et des cantiques spirituels. Les Luthériens ont beaucoup de prières publiques et de fréquens prêches, sur-tout à Dresde et à Leipsig : on y prêche et l'on y fait les prières tous les jours ; sur quoi le dévot (*a*) M. *Gerber* s'écrie, *heureux celui qui habite dans une ville où l'on prie Dieu tous les jours !* Je ne sais si à Dresde et à Leipsig il y a beaucoup plus de gens de bien qu'ailleurs, ceux qui ont quelque chose à démêler dans ces deux villes peuvent en juger ; mais, quoi qu'il en soit, il y a généralement prédication deux ou trois fois par semaine dans toutes les villes de Saxe, et presque tous les jours prière publique. Cette prière est précédée du chant d'un cantique, et de la lecture que fait le ministre de quelques chapitres de la Bible : les fidèles prient à genoux. Ensuite on chante un autre cantique, le ministre lit une collecte et finit par la bénédiction.

Je ne dis rien de la prière dominicale répétée si souvent, et même chantée chez les Luthériens dans les exercices publics et particuliers de dévotion, ni des différentes lectures des évangiles et des épîtres, selon les divers tems et les différentes fêtes de l'année : seulement, il est à remarquer que le ministre chante souvent les évangiles et les épîtres au lieu de les lire. Je remarquerai aussi, comme moitié usage et moitié pratique de dévotion, que les fidèles sont debout à la lecture de l'évangile et de l'épître, avant la prédication, lorsque la lecture de l'évangile se fait en (*b*) chaire, et lorsque le

(*a*) Auteur de l'*Histoire des Cérémonies*, etc.

(*b*) L'écrivain saxon dit qu'ordinairement on lit l'évangile et l'épître au *pulpitrum*, c'est-à-dire au lutrin. On dit aussi les collectes et la bénédition au lutrin. ubi sup. pag. 406.

ministre donne la bénédiction. Le même usage d'être debout par dévotion s'observe en plusieurs endroits, pendant que le ministre communie les fidèles.

Le prêche se fait au moins deux fois le dimanche aux grandes fêtes, à savoir avant et après midi : l'on prêche aussi le dimanche sur le catéchisme, à quoi est annexé l'examen de la jeunesse. Souvent même on diffère les enterremens jusqu'au dimanche pour profiter d'une oraison, ou tout au moins d'un sermon funèbre qui, chez les Luthériens, ne manque jamais au mort, de quelque âge et de quelque condition qu'il soit. Les textes sur lesquels on prêche sont rarement pris dans les livres que les Luthériens et les Réformés nomment apocryphes. Le dernier usage que j'observerai ici au sujet des prêches, c'est celui des *prédications circulaires*. Les Luthériens appellent ainsi des prêches que les pasteurs sont obligés de faire en de certains tems dans la métropole en présence du *surintendant*, afin qu'il puisse juger par lui-même de leur méthode et de leur progrès dans le ministère, examiner leur doctrine, empêcher qu'ils ne s'écartent de l'orthodoxie, etc.

On fait, après le prêche, les supplications ou recommandations à Dieu, les actions de graces et les publications. Par les premières, on recommande à Dieu les malades, les femmes en couche ou en travail, les voyageurs, les personnes affligées, etc. En Danemarck, on recommande aussi aux prières ceux qui sont sur le point de consommer leur mariage. Cela n'est pas mal, et, pour plus d'une raison, soit physique soit morale, toutes les Eglises Chrétiennes devraient observer cet usage. En voici un autre qui n'existe encore nulle part, mais qu'il ne conviendrait peut-être pas moins d'établir, ce serait de prier Dieu pour la réconciliation des ecclésiastiques et des théologiens, de le supplier qu'il leur donnât un esprit de paix et de charité, etc. Par les actions de graces, des particuliers font remercier Dieu des biens qu'ils ont reçus de lui. Les publications servent à annoncer des choses qui regardent l'Eglise, soit dévotions extraordinaires, ou avertissement, etc. En certains endroits, on annonce du haut de la chaire les ordres du magistrat. Dans le Holstein, on a la mauvaise coutume d'annoncer un crime commis et d'y ajouter la malédiction du coupable. Ceux qu'on accuse injustement s'y servent du même moyen pour se purger de l'accusation devant le public, et le formulaire contient à-peu-près ce qui suit, « N. N., ayant sujet de se plaindre des mauvais bruits qu'on a répandus » contre lui, comme s'il avait volé, et ne pouvant découvrir la cause » d'une calomnie si injuste, s'adresse, pour recouvrer son honneur, aux » prières de l'Eglise, et prie les fidèles de demander avec lui à Dieu qu'il » punisse le coupable par la perte de son honneur, de sa vie et de ses biens, » qu'il le sépare éternellement des bienheureux, etc. »

J'ai fait remarquer que l'Eglise Luthérienne a conservé l'usage de l'autel pour la communion, elle a aussi conservé les cierges allumés dans les temples, l'encens et le crucifix à l'autel, le signe de croix, les images, etc. Plusieurs docteurs luthériens avouent que ces choses donnent de la majesté au culte, et fixent même l'attention du peuple. D'autres se plaignent que le peuple en fait trop de cas, que, non content de leur donner plus de valeur qu'elles n'en méritent, il les regarde aussi comme des parties essentielles du culte religieux, que les gens même qui devraient être au-dessus des idées populaires par l'éducation ou par la naissance, respectent telle-

ment ces usages qu'ils s'amuseront, dit l'auteur Saxon, à faire bâtir un autel, par un principe de dévotion mal entendue, ou, tout au moins, pour laisser après eux un monument de leur piété, au lieu de consacrer cette dépense au besoin des pauvres. « On ne s'attache que trop, continue-t-il, à » ces choses qui ne sont qu'extérieures : mais qu'il y en a peu qui s'élèvent » jusqu'au sacrement de l'autel! ou qui, voyant un crucifix, pensent à » ce qu'ils doivent au crucifié. »

Enfin, il faut remarquer que la Réforme Luthérienne a conservé le chant d'une partie des Litanies dans l'Eglise, c'est-à-dire de celles seulement qui s'adressent à Dieu et à Jésus-Christ. La discipline ordonne de les chanter le mercredi et le vendredi après le prêche. De jeunes écoliers les chantent au chœur, comme enfans de chœur, et le peuple les chante avec eux. On a conservé aussi, en plusieurs endroits où le luthéranisme domine, une partie du chant en latin. Par exemple, on y chante la *Préface* en latin à la plupart des grandes fêtes; à Noël, l'hymne qui commence, *Puer natus in Bethleem ;* à Pâques, *Surrexit Christus hodie;* à la Pentecôte, *Spiritus Sancti gratia;* à l'autel, après la communion, *Gloria in excelsis.*

Les coutumes qui suivent sont bien moins essentielles au culte religieux : cependant elles sont généralement utiles et même nécessaires. Dans les Etats Luthériens, on ne sonne les clochcs ni pour vêpres, ni pour matines, mais pour assembler les fidèles, et les inviter à se rendre au prêche ou à la prière. On les sonne à midi, non en vertu de l'institution du Pape Calixte III, les Luthériens ne veulent pas reconnaître cette origine, mais par une coutume originaire de l'ordre donné par l'empereur, en 1529, pendant que les turcs assiégeaient Vienne, pour avertir chacun d'implorer le secours divin, tant en public qu'en particulier. On sonne aussi les cloches à l'honneur des morts, et dans le tems de leurs funérailles. On a l'usage des orgues dans les églises, non seulement pour la mélodie, et, s'il faut ainsi dire, pour la majesté du chant des fidèles, mais aussi pour les guider et pour soutenir leurs voix. Aux fêtes solennelles de l'année, les cathédrales et même plusieurs autres églises des grandes villes ont, outre les orgues, le chant en musique et la symphonie. L'historien des cérémonies de Saxe rapporte, qu'à la première fois que la Passion fut chantée avec une symphonie de douze violons et de plusieurs autres instrumens dans une grande ville de cet électorat, beaucoup de fidèles furent scandalisés d'une nouveauté qui convenait mieux aux fêtes d'Isis ou de Cybèle, dans un opéra, qu'aux mystères du christianisme.

Avant que d'aller plus loin, je ne dois pas oublier que, dans le luthéranisme, il est resté des lieux de retraite pour les femmes et pour les filles, que l'on ne peut pas appeler convens, quoiqu'il s'y trouve de la conformité entre les uns et les autres. Sans parler ici de l'abbaye de Quedlinbourg, fort connue dans l'Histoire d'Allemagne, il y a de ces maisons religieuses dans les Etats du roi de Prusse, de Saxe, et ailleurs. Voici ce que dit un voyageur (*a*) de celles qu'il a vues en Danemarck. « On voit » (à Roschild) un couvent de religieuses Luthériennes, mais elles n'ont

(*a*) *Relation d'un voyage en Danemarck, à la suite de l'envoyé d'Angleterre* à Rotterdam, 1707.

» point de vœux qui doivent durer autant que leur vie.... Il y avait en » tout une abbesse et six religieuses, qui couchent deux à deux dans » des chambres assez propres. Chacune a son petit cabinet où elle travaille, » s'applique à la lecture, ou prie Dieu, comme elle le juge à propos. Elles » ont une chapelle ... où l'on prêche les dimanches et les vendredis.... » Leur prêtre se sert d'une espèce d'étole de velours cramoisi, avec un » crucifix brodé d'argent sur la poitrine, quand il lit les prières devant » l'autel...; mais, pour monter en chaire, il ne garde que le surplis.... » Ces religieuses sont habillées comme les autres Danoises..., et peuvent » sortir de leur retraite pour se marier....» Je ne trouve rien qui ressemble à ces établissemens dans les pays qui reconnaissent la réforme de Calvin, que ces petites communautés qui se formèrent en Hollande, au commencement du refuge des Protestans Calvinistes de France, sous le nom de *Sociétés*. Elles furent composées de filles et de femmes, presque toutes dévotes et déjà sur l'âge, sous la direction de quelques dames réfugiées comme les autres, mais d'une condition qui pouvait leur attirer du respect dans le refuge, et la qualité d'abbesse de la communauté, autant que la communion des Réformés le peut permettre. On y priait Dieu et l'on y faisait la lecture de la Bible et des livres de dévotion en commun : mais on n'avait dans ces sociétés ni prédication, ni administration du sacrement de la cène. Dans ces retraites, ces pieuses réfugiées devaient aussi renoncer à la médisance et à la curiosité du siècle, et fuir les *tracasseries* mondaines, etc. Quelques-unes de ces *sociétés* subsistent encore (*a*). Je ne dois pas oublier quelques autres communautés établies depuis long-tems en Allemagne et en Hollande, et qui tiennent en quelque chose de la retraite des couvens. Ce sont des maisons où se retirent les personnes âgées et infirmes, ou qui se trouvent trop peu de bien pour subsister sans rien faire, et qui n'ont plus ni courage, ni capacité pour entretenir ce bien et vivre du travail de leurs mains. Ces personnes *achètent leur vie*, c'est-à-dire, se retirent dans ces maisons pour le reste de leurs jours, moyennant une somme qu'elles donnent à la communauté. Cette somme est proportionnée à leur âge, et il est à remarquer encore que le reste de leur bien appartient à la communauté après la mort; à moins qu'elles n'aient disposé de ce bien par testament avant que de se mettre en retraite.

Les Luthériens ont retenu beaucoup de fêtes après leur réformation. Il y a beaucoup d'apparence que cet usage a subsisté malgré le réformateur, et que, ne pouvant venir à bout de le supprimer, de peur de révolter le peuple en exigeant trop, il a cru devoir condescendre de bonne grâce à la faiblesse des ames vulgaires. (*b*) Plût à Dieu, dit-il quelque part, qu'il n'y eût d'autre fête chez les Chrétiens que le dimanche, et que toutes les commémorations, etc., fussent renvoyées à ce grand jour! les occupations des jours ouvrables empêcheraient les gens de mal faire, et le pays s'appauvrirait moins. Ce raisonnement est fort juste. Cependant, il est nécessaire d'avoir au moins certaines fêtes solennelles, non pour ces *ames de*

(*a*) Elles sont connues en Flandres sous le nom de *Béguinage*. Depuis Joseph II, elles n'existent plus.

(*b*) Citation prise des *OEuvres de Luther* dans l'*Hist. des Cérémonies*, etc. ubi sup.

haute volée, qui, pour ainsi dire, s'unissent à Dieu tous les jours, et comme il leur plaît, mais pour ces ames grossières qu'il faut comme contraindre de penser à leur devoir en les tenant sous le joug de la coutume et de la cérémonie. En un mot, je ne crois pas qu'un État s'en trouvât beaucoup mieux pour gagner tous les ans une douzaine de jours sur le calendrier : d'ailleurs, je ne connais aucun pays dans le monde où les hommes se retranchent la liberté de prendre autant de tems qu'il leur plaît pour faire exception à leurs devoirs. Le suprême législateur a laissé des fêtes aux Juifs, comme pour les délasser de ces devoirs. L'Eglise Chrétienne a prescrit les fêtes pour la sanctification de ses fidèles, mais elle n'a pas laissé de comprendre que les *fidèles du commun* avaient besoin de se délasser comme les Juifs. Concluons donc que les fêtes ne sont pas absolument inutiles, pourvu qu'elles ne soient pas à charge à la société par l'excès, et venons à celles des Luthériens. Ils célèbrent trois jours de fête à (*a*) Noël. En quelques pays Luthériens, la nuit de la Nativité de N. S., chacun s'en va à l'église avec une chandelle ou une bougie allumée à la main. Les fidèles assemblés dans l'église y passent la nuit à chanter et à prier Dieu à la lueur de leurs bougies. Souvent même on y brûle de l'encens en si grande quantité que la fumée forme une espèce de tourbillon, dans lequel on dirait que les dévots sont renfermés. C'est aussi l'usage en Allemagne de régaler ses enfans et ses amis à Noël, et de faire des présens aux uns et aux autres; sur-tout aux enfans, que l'on amuse en même tems par des imaginations assez ridicules, en leur disant (*b*) que Notre Seigneur descend du ciel, la nuit de Noël, avec toutes sortes de jouets. Une imagination tout aussi folle est celle d'emmailloter un petit enfant, et de le coucher dans un berceau, pour imiter l'enfance de Notre Seigneur. Une autre enfin, qui n'est pas moins extravagante, c'est de se masquer et de se déguiser de toutes sortes de manières également (*c*) ridicules et indécentes, souvent même dangereuses, le jour qui précède Noël. N'oublions pas les noëls chantés dans les rues par certains prétendus dévots, qui méritent bien plutôt d'être appelés mendians de profession. Ils chantent souvent ces noëls en faisant des sauts ridicules et des gestes extravagans. En Hollande, cette prétendue dévotion approche d'une mascarade complète. Les chanteurs choisissent trois des mieux tournés de leur troupe pour représenter les trois rois qui marchent de front. Celui du milieu marche gravement avec une grande étoile de papier blanc qu'il porte au haut d'une perche : dans le corps de l'étoile il y a une ou deux chandelles allumées. Celui qui la porte la fait tourner en chantant. Les trois rois

(*a*) Le nom allemand de cette fête signifie proprement *Nuit de consécration* ou de *purification*, *Weyhnachte*. D'autres prétendent que ce mot signifie nuit de vin, fondés sur je ne sais quelle tradition populaire qui veut qu'à la naissance de J. C. toutes les fontaines aient acquis le goût du vin. Cette tradition est même bien si bien gravée dans l'esprit du peuple allemand, qu'il s'imagine bonnement qu'à minuit, quand Noël commence, l'eau se change par-tout en vin. Je rapporte ceci sur la foi de l'auteur de la Dissertation des mascarades de Noël (*de Larvis Natalitiis*), et j'ajoute que l'on peut comparer à ces opinions populaires les fontaines changées en vin par Bacchus.

(*b*) C'est avec les mêmes folies que les Hollandais amusent leurs enfans la veille de la fête de Saint-Nicolas. En France, on fait mettre aux petits enfans leurs souliers dans la cheminée la nuit de Noël, et le lendemain matin ils y trouvent des dragées.

(*c*) Voyez le détail de ces mascarades dans la Dissertation d'un auteur nommé *Drechlers*, *de Larvis Natalitiis*, imprimée à Leipsik en 1684.

sont revêtus de chemises blanches, et couronnés d'une manière de bandeau orné de clinquant. Un d'eux porte un masque noir sur le visage, quelquefois il est seulement barbouillé de noir, et souvent ils le sont tous les trois. Cette superstition commence à-peu-près à la mi-novembre et finit aux Rois. Mais ne nous arrêtons pas davantage à ces folies populaires.

On a trois fêtes à Pâques et à la Pentecôte, comme à Noël. Ces fêtes n'ont rien de particulier du côté des cérémonies, mais, du côté des superstitions, il y a quelque chose à remarquer, comme, par exemple, cette *eau pascale*, qui guérit le mal des yeux, et rétablit les membres rompus. L'eau pascale n'est autre chose que de l'eau commune, puisée à la rivière le jour de Pâques, avant le lever du soleil. On a la même superstition pour les chevaux : on s'imagine que les faire nager dans une rivière, le jour de Pâques, avant le lever du soleil, les préserve d'être boiteux ou éclopés, etc.

A Dresde, dit notre Saxon, et généralement par toute la Saxe, l'on plantait ci-devant des mais dans toutes les églises le jour de la fête de l'Ascension. On en remettait d'autres à la Pentecôte, et l'on ne les ôtait que le jour de la Trinité. Le roi de Pologne abolit cette coutume en 1715, parce qu'elle causait la destruction des forêts, et qu'il se commettait beaucoup d'insolences sous ces mais, qui d'ordinaire étaient les plus gros et les plus hauts bouleaux des forêts; ensorte qu'il semblait que les églises fussent, comme dans les premiers tems, au milieu des bois. Les autres fêtes des Luthériens sont : le jour de l'an ou de la circoncision, fête incomparablement (*a*) moins ancienne que les quatre précédentes; la fête (*b*) des trois Rois, ou autrement l'Epiphanie; la Purification de la Sainte-Vierge, ou la Chandeleur; et l'Annonciation. Ces deux dernières fêtes n'ont ni culte, ni office de la Sainte-Vierge, ni processions, ni autres cérémonies en usage chez les Catholiques. On solennise la fête de la Trinité le dimanche d'après la Pentecôte; celle de Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin; et la Visitation de la Vierge, le 2 juillet, comme chez les Catholiques. Enfin on célèbre la fête de Saint-Michel Archange, ou plutôt les dévotions Luthériennes de ce jour de Saint-Michel, ne sont qu'une suite de l'ancien usage, qui est resté chez eux je ne sais comment, puisque leur communion ne rend aucune sorte d'hommage aux anges. Voilà les principales fêtes des luthériens. Je dois remarquer ici qu'en quelques endroits, le peuple observe entre Pâques et Pentecôte un usage aussi ridicule que les superstitions de Noël. Des filles, parées selon leur moyen, et couronnées de toutes sortes de fleurs de la saison, s'en vont, en chantant, quêter dans les rues, autant peut-être pour faire les honneurs de la saison, que pour honorer la fête : je suis persuadé que cet usage est un reste de paganisme, et que la Pentecôte n'est que le prétexte de ce peu de dévotion qui paraît encore dans cette coutume. Elle s'est aussi conservée dans quelques villes des Pays-Bas. Dans la Nord-Hollande, quatre jeunes filles en portent une cinquième debout sur une

(*a*) Du 13e. siècle, selon quelques-uns.

(*b*) Les Mages, qu'on trouve nommés dans je ne sais quels auteurs, *Aror*, *Sater*, *Peratoras*, ou *Apellius*, *Amelius*, *Damascus*, ou *Magalach*, *Galgalath*, *Saracin*, ou enfin *Gaspart*, *Melchior et Balthasar*. On les fait régner l'un en Perse, l'autre en Nubie, et le troisième en Ethiopie ou en Arabie. Tous ceux qui ont écrit ces fables cherchaient à se divertir aux dépens de la crédulité du peuple.

civière. Celle qu'on porte est ornée, à la manière du pays, de plusieurs colliers d'ambre et de corail, de bourses, de chaines de ceinture, et, pardessus tout cela, de dix ou douze grelots d'argent. Pour rendre, à ce que je crois, l'assortiment plus grotesque, elle tient dans sa main droite une petite gondole d'argent, et dans sa gauche un petit sifflet de même métal, avec lequel elle siffle quand on fait la revue de la petite récolte. Un auteur hollandais assure que cette cérémonie bizarre fut interdite à Amsterdam, à Enchuse, et en d'autres endroits dans les années 1612, 1635 et 1646, à cause de certains abus qui s'y glissaient. On la voit représentée ici de deux diverses manières.

Je ne dis rien des fêtes que la secte a conservées après Luther, et que l'on a supprimées peu à peu, comme l'invention de la Croix (*a*), la fête de tous les Saints, celle des Trépassés, et plusieurs fêtes particulières des (*b*) Saints, etc. En voici de plus importantes pour les Luthériens.

Ils ont célébré jusqu'à présent le Jubilé de leur réforme. C'est ici que les beaux-esprits de cette réforme luthérienne distillent ingénieusement leur cervelle pour trouver des chronographes et des chronostiches, etc. à l'honneur de Luther et de ses travaux. Du reste, il n'y a rien de réglé pour la solennité de ces Jubilés. Ce sont des réjouissances publiques mêlées de dévotions : chaque état y met plus ou moins, selon qu'il le juge à propos, comme l'on fait généralement lorsqu'on célèbre une victoire remportée sur l'ennemi. Pour marquer leur triomphe spirituel, et la *défaite de la papauté* dans une partie considérable de l'Allemagne et du Nord, *par les armes victorieuses de l'antipape Luther* (*c*), quelquefois les Luthériens ouvrent le grand jour du Jubilé par une grande assemblée des premiers de la ville ou de l'Etat en manteaux noirs, laquelle se forme à l'hôtel-de-ville, et, de-là part de grand matin en procession pour se rendre à la principale église, où se trouvent aussi le clergé et les colléges qui viennent de même en procession à la rencontre des autres. On se range ensuite dans l'église pour participer à la dévotion de la fête, qui consiste à chanter des pseaumes et des cantiques au son des instrumens et des voix qui chantent an chœur, à prier Dieu et à écouter un prêche composé exprès pour la circonstance du tems. Les églises sont parées de fleurs, etc., et souvent on communie pendant la célébration de ce Jubilé : il n'est pas non plus d'égale durée partout. En 1730, les Luthériens d'Augsbourg célébrèrent pendant quatorze jours entiers celui de leur confession.

Le premier jubilé des Luthériens a été celui de 1617 : ainsi on l'a déjà célébré deux fois. Les jours destinés à cette fête furent le 31 octobre et les deux premiers jours de novembre, en mémoire de la réformation commen-

(*a*) La fête de tous les Saints est abolie comme telle en Danemarck ; mais elle y est consacrée à remercier Dieu d'avoir purifié l'Eglise par les soins de Luther.

(*b*) Les superstitions populaires dont j'ai parlé à l'occasion de la fête de Noël, m'obligent de faire mention ici d'une autre opinion ridicule, qui n'est pas encore déracinée. En quelques endroits d'Allemagne, les enfans exposent la nuit de la Saint-Martin des vases pleins d'eau, s'imaginant qu'elle ne manque jamais d'être convertie en vin, parce qu'en effet ils trouvent leurs vases pleins de vin le lendemain.

(*c*) On décrit ici la manière dont le jubilé a été célébré à Dresde. Voyez *Hist. des Cérémonies de Saxe*, en allemand.

cée deux cents ans auparavant par Luther. Ce jubilé de la réformation est généralement observé dans tout le luthéranisme. A ce jubilé il faut joindre celui de la confession d'Augsbourg, qui n'est pas si généralement observé, et les jubilés particuliers des Etats qui ont reçu le luthéranisme, par lesquels ils célèbrent les siècles révolus de leur réforme.

Tel fut celui que la Suède ordonna en 1693, après cent ans révolus depuis le concile d'Upsal, qui avait achevé d'établir le Luthéranisme dans toute la Suède et d'en bannir l'ancienne religion. L'ouverture de ce jubilé se fit le 26 février par le son des cloches. Dès le matin, tous les fidèles se hâtèrent d'aller aux églises entendre les prêches du jour, qui furent suivis d'une prière d'actions de graces que le roi Charles XI avait fait composer pour être lue ou récitée après ces prêches. La prière fut suivie aussitôt du chant des fidèles; et, pendant que les timbales et toute sorte d'instrumens se mêlaient avec les voix dans l'Eglise, le canon tonnait sur les remparts de Stockholm, comme si Luther fût revenu foudroyer le pape. Le soir, et pendant la nuit, il y eut par-tout des illuminations et des feux de joie. Les jours suivans furent aussi des jours de réjouissance.

Lorsqu'en 1617 la ville d'Ulm célébra le grand jubilé, on fit une prière exprès pour cette solennité; toute la jeunesse des écoles de la ville fut conduite en cérémonie à l'église, et catéchisée après le sermon devant toute l'assemblée : ensuite on pria Dieu pour leur persévérance dans la religion luthérienne et pour celle de leur postérité. La semaine d'après la fête, on régala chaque écolier d'une médaille et d'un exemplaire de la prière du jubilé. Ces usages ont subsisté plus ou moins dans les jubilés qu'on a célébrés dans les états luthériens. Joignons à ces trois sortes de jubilés ceux des universités et celui du formulaire de la concorde.

Avant que de venir à la communion, il est bon de parler un peu en détail des Liturgies luthériennes. J'ai déjà dit quelque chose de certains (*a*) changemens faits par Luther : ceci pourra mieux instruire notre lecteur. En 1523, Luther donna un formulaire de messe et de communion à l'église de Wittemberg. Dans la préface de ce formulaire, il appelle la messe et la communion du pain et du vin un rite divinement institué par Jésus-Christ; mais il déclame contre l'*autel de l'impie Achaz, cet abominable canon, qui est un recueil de lacunes bourbeuses*, etc. Voilà comme il traite le canon de la messe; et, niant ensuite qu'elle soit un sacrifice, il veut que l'on n'en conserve que ce qui suit (*b*) : « On conservera, dit-il, les introïts des dimanches et des fêtes de Noël, de Pâques et de Pentecôte..... On renverra » aux sermons des dimanches les actes des saints qui mériteront la commémoration de l'Eglise. Outre les fêtes de Noël, etc., on mettra aussi au » nombre des fêtes de Jésus-Christ (*c*) la Circoncision, l'Epiphanie, etc. On » conservera les *Kyrie eleison*, avec les chants différens selon les tems; le » *Gloria in excelsis*, la collecte, pourvu qu'elle soit selon la véritable piété, » comme la plupart des collectes du dimanche ». Cette oraison sera suivie de la lecture de l'épître. (On taxe en passant l'auteur de l'ordre des épîtres

(*a*) Ubi suprà, pag. 111.
(*b*) Ex Hospiniano, *Hist. Sacram.* p. 2, pag. 2 et seq.
(*c*) Voyez ci-dessus.

d'avoir été un (*a*) *insigne ignorant, et un estimateur superstitieux des œuvres. Il aurait bien mieux valu, dit-on, ordonner la lecture de ces endroits des épîtres qui enseignent la foi en Christ.* C'est ici un de ces excès que les disputes théologiques ont établis, et qui jettent dans les contradictions. Suivez la foi au préjudice des œuvres, ou les œuvres au préjudice de la foi, les extrémités sont également dangereuses, les deux principes peuvent devenir également vicieux : l'un peut nous asservir à cette pieuse ignorance que certaines gens ont canonisée sous le nom d'Orthodoxie; l'autre peut nous assujétir à cette belle et pompeuse superstition qui trompe beaucoup de Chrétiens sous le nom de religion. Mais ne dogmatisons point sur cette matière, et, pendant que nos maîtres ne se débattent que trop souvent entre eux pour assortir leurs contradictions, soyons constamment fidèles à cette vertu qui ne saurait avoir d'autre principe que Dieu seul, ni d'autre mérite que l'imitation de l'Etre suprême). Luther ordonne ensuite, « de » chanter le graduel composé de deux versets de l'Alleluia ou d'un seul, à » la volonté du *surintendant*, il n'approuve que la courte prose de Noël, » qui commence *Grates nunc omnes*, il n'y en a presque point de spirituelle que celle du Saint-Esprit, et le *Veni spiritus sancte*, avec fort peu » d'autres..... Le symbole de Nicée ne lui déplaît pas, et, pour le sermon en langue vulgaire, il est indifférent qu'on le fasse avant le symbole » ou avant l'*Introït* de la messe..... Il rejette l'offertoire, qu'il appelle » abomination. J'exclus, continue-t-il, tout ce qui ressent l'oblation avec » le canon. Nous retenons seulement ce qui est pur et saint, et nous commençons ainsi notre messe..... Pour la communion, j'incline à ne » mettre que du vin pur sans eau, parce que, selon (*b*) le reproche qu'Isaïe » fait aux Juifs, l'eau ne me paraît signifier rien de bon. Le vin pur signifie » admirablement la pureté de la doctrine évangélique, etc. Le pain et le » vin étant préparés, on dira, *Dominus vobiscum.* ℟. *Et cum spiritu tuo.* » *Sursum corda.* ℟. *Habemus ad Dominum*, etc., avec les paroles de Jésus-» Christ. Je souhaite qu'elles suivent la préface après une petite pause, et » qu'elles soient récitées du ton de voix dont on chante l'oraison dominicale dans le canon. La bénédiction finie, le chœur chantera *Sanctus* et » *Benedictus*; finissant *Benedictus*, on (*c*) élevera le pain et le calice..... » Après cela on dira l'oraison dominicale..... On ne rompra point l'hostie, on ne la mêlera point dans le calice. D'abord après l'oraison dominicale, on dira *Pax Domini*, qui est une absolution publique des péchés » des communians..... Ensuite le célébrant se communiera lui-même, et » communiera le peuple. Pendant la communion, l'on chantera *Agnus* » *Dei*, etc.... On chantera, si l'on veut, la communion; mais, au lieu de » la dernière collecte, *complenda* (*d*), qui ressent le sacrifice, on lira dans » le même ton : *Quod ore sumpsimus, Domine :* on pourra dire aussi, » *Corpus tuum, Domine, quod sumpsimus*, etc., en mettant le singulier » au pluriel, *Dominus vobiscum*, etc. Au lieu d'*Ite Missa est*, on dira,

---

(*a*) *Insigniter indoctus et superstitiosus operum ponderator.*

(*b*) Isaïe, chap. I. *Ta boisson est mêlée d'eau.*

(*c*) Cette élévation, dit-il, restera encore, pour ne pas scandaliser les ames trop faibles, qu'un changement si important, fait tout-à-coup, pourrait surprendre.

(*d*) *Quia ferè sacrificium sonat.*

» *Benedicamus Domino* avec l'Allcluia en musique, qu'on prendra, si » l'on veut, du *Benedicamus* des vêpres. On donnera la bénédiction accou- » tumée, ou celle que Dieu a lui-même dictée au chapitre 6 des nombres, » *le Seigneur nous bénisse et nous conserve*, etc. » (Les Réformés se servent aussi de cette bénédiction pour congédier leurs fidèles après les exercices publics de dévotion). Luther laisse ensuite la liberté des habits, pourvu que ce soit sans pompe et sans luxe. De là, passant aux messes privées, il les condamne absolument comme inutiles, peu édifiantes, et entièrement contraires à l'institution de Jésus-Christ, qui appelle toute assemblée des fidèles à la Cène. Dans les messes privées, le ministre de l'autel se prépare solennellement un festin qui appartient à toute l'Eglise; *c'est une table bien dressée, mais on n'y voit point de conviés.* Il veut aussi qu'on examine avec soin ceux qui se présentent à la communion, et qu'on exclue également, et ceux qui sont indignes de communier par leur ignorance, et ceux qui le sont par leurs mauvaises mœurs. Sur la confession privée avant la communion, il dit : « Elle n'est point nécessaire et ne doit point être » exigée; cependant elle est utile, et il ne faut pas la mépriser..... Je » souhaite, dit-il aussi, que le peuple chante des cantiques en langue vul- » gaire à la fin de la messe..... L'évêque pourrait régler les choses de » telle manière, qu'on les chanterait tout de suite après le chant en latin, » ou que l'on pourrait aussi les chanter, selon les jours, tantôt en latin et » tantôt en langue vulgaire, jusqu'à ce que toute la messe se dise en une » langue entendue de tous les fidèles ».

Tel était le formulaire que le réformateur Saxon avait dressé pour l'Eglise de Wittemberg, et auquel il semblait que toutes les églises du luthéranisme auraient dû se conformer entièrement. Cependant, cela n'est pas absolument arrivé. Non-seulement tous les pays luthériens n'ont pas le même rituel; mais ils ont aussi des différences dans les liturgies, bien que dans le fond la doctrine reste la même. On trouve de ces différences dans la Liturgie danoise, composée par Bugenhague, surnommé (Pomeranus), et approuvée par Luther (*a*); mais augmentée de plusieurs articles en 1542; changée ensuite, augmentée encore et corrigée sous le règne de Chrétien V. On trouve aussi des différences dans les liturgies de Suède, et l'on en trouverait enfin (*b*) dans celles des autres Etats, si l'on prenait la peine de les examiner attentivement les unes après les autres. Dans plus d'une communion, l'on prétend se justifier à l'égard de cette variation, et les Luthériens ne s'oublient pas sur cet article. Quoi qu'il en soit, il ne convient point de faire ici la description de toutes ces diversités. Je me contenterai de rapporter en peu de mots l'essentiel des liturgies de Suède, sur quoi le lecteur pourra juger de la vérité du fait.

Personne n'ignore que la réformation de la Suède suivit de fort près celle de la Saxe; que le Luthéranisme fut porté dans ce royaume par Lau-

---

(*a*) Elle fut publiée en latin, en 1537; et en Danois en 1539. En 1551, elle fut introduite en Islande.

(*b*) *Schultingius* a montré le peu de concert, ou plutôt l'opposition qui se trouve entre les *Agenda* (livres qui contiennent la discipline) de Saxe, de Leipsick, de Wittemberg, de Nuremberg, de Magdebourg, de Lunébourg, etc. Cette remarque est prise dans le P. *le Brun*, ubi sup. pag 189.

rent et Olaus Petri, que (*a*) Gustave, roi de Suède, contribua de tout son pouvoir à cette réformation; mais que le Roi Jean son fils et son (*b*) successeur travailla à la détruire autant qu'il lui fut possible, et que la faction opposée du Luthéranisme le lui permit. Pour ramener les derniers, et pour tâcher en même tems de contenter les catholiques, on dressa une liturgie qui déplut presque également aux deux partis : aux Luthériens, parce qu'elle retenait des choses qu'ils rejetaient comme des abus : aux Catholiques, parce qu'elle en retranchait qui, selon eux, étaient essentielles au christianisme. Lorsque des opinions nouvelles ont commencé de changer la religion d'un Etat, et que le peuple s'est frappé du mérite de ses nouveaux docteurs, il arrive presque toujours que l'adresse et la subtilité qu'on emploie à rétablir l'ancien culte, pendant qu'on y mêle en même tems beaucoup de ménagemens pour ceux qui suivent le nouveau, fortifient celui-ci, et hâtent la ruine de l'autre. C'est ce qui s'est vu dans les révolutions de religion en Angleterre et en Suède. Comme le parti Luthérien s'était rendu considérable pendant le règne de Gustave, on n'osa pas proposer sous celui de Jean une liturgie toute catholique. (*c*) « Le père Herbert, Laurent Nicolai, Fettenius » et plusieurs autres en retranchèrent l'invocation des Saints, les prières » pour les morts, la mémoire du Pape, le mot de sacrifice, les signes de » croix. On mit à la tête (de la nouvelle liturgie) des prières pour servir de » préparation, et d'autres qu'on devait dire en s'habillant. Après ces prières, » on trouve l'introït, la messe des cathécumènes, un canon plus long et » un autre plus court, des préfaces et des prières propres au tems, et le reste » de la messe, le tout changé et transposé, de peur qu'on n'y reconnût la li- » turgie de l'Eglise Romaine. Les auteurs de cette liturgie y ajoutèrent des » scholies, composées pour la plupart de passage des Pères, qui faisaient » assez connaître les articles qu'on ne voulait pas, ou qu'on n'osait pas » exprimer . . . . . On y fait voir *pourtant* qu'il est convenable que les » prêtres gardent le célibat, et qu'ils ne s'occupent que du service de Dieu, » sans se mêler des affaires du monde. . . . . On appela cet ouvrage *Liturgie* » *de l'église de Suède, conforme à l'église catholique et orthodoxe.* On » l'imprima en latin et en Suédois, afin qu'on pût dire . . . . la messe dans » les deux langues . . . (dans l'intention *cependant*) que, lorsqu'on y serait » accoutumé, on n'employât . . . . que la langue latine..... Les ecclésiasti- » ques (Luthériens de Stockolm censurèrent cette liturgie par la bouche » d'Abraham, recteur de l'école . . . . Le roi, indigné, les priva de l'exercice » de leurs fonctions . . . Ils en appelèrent à l'assemblée générale de l'église » de Suède ». Pour abréger, la liturgie rencontra tant de contradictions de la part des Luthériens et de leurs fauteurs, que le roi fut obligé d'en dépouiller plusieurs de leurs bénéfices, et même de les exiler. On fit si bien que les Ordres seculiers du royaume souscrivirent à cette liturgie, mais cela n'empêcha pas que l'on ne la censurât toujours de vive voix et par écrit. Du côté des Catholiques, on se plaignit des égards et des ménagemens que le nouveau formulaire *demi-luthérien et demi-catholique* affectait pour

(*a*) Gustave *Ericson*, qui mourut en 1560.
(*b*) Après Eric, son frère aîné, qu'il détrôna.
(*c*) Tiré du P. *le Brun*, Tom. IV des *Liturgies*.

des hérétiques. Le Pape voulait aussi que le roi se déclarât ouvertement. Enfin, pendant que la liturgie continuait d'avoir le sort de se faire desapprouver des uns et des autres, l'archevêque d'Upsal (Laurent) que le roi avait gagné, se repentit de l'avoir signée et protégée : et les Catholiques, qui faisaient encore tous leurs efforts pour se maintenir sous l'autorité d'un roi déclaré pour eux, furent enfin obligés de céder entièrement au Luthéranisme, après la mort de ce prince. La liturgie en question fut imprimée à Stokholm, et mise en usage en 1570, environ huit ans après l'avénement du roi Jean à la couronne de Suède. On la réimprima en 1588, (*a*) et cela prouve que l'on s'en servait encore alors. Elle est précédée d'une préface où l'on insinue d'abord qu'il est à craindre qu'en voulant bannir la superstition, *l'on n'ait livré le troupeau à l'irréligion, monstre plus cruel* que cette superstition. On s'y plaint aussi du libertinage des Luthériens. *L'on aime mieux suivre ses passions, qu'écouter des remontrances. Exhortez-vous les gens à la confession, ils s'écrient qu'ils ne faut contraindre personne*, ect. *Les apôtres et leurs disciples avaient ordonné des jeûnes et des prières à certains jours et à certaines heures ; pourquoi rejetons-nous ces regles anciennes si recommandées par l'Eglise ?* On répond, *Dieu veut une piété libre..... mais, si l'on abandonne les règles de la discipline, qui pourra se flatter de retenir les hommes dans les devoirs de la Religion.* On établit aussi dans cette préface la nécessité des cérémonies, *les hommes ne se frappent pas assez de simples préceptes..... la piété se déclare par l'extérieur..... s'il ne la manifeste pas, comment sera-t-on persuadé qu'elle est dans le cœur ? c'est afin que le clergé rétablisse cet extérieur, dont la suppression a ruiné la plus grande partie de la dévotion, que nous lui rendons la liturgie dans une forme plus convenable, principalement dans l'administration de la cène du Seigneur, y retranchant ce qui paraît trop éloigné de la véritable manière de l'administrer*, etc. *Le motif de nos exhortations, continue-t-on, est de résister à la profanation..... que les Sacramentaires ont répandue dans plusieurs pays, et d'empêcher qu'elle ne gagne les Goths et les Suédois.....* Après cela, on prévient l'*injustice* de ceux qui s'opposeront à cette liturgie, et qui la taxeront de n'être ni catholique ni apostolique. *Nous sommes toujours prêts*, ajoute-t-on, *à répondre à ceux qui nous demanderont des raisons, et pour cet effet nous avons inséré dans cet ouvrage beaucoup de remarques qui serviront à instruire les ignorans et ceux qui ont quelque doute dans l'esprit.... On ne donne point ici de nouvelles Constitutions inventées par des Pontifes Romains. Ce sont des pratiques que l'église orthodoxe et la sage antiquité ont constamment observées.... C'est par ces motifs que j'exhorte les gens de bien à se soumettre, et à se rejouir de ce qu'au milieu des troubles, l'Eglise Suédoise se trouvera conforme autant qu'il est* (maintenant) *possible à l'ancienne Eglise Catholique et orthodoxe....* On peut voir cette liturgie toute entière dans le recueil de liturgies du P. le Brun. Un des endroits le plus remarquable de ce formulaire se trouve dans la prière du canon, (*b*) où le célébrant, en

(*a*) Cette liturgie, dit le P. *le Brun*, tom IV, pag. 123, a été en usage en Suède pendant seize ou dix-sept ans.

(*b*) Voyez une remarque du P. *le Brun*, tom. IV, etc., sur ce passage, pag. 170 à 172, et 186.

demandant la bénédiction de Dieu sur le pain et le vin de la communion, semble éluder la transubstantiation, et se conformer au (*a*) sentiment des Luthériens par ces paroles (*b*). « Bénissez, Seigneur, et sanctifiez, par la vertu » du Saint-Esprit, le pain et le vin qui sont destinés au *saint usage* (de la » communion), afin que, par ce *saint usage*, ils deviennent pour nous le » corps et le sang, etc. » A cette remarque, il en faut joindre quelques autres, qui ne sont pas moins dignes d'attention : je les tire (*c*) aussi du P. le Brun. « On a, dit-il, omis les signes de croix..... on n'a mis dans la » liturgie aucune prière pour les morts, à cause que les Etats de Suède, » assemblés en 1529, avaient défendu de prier pour eux .... Cette liturgie » marque la communion des fidèles avant celle du prêtre, ce qui est op- » posé à l'usage de toutes les Eglises Latines, Grecques et Orientales, etc.... » au lieu qu'en retouchant, on devait, autant qu'il était possible, s'appli- » quer à rétablir les anciens usages, et supprimer les nouveautés; on au- » torise au contraire plusieurs nouvelles pratiques, comme celle-ci, que (*d*) » le célébrant peut se répondre lui-même, et faire ainsi le prêtre et le » clerc, etc..... ».

Je viens présentement à la communion, et je décris principalement la manière de la célébrer selon le rit des Saxons. Mon (*e*) auteur commence ainsi le chapitre qui traite de ce sacrement. « Nos petits enfans même » n'ignorent pas qu'à la sainte cène nous recevons certainement le vrai » corps et le vrai sang de N. S. J. C., et, quoique ce mystère soit tellement » au-dessus de notre intelligence que nous ne puissions absolument le » comprendre, nous croyons avec confiance la vérité de ces paroles de » notre Sauveur : *Prenez et mangez, ceci est mon corps*, etc. Celui qui » avec un peu de pain a pu rassasier plusieurs milliers d'hommes, qui a » marché sur la mer, etc., peut aussi effectuer à la cène les paroles qu'il » a prononcées » (quand il était avec ses apôtres.) Certainement un Catholique s'exprimera dans les mêmes termes pour défendre la transubstantiation. « Depuis quelques années, dit ensuite l'historien Saxon, le conseil » ecclésiastique a réglé que ceux qui se destineraient à la communion » seraient auparavant examinés par un pasteur, ou par (*f*) un confes- » seur, sur la religion, sur l'état de leur conscience, et sur la nature, le » mérite et la force du sacrement de la cène, etc. Et, comme tout cela » ne se pouvait pas faire commodément (ni même avec une certaine bien- » séance) à la confession, soit à cause des autres pénitens, ou parce qu'on » aurait pu s'appercevoir qu'il se passait quelque chose de plus entre le » confesseur et le pénitent qu'une confession toute simple, il fut arrêté » que ceux qui voudraient participer à la cène, se feraient annoncer pour » cet effet au confesseur ou directeur quelques jours avant que de commu- » nier. » Cependant, malgré ce réglement, il se commet encore beaucoup d'abus et de négligence dans la communion, tant de la part de ceux qui

---

(*a*) Qui n'admettent la présence réelle que dans l'usage.

(*b*) *Benedic et sanctifica Spiritûs Sancti tui virtute proposita, et sacro usui destinata, panem et vinum, ut in vero usu nobis sint corpus et sanguis*, etc.

(*c*) Ubi sup. pag. 187 et suiv.

(*d*) *Ministri adstantes respondent, ipse solus, si Ministri non affuerint, prosequitur omnia.*

(*e*) *Hist. des Cérémonies Ecclésiastiques de Saxe*, chap. 27

(*f*) *Seelsorger.* En allemand, c'est proprement un directeur.

veulent communier, que de ceux même qui doivent examiner : mais les directeurs vigilans choisissent ordinairement le mercredi ou le jeudi de la semaine qui précède la communion, parce que ce sont des jours de prière publique, jours par conséquent très-propres pour cette annonce. Le dimanche auquel on communie, le ministre, après avoir fait le prêche, prie Dieu pour tous ceux qui doivent recevoir la communion : mais il n'y a point de formulaire de cette prière, et il est permis au ministre de dire ce qu'il juge convenir en cette occasion. On chante aussi après le sermon un cantique, ou des cantiques propres à la dévotion : pendant le chant, les fidèles qui doivent communier se rendent devant l'autel, et s'y mettent à genoux, autant du moins que l'espace le peut permettre, car, selon l'historien saxon, » ceux qui ne peuvent pas s'agenouiller restent assis » (jusqu'à ce que les autres aient communié : s'il ne le dit pas, je le » suppose.) » Le cantique étant achevé, le ministre dit *prions :* il chante en même-tems l'Oraison Dominicale, et, lorsque l'assemblée a dit *Amen*, il chante les paroles de l'institution de la cène. En quelques endroits, toute l'assemblée chante à haute voix avec le ministre la prière et l'institution; ce qui est un véritable abus, puisque la voix de l'assemblée étouffe d'ordinaire celle du pasteur officiant. Un autre usage, mais qui n'est pas absolument essentiel, c'est de faire un signe de croix sur l'hostie, en prononçant ces paroles, *ceci est mon corps*, et un autre sur le calice, en disant, *ceci*, etc. Ce sont après tout des *signes commémoratifs de la croix de Jésus-Christ* qui n'ôtent, ni n'ajoutent rien : mais cependant, comme le dit fort bien l'historien allemand, « que le ministre oublie ces signes, des per- » sonnes auront la faiblesse de se former des scrupules sur cet oubli, et » croiront que le sacrement a perdu sa force. » Ce n'est pas seulement au signe de croix fait sur les espèces de la cène que le peuple s'attache comme à une chose essentielle : il ne lui arrive guères d'entamer un pain qu'il ne l'ait auparavant *signé* d'un signe de croix avec le couteau (*a*).

En plusieurs endroits de la Saxe, et même dans des villes considérables, lorsque le ministre consacre les espèces, on sonne deux fois assez haut d'une clochette. Cet usage est fort inutile à des gens qui n'adorent pas les espèces que leurs ministres consacrent, et qui même ont une telle horreur pour l'adoration, qu'au signal donné par la clochette à la messe, ils tremblent et s'effraient comme si le tonnerre ou le canon les allait atteindre. L'historien saxon, qui était ministre et par conséquent plus susceptible de frayeur dans un pareil cas, quoique peut-être fort courageux quand il s'agissait de quelque exploit théologique, ou de *livrer impitoyablement un assaut de controverse*, cet historien, dis-je, déclare fort ingénuement « que la pre- » mière fois qu'il lui arriva de faire la cène à Leipsig, le son de cette clo- » chette le troubla tellement, et sa dévotion en fut si distraite qu'il en » oublia l'*œuvre capitale*, c'est-à-dire, la mort de Christ et la participation » à son corps et à son sang « plusieurs fidèles de sa communion lui témoignèrent aussi que le son de cette clochette leur causait ordinairement la même frayeur et de semblables distractions, bien qu'ils dussent y être accoutumés. Un autre usage que cet auteur regarde comme un abus, c'est

(*a*) Les gens de la campagne le faisaient aussi autrefois en France.

le changement d'habits ou d'ornemens pontificaux, qu'il appelle *un reste de papisme.* Dans la plupart des Eglises Luthériennes, le pasteur, avant que de donner la communion, met le surplis, et, par-dessus le surplis, un vêtement sur lequel il y a des croix, mais qu'il ne faut pourtant pas confondre avec (*a*) l'étole des prêtres catholiques, puisqu'il ne lui ressemble nullement. En quelques endroits, le pasteur, après avoir lu l'évangile devant l'autel, ôte le susdit vêtement par-dessus sa tête, et le pose sur l'autel. Après le chant du *Credo*, il moute en chaire, et prêche en surplis. Après le prêche, il retourne à l'autel, et reprend le vêtement. Cependant il est beaucoup plus ordinaire de ne le prendre qu'au moment où la cène va commencer, et c'est-là, nous dit le ministre que je copie, la manière la plus décente, dans une cérémonie qui n'a été retenue avec plusieurs autres par les auteurs de la réformation, que pour ne pas effrayer les ames faibles, et sur-tout le peuple, qui s'attache tellement à ce qui frappe les yeux, qu'il ne faut pas espérer de pouvoir le désabuser facilement. Beaucoup de dévots, nous dit-il encore, croient avoir fait une œuvre excellente quand ils ont orné un autel, ou une chaire, ou quand ils ont revêtu le ministre de l'autel d'un magnifique habit de cérémonie. On en trouve quelquefois jusqu'à dix ou douze de *relais* dans les églises.

J'ai déjà parlé de l'usage d'avoir des cierges sur les autels. On les allume pour la cène, en plusieurs endroits, et entre autres à *Wartburg* « fort inu- » tilement à la vérité : car y a-t-il rien de plus mal avisé, dit mon auteur, » que d'avoir de la lumière en plein jour dans les églises? mais, ajoute-t-il, » ces cierges allumés sur l'autel peuvent rappeler dans le souvenir des » fidèles que le Sauveur fit et institua la cène au commencement de la » nuit, *et qu'alors on allume de la chandelle.* » La vérité est que les Luthériens ont retenu cet usage des Catholiques, comme ceux-ci l'avaient hérité des autres religions; et c'est tout ce qu'on peut dire de raisonnable sur un tel sujet, sans avoir recours aux emblèmes et aux mystères. A Wittemberg, et dans toutes les églises soumises au consistoire de cette ville, on n'allume point de cierges pour la cène; en quoi vraisemblablement on suit le réglement de Luther : mais, dans les endroits où cet usage a continué, il s'est glissé parmi le peuple la même superstition que l'on a remarquée dans les autres cérémonies, et l'on a même vu, dit l'historien saxon, des gens assez simples pour s'imaginer que les cierges faisaient une partie essentielle de la communion. *A celle des malades*, les personnes superstitieuses ne manquent jamais de faire mettre deux chandelles ou deux bougies sur la table.

Mettons aussi au nombre des usages retenus celui d'employer des hosties au lieu de pain à la communion. Sur ces hosties, on voit la figure d'un crucifix. Mon auteur dit qu'il arrive quelquefois qu'on a trop d'hosties, et quelquefois aussi qu'on en a trop peu : sur quoi il fait ce raisonnement. « Il vaut » mieux en avoir trop que trop peu. S'il y en a trop, on en peut donner » deux aux derniers communians, afin de consumer par ce moyen tout ce

(*a*) Voyez la fig. ubi infr. En allemand, ce vêtement s'appelle *Messgewand*; ce qui veut dire *habit* ou vêtement pour la messe.

» qui aurait pu rester, (*a*) si l'on n'aime mieux les garder pour une autre » cène. » A la distribution de la cène, le ministre prononce les paroles de l'institution de la manière suivante: En donnant l'hostie, et faisant en même-tems un signe de croix sur la personne, « prenez et mangez, ceci » est le véritable corps de Jésus-Christ qui est mort pour tous vos péchés. » Qu'il fortifie et nourrisse votre ame et votre corps dans la véritable foi » pour la vie éternelle. » En donnant le vin, « prenez et buvez, ceci est » le véritable sang de Jésus-Christ qui a été répandu, etc., comme pour » l'hostie. » Le (*b*) diacre ne fait point de signe de croix en donnant le vin, parce qu'il doit présenter le calice de la main droite. A l'occasion des paroles de l'institution que j'ai rapportées, le ministre saxon propose un doute assez singulier qu'il est bon de mettre ici, pour montrer que le point d'honneur de ceux qui sont nés ou élevés dans certains pays peut aller quelquefois jusqu'aux autels, et qu'il est fort possible que, dans un acte de religion, où l'humilité est essentielle, on conserve assez d'orgueil pour vouloir s'égaler à l'Homme-Dieu, que le prêtre ou le ministre représentent à l'autel en communiant les fidèles. Voici le doute: « Quoique ces paroles, » *prenez et mangez*, etc. ne doivent point être regardées comme une for- » mule de cérémonie, et qu'au contraire il faille les prendre en quelque » manière pour une partie essentielle (de la cène), puisque N. S. J. C. s'en » et servi (pour l'institner), on demande s'il faut dire aux personnes qua- » lifiées, *prenez et mangez*, etc. (*c*) ou *que monsieur, ou madame prenne.* » J'ai vu disputer assez long-tems sur cet article: mais, pour dire ce que » j'en pense, je crois qu'on ne doit gêner personne..... Quand on s'adresse » (en donnant la cène) à une personne qualifiée, on pourrait bien lui dire, » *que monsieur ou madame prenne:* mais, comme on se sert toujours de » l'impératif en s'adressant à des personnes de basse condition, il semble » qu'il ne conviendrait pas tout-à-fait de l'employer (en donnant la cène) » à des rois ou à d'autres princes, » et par conséquent il faudrait leur dire, *que votre majesté prenne*, etc. Voilà comment la sottise des hommes trouve le secret de mettre de l'absurdité dans ce que la religion a de plus grave, et de mêler le ridicule avec des choses qu'ils regardent comme essentielles à leur salut.

Celui qui a reçu la communion se met à genoux devant l'autel pour rendre graces à Dieu: en plusieurs endroits, on a la coutume de se féliciter les uns les autres après la communion. A l'égard du nombre de fois que le fidèle Luthérien doit communier dans l'année, on ne lui limite rien.

(*a*) Il raconte que les hosties ayant manqué à un pasteur luthérien, celui-ci, pour communier les deux personnes qui restaient, s'avisa de leur partager une hostie, pour s'épargner la peine de faire une nouvelle consécration.

(*b*) Le ministre donne l'hostie, et le diacre le calice. Voyez ubi sup. pag. 473, ch. 27; quelquefois aussi le ministre donne l'un et l'autre. Si le nombre des communians est trop grand, deux ministres présentent le *vrai corps* (c'est ainsi que s'exprime l'auteur allemand), et deux autres ministres ou deux diacres donnent le calice.

(*c*) On ne peut traduire autrement ces mots, *er nehme hin*, *sie nehme hin*. C'est par respect que les allemands se servent de l'Optatif. Bien loin d'avoir donné trop de force à la traduction, il aurait fallu traduire: *Monsieur ou Madame, je vous prie de prendre.* La chose est si ridicule, qu'il est surprenant qu'elle puisse entrer dans l'esprit d'un homme raisonnable. Elle me rappelle ce nouvel enrôlé qui voulait que son officier lui dît poliment: *Monsieur, marchez, s'il vous plaît;* au lieu de ces mots grossiers, *en avant, marche.*

La COM AUGSBOURG.

Tom III N° 1

Digitized by Google

La fréquence et la rareté de cet acte de religion sont absolument arbitraires. On peut même communier tous les dimanches. Je dois remarquer aussi une précaution qui, en même-tems qu'elle prouve le respect des Luthériens pour cet acte de religion si essentiel au christianisme, semble montrer qu'ils connaissent le défaut de leur système sur l'eucharistie. Deux clercs, ou deux enfans de chœur, qui sont à l'autel, tiennent ordinairement un linge (appelons-le un corporal) devant les communians, afin que, par la négligence du pasteur qui administre la communion, ou du fidèle qui la reçoit, il ne tombe point d'hostie (*a*) à terre, et qu'il ne se répande point de vin. La communion étant faite, le pasteur chante un verset de pseaume avec un Hallelujah, (*Alleluia*), auquel le chœur répond par un autre. Le pasteur continue ensuite les actions de graces, et le peuple, se joignant au chœur, répond *Amen*.

Aucun ministre ne doit se communier soi-même, et cela est défendu expressément par la discipline de Saxe. Cependant il s'est trouvé, et il se trouve encore des exceptions inévitables : le défaut de pasteurs qui puissent communier le ministre officiant est une de ces exceptions. Enfin, pour achever ce qui concerne cette dévotion, je dois remarquer aussi que, non seulement la confession, dont je parlerai bientôt encore une fois, précède la cène ou communion, mais que, de plus, la veille de cette dévotion, il se fait un prêche préparatoire, auquel tous les communians doivent assister, et ceux qui manquent d'y assister (*b*) sont jugés dignes des censures ecclésiastiques. Pour ce qui est de la manière de communier, on a vu qu'en Saxe on communie à genoux : cela se pratique de même en plusieurs autres endroits. Dans le (*c*) Wittemberg, on communie debout et de même à Augsbourg. On voit ici une de ces cènes luthériennes d'Augsbourg, d'après nature.

Les Luthériens emploient indifféremment du vin rouge ou du vin blanc à leur communion. Ils ne la donnent point aux enfans ; mais ils la portent aux malades et aux mourans, et voici ce que l'on pratique alors. D'abord, je dois faire remarquer au lecteur que cette communion portée aux malades a toute la conformité possible (excepté pourtant l'adoration), au Viatique des catholiques romains, et que cette communion pourrait bien aussi recevoir le même nom de (*d*) *viatique*, puisque, s'il est permis de s'exprimer de la sorte, elle est donnée au mourant comme *une provision de voyage*. Le nom que les (*e*) Allemands donnent au viatique exprime la même idée, et me rappelle le *Naulum*, ou droit de passage dû à Caron, qui était une obole, c'est-à-dire une pièce d'environ six deniers qu'on mettait dans la bouche du mort, pour payer à Caron le droit de passage aux enfers ; à quoi Apulée ajoute (*f*) un gâteau pour *broder* l'usage à sa mode. Je ne sais si le nom de

(*a*) Ou, peut-être aussi, afin qu'il ne tombe rien de l'hostie.
(*b*) M. *Maichelius*, dans son manuscrit cité ubi sup.
(*c*) Le même, ubi sup.
(*d*) *Viaticum*, en latin, signifie argent, ou provisions pour un voyage.
(*e*) *Zehrpfennig* ou *Reisepfennig*. Il est bon de remarquer que *Viaticum*, employé pour signifier l'eucharistie donnée aux malades, est un mot beaucoup plus ancien que Charlemagne, et que dans un auteur nommé *Dudon*, auteur à la vérité du bas-âge, on la trouve appelée *Stips*, c'est-à-dire aumône.
(*f*) L. VI. *Métamorph*..... *non vacua debebis incedere, sed offas*.... *ambabus gestare manibus, ac in ipso ore duas ferre stipes*. Apulée n'est pas le seul qui ait parlé des gâteaux.

viatique a paru trop superstitieux ou trop *papiste* aux Luthériens ; mais, quoi qu'il en soit, ils ont jugé à propos de l'abandonner, et d'appeler *communion privée* cette communion donnée aux malades et aux mourans. Elle se réduit à ces trois choses pour ce qui regarde la cérémonie : 1°. à la confession du malade, précédée d'une prière, et suivie de l'absolution que le confesseur lui donne au nom et de la part de Dieu ; 2°. à la communion donnée au malade, précédée aussi d'une prière préparatoire, et suivie du chant d'un pseaume, qui est, ou le 23e. ou le 103e. dans le pseautier des Luthériens et des autres protestans, et d'une collecte, ou prière convenable à la communion ; 3°. d'une bénédiction qui fait la clôture de la cérémonie. Mon auteur rapporte qu'en quelques endroits on fait un petit autel de la table qui se trouve dans la chambre du malade, c'est-à-dire que, sur un tapis, ou sur une nappe on met deux chandelles ou deux bougies, et un crucifix entre deux, avec la patène et le calice, ou des choses équivalentes. Il ajoute qu'il a vu de ces communions privées, administrées sans autres témoins que la femme ou le mari de la personne malade. Cependant, l'ordre veut qu'elle soit administrée en présence des parens et même des domestiques du malade ; mais, si l'on n'a ni parens, ni domestiques, on doit appeler deux ou trois voisins pour témoins. Il est même permis à des parens ou à des amis du malade de communier avec lui, et, pour cet effet, on doit les avertir la veille, ou du moins quelques heures d'avance, afin qu'ils puissent se préparer à cet acte religieux. Ce n'est pas seulement aux malades et aux mourans que l'on porte la communion, il est aussi de l'usage des Luthériens de la porter aux personnes que le grand âge rend incapables de communier dans l'assemblée de leurs Frères. A ces personnes, le ministre qui les communie, fait une exhortation que l'on pourrait appeler un *Préche* domestique, par rapport à la *communion privée* ou domestique.

Je dois parler à présent de la confession, dont j'ai déjà dit quelque chose. La confession est estimée très-nécessaire dans tout le luthéranisme. Ajoutons en même-tems qu'elle est très-avantageuse à l'autorité ecclésiastique : si elle calme les peines de l'ame et soulage les consciences, elle excite aussi la crainte, la vénération, le respect pour les pasteurs qui, par la confession, deviennent les (*a*) directeurs et les médecins des ames infirmes ; ils les guérissent au nom du Seigneur, mais, au nom du même, ils leur dénoncent la mort, si elles négligent les remédes spirituels qu'ils ordonnent. Cependant, quelles que puissent être la vénération et l'autorité que les confesseurs Luthériens s'attirent par la confession, ils sont restés fort au-dessous des confesseurs catholiques (*b*). Mon auteur fait médiocrement valoir le mérite et la nécessité de la confession, telle qu'elle est pratiquée dans son Eglise. « Il est, dit-il, sur le témoignage d'un théologien de sa communion qu'il » cite, du devoir des ecclésiastiques d'écouter les confessions, et de don» ner l'absolution, conformément au pouvoir des clefs, etc. Ce pouvoir » serait inutile, s'il ne fallait pas se confesser devant un ministre de l'Eglise, » et recevoir (ensuite) l'absolution (de ce ministre). Ainsi, *quant au genre,*

(*a*) *Seelsorger*, en allemand, signifie directeur de l'ame.
(*b*) Chap. 29, de *Histoire des Cérémonies*, etc.

» la confession particulière ou privée, et l'absolution sont (bien). . . . . » d'institution divine ; (cependant) *quant à l'espèce*, la manière dont il se » faut confesser, et le tems auquel on le doit, c'est l'Eglise (luthérienne) » qui a droit de déterminer ces choses ». La conséquence qu'il en faut tirer, c'est qu'elles sont arbitraires, et qu'on pourra les changer comme les églises particulières le jugeront à propos : c'est aussi ce qui arrive. M. *Maichelius* dit ce qui suit sur la confession qui précède la communion (*a*). « Avant la communion, l'on se confesse devant le ministre, qui, confor- » mément à la parole de Dieu, annonce la rémission des péchés aux vrais » pénitens. Cette confession n'est pas *auriculaire*, mais générale ; cepen- » dant elle ne se fait pas de la même manière chez tous les Luthériens. En » quelques endroits, plusieurs pénitens viennent tous ensemble devant le » ministre confesseur. Un d'entre eux récite une confession générale, après » laquelle le confesseur demande si tel est le sentiment de tous les autres. » Après qu'ils ont répondu oui, le confesseur leur fait une exhortation plus » ou moins longue, selon qu'il le croit à propos, et cela se termine par » l'absolution. Cette coutume est des grandes villes, où il serait impossible » d'entendre la confession de chacun en particulier. En certains endroits, » le ministre qui confesse propose ces trois questions, qui sont comme » autant de conditions requises pour être admis à la communion : 1°. si » l'on a une sincère repentance des péchés dont on se trouve coupable en » sa conscience ; 2°. si l'on croit et professe que le corps et le sang de » Jésus-Christ sont véritablement et réellement présens sous les symboles » du pain et du vin ; 3°. si l'on promet de vouloir toujours demeurer dans » la religion luthérienne ». (Cette dernière demande renferme un principe d'intolérance ; et l'on sait assez que les Luthériens penchent généralement de ce côté-là, non-seulement à l'égard des Catholiques Romains ; mais aussi à (*b*) l'égard des Calvinistes qui leur ont fait si généreusement des offres de fraternité.). « L'imposition des mains se pratique aussi à Hambourg, en Saxe » et ailleurs, lorsque le ministre se dispose à prononcer l'absolution, et » va commencer la rémission des péchés ». Cette imposition des mains se fait de la manière suivante. Le ministre-confesseur pose la main jusqu'à trois fois sur la tête de celui qui vient de se confesser, en nommant à chaque fois une personne de la Trinité ; après quoi il lui dit ces paroles : *allez en paix, que la grace de* notre Seigneur Jésus-Christ *soit avec vous*, et fait en même-tems le signe de la croix sur lui.

Mon auteur Saxon rapporte ce qui suit sur la confession. Le pénitent récite assis, debout, ou à genoux, *en un mot*, dit-il, *comme il lui plaît*, le formulaire de confession qui se trouve dans les catéchismes Luthériens, ou dans les (*c*) livres de communion. Le commun peuple récite ordinairement la confession ecclésiastique qui se lit tous les dimanches après le sermon. Plusieurs emploient toute leur vie le formulaire de confession qu'ils ont

(*a*) *Manuscrit sur les Dogmes et les Cérémon. Luthér.* cité ubi sup.

(*b*) *Chemnice* opine pour l'expulsion des Calvinistes. Il dit que les choses n'en iraient que mieux, si on les chassait de tous les endroits où domine le Luthéranisme. Voyez Carpzov. *in jurispr.* etc. ubi supr. Celui-ci ajoute, *que les Luthériens ne reconnoissent nullement les Calvinistes pour leurs freres*, quoique ceux-ci insistent beaucoup sur cette prétendue fraternité.

(*c*) Les fidèles du Calvinisme les appelent des *livres de préparation à la cène ou communion.*

appris à l'école ; et tout cela se pratique souvent avec une négligence que l'auteur Luthérien ne manque pas d'insinuer. Le luthéranisme a des *automates* comme toutes les religions.

Quoi qu'il en soit, dans le petit catéchisme luthérien (*a*), l'on trouve quelques formulaires de confession pour ceux qui n'ont pas assez de capacité pour réfléchir et méditer par eux-mêmes sur leurs péchés. Tels sont, par exemple, les modèles de confession pour les maîtres et pour les domestiques. A la tête de ces formulaires, on lit ces paroles qui commencent l'entretien du pénitent avec le ministre auquel il va se confesser (*b*). *Vénérable et cher Seigneur, je vous supplie de vouloir écouter ma confession, et de m'accorder pour l'amour de Dieu la rémission de mes péchés.* Si le pénitent ne se trouve pas chargé des péchés marqués dans les formulaires, qu'il (*c*) dise en gros quelques péchés qui lui sont connus ; s'il ne se connait aucun péché, chose presque impossible, dit le catéchisme (*d*), *qu'il n'en récite donc point en détail, qu'il reçoive* (hardiment) *la rémission de ses péchés, après avoir fait une confession générale.* Le même catéchisme dit que le confesseur fait cette demande à son pénitent, (apparemment entre la confession et l'absolution). *Ne croyez-vous pas que cette absolution que je vous donne est l'absolution de Dieu ?* à quoi le pénitent ayant répondu oui, le ministre ajoute, *ainsi soit-il.*

Je ne dis rien des prières, des cantiques, des pseaumes de pénitence qui doivent préparer à la confession, ni du sermon prononcé la veille ou surveille de la confession, par lequel les pénitens sont exhortés à s'acquitter chrétiennement de cet acte de dévotion.

On voit (*e*) ici dans une figure la manière dont on se confesse à Augsbourg, et celle de l'absolution. Il n'y a pas beaucoup de différence de cette manière à celle de Saxe : dans l'une et dans l'autre, on prendrait la confession pour auriculaire ; cependant elle n'est pas absolument telle, du moins s'il faut croire les Luthériens d'Allemagne, seuls juges sur cette matière (*f*). Un habile voyageur nous décrit celle qu'il vit à Stockholm. « Le prêtre, dit-il, » en bottes ou bottines, les éperons aux talons, et en habit ordinaire, » donnait l'absolution à une douzaine d'hommes et de femmes qu'il venait » de confesser : ils étaient autour de lui à genoux ». Après une interrogation à-peu-près semblable à celle que j'ai rapportée plus haut, il leur prononça l'absolution, et les embrassa. Ils s'embrassèrent de même les uns les autres. « De là, continue ce voyageur, j'allai dans une église allemande, » où je remarquai que les pénitens se confessaient à l'oreille du ministre ». Une chose bien plus digne de remarque, et qui, selon les rigides, est une espèce de simonie, c'est la gratification en argent que l'on donne en plu-

---

(*a*) *Vide Cathech. minorem*, inter *libros Symbolicos à Pfaffio collectos.*

(*b*) *Reverende et dilecte Domine, rogo te ut confessionem meam audias, et mihi propter Deum remissionem annunties.*

(*c*) *Unum atque alterum peccatum sibi notum recitet.*

(*d*) *Si verò planè nullius tibi conscius es, quod impossibile est, nullum etiam in specie recites, sed accipias remissionem*, etc. Il n'y a que les Pharisiens qui ne se connaissent point de péchés.

(*e*) Voyez la planche à la pag. 369.

(*f*) *Vidimus sacerdotem in habitu vesteque vulgari, cum ocreis et calcaribus, duodecim aut ampliùs tam viris quam fœminis absolutionem impertientem. . . . in Ecclesia Germanica observavimus singulos in aurem ministri confiteri*, etc. *Ogerius* in Itin. *Suecico*, etc. pag. 157.

sieurs endroits au confesseur, après s'être confessé. On remarque plusieurs abus que cet usage a introduits, comme d'empêcher les pauvres gens de communier, parce qu'ils n'ont rien à donner au confesseur, d'autoriser l'avarice des confesseurs, etc. Quelques savans Luthériens ont tâché de justifier les confesseurs, en disant que l'argent qu'ils reçoivent à la confession est comme une partie de leur salaire.

Après avoir parlé de la confession et de l'absolution, il ne faut pas oublier que la Réforme luthérienne a des jours extraordinaires de pénitence que l'on passe à jeûner et à prier Dieu dans les temples. Autrefois, on n'en célébrait que deux par année en Saxe : depuis l'année 1707, on en a ajouté un troisième, qui est l'anniversaire de la sortie des Suédois de l'électorat de Saxe. Les autres Etats Luthériens ont aussi des anniversaires semblables à celui-là : ces jours s'annoncent la veille, comme les fêtes, par le son des cloches ; souvent on fait un prêche de préparation la veille, et le *surintendant*, ou le ministre de la Cour donnent aux ministres des textes et même des formulaires tout imprimés de prêches pour ces jours solennels. On peut fort bien comparer ces pièces à ces petites amplifications que l'on donne aux écoliers en rhétorique. Avec ces formulaires, on donne aussi l'ordre qu'il faut observer dans ces jours de jeûne, et la manière de les célébrer. Il n'est pas nécessaire de dire que tout commerce est suspendu et interdit pendant ces jeûnes, que les boutiques sont fermées, etc. Il est plus nécessaire de remarquer que l'on fait alors des aumônes extraordinaires, et que toute la dévotion est beaucoup plus fervente que de coutume, ou du moins doit l'être.

Je viens à l'excommunication : elle est suivie d'une bien rude pénitence en Danemarck et en Suède (*a*). Le Rituel danois nous dit qu'un excommunié qui se présente à l'Eglise en est chassé par un clerc de la paroisse, à la vue de toute l'assemblée des fidèles. Cependant, si l'excommunication dure quelque tems, on ne l'empêche pas de se rendre à l'assemblée, afin qu'il puisse écouter les prêches et participer avec les autres à toutes les dévotions ; mais il est séparé des fidèles, et, lorsque le prédicateur descend de la chaire, le même clerc qui l'a introduit le conduit hors de l'Eglise. A l'égard de la Suède, on n'y est pas moins sévère sur cet article. Un voyageur (*b*) raconte qu'il vit à Lincoping une fille tombée dans quelque désordre, et sujette par conséquent à l'excommunication, exposée à genoux depuis le grand matin jusqu'à midi à l'entrée de l'Eglise, dans une espèce de cage à barreaux de bois assez élevée. Il se peut que ce ne fût qu'une peine civile, et non pas une pénitence ecclésiastique. On punit à-peu-près de même à la Haye les filles qui n'ont pas honte de faire profession de débauche : ce ne serait donc nullement par cet exemple qu'il faudrait juger de la sévérité des Luthériens de Suède. Quoique très-rigide, leur discipline renonce, comme celle des autres Etats qui font profession du Luthéranisme, à tout ce qui a la moindre apparence de peine civile ; car, selon la doctrine commune à tous les Luthériens, les ministres de l'Eglise ne doivent jamais confondre les peines ecclésiastiques, c'est-à-dire l'exclusion de l'assemblée des fidèles, et l'interdiction de la communion avec les peines

(*a*) Terpager, *Rituale Daniæ*, cap. 7.
(*b*) *Ogerius. in Itiner. Suecico, Danico*, etc., pag 133. Paris, 1656.

que le seul magistrat doit infliger (*a*). En un mot, les Luthériens n'approuvent que l'*excommunication mineure*, qu'ils appellent (*b*) *vraie et chrétienne*. Qu'on ne croie pas que l'Eglise de Suède passe les bornes de cette excommunication, à cause de cette (*c*) loi qui ordonne que celui qui demeurera excommunié au-delà d'un an sera prisonnier un mois entier au pain et à l'eau : ils prétendent que cette excommunication et la peine qui est à sa suite appartiennent au magistrat et aux tribunaux du royaume. Mais, dira-t-on, pourquoi la puissance civile s'attribue-t-elle le droit de punir d'une excommunication. Je laisse à d'autres le soin de répondre à cette objection.

Luther a donné un formulaire de baptême en langue vulgaire, afin que l'assemblée des fidèles entende les paroles de la Liturgie qui servent de préliminaire au baptême d'un enfant, celles que l'on emploie pour le baptiser, et les devoirs auxquels s'engagent les parrains et les marraines par cette *initiation* de l'enfant au christianisme. Voilà en peu de mots les raisons que le réformateur allègue de ce changement, dans la (*d*) préface de son formulaire. Il a aussi retranché diverses cérémonies des Catholiques Romains, comme de souffler sur l'enfant, de lui mettre du sel dans la bouche, etc. « parce que ces choses (*e*), dit-il, ne sont nullement essentielles au bap» tême. Ce n'est pas là ce que le *diable* craint : il faut l'attaquer plus sérieu» sement. Ce qui l'effraie est tout autrement important ». Mais il a retenu l'exorcisme et les signes de croix.

M. *Maichelius* (*f*) dit ce qui suit du baptême de sa communion, et cela regarde particulièrement le Wittemberg sa patrie. « Les Luthériens bapti» sent leurs enfans un ou deux jours après leur naissance. Au cas que l'en» fant soit trop faible pour être porté à l'église, ils le font baptiser dans la » maison : ils ont un ou deux parrains. L'exorcisme subsiste encore en » quelques pays. Une nouvelle cérémonie s'est depuis peu introduite dans » le Wittemberg par les sages conseils de M. *Osiander*, qui, ayant fait un » voyage en Angleterre en qualité d'envoyé du duc, a trouvé la confirma» tion des enfans, qui s'y pratique quelque tems après leur baptême, si » bonne, qu'il a conseillé de l'introduire dans les Eglises de ce pays ». Avant que de reprendre mon auteur Saxon, voyons les usages répandus en quelques autres endroits touchant le baptême. Dans un danger évident de mort, un laïque et une sage-femme peuvent baptiser l'enfant. Dans le droit ecclésiastique de Saxe, il n'est permis à une sage-femme de baptiser l'enfant mourant qu'après qu'on n'a pu trouver d'homme pour le baptiser. Je ne sais pas si cet usage est général. En Danemarck (*g*), on ne baptise pas les enfans non légitimes en même-tems que les légitimes. Au baptême des bâtards, on n'offre rien sur l'autel. Pour ce qui est des enfans trouvés, leur naissance étant seulement douteuse, on les baptise à l'église comme les autres; et, quand même on trouverait avec eux un billet qui porterait qu'ils ont été

(*a*) Voyez *les articles de Smalcalde, inter libros symbolicos à Pfaffio collectos.*
(*b*) *Vera et Christiana.* Ibid.
(*c*) *Etat de la Suède*, par Mylord *Robinson.*
(*d*) Vide *Lib. Symbr. à Pfaffio collectos.*
(*e*) *Nec sunt res illæ potissimum quas Diabolus abhorret aut fugit, nam his longè majora fastidit. Necesse est hic sertò rem geri.* Ibid.
(*f*) *Manuscrit*, ubi sup.
(*g*) *Terpager*, Rituale Daniæ.

baptisés, on ne laisserait pas que de leur donner le baptême, parce qu'un témoignage de cette nature est censé douteux. Dans un danger de mort, on ne baptise pas un enfant avant qu'il soit entièrement sorti du sein de sa mère; enfin l'on n'y baptise point des adultes fous, ou furieux, à moins qu'ils ne reviennent dans leur bon sens, et qu'ils puissent être instruits dans les principes du christianisme. En Suède (*a*), le père n'assiste pas au baptême de son enfant, ou du moins il n'y assiste pas toujours. On y baptise les enfans légitimes avant que le service divin commence, et les bâtards, quand il est fini.

L'historien des cérémonies ecclésiastiques de Saxe rapporte qu'autrefois ses compatriotes négligeaient tellement le baptême que, souvent, on ne baptisait les enfans que douze ou quinze jours après leur naissance, et cela, continue-t-il, pour avoir le tems de préparer des festins, où l'on solennisait le jour du baptême par des réjouissances tout-à-fait payennes. Ces mêmes abus ne laissent pas que d'être fréquens dans divers pays soumis à la domination Luthérienne, et l'autre Réforme ne tombe pas moins dans la même indifférence pour le baptême. Selon l'ordre établi dans les Eglises de Saxe, on doit baptiser autant qu'il se peut le dimanche, parce qu'alors l'assemblée des fidèles est plus complète; mais il n'est guères possible de suivre exactement cet ordre, à cause de plusieurs inconvéniens qui l'empêchent. Un rituel de ce pays-là ordonne de sonner une cloche pour appeler à l'église, au cas que le baptême se doive faire un jour ouvrier.

On a des fonts baptismaux dans les églises Luthériennes, mais non pas généralement dans toutes. Dans plusieurs églises de Saxe, un ange tenant un bassin descend du haut de la voûte par le moyen d'une poulie ou de quelque autre ressort, et présente le bassin au ministre qui doit faire le baptême. Ailleurs on apporte une table de la sacristie, on la pose devant l'autel, et l'on met un bassin dessus, ce qui se fait à-peu-près de même à Augsbourg, selon la figure ci-jointe.

Après les demandes préliminaires, qui (*b*) sont connues de tout le monde, le ministre fait un discours en forme d'exhortation, après quoi il exorcise le démon par ces paroles (*c*), *retire-toi d'ici, esprit immonde, et fais place au Saint-Esprit.* Le ministre fait alors le signe de la croix sur l'enfant, en lui disant, *reçois le signe de la croix*, etc., et, posant la main sur lui, il récite les prières, et réitère l'exorcisme. (Du moins on le réitère en (*d*) Suède et en plusieurs autres endroits). Au moment du baptême, le ministre qui baptise demande aux parrains pour l'enfant, *s'il renonce au diable et à ses œuvres, s'il croit à Dieu le Père, au Fils et au Saint-Esprit*, etc. Ensuite il le baptise par une triple aspersion à l'honneur de la Trinité. Toute la cérémonie finit par une action de graces, la bénédiction de l'enfant et une exhortation aux parrains.

Je serais tenté d'appeler honoraire du baptême cet argent que les par-

(*a*) On a la même coutume en d'autres endroits.

(*b*) A qui l'enfant appartient, s'il n'a pas été baptisé dans la maison, et le nom qu'il doit recevoir.

(*c*) M. *Pfaffius* et plusieurs autres theologiens Luthériens voudraient que l'exorcisme fût banni de leur baptême. *Ex Ecclesiâ Romanâ*, dit-it, *in Ecclesias quasdam Protestantes transiit*, etc.

(*d*) *Liturgie manuelle* en suédois, imprimée à Gottembourg en 1689.

rains donnent après le baptême de l'enfant. Comment traduire autrement en français le mot allemand *Pathen-gelt?* et comment exprimer la nature de ce don ? Je ne trouve que ce mot. Il me semble donc que le *Pathen-gelt* est, pour l'enfant baptisé dans l'église de Saxe et des autres pays Luthériens où il subsiste, ce que l'*honoraire* est pour l'avocat qui a plaidé au barreau. Ici l'avocat reçoit cet argent, non comme salaire, mais comme un honneur d'avoir plaidé; là on n'oserait dire absolument que c'est pour un pareil motif, mais l'abus et la vanité que le tems y a introduits doivent faire regarder ce *Pathen-gelt* seulement comme un *honoraire* donné à l'enfant. Si je ne craignais de m'exprimer d'une manière qui ne paraitrait pas assez noble, j'appellerais ce *Pathen-gelt*, *denier à Dieu* plutôt qu'*honoraire* : car je crois que cet argent donné par les parrains n'était dans sa première origine qu'un engagement pris par eux pour élever et nourrir l'enfant au défaut de ses parens. Je répéterai ici ce que j'ai déjà dit ailleurs, que les usages religieux, même ceux qui sont d'institution divine, ne sont devenus que trop souvent des moyens honnêtes pour se faire donner des présens. Une preuve que les hommes cherchent tous les moyens possibles de satisfaire leur avarice, sans craindre même de leur donner un air de religion, se trouve dans deux usages assez profanes que j'indiquerai simplement. En quelques endroits d'Allemagne, les compagnons font passer par une espèce de baptême les jeunes gens qui ont fini leurs années d'apprentissage. Cela procure aux premiers de quoi se régaler aux dépens des autres. Les gens de mer obligent ceux qui n'ont jamais été dans certains parages, de se racheter à prix d'argent d'une cérémonie, qu'ils ont aussi nommée baptême, et qui consiste à jeter de l'eau sur le corps de celui qui n'a pas de quoi payer.

Disons quelque chose de la confirmation des Luthériens. Elle diffère presqu'entièrement de celle des Catholiques. 1. Les Luthériens n'y emploient point de crême. 2. Un simple ministre peut confirmer. 3. L'enfant qui reçoit la confirmation doit rendre exactement raison de sa foi.

Mon auteur parle en ces termes de la confirmation des Luthériens de son pays. Un enfant qui a atteint l'âge de douze ou de quatorze ans est réputé en état de communier (au premier âge les filles, au second les garçons), pourvu que l'intelligence et la raison se trouvent formées en même tems. La première communion de ces enfans est fixée à Pâques ou à la Saint-Michel. On les annonce trois semaines auparavant du haut de la chaire, et on les instruit et examine deux fois par semaine pendant ce tems-là. On leur représente aussi les devoirs des communians et le mérite de la communion, etc. Enfin on les confesse la seconde fête de Pâques, et on les communie le jour suivant, qui est le mardi, quelquefois en particulier, et souvent aussi avec les autres fidèles. Ces jeunes communians se rangent en forme de demi-lune devant l'autel, à mesure qu'ils sont communiés par le ministre. Après cet acte religieux, le même ministre fait une prière, et se tournant ensuite vers l'assemblée des fidèles, il leur annonce que ces enfans vont rendre tout haut raison de leur foi, etc. Il les interroge sur divers points de religion, après quoi, il leur fait une assez longue exhortation, et l'assemblée chante un hymne, qui est suivi d'une collecte et de la bénédiction. Voilà ce que je devais faire remarquer au lecteur touchant la confirmation des jeunes Luthériens de Saxe. Si j'ajoute que la jeunesse y est assez régulièrement (*a*)

(*a*) On a représenté dans une planche la manière de catéchiser en public à Augsbourg.

catéchisée en public, ce n'est pas que cette pratique soit ni plus singulière, ni plus méritoire qu'ailleurs : mais il faut tout dire autant qu'il se peut, quand on décrit une religion ; et même les *riens*, lorsqu'ils sont placés à propos, font souvent plaisir au lecteur. Finissons cette matière par quelques questions qui demandent une solution claire, accompagnée de preuves auxquelles il n'y ait point de réplique. D'où vient que l'on fait tous les jours de nouveaux catéchismes dans toutes les communions ? Cette méthode a-t-elle jusqu'à présent rendu la religion plus claire et plus populaire ? Cette multitude de catéchismes a-t-elle diminué le nombre des ignorans dans la religion ? Ceux qui font les catéchismes sont-ils d'ordinaire les plus habiles du parti ? Ont-ils la justesse d'esprit nécessaire pour cela ? Connaissent-ils bien eux-mêmes, par la conviction intérieure et par la pratique, la religion et ses devoirs ? Enfin tant de catéchismes que l'on donne si hardiment pour complets et pour raisonnés, sont-ils toujours raisonnables ?

La discipline Luthérienne est assez uniforme sur le mariage. Luther donna d'abord un formulaire de mariage, duquel on ne s'est pas éloigné dans la suite. On y commence par les bans ou les *annonces*, pour parler à la manière des Protestans. Le mariage ne trouvant aucun empêchement, on se présente à l'église devant le pasteur, qui demande aux époux le consentement mutuel, après quoi ils se donnent mutuellement la main droite, et font l'échange des anneaux. Alors ce pasteur dit à peu près ces paroles : *Tel et telle voulant se marier l'un à l'autre en présence de toute l'Eglise ; je les déclare mariés au nom du Père*, etc. Ensuite il lit ou récite à l'autel diverses paroles de l'Ecriture, qui sont autant d'exhortations aux mariés, et tout finit par une prière qu'il fait pour eux. Voilà ce que Luther avait prescrit, et sur quoi l'on règle encore aujourd'hui ce qui est du ressort de l'église dans le mariage.

A cela j'ajoute que l'Eglise Luthérienne ne bénit point de marige dans un tems de jeûne ou de préparation à la communion : et même, en divers endroits où règne le Luthéranisme, on observe le canon d'un ancien Concile qui défendait de se marier le dimanche. M. Maichelius (*a*) dit « que les » gens d'une condition médiocre, soit par la naissance, soit par le bien, » se marient généralement à l'église, mais que les personnes distinguées se » marient de nuit chez eux ..... et la cérémonie est de même que dans » l'église, précédée d'une longue exhortation et des prières convenables ». On a représenté ici la manière dont on se marie à Augsbourg.

Mon auteur Saxon, avant que de décrire les cérémonies ecclésiastiques du mariage, employe beaucoup de paroles pour montrer à ceux qui veulent se marier qu'avant que d'en venir là, ils doivent avoir devant les yeux la crainte de Dieu, et examiner cet état avec toute la précaution et toute la prudence imaginables. Qui doute de cela ; mais qui prend toutes ces précautions, en Saxe non plus qu'ailleurs. Le bon ministre croit mieux faire sentir les fâcheuses conséquences d'un mariage malheureux et mal assorti en employant un proverbe trivial de son pays, dont le sens est *qu'il y a bien de la différence entre rechercher une fille en mariage et penser acheter un cheval*. La comparaison peut avoir ses agrémens dans le pays où elle est

(*a*) Dans son manuscrit, cité ubi supr.

née, mais, pour nous, qui observons la bienséance et la politesse, même à l'égard des choses que nous méprisons le plus, nous la trouverons toujours dure et choquante. Le ministre Luthérien nous dit ensuite, qu'en quelques endroits de son pays, ceux qui pensent à se marier se rendent avec leurs parens et leurs amis chez le ministre de leur paroisse, et sont fiancés devant lui. Le reste du chapitre n'a rien de particulier.

Si les cérémonies nuptiales ecclésiastiques sont assez uniformes par-tout il n'en est pas ainsi des civiles. En Saxe et ailleurs aussi, l'artisan et tout ce qui s'appelle petit bourgeois va se marier à l'Eglise, s'y fait escorter des gens de la noce, et précéder de musiciens. Ailleurs, on fait plus ou moins, et par-tout on méle bien de la bizarrerie et souvent de l'extravagance avec le mariage et tous ses préliminaires. Je remarquerai quelques-unes de ces coutumes. Dans quelques provinces du nord, après les informations faites touchant celui qui fait la recherche d'une fille, le père la présente gravement au galant, et lui dit, « je vous donne ma fille pour vous faire honneur, » pour vous servir de femme, pour coucher avec vous, pour avoir la » clef de votre porte, jouir du tiers de votre argent et de vos biens. » En beaucoup d'Etats allemands, quoique les pères et mères des mariés se chargent ordinairement des frais des noces de leurs enfans, ceux qui sont invités à ces noces font tous des présens à la mariée, « et (*a*) les présens que « les invités donnent à cette occasion sont souvent si grands que, bien loin » de perdre, ils (les père et mère de la mariée) gagnent considérable» ment. » Je m'imagine que cet usage s'est introduit pour suppléer à l'abolissement du *Morgengab*, c'est-à-dire, présent du matin. Ce *Morgengab* était un présent que le nouveau marié faisait à sa femme, comme pour la remercier, ou plutôt pour la récompenser de la virginité qu'elle lui avait donnée la nuit précédente. Le *Morgengab* était, chez les Lombards, la quatrième partie des biens du mari : mais ne compilons pas davantage le savant Du Cange, (*b*) chez qui l'on peut voir plusieurs autres choses concernant ce don, et contentons-nous de dire que la manière de reconnaître à son épouse, par le contrat de mariage, une somme d'argent souvent assez forte, et quelquefois même surpassant huit ou dix fois la dot de l'épouse, manière établie sur-tout en quelques provinces de France, en Hollande, etc., pourrait fort bien avoir succédé au (*c*) *Morgengab*. Aux usages nuptiaux que je viens de rapporter, il faut ajouter celui de conduire les mariés de leur maison à l'église par des chemins jonchés de fleurs, usage reçu dans quelques endroits de la Suabe, et qui me rappelle ici celui qui se pratique dans (*d*) une célèbre ville de Hollande, mais, pour ne pas en faire à deux fois, je décrirai ici toutes les singularités des cérémonies nuptiales de cette ville, si différentes des nôtres.

On sait que la coutume des Réformés est de faire publier leurs mariages par trois *annonces*. Celui qu'on appelle lecteur ou chantre lit ces *annonces* tout haut à l'assemblée le matin, avant le sermon, pendant trois dimanches

(*a*) M. *Maichelius*, *manuscrit* ubi sup.
(*b*) Voy. Du Cange, *Glossar. ad Scriptores mediæ et infimæ latinitatis.* Art. *Morgonigaba.*
(*c*) Les Grecs avaient aussi leurs παραφώνια. C'étaient, comme chez les allemands, des présens donnés à la nouvelle femme pour s'être laissé prendre sa virginité.
(*d*) A Amsterdam.

Le BAPTÈME *des* LUTHERIENS *d'* AUGSBOURG.

A. La Fiancée et la Fiancée sont en Mirée
B. La Mère et les Parentes de la Fiancée
C. La Mère et les Parentes du Fiancé
D. Parmenophes qui vont au devant des Dames et les présentent aux Fiancés

FELICITATION telle qu'on la fait aux FIANCÉS a Amsterdam.

E. Celles qui après avoir fait leur Compliment se placent aux deux côtés de la Chambre
F. Apartement où les Hommes vont féliciter les Parents après avoir Complimenté les Fiancés
G. Confiture que l'on prescrit de tems en tems aux Dames.
H. Homme défiré dans les Ceremonies Nuptiales pour servir les Confitures, Bière, et l'Hommes

CEREMONIE appellée chez les Hollandois PALMKNOOPEN.

Qui consiste à nouer et assortir des fleurs, et des feuilles de tramasse qu'on jette aux MARIÉS le jour de leurs NOCES. De jeunes gens de l'un et de l'autre sexe et invités à cette Ceremonie [illegible] deux jours avant le mariage. On y mêle des feuilles d'or et d'argent et l'on en applique aussi sur les feuilles de la tramasse

consécutifs. Deux ou trois jours avant la première annonce, les mariés vont se faire enregistrer à l'Hôtel de Ville : et c'est presque toujours alors que l'on célèbre les fiançailles, que l'on fait le contrat de mariage, etc. Le dimanche de la première annonce, ou dans l'un des jours de la semaine qui suit, les mariés, placés d'ordinaire sous un grand miroir, et ayant à droite et à gauche leurs proches parens, reçoivent des visites de cérémonie, non seulement de leurs amis, c'est trop peu dire, mais souvent même des principaux bourgeois de la ville, et de beaucoup d'étrangers, que la curiosité, l'envie de se divertir, et autres semblables motifs attirent là. Plus il se rassemble de beau monde pour voir deux personnes fort parées, exposées, s'il faut ainsi dire, en public pour être examinées en détail, presque toujours fort graves au milieu d'un grand cercle de personnes tout aussi graves, et plus les mariés et leurs parens se félicitent de tant d'honneur : aussi le mariage est-il annoncé solennellement chez les principaux bourgeois de la ville, par des valets d'église établis pour annoncer ceux qui sont morts, et pour faire les enterremens. Je laisse le reste du détail de cette première cérémonie que la taille donce représente beaucoup mieux qu'il n'est possible de l'exprimer par des paroles, et je me contente de remarquer que les hommes ne sont point dans l'appartement où les mariés reçoivent les félicitations. Ils s'assemblent dans un autre, où je ne trouve rien de singulier que beaucoup de bruit, une joie quelquefois tumultueuse que la circonstance du jour autorise, et que le vin anime au milieu d'une tabagie perpétuelle. Le vendredi qui précède le mariage, on la surveille de ce grand jour, on fait une autre cérémonie, trop bien exprimée dans la figure qui la présente pour que je m'amuse à y ajouter quelque chose. Le jour même de la noce, qui est assez souvent un dimanche, le marié sort de chez lui pour se rendre chez sa maîtresse : mais il faut dire auparavant que l'on a soin d'orner l'entrée de sa maison, et d'en joncher toutes les avenues de feuilles dorées, pour apprendre sans doute au public qu'il doit se marier ce jour-là. Quand il sort, une jeune fille lui jette de ces feuilles au visage, après quoi il entre dans une voiture tirée par un cheval qui a la tête ornée d'une houppe ou d'une aigrette, couvert d'une belle housse, et paré souvent de beaux rubans et de fleurs. C'est une semblable voiture qui mène les mariés à l'église : cette voiture, que les gens du pays nomment *Slée*, est toujours à quelque distance de la maison de la mariée, afin que les nouveaux mariés puissent être contemplés de tous les voisins et du peuple qui aborde de tous côtés à cette maison, pendant qu'une jeune servante, et bien souvent même une jeune demoiselle, leur jette au visage et sur la tête les feuilles dorées qu'elle porte dans un petit panier d'osier garni de fleurs et de rubans : mais l'usage ne permet pas de jeter de ces feuilles à un veuf ou à une veuve. Etant arrivés à l'église, un ministre les marie de la manière qu'on le voit ici.

Lorsque ces mariés ont le bonheur de parvenir à la vingt-cinquième année de leur mariage, ils renouvellent (au moins extérieurement) leurs premières noces, et cette cérémonie s'appelle les *noces d'argent*. S'ils accomplissent les cinquante ans, ils célèbrent les *noces d'or*. Aux unes et aux autres, on imite les plaisirs et les agrémens qui accompagnent les véritables noces : mais l'amour ne revient guères dans un chemin si battu, et ces noces répétées ne servent tout au plus qu'à réchauffer l'amitié et fortifier l'habitude, qui,

dans un long mariage, vaut d'ordinaire autant que l'amour. Les personnes riches distribuent des médailles à l'honneur de ces *noces d'or et d'argent*; les poëtes du pays font des épithalames souvent aussi froids que les mariés qu'ils chantent : mais ces épithalames peuvent du moins servir d'épitaphes à des amours surannés.

Un certain *Gaya*, qui a recueilli sans choix et sans jugement plusieurs cérémonies nuptiales, dit qu'on trouve fort mal séant chez les Flamands et chez les habitans des autres provinces voisines, qu'un jeune homme épouse une vieille, ou un veillard une jeune fille. Voilà une remarque bien rare ! ces mariages sont blâmés par-tout, et cependant il s'en fait dans tous les pays du monde. Il ajoute « qu'on ne voit jamais (chez les Flamands et » leurs voisins), comme en France, qu'un maître épouse sa chambrière, » et une maîtresse son valet, » la remarque est encore très-fausse. Ces mariages sont beaucoup plus communs et beaucoup moins déshonorans chez les Flamands et dans les Provinces-Unies qu'en France.

Les noces de Dantzick sont plus remarquables que tout cela, selon la description que j'en trouve dans le (*a*) Voyage de *Charles Ogier*. « Les » dames, dit-il, s'assemblent à midi dans la maison où se doivent faire » les noces ; les hommes amènent l'époux dans le vestibule, et, pour » cette cérémonie si grave, il faut faire une espéce de procession, car » ils marchent deux à deux. Il en est de même de la mariée, qui arrive » conduite par un cortége de filles : mais elle marche la dernière entre » deux des plus âgées de la troupe. Cette mariée est en noir ; les autres » filles sont en habits de couleur. Le ministre qui doit faire le mariage se » tient vis-à-vis d'un banc qu'on met au milieu du vestibule entre lui et » les mariés. C'est-là qu'il leur lit le formulaire luthérien du mariage, après » quoi il fait une exhortation à ces mariés, et achève la cérémonie par la » bénédiction, qui ne manque pas d'être suivie du chant et de la musique, » sans parler des autres marques ordinaires de joie. Après la bénédiction » du mariage, l'on mène la mariée tout près de la porte, et c'est-là que » tous ceux qui sont invités aux noces viennent la féliciter et lui apporter » des présens. (Cet usage n'est pas nouveau chez les Allemands, mais on » assure qu'il s'abolit peu à peu.) Au repas nuptial, auquel assista notre » voyageur, les paranymphes servirent les conviés . . . la musique et l'ivro- » guerie durérent également pendant ce festin. L'eau (dit encore notre » compatriote) est tellement haïe dans ce pays-là, (*b*) qu'on n'y connaît » ni les potages ni les bouillons. Dans les fumées du vin, il s'éleva de tous « côtés des félicitations et des santés tumultueuses, mêlées de transports » bachiques, et ce fut au milieu de ces transports que se fit une distribution » générale d'épithalames et d'odes nuptiales. » (Les Allemands, et en général toutes les nations du Nord, sont toujours pourvus de pièces de cette sorte pour le besoin. La poësie ne leur coûte pas davantage que la prose. Le poëte qui a le bonheur de naître dans ces climats produit sans peine, en moins d'un jour, deux ou trois cents vers, qui, selon l'occur-

(*a*) *Iter*, etc. ubi sup. pag. 421.

(*b*) Les étrangers même se laissent prendre à la contagion du pays : le M. . . . . L. . . . , quoique ne Français, y est devenu un des plus parfaits *hydrophobes* de l'Europe.

A le Fiancé, et la Fiancée.
B la Servante qui leur, jette des fleurs &c.
C la slée, ou Traineau, ou les Fiancé vont entrer.

FIANCEZ
qui vont à L'EGLISE pour se
MARIER.

D arrosée pour les Paranimphes, et Amis qui les accompagnent à l'Eglise. E celui qui jette des Dragées au peuple. FF. Sergens qui accompagnent le traineau pour, ecarter la foule.

CEREMONIE du MARIAGE chez les REFORMEZ, à Amsterdam.
A. le Marie, et la Mariee, B. les Paranimphe, et Amis. C. le Ministre. D. le Diacre avec la bourse, pour recevoir les Aumones des Maries.

Tom III N° 15.

rence peuvent devenir épithalames, odes, épithaphes ou élégies.) (*a*) « Dans » ces pièces de poësie, continue notre voyageur, les mariées sont toujours » des Venus et des Hélènes, les mariés y sont plus spirituels qu'Apollon, » plus ingénieux que Mercure, plus prudens ou plus sages que Socrate. » Ne reprochons rien sur cet article aux Allemands : nos poëtes et nos beaux esprits ont, comme les leurs, un *fonds* de louanges, de phrases pompeuses et de comparaisons magnifiques qu'ils appliquent indifféremment au grand seigneur, au magistrat et au financier. Tout cela, cousu bout à bout, fait en certains tems une épitre dédicatoire, en d'autres un discours académique : et, si la verve seconde le bel esprit, cela devient quelquefois un poëme héroïque, ou du moins une ode.

Je finis sur cette matière en remarquant dans les mariages des Luthériens du Nord que, pour les rendre valables en Danemarck, il faut, outre le consentement de la femme, celui de ses parens ou de ses tuteurs ; que ceux-ci sont en droit de retenir l'administration de ses biens, et même de jouir de ses revenus pendant sa vie, supposé qu'elle se marie contre leur consentement : mais que si un tuteur néglige de marier sa pupille après dix-huit ans accomplis, les parens peuvent se plaindre à l'autorité souveraine, afin qu'elle soit pourvue au plutôt ; qu'en Suède et en Danemarck aussi, les femmes et les filles ne peuvent ni vendre ni aliéner leurs biens de leur chef, et que même les veuves retournent sous la tutelle et perdent l'émancipation que leur avait donnée le mariage ; qu'en Suède, les mariages sont fort tardifs, sur-tout les mariages des personnes de qualité, et ne se font guères avant trente ans, non-seulement parce que l'*amour pénètre avec peine dans le cœur des septentrionaux*, mais aussi parce que, de part et d'autre, les pères et mères ne donnent que peu de choses à leurs enfans, en sorte que ceux-ci sont obligés d'attendre la mort de leurs parens pour jouir du bien. Enfin, on ajoute que les querelles domestiques, les divorces et les infidélités y sont fort rares. L'autorité des maris et la soumission des femmes prévient les premiers, et peut-être que le froid du climat, joint à cette soumission des femmes, prévient les autres. Un auteur nous dit pourtant « que, parmi les Suédoises, il y en a qui sont en » réputation d'avoir plus de chasteté avant de se marier, que de fidélité » après qu'elles le sont. » Pour moi, je crois de ce que je rapporte ici ce que j'ai toujours cru de tout ce qui s'appelle mœurs et usages ; *qu'il y a par-tout des exceptions.*

On avait autrefois, en Frise, une coutume assez plaisante, qui était d'empêcher la nouvelle mariée d'entrer dans la maison de son mari. Lorsqu'elle était près d'entrer, un des plus proches parens du mari barrait la porte avec une perche ou un balai ; la mariée, après avoir enjambé par-dessus la perche, trouvait une autre personne qui s'opposait encore au passage avec une épée nue à la main, et la pauvre femme ne levait ce dernier obstacle qu'avec un présent qui lui procurait enfin la liberté du passage. Cette coutume s'est pratiquée de plusieurs manières différentes. En quelques en-

(*a*) On conçoit combien un pareil tableau serait aujourd'hui peu fidèle. Les lettres et les sciences, chassées de plusieurs contrées de l'Europe par les convulsions politiques, sont maintenant refugiées en Allemagne. Les Kant, les Gesner, les Wieland, les Meister et beaucoup d'autres fournissent la preuve de ce que j'avance.

droits, on tendait une corde d'un côté de la rue à l'autre, et, pour la franchir, la femme faisait un présent à celui ou à ceux qui avaient tendu la corde. Ces coutumes ont été abolies par divers arrêts que l'on trouve dans un livre (*a*) que je cite au bas de la page.

Je ne saurais encore oublier une coutume remarquable des anciens (*b*) Frisons. Ils mariaient leurs filles en habit de veuve, pour les faire ressouvenir que les liens du mariage sont indissolubles, et que la mort seule les doit rompre.

Après une assez longue description de plusieurs cérémonies nuptiales, il est bien juste de parler des accouchemens. Dans la réforme de Calvin, je trouve les femmes en couche recommandées tout simplement aux prières de l'Eglise, et de même celles qui font leur première sortie après les couches. Dans le Luthéranisme, au moins en plusieurs endroits, par exemple en Danemarck, je trouve des formulaires de prières tout exprès pour ces femmes accouchées, je les trouve introduites en cérémonie dans l'Eglise, et je trouve enfin, à la suite de l'introduction, un présent en argent fait au ministre ou curé qui a la commission de les introduire. Mais, entre les usages civils qui peuvent regarder les accouchées, il y a quelque chose de plus singulier à remarquer en Hollande : c'est cet usage que je trouve appelé par les gens du pays (*c*) *Van Beker*, qu'il faut ce me semble traduire par *le verre* ou plutôt *le gobelet de l'accouchement*. On présente en ce pays-là aux dames qui viennent rendre visite à la femme en couche et à son enfant un gobelet plein de vin du Rhin, où l'on a mis beaucoup de sucre et un bâton de canelle. Ce gobelet est présenté à la ronde, et la cérémonie se réitère pendant le tems des visites. Je m'imagine que cette coutume leur est restée du paganisme; que *Van Beker* pourrait avoir signifié le *gobelet* de *Fan*, c'est-à-dire *du Seigneur*, et que ce vin était bu à l'honneur de *Fan*, divinité champêtre si respectée dans le pays que son nom (*d*) signifiait le *Seigneur* par excellence.

Avant de toucher à ces cérémonies qui, dans toutes les Religions, terminent toujours avec plus ou moins d'appareil le bon ou le mauvais sort de l'homme, il ne sera pas inutile de le considérer malade et mourant dans la communion luthérienne. Ici, l'on ne trouve ni extrême-onction, ni application de reliques ou de scapulaires, ni consolations données par un crucifix embrassé pieusement, ni espérance de se revêtir de plusieurs vertus religieuses en se revêtant d'une robe monastique, ni assurance de se soulager après sa mort par beaucoup de messes. Tout se réduit à des remontrances et à des exhortations pastorales, à des consolations entièrement spirituelles, à des lectures et à des prières. En quelques pays réformés, on a des consolateurs, qui ne sont d'ordinaire que des laïques d'une capacité assez médiocre, d'ailleurs gens de bien, qui lisent assidûment l'Ecriture Sainte, et qui, par cette lecture souvent répétée, se sont fait la même rou-

---

(*a*) *Nederlandse dispegtighede*, chap. 43, pag. 534 et suiv., c'est-à-dire, *Cérémonies et coutumes de table pratiquées dans les Pays-Bas.*

(*b*) Tiré de l'*Introd. au cérémonial des enterremens* par M. Van Alkemade.

(*c*) *Gobelet de l'emmaillotement*, *de fanem fasciæ*, *bandes* : *fanden* veut dire *emmailloter* en langue gothique. C'est là peut-être l'origine la plus naturelle. *Cérém. de table*, ubi sup. Tom. 2, chap. XV.

(*d*) Voyez *Keisleri Anti. Septentr.*

tine dans leur Religion, qu'un médecin se pourrait faire auprès des malades par la lecture réitérée d'une *Pharmacopée complète*, ou d'un *Recueil de remèdes domestiques*. Cependant, il ne faut pas trop presser la comparaison : il y a de la différence entre eux. Les discours des consolateurs, quand même ils seraient sans effet, ne sauraient jamais tuer l'ame. Au reste, ces consolateurs ne sont pas toujours des laïques : il s'en trouve aussi parmi eux qui, ayant été reçus ministres, n'ont pas eu ensuite les talens que demande la Réforme pour prêcher et pour desservir une Eglise. Mais revenons aux Luthériens. Lorsque le malade est à l'agonie, ils redoublent leur zèle envers le mourant, comme dans toutes les communions du christianisme, et ce zèle, qui n'a plus d'autre objet que l'ame de l'agonisant, n'est pas certainement un acte de cérémonie ; cependant il n'est pas impossible qu'il se *modifie* selon les usages et la religion du pays, et il l'est encore moins qu'il change de forme et de manière, selon l'âge et le tempérament des personnes. Quoi qu'il en soit, ces remarques tendent à montrer qu'il y a par-tout une règle et une méthode à observer, pour la mort comme pour la vie : et le génie des hommes est tel qu'ils ne jugent que trop souvent de la destinée du mort par la régularité avec laquelle les usages religieux ont été observés à son agonie. Beaucoup de Luthériens donnent la bénédiction au mourant en lui prenant la tête, ou en le touchant seulement au front, faisant en même-tems le signe de la croix sur lui.

On voit dans cette figure la manière la plus ordinaire d'enterrer les morts à Augsbourg ; mais cela seul ne satisferait pas le lecteur. Entrons dans un plus grand détail, et commençons par ce que nous fournit M. *Maichelius* » sur cette matière (*a*). Les funérailles sont toujours accompagnées de » beaucoup de dévotion et de piété, quelquefois aussi de beaucoup de ma» gnificence. C'est, outre cela, l'usage de faire une oraison funèbre à cha» cun, de quelque extraction qu'il soit, et quelque basse que soit sa nais» sance ». On en fait même aux enfans qui meurent au berceau. Que peut-on dire sur de tels sujets ? rapporter des consolations tirées de l'Ecriture Sainte, citer des exhortations aux vivans. Si l'on n'a rien à dire des morts, ou si l'on a plus de mal que de bien à en rapporter, l'Ecriture Sainte ne manque pas au besoin, et peut fournir de quoi nourrir la piété de l'assemblée. C'est ainsi que s'exprime mon auteur Saxon. Il serait bien à souhaiter que tous les faiseurs d'oraisons funèbres et de panégyriques connussent cette méthode, au lieu de confondre si souvent et si hardiment des *vices fardés*, sous le nom de vertus chrétiennes). « Après que le sermon est » fini, on lit encore en public un abrégé de la vie du défunt, on fait des » éloges à ceux qui s'en sont rendus dignes par leur piété, et, s'il y en a » qui ont mal vécu, on ne laisse pas d'en faire mention pour la correction » des vivans. La coutume est aussi de faire des processions funèbres pour » accompagner le corps du défunt au tombeau. On chante alors des can» tiques convenables à cette cérémonie. En quelques endroits, on invite les » principaux de la ville à ces processions funèbres, du moins si le mort » était une personne distinguée ; et ceux qui assistent à cette cérémonie » reçoivent une rétribution, chacun selon son rang et sa distinction. Les

(*a*) *Manuscrit touchant les Luthériens*, cité plusieurs fois *ubi sup.*

» funérailles des personnes riches sont fort avantageuses aux docteurs et à » d'autres personnes de cet ordre, et font pour ainsi dire une partie de » leurs revenus ».

Le jour de l'enterrement, dit l'historien des cérémonies de Saxe, les parens, les voisins, les amis s'étant assemblés dans la maison du défunt, un ou plusieurs ministres Luthériens s'y rendent aussi, avec un cortége plus ou moins nombreux de jeunes écoliers, qui ont à leur tête leurs maitres d'école. Cette troupe d'écoliers chante d'abord devant la porte deux ou trois hymnes ou cantiques funèbres, après quoi ils marchent devant le convoi funèbre, ayant eux-mêmes un grand crucifix devant eux, ou une croix simple. Un petit clerc, ou quelque autre jeune écolier, marche près du corps avec une petite croix que l'on met ensuite sur l'endroit du cimetière où le mort a été enterré. Les parens et les amis suivent le corps; les hommes les premiers, les femmes ensuite, et, pendant la marche, on sonne ordinairement les cloches, ce qui se fait seulement pour honorer le défunt; on chante des hymnes et des cantiques. L'usage est aussi, nous dit-on, d'ouvrir la bière près de la fosse, et de regarder le mort, après quoi on la referme en chantant un cantique convenable; ensuite le ministre dit une collecte, et prononce la bénédiction. La procession funèbre se rend à l'Eglise lorsqu'il doit y avoir un sermon à l'honneur ou à l'intention du mort.

Tous ces usages ont dégénéré, dit-on, à Hambourg, et en d'autres endroits d'Allemagne en des excès et des superfluités ridicules, et souvent même onéreuses aux familles. S'il en faut croire un écrivain qui est lui-même de Hambourg (*a*), les obsèques des habitans de cette ville y sont chargées de petits détails auxquels on s'attache aussi sérieusement qu'à des actes de Religion, et que la vanité de ces marchands a rendus comme essentiels à leurs funérailles. Il paraît encore qu'on y a beaucoup d'attention à recommander par des clauses testamentaires l'exacte observation de ces détails. Il faut, à quelque prix que ce soit, un éloge funèbre au mort, et même un éloge circonstancié, ou, s'il faut ainsi dire, l'on a grand soin de remplir par des amplifications tous les vides de sa naissance et de sa vie. Quelque roturier que fût le défunt, son cercueil doit être armoirié. Il (*b*) s'y montre aux spectateurs en belle perruque et en habits de cérémonie, éclairé de plusieurs bougies, et gardé par des femmes, qui, selon les termes de cet auteur allemand, *savent comme il faut vivre avec les morts, et se connaissent en présages*. Le cercueil répond à la magnificence de l'apparcil. On observe toujours de le faire aussi riche et aussi propre qu'il soit possible. Je suis persuadé que le faste de cette cérémonie peut fort bien effacer dans l'esprit des spectateurs plusieurs défauts capitaux du mort, et souvent même assurer le mérite de sa vertu devant les hommes. Ce faste continue du même air lorsqu'on ferme le cercueil, à (*c*) la collation que l'on sert alors, à l'égard des

---

(*a*) Extrait d'un ouvrage allemand qu'on appelle le *Patriote*, dans les *Lettres sérieuses et badines*, tom. VII, pr. p.

(*b*) On observe le même usage en d'autres Etats d'Allemagne.

(*c*) Selon la description de ce *Patriote*, « on sert des biscuits avec une couronne de sucre « candi, ou un bouquet de cire entouré de massepains, où l'on lit en lettres de sucre le nom « et l'année du décès du mort ».

porteurs (*a*) que l'on emploie pour porter le corps au cimetière, et même aux aumônes que donnent ceux qui mènent le deuil.

Passons à divers autres usages : je ne sais si celui-ci est particulier aux Danois. (*b*) Quand le corps a été mis dans la fosse, le pasteur jette dessus trois fois de la terre : à la première fois il dit, *tu es né de la terre*, à la seconde, *tu redeviendras terre*, et à la troisième, *tu ressusciteras de la terre*. Après cela, ceux qui ont porté le corps achèvent de remplir la fosse. L'oraison funèbre suit la sépulture, si les parens la veulent payer, ou si le mort a laissé de l'argent à cette intention. Quand on enterre tout à la fois plusieurs morts, on peut se dispenser du détail et faire pour tous une seule oraison funèbre. A Dantzick (*c*), le voyageur qui suivit le comte d'Avaux dans le Nord, vit un enterrement dont la cérémonie était telle que voici : « Les » écoliers marchaient à la tête avec leur maître, tous dans leurs habits ordi- » naires. Les principaux écoliers marchaient les premiers, et les moindres » les derniers. Tout cela chantait à la luthérienne. Le corps suivait, porté » sur un brancard par huit hommes, tous honnêtes bourgeois, et portant » à la main une manière de bouquet fait de fil d'or et d'argent. Après le » corps, marchaient quatre fils de la défunte (c'était l'enterrement d'une » mère de famille), les aînés devant, les deux plus jeunes ensuite, tous » en longs manteaux de deuil, et le chapeau baissé sur les yeux. Le mari, » qui venait après ses fils, était habillé de même, et se couvrait le visage » avec son manteau. Il était accompagné et suivi des proches parens qui pré- » cédaient immédiatement les principaux de la ville et les magistrats, et » ceux-ci précédaient à une distance raisonnable la marche des femmes. » A la tête de celles-ci on voyait les filles de la défunte, qui se cachaient » le visage avec un mouchoir, et marchaient en s'appuyant sur des ser- » vantes. Les autres femmes venaient ensuite, toutes en noir et marchant » gravement deux à deux. Les filles sont exclues de cette cérémonie. Après » l'enterrement, ce convoi funèbre entra dans l'Eglise. L'on y chanta et » l'on y pria, etc. »

L'usage de couronner les morts, connu et pratiqué dans l'antiquité, est resté aux jeunes filles et aux jeunes garçons en Frise, du moins en quelques endroits. Divers Allemands l'observent aussi, mais principalement pour les enfans. Autrefois les Hollandais et les (*d*) Frisons mettaient trois couronnes sur le cercueil de leurs morts : mais, comme l'on couronnait généralement tous les morts, on changea bientôt la couleur et l'arrangement de ces couronnes, selon la condition ou l'état dans lequel le mort avait vécu. On observe encore, et dans cette province, et dans les autres qui lui sont unies, plusieurs distinctions pour les garçons et pour les filles. Par exemple, en quelques endroits, on donne des bouquets de fleurs aux *porteurs*, l'on en jette sur le cercueil, et le poêle est garni de rubans. Souvent même, de jeunes hommes portent le corps du jeune homme ou de la jeune fille. Je vais rapporter, dans la description suivante, la plus

---

(*a*) Il y en a douze : ce sont des huissiers de la ville, dit ce *Patriote*, quatre autres huissiers ayant des baguettes à la main les conduisent.

(*b*) Terpager, *Rituale Eccles. Daniæ*, etc.

(*c*) *Ogerii Ephemerides, sive Iter Dan.* etc.

(*d*) *Introd. au cérémonial des enterremens*, par M. Van Alkemade, pag. 16 et 17.

grande partie de leurs autres cérémonies funèbres. On ferme les portes et les fenêtres des maisons où il y a des morts : après que le mort a été enseveli et couché dans son cercueil, on pose ce cercueil sur deux tretaux dans le vestibule, que l'on tend ordinairement de noir, de même que l'appartement où les parens du défunt attendent debout, en habits de deuil et de la manière la plus méthodique et la plus grave, les visites de leurs amis, et souvent aussi d'un grand nombre de gens qui n'ont d'autre affaire dans la vie que celle de s'amuser, ou de satisfaire cette vaine curiosité que nourrit l'ennui. Ceux qui annoncent les morts ont aussi en même-tems la commission d'annoncer le jour et l'heure de ces complimens de condoléance, et l'annonce de l'un et de l'autre se fait ordinairement par des billets. Le jour destiné à cette condoléance précède ou suit l'enterrement du défunt, selon que les parens le jugent à propos. Pour ce qui est du convoi, il est fixé en quelques endroits à vingt-quatre personnes, toutes vêtues de noir, qui sont des parens et des amis choisis du défunt : et, si l'enterrement se fait de nuit, le convoi est éclairé d'autant de lanternes qu'il y a de rangs. Chaque lanterne renferme deux ou trois chandelles, et des gens gagés exprès les portent à côté des rangs. A la Haye, et en quelques autres villes, le mort est porté dans un chariot destiné aux enterremens, et couvert de deuil, suivi de plusieurs autres carrosses où sont les parens et les amis. Je dois remarquer encore que le deuil de ces républicains est généralement plus long et plus lugubre qu'en France. Outre les habits de deuil et le manteau noir, ils portent assez long-tems au chapeau un crêpe fort large, qui descend jusques sur le milieu du dos ; et les femmes, des coiffes de deuil qui leur cachent absolument le visage des mois entiers. Ils ont aussi la coutume d'inviter un certain nombre d'amis à (*a*) assister en grand deuil au convoi de leurs parens, c'est-à-dire, le (*b*) crêpe pendant au chapeau, et en longs manteaux de deuil. Autrefois, les femmes du pays assistaient aussi aux enterremens, mais aujourd'hui cet usage est resté chez les paysans, et à quelques endroits de la Frise.

Je ne dis rien des repas funèbres, dont il reste encore des traces en Allemagne et en Hollande, dans la manière dont on donne à boire à ceux qui ont conduit le mort au tombeau.

Finissons notre dissertation par certains derniers devoirs rendus aux morts chez les Luthériens, comme dans les autres religions ; non (*c*) pour

---

(*a*) On a représenté ici les enterremens d'Amsterdam et de la Haye avec quelques deuils remarquables des Allemandes et des Frisonnes.

(*b*) L'auteur hollandais de l'*Introduction au cérémonial des enterremens* croit que l'usage de porter des crêpes pendans ne s'est introduit qu'alors qu'on a cessé de porter de ces chapeaux de feutre à bords abatus, tels qu'on les voit représentés dans plusieurs anciens monumens. Les gens distingues, dit-il, avaient seuls le droit de relever les bords de ces feutres, et, après eux, les personnes à qui la permission de les relever était accordée en vertu de leurs emplois, ou pour quelque autre raison. Quand on était en deuil, on laissait les bords de ces chapeaux baissés : mais la mode de ces chapeaux étant passée, l'usage de porter des feutres baissés pendant le grand deuil ne laissa pas de continuer jusqu'à ce que les crêpes pendans succédèrent à ces chapeaux, qui étaient apparemment restés en partage au deuil. Il remarque aussi qu'autrefois les manches et le corps des habits de deuil se faisaient fort amples. Cela est resté en partie aux manteaux de deuil : au lieu de longues manches, on met des pleureuses sur les revers de la manche pendant le grand deuil.

(*c*) Le purgatoire.

CEREMONIe de la HOLLANDE.

CEREMONIe de la HOLLANDE.

DEUÏL de ZURICH.

DEUÏL d' AUGSBOURG.

DEUÏL des FRISONES.

DEUÏL de SARDAM.

Tom III N.° 1.

soulager leurs ames, selon l'usage de nos Catholiques, ou pour les (*a*) mieux faire recevoir dans le ciel, selon l'opinion des Russes, mais pour conserver du moins leur mémoire parmi les hommes. Cela se fait par des épitaphes, des monumens de pierre, des images, et des armoiries suspendues dans les églises. Les discours et les oraisons funèbres des Allemands ne vont pas aussi loin que ces choses : s'il échappe de ces pièces de l'oubli par le moyen de l'impression, on sait assez qu'elles y retombent aussi-tôt par la manière dont le public les méprise. Il faut donc quelque chose de plus solide, et se dédommager d'une vie courte, qui s'use dans la peine et les soucis, par le moyen de certaines choses beaucoup plus durables que nous, et capables de résister aux influences d'une infinité d'objets qui nous détruisent. Quelque fausses et trompeuses que soient les idées que cette manière de s'immortaliser excite en nous, c'est pourtant ainsi que nous essayons de nous consoler, *de ce que l'ouvrage d'un Dieu dure moins que celui des hommes*, pour parler le langage d'un de (*b*) nos poëtes. Au dessus des gens de cet ordre, qui d'ordinaire n'ont pas le moyen de se faire une réputation par eux-mêmes, on en trouve qui pensent plus noblement (*c*). Ils ne veulent ni deuil, ni épitaphes, ni monumens, ni décorations funèbres. Ils se sentent, ils sont persuadés que leur mérite consacrera leur mémoire dans les tems les plus reculés. C'est ainsi que se consolent la plupart des grands hommes et des beaux esprits. C'est aussi à cela qu'il faut attribuer généralement la négligence extérieure des uns et des autres, et le peu de cas qu'ils font de tout ce qui ne saurait porter le nom de *vertu héroïque* et d'*élévation de génie. Ils ont presque toutes les vertus comme naturelles, mais ils n'ont jamais le brillant* d'aucune, comme (*d*) le disait M. de Retz du maréchal de Turenne. Enfin, si l'on monte encore plus haut, on trouvera d'autres gens, d'une foi extrêmement épurée, qui, connaissant toute la vanité des deux différentes manières de s'immortaliser des uns et des autres, se contentent de paraître devant Dieu dans la plus grande simplicité. *Ainsi soit-il.*

(*a*) Les passeports donnés aux morts.
(*b*) Madame Deshoulières.
(*c*) *Nemo me lacrymis decores, neque funera fletu*
Faxit. Cur? volito vivu per ora virûm : Ennius.
(*d*) *Mémoires du cardinal de Retz*, tom. I, pag. 217, édit. de 1731.

VME. DISSERTATION

OU L'ON TRAITE

DE LA RELIGION ET DES USAGES

DES RÉFORMÉS,

APPELÉS VULGAIREMENT CALVINISTES.

Le Calvinisme a rafiné sur tout ce que Luther avait trouvé supportable. J'oserais presque comparer ces deux Réformations à deux prudes. L'une a renoncé à toutes sortes d'atours, même à ceux qu'elle pouvait conserver avec bienséance; l'autre ne pouvant oublier entièrement ce qui la parait, lorsqu'elle ne s'attachait qu'à plaire, conserve encore dans sa réforme des ornemens assez éclatans pour faire connaître ce qu'elle était autrefois. Une autre chose en quoi ces deux réformations ressemblent assez aux prudes, c'est la liberté qu'elles se donnent d'examiner tout, et de décider avec rigueur, en faveur de leur retraite, où toutes les autres religions leur paraissent autant de coquettes. On s'imaginera peut-être, en pressant trop la comparaison, que le caractère du Calvinisme doit être absolument opposé à la tolérance, parce que les prudes s'aiment et s'estiment seules : mais il faut se ressouvenir ici que les comparaisons ne sont jamais entièrement justes. Voici donc la différence. Le calvinisme étant une religion fondée sur l'*examen* et sur la *spiritualité*, il en résulte nécessairement une tolérance sans bornes et une liberté excessive: car, dira-t-on, si ma conscience et mes lumières me conduisent à d'autres opinions que les opinions établies, et si elles me dictent encore que je dois éclairer ceux qui sont dans l'égarement, pourquoi me refusera-t-on la tolérance ? Pourquoi me refusera-t-on la liberté de dogmatiser ? Je n'ai changé de système ou de religion qu'après l'examen ; un mouvement de charité m'induit à persuader les autres, et, quand même mes lumières seraient bornées, je suis pourtant toujours excusable d'avoir obéi à ma conscience. On ne saurait empêcher ces effets de l'examen. Le permet-on à tous les hommes sans distinction ? Il sera juste de tolérer aussi toutes les nouveautés qu'ils débiteront, quand, avec une simplicité apparente, ils nous auront persuadé qu'ils obéissent à leur conscience. Ces excès pourraient mener loin : cependant le calvinisme ne veut pas les croire dangereux. Comme il s'est établi par l'examen, il continue dans la

même liberté, et se moque hardiment de ces (*a*) *timides papistes* qui se contentent de trembler (*b*) à la vue des *profondeurs du christianisme*, sans avoir la force de faire usage de leur raison.

La tolérance et la liberté ne sont pas moins inséparables de la *spiritualité* des Calvinistes : la description seule de cette *spiritualité* pourra convaincre les lecteurs. J'appelle ici *spiritualité* cette *réduction* du culte à la méditation, à la prière et au sermon, sans admettre aucun extérieur, aucune cérémonie, aucune pompe qui fixe l'attention du peuple. Assemblés entre les quatre murailles d'un temple, où (*c*) rien ne frappe qu'un ministre dans une chaire, ils se croyent tous également capables d'*adorer Dieu en esprit*, et d'arrêter leur méditation sur l'Etre suprême, sans aucun secours extérieur : mais les réformés ne présument-ils pas un peu trop de la capacité des moindres fidèles ? et cette grande *spiritualité* ne flatte-elle pas agréablement ceux qui n'aiment rien de gênant dans la religion, ou qui se croient (*d*) supérieurs à tout le reste des Chrétiens par leur esprit ? Ajoutons que les hommes sont trop exposés à l'influence des objets qui les environnent, trop attachés à leurs sens, et trop dissipés dans une infinité de pensées qui occupent plus agréablement que la religion, pour qu'ils ne tombent insensiblement dans la nonchalance à son égard. Cette forte contention de l'ame qui l'élève au-dessus des sens, est fort rare dans le cours de la vie civile : le serait-elle moins dans la religion ?

Je n'ajouterai rien à ce que j'ai déjà (*e*) rapporté des commencemens de la réformation de Calvin : mais j'ajouterai au caractère de ce réformateur qu'avec la hauteur et cette obstination mêlée d'aigreur et d'emportement qu'on lui a toujours connues depuis le commencement jusqu'à la fin, et qu'il a eu en commun avec Luther, il fut pourtant moins sujet aux variations dont on accuse le réformateur Saxon, et que, malgré ce fiel qu'il répand en beau Latin contre ses adversaires, soit Catholiques ou Luthériens, il ne s'est jamais laissé aller aux injures basses et aux bouffonneries plates que l'on reproche à Luther. On doit même cette justice à Calvin qu'il a soutenu par sa manière de vivre et la modestie de son état le culte sec et décharné qu'il a laissé en partage à ses sectateurs : culte, au reste, dont on peut dire qu'il convenait assez bien à l'humeur et au tempérament de Calvin, qui ne s'accommoda jamais d'aucun éclat extérieur.

Je n'entreprendrai point de faire passer en revue les articles de toutes les confessions de foi qui, depuis le commencement de la réformation Calviniste, ont servi à justifier, expliquer et établir la doctrine de l'église

---

(*a*) Les lecteurs Catholiques Romains ne doivent pas se choquer de ces expressions. On ne les employe que dans les endroits où il faut nécessairement les emprunter des Réformés.

(*b*) *Sanctius ipsis ac reverentius visum de actis Deorum credere quam scire.* Tacit., *in Germania.*

(*c*) On pourrait appliquer aux Réformés ce que Tacite dit du temple des Juifs : *Vacua sedes, et inania arcana.* Hist. L. V.

(*d*) « Si le culte qu'il (Calvin) introduisit parut trop nud à quelques-uns, cela même fut » un nouveau charme pour les beaux esprits, qui crurent, par ce moyen, s'élever au-dessus » des sens, et se distinguer du vulgaire, etc. » Bossuet, *Hist. des Var.* Livre 9. On croit avoir remarqué que le Calvinisme entraîna plus de beaux esprits et plus d'esprits forts que la Réforme de Luther.

(*e*) Voyez la première *Dissertation.*

réformée : encore moins entreprendrai-je de suivre ces confessions dans dans les incertitudes et les ambiguités qu'un célèbre prélat leur attribue dans un des (*a*) ouvrages les mieux suivis et les plus ingénieux qu'on ait vus dans tout le siècle passé. J'indiquerai donc simplement (*b*) plusieurs

---

(*a*) *L'Histoire des Variations des Eglises Protestantes.*

(*b*) On trouve d'abord la confession de Strasbourg et de trois autres villes d'Allemagne. Voy. la première Dissertation sur la Religion des Protestans. Dans la même année, on trouve celle de Zwingle. Celle des Réformés de Basle est de l'année 1534. Ils la donnèrent pour se justifier du reproche qu'on leur faisait en Allemagne, *qu'ils avaient une cène sans Christ.* Celle des Frères de Bohême est de 1553. Elle paraît tout à la fois Luthérienne et Calvinienne, dans l'extrait qu'en donne Hospinien, *Hist. Sacram.*, pag. 2, pag. 219 et 220. En 1536, Bullinger, Myconius, Grynæus, Léon de Juda et Megander eurent la commission de rédiger par écrit celle des Eglises Helvétiques, pour la présenter au concile général. Ce fut cette même confession dont Luther dit, lorsqu'elle lui fut présentée à Wittemberg, *qu'il la reconnaissait pour orthodoxe, quoiqu'il s'y trouvât des termes qui pouvaient faire de la peine aux ames faibles.* V. *Hospin.* ubi sup. pag. 252. La première confession de foi de Calvin, Farel et Viret, au nom des églises de France, est de l'an 1538. On y trouve ces paroles touchant la Cène. « La vie spirituelle.... n'est pas seu- » lement en ce que Jésus-Christ nous vivifie par son esprit, mais aussi en ce que, par la vertu » de ce même esprit, il nous fait participer à sa chair,.... qui nous nourrit à la vie éter- » nelle... ainsi les fidèles ne communient pas moins à la chair et au sang qu'à l'esprit, et pos- » sèdent ainsi Jésus Christ entier. » On peut voir le passage dans *Hospinien*, ubi sup., p. 299. Bucer ne s'expliqua pas d'une manière plus intelligible dans la confession qu'il donna en l'année 1544. On trouve cette confession dans *Hospin.* ubi sup. pag. 331 et suiv. Voy. aussi ce que M. Bossuet y censure dans son *Hist. des Variat.* etc. L. VI. Ceux de Zurich opposèrent en 1545 leur apologétique à la petite confession que Luther avait donnée l'année d'auparavant. Ils ne craignirent pas d'accompagner cette confession apologétique d'une préface où Luther, ce père de toute la réformation, est traité d'une manière bien dure. Voy. *Hospin.* ubi sup., pag. 344. Mais Luther ne demeura pas sans réplique, dans une lettre qu'il écrivit au *Surintendant* de Breme, dans laquelle le Réformateur piqué parodiait contre Zurich et les autres sacramentaires le commencement du psaume premier. Lasco, gentilhomme Polonais, et premier Ministre, (*præpositus* ou *Surintendant*) de l'église des Protestans étrangers de Londres, donna aussi une confession de foi en l'année 1552. Longtems après on vit celle de Frédéric III, comte Palatin et électeur de l'Empire. Celle que Beze et Farel portèrent aux Luthériens assemblés à Wormes, est de l'année 1557. Elle est toute Luthérienne, car on y dit : « que le corps de J.-C. est vraiment » et certainement rendu présent avec les symboles qui ne sont pas de simples signes, etc. » V. *Hospin.* ubi sup., p. 431 et suiv. Je ne sais si cette confession diffère beaucoup de celle que les Réformés de France dressèrent en 1559, qu'ils présentèrent à Charles IX en 1561, au colloque de Poissy. On y fit dans la suite quelques changemens et même quelques additions, mais peu importantes, sur quoi on peut voir le huitième synode national dans les *Actes des Synodes*, etc. T. I, pag. 113 et suiv. Les libraires qui ne manquent jamais de faire valoir leurs éditions, avaient mis hardiment au titre de la confession, *revue*, etc. Le synode de Montpellier, tenu en 1598, le défendit, et l'on en sent assez les raisons. Il y a apparence que, dès lors, on craignait d'être accusé de variation ou du moins que l'on prenait les devans pour l'amour des ames faibles, puisqu'un ministre nommé *Salvar* entreprit en latin l'harmonie des confessions. Le Synode de Vitré l'appelle *un excellent ouvrage.* Goulart la traduisit en Français, et l'accompagna de ses notes. Je trouve digne de remarque que, sous les yeux des rois de France, tous catholiques, on ait osé insérer dans la confession, que le *Pape est l'Antechrist, et le fils de perdition.* Le Synode de Gap, tenu en 1603, et sous un roi converti, ordonna que cet article serait le 31e de la confession de Foi ; mais, dans la suite, ces manières de parler outrées furent défendues de la part du roi, au Synode National d'Alençon, en 1637. Le même Synode de Gap déclara aussi que la vocation des premiers Reformateurs était une *vocation extraordinaire à laquelle Dieu les avait poussés intérieurement.* Voy. *Actes des Synodes*, etc. pag. 259, T. I. Les Suisses firent une autre confession en l'année 1566, pour se mettre à couvert des reproches de Westphale et de quelques autres Luthériens, qui leur reprochaient qu'ils étaient plus ou moins hérétiques dans presque tous les dogmes de la religion : mais Basle ne jugea pas à propos d'entrer dans les mesures des autres Suisses, parce qu'une confession de foi nouvelle ne leur paraissait d'aucune nécessité. Les églises des Pays-Bas en dressèrent une cette même année 1566, pour être représentée à l'empereur Maximilien II ; elle fut confirmée et ratifiée en 1579 par un synode. Cette même confession fut revue en 1619, par ordre du synode de Dordrecht. Comme le principal but des Reformés, et sur-tout de ceux de France, avait toujours été de se réunir avec les Luthériens, pour rendre la réformation plus générale et la mettre mieux en état de faire tête aux Catholiques, on s'en étonnera moins sans doute des ménagemens et de la politique de ces Réformés à l'égard des Lutbériens dans plusieurs confessions de foi : mais cette poli-

de ces confessions dans une remarque, et je donnerai ici un petit détail de la croyance particulière du parti, pour passer ensuite aux usages religieux.

Ils rejettent les livres *apocryphes*, c'est-à-dire, ceux qui ne sont pas du canon hébreu de la Bible, ce qui n'empêche pas que ces livres ne fassent partie de la Sainte-Ecriture chez les Catholiques. La Sainte-Ecriture est l'unique règle de foi, et le seul juge que les Réformés reconnaissent dans la religion. Ils n'admettent dans le salut que la justification par la foi, sans aucun mérite, ou, pour mieux dire, sans aucun concours des œuvres. Les plus rigides Calvinistes vont plus loin encore (*a*); car ils établissent cette rigoureuse prédestination des hommes, et ce décret éternel de Dieu (*b*), en vertu duquel ils sont, ou sauvés ou réprouvés. Cette doctrine, qui renverse si absolument la liberté, et déshonore la bonté de Dieu, a produit un nombre infini de traités et d'objections pour et contre. Elle est même si incompréhensible et si difficile à soutenir, que ses défenseurs sont obligés de se contredire quelquefois. Voici du moins comme (*c*) ils s'expliquent dans une de leurs confessions. « Il est impossible que cette » sainte foi soit oiseuse en l'homme.... nous parlons de cette foi que » l'Ecriture appelle foi ouvrante par charité, laquelle induit l'homme à

---

tique n'avança pas les affaires. Les Luthériens, bien loin de se réconcilier, regardaient toujours les Calvinistes comme un parti mal réglé où chaque église avait sa confession particulière. Ce fut en partie pour se justifier de ce reproche, que les Calvinistes s'assemblèrent à Francfort en 1577, pour convenir d'une confession de foi que l'on peut opposer à celle d'Augsbourg. Le synode de Sainte-Foi, tenu en 1578, approuva ce dessein *de faire et dresser un formulaire de confession de foi commune à toutes les églises*, et remit, par un pouvoir très-ample, la foi de tous les fidèles entre les mains de quatre députés qu'il nomma pour cette affaire. Si elle eût réussi à la satisfaction des deux partis, la dernière confession aurait très-certainement ruiné toutes les autres. Le synode national, tenu à Tonneins en 1614, reprit le projet d'une confession de foi générale et commune aux différens partis, dressée sur les différentes confessions des églises réformées. Voyez *Actes des Synod.* tom. II, pag. 57.

Je n'ai point parlé ici des confessions de foi des Réformés (Calvinistes et Zvingliens) de Pologne. En 1570, ils en dressèrent une à Czenger, à laquelle on peut ajouter l'acte d'union de Sendomir entre les Luthériens, les Bohémiens et les Zvingliens. Je finis par le projet de Dumoulin, où je trouve quelque rapport aux idées de D'Huisseau et de Poiret. Voy. ci dessus. Il aurait voulu une confession de foi générale dressée sur toutes les autres, où, selon lui, il fallait dissimuler beaucoup de choses, sans la connaissance desquelles on peut bien être sauvé. A la vérité, cet excès de complaisance ne serait point admis dans les traités de paix que les Souverains font entre eux : mais aussi les Princes ne disputent que sur des choses visibles et palpables. Dans le christianisme, les disputes de religion ne roulent que sur des choses entièrement hors de la portée de la raison, obscurcies par les hommes à mesure qu'ils ont cherché à les devoir. J'ai dit plus haut qu'il semblait que les Réformés craignissent d'être accusés de variation dans leur confession : mais il semble aussi que le synode de Dordrecht ne s'embarrassa guère de ce reproche, puisqu'il déclara que les confessions pouvaient être examinées de nouveau. Ajoutons ici que la fameuse addition de deux articles, faite par ceux de Genève en 1649 et en 1675, sur l'*imputation du péché d'Adam antérieure à la corruption*, et *sur l'envoi de* J. C. *après le décret d'élection*, reprochait en quelque façon l'inexactitude à ceux qui avaient dressé la confession. Mais le prétexte véritable de cette addition était qu'il fallait lier plus fortement les Théologiens à l'Orthodoxie.

(*a*) *Nudo Dei arbitrio homines in æternam mortem prædestinantur.* Voyez Calvin, dans l'*Institution chrétienne* : l'homme corrompu pèche volontairement, mais pourtant nécessairement.

(*b*) Voici l'article XV de la *confession de foi des Pays-Bas.* « Nous croyons que toute la » lignée d'Adam étant précipitée en perdition et ruine,.... Dieu s'est démontré tel qu'il » est, à savoir, miséricordieux et juste. Miséricordieux, en sauvant de cette perdition ceux » lesquels, en son conseil éternel et immuable, il a élus et choisis par sa pure bonté en » J. C. N. S., sans aucun égard à leurs œuvres : juste, en laissant les autres dans leur ruine » et trébuchement où ils se sont précipités ».

(*c*) Article XXIV de la *Confession*, ubi sup.

» s'exercer ès œuvres que Dieu a commandées par sa parole, lesquelles » œuvres, procédantes de la bonne racine de foi, sont bonnes et reçues » devant Dieu, d'autant qu'elles sont toutes sanctifiées par sa grace. Cepen- » dant elles ne viennent point en compte, etc.... nous faisons de bonnes » œuvres, non point pour mériter, mais plutôt nous sommes redevables » à Dieu pour les bonnes œuvres que nous faisons.... c'est lui qui met en » nous le vouloir et le parfaire..... Nous ne voulons pas cependant nier » que Dieu ne remunère les bonnes œuvres, mais c'est par sa grace qu'il » couronne ses dons.... nous ne pouvons faire aucune œuvre qui ne soit » souillée par notre chair et aussi digne de puuition ». La foi n'est point *oiseuse en l'homme*, par conséquent l'action de l'homme concourt à la foi : elle induit l'homme à s'exercer aux bonnes œuvres qui sont reçues devant Dieu, parce qu'il les a sanctifiées par sa grace : par conséquent, la grace coopère avec l'homme, trop faible à la vérité pour agir seul. Mais enfin il agit, et n'est pas un être créé pour (*a*) obéir machinalement à son créateur, après avoir été monté comme une montre l'est par l'ouvrier. Après cela, comme si l'on craignait d'en avoir trop dit, on ôte encore une fois à l'homme le pouvoir d'agir librement : *nous sommes redevables à Dieu*, etc. *c'est lui qui met en nous le vouloir et le parfaire.* Ensuite on lui rend la liberté : *Dieu rémunère les bonnes œuvres... par sa grace*, mais ce sont ses dons qu'il couronne, c'est-à-dire, encore une fois, que la grace de Dieu accompagne les œuvres de l'homme. Dans la confession de foi des Eglises de France (*b*), on trouve les mêmes idées et à peu près les mêmes expressions. Mais il suffit d'exposer cette doctrine au lecteur, afin qu'il en juge.

Les Réformés rejettent aussi toutes les cérémonies, « parce que les (*c*) » ombres ayant pris fin, l'usage en doit être ôté entre les Chrétiens. » Ils rejettent la subordination dans le ministère ecclésiastique, en déclarant, (*d*) *que tous vrais pasteurs, en quelques lieux qu'ils soient, ont une même autorité et une égale puissance sous un seul chef*... Jésus-Christ. Sur le sacrement de la cène, la confession s'explique de la manière suivante « pour entre- « tenir la vie spirituelle, laquelle est aux fidéles, Dieu leur a envoyé un » pain vif qui est descendu du Ciel, à savoir Jésus-Christ, lequel nourrit » et entretient la vie spirituelle des fidèles, étant mangé, c'est-à-dire, ap- » pliqué et reçu par foi en l'esprit. Pour nous figurer ce pain spirituel » et céleste, Christ a ordonné un pain terrestre et visible, qui est sacre-

---

(*a*) *Ut satius multò jam sit parere quietum.* Lucret. L. V.

(*b*) Art. IX. *L'homme est déchu par sa propre faute de la grace qu'il avait reçue..... et, bien qu'il ait encore quelque discrétion du bien et du mal, nous disons que ce qu'il a de clarté se convertit en ténèbres quand il est question de chercher Dieu, tellement qu'il n'en peut nullement approcher par son intelligence et raison. Bien qu'il ait une volonté, par laquelle il est incité à faire ceci ou cela..... il n'a nulle liberté au bien que celle que Dieu lui donne.* Cet article établit d'abord la liberté : *l'homme est déchu par sa faute, il a quelque discrétion du bien et du mal :* ensuite on donne à entendre qu'il ne peut rien sans la grace, et enfin on déclare qu'avec sa volonté *qui est incitée à faire ceci ou cela, il n'a nulle liberté que celle que Dieu lui donne.* Dans l'article XII, on s'explique sur l'élection et sur la réprobation comme l'article XV de la *confession des Pays-Bas.* Dans l'article XIII, on déclare *que tout ce qui était requis à notre salut nous a été offert et communiqué en J. C.* Or, ce qui est *offert*, suppose, ce me semble, le choix, et le choix ne va pas sans la liberté.

(*c*) *Confession*, etc. ubi sup. Art. 25.

(*d*) Paroles de l'article XXX de la *Confession des Eglises réformées de France.*

» ment de son corps, et le vin, pour sacrement de son sang. Pour » nous certifier qu'aussi véritablement que nous prenons et tenons le sa- » crement en nos mains, et le mangeons en nos bouches, dont puis après » notre vie est substentée; aussi vraiment par foi (qui est la main et la » bouche de notre ame) nous recevons le vrai corps et le vrai sang de » Christ... en nos ames pour notre vie spirituelle, etc. » ... Ensuite (*a*) on ajoute « nous ne faillons pas en disant que ce qui est mangé est le propre » et naturel corps de Christ, et son propre sang qui est bu, mais la ma- » nière par laquelle nous mangeons n'est pas la bouche, ains l'esprit par » la foi.... Outre cela, jaçoit que les sacremens soient conjoints à la chose » signifiée, ils ne sont pas toutes fois reçus de tous avec ces deux choses. » Le méchant prend bien le sacrement à sa condamnation, mais il ne reçoit » pas la vérité du sacrement (*b*)...» Je ne parle point ici de ce que les Réformés ont de commun avec les Luthériens, et en quoi ils sont également contraires aux dogmes et au culte de l'Eglise Romaine: mais il faut seulement dire en passant que Calvin et tous ceux qui se sont attachés scrupuleusement à sa doctrine, en allant plus loin que Luther dans le dogme de la grace, se sont aussi exposés à des difficultés très-dangereuses: toute la faveur qu'on peut leur faire, c'est de dire qu'ils n'ont pas senti les conséquences de leur doctrine, ou qu'ils ne les admettent pas. On vient de voir qu'ils ont établi la *Prédestination éternelle*: l'*inamissibilité de la justice*, c'est-à-dire l'impossibilité de perdre la grace, et la certitude du salut accompagnent nécessairement cette *prédestination éternelle*. En conséquence de ces dogmes, on oppose aux Calvinistes que le baptême n'opère pas, qu'il est seulement le sceau du christianisme, et même que, la grace précédant le baptême, il n'est pas absolument nécessaire pour être sauvé. La Liturgie Réformée du baptême ne paraît pas s'opposer à cette doctrine, à laquelle on attribue le délai du baptême, assez ordinaire chez les Réformés. Toutes ces difficultés ont fait faire le raisonnement suivant contre la doctrine de Calvin (*c*). Si les enfans des fidèles sont dans l'alliance, et conséquemment dans la grace avant le Baptême, toute la descendance du fidèle doit être prédestinée; parce que qui a la grace, n'en pouvant déchoir, et la transmettant à ses enfans, à cause qu'ils naissent dans l'alliance, établit dans sa famille une perpétuité de salut, etc.; si l'on met la réprobation au lieu de la grace, il y établit au contraire une perpétuité de damnation. On peut voir ce que le synode de Dordrech a défini sur le décret éternel, l'élection gratuite et le salut des enfans des fidèles,

---

(*a*) La *Confession de foi des Eglises*, etc. Article XXXVI; dit: « Nous croyons que, par la » vertu secrète et incomprehensible de son esprit, il (J. C.) nous nourrit et vivifie de la » substance de son corps et de son sang. Art. XXXVII, tant en la cene qu'au baptême, » Dieu nous donne réellement et en effet ce qu'il y figure, etc. »

(*b*) Le lecteur impartial et judicieux conviendra sans peine que Catholiques, Romains, Grecs, Zingliens, Bohémiens, Lutheriens, Calvinistes, tous, sans exception, parlent également un langage inintelligible quand il est question de l'eucharistie; obscurité que l'on pourrait cependant éviter aisement en ne voyant dans la communion qu'une commémoration, comme on le pensait au tems des Agapes, ou qu'un symbole mysterieux dont le sens ne serait pas très-difficile à expliquer. Nous donnerons dans les nouveaux supplémens un tableau curieux et comparatif de ce qu'on appelle les *Hérésies*.

(*c*) *Bossuet*, Hist. des Variat. etc. L. IX. Voy. ibid. les variations et les contradictions qu'il reproche à Calvin dans cette doctrine.

c'est-à-dire des élus, *par le bénéfice de l'alliance de grace, en laquelle ils sont compris avec leurs pères et mères :* on peut, dis-je, voir tout cela dans l'extrait de ce synode, intitulé, (*a*) *Jugement du Synode National tenu à Dordrech dans les années* 1618 *et* 1619, *touchant les* (*b*) *cinq* articles, etc. Ce jugement est imprimé dans un petit Recueil en 1726, et les ministres des Provinces-Unies sont obligés de le signer avant que de pouvoir exercer les fonctions de leur ministère dans le pays. Ils sont aussi obligés de reconnaître pour orthodoxe et de signer comme tel (*c*) tout le synode de Dordrech, avec la confession et le catéchisme des Pays-Bas. Le synode dressa lui-même le formulaire avec toutes les précautions possibles, *pour prévenir*, dit-on, *tous les subterfuges de quelques-uns, par lesquels ils trompent d'ordinaire les Eglises.* Je mets l'abrégé de ce formulaire dans une (*d*) remarque. Il fut arrêté aussi, par un article du synode, que tous les professeurs du pays signeraient en témoignage de leur orthodoxie la doctrine établie par le synode. Le même réglement fut fait pour tous les recteurs, consolateurs des malades, maîtres d'école, etc. Le formulaire qu'ils devaient signer était moins long que celui qui fut destiné aux ministres, mais on les lia tout aussi étroitement. Un autre article remarquable de cette célèbre assemblée fut celui *qui interdisait aux professeurs en théologie de produire de nouvelles opinions, contradictoires à la doctrine reçue en l'Eglise :* qui voulait même *qu'il ne fût licite de remuer légèrement aucuns scrupules.... contre la doctrine reçue.* Qui pourrait s'imaginer

---

(*a*) Intitulé *Confession de foi des Eglises réformées des Pays-Bas*, etc.

(*b*) Les cinq articles des remontrans sur la grace, etc.

(*c*) Par la session 164 du synode.

(*d*) « Nous soussignés ministres. . . . déclarons en conscience devant Dieu. . . . que nous » avons ferme croyance. . . . . que tous les articles. . . . . contenus en la confession et au » catéchisme, etc., ensemble les déclarations sur quelques points de ladite doctrine qui ont » été faites par le synode national convoqué à Dordrech. . . . s'accordent entièrement avec » la parole de Dieu. Promettant. . . . que nous enseignerons ladite doctrine.... et la main- » tiendrons fidèlement sans écrire ou enseigner (pour mieux s'assurer de la conscience d'une » partie des signans, il aurait fallu ajouter *et sans penser*), en public ou en particulier, » directement ou indirectement, chose qui y soit contraire : comme aussi que, non-seu- » lement nous rejetons toutes erreurs qui y répugnent, et nommément celles qui sont con- » damnées audit synode, mais aussi que nous y résisterons, nous les réfuterons et aiderons » à les repousser. Et, au cas qu'il advint que ci-après nous eussions quelque scrupule ou » sentiment contraire à la susdite doctrina en aucuns points, ... nous promettons que, » ni en public ni en secret, nous ne l'étalerons ni ne le mettrons en avant, ne le prêche- » rons ni ne l'écrirons, mais que premièrement nous le révélerons au consistoire, à la » classe et au synode, pour être examinés par icelui » (mais il faut être d'un courage supérieur à toute la politique bumaine pour oser douter, ou pour oser révéler si publiquement ses scrupules ; et l'expérience apprend trop bien qu'en matière de théologie, proposer des difficultés, c'est être déjà hérétique. Cela s'appelle ébranler l'orthodoxie. Quand on en est là, il n'est plus possible d'effacer l'impression donnée à des orthodoxes, accoutumés à poursuivre l'hérésie jusques dans les points et les virgules). « Nous serons prêts, continue le for- « mulaire, à nous soumettre toutes fois et quantes, volontairement, au jugement d'icelui, » à peine qu'allans au contraire, nous soyons de fait suspendus de notre ministère. Et, au » cas qu'en quelque tems que ce soit le consistoire, la classe ou le synode, pour des raisons » de soupçons importans, trouvât à propos pour l'entretenement de l'union, et pureté » de la doctrine, de requérir de nous notre plus exprès sentiment et déclaration sur aucun » article de la susdite confession, catéchisme ou décisions du synode, nous promettons sem- » blablement, par cette presente, que nous serons toujours prêts et prompts à ce faire, » sur les peines que dessus, etc. » Le synode a eu la précaution d'expliquer ce dernier article, en déclarant qu'il ne s'y agit pas de s'expliquer *selon son plaisir*, mais que c'est pour mieux s'assurer de celui qui est soupçonné, en exigeant de lui une nouvelle déclaration. Je ne doute pas qu'un lecteur attentif ne fasse bien des réflexions sur ce formulaire.

qu'après tant de précautions, l'ivraie aurait jamais pu croître parmi le bon grain? C'est pourtant ce qui est arrivé, malgré des précautions soutenues de l'autorité civile, et malgré la vénération que le synode s'est conservée jusqu'à nntre tems, vénération qui va si loin qu'on lui rend même un honneur que les anciens conciles œcuméniques n'ont jamais reçu. C'est de faire tous les ans la reconnaissance, ou la visite de ces actes, de la manière que je le dirai bientôt.

Je viens maintenaut à la discipline et aux autres usages de la réformation Calvinienne.

Les Eglises Réformées sont gouvernées par des *consistoires :* on appelle *consistoire* le corps entier des pasteurs, anciens et diacres d'une Eglise; ce qui n'empêche pas que les synodes n'ayent décidé en France (*a*) *que les ministres et les anciens font le consistoire.* Le *consistoire* est donc proprement le conseil ecclésiastique de l'Eglise, auquel est commis le soin de faire exercer la discipline ecclésiastique, etc. Les (*b*) ministres président dans les *consistoires.* Il leur appartient de prêcher et d'instruire dans la Religion, d'administrer les sacremens, de censurer, et de faire la paix dans les familles désunies, de visiter les malades, etc. Cette charge est à vie, et l'on ne dépose du ministère que pour des crimes avérés, et trop publics pour les pouvoir pallier. La discipline des Eglises de France (c) ordonnait aux ministres d'être prudens et retenus dans leur manière de prêcher, d'imiter dans leurs prêches la simplicité de l'Ecriture, de s'abstenir des digressions et des amplifications, d'éviter l'entassement inutile des passages de la Bible, et cette vaine érudition qui consiste à rapporter un grand nombre d'explications différentes. La discipline des Pays-Bas appuie sur une partie de ces règles (*d*), mais elle insiste sur-tout *pour l'explication des principes de la Religion Chrétienne*, c'est-à-dire des dogmes. Elle veut ensuite que la morale tire ses preuves et ses mntifs de ces dogmes; ce qui produit, ce me semble, une morale sèche et peu persuasive, plus propre d'ailleurs à la spéculation qu'à la pratique, et qui n'excite que médiocrement l'attention des auditeurs. Il est vrai qu'on peut éviter ce dernier défaut en s'armant des figures les plus fortes contre les sentimens opposés à l'orthodoxie, à quoi l'on peut ajouter une déclamation véhémente, des expressions décisives, et prononcées magistralement. Tout cela peut ramener l'attention.

Il se tenait autrefois en France des synodes nationaux et des synodes provinciaux. A ceux-ci étaient subordonnées les classes que l'on appelait aussi colloques. Ces classes étaient des assemblées de quelques Eglises de la province qui se faisaient deux et même quatre fois l'année, si les affaires le demandaient. A ces classes ou colloques, se trouvaient un ou deux ministres de chaque Eglise avec un ancien : on les assemblait pour terminer ou régler ce qui ne se réglait pas dans le consistoire; mais ce que la classe ne

(*a*) Voy. *Discipline des Eglises*, etc. chap. V.

(*b*) Donnons ici l'origine vraie ou fausse du nom de *Ministre.* On l'attribue à un nommé *Bonhomme*, un des trois apôtres que Calvin choisit pour répandre la réformation. Ce *Bonhomme*, qui avait auparavant enseigné le droit dans l'auditoire de Poitiers appelé la *Ministrerie*, était ordinairement surnommé à cause de cela le Ministre, et l'on s'accoutuma peu à peu à nommer ainsi ses imitateurs et ses successeurs.

(*c*) Ubi sup. chap. I, pag. 16.

(*d*) *Réglemens*, etc. chap. V.

pouvait régler était ensuite porté au synode provincial, même au national si la chose était de la dernière conséquence. Il paraît, par ce petit détail, que l'autorité (*a*) de ces colloques était toujours soumise aux synodes, comme celle des consistoires l'était aux classes. Celles-ci se terminaient par une censure ecclésiastique, c'est-à-dire par une admonition fraternelle au sujet des abus qui pouvaient s'être glissés dans les Eglises particulières, et des fautes dont les membres de l'assemblée se pouvaient trouver coupables: tout cela ressemblait assez aux mercuriales de nos parlemens. Les réglemens des Provinces-Unies touchant les classes diffèrent un peu de ceux des Eglises de France. Ils portent que les classes se tiendront pour les affaires que le synode n'a pas été en état de terminer, ou pour celles qui surviennent entre deux synodes. Telle est, par exemple, la vocation d'un proposant au ministère. Le synode a seul droit d'ordonner ces classes, à moins qu'il ne survienne des affaires si pressées qu'on ne puisse point attendre ses ordres. Alors, il est permis à l'église synodale, c'est-à-dire à celle qui a droit d'envoyer des députés au synode, d'écrire des lettres circulaires (*b*) à cinq ou six Eglises, principalement aux voisines, pour obtenir à la pluralité des suffrages la permission de convoquer une classe. On doit écrire à ces Eglises *quinze jours avant la convocation de la classe, et chacune doit envoyer un pasteur et un ancien, et autant que faire se peut les mêmes députés qui auront assisté au dernier synode.* Larroque, auteur de la *Conformité de la discipline ecclésiastique des Protestans de France* (c), compare les classes ou colloques aux anciens synodes diocésains.

Avant que de passer aux Synodes, il faut parler du *Cœtus*. Cette sorte d'assemblée a quelque chose de singulier, et n'est connue que dans les provinces réformées des Pays-Bas. Il se tient à la Haye (*d*), nous dit-on, tous les trois ans au mois de mai, une assemblée de pasteurs députés de toutes les sept Provinces-Unies, à laquelle on donne le nom de *Cœtus*, mot latin qu'un raffinement assez ordinaire à ceux qui veulent se distinguer par des idées mystérieuses ou par des termes énigmatiques peut avoir fait préférer à un mot connu du vulgaire. Ce *Cœtus* donc s'assemble par l'autorité de l'Etat, pour faire la révision ou la visite des actes du synode national tenu à Dordrech, en 1618 et 1619, qui sont gardés à la Haye. Ce même *Cœtus* va faire ensuite la visite des originaux de la version flamande de la Bible, traduite aussi par ordre de ce synode. Ces originaux sont conservés précieusement à Leyde.

Les synodes sont nationaux ou provinciaux : ils devaient s'assembler en France deux fois par an, ou tout au moins une. Ceux des Provinces-Unies se tiennent régulièrement deux fois l'année, vers le mois de mai et vers le mois de septembre. Le ministre député mène avec lui un ou deux anciens. Si l'Eglise a plusieurs ministres, chacun est député à son tour, et cela aux dépens de son église : si l'église est petite, elle peut se contenter d'envoyer son député une fois par an, moyennant qu'elle écrive une lettre de (*e*) sou-

(*a*) Voy. *Discip. des Egl.* etc. par d'*Huisseau*, chap. VII.
(*b*) Les *Réglem.* du Synode Wallon, chap. XI, art. 2, ordonnent d'écrire des lettres circulaires à toutes les églises pour obtenir cette permission. Edit. de 1720.
(*c*) Conformité, etc., chap. VII, pag. 163.
(*d*) *Réglemens*, etc., ubi sup.
(*e*) *Réglemens*, etc., ubi sup. chap. II, art. 4.

SYNODE tenu dans le Chœur de L'EGLISE NEUVE, à AMSTERDAM, en 1780

A Le Président du Synode
B Deux Députés des Synodes
C Les Députés des Classes Savoir
D Le Commissaire Politique
E Le Député des Magistrats d'Amsterdam
F Amsterdam
G Nassau
H Naarden
I Enkhuyzen
K Edam
L Les Correspondans des Synodes Savoir
M Cour de Guelders
N de Sud Hollande
O Utrecht
P Amsterdam
Q Leeuwen
R Gouvernement
S Gouverneur
T Assemblée Partrice et Ancienne

L'IMPOSITION des mains faite à un PROPOSANT reçu MINISTRE dans une EGLISE WALLONE et FRANÇOISE de HOLLANDE

Tom III N° 18

Digitized by Google

mission à ce synode auquel elle ne députe pas. J'ai déjà remarqué qu'en France les synodes provinciaux étaient soumis ou subordonués aux nationaux. Ceux-ci se devaient tenir tous les ans; mais sous les règnes de Louis XIII et de Louis XIV, ils se tinrent fort irrégulièrement, et même la permission d'en tenir fut révoquée après celui de Loudun, tenu en 1659, qui fut le dernier (*a*) des vingt-neuf que les Réformés eurent le privilége de tenir. Ces synodes avaient assez de liberté au commencement, mais, dans les derniers tems, un commissaire y assistait de la part du roi. On les ouvrait par la lecture de la confessioo de foi et de la discipline (*b*), comme cela se pratiquait aussi dans les grands conciles de l'ancienne Eglise.

Chaque synode a un président ou *modérateur* et un ou deux secrétaires. « La charge du modérateur, dit la discipline (c), est de conduire et modérer » toute l'action, d'avertir des lieux, des jours et des heures auxquelles on » s'assemblera pour les sessions du synode, de proposer et faire ouverture » des choses qui sont en délibération, de recueillir les voix d'un chacun en » particulier. . . . de faire que chacun parle par ordre et sans confusion. . . . » de faire les remontrances, de présider aux censures, etc. » Aux charges de *modérateur* et de secrétaire, qui cessent avec le synode, il faut ajouter celle d'*actuaire*. C'est ainsi qu'on nomme, chez les Wallons, ceux qui, chez nous, sont les dépositaires des actes. L'*actuaire* doit se trouver à chaque synode, avec le coffre où sont les archives du synode. Cette charge d'*actuaire* est donnée pour trois ans, après quoi elle passe à une autre Eglise : « mais » l'*actuaire* rend compte au synode même, et non à son successeur, des » pièces qu'il a reçues pendant son *actuariat* ».

Le synode commence et finit par la prière; mais décrivons plus en détail cette assemblée dont on voit la représentation ici, ce qui cependant ne suffirait pas pour en donner une juste idée. Je tirerai ma description (*d*) d'une pièce très-authentique. Je trouve d'abord, dans la préface de cette pièce (*e*), que le premier synode des Pays-Bas se tint à *Teur*, en l'année 1563, c'est-à-dire environ cinq ans après le premier synode réformé de France; que ce synode fit des réglemens qui servent encore de fondement à ceux d'aujourd'hui; que les synodes qui suivirent dans ces premiers tems de la Réforme, où l'on poursuivait fort vivement ceux qui se déclaraient Réformés, s'assemblaient secrètement, et que les Eglises Réformées dispersées dans les terres catholiques se cachaient sous les noms empruntés *de la rose, de la palme, de la vigne, de l'olive*; etc. Ce dernier subsiste encore, et l'on donne le nom de *ministre de l'olive* à celui que les synodes réformés établissent pour aller prêcher à leurs frères dispersés en Picardie, dans l'Artois, et dans les Pays-Bas catholiques. Je trouve aussi dans cette préface, « que le droit d'avoir un synode à part fut confirmé aux Wallons en 1618; » ce qui n'empêche pas qu'ils n'entretiennent toujours une correspondance » fraternelle avec les Eglises flamandes, sans en être dépendans ». En vertu

(*a*) Les Réformés tinrent leur premier synode national à Paris, le 15 mai 1559, et le dernier, le 10 novembre 1659.
(*b*) Voyez *Conformité*, etc., ubi sup. chap. IX, pag. 188.
(c) *Discipline des Eglises*, etc., par d'*Huisseau*, chap. VIII.
(*d*) *Réglemens*, etc., ubi sup. chap. II.
(*e*) Ceci regarde particulièrement les églises qu'on nomme Wallones.

de cette correspondance, et comme également membres de l'Etat, les synodes Wallons ont droit de députer au synode national, de députer au *Cœtus*, etc. Ils ont même un privilége tout particulier qui est de n'être point gênés dans leurs délibérations par la présence d'un commissaire laïque qui assiste de la part de l'Etat aux synodes hollandais, conformément à ce qui se pratiquait autrefois sous les Empereurs Chrétiens. Ce synode Wallon (*a*) est composé de cinquante Eglises, toutes synodales, c'est-à-dire qui ont le privilége de députer aux synodes, « entre lesquelles, » dit l'auteur de cette préface, il y en a vingt-neuf ou trente assez fortes » pour assembler le synode dans leur sein ». Il ajoute « que ces Eglises » aiment et maintiennent constamment la paix et l'uniformité, l'orthodoxie, » la vérité..... qu'en toutes choses elles recommandent la charité. Il les » loue enfin de ce qu'elles s'opposent soigneusement aux changemens et » aux nouveautés ». Au reste, on ne saurait s'empêcher de remarquer que ces synodes témoignent assez par leurs décisions la nécessité inévitable de recourir à l'autorité, et tout ce qui arrive dans ces assemblées prouve aussi la même chose. Les communions les plus libres sont forcées d'exiger de leurs fidèles une soumission sans bornes : si l'on en doute, on n'a qu'à lire les formulaires.

Suivons à présent l'ordre de ces assemblées. La première séance du synode commence à huit heures : le ministre du lieu où il s'assemble fait la prière, ou le modérateur du synode précédent. Celui qui a fait cette prière reçoit les lettres de créance des autres Eglises, après quoi on élit le modérateur et le secrétaire. L'élection est suivie d'une autre prière pour le synode, et la prière est suivie du *sermon de l'ouverture*, qui n'a que le nom de *proposition*. Celui qui le fait a été nommé pour cela par le synode précédent. L'assemblée examine et censure le sermon du prédicateur, à moins qu'il n'ait déjà soixante ans. Le synode qui nomme le ministre pour faire cette ouverture lui donne le texte ; et, comme il peut arriver que celui qui doit prêcher ne soit pas en état de le faire, on nomme deux ministres, dont le premier est obligé de prêcher sur le texte donné, et l'autre est libre de choisir tel sujet qu'il juge à propos. La censure suit immédiatement le sermon, et le même jour le synode établit des commissaires pour examiner les étudians et les proposans. Ces commissaires sont ordinairement trois pasteurs et deux anciens. Il y a deux sortes d'examens ; l'un que l'on nomme *préparatoire* pour les étudians qui ont donné leur nom au synode précédent pour être reçus proposans : les commissaires les examinent par ordre et de la part du synode, après quoi ils sont reçus ; mais, avant la réception, ils signent la confession de foi et le synode de Dordrech. Des esprits difficiles pourront objecter que des jeunes gens, tout fraîchement sortis de l'académie, n'ont pas encore assez de lumières pour souscrire à une doctrine qui demande de longues études et l'examen le plus réfléchi. A cela, les Réformés peuvent répondre ce que le synode pense, s'il ne le dit pas ; que les jeunes gens ne s'égarent jamais en suivant une assemblée toute composée de personnes consommées dans les études, et qui ont réfléchi *successivement* depuis les premiers réformateurs. Ainsi, les proposans commencent

(*a*) En 1726, lorsque ces reglemens furent imprimés.

nécessairement par être soumis à l'autorité, et se déclarent orthodoxes avant que d'être en état de savoir douter. L'autre examen nommé *péremptoire* est pour les proposans. C'est la *table* qui nomme les prédicateurs du dimanche qui suit l'ouverture du synode. Par la *table*, on entend, chez les Wallons, le modérateur, les secrétaires, etc., assis dans le synode auprès d'une table sur laquelle on étale tous les papiers synodaux. Le second jour du synode, on s'assemble à neuf heures du matin et à trois l'après midi, et ainsi de suite jusqu'à la fin du synode. Chaque session commence et finit par la prière. Le secret est extrêmement recommandé aux membres de cette assemblée, et, afin que les délibérations et les décisions des synodes ne deviennent point publiques, les Eglises doivent avoir soin de retirer les papiers synodaux qui sont restés entre les effets d'un ministre mort.

Je viens de parler de l'*examen péremptoire*. C'est cet examen que doivent subir les proposans avant que d'être reçus ministres. Je ne dois pas oublier qu'outre l'examen, les étudians et les proposans sont obligés de prononcer un sermon devant le synode. Les premiers ont quinze jours pour se préparer sur le texte qu'on leur a donné, mais les proposans n'ont que huit jours. Après le sermon, et l'examen joint aux autres formalités requises, qui sont la vérification des lettres où est contenue la vocation du nouveau ministre, et une nouvelle signature des décisions de Dordrech, contre les cinq articles des remontrans et de la confession de foi, etc., on lui donne l'imposition des mains. Cette cérémonie est précédée de trois proclamations, publiées trois dimanches consécutifs dans l'Eglise que le jeune ministre va desservir, et se fait de la manière suivante dans le consistoire de cette Eglise ou dans le synode. On commence par un sermon convenable à la circonstance, après quoi l'ordinant, (je demande la permission de me servir ici de ce terme) lit le formulaire de l'imposition des mains au nouveau pasteur qui est à genoux. Le formulaire contient une exhortation assez longue sur tous les devoirs du ministre, et une prière que l'ordinant prononce, les mains posées sur la tête du nouveau pasteur. La prière étant finie, l'ordinant présente la main d'association au nouveau pasteur, et tous ceux qui composent le consistoire font la même chose (*a*) après lui. L'après-midi, si l'imposition a été faite un dimanche, le pasteur qui vient d'être admis au ministère fait le sermon que les Wallons appellent le *sermon d'entrée*.

Il est nécessaire de remarquer ici que les Protestans sont obligés d'avoir recours à la distinction qu'ils ont si souvent reprochée aux Catholiques. « Que les pasteurs soient méchans, profanes, impies, cela nuit à leurs » personnes (*b*), dit M. Claude, mais cela ne nuit point à leurs fonctions, » parce que leurs fonctions ne sont pas à eux, et qu'elles sont à l'Eglise ». Il avait dit auparavant : « Tout ce que font les pasteurs (en ce qui concerne la Religion, ils le font au nom de l'Eglise, et par conséquent au nom de » Jésus-Christ ». Cette distinction est remarquable, et l'on peut ajouter aussi qu'elle est juste. Accordons-la aux Protestans, diront peut-être des Catho-

(*a*) Dans la figure qui représente l'imposition des mains, deux ministres font la cérémonie. Celui qui lit le formulaire étant obligé de le tenir à la main, a seulement l'autre posée sur la tête du proposant.

(*b*) *Défense de la Réformat.* etc. tom. II, pag. 368.

liques *tolérans*, mais qu'ils nous laissent jouir en paix de celle que nous mettons entre le siége apostolique et le Pape.

Je ne dis rien des écoles, sinon que la *discipline des Eglises réformées de France* les soumettait à l'examen et à l'autorité des consistoires ; mais je dois remarquer une coutume fort louable de (*a*) l'académie de Die. C'est qu'elle donnait des prix à ses écoliers, pour les encourager par cet honneur à faire des progrès dans la piété.

Le consistoire a seul le droit d'élire les Anciens et les Diacres. Après qu'il ont été élus, on les (*b*) annonce au peuple pendant trois dimanches, afin que son consentement intervienne. Le troisième dimanche on les reçoit en présence de l'assemblée, s'il n'y a point eu d'opposition à leur élection. Le formulaire de leor réception consiste en une exhortation qu'on leur adresse et à toute l'assemblée en même tems. L'exhortation est suivie d'une prière. « L'office des anciens, dit la *discipline ecclésiastique des Eglises Réformées* » *de France*, est de veiller sur le troupeau avec les pasteurs, faire que le » peuple s'assemble, et que chacun se trouve aux saintes coogrégations, » faire rapport des scandales ...., en conoaitre avec les pasteurs..... » La *discipline des Pays-Bas* ajoute : (*c*) qu'ils doiveot veiller sur les pas- » teurs .... et les diacres .... faire la visite (pastorale) soit devant, soit » après la cène, pour consoler et enseigoer, empêcher que les sacremens » ne soient profanés, et entretenir l'orthodoxie dans l'Eglise ». Il semble du moins que l'on doit expliquer ainsi ces paroles : « ils doivent prendre » garde sur toutes choses à la doctrine » : et par conséquent il serait bien permis d'en conclure que la charge de ces ministres laïques de l'église est très-difficile à remplir. Cepeodant elle est généralemeot occupée par des personnes embarrassées des soocis du siècle, et qui ont passé la plus grande partie de leur vie à toute autre chose qu'à ces hautes études des mystères de la théologie chrétienne. L'office des diacres est de distribuer les charités aux pauvres, de les visiter, et d'avoir soin d'eux, de faire valoir les foods qui sont destinés à l'entretien de ces pauvres, et de preodre garde qu'ils n'abusent des aumônes. Une autre fonction de ces ministres laïques des Eglises Réformées c'est d'aller, accompagnés chacun d'un ancien, dans les maisoos des fidèles pour leur annoncer la cène, mais cette coutume n'est pas générale, non plus que celle de distribuer de maisoo en maison de petites marques de plomb aux fidèles qui sont en état de communier. On élit et installe les diacres de la même manière que les anciens. Ces deux charges ne sont point à vie. Dans les Provinces-Unies, le ministère, ou, selon le style Wallon, le service des anciens et des diacres est de deux ans, après quoi *ils sortent de service*, et d'autres *rentrent en leur place*. La *discipline des Eglises Réformées* ordonnait d'éviter les trop fréquens changemens d'aociens et de diacres, à cause que cela était préjudiciable à l'Eglise.

(*a*) Citat. du synode de Loudun, dans la *Discipline*, etc. par d'*Huisseau*, pag. 57. Cependant l'article de ce synode qui se trouve à la page 796 du 1om. II des *Actes des Synodes nationaux*, ne dit pas expressément que l'Academie donnât des prix pour ce sujet. « Cette » coutume, dit le synode.... d'avoir l'œil sur les mœurs et l'éducation des écoliers dans » la véritable religion, d'examiner les progrès qu'ils faisaient dans les sciences humaines, » et de leur donner des prix en public, fut hautement louée, etc. »

(*b*) *Discipline*, etc., ubi sup. chap. III.

(*c*) Article XXIII, pag. 70 et 136.

Larroque, qui était un savant ministre de l'Eglise Réformée de Rouen, a prétendu (*a*) que l'origine des anciens de son église est presque du siècle des Apôtres, *s'ils n'en sont plutôt eux-mêmes les auteurs*, dit-il ensuite. Il croit cette institution fondée sur celle des anciens des Juifs, qui avaient part au gouvernement de la synagogue. Il cite même un passage du diacre Hilaire qui, dans le quatrième siècle, parlait des anciens de l'église, sans le conseil desquels on n'y faisait rien, et qui ajoute que, de son tems, on avait aboli cette institution, *par la négligence, ou plutôt par l'orgueil des Docteurs*. Il rapporte plusieurs autres passages qui semblent prouver que la charge d'ancien, de la manière qu'elle subsiste chez les Réformés, est de l'Eglise primitive. Par exemple, il en cite un où les anciens sont distingués des évêques et des prêtres, un autre où ces anciens sont appelés des *hommes ecclésiastiques*, un autre qui est une suscription de lettre *au Clergé et aux Anciens*. Mais tout cela n'est pas sans réplique, outre qu'à ces passages si clairs et si décisifs en apparence on en oppose d'autres qui nous ramènent dans l'obscurité.

Je remarquerai ici qu'il paraît par le synode de Gap (*b*) que les premiers Réformés imposaient les mains à leurs anciens, puisqu'il parle d'abolir cette coutume. Un autre usage fut rejeté par les synodes de la Rochelle et de Tonneins, qui était (*c*) qu'en quelques églises, les anciens nommaient leurs successeurs. La discipline ecclésiastique des Provinces-Unies ordonne à ces ministres laïques de l'église de s'assembler toutes les semaines pour vaquer à l'examen des affaires qui sont de leur département. Je finis cette matière par une autre remarque tirée de la même discipline, et qui répond aux objections que pourraient faire les étrangers sur la séparation des Réformés des Provinces-Unies en deux corps, savoir des Hollandais et des Wallons (*d*). « Comme ainsi soit, dit la Discipline, qu'en ces Pays-Bas on use de deux » langues . . . . , flamande et wallone, a été trouvé bon que les églises, tant » de l'une que de l'autre langue, tiennent distinctement leurs consistoires, » classes et synodes particuliers . . . . . Néanmoins . . . . . és villes où il y » aura église des deux langues, quelques ministres et anciens de chaque » consistoire s'assembleront tous les ans une fois, pour entretenir bon accord « et correspondance. . . . . ». Conformément à ces décisions, les Hollandais font leurs censures, leurs exhortations et leurs prêches en flamand ; et les autres, en wallon.

Il est bon d'exposer ici quelques points de discipline qui influent considérablement sur tout le corps de l'Eglise Réformée, et entretiennent les liaisons mutuelles des membres qui le composent. Je commence par l'égalité, l'union et la correspondance fraternelle des églises. La discipline des Eglises Réformées de France (*e*) recommande expressément ces trois choses. Elle n'est pas moins attentive aux suivantes. Les admonitions et les

---

(*a*) *Conformité de la Discipline*, etc., pag. 103.
(*b*) *Actes des Synodes*, etc., tom. Ier. pag 261.
(*c*) *Actes*, etc., ubi sup. pag. 305.
(*d*) *Discipline ecclés. des Pays-Bas*, au chapitre qui traite des *Assemblées ecclésiastiques*, article 51 et 52, dans le *recueil* intitulé *Confession de foi*, etc., imprimé en 1726.
(*e*) Chap. VI. Un article du synode de Charenton, tenu en 1644, s'exprime fortement à l'occasion de l'union des églises contre les Indépendans d'Angleterre. *Actes*, etc. tom. II, pag. 678 et 679. On doit lire cet article et la remarque qui le concerne.

censures ecclésiastiques se faisaient en France, et se font aussi en Hollande dans les consistoires, et de même les réparations. Ceux qui persistent dans leurs péchés, doivent être suspendus de la céne, et ensuite excommuniés entiérement. Je ne copierai point ici le redoutable formulaire d'excommunication que la discipline de France (*a*) employait autrefois contre les impénitens, et qui servit à excommunier le ministre Ferrier (*b*) au synode de Privas, tenu en 1612. Mais je dirai seulement que la suspension ne ramenant point le pécheur, aprés des exhortations réitérées plusieurs fois, cette discipline ordonnait de procéder publiquement contre lui par une admonition générale adressée au peuple par le pasteur, et cela trois dimanches consécutifs. Il était même permis de le nommer, *pour lui faire plus de honte*, dit la discipline. Au quatriéme dimanche, le pasteur lançait l'excommunication du haut de la chaire. La discipline des Pays-Bas se rapporte à peu prés (*c*) aux mêmes usages. Le formulaire qu'elle employe n'est pas moins terrible que celui des anciennes Eglises Réformées de France. A la suite de ce formulaire, on trouve la maniére de réconcilier le pécheur excommunié. Le ministre s'adresse d'abord à l'assemblée des fidéles, pour être assuré qu'il n'y a point d'empêchement à cette réconciliation. Ensuite, il le réconcilie, en s'adressant encore aux fidéles, et à lui en particulier, pour savoir s'il est sincérement repentant : après quoi, le ministre déclare au pénitent qu'il est délié du lien de l'excommunication. La réconciliation est terminée par une priére. Au reste, les consistoires des Provinces-Unies usent (*d*) de beaucoup de retenue dans les procédures qui précédent la publication des scandales pour lesquels on excommunie.

Je ne dis rien de la fondation et de la dédicace des Eglises, puisqu'à l'égard de ces deux choses, accompagnées chez les Catholiques de tant d'évolutions et de cérémonies mystérieuses, il n'y a rien à faire chez les Réformés que quelques prières avant et aprés un sermon préparé exprés pour cette solennité, et par conséquent assorties d'allégories et d'allusions, de types même, s'il le faut, pour rapprocher ingénieusement la parole de Dieu de la circonstance sur laquelle on préche. Pour ce qui est de (*e*) l'*érection*, ou de l'établissement d'une nouvelle Eglise (*f*), le synode envoie deux députés, qui sont un pasteur et un ancien pris de l'Eglise voisine, et autorisés par lui pour former un consistoire, etc.

(*a*) *Discipline*, etc., ubi sup. chap. V.

(*b*) Voy. *Actes des Synodes*, etc., tom. Ier. Le formulaire d'excommunication du synode d'Alais, qu'on trouve à la page 181 du second volume de ces actes, est fort peu différent de celui de la discipline. Il y a beaucoup plus de retenue dans le formulaire qui servit à excommunier La Milletiére au synode de Charenton, et que l'on peut voir à la page 686 des mêmes actes, tom. II; il tient le milieu entre les deux autres.

(*c*) L'article 77 du chap. qui traite des censures s'exprime de la manière suivante : « Avant » l'excommunication, on signifiera publiquement au peuple l'obstination du pécheur. . . . » L'église sera exhortée de l'admonester et de prier pour lui, et se feront les avertissemens » par trois diverses fois. Au premier, le pécheur ne sera point nommé, afin qu'on l'épargne » aucunement. Au second, son nom sera exprimé par avis de la classe. Au troisiéme, on » declarera au peuple qu'il sera forclos de la communion de l'église s'il ne se convertit, afin » que, s'il demeure obstiné, son excommunication se fasse par le consentement de toute » l'église. L'espace de tems entre ces avertissemens sera à la discrétion du consistoire ».

(*d*) Voyez *réglemens du synode*, etc. chap. 22, art. 1, 2, 7, 8 et 10.

(*e*) Par ce terme, le synode wallon entend l'établissement d'une assemblée des fidéles en quelque endroit avec le consistoire, etc.

(*f*) *Réglem.* etc. ubi sup. chap. 13, art. 6 et 7.

Le **BAPTÊME** *des* **REFORMES**

La **COMMUNION** *des* **REFORMES.**

Tom III N°10.

Disons deux mots de deux établissemens peu connus hors de la Hollande, et qui ne laissent pas d'être remarquables. L'un est la *bourse des écoliers*, et l'autre *les Eglises examinatrices* (*a*). Les synodes (Wallons) ont deux fonds, dont l'un est proprement celui qu'on appelle la *bourse des écoliers*, et consiste en obligations et contrats qui sont à la garde des Eglises d'Amsterdam et de Middelbourg. C'est dans cette bourse qu'on prend de quoi entretenir les pauvres écoliers qui se destinent au ministère. L'autre fonds, qui hors du synode n'est guères connu que sous le même nom de *Bourse des Ecoliers*, est la *Bourse de Mouche*, et consiste en un capital que ce *Mouche* qui était un riche hollandais ou Wallon, avait destiné (*b*) « pour » faire prêcher l'Evangile aux infidèles ou sauvages de l'Amérique en leur » propre langue; et il n'était pas permis d'en employer les revenus à aucun » autre usage, ni d'en faire aucun emprunt. Mais comme il ne s'est trouvé » jusqu'ici (en 1726) personne qu'on ait pu envoyer en Amérique, le » synode a été autorisé par..... les Etats en 1716, à employer ces revenus » à l'entretien des étudians qui se destinent au ministère ». Le synode mérite d'être loué à cause de l'ingénuité de l'aveu; mais qui aurait osé croire qu'une république comme la Hollande serait hors d'état de fournir des missionnaires à l'Amérique. Quoi qu'il en soit, la *Bourse de Mouche* est gardée par l'Eglise d'Amsterdam.

(*c*) On appelle *Eglises examinatrices* (*d*) *celles que le synode nomme par tour* pour l'examen des ouvrages qui s'impriment sur la Religion, ou sur des matières qui s'y rapportent. Un article des réglemens ordonne que les ouvrages seront envoyés manuscrits aux Eglises *examinatrices*, et un autre article, « qu'aucun membre des Eglises (Réformées ne pourra faire impri» mer des livres sur des matières de Religion, sans l'avoir communiqué » aux Eglises examinatrices de la province, et sans avoir obtenu leur ap» probation ». Cet article est assez conforme (*e*) à la *discipline des Eglises réformées de France*. A les prendre à la lettre, aucun laïque ne doit s'ingérer d'écrire ni directement, ni indirectement sur la Religion, sans l'approbation de ces *Eglises examinatrices;* et cela est énoncé bien plus clairement (*f*) dans la *discipline ecclésiastique des Provinces-Unies*. Ce réglement montre que les étrangers ont une fausse idée de la tolérance des Hollandais, qu'ils regardent comme un vrai libertinage. On croit ordinairement que, ni leurs Eglises, ni leurs magistrats ne prennent aucun soin de la Religion, et l'on se trompe grossièrement. Il y a des exemples qui prouvent que la discipline a été soutenue plus d'une fois en Hollande de l'autorité du bras séculier.

La simplicité des cérémonies qui accompagnent les deux sacremens reconnus par les Réformés ne fournit pas une longue description. Les deux figures qu'on voit ici parlent aux yeux, et disent beaucoup plus qu'un dis-

(*a*) *Réglem.* etc. ubi sup. chap. 14.
(*b*) Tiré du *réglement* ubi sup. art. 3.
(*c*) *Réglemens*, etc. ubi sup. chap. 17.
(*d*) Ibid. art. I.
(*e*) *Discipline*, etc. ubi sup. chap. I, art. XV, et chap. XIV, art. XVI.
(*f*) « Nul de la religion réformée ne pourra faire imprimer, ni publier.... aucun livre, » ni écrit, touchant la religion, compose ou traduit de lui, ou d'autrui, si premièrement » ledit écrit n'a été examiné, etc. »

cours. Je me contenterai donc de remarquer le plus essentiel de la pratique. Le baptême d'un enfant est précédé de la lecture d'un formulaire de Liturgie pour le baptême, et d'une prière, après laquelle le ministre exige, par une simple demande qu'il fait aux parrains et aux marraines, leur consentement à ce que la dignité du sacrement doit exiger du chrétien, et qui, malheureusement, ne se réduit guères dans toutes les communions qu'à une simple cérémonie. Selon les Réformés (Calvinistes), le baptême doit être toujours public, c'est-à-dire suivant les termes des Eglises réformées de France (*a*), « ès assemblées ecclésiastiques, où il y a Eglises publiquement dres- » sées, etc. » Si l'exception est permise, c'est lorsqu'on se trouve parmi des nations infidèles, ou lorsque la crainte et la persécution empêchent qu'il ne se forme une Eglise, et tels autres cas. Cette règle est généralement suivie dans la réforme. Au baptême des adultes, soit anabaptistes (supposé qu'ils n'aient pas encore été baptisés) soit Juifs, Mahométans ou Payens, le ministre qui les doit baptiser s'adresse directement à eux, et leur fait abjurer, par plusieurs questions, les erreurs, les superstitions ou les idolâtries dans lesquelles ils ont été élevés.

La cène, que la figure représente, est celle des Réformés des Provinces-Unies, laquelle est conforme presqu'en tout à la manière des Réformés de France. Quelques diacres et quelques anciens sont toujours à portée de la table où l'on communie. Les anciens, pour faire observer l'ordre et le respect qui sont dus à cette cérémonie mystérieuse; les diacres, pour découper le pain en petits morceaux, que le ministre distribue aux communians, et remplir les coupes, qu'il distribue de même. Ailleurs, comme à Genève et en Suisse, on ne se range pas autour d'une table; en quoi l'on prétend que les premiers Réformés ont voulu imiter *la cène que fit Jésus-Christ avec ses apôtres*. On y passe en revue devant deux ministres, dont l'un donne aux communians le morceau de pain *mystique et représentatif*, l'autre la coupe, ou un simple verre contenant du vin. Si le communiant se trouve avoir une répugnance invincible pour le vin, la discipline des Eglises Réformées de France (*b*) permet de le communier seulement avec l'espèce du pain. Pour être admis à la cène, il faut avoir atteint les années de discrétion. En quelques pays on *annonce* publiquement ces jeunes catéchumènes. Avant la première communion, ils sont tout au moins examinés dans le consistoire. La communion a son formulaire liturgique, qui commence par un discours sur l'institution et le caractère de la cène, et sur les devoirs des communians. Après ce discours, les communians se rendent à l'endroit où ils doivent recevoir la cène, les hommes les premiers, les femmes ensuite; et, pendant que la cène dure, le lecteur, qui en même-tems est chantre, lit alternativement divers chapitres de la Bible, et fait chanter plusieurs pseaumes. Ce lecteur est un laïque, souvent même un artisan, ou tout au plus un maître d'école. A Genève, et en divers autres endroits où la Religion réformée domine, des proposans font ces lectures. Toute la communion finit par une prière et par une exhortation plus ou moins longue, telle enfin que le ministre le juge à propos : à quoi on ajoute pour conclusion le chant du cantique de Saint Siméon.

(*a*) *Discipline*, etc. chap. II, art. VI.
(*b*) *Discipline*, etc. ubi sup. chap. XII, art. VII.

La solennité des dimanches consiste en trois sermons prêchés régulièrement tous les dimanches par trois différens ministres. Avant le sermon, le lecteur dont j'ai parlé lit quelques chapitres de la Bible, et fait chanter deux ou trois pseaumes. Ensuite le ministre monte en chaire, ordonne le chant d'un autre pseaume, après quoi il récite la prière qu'il a lui-même composée. Immédiatement après la prière, il ouvre la Bible, et y lit le texte qu'il doit expliquer, ou paraphraser. Le sermon ayant duré une heure, et quelquefois aussi beaucoup plus long-tems, le ministre qui l'a prononcé fait une seconde prière, mais, auparavant, il recommande aux prières des fidèles les malades, les affligés, etc. La prière faite, on chante un autre pseaume, et le ministre congédie enfin les fidèles en leur donnant la bénédiction. Si quelqu'un me demandait des réflexions sur cet exercice de dévotion, je lui dirais que les mêmes défauts qu'on remarque ailleurs s'y trouvent mêlés.

A l'égard des autres solennités, elles se réduisent à un ou deux jeûnes qui reviennent tous les ans, et à quatre fêtes solennelles, qui sont Noël, Pâques, Pentecôte, l'Ascension, auxquelles on peut ajouter le premier jour de l'année chomé en plusieurs pays Réformés.

Je finis cette petite dissertation par une remarque où je prétends rendre justice à la discipline de ces Eglises Réformées, contre ceux des autres communions qui, faute de la connaître, accusent les Réformés de beaucoup de relâchement sur cet article. Leur discipline est très-sage et même sévère en plusieurs circonstances. Pour s'en convaincre, on doit lire, dans celle des Eglises Réformées de France, les chapitres qui traitent des ministres, des consistoires et du mariage. Elle recommande assez généralement la modération évangélique, et je vais en donner pour exemple l'article 23 du dernier chapitre qui traite des réglemens particuliers. On s'y exprime de cette manière. « Toute violence et parole injurieuse contre ceux de » l'Eglise Romaine, mêmement contre les prêtres et moines, seront non » seulement empêchées, mais aussi réprimées tant que faire se pourra. » Ces ministres emportés qui mêlent dans tous leurs prêches une controverse outrageante et pleine de fiel contre les (a) *papistes* et les hérétiques, ont donc oublié la modération qui leur est recommandée par leur discipline. Sans doute; ou plutôt, ils prétendent *aggraver par là l'iniquité du parti contraire*, et montrer à leurs frères le mérite et les avantages de celui dans lequel ils vivent : après quoi, ils ouvrent hardiment le chemin du ciel aux fidèles qui les écoutent. A Dieu ne plaise, cependant, que j'attribue ce défaut aux seuls Réformés. Ce serait peu connaître les hommes.

Je finis en demandant grace aux lecteurs pour les fautes qui se trouvent dans ce volume. Ceux qui viendront après nous pourront mieux faire.

B. D. M. E. A. A. (Bernard, *ministre évangélique à Amsterdam.*)

(a) Terme aussi ordinaire dans la bouche des Réformés, que celui d'Huguenot l'était autrefois dans celle des Catholiques.

FIN DU TOME TROISIÈME.

TABLE
DES MATIERES
CONTENUES DANS CE VOLUME.

Dissertations sur la religion des peuples Chrétiens qui suivent les dogmes et le rit connus aujourd'hui sous le nom de religion des Grecs. *Page* 1
Idée générale de l'état de l'Église Grecque. 25
Croyance générale et dogmes des Grecs. 28
Croyance des Grecs touchant l'adoration du Sacrement de l'Eucharistie. 63
Discipline ecclésiastique. 70
IIe. Dissertation sur la religion des Grecs, qui comprend les usages et les cérémonies du Patriarche. 77
Election du Patriarche. 83
Ordre des assistans et des ministres du Patriarche dans les fonctions Patriarcales. 85
Office, Liturgie, et autres usages. 88
Cérémonies de la Messe. 92
Planche N°. 1. Pain de la communion chez les Grecs. L'Etoile. L'Evêque tenant le chandelier à trois et à deux branches. L'Éventail. Le Corban ou pain de la communion des Cophtes. 93
Communion des laïques. 105
Pain béni. 106
Eglise des Grecs, et divers usages de dévotion, etc. 107
Jeûnes et fêtes. 110
Sacremens de l'Église Grecque. 120
Planche N°. 2. Evêque bénissant les eaux. Papas ou Prêtre Grec en ses habits pontificaux. Patriarche de Constantinople. Cloche des Caloyers. Archiprêtre ou Protopatas. Papas en robe fourrée. Fiancée Grecque sur un sopha. 141

Divers usages superstitieux des Grecs. *Pag.* 151
Planche N°. 3. Manière dont les Grecs attendent la descente du feu sacré dans le Saint Sépulchre. Distribution du feu sacré aux Grecs, par le Patriarche. 153
IIIe. Dissertation sur la religion des Grecs, qui traite de diverses branches des Grecs schismatiques, répandues en Asie, en Afrique et en Moscovie, etc. 157
Des Géorgiens ou Ibériens, et de ceux de la Colchide ou Mengrelie. 159
Créance et coutumes des Nestoriens. 173
Planche double N°. 4. Deuil des femmes Grecques à Rama. Baptême des Grecs dans le Jourdain. 182
Iudiens, ou Chrétiens de Saint Thomas. 183
Coutumes et cérémonies des Jacobites. 199
Créance et coutumes des Cophtes. 201
Créance et coutumes des Abyssins ou Éthiopiens. 211
Créance et coutumes des Arméniens. 225
Planche N°. 5. Église des Arméniens. 239
Planche N°. 6. Prêtre Arménien en habit sacerdotal. Diacre et Sous-Diacre Arménien. Moines Arméniens, vus par-devant et par derrière : on voit dans le lointain le mont Aracat et les trois églises. Fille Arménienne qui va se marier. Conduite dans l'église par deux vieilles matrones. Arménien qui va à l'église pour se marier, accompagné du compère qui porte son sabre. 241
Planche double N°. 7. La Commémoration des morts chez les Arméniens. 248
Créance et coutumes des Maronites. 249
Supplément à ce qui a été dit touchant les Maronites. 256
Nasseries, Kelbites, Chrétiens de Saint-Jean, etc. 259
Croyance et coutumes des Russes. 268
Planche N°. 8. Evêque Moscovite en habit pontifical. Évêque Moscovite en habit de cérémonie. Évêque Moscovite en habits ordinaires. 270
Planche N°. 9. Baptême des Russes. Funérailles des Russes. 278
Supplément.—Additions et corrections aux cérémonies des Grecs, etc. 286
Dissertations sur la religion et les cérémonies des Chrétiens qui se sont donné le nom de *Protestans évangeliques et réformés*. — Ire. Dissertation. 291
IIe. Dissertation sur la religion des Vaudois. 331
Discipline des Vaudois anciens et modernes. 339
Sectes mêlées parmi les anciens Vaudois. 343
IIIe. Dissertation sur la religion et la discipline ecclésiastique des Bohémiens, ou Frères de Bohême. 345

Dissertation où l'on traite de la religion et des cérémonies des Luthériens. *Pag.* 357
Cérémonies des Luthériens. 364
Planche N°. 10. L'Imposition des mains faite à un Candidat Luthérien reçu ministre dans l'église de Ste.-Anne, à Augsbourg, en présence des ministres et des magistrats qui ont la juridiction épiscopale. Réception d'un nouveau Ministre Luthérien dans l'église de St.-Jacques, à Ausbourg. Le Catéchisme des enfans dans l'église des Minorites, à Ausbourg. La Confession, l'Absolution dans le chœur de l'église, à Ausbourg. 368
Planche N°. 11. Coutume observée à Schermerhorn à la Pentecôte. Coutume de la Pentecôte à la Haye. L'Étoile des Rois promenée dans Amsterdam. 371
Planche double N°. 12. La Communion des Luthériens dans l'église des Minorites, à Ausbourg. 386
Planche double N°. 13. Le Baptême, le Mariage et les Funérailles des Luthériens, à Ausbourg. 393
Planche N°. 14. Félicitation telle qu'on la fait aux fiancés à Amsterdam. Cérémonie appelée chez les Hollandais *Palmknoopen, etc.* 396
Planche N°. 15. Fiancés qui vont à l'église pour se marier. Cérémonie du Mariage chez les Réformés, à Amsterdam. 398
Planche double N°. 16. Cérémonies funèbres, comme on les fait à Amsterdam, à la Haye et dans plusieurs villes de la Hollande. 404
Planche N°. 17. Deuils de Zurich, d'Ausbourg, des Frisones et de Sardam. *ibid.*
Dissertation où l'on traite de la religion et des usages des Réformés appelés vulgairement *Calvinistes*. 406
Planche N°. 18. Synode tenu dans le chœur de l'église-neuve, à Amsterdam, en 1730. L'Imposition des mains, faite à un Proposant reçu ministre dans une église Wallone et Française de Hollande. 415
Planche N°. 19. Le Baptême et la Communion des Réformés. 421

FIN DE LA TABLE.

AVIS AU RELIEUR,

Pour placer les Planches contenues dans ce troisième Volume.
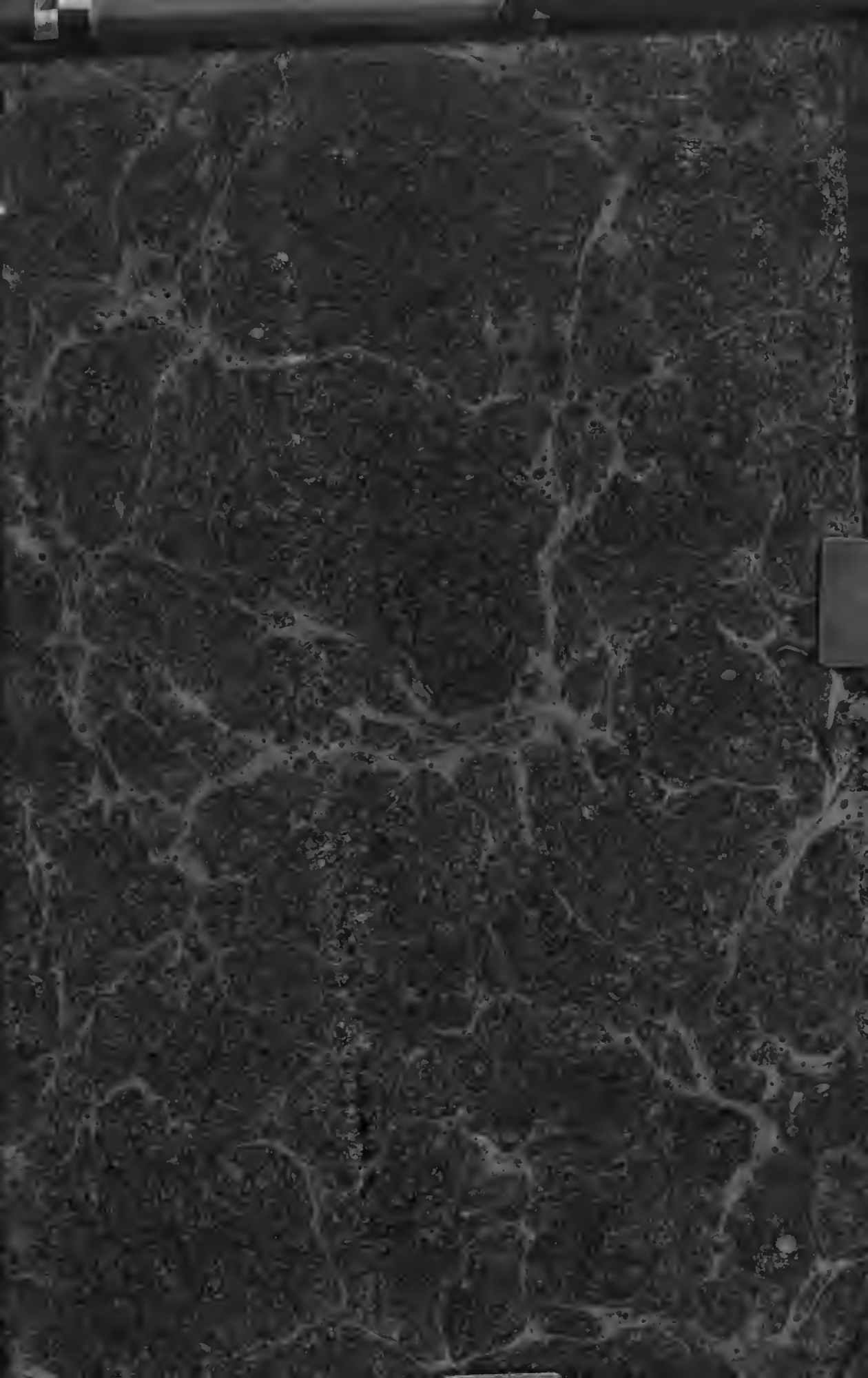
Planche N° 1	Pag. 93	Planche N° 11	Pag. 371
N° 2	141	Pl. double N° 12	386
N° 3	153	Pl. double N° 13	393
Pl. double N° 4	182	N° 14	396
N° 5	239	N° 15	398
N° 6	241	Pl. double N° 16	404
Pl. double N° 7	248	N° 17	*id.*
N° 8	270	N° 18	415
N° 9	278	N° 19	421
N° 10	368